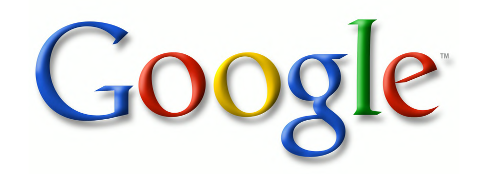
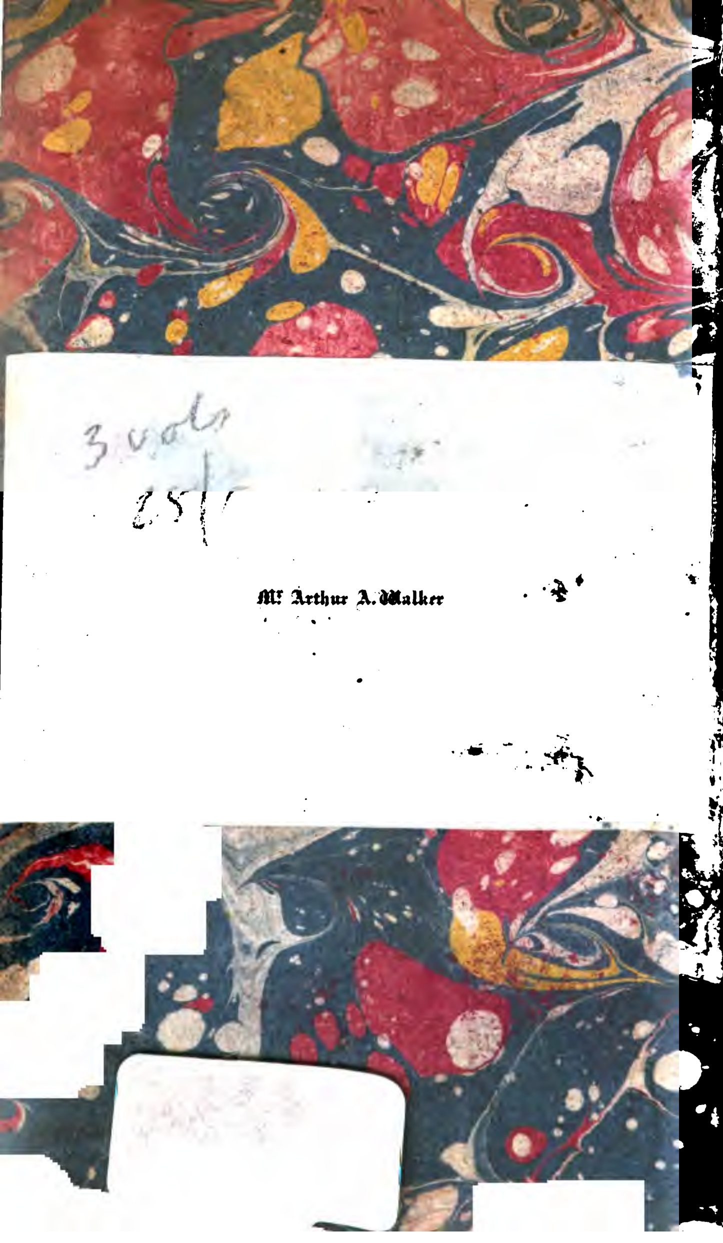
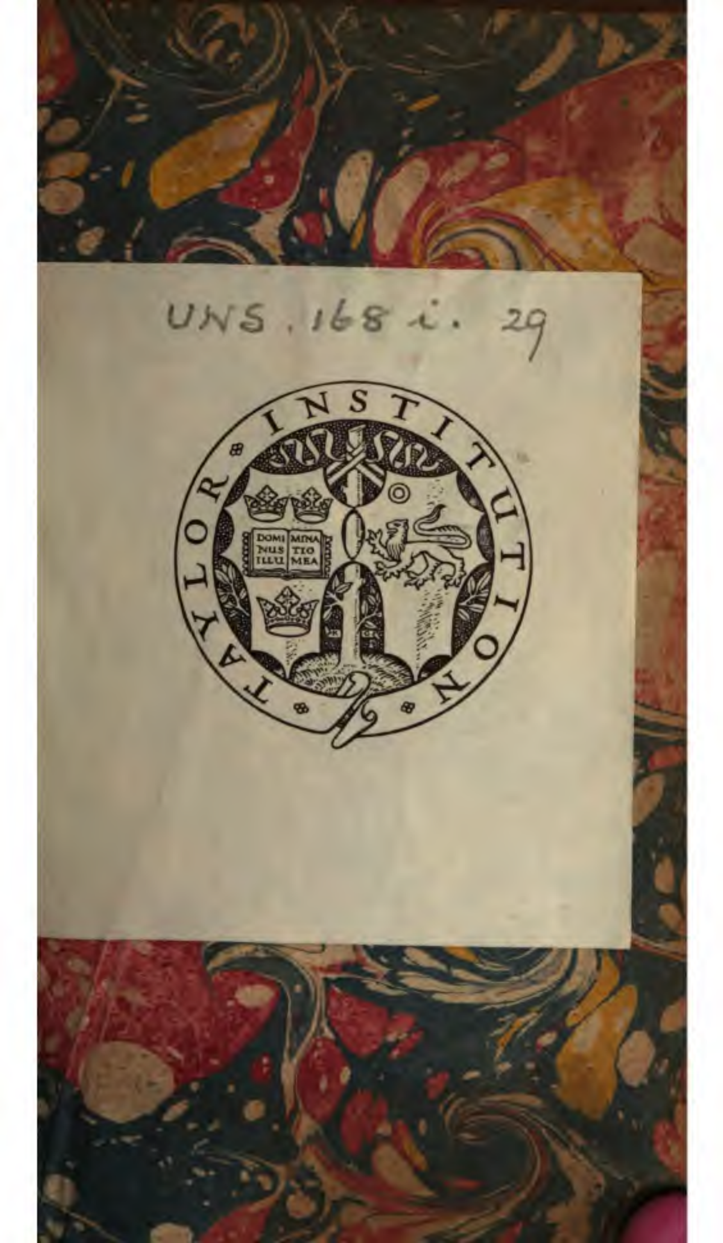





3 vols
Mr Arthur A. Walker


UNS. 168 i. 29
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

0

[illegible]

LETTRES

DE LA MERE

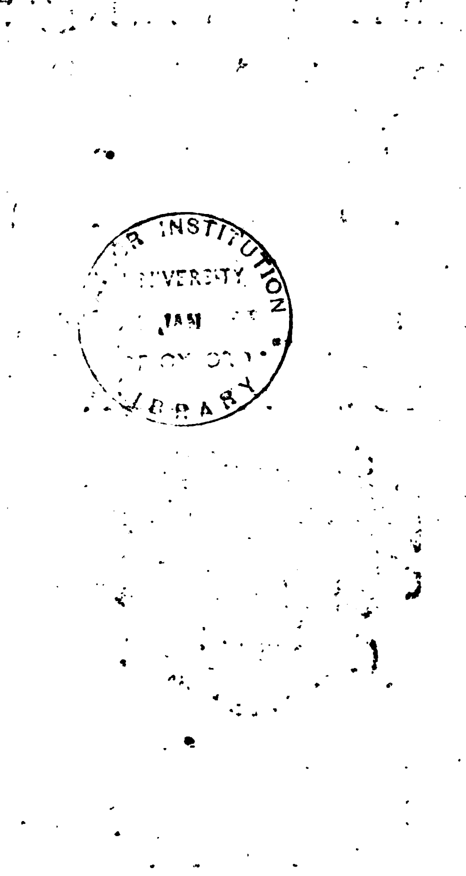
MARIE ANGELIQUE.

LETTRES
DE LA REVERENDE MERE
MARIE ANGELIQUE
ARNAULD
ABBESSE ET
REFORMATRICE
DE
PORT-ROYAL.
TOME PREMIER.

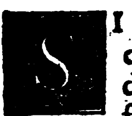


A UTRECHT,
Aux Depens de la Compagnie.

M. DCC. XLII.


INSTITUTION

AVERTISSEMENT.



I la reputation des perſonnes donnent du merite au Recueil de leurs Lettres, nous nous flattons que celui-ci ſera bien reçu du Public & ſur-tout des perſonnes de pieté. On y trouvera nombre de faits qui regardent l'hiſtoire du dernier ſiecle, depuis 1620. juſqu'en 1661. On y apprendra auſſi quel étoit le veritable eſprit de la Reverende Mere Marie Angelique Arnauld, & ſur quelles maximes elle avoit établi le Monaſtere de Port-Royal.

Elle s'y eſt peinte au naturel. Son ſtyle ſimple, quoique plein de feu & de religion, exprime parfaitement ſon caractere. Dieu l'ayant rendue comme une *mere dans Iſraël*, elle en avoit toutes les qualités. Non contente d'avoir des entrailles de charité pour ſes parens, à qui ſon âge & ſa vertu la rendoient très reſpectable, elle n'en temoignoit pas moins à toutes les perſonnes qui touchées du deſir de leur perfection, s'addreſſoient à elle pour lui demander des avis.

Si le Seigneur eut permis que toutes ſes Lettres ſe fuſſent conſervées,

on

on y verroit des preuves du bien qu'elle a fait à l'Ordre de Cîteaux, où elle étoit regardée & consultée comme une Sainte Therese avant qu'elle eût mis son Monastere sous la jurisdiction de l'Ordinaire, ainsi qu'on l'apprend des Memoires dressés pour sa Vie. Mais ce qui reste suffit pour faire connoître de quoi elle étoit capable.

Soit qu'elle parle des devoirs de la vie Religieuse, soit qu'elle traite des obligations du Christianisme dans les differens états, c'est toujours avec dignité & d'une façon qui semble couler de source & n'être que l'expression de son cœur. Rien n'est plus admirable que les sentimens de force & d'humilité tout ensemble, qu'elle temoigne au milieu des persecutions dont son Monastere fut agité par un effet de la haine des ennemis de tout bien. Les Lettres qui sont addressées à la Reine de Pologne sont en particulier très interessantes. Car outre qu'elles contiennent plusieurs anecdotes de l'histoire du tems & de celle de Port-Royal, on y voit encore les avis excellens que la Mere Marie Angelique donna à cette Princesse, pour l'engager à servir Dieu parfaitement & à se soumettre avec foi aux épreuves aux-

quel-

quelles elle fut exposée, lorsque son Royaume fut ravagé par les Suedois.

La Mere Angelique de S. Jean nous apprend dans l'Avant-propos des Memoires qu'elle a recueillis pour servir à la Vie de sa tante, la Mere Marie Angelique, comment on pensa à faire le Recueil de ces Lettres. On en a l'obligation au celebre M. le Maître & à Madame la Marquise d'Aumont. Il formera quatre volumes, dont on publie à present les deux premiers. Les autres, dont le dernier sera terminé par une Table generale des matieres, ne se feront pas attendre long-tems. On croit devoir avertir qu'on a supprimé quelques Lettres qui n'apprenoient rien, & ne contenoient que des repetitions, ou dont les copies étoient fort defectueuses.

Le 7. Fevrier 1742.



LETTRES

DE LA REVERENDE MERE

MARIE ANGELIQUE

DE SAINTE MAGDELEINE

ARNAULD

Abbesse & Reformatrice de Port-Royal.

LETTRE I.

A la Bienheureuse Mere de Chantal, Fondatrice & premiere Superieure des Filles de Sainte Marie, ou de la Visitation. Elle lui parle de ses dispositions interieures, & de quelques personnes qu'elle voyoit comme de M. l'Evêque du Belley. * 1620.



MA très chere Mere, Ma misere est si extrême & mon embarras si grand, qu'il m'est impossible de trouver une semaine pour faire une pauvre retraite. Celle-ci que j'y avois de- De Maubuisson. En Septembre.

* La Mere Angelique étoit depuis 1618. à Maubuisson où elle avoit été envoyée pour y établir la reforme. A l'égard de la Mere de Chantal elle étoit alors à Paris où elle étoit venue de Savoye pour fonder une Maison de son Ordre en cette ville. Ce voyage lui procura l'occasion de voir à Maubuisson la Mere Angelique, ainsi qu'on l'apprend des vies de l'une & de l'autre. Il y eut depuis ce tems-là une union très étroite entre ces *deux grandes ames*; comme les appelle l'Auteur de la vie de Madame de Chantal.

1620. destinée, doit être employée à entendre les comptes de cette maison avec des Commissaires de l'Ordre, (de Cîteaux) ce qui me sera si deplaisant que rien plus; & avec cela combien de hazards de peché en tant de discours, & peut-être de murmures avec ces personnes?

Voyant tout cela, j'ai essayé de faire une petite revue en la maniere que Philothée l'enseigne *, & me suis confessée ce matin à M. Manceau †, pendant que de bonne fortune ma guette continuelle s'étoit allée promener à Port-Royal: je me suis confessée seulement depuis l'Assomption, de sorte que je n'ai rien trouvé que je ne vous aye deja mandé, excepté que tous les acquiessemens que je fais à la divine volonté pour mon dessein, ne sont point veritables, ce me semble, y ayant une certaine proprieté dont je ne me defais jamais, & qui fait que dès qu'on me contredit, je ressens une douleur extrême, dont j'ai été malade quelquefois, & encore hier.

Je pense souvent que si ce que je souhaite n'arrive pas, ‡ il est impossible que je n'en

* La Mere Angelique veut ici parler de l'*Introduction à la vie devote* de S. François de Sales son Directeur & celui de la Mere de Chantal.

† C'étoit un bon Prêtre qui fut long-tems Confesseur de la Mere Angelique & de Port-Royal où il mourut le 30. Mars 1639. âgé de 80. ans. Voyez le Necrologe où on l'appelle par erreur *Monceau*.

‡ La Mere Angelique veut ici parler du desir qu'elle avoit de se defaire de sa charge d'Abbesse de Port-Royal. Il faut voir à ce sujet les *Memoires* sur sa vie I. Part. I. Relation n. 62. &c. S. François de Sales s'y opposa. Parmi les Lettres du saint Prelat on en trouve plusieurs à la Mere Angelique. Elle le prit pour son Directeur lorsqu'il vint à Paris en 1619. & depuis ce tems-là elle ne fit rien sans son avis & elle lui écrivoit souvent. Cependant

n'en meure, ne me pouvant aucunement resoudre de vivre dans ma condition. Quoique je dise assez que je le veux, si Dieu le veut, ce n'est point du bon cœur, & je le dis plutôt de peur que si l'on reconnoissoit autre chose, on ne dise, que c'est une tentation, ce que je ne veux nullement croire. Il me semble que quand même Monseigneur l'Evêque de Geneve † me le diroit, je ne le croirois pas; & même quand je pourrois sans lui executer mon dessein, je ne voudrois pas pourtant le faire, car j'aimerois mieux mourir que de lui desobéir. Mais cependant je ne pourrai, ce me semble, jamais arracher ce desir de mon cœur. 1620.

† S. François de Sales.

J'ai omis de vous dire dernierement que tous les jours je ne manque point à regarder ce qui se passe dans le cœur des seculiers, quand on ouvre la grille pour voir notre Seigneur, & durant le Sermon j'y suis si attentive que j'en perds l'attention au Sermon. Je fais souvent une mine bien chagrine; & depuis que je ne vous ai écrit, je me suis souvent impatientée contre mes Sœurs, & les ai reprises aigrement. J'ai deux ou trois fois fait des actions d'hypocrisie, refusant quelque chose que l'on me donnoit, sous pretexte d'abstinence, quoique ce ne fût, que parce qu'il me deplaisoit; & si ç'eût été quelque chose qui m'eût plu je l'eusse bien pris.

Je parle tous les jours presque tout du long de la refection, bien souvent de nouvelles &

pendant on n'a pu recouvrer aucune de ses Lettres. Voyez les Memoires sur la vie de la Mere Angelique. II. Partie, I. Relation n. 13.

1620. & de sottises; & je reprends la Lectrice, ou avec mocquerie, ou avec impatience. Je ne parle point du tout à mes Sœurs, ne trouvant point de tems, parce que j'en perds. J'ai quitté une fois l'oraison à demi faite par legereté & indevotion, & une fois pour le dernier sujet j'omis d'aller à l'Office.

La grande circonstance de toutes mes fautes, c'est que pour l'ordinaire les faisant, je vois actuellement le mal que je fais, & comme je devrois faire pour me bien conduire; & quoique j'essaye de disputer contre la lumiere je ne puis la chasser. Cela m'arrive particulierement quand mes fautes sont contre la charité, & si, je ne saurois vaincre ma mauvaise humeur. Je cours toujours, & c'est avec affection, parce qu'il m'a semblé que ma promtitude en cela ne vous deplaisoit pas trop. Enfin, ma très chere Mere, je suis toute imperfection, & ma douleur c'est que je ne vois point du tout le moyen de me corriger où je suis; car tout m'est occasion de faute. Je ne dis pas ceci pour vous importuner, ma très chere Mere: c'est qu'il m'échappe; pardonnez-le moi.

Il y a ici un Gardien des Capucins à notre porte, qui est fort habile & homme de bien, mais d'une humeur je ne sai quelle. Il veut que je le caresse, que je lui dise mes affaires & que j'aye une fort grande confiance; & moi je ne le puis, dont il est si mal édifié qu'il s'en plaint fort, comme si je lui faisois des mepris insupportables, de quoi je suis bien loin exterieurement. Mais en verité interieurement j'ai assez de peine à estimer des humeurs badines, & à croire que

que les ames qui se repaissent de ces niaiseries, ayent un grand esprit d'oraison, ainsi qu'on dit de celui-ci. Il a dit qu'il ne viendroit plus en cette maison, si je ne faisois autrement. D'ailleurs il prêche très bien, & nos anciennes Dames l'entendent volontiers, quoique sans fruit. 1620.

Ma chere Mere, j'ai toujours du respect humain. Je suis embarrassée dans une fâcheuse affaire, & j'ai tout plein d'ennemis. Il ne faut qu'un homme comme cela pour me decrier dans son Ordre; car ils s'entresupportent en ces vaines recherches d'honneur. Or pour lui dire mon secret il m'est impossible, & je ne dois pas aussi assurément le faire: mais je le trompe à cette heure que je veux le retirer de son alienation d'amuserie. J'y perds bien du tems, & cela avec évagation d'esprit; car ce sont des discours en l'air que je lui fais, & encore avec des équivoques, & semblables tricheries pour m'en defaire.

Il faut que je fasse ainsi avec presque tous les Religieux. Leur conversation m'est mille fois plus perilleuse que celle des seculiers, parce qu'à ceux-ci, quand je pense un peu à moi, je leur dis de bonnes choses: mais par rapport aux autres ce seroit faire la suffisante & la prêcheuse; & quand je les écoute ils ne me disent que des niaiseries, & si je ne reponds pas de même qu'eux on dit que je fais la froide, qu'on ne me connoit plus, que je ne fais plus cas que des Evêques, &c. Je paye à present les interêts du tems passé, où j'entretenois tout le monde. Ainsi j'ai fait mille connoissances dont je ne me puis defaire. L'autre jour je fis paroître à une de ces personnes que

1620. j'en meprisois d'autres que je savois qu'ils n'estimoient pas, & cela par flatterie.

Si Dieu ne m'assiste, ainsi que je l'espere de sa bonté par votre moyen, ma très chere Mere, non je ne me pourrai plus supporter dans ces enlassemens & en mille autres embarras pour des choses temporelles de céans, † qui vont avec une confusion extrême, & apportent des desordres & d'extrêmes incommodités à mes pauvres Sœurs, & point de moyen pour les regler. Dieu amenera Monseigneur, je le crois parce que vous me le dites, & il aura pitié de moi.

Le bon M. du Belley * qui m'a écrit, est venu. Je l'aime bien, parce qu'il est bon; mais il me brouille encore l'esprit avec ses très vaines & extravagantes louanges. Car mon mechant esprit s'y plaît, & j'ai peine à dechirer ses Lettres, qui sont de si beaux panegyriques. Je ne saurois m'empêcher de lui repondre & de l'entretenir, & cependant j'en ai presque du scrupule, m'imaginant que ce n'est pas tant le respect pour son merite, que l'estime que je sai qu'il fait de moi qui m'en plaît. Je ne sai si je le dois prier de venir, ou non. Ses sermons émeuvent fort nos anciennes: pour moi ils contentent plus la vanité de mon esprit qu'ils ne touchent ma volonté.

* M Pierre Camus.

Mais à propos de volonté, ma chere Mere, je ne sai si ce n'est pas erreur, mais il me semble que rien ne me la peut toucher, & que je ne saurois vouloir plus que je veux. Je vous supplie, ma très chere Mere, mandez-moi ce que je ferai par rapport à M.

† Il en sera parlé dans la Lettre III.

M. du Belley. Ma pauvre sœur le Maître m'écrivoit l'autre jour qu'elle étoit bien fâchée, apprehendant que vous ne crussiez qu'elle ne se soucioit plus de vous aller voir, quoiqu'elle n'eût plus peur de son mari. La raison qu'elle a eue pour s'en dispenser c'est qu'elle avoit des affaires. Ma très chere Mere, je vous supplie très humblement, d'avoir un peu pitié de cette pauvre sœur. Elle est un peu tendre, mais elle est bonne, & fera beaucoup; mais il la faut presser. S'il vous plaisoit de prendre un peu d'autorité sur elle, & de lui faire rendre compte de ses dispositions interieures, vous l'obligeriez infiniment; car elle le fera volontiers étant excitée, mais elle n'osera jamais autrement. J'ai peur qu'elle ne s'engage à M. du Belley. Je n'aimerois pas cela, car voyez, ma chere Mere: il me semble que ces admirateurs des personnes ne leur font pas faire grand chemin. La mode est à cette heure qu'on se contente de peu; & il me semble qu'on fait grand tort par ce moyen à plusieurs ames. 1620.

Je suis bien aise que vous avez une Maison; mais c'est-à-dire que vous vous en irez bien-tôt. O bien! que sa sainte volonté de Dieu soit faite, sans reserve en tout. Je vous supplie de prier Dieu pour moi, ma chere Mere, & que je sois toujours votre enfant, &c. SOEUR MARIE ANGELIQUE.

Ma chere Mere, tout en vous écrivant je viens de me mettre en colere & de parler avec bien du mepris de quelqu'un, & j'ai dit quelque chose afin qu'on fît ma volonté.

1620.

LETTRE II.

A la même. Elle lui parle encore de son interieur.

De Maubuisson 12. Septembre.

MA très chere Mere. Helas, me voilà toute retablie dans mon tracas, où je veux être puisque Dieu le veut. Mais je ne puis m'empêcher de jetter les yeux sur le doux repos que j'aurois aux pieds de ma chere Mere, s'il plaisoit au Seigneur que j'y pusse vivre & mourir. Je suis en de perpetuelles contestations avec ceux avec qui je vis. * Ils veulent une chose & moi d'autres, qui ne sont pas à mon avis mauvaises: mais je me defends avec mon indiscretion & mon arrogance ordinaire.

Ma Sœur Marie Angelique † continue comme de coutume; mais je ne fais pas semblant de la voir. Il faut ma chere Mere, que je vous dise ma mechanteté. Il arriva qu'en revenant elle dit quelque chose de vous, ma chere Mere, comme si elle vous eût beaucoup aimée, & eût été bienheureuse avec vous. J'eus si grand depit, comme je crois par orgueil, m'imaginant qu'elle me meprisoit, que je lui dis, *c'est que c'est chose nouvelle.* Voyez ma chere Mere, la force de mon orgueil, qui me fait ainsi trahir mon cœur.

J'ai parlé trois fois des affaires d'Etat, & dit une opinion qu'on m'avoit apprise au prejudice de quelqu'un. J'ai montré une Lettre par vanité que j'ai écrite, parce qu'elle

* Les Peres de l'Ordre contredisoient la Mere Angelique dans le bien qu'elle vouloit établir à Maubuisson.
† C'étoit une Religieuse de Maubuisson.

qu'elle me sembloit bien. J'en ai bien fait d'autres dont je ne me souviens pas, ma chere Mere. Je ne crois pas que je vous ennuie en vous disant ces petites particularités, afin qu'au moins, en la maniere que je puis, je sois votre petite Novice. 1620.

Vos Lettres ne sont-elles pas parties, ma chere Mere ? O mon Dieu quand viendront les reponses, & seront-elles favorables ? Si le bon Pere le veut bien, je me promets, Dieu aidant, de venir à bout de toutes les difficultés. Je ne sai si j'irai au Lys* : on me fait accroire que j'en ai envie afin de vous voir. Il est bien vrai que j'en ai une envie qui ne sera jamais rassasiée, & je desire que Dieu me fasse la misericorde de me donner tout à fait à lui sous votre conduite. Mais, je n'ai garde pour me contenter, de vouloir entreprendre indiscretement une si grande affaire, dont je m'excuse autant que je puis, excepté que je dis comme il me semble que je le dois, que si l'on me le commande absolument j'irai. On ne veut pas cependant que je parle ainsi.

S. François de Sales.

Ma chere Mere, pour l'amour de Dieu aimez-moi toujours, & faites par vos prieres & vos soins maternels que je sois toute à lui. Car je suis votre vraie enfant qui me demets toute, toute, toute entiere entre vos mains. Que Dieu vous conserve & soit beni. Je salue s'il vous plaît, ma chere Mere, toutes mes très cheres Sœurs, & particulierement ma chere Maîtresse.

* Monastere près Melun, lequel a été reformé dans la suite par les soins de la Mere Angelique. Voyez la Relation V. de la I. Partie des Memoires cités ci-devant.

1620.

LETTRE III.

A M. Arnauld d'Andilly, son frere. Sur les affaires de l'Abbaye de Maubuisson.

De Maubuisson 13. Septembre.

MON très cher frere. J'ai reçu la vôtre. Je suis très marrie que M. de L. agisse si lachement, car je prevois que s'il ne fait davantage, nous en avons encore pour dix ans, & au bout beaucoup de travail en vain. Nous n'entendons parler que des menaces de Madame d'Estrées, * & il est tout constant que Monsieur son frere est maintenant pour elle, temoin le favorable Bref qu'il lui a fait obtenir.

Or sur ce que M. L. vous a dit que la Maison est si bien entre nos mains, jugez s'il vous plaît s'il ne sera point à propos de l'avertir qu'on m'en veut tirer pour trois semaines pour aller au Lys, où l'Abbesse † promet merveille pourvû que j'y aille; afin que si durant mon absence, il arrivoit quelque surprise de la part de Madame d'Estrées, il ne trouve pas mauvais que je ne lui aye pas fait savoir mon depart. Sur cela, s'il lui plait, il peut donner ordre en deux façons, l'une en écrire à M. le Cardinal de la Rochefaucault qui est celui qui veut que j'y aille, ‡ qu'il ne le desire pas;

* Cette Dame avoit été chassée à cause de ses desordres du Monastere de Maubuisson dont elle étoit Abbesse ; & elle faisoit tous ses efforts pour y rentrer. Sur quoi on peut voir les Memoires sur la Vie de la Mere Angelique I. Part. I. Relat. &c.

† Madame de la Tremoille.

‡ M. le Cardinal de la Rochefoucault avoit fort à cœur d'établir la reforme dans tous les Ordres Monastiques de

pas; ou bien qu'il fasse écrire à M. le Procureur General pour pourvoir à la fureté de la Maison durant mon absence. 1620. M. Mclé.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire de cette affaire, ne voulant pas vous ennuyer des ennuis que sa longueur m'apporte, parce que je n'y puis rien faire du tout qui vaille, & qu'il n'y a rien d'assuré dans cette instabilité. Au reste il est clair que si M. L. quitte prise, Madame d'Estrées sera établie. Je me rejouis bien fort de l'heureux acquisition que vous avez faite de cette bonne sœur dont vous me parlez. Je ne la puis oublier, ni le reste de vos amis.

LETTRE IV.

A la Bienheureuse Mere de Chantal. Sur une Feuillantine & sur les bruits qui couroient contre l'Ordre de la Visitation.

MA très chere Mere. La Superieure des Feuillantines m'écrit & temoigne fort desirer que nous ayons grande amitié ensemble: c'est mon frere qui est cause de cela. J'honore bien fort cette Mere, la croyant une bonne servante de Dieu: mais ses Lettres me sont si fort à charge, que rien plus; & je ne sai que lui dire, car mon cœur ne peut s'ouvrir de ce côté là. Comment faut-il faire? Je vous supplie ma chere Mere, de me le dire. Je vous envoie sa Lettre, & ce que je lui reponds. Si vous le trouvez bien vous le donnerez, s'il vous plaît, à M. Manceau qui vous ira De Maubuisson vers Novembre.

 voir

de France, qui en avoient grand besoin. Il fut autorisé à y travailler par les Papes Gregoires XV. & ses successeurs, & par le Roi Louis XIII.

1620. voir cette semaine, & il l'apportera. Voyez vous, ma chere Mere, mon frere aime passionnément cette bonne fille, & il veut qu'elle m'aime & que je l'aime, & je pense qu'il voudroit bien que j'allasse avec elle, mais Dieu ne m'y appelle point du tout.

Il faut que je vous dise, ma très chere Mere, que j'y ai pensé profondément, & à la Visitation aussi. Je fais état tout au pis que je ne vous y verrai jamais, ni Monseigneur, que vous mourrez tous deux bien devant moi * & que notre chere Maîtresse que j'aime très fort mourra aussi. Je m'imagine que notre Sœur qui s'appelloit Petit au monde, & qui me deplaît très fort, sera ma Superieure, & cela ne me peut degouter, puisque cela n'empêcheroit pas que je ne gardasse la regle, & les Constitutions. Il y a des personnes qui viennent ici, qui me parlent de cet Institut nouveau avec des mepris étranges, croyant qu'on ne va chez vous que pour être à son aise. Cela ne me fait plus de depit, comme il faisoit devant que je fusse entierement resolue d'en être. Que Dieu me fasse cette grace; & deja je m'en rejouis bien fort, m'étant avis que je dois avoir bien cher de mener une vie inconnue & si abjecte au monde.

Encore ce sont des Religieux & des personnes d'Eglise qui me parlent comme je viens de dire. Ils me disent qu'en embrassant cet Institut je perdrai la reputation que j'ai, qui est si vaine & que j'ai si injustement

* Cela arriva: S. François de Sales mourut à la fin de 1622. & la Mere de Chantal à la fin de 1641.

ment acquise. Je dis pourtant tout doucement que votre regle a été faite par le plus grand Docteur de la Sainte Eglise, * & vos Constitutions par un grand & saint Evêque, qu'elles ne peuvent donc qu'être bonnes: puis je les écoute avec humilité. Mais à quelqu'un qui me disoit qu'on alloit demander tous les matins à chacune ce qui lui plaisoit à son diner, je dis bien rudement que cela étoit bien éloigné de la verité. Adieu ma chere Mere; je suis toute vôtre. Dieu soit beni. 1620.

LETTRE V.

A M. d'Andilly. Sur la satisfaction qu'elle avoit de connoître M. l'Abbé de S. Cyran. 1621.

J'Ai reçu la Lettre de M. de S. Cyran avec une satisfaction qui ne se peut dire. Je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir procuré le bonheur d'une si sainte amitié. Je lui écris un mot que vous lui ferez tenir, si vous ne l'en jugez pas trop indigne.... 7. Janvier.

LETTRE VI.

A M. d'Andilly. Sur les tracasseries qu'on lui suscitoit à Maubuisson. 1623.

PErmettez-moi de vous donner le bon jour de tout mon cœur, & vous parler des plaintes que j'ai appris que M. de S. a été faire de moi, dont j'ai été plus fâchée que de plusieurs choses pires, qui se sont presentées depuis quelque tems, par- 9. Janvier.

* Les filles de Sainte Marie ont pour regle celle de S. Augustin.

1623. parce que je ne desire point du tout que vous ayez la tête rompue de moi de cette façon. C'est pourquoi si vous le trouviez à propos je serois bien aise qu'une autrefois vous repondiez que c'est à mes Superieurs qu'il se faut adresser : car je ne desire nullement qu'on vous brouille en toutes ces belles affaires, desquelles au surplus je vous prie de ne vous point fâcher. Dieu me fera la grace, comme je l'espere de sa bonté, de m'en demêler. Il sait qu'elles ont été mes intentions & mes actions. Le bon Monseigneur de Nantes * m'a appris une sentence de S. Augustin qui me console fort : Que celui-là est trop ambitieux auquel les yeux de Dieu spectateur ne suffisent pas. Il est par sa grace celui seul que je crains, & en qui j'espere. Je le prie de vous donner le plus ardent de vos souhaits, que je crois être celui de l'aimer parfaitement.

* M. Cospean.

LETTRE VII.

1624. *Au même. Elle lui donne divers avis au sujet de la disgrace de deux Seigneurs de ses amis.*

De P. R. 5. Juin.

ENcore que je ne doute point de votre constance, & de l'entiere soumission que vous voulez avoir aux volontés absolues & permissives de Notre Seigneur, par lesquelles son infinie bonté achemine toutes choses heureusement, pour le salut de ses élus, neanmoins, sachant que tout au contraire du commun des hommes, auxquels le mal d'autrui, pour proche qu'il leur soit, n'est qu'un songe, vous sentez celui de vos amis, * plus que le vôtre propre, j'ai

* Il s'agit ici de la disgrace & de l'exil de M. de Schom-

j'ai cru que vous n'auriez pas desagreable ce que ma petitesse remplie de la plus sincere affection que peut jamais avoir une bonne sœur & une très intime amie en Jesus-Christ, vous pourroit dire pour se consoler avec vous dans la peine que je sai où vous êtes de celle de ce bon Seigneur, & que je ressens sensiblement. 1624.

Mais, mon très cher Frere, enfin qu'est-ce qu'une faveur du monde, laquelle avec toutes les circonstances que vous me pouvez dire, (& que je ne suis pas peut-être capable de comprendre à cause de mon ignorance que ma très heureuse solitude me donne des interêts du monde,) ne doit durer que le moment de cette vie, & qui ne peut procurer, ou je me trompe bien fort, nuls moyens pour gagner le ciel, ou au moins pour rendre beaucoup plus grands dans l'éternité ceux à qui elle est arrivée.

Les tracas de la Cour, & les infinies occasions qu'ils donnent d'offenser Dieu; avec les empêchemens continuels de penser seulement à lui, ne peuvent, je le sai bien, arrêter les grands courages, & les esprits tout à fait determinés au bien, d'être tout à Dieu. Mais une preuve très certaine pour savoir si nous sommes tels, est de voir si nul revers de fortune n'est capable d'émouvoir nos esprits. Ceux qui sont ainsi, sont heureux en tout tems, & il n'importe où ils soient. Neanmoins il ne se peut que le plus grand loisir de vacquer à

Schomberg, Surintendant des finances, & de l'emprisonnement de M. le Marêchal d'Ornane, Gouverneur de la Maison de Monsieur, frere de Louis XIII. sur quoi l'on peut voir le commencement de la seconde partie des Memoires de M. d'Andilly.

1624. à Dieu, ne les contente davantage. Ceux qui ſentent par experience qu'ils ne ſont pas ſi inſenſibles aux choſes du monde, que peut-être ils s'imaginent, doivent louer Dieu de les avoir tirés de la preſſe. Car cette ſeparation leur étoit neceſſaire pour leur bien éternel qui ſeul doit nous toucher; & il ne faut nullement alleguer la gloire de Dieu & le bien public, puiſque pour cela nous devons nous contenter de le recommander au même Dieu qui eſt plus ſage & plus jaloux de ſa propre gloire que nous, & qui ſaura très bien par ſon bras tout-puiſſant remedier au malheur que nous craignons, & ſans nous, qui n'avons rien à faire qu'à adorer ſes ordonnances & nous ſoumettre à ſes divines volontés.

Je loue votre fidelité mon très cher frere, mais je vous prie ſi je l'oſe, ſans faire tort à votre cœur cent fois plus grand & meilleur que le mien, continuez toujours de même contre le conſeil peut-être que vous recevez des prudens & des femmes, c'eſt-à-dire des gens pleins d'interêt & de puſillanimité, amis du tems & de la fortune & point des perſonnes. Mais agiſſez, mon cher frere, en vrai ami, c'eſt à-dire chretiennement, portant autant qu'il vous ſera poſſible l'eſprit de ce bon Seigneur à ſe comporter ſelon la volonté de Dieu en toutes ſes affaires; & enfin à preferer ſon ſaint amour à tout ce qui eſt au monde. Aſſurez-vous que toutes nos bonnes Sœurs prient pour lui & pour vous.

LET-

1624.

LETTRE VIII.

Au même. Sur le retour des deux personnes dont il est parlé dans la precedente, & les dispositions d'un Chretien qui est à la Cour.

MON très cher frere. Puisque j'ai pris part à la douleur, ne m'est-il pas permis de la prendre à la joie ? Eh bien, très cher frere, ne dirons-nous pas que le Seigneur mene aux enfers & en ramene. Son saint nom soit beni, & apprenons enfin par tant d'experiences à constamment esperer en Dieu & à meprifer le monde. Ceci est pour vos chers amis, ces bons Seigneurs, mais principalement le glorieux prisonnier, duquel je ne vous puis dire combien la delivrance m'a consolée.* 22. Août.

Mais pour vous, mon très cher frere, permettez-moi de vous conjurer de n'esperer qu'en Dieu seul, & de ne vous soucier que de lui plaire. Je n'entends pas pourtant que vous n'ayez attention à votre avancement autant que vous croirez que ce sera sa volonté, mais par ce seul objet de cette divine volonté, en sorte que si par les évenemens vous connoissez qu'elle vous veuille laisser en l'état où vous êtes, vous n'en ayez aucun ressentiment. Car qu'y a-t-il, mon cher frere, au ciel ou en la terre à quoi nous devions songer, sinon que l'éternel bon plaisir de Dieu soit accompli en nous ?

Donc,

* Au commencement d'Août M. de Schomberg fût rappellé d'exil, & M. d'Ornane sortit de la citadelle de Caen où il avoit été transferé de la Bastille. Voyez les Mem. de M. d'Andilly.

1624. Donc, cher frere, au nom & pour l'amour de Dieu, si la prosperité arrive, humilité, modestie, crainte d'en abuser; & si le contraire, resignation, tranquillité, & invincible acquiescement à la divine volonté, nul murmure, ni mepris de personne. Et pour moi, pardon de ma temerité, avec compassion. Car c'est une pauvre fille passionnée de l'amour qu'elle a pour son très cher frere, qu'elle desire de voir si parfait, que plus elle y reconnoît de perfection, plus elle se rend insatiable à lui en desirer.

LETTRE IX.

Au même. Elle le console sur quelque malheur qui lui étoit arrivé.

12. Septembre. COURAGE, mon très cher frere. Que les vicissitudes de ce miserable monde n'ébranlent point, je vous en conjure, la constance de votre cœur. Ces jours passés on avoit un sujet de joie, maintenant c'en est un de tristesse. Tout cela n'est rien de nouveau: il a toujours été ainsi, & sera jusqu'à la fin des siecles. Mais les ames inconsiderées qui s'attachent tant aux choses si branlantes, reçoivent à tous ces changemens de rudes secousses. Pour la vôtre, mon très cher frere, qui n'a autre dessein que de s'attacher à Dieu, elle les verra sans s'étonner, & même les voyant, prendra un nouveau courage de s'attacher plus fermement à cet immuable objet qui meut tout sans se mouvoir.

Nous avons soin de recommander votre negociation à notre bon Dieu, afin qu'il en dispose selon sa sainte volonté. Faites

y tout ce que vous pourrez, parce qu'il le 1624.
veut bien; mais si elle ne réussit pas, ne vous en fâchez pas, car il ne le voudra pas. Manquer au premier c'est une perte temporelle: faillir au second c'est un dommage éternel. Oui, mon très cher frere: car un saint acquiescement au bon plaisir de Dieu contre nos desseins sera recompensé de sa bonté dans l'éternité. Vous le savez mieux que moi; mais la tranquilité de ma chere solitude, me donne autant de commodité d'y bien penser, que le bruit du monde vous le rend difficile. Adieu, mon très cher frère: point de rodomontades, quoiqu'il arrive; car sans mentir elles ne conviennent point à un chretien.

LETTRE X.

Au même. Sur la mort de leur oncle & sur le peu de cas que l'on doit faire des choses de ce monde.

MON très cher frere. Notre oncle * est 19. Septembre.
donc mort, & il a plu ainsi à celui auquel nous sommes. Nous vivons & nous mourons. Oh! qu'il soit beni, ce grand Dieu, de toutes ses saintes & justes ordonnances! Il faut que je vous dise, mon très cher frere, que comme très imparfaite & trop attachée à la terre, j'ai encore de grands ressentimens de cette perte, & de l'ingrati-

* M Pierre Arnauld Mestre de Camp, General des Carabins de France, Mestre de Camp du regiment de Champagne & Gouverneur du Fort-Louis près la Rochelle, l'un des plus braves de son siecle & à qui la milice Françoise a de grands obligations. Il mourut le 14. Septembre. Voyez son histoire dans les Memoires de M. d'Andilly.

1624. titude avec laquelle, s'il eſt permis d'ainſi parler, l'on traite ceux qui reſtent pour recompenſe des ſervices, non de celui-là ſeul, mais de pluſieurs autres. J'ai de la joie de voir que nous ayions tant de ſujets de mepriſer le monde & ſes faveurs qui ſont ſi mal aiſées à recevoir, (puiſque les merites y ſont de nulle conſideration) ſi difficiles à conſerver, & qu'il faut enfin tot ou tard abandonner.

Mon Dieu! Mon très cher frere, n'y a-t-il point moyen que la lumiere de la ſainte foi rende nos eſprits ſi puiſſans que nous faſſions dès maintenant auſſi peu d'eſtime de toutes choſes temporelles, que lorſque nous ſerons en l'état de ce pauvre homme. Combien vaines, mais plus que vaines, lui ſemblent à cette heure toutes les choſes qu'il eſtimoit ici bas! Et s'il revenoit combien les dedaigneroit-il? Et cependant il ne voit que ce que nous croyons: faiſons donc, mon très cher frere, ſelon que notre croyance nous porte. Ayons mille fois plus d'attention au lieu où nous allons, qu'aux divers accidens qui nous arrivent par le chemin qui ſera ſi court, & dont la fin ſe trouvera toujours plutôt que nous ne penſons. Et Dieu veuille par ſon infinie bonté, que ce ne ſoit pas plutôt que nous ne voudrions; mais qu'au contraire nous vivions de ſorte que Jeſus-Chriſt nous ſoit notre vie, & que mourir nous ſoit un gain, & par conſequent une choſe très deſirable. Ainſi ſoit-il, très cher Frere, & que vous m'aimiez toujours auſſi parfaitement, que je vous aime, comme je ſuis aſſuré que vous ferez, puiſqu'il a plu à la bonté de Dieu de ſerrer le lien de notre

tre amour naturel du lien ſacré de ſa ſainte 1624.
charité.

LETTRE XI.

Au même. Sur un procès qu'il avoit, & ſur l'eſtime qu'elle faiſoit de M. l'Abbé de S. Cyran.

TRes cher frere. Je vous ſupplie de tout 2. Novembre.
mon cœur de ne vous point fâcher
contre M. le Lieutenant civil, quoiqu'il ſemble le meriter. Puiſqu'il faut plaider contre lui, il le faut faire en paix, & ſe plaindre du tort au Juge ſeulement & non à d'autres. Je ſai bien que tout ce qui vous fâchera en cette affaire, ſera d'être traité de la ſorte, par un homme que vous eſtimiez votre ami. La victoire que vous obtiendrez ſur vous-même, ſera d'autant plus grande que cela eſt plus ſenſible.

Nous avons eu le bonheur de voir M. de S. Cyran. Je le trouve toujours plus excellent, & je vous ſouhaite avec paſſion le loiſir de l'entretenir. C'eſt un eſprit rare, qui a une ſcience admirable, une vertu & une devotion ſinguliere, & qui eſt un ami incomparable. Monſeigneur de Nantes vous ſalue très humblement, & dit que, ſi vous voulez égaler ſon affection, vous avez forte tâche: n'oubliez pas de lui écrire.

LETTRE XII.

Au même. Sur quelque mecontentement qu'on lui avoit donné.

JE ſuis ravie, mon très cher frere, du 28. Novembre.
courage que Dieu vous donne à ſuppor-
ter les lâchetés des hommes. Je vous

1624. en estime mille fois plus heureux, de prendre ces souffrances de la même sorte, que la jouissance des plus grandes prosperités du monde. Je vous supplie, obligez-moi de lire avec attention le second Chapitre de l'Ecclesiastique. Je m'assure qu'il vous donnera autant de satisfaction qu'à moi. Consolez ma mere sur la fâcherie qu'elle a reçue de N. J'espere toujours que Dieu le changera veritablement. Il le faut supporter charitablement pour l'amour de Dieu, que je prie de tout mon cœur de vous accroître ses divines graces.

LETTRE XIII.

1625. *Au même. Sur le desir qu'avoit Madame la Duchesse de Liancourt de faire une visite à Port-Royal.*

29. Avril. MON indisposition m'a empêchée de vous pouvoir plutôt repondre touchant le desir qu'a Madame de Liancourt. Ma sœur le Maître y aura suppléé, comme je l'en avois priée. Mais de peur que vous n'ayez pas reçu les Lettres, comme nous craignons, n'en ayant point reçu de reponses, je vous dirai les mêmes choses que je l'avois priée de vous mander; qui est qu'encore que veritablement nous ayons une extrême repugnance aux entrées des Dames dans nos Monasteres, cependant sachant quelle est celle dont il est question, * & que c'est une vraie pieté & non cu-

* Madame la Duchesse de Liancourt eut dès sa jeunesse une très grande pieté, & elle vint à bout de gagner à Dieu le Duc son époux, comme on le peut voir dans le Necrologe de Port-Royal au 14. Juin & au 1. Août.

curiosité, ainsi que la plûpart des autres, 1625.
qui *lui* donne ce desir, non seulement je n'en ai nulle peine, mais ce me sera honneur & contentement. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'elle puisse trouver en notre petite Maison ce que sa devotion y cherche, & que je lui puisse temoigner combien j'honore sa vertu. Je vous supplie de faire en sorte qu'elle trouve bon d'obtenir sa permission pour elle seule, & qu'elle la tienne secrette.

LETTRE XIV.

*A M. Macquet * depuis Curé & Archidiacre de Boulogne. Elle le remercie de son souvenir, &c.*

MONSIEUR. Il y a plus de quatre ans De P. R.
que j'ai grand desir de vous écrire, vers Juillet.
mais je ne savois point de voies pour vous faire tenir des Lettres, jusqu'à-ce que M.*** m'ait mandé qu'il vous avoit vu, & que vous me faisiez tant de charité que de vous souvenir de moi: dont je vous remercie très humblement, & vous assure que je ne vous oublie jamais en nos petites prieres, ni votre bon ami, M. de L. P. Notre Seigneur m'ayant donné un très singulier desir

* Ce M. Macquet à qui la Mere Angelique a écrit un grand nombre de Lettres depuis ce tems jusqu'en 1650. étoit un bon Ecclesiastique, disent les Religieuses de Port-Royal dans leur Journal de 1671. pour qui elles firent le 9. Mars de cette année un service. Elles ajoutent que la Mere Angelique l'affectionnoit beaucoup, & qu'il avoit une si grande confiance en elle qu'il prenoit même quelque conduite d'elle par ses Lettres, c'est-à-dire qu'il la consultoit sur sa conscience. Elle lui avoit promis de faire faire pour lui un service à Port-Royal après sa mort.

1625. sir de votre avancement en son saint amour, ce me sera consolation d'entendre de vos nouvelles. Si quelque affaire vous amenoit en cette ville où nous sommes établies en partie, je m'assure que vous prendriez la peine de nous venir voir. Cependant je vous supplie de ne nous pas oublier en vos saintes prieres.

LETTRE XV.

A M. d'Andilly. Elle lui parle sur l'établissement de Port-Royal de Paris, & sur les bonnes dispositions de sa fille aînée.

15. Août. MON très cher frere. Le courage que Dieu vous donne à solliciter notre affaire * me fait esperer qu'enfin il nous fera la grace qu'elle réussira heureusement. Nos bons Peres ont toute l'esperance après Dieu, en vous. Les autres disent qu'ils vous craignent parce qu'ils ont appris que vous êtes de toute la Cour le plus assuré ami, & le plus puissant ennemi. Ainsi soit-il, & que ce soit toujours pour d'aussi justes causes, comme je l'espere. Ma mere est encore à Port-Royal: on l'ira querir Vendredi. Nos Sœurs se portent bien par tout, graces à Dieu. Votre fille nous temoigne tous les jours son bon esprit, & son bon naturel. J'espere que Dieu en fera une bonne fille; je n'ose encore dire une bonne Religieuse, quoique je l'espere. †

LET-

* Il s'agissoit alors d'établir à Paris les Religieuses de Port-Royal.

† Cette fille de M. d'Andilly étoit son aînée, qui fut en effet Religieuse à Port-Royal sous le nom de Sœur Catherine de Sainte Agnès, & y mourut le 23. Decembre 1643. Voyez le *Necrologe*.

1626.

LETTRE XVI.

A M. Macquet. Elle le conjure de se donner à Dieu parfaitement.

MONSIEUR. Que Notre Seigneur vous donne sa sainte paix. Je me rejouis extrêmement de ce que le retardement que vous avez fait de quitter le monde n'est venu d'aucun refroidissement que vous ayez en l'amour & au service de notre Dieu. Je ne me pouvois promettre cela de vous. La connoissance qu'il vous a donnée depuis quelque tems de vos obligations envers lui & de ses merites, aussi bien que des miseres & perils du monde, & les bonnes pratiques que vous avez embrassées avec tant de ferveur, sont une chaîne qui vous lie, ou doit lier trop étroitement. 20. Janvier.

Neanmoins il faut que je vous dise que je ne suis pas demeurée sans apprehension, en ayant vu d'autres qui par de semblables retardemens appuyés sur de bons pretextes, se sont rallentis peu à peu en leurs bons desirs, & enfin les ont perdus tout-à-fait; & je ne sai s'il ne faudroit pas mieux laisser les morts ensevelir les morts, & suivre promptement notre cher Sauveur. Vous avez de qui prendre conseil sur cela: le Reverend Pere Archange * vous le donnera volontiers. Vous n'en pouvez prendre un meilleur de moi. Je vous conjure pour l'amour de celui qui a donné sa vie pour la nôtre, de ne permettre pas que la pre-

* Le Pere Archange de Pembrock Capucin qui fut l'un des premiers Directeurs de la Mere Angelique.

1626. premiere charité s'éteigne & se refroidisse, de peur que le chandelier de la connoissance ne vous soit ôté. Que vous profitera-t-il de gagner tout le monde, si vous faites perte de votre ame propre? Donnez-moi part en vos prieres, s'il vous plaît.

LETTRE XVII.

A M. d'Andilly. Sur la maladie d'une de ses amies, à qui elle envoye des reliques de S. François de Sales.

23. Janvier. MON cher frere. J'ai une compassion que je ne vous puis dire de N. d'autant plus que je sai ce que c'est que ces maux-là. Nous ne manquerons pas de prier pour elle. Je lui envoye une croix dans laquelle il y a des reliques de feu Monseigneur de Geneve, & son portrait. Je la supplie de le prier, & j'espere qu'elle recevra du soulagement en son mal; ou la force de le souffrir si saintement, que le mal vaudra mieux que la santé.

LETTRE XVIII.

Au même. Sur sa disgrace & ses bonnes dispositions.

3. Fevrier. JE ne puis m'empêcher de vous dire l'incroyable contentement que je reçois de celui que Dieu vous donne, dans un sujet où un autre qui se rendroit indigne de sa divine assistance s'affligeroit demesurément. * Il est bien vrai, mon très cher frere,

* M. d'Andilly venoit d'être disgracié par Monsieur frere du Roi Louis XIII. chez qui il avoit une charge. On peut voir sur cela ses Memoires. II. Part. pages 55. & suiv.

frere, que la pieté est bonne à tout, & 1628.
que la sainte devotion nous fait anticiper la beatitude, nous mettant dans une tranquillité au divin vouloir de Dieu, qui nous fait estimer pour bonheur quoi que ce soit qu'il nous envoie.

Mais veritablement, mon très cher frere, il faut que je vous dise que vous devez regarder comme un très singulier bonheur, le moyen que Dieu vous donne maintenant de vous appliquer tout à fait à le servir, & vous rendre son familier ami par la très sainte oraison & conversation avec sa divine majesté, où vous aurez plus de loisir de vous adonner que jamais. Quel heureux échange de ces affaires temporelles, épineuses & chagrines, où contentant l'un on fâche l'autre, & où acquerant un peu de bien de la terre on perd l'occasion d'en acquerir beaucoup de celeste!

J'ai grande envie d'avoir le bien de vous voir, afin que nous parlions à souhait de l'éternité, de l'estime que nous en devons faire, & combien en sa consideration nous devons mepriser les choses temporelles. En attendant mes Sœurs & moi nous vous saluons très humblement & ma très chere sœur. Dieu vous fasse tous deux saints, & les quatre petits aussi par la Passion de son fils soufferte pour cela! Qu'il soit à jamais beni.

LETTRE XIX.

Au même. Elle l'exhorte à profiter de sa retraite, & lui parle avec de grands éloges de M. de S. Cyran.

MON très cher frere. M. N. man- 28. Mai.
de avec beaucoup de ressentiment

 que

1626. que vous étiez allé à Pomponne pour y séjourner. Si je voulois consulter mes sens, je pense qu'ils seroient presque aussi émus que les siens, de vous voir plus éloigné de nous de six lieues, mais je m'en garderai fort bien. Au contraire je me rejouis, mais je le dis bien fort, de vous voir delivré pour quelque-tems de tant d'inutiles & forcés entretiens que Paris vous apporte, afin de pouvoir un peu à votre aise entretenir Notre Seigneur, & faire une bonne provision de saintes pensées, & de bonnes & courageuses mais humbles resolutions, pour quand Dieu vous rappellera une autrefois dans le tracas.*

Vous plait-il bien, mon très cher frere, que je vous dise une parole libre, mais toute du cœur? Je me souviens de vous avoir oui dire ici, que quand vous seriez à Pomponne, vous feriez certains Recueils d'Etat. Je vous prie, mon très cher frere, ne vous y amusez que bien peu; mais employez ce tems si cher pour l'état éternel de votre ame. Je sai bien que ces Recueils ne sont pas mauvais, & que cela est de votre seconde profession. Mais la premiere, très cher frere, c'est d'être chretien. C'est un grand mot, & cent ans de vie sont trop courts pour apprendre la perfection de cette profession. Lisez-donc, très cher frere, je vous en prie, l'excellente regle de cette profession (Philothée) durant ce doux & paisible tems, & encore Theotime si vous le pouvez.

J'ai

* M. d'Andilly resta dans la retraite depuis 1626. jusqu'en 1634. qu'il fut fait Intendant de l'armée que le Roi envoya vers le Rhin. Voyez ses Mem. II. Part. pag 63.

J'ai eu le bonheur de posseder M. de S. Cyran deux jours, qui m'ont semblé des momens. Que je vous ai d'obligation de m'avoir donné part à la sainte amitié d'un si incomparable ami! Je dis vrai, mon très cher frere, incomparable, pour la sainte verité dont il est rempli & pour la sincerité & la grandeur de son affection; & tout cela dans un esprit excellentissime. Vous me l'avez ainsi dit, & l'experience me l'a fait voir. Il est impossible de vous tromper de ce côté là, nonobstant l'excès de votre bonté (qui prevaut quelquefois au-dessus de votre jugement,) car il y a trop de candeur & de verité dans cette ame. Je prie Dieu qu'il en donne autant à tous vos chers amis. Je leur souhaite ce bien & toutes sortes de graces, car j'honore très cherement tout ce que vous aimez, mais singulierement ce singulier ami. S'il n'a trouvé quelqu'un qui l'ait enlevé, il vous ira voir, dont je suis ravie; car il aura plus de loisir qu'à Paris de vous faire part de ses celestes & toutes divines pensées. Adieu, mon cher frere. Je demande avec une incroyable passion la continuation de votre chere amitié. Sachez que de tout droit vous m'en devez autant & plus que nul autre, pour le moins par la loi du reciproque. 1626.

LETTRE XX.

A M. Macquet. Elle l'exhorte à faire des Instructions aux Annonciades de Boulogne dont il étoit Confesseur.

MONSIEUR. J'ai un très grand regret de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir, vous, Madame de Sainte Oste- Septembre

1626. berte & votre bonne Sœur; mais puisque les bonnes Meres entre les mains desquelles Dieu l'avoit mise ne l'ont point desiré, j'ai cru qu'il n'étoit pas à propos. Je vous supplie très humblement, mon Pere, ne vous ennuyez pas du travail charitable où l'obéissance vous a mis; & songez, s'il vous plaît, qu'il n'y a rien de plus pitoyable que de pauvres Filles enfermées qui manquent d'instruction, & que du bon fondement que vous donnerez à ces Filles depend tout le bien de leur Maison. Je me recommande toujours à vos saintes prieres, en vous suppliant de me croire pour jamais, &c.

LETTRE XXI.

1627. *Au même. Elle lui temoigne le desir qu'elle a de le voir.*

7. Juin. MONSIEUR. Que Jesus-Christ vive en vous à jamais. Nous reçumes il y a bien deux mois deux de vos Lettres, & aujourd'hui une troisieme, qui m'ont apporté très grande consolation. Je vous supplie de croire que ce n'est nullement faute de souvenir & encore moins d'affection, que je ne vous ai pas repondu, Dieu m'en ayant donné très particulierement pour vous. Mais outre nos occupations continuelles, depuis le mois de Septembre, je suis si extraordinairement travaillée de la migraine que je ne puis écrire sans beaucoup d'incommodité. J'esperois, ainsi qu'il vous avoit plu me l'écrire, que vous voudriez changer d'air en cette ville, où je crois que vous eussiez perdu votre fievre quarte. Mais, à ce que m'a appris cet honnête homme qui a pris la peine de m'apporter votre

votre Lettre, vous avez changé d'avis, dont je suis fâchée. Car il est vrai que je desire beaucoup; s'il plaît ainsi à la divine bonté, d'avoir encore une fois l'honneur de vous voir. Cependant je vous supplie très humblement de continuer en la sainte affection dont vous m'avez si charitablement obligée. Je vous assure que Dieu augmente tous les jours celle qu'il lui a plu de me donner pour vous, qui me le fait supplier de tout mon cœur de vous rendre parfaitement sien, & d'accomplir tous ses desseins sur vous. Votre très humble & très affectionnée servante en Jesus-Christ. *Sœur Marie Angelique, Abbesse indigne de Port-Royal.* 1627.

LETTRE XXII.

Au même. Elle l'exhorte à n'avoir d'autre soin que de plaire à Dieu, & de se bien acquitter de son devoir de Curé.

MONSIEUR. Je supplie Jesus-Christ de vivre à jamais en vous. La vôtre du dix de ce mois m'a apporté beaucoup de consolation, voyant qu'il a plu à Dieu de vous rendre votre santé, & de vous faire la faveur de la si bien employer pour sa gloire ramenant à sa grace tant de pauvres ames. J'estime infiniment cet emploi; c'est pourquoi je loue Dieu de tout mon cœur de vous y avoir donné part. Car en verité il veut que j'affectionne votre bien, & que j'aye soin de le prier pour vous, m'en ayant donné le souvenir depuis l'instant qu'il m'a donné votre connoissance, & m'ayant toujours fait beaucoup desirer que vous lui fussiez parfaitement fidele. J'estime aussi qu'il vous donne le souvenir de 30. Juillet.

1627. moi, & qu'enfin vous m'aiderez beaucoup à obtenir de sa bonté la misericorde de me convertir entierement à lui, dont il m'a donné depuis long-tems le desir. Mais je vous confesse en verité que je n'ai point encore correspondu à ses divines inspirations pour cela, dont j'ai beaucoup de confusion. Si Notre Seigneur vous donne occasion de venir à Paris, je serai bien aise de vous voir.

En attendant, mon bon Pere, je prends la hardiesse, (votre humilité & la confiance que Dieu vous donne en une si chetive creature que moi m'y conviant,) de vous conjurer de n'avoir autre soin que de lui plaire ni autre plaisir qu'à le servir. Cultivez soigneusement les ames qu'il vous a commises. Dans la rusticité bien souvent se trouve beaucoup d'innocence & capacité à aimer Dieu. Mais il faut du soin & de l'affection à instruire ces ames, & il est un peu difficile à un homme docte de s'appliquer à ces ames grossieres. Ce travail est infiniment ennuyeux. Mais quand vous considerez que la Sagesse éternelle a conversé & enseigné si long-tems des hommes si grossiers avec une si extrême patience, je m'assure que vous la prendrez aisément pour ces pauvres ames.

J'aurois un desir pour vous que vous pratiquassiez le saint exercice de l'oraison tous les jours. Je crois que vous le faites: mais ce me feroit satisfaction de le savoir. Pardonnez-moi s'il vous plaît, & m'obligez en brulant nos Lettres, ou au moins ne les montrez jamais à personne. Je vous demande cette fidelité au nom de Dieu, sans laquelle je ne pourrois vous écrire en confiance.

fiance. Je supplie Jesus-Christ la voie, la verité & la vie, qu'il possede entierement & pleinement votre ame. Je suis en lui & pour lui ce qu'il lui plaît que je vous sois. Je pense que vous me connoîtrez bien, & qu'il est à propos que nous ne signions plus nos Lettres. 1627.

LETTRE XXIII.

A M. d'Andilly. Sur la vanité des honneurs. 1728.

LE corps de M. d'Auquaire passa hier devant notre porte, dans un chariot couvert de noir avec force monde. Cela faisoit grande pitié. On fait beaucoup d'honneur au corps qui n'en sent rien : que Dieu glorifie l'ame par sa bonté. Je pensois en le voyant, que vous êtes très heureux, éloigné de tout ce qui vous peut empêcher de travailler pour l'éternité, puisque le tems dure si peu. Quand vous auriez été ce qu'a été cette personne & que vous seriez où il est, vous n'en seriez pas plus heureux & vos amis seroient pour le moins autant affligés. Madame sa femme est à Tours extrêmement malade, & grosse de huit mois avec son extrême douleur. Voilà comme les biens ni la fortune ne font pas les hommes heureux. Octobre.

LETTRE XXIV.

Au même. Sur l'amour du prochain. 1629.

JE pense que vous vous rendez bien soigneux d'entretenir votre nouvel hôte comme il le faut faire s'il vous plaît, & avec le plus de complaisance & de condescendance qu'il se pourra, non par prudence 1. Janvier.

1629. dence humaine & parce que les affaires temporelles le demandent ainsi ; mais par la sainte charité qui le veut. Je ne puis m'empêcher de vous faire ressouvenir de ce mot important : *Supportez les charges les uns des autres, & ainsi vous accomplirez la loi de J. C.* Il n'y a personne de qui il n'y ait à souffrir quelque chose, & cependant Dieu nous oblige de nous aimer les uns les autres, comme il nous a aimés, & par consequent nous supporter comme il nous a supportés. Je vous donne le bon soir, & je prie Dieu de tout mon cœur qu'il prenne une entiere possession du vôtre.

LETTRE XXV.

Au même. Elle lui parle de l'état d'une pauvre fille, & lui donne quelques avis.

7. Mai. MON très cher frere. Quand vous saurez le reste du procedé de la pauvre C. vous serez bien plus étonné, & si il ne faut pas dire un mot, mais en silence admirer & adorer la bonté de Dieu, souffrant l'orgueil, l'insolence & l'ingratitude des creatures. Il en a souffert de semblables & pires de nous, dont nous devons porter une grande humiliation, & avoir compassion de ceux qui sont dans l'erreur. Le principal est que cette pauvre fille est bien disposée, & j'espere que Dieu triomphera en elle. Priez pour elle & ne dites rien, s'il vous plaît : je vous en conjure par Jesus se taisant devant Pilate.

Je vous supplie, mon très cher frere, de soutenir notre cause (sur le sujet des aqueducs) mais sans vous échauffer, quand même vous ne pourriez rien gagner sur l'es-

prit

prit de M. le President. Il vous sera plus avantageux de gagner sur le vôtre de demeurer en paix. 1629.

LETTRE XXVI.

A la Sœur Catherine de Sainte Felicité Marion, veuve de M. Arnauld & mere de la Mere Angelique. Elle l'exhorte à mourir à elle-même de plus en plus.

MA très chere Sœur. Que Nôtre Seigneur vous donne sa sainte paix, puisqu'il ordonne que notre voyage * soit encore un peu plus long que nous ne pensions. Je me donne au moins la satisfaction de vous donner le bon jour par ce mot, & de m'encourager avec vous, ma très chere Sœur, à nous avancer en l'amour de Jesus-Christ & en la haine de nous même, puisque nous ne saurions parvenir au premier que par le dernier †. Pour acquerir un si grand bien, la mort nous doit être infiniment desirable. Ce n'est plus par les roues, les épées & le feu que nous mourrons à present, mais par mille petites occasions de renoncement à notre propre jugement, à nos inclinations & desirs : occasions que la bonté de Dieu nous offre tous les jours afin qu'au lieu des Tirans nous 27. Aoust.

* La Mere Angelique alla cette année au Prieuré de S. Aubin Diocese de Rouen, pour y affermir la reforme que la Prieure (qui étoit venue à Port-Royal l'année precedente) avoit commencé à y établir.

† Madame Arnauld ayant fait Profession à Port-Royal le 4. Fevrier 1629. y donna jusqu'à sa mort de grandes preuves de vertu. Voyez la Relation de sa Vie dans la III. Partie des Memoires sur la vie de la Mere Angelique.

1629. nous donnions nous-mêmes la mort, qui nous fait vivre de sa vie. Je vous supplie, ma très chere mere, demandez lui qu'il me fasse tant de grace de lui être fidele, & que dès ce moment je donne lieu à sa grace, renonçant à toutes les oppositions que j'y ai faites jusqu'à present, &c.

LETTRE XXVII.

1631. *A M. d'Andilly. Sur la peste qui étoit à Paris, &c.*

22. Septembre. MON très cher frere. La peste augmente toujours, neanmoins le refroidissement du tems me fait esperer qu'elle ne durera pas. Quoi qu'il en soit nous sommes à Dieu, & puisqu'il ne veut pas que nous cherchions la campagne, il nous gardera s'il lui plaît à la ville: sinon il fait aussi bien mourir cette année que celle qui vient. Nous fermons soigneusement notre porte, & prenons tout le reste des precautions humaines.

Vous savez l'affliction de M. de Rambouillet, auquel vous ne manquerez pas de temoigner charité. Vous savez aussi celle de M. le Procureur General. Il me semble que vous lui devez aussi temoigner quelque ressentiment. Neanmoins je ne sai pas si bien les usages d'Etat que ceux de notre Breviaire. Il y a, ce me semble, certaines prudences qui servent, les tems changent; & il y a toujours de l'humanité à temoigner de l'affection aux affligés, & de la lâcheté à craindre que tout fasse peur.

1631.

LETTRE XXVIII.

Au même. Sur l'heureux accouchement de son épouse & les bonnes dispositions de l'une de ses filles.

NOus louons Dieu de l'heureux accouchement de ma sœur. Mais ces cinq filles ne vous font-elles pas blanchir les cheveux? Il ne le faut pas, mon très cher frere. Dieu est leur Pere, votre seul soin doit être de chercher son royaume & sa justice; & cela étant, assurez-vous que toutes choses vous seront données. Nous sommes plus heureuses que jamais, parce que le froid empêche le monde de nous venir voir. Angelique dit qu'elle a grande envie de voir sa nouvelle sœur, mais qu'elle aime mieux se priver de ce contentement que d'aller à Andilly. Et comme je lui disois qu'elles étoient cinq, elle m'a dit: *Mais vous comptez celles qui sont en Religion, il ne le faut pas, car nous ne sommes plus du monde.* Elle dit cela si resolument & si gaiement qu'il semble qu'elle soit à la veille de sa Profession *. 28. Septembre.

LETTRE XXIX.

Au même. Sur la charité envers le prochain & le desir des biens celestes.

NOus nous rejouissons de la satisfaction que vous recevez de vos voisins. C'est une 8. Octobre.

* Cette fille de M. d'Andilly est celle qui est si connue sous le nom de la Mere Angelique de S. Jean & qui mourut en 1684. Abbesse de Port-Royal. Elle y entra dès l'âge de six ans & y fut formée à la pieté par ses tantes, les Meres Angelique & Agnès, dont Dieu lui fit la grace d'imiter les vertus.

1631. une très bonne occupation d'essayer de leur en rendre. Toutes sortes de raisons y obligent; mais la meilleure est que Dieu est charité, & que qui demeure dans la charité, demeure en Dieu. Nous rendons la plûpart de nos bonnes œuvres peu ou point utiles, faute d'y regarder Dieu purement. Ne vous fâchez pas, mon très cher frere, si je vous dis ce petit mot. La faute que je fais tous les jours en cela, moi qui devrois avoir acquis une si bonne habitude, me fait croire que nous devons nous rappeller souvent ce qui nous importe tant. L'établissement de la terre doit être reputé pour rien en comparaison de l'éternel dans le ciel. Vos enfans sont plus riches de votre confiance en Dieu, & ce leur est une fortune plus assurée que si vous possediez l'Europe. Nous allons tous les jours à la mort & au Paradis, si nous meprisons tout ce qui n'est pas Dieu. Qu'il vous benisse à jamais, & tous vos enfans. Celle de ceans vous salue.

LETTRE XXX.

1633. *A la Sœur Angelique de Sainte Agnès (de Marle de Belaire.) Elle l'exhorte à chercher Dieu dans la verité.*

Vers le mois d'Août.

JE suis bien aise de vous écrire, ma chere Sœur, pour vous assurer que je conserve l'affection que Dieu m'a donnée depuis tant d'années de vous servir, & que je le ferai de tout mon cœur quand il lui plaira m'en donner l'occasion. En attendant je le supplie qu'il vous fasse la misericorde de le chercher dans la verité; & je vous supplie de m'obliger de lui demander

la.

la même grace pour moi. Il me semble que nous ne devons souhaiter que cela; tout le reste étant non seulement inutile mais mauvais, puisque tout ce qui est hors de la verité est opposé à Dieu, & nous éloigne de lui. Si j'étois aussi separée de moi-même que je la suis de mes anciennes connoissances *, je serois bien près de cette verité, n'ayant personne avec nous de tout ce que vous connoissez que ma Sœur Marguerite de la Trinité, encore a-t-elle pensé mourir depuis deux jours †. Mais j'en suis bien éloignée, & je trouve autant de difficulté à le faire comme je le vois necessaire, parce que je suis trop lâche pour l'entreprendre tout de bon. Encore une fois, ma chere Sœur, je vous supplie de prier Dieu pour moi qu'il me fasse la grace de commencer. 1633.

Pour ce qui est ce que vous m'écrivez, quand vous aurez mandé ce que je viens de dire soyez en repos; je vous en supplie, ma chere Sœur, & ne vous troublez nullement l'esprit. Nous sommes enfans de Dieu qui nous nourrira s'il lui plaît, & je crois, comme dit la sainte Regle, que si nous cherchons vraiment son royaume & sa justice, tout le reste nous sera donné. Bon jour, ma chere Sœur. Je vous suis très humble servante.

* La Mere Angelique étoit alors dans la Maison du nouvel Institut du S. Sacrement, étant sortie de Port-Royal le 8. Mai de cette année.

† Cette Religieuse qui se nommoit Sœur Marguerite Agnès de la Trinité Mausoi mourut à Port-Royal de Paris le 19. Octobre 1644.

1634.

LETTRE XXXI.

A M. d'Andilly. Sur une visite que lui fit Madame le Maître.

24. Juillet. JE remercie Dieu de tout mon cœur, mon cher frere, de la bonne disposition de votre esprit, & de ce que votre mal de tête est passé. C'est sans doute cela qui vous faisoit paroître triste, & le principal est qu'il n'en soit rien. Le tems de pluie qu'il fait sera cause que vous entretiendrez davantage ma sœur le Maître. Ces rencontres sont favorables, elles font de nouvelles liaisons entre les proches & accroissent la confiance. Encore qu'on soit de fort bon naturel, neanmoins quand on ne se communique jamais en particulier, on n'a pas une si grande liberté que lorsque cela arrive. Il me semble que vous ferez une nouvelle connoissance en elle avec nous toutes, & que je vous entretiens avec elle, mon cœur & mon esprit étant parfaitement unis au vôtre & au sien.

LETTRE XXXII.

Au même. Sur un nouveau fils qui venoit de lui naître, & sur les maladies de la Mere Angelique.

19. Août. JE loue Dieu, mon cher frere, de l'heureux accouchement de ma sœur. Je le prie que le fils qu'il vous a donné, soit le sien pour jamais. Je vous prie, mon très cher frere, confiez-vous tous les jours plus en sa divine bonté, à mesure que votre charge augmente, parce qu'à proportion de vos besoins sa divine misericorde vous regarde

garde pour y pourvoir. Nous vous remercions très humblement de vos bons fruits. J'ai eu encore hier ma colique. Elle reviendra quand il plaira à Dieu. Pour moi je ne ſuis malheureuſe que dans le preſent, & jamais du paſſé ni de l'avenir; & l'eſperance m'ôte encore une partie du mal preſent. 1634.

LETTRE XXXIII.

A la Sœur Angelique de Sainte Agnès (de Marle.) Elle la conſole ſur ſes peines.

JE vous demande pardon, ma chere Sœur, d'avoir tant differé à vous repondre. Je ſuis comme un pauvre vaiſſeau agité ſur la mer, qui ne va pas où je veux, mais où le vent me porte. Vous m'avez fait plaiſir, de me parler librement & avec confiance. Vous ne le ſauriez faire à une perſonne qui ait plus d'affection pour vous. C'eſt pourquoi vous ne devez pas en avoir de la peine, quoique je ne ſois pas capable de vous repondre utilement, ne meritant pas que Dieu me donne des paroles efficaces qui vous puiſſent ſervir. Je trouve, ma Sœur, que vous repondez à vous-même; & que Dieu en vous laiſſant agiter des miſeres de la nature, ne vous laiſſe pas ſans ſecours, puiſqu'au milieu de ces tenebres, il fait reluire la lumiere de ſa verité qui vous les fait connoître, & l'obligation que vous avez de ne pas ſuivre ces mauvais inſtincts. Vers le mois de Septembre.

Je vous puis aſſurer, ma très chere Sœur, que j'ai cru que le mieux que je pouvois faire pour vous, étoit de vous mettre ſous une meilleure conduite que la mienne, dont j'avois ſi mauvaiſe opinion avec ſujet, que je

1634. je ne vous en ai pas ſeule delivrée mais toutes les autres. Cela vous a été plus utile que vous ne penſez. Vos ſouffrances vous empêchent de le voir. Croyez, ma Sœur, qu'il y en a par-tout; & nulle part, ſelon mon opinion, tant de graces qu'au lieu où vous êtes. Mais ma chere Sœur, il faut fidelité à Dieu, dont le premier aête eſt de les accepter ces ſouffrances de ſa main, dans toutes les circonſtances: c'eſt à quoi nous manquons tous. Nous n'oſerions dire que nous ne voulons point de croix, mais nous temoignons neanmoins qu'il eſt vrai, puiſque nous rejettons autant que nous pouvons celles que Dieu nous a deſtinées. Ainſi vous voudriez être où je ſuis * & je voudrois de tout mon cœur être où vous êtes. Il faut, ma chere Sœur, pour cette heure que vous & moi quittions cette penſée, pour nous rendre à celle de Dieu, lequel poſſible fera le change en un tems où il nous ſera auſſi fâcheux qu'il nous ſeroit maintenant agreable.

Les peines, ma chere Sœur, ſont le partage de la vie chretienne: autrement nous porterions le nom de chretiens en vain. Celui qui nous l'a donné par ſa miſericorde pour nous faire part de ſa gloire, nous donne auſſi cet unique moyen d'y parvenir. Si nous voulons l'un, il faut accepter l'autre. Je ſai bien que vous me direz que la force de la tentation ne donne pas lieu à cette penſée, ni ne permet point ce ſoulagement. Je l'avoue; mais les tempêtes ne ſont pas continuelles, & encore Dieu

* La Mere Angelique étoit dans la Maiſon du S. Sacrement.

Dieu fait-il quelquefois luire quelque rayon de lumiere qui doit produire son effet, non dans le seul moment qu'il est donné, mais pour toujours. Ceux qui perdent la vue ne laissent pas de conserver les idées de ce qu'ils ont vu, qui leur sert de conduite, quoiqu'en tâtonnant & avec incommodités. Les vues que Dieu donne apportent une merveilleuse force, & elles ont stabilité quand elles sont reçues fidelement dans leur étendue. Je connois par votre Lettre que vous n'en êtes pas privée. Suivez-les, ma chere Sœur, & sortez courageusement des embarras de vos repugnances naturelles, que vous savez bien qui doivent être absolument detruites & non pas suivies. 1634.

Dieu vous a donné un secours qui vous aidera extrêmement, si vous en faites usage. J'en parle par experience: c'est pourquoi je vous supplie, ma très chere Sœur, d'en profiter. Vous entendez bien que c'est de N. dont je veux parler; & bientôt, s'il plait à Dieu, vous aurez N. Mais voyez-vous, ma Sœur; il ne faut point consulter vos sens pour vous y rendre, ni vouloir qu'ils aient pour vous aucun égard: autrement ils vous seront inutiles. Ces personnes ne donnent qu'à la grace, & tout ce qui est en eux detruit tout ce qui s'y oppose. Si on ne se resout à souffrir, en vain veut-on participer au bonheur de leur conduite, qui leur est penible & inutile tout ensemble. J'espere que la grace se rendra plus forte en vous. Je prie Dieu pour vous de tout mon cœur, & vous, ma chere Sœur, de me croire pour jamais, &c.

1634.

LETTRE XXXIV.

A M. d'Andilly. Elle lui parle de son nouvel emploi à l'armée & des dangers qu'il y couroit.

Decembre. MA sœur le Maître nous a fait part, mon très cher frere, de votre bonne santé & de la satisfaction que vous avez dans votre emploi *, ce qui nous console extrêmement. Il paroît tout à fait que Dieu vous y appelle. Je prie sa bonté de vous donner tout ce qui vous est necessaire pour y accomplir sa sainte volonté. Il avoit couru un bruit ici qu'il y avoit beaucoup de perte à l'armée, ce qui m'a donné grande peine. Mais enfin je suis consolée dans la pensée que dans les grands perils nous sommes en sureté s'il plaît à Dieu de nous conserver, comme dans la sureté nous sommes en peril s'il veut nous abandonner. Or j'espere qu'il vous gardera pour ce grand nombre de gens qu'il vous a donnés, femme & enfans, mere, frere & sœurs, qui ont tous besoin de vous, & encore pour beaucoup de monde qu'il vous fera la grace de servir.

LET-

* M, d'Andilly partit de Paris au commencement de Novembre, pour aller être Intendant de l'armée du Rhin. M. Servien Ministre d'Etat lui avoit écrit en lui faisant part de l'ordre du Roi, qu'il devoit *compter pour beaucoup de ce qu'on l'envoyoit chercher dans sa Maison comme autrefois les Dictateurs à la charue*. Voyez les Memoires de M. d'Andilly II. Part. page 63. & suiv.

LETTRE XXXV. 1634.

Au même. Sur le même sujet.

IL est facile, mon très chere frere, de me faire succomber à la tentation de vous écrire, encore que j'apprehende de vous importuner à cause de la multitude de vos affaires. J'espere cependant que vous me pardonnerez facilement, & aurez agreable que je ne perde pas l'occasion que me procurent ces bons Freres de la charité, sans vous assurer que votre fille (Angelique) se porte bien graces à Dieu, & qu'on le prie beaucoup de vous conserver & de benir votre travail, que je vois être très grand dans l'affection que vous avez à maintenir le bon ordre. 20. Decembre.

LETTRE XXXVI.

A M. Macquet Directeur des Annonciades de Boulogne. Elle lui fait part de ses remarques sur les Constitutions qu'il avoit dressées pour ses Filles. 1635.

POUR vous obéir simplement, Monsieur, j'ai lu plusieurs fois les Constitutions qu'il vous a plu m'envoyer, & vous dirai que j'ai été ravie de voir les bonnes Filles dans la pratique si veritable & étroite des observances religieuses où je n'ai trouvé aucune defaillir. Il paroit que Dieu vous a donné vocation pour établir en ce Monastere sa grace, sans laquelle nous ne réussissons jamais en ce que nous entreprenons. Or puisque vous le voulez, je vous dirai quelques petites remarques que j'ai faites, quoiqu'il ne soit pas necessaire, & 4. Janvier.

que

1635. que tout puisse bien demeurer comme il est.

1. Il me semble qu'il seroit mieux de ne mettre pas le châtiment que merite la transgression du statut à chacun, mais en faire un Chapitre à la fin, parce que cela a je ne sai quoi de dur de voir cette repetition, & qu'il faut presupposer qu'on les regardera avec tant d'affection & de charité qu'il ne faut point de menace. Je vous envoye une copie de nos fragmens où vous en verrez un exemple, & y pourrez ajouter tout ce qu'il vous plaira.

2. Il me semble qu'il se pourroit ajouter quelque chose à l'article de la reception des Filles. Vous verrez dans ceux que je vous envoie, s'il est vrai particulierement qu'on doive recevoir une Fille fort vertueuse quoiqu'elle n'ait point de bien. Car le reste n'est rien, mais pour ce point-ci je le trouve important, ayant reçu entre autres quatre filles qui ont été si extrêmement utiles à la Maison qu'elles eussent du non seulement être reçues pour rien, mais achetées. Vous noterez qu'il s'en trouve si peu de telles, qu'outre qu'elles ne peuvent charger, il n'en faut pas craindre le grand nombre; & vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces filles dont je vous parle, n'étoient pas de grands esprits, mais dociles, simples, ayant bon jugement, humbles, penitentes & cherchant l'entrée en Religion pour y être continuellement sacrifiées. Les ames portent d'ordinaire la grace sur leurs visages, & leurs paroles font connoître leur cœur. Or si cet article n'est dans les Constitutions, & qu'au contraire il soit notoire à tout le monde

que

que jamais on ne reçoit une Fille si elle n'a du bien, jamais ces bonnes ne se presenteront croyant impossible d'être reçues. 1635.

3. Vous dites qu'elles ne sortiront point au dehors pour recevoir l'habit comme l'on pratique en toute Maison bien reformée. Les nôtres sortent & encore en plusieurs autres Monasteres reformés, conformément aux anciens ceremoniaux de l'Eglise qui ne doivent pas être negligés; & cette sortie & rentrée est trouvée très bien, parce qu'après la premiere épreuve les mettant dehors en liberté de ne pas rentrer, cela semble mieux; & leur premiere entrée étant quelquefois secrete & pour l'ordinaire avec peu de gens, cette seconde qui est publique est de plus grande édification.

4. Vous ne parlez point de l'examen que doit fait le Grand Vicaire, selon le saint Concile de Trente. Vous verrez la maniere que nous gardons à le faire. Vous trouverez possible qu'on laisse alors bien de la liberté aux Filles; mais si elles sont bien fondées en esprit de grace, cela ne leur nuira point, & est d'édification aux seculiers qui voient comme franchement & librement elles se consacrent à Dieu.

5. Vous dites qu'elles ne pourront être envoyées au parloir que trois fois pendant l'année de Noviciat. N'y faudroit-il point quelque exception, pouvant y avoir des Novices possedant leur bien, & qui pourroient avoir des affaires, ou des filles si cheres à leurs parens, & d'ailleurs de telle consideration, qu'on ne leur devroit pas denier cette consolation plus souvent, outre que les discours des Novices au parloir,

1635. loir, font reconnoître leur esprit? Car quelquefois la grande austerité du Noviciat les fait réussir à le cacher.

6. Vous ne dites point combien la Superieure est de tems en charge, trois, ou six, ou neuf ans; si toute la Communauté élit non seulement les Discretes, mais encore toutes les autres Officieres.

7. Il me semble que pour sortir du chœur par besoin, il ne faudroit rien dire, mais seulement faire la reverence au très saint Sacrement, aller faire l'inclination devant la Superieure ou la Presidente; & à la premiere assemblée d'après dire quel étoit le besoin, parce qu'il n'étoit pas alors tems d'examiner les choses, ni se distraire à rien que d'absolument necessaire.

8. Il a été trouvé à propos par des personnes très capables de ne pas contraindre les Filles à se confesser au Confesseur extraordinaire, parce qu'il s'en pourroit trouver qui ne seroient pas en disposition; mais pour ne pas paroître singulieres, toutes entrent au confessionnal, & celles qui ne se veulent pas confesser se contentent de demander la benediction au Confesseur.

9. Pour la recreation, je trouve que de la maniere dont elle est prescrite ce seroit le plus penible & le plus gênant exercice du jour, & qui accoutumeroit les Sœurs à questionner sans cesse & à savoir les dispositions les unes des autres, ce qui n'est pas convenable. Je vous envoie la maniere que nous y tenons avec grande liberté. Nous n'y parlons jamais deux, mais l'on s'assied en rond, & même au jardin où jamais l'on ne se promene pendant la recreation, parce que l'on ne pourroit s'entr'entendre.

tendre. On ne parle pas neanmoins fort haut mais raisonnablement, & l'on se rejouit modestement. 1635.

10. Vous avez des Pensionnaires, & je ne vois point de reglemens pour elles, ni quelle doit être leur Maîtresse, leur logement, exercices, nourriture, corrections, & comment les conduire au parloir, à quel âge on les peut recevoir, & jusqu'à quel âge on peut les garder.

11. Pour les Tourrieres du dehors, vous dites très bien tout ce qu'elles doivent au Monastere, mais vous ne dites point ce que le Monastere leur rend, quelles assistances dans les maladies & la vieillesse, quelle recompense si on les renvoye. Il faut justice par tout, & les Maisons Religieuses sont sujettes à être ingrates.

12. Il y a aussi quelque chose à dire du Confesseur, s'il est seculier.

13. Il me semble qu'il seroit mieux de ne jamais parler pendant le refectoire, cela ne se pouvant faire sans quelque indecence; & qu'il n'est pas besoin d'attendre qu'on ait un peu lu pour commencer à manger, le *Benedicite* suffisant pour la recollection.

14. Pour les Sœurs Converses j'approuve fort qu'on continue à s'en passer s'il se peut. Mais en l'article des suffrages des trepassés il y est question de Sœurs qui ne savent point lire. Or si cela est qu'il y ait des Sœurs qui ne savent point lire, il faut qu'elles soient Converses, ne pouvant être du chœur puisqu'elles n'y servent point. Que s'il n'y en a point, je voudrois ôter ce mot des Constitutions, parce qu'il servira à celles qui auront tentation d'en pren-

1635. dre quelque jour. Or la raison pour laquelle j'approuve fort qu'il n'y en ait point, c'est parce qu'on a grande peine de trouver de ces filles telles qu'il les faudroit, & que le plus souvent elles entrent en Religion pour trouver ce qu'elles n'ont pas au monde & pour assurer leur vie; & puis les Religieuses du Choeur s'employent plus courageusement au travail quand elles n'ont point de Sœurs layes, & s'entreservent plus charitablement. J'aimerois mieux retrancher d'autres austerités que celle du travail. Les Capucines n'en ont point.

15. Pour l'oraison vous dites qu'on lira toujours un point de la Passion. Ne seroit-il pas mieux de suivre l'ordre des Mysteres de l'Eglise, & designer dans quel Livre?

16. Il y a dans vos Constitutions que la Superieure donnera ordre que la Communauté fasse souvent des conferences spirituelles avec le Pere Confesseur. La frequence de ces choses apporte aucunefois mepris & ennui, & detourne beaucoup des exercices ordinaires. D'ailleurs il ne se trouvera pas toujours des Confesseurs qui ayent la capacité de le bien faire. De sorte qu'il semble qu'il faudroit quelque limitation de tems, & dire que ce sera avec le Confesseur ou autre personne.

17. En l'article du devoir de la Superieure, il y a qu'elle aura toujours en main les Statuts lorsqu'elle tiendra ses Chapitres, pour confronter par eux les transgressions des defaillantes & regler les penitences. Il me semble que cela sent son procedé de justice seculiere, & juger par écrit est une grande

grande gêne. Il me paroit qu'il suffiroit de dire qu'elle lira souvent les regles, statuts, & reglemens; pour les observer ponctuellement en toutes choses, & les faire observer aux autres. Je vous dirai de plus au sujet des penitences, qu'il me semble qu'il faut donner la liberté à une Superieure pour l'ordinaire d'agir par son sentiment, qu'elle doit essayer de prendre de l'esprit de Dieu & des circonstances; & non pas les lui regler toutes. La lettre tue, & l'esprit vivifie. Il y a certaines Filles de qui il faut quelquefois dissimuler les fautes même importantes, ou vous les mettrez à pis faire, & à se moquer de toutes les penitences. D'elles-mêmes après quelque tems elles en font de plus grandes que celles que vous leur eussiez imposées; & avec grande édification. Il y a d'autres bonnes filles dociles auxquelles il en faut donner de grandes pour les moindres fautes, afin de donner bon exemple, & les faire meriter elles-mêmes. Or cela n'a point de regle certaine. Quelquefois l'on fait faire penitence à de bonnes pour celles qui ne sont pas disposées à la faire, ou même pour celles qui la desirent afin de les mortifier davantage. 1635.

18. Dans l'article V. de la Depositaire il y a qu'elle fera signer son compte tous les soirs à la Mere. C'est une grande sujettion pour toutes les deux. Nous ne le signons que tous les mois après l'avoir examiné.

19. Au III. article de la Tourriere qui est très bon & important; je voudrois que la penitence fût autre que de n'aller point au Parloir, pour les proches principalement.

 Car

1635. Car c'est faire connoître cette penitence aux seculiers; & au contraire il me semble qu'il faudroit faire faire quelque autre penitence devote, & essayer de reduire celle qui auroit fait une faute à la reparer, quand elle parleroit aux seculiers, essayant d'ôter les impressions qu'elle auroit données contre la reputation du Monastere, ou de quelque particuliere, & même s'en dedisant formellement si la chose est importante, comme la conscience y oblige. Les incorrigibles doivent être privées de toute conversation jusqu'à ce qu'on les connoisse en disposition de n'en plus abuser.

20. Sur le VII. article de la Maîtresse des Novices & des jeunes, je vous dirai que je crois qu'elle doit toujours être la même, & qu'il faut lui donner une aide bien choisie & entierement soumise à elle, qui serve d'exemple en cette vertu de soumission aux Novices comme en toutes les autres. Vous dites qu'elles s'assembleront trois fois la semaine au Noviciat, mais vous ne dites point ce qu'elles feront. Les nôtres s'y assemblent tous les jours, s'il n'y a Sermon ou quelque autre empêchement pour la Maîtresse. Certain jour elles disent leur coulpe devant la Maîtresse; & elle leur fait lire par son aide un point de la regle, & le leur explique. En un autre jour elle leur donne une vertu pour pratiquer pendant la semaine. Elle les entretient du Catechisme, si elles en ont besoin, s'il y en a qui aient besoin d'apprendre à lire, c'est l'aide qui leur montre dans le Noviciat, à une heure destinée. La même montre à toutes ensemble les Rubriques du Breviaire, & leur dit tous les jours de

de quoi on dit l'Office, & ce que le Bref ordonne. 1635.

21. En l'article III. de la Depensiere, il y a que la Mere nommera toutes les semaines une Sœur pour la cuisine. Il me semble qu'il en faudroit deux, encore même que la Communauté ne fût pas trop grande, parce qu'il y a toujours des choses penibles où l'on a besoin d'aide, & qu'il vaut mieux qu'elles ne soient pas si pressées de travail aux heures des repas, où d'ordinaire il y a trop d'ouvrage pour une seule; & aux heures où elles se trouveront de loisir on leur donneroit quelque occupation.

22. Sur l'article II. de l'Infirmiere article II. je vous dirai qu'il me paroit qu'on ne doit aller que rarement visiter les malades en corps, ni même en particulier, si ce n'est la Mere Vicaire, les Discretes ou quelques-unes à qui la Mere en donne obéissance particuliere; & les Professes excepté les susnommées, ne doivent point visiter les Novices.

23. Dans l'article de la Sacristine, vous ne dites point que le Tour de la Sacristie aura deux clefs, & vous ne dites point la même chose du Tour des provisions, ni de la porte conventuelle quoique je croie que cela se pratique ainsi.

24. Dans l'article de la Lingere, on a accoutumé de dire combien on lui donne par semaine de coëffures, de chemises, de mouchoirs; & l'on n'augmente point sans quelque necessité particuliere.

25. Sur l'Article XXIX. des Tourrieres du dehors où vous marquez qu'elles doivent demander tous les soirs la benediction

1635. à la Mere, je vous dirai que c'est une grande sujettion pour la Mere, laquelle d'ailleurs a tant d'affaires que je ne sai comment elle y peut suffire. De plus il faut, dites-vous, demander pardon tous les Dimanches à la Touriere. S'il n'est rien arrivé contre elle, il me semble qu'il n'est point necessaire. Cela se tourne en coutume, & empêche qu'on ne le fasse avec sentiment quand on a failli.

25. Dans l'article V. de la Maîtresse & du chœur, au lieu de cette annonciation au refectoire, laquelle est un peu ennuyeuse & fait perdre du tems, il pourroit y avoir une table comme celle que vous avez depeinte pour la sainte Communion, où elle marqueroit tous les Offices du chœur, & le Samedi chacun regarde ce qu'il a à faire. La Mere a une autre table où elle marque pareillement les Offices de chaque semaine, & les aides des Offices. Nous n'avons trouvé aucune difficulté en cette pratique.

Voilà, mon Pere, les petites remarques que j'ai faites, & qui ne sont pas importantes. Je viens de recevoir votre seconde Lettre du premier jour de l'an. Je n'ai eu aucune incommodité de cette lecture, au contraire j'en ai été consolée. Ce que je vous puis dire de plus necessaire, c'est qu'il faut que les Filles soient vraiment spirituelles & solidement vertueuses, pour ne pas garder toutes les bonnes loix en Juives mais en Chretiennes; que les ferventes soient charitables & supportantes; & que les lâches soient humbles & patientes envers elles-mêmes. Enfin c'est par l'interieur qu'il faut que l'exterieur soit formé, & non de l'exterieur faire l'interieur.

Tout

Tout ceci est si brouillé que je ne sai comment vous le pourrez lire, & vos Constitutions sont fort salies. Pardonnez-moi tout. Je suis si souvent interrompue que je ne sai le plus souvent ce que je fais. Une autre fois nous parlerons de votre particulier & du nôtre. Cependant je vous supplie très humblement de prier Dieu pour nous, & de nous obtenir la même grace de vos bonnes Filles que j'honore de tout mon cœur. Je suis, &c. 1635.

LETTRE XXXVII.

A M. d'Andilly. Elle lui parle du soin qu'il avoit des malades de l'armée.

VOus ne sauriez douter, mon cher frere, de l'extrême joie que nous a apporté votre Lettre du 24. Decembre où j'ai vu tout ce que je desirois. Il ne faut que prier Dieu qu'il continue ses misericordes comme je l'espère de sa bonté. Il vous a appellé à l'emploi où vous êtes, & c'est le principal, la vocation divine étant le fondement necessaire à tout le bien. Votre soin de l'hôpital pour les malades * est une œuvre si agreable à Dieu & si utile au public, qu'il merite bien le plaisir que vous y prenez. Vous avez bien sujet de louer Dieu, & nous aussi, de vous avoir donné de si bonnes inclinations. Je plains le tems que vous mettez à lire ma Lettre. Je suis plus à vous qu'à moi. Votre fille vous salue très humblement. 10. Janvier.

* Il est bon de voir sur cela les Memoires de M. d'Andilly.

1635.

LETTRE XXXVIII.

Au même. Elle le console au sujet de la prise de Philisbourg.

8. Fevrier. IL y a huit jours que nous languissons, mon cher frere, dans l'attente de vos nouvelles, sachant que la perte de Philisbourg vous a reduit à un étrange état. Ma consolation a été que Dieu par sa grace vous ayant donné sa crainte & son amour, vous chercherez & trouverez en lui la force & la consolation qui vous est necessaire dans une si grande affliction. Tous nos amis ont prié pour vous avec grande affection Ma pauvre sœur le Maître, quoiqu'elle se tint assurée de la mort de son fils *, pensoit plus à votre peine qu'à la sienne. Nous avons écrit à Dijon †, où l'on redoublera les prieres. J'espere que Dieu aura pitié de notre famille. Je vous supplie, mon très cher frere, consolez-vous en lui. Enfin tout ce qui n'est pas pour l'éternité n'est rien, & ne sert, quand nous nous y affectionnons, qu'à rendre notre vie miserable. Il faut que votre courage aille jusqu'à consoler mon frere de S. Nicolas ‡ qui se consumera de tristesse. Je prie Dieu que nous apprenions tous par cette affliction à ne nous rejouir jamais vainement, n'estimant pas les choses qui se peuvent perdre. Je suis toute à vous.

LET-

* M. de Sericourt qui fut fait prisonnier de guerre, & qui après une avanture singuliere vint à Port-Royal vivre dans la retraite & la penitence. Voyez les Memoires de M. Lancelot Tome I. pages 300. & suiv.

† La Mere Agnès y étoit alors Abbesse de Tard.

‡ C'étoit celui qui fut depuis Evêque d'Angers.

1635.

LETTRE XXXIX.

A M. Macquet. Elle lui parle du soin qu'il devoit avoir de ses paroissiens, & de l'état de la famille des Arnaulds.

MONSIEUR mon bon pere. J'attendois toujous à repondre à votre derniere que je susse de vous si vous avez reçu vos Constitutions, dont je suis demeurée fort en peine craignant qu'elles ne fussent perdues, ou que vous ne fussiez demeuré malade. Je veux plutôt croire que le Pere Provincial des Cordeliers étant arrivé, vous avez eu tant d'occupations que vous n'avez pu nous mander la reception de ce paquet, dont je vous supplie de nous assurer le plutôt que vous pourrez pour nous ôter de peine. Je serois bien affligée si pour nous les avoir voulu faire voir si inutilement (pour l'incapacité que j'ai de vous donner à ce sujet de bons avis,) elles avoient été perdues. 19. Fevrier.

Je vous assure, mon Pere, que je ressens tous les jours de nouvelles satisfactions de savoir que ce Monastere que Notre Seigneur vous a donné, est en de si saintes pratiques. Beaucoup se reforment en ce tems, mais il y en a peu qui le fassent vraiment, & dans le veritable esprit du christianisme & de la charité, sans laquelle toutes choses sont inutiles. Et je vous avoue que j'aime mieux un Monastere dereglé tout à fait qu'un mal reformé, parce qu'il y a plus d'esperance d'amendement en l'un qu'en l'autre. Mais, mon Pere, puisque vous m'obligez par l'excès de votre grande bonté & humilité à vous parler dans ma liber-

1635. té peu convenable à ce que je suis & que j'oublie pour satisfaire à votre desir, je voudrois bien savoir si vous avez autant travaillé pour faire vos paroissiens bons chretiens, que vous avez fait pour rendre ces filles bonnes Religieuses. Si cela est, vous êtes bienheureux, encore que vous vous deviez reputer serviteur inutile. Ces bonnes gens sont votre premiere & principale obligation, & un travail qui n'a pas de fin. Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, bons & mauvais, imbeciles & capables, tous sont vos enfans. Il faut travailler pour tous, & pour cela sacrifier son corps, son bien, son tems & toutes choses. C'est à cela qu'il faut reduire l'accomplissement de tous les bons desirs que Dieu nous donne. Si vous vous oubliez vous-même pour le salut de ce pauvre peuple qu'il vous a donné, il multipliera sur vous ses graces.

J'en étois ici quand je reçus votre derniere du 5. de ce mois. Je suis bien aise que vous ayez reçu vos Constitutions; & je ne manquerai pas, pour vous obéir, de repondre exactement & amplement à votre Memoire. Je suis bien aise du tems que Dieu vous donne pour mettre la derniere main aux reglemens de ces bonnes filles. Cependant je vous dirai sur ce que vous desirez savoir, que ma bonne mere est à Port-Royal qui consomme le reste de ses jours à prier Dieu *. Il y a aussi deux de mes sœurs Religieuses †, & une qui est

[illegible] se,

* Madame Arnauld fit Profession à Port-Royal entre les mains de la Mere Angelique le 4. Fevrier 1629, étant âgée de 56 ans.

† La Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation & la Sœur Madeleine de Sainte Christine.

separée d'avec son mari qui est heretique, laquelle vit en Religieuse, en attendant que Dieu lui donne le pouvoir de l'être *. Les deux autres † sont en un Monastere de l'Ordre en Bourgogne (le Tard). L'une y ayant été élue Abbesse; peut-être qu'après son triennal elle pourra revenir à Port-Royal. Quant à moi, je ne sai si j'y retournerai jamais, n'ayant point d'autre volonté que d'obéir; mais je suis vieille, & bien mal saine, de sorte qu'il y a de l'apparence que je ne vivrai plus gueres. 1635.

Je ne puis vous marquer les Lettres du bienheureux Evêque de Geneve qui m'ont été écrites, parce que nous n'avons pas céans ses Epîtres, mais je vous envoie un des originaux, auquel je m'assure que vous aurez devotion, plusieurs de ses Lettres ayant fait des miracles. Celui que je desire pour vous & pour moi, c'est que nous mourions veritablement à nous-mêmes pour vivre à Dieu.

Je vous supplie de prier Dieu pour un des fils de ma sœur, qui a été, dit-on, tué à Philisbourg avec trois autres de mes cousins, & pour un cousin germain qui étoit le Gouverneur, qui est bien blessé & prisonnier. C'est une grande affliction pour la famille selon le monde, & qui touche extrêmement mes freres; dont l'aîné est à l'armée Intendant, au milieu de la peste & de l'affliction. Il est chargé de neuf enfans, dont l'aîné porte les armes ‡. Je ne

 leur

* C'étoit Madame le Maître qui se fit Religieuse, après la mort de son mari.

† La Mére Agnès & la Soeur Marie de Sainte Claire.

‡ Ce fils aîné de M. d'Andilly entra ensuite dans l'état

1635. leur souhaite à tous rien que la grace de Dieu forte & efficace, qui les tire de toutes les bassesses de la terre. Je vous supplie de lui demander cette misericorde pour eux, & de prier aussi pour une jeune fille qui se veut donner à Dieu, & qu'on veut marier par force. Que Dieu vous conserve, mon Pere, je vous supplie de ne me plus appeller Madame.

LETTRE XL.

Au même. Sur le soin qu'il devoit avoir de sa paroisse, &c.

23. Mars. MONSIEUR mon bon pere. Nous vous renvoyons votre Memoire, où nous avons repondu à vos doutes tout simplement comme vous le voulez, & pour vous obéir. Je vous supplie très humblement quand vous l'aurez vu, de le bruler, & toutes mes Lettres. J'ai tant d'orgueil & d'amour propre que je ne puis souffrir qu'on voye rien de moi, sinon ceux que la charité aveugle comme vous. Pour les autres ils ne pourroient que trouver mes pensées ridicules & impertinentes.

Je ne pensois pas que vous demeurassiez toujours au Monastere de ces filles, mais que vous y veniez fort souvent. Il est bien vrai que cela leur a été incomparablement plus utile de n'avoir que vous pour Confesseur; mais je vous confesse que j'ai peine de votre residence, & je pense qu'à cette heure que ces Filles sont deja formées, vous leur feriez du bien si vous pouviez trou-

tat ecclesiastique & se retira auprès de M. l'Evêque d'Angers son oncle.

trouver quelque bon Prêtre qui les confessât, afin que vous le formassiez. Car si elles venoient à vous perdre, elles se trouveroient extrêmement étonnées, & ne pourroient pas s'en former un; & peut-être se mettroit-il de la partialité entre elles, les unes en trouvant un bon, les autres non. Mais comme vous les possedez toutes, vous seriez seul juge de celui que vous y mettriez pour l'ôter si vous ne le trouviez pas capable; & même pour l'éprouver, il faudroit dire que vous ne le prenez que pour quelque tems. Mais auparavant il faut avoir le Bref qui ôte ces bonnes Filles de dessous la jurisdiction des Cordeliers; car je crains que si vous parliez de changement ces Peres n'entreprennent quelque chose: ce sont gens qui aiment les emplois qui ne leur sont pas neanmoins convenables. Ce qui vous assure en votre residence, c'est le commandement de M. votre Evêque; mais je pense qu'il faut aller le plus souvent que pourrez à votre paroisse. Vous m'étonnez de dire que vous êtes oisif les trois quarts du tems de la Semaine Sainte. N'y a-t-il point d'enfans à catechiser pour la sainte Communion, point de procès à accorder, de malades à visiter? Il me semble qu'on ne manque gueres de choses. Mais quelquefois on ne s'applique pas si particulierement à ces bonnes gens: on ne sait pas leurs besoins qui ne laissent pas d'être: on les confesse bien souvent, & quasi toujours trop promptement sans les avoir assez instruits auparavant. Encore qu'ils ayent été autrefois instruits ils oublient les verités de la Religion si on ne les leur rappelle. Ils n'entendent pas la plûpart des sermons. 1635.

1535. Un mot dont ils n'ont pas l'intelligence, leur fait perdre le sens. Encore en votre pays où leur langage est si étrange, je m'imagine qu'ils n'entendent pas la moitié de votre françois, tant il est dissemblable du leur. Je ne doute pas que vous n'ayez un bon Vicaire, qui fait tout ce que je viens de dire; mais vous êtes le principal Pasteur, le plus obligé, & celui auquel Dieu donnera plus de lumiere & de benediction. Ces ames sont aussi cheres à Dieu que celles des Religieuses, étant incorporées à Jesus-Christ par le baptême; comme elles sont obligées au christianisme qui est quelque chose de plus qu'on ne pense communément, au moins la plus grande partie des meilleurs de ce tems. Je vous confesse que je trouve une si grande difference entre l'Evangile & les maximes du tems, les cas de conscience & la pratique, que j'en suis toute effrayée & affligée.

Il y a un bon Curé en Lorraine duquel on dit des merveilles. Tous ses paroissiens sont de vrais religieux, c'est-à-dire de vrais chretiens. Ils sont divisés en trois classes, commençans, profitans & plus avancés. Leur Curé prend autant de peine à les instruire, que vous faites pour vos Religieuses. Ils pratiquent des penitences & mortifications, & il y a une grande charité entre eux à l'imitation de la primitive Eglise; ensorte que personne d'eux ne manque des choses necessaires; parce qu'ils s'entresecourent les uns les autres avec autant de bonne volonté que s'ils étoient tous freres.

La simplicité & docilité dont vous me parlez est très-bonne, mais elle n'est pas toujours chretienne mais souvent naturelle, &

& par tant il se peut dire d'elle ce que S. Augustin dit que la fierté d'un lion est aussi agreable à Dieu que la douceur d'un agneau. Les dispositions naturelles ne servent de rien, la grace seulement corrige les mechantes, & sanctifie les bonnes. Je suis honteuse, mon pere, de vous dire si librement mes pensées, votre charité & l'obéissance qu'en cela je veux vous rendre, couvriront ma faute. 1635.

Votre bon cousin m'a dit qu'un de vos neveux a voulu aller à la guerre en Allemagne. Je suis fâchée que vous ne me l'ayez pas adressé: je l'eusse recommandé à mon frere qui est Intendant de l'armée. Si vous savez sous quel Capitaine il est, & que vous me le vouliez mander, je le ferai encore. Il a bien besoin que vous priez Dieu pour lui, je dis votre neveu & mes freres aussi dont l'un porte l'épée. Il ne se peut dire combien ils y souffrent, mais principalement les soldats. Outre que les affaires vont très mal pour les François & leurs Alliés, ils sont tous en grand peril. Nous avons su que mon neveu n'est pas tué, mais prisonnier avec deux de mes cousins, & traités avec grande rigueur. Je vous supplie très humblement de prier Dieu qu'il leur fasse faire leur profit de cette affliction, & pour moi que je puisse bien me convertir à Dieu. Je vous assure que j'en ai très grand besoin. Je suis fort cassée & mal saine, encore que je n'aye que quarante ans & demi. Je vois tous les jours la mort proche, sans que j'aye le courage de m'y preparer.

Je suis dans des affaires très fâcheuses, persecutée de personnes éminentes en dignité

1635. gnité & en merite *: & Dieu permet qu'elle m'accusent de choses qu'il sait n'être pas veritables. Mais il est vrai qu'il y en a en moi de bien pires que celles dont on m'accuse, lesquelles il ne permet pas qu'on sache. Je suis si pressée que je ne vous en puis dire davantage. C'est votre très humble fille & servante en Notre Seigneur.

Reponses de la Mere Angelique à quelques demandes que M. Macquet lui avoit faites †, & dont il est parlé dans la Lettre precedente.

Demande. Tous les Offices de la Maison sont élus par la Communauté: on voudroit savoir s'il est bien ainsi.

Reponse. Il seroit beaucoup mieux, ce me semble, que la Communauté n'élut que la Mere, la Vicaire, & les Discretes pour quantité de bonnes raisons. La Mere n'étant que trois ans ne peut être trop autorisée: autrement l'ordre du Monastere ne peut être bon, & les Officieres n'étant pas mises par elle, elles

* La Mere Angelique veut parler ici de la persecution suscitée contre le Monastere du S. Sacrement à l'occasion du *Chapelet secret*, dont on peut voir l'histoire dans les Relations VI. & VII. de la I. Partie des Memoires sur sa vie; ou dans la I. Piece qui est à la fin du premier volume de ceux de M. Lancelot.

† Il paroit que M. Macquet ne fit ces demandes que pour être plus en état de mettre la derniere main à ses Constitutions. On ne sait si la Mere Angelique fut aidée par M. de S. Cyran dans la composition de ces Reponses & de la Lettre XXXVI. qui contient ses remarques sur les Constitutions des Annonciades de Boulogne, ou si ce savant Abbé (qui étoit dès lors en grande liaison avec elle) dressa d'autres Constitutions pour ces Religieuses. Au moins est-il certain qu'il dit dans l'Interrogatoire que M. Lescot lui fit subir, qu'il avoit fait les Regles des Annonciades de Boulogne. Voyez le *Recueil de pieces* imprimé à Utrecht en 1740. page 89.

les penſent en quelque maniere en être independantes. De plus cela donne moyen aux Filles d'éplucher ſans ceſſe les actions de toutes les Sœurs pour juger à quoi elles ſont propres, & ſi elles ſont bien en leurs offices : ce qui eſt extrêmement pernicieux. On ne peut trop laiſſer les Filles dans la ſimplicité, & il faut leur donner lieu de ne ſonger qu'à faire leur devoir. 1635.

Demande. On promet aux Tourrieres du dehors de leur donner des gages, & de ne les mettre jamais dehors pendant qu'elles voudront bien faire; ſavoir ſi on eſt obligé à plus pour cela.

Reponſe. Cela ſuffit, mais vous ne parliez point de ces gages dans les Conſtitutions, & je craignois que vous ne fiſſiez que les entretenir, & je remarquois que venant à vieillir, ſi l'on s'en defaiſoit, il n'étoit pas juſte qu'elles n'euſſent pas amaſſé quelque choſe pour ſe nourrir. C'eſt bien fait de ne ſe pas engager à elles, de peur qu'elles ne ſe rendent fâcheuſes. Mais en s'en defaiſant il les faut traiter fort charitablement & liberalement; & peu de Religieuſes s'acquitent comme il faut de cela : ce qui cauſe beaucoup de ſcandale, outre le manquement de charité.

Demande. Sur le Confeſſeur, s'il doit être ſeul.

Reponſe. Si le Confeſſeur eſt capable, il ſera très bien de n'avoir que lui. Mais ce ſera un grand miracle s'il s'en peut trouver toujours qui avec la ſuffiſance ait toutes les bonnes qualités neceſſaires. Que ſi elles lui manquent, & que les Filles ne puiſſent avoir recours ailleurs, vous voyez bien que ce ſera une grande gêne. Il ne faut pas ju-

1635. ger selon le tems present seulement pour constituer, mais pour l'avenir dont il faut essayer de prevenir les inconveniens. Or il est vrai qu'il faudra avoir tout le moins de Directeurs qu'il sera possible, & que les Filles se contentent de leur Confesseur quand il sera jugé bon par leur Mere, & sur tout qu'elles s'attachent à leurs regles & Constitutions dont la fidele pratique les conduira à Dieu, & non pas les Directeurs. Neanmoins au defaut du Confesseur, il sera bon de choisir un homme de bien plutôt seculier que regulier (ce qu'il ne faut pas écrire, mais insinuer dans l'esprit des Filles) qui assiste les Sœurs au besoin, & qu'on accoutume les Filles à s'en passer tant qu'il se pourra. Pour les conferences elles ont été necessaires au commencement, & seront utiles pendant que vous y serez, pour achever de former les Filles; mais je ne voudrois pas les ordonner: cela tourneroit en amusement à l'avenir.

Demande. Si ce n'est pas une chose dure d'obliger une Superieure à n'aller au parloir qu'accompagnée de la Vicaire, &c.

Reponse. J'avois trouvé cela insupportable, qu'une Superieure ne pût aller au Parloir seule, ni écrire sans montrer ses Lettres, principalement ne choisissant pas sa Vicaire; & je trouvois que c'étoit la rendre tout à fait dependante d'elle qui peut avoir autant besoin de sa conduite qu'une autre. Mais parce que les Capucines font ainsi, au moins pour le Parloir, je pensois que cela étoit de l'Ordre de S. François. Si vous pouvez l'ôter, vous ferez très bien.

Demande. Savoir s'il est permis aux Religieuses de faire des penitences d'elles-mêmes.

Re-

Répons. Celles qui sont bien disposées à l'humiliation, il leur faut faire pratiquer en toutes occasions; & même exagerer leurs fautes pour exciter les tiedes. Pour celles qui pratiquent les penitences à regret, ou qui murmurent se defendant & se plaignant de la rigueur, & celles même qu'on voit au hazard de le faire, je pense qu'il faut patienter & dissimuler leurs fautes autant qu'on le peut sans scandale; & lors même qu'on y est contraint pour satisfaire à la Communauté, il faut user de la plus grande moderation qu'on peut, & quelquefois faire faire penitence à d'autres pour elles, ce qui les mortifie extrêmement & dont neanmoins elles ne se peuvent plaindre: mais il faut choisir pour cela des personnes de grand exemple & sur qui les defaillantes ne puissent rien trouver à redire. Or il est certain que souvent par la misericorde de Dieu, cela opere de grands effets de conversion. 1635.

Je n'entends pas qu'elles fassent les penitences par elles-mêmes, mais elles se font en cette maniere. La Sœur qui se veut convertir signifiant sa bonne volonté à la Mere la supplie de lui permettre au premier Chapitre de dire sa coulpe, & ayant dit ses fautes elle supplie la Mere de lui donner penitence. Selon la qualité de la faute on lui fait donner la discipline, on la fait mettre en prison pour un jour, ou lui ôte quelquefois son voile noir, ou lui fait manger quelques jours à terre sa portion ou du pain seulement: cela selon la disposition de son corps & de son esprit. Si vous desiriez m'envoyer par écrit les humiliations que vous pratiquez, & que les nôtres n'y soient pas toutes, je vous les manderai. Pour

1635. Pour ce qui qui est des penitences particulieres, sinon en ces cas, vous faites très bien de ne les pas permettre, la singularité étant extrêmement prejudiciable. Sur cela je vous dirai ce que me dit une fois le bienheureux M. l'Evêque de Geneve. Ayant lu dans Sainte Therese qu'il falloit bien que les Superieures prissent garde à ne pas refuser aux Religieuses ce que Dieu leur inspiroit de faire, & voyant que souvent nos Sœurs me demandoient des licences que je n'étois nullement disposée à leur accorder, je lui dis que cela m'avoit souvent mis en peine. Il me dit: „ Ne craignez point de „ vous meprendre en refusant des penitences par dessus la regle, parce que de „ deux-cens Filles qui demandent à les faire, il n'y en a pas deux qui y soient portées par esprit de Dieu; & quand cela „ sera, il vous le fera connoître."

Demande. Si on doit tenir toujours les jeunes dans le Noviciat, si les jeunes professes ne doivent demeurer qu'un an sous la Maîtresse, &c.

Reponse. Les Postulantes, Novices & jeunes Professes sont à Port-Royal toutes ensemble. Les jeunes Professes sont encore trois ans au Noviciat après leur profession. Elles n'ont point de voix active & passive durant ces trois années. On les met supléantes aux Offices quand elles en sont capables. Je n'approuve pas qu'elles soient les quatres années au Noviciat aussi sujettes que les Novices, parce qu'il en peut arriver quelque accident. S'il arrive par exemple qu'on se meprenne à la reception, (ce qui ne peut que trop arriver,) & qu'étant professes quelques-unes viennent à temoigner

gner durant ce long-tems de l'ennui de la sujettion (qui est d'ordinaire la premiere 1635.
tentation des imparfaites,) elles feront grand tort à vos Novices auxquelles il faut cacher autant que l'on peut les defauts des sœurs. Or il y auroit ce remede, qui seroit d'ajouter aux Constitutions que la Mere avec l'avis des Discretes pourra tirer les jeunes du Noviciat avant les quatre ans pour de bonnes considerations; & en cas que ce fût pour leurs imperfections, je leur voudrois dire en plein Chapitre devant les jeunes aussi, qu'attendu le mauvais exemple qu'elles donnent aux Novices on est contraint de les priver de la benediction qu'il y a de demeurer dans la sujettion du Noviciat, afin que cela retînt celles qui pourroient être tentées de manquer à leur devoir. Il se pourroit faire aussi qu'il y en auroit de si bien formées qu'on s'en pourroit servir utilement dans des Offices; & il seroit bien, ce me semble, que la Mere avec l'avis des Discretes, comme dessus, pût dispenser du Noviciat.

Pour les enfans, puisqu'ils y réussissent si bien, il me semble que c'est une charité de continuer; & puisque pour le soulagement du temporel l'on a bien souffert l'incommodité, on la peut bien souffrir pour Dieu. C'est un grand avantage quand ces petites ames reçoivent la bonne instruction, & que conservant leur innocence elles se donnent à la religion, où elles n'apportent point l'esprit & la malice du monde, comme font trop souvent les grandes filles. Que si Dieu ne les appelle pas, ce sont de bonnes meres de famille. Mais je voudrois qu'il y en eût un nombre limité,

1635. mitié, & je crois que ce seroit assez de douze ou quinze, parce qu'il est mal aisé d'avoir autant de soin qu'il est necessaire des corps & des esprits d'un grand nombre.

Vos bonnes Filles feront très bien d'avoir un Bref du Pape pour avoir toujours un Confesseur seculier, étant certain que les Cordeliers auront envie d'y être quand ils les verront accommodées, & c'est merveille comme deja ils n'y ont pas songé; & aussi-tôt le Monastere seroit perdu. Elles feront bien de prendre l'occasion du voyage de M. le Coadjuteur de Tours qui va à Rome, & qui a de l'affection pour elles. En ce cas j'avois pensé qu'il falloit par les Constitutions taxer une pension honnête, afin de pouvoir avoir un honnête homme; mais il ne le faut pas, parce que cela donneroit envie aux Cordeliers. Il suffira de donner cet avis aux Filles afin qu'elles l'observent sans le faire dire aux Constitutions.

Demande. Si le reglement des communions particulieres est selon votre cœur.

Reponse. Je n'y trouvois pas à redire, mais puisque vous me demandez s'il est selon mon cœur, je vous dirai que non, parce que je n'aime pas que les Religieuses sachent si fort leur compte; & encore qu'on leur puisse interdire la Communion suivant les rencontres, cela est plus mal aisé. La Mere en marque ici tous les jours quelques-unes à la Table, selon que Dieu lui inspire, & elle n'a point d'égard aux Saints du mois si elle ne veut. Tout cela se tourne en coutume, & il faut apprendre aux Filles qu'elles peuvent être privées de la sainte Communion aussi saintement que s'en ap-

approcher. On a bien égard aux Saints du nom & aux jours de profession, de l'entrée & du Baptême, mais quand la Mere l'oublie on adore la divine providence. 1635.
Elle en a quelque soin neanmoins; mais de faire communier l'une après l'autre, on n'y a pas d'égard. On en prive celles qui sont notablement imparfaites, ou d'autres que l'on éprouve; & les murmures de cette privation sont tenus pour fort criminels. Je ne trouve rien qui nous rende plus indigne de recevoir Notre Seigneur que la propre volonté, & la presomption de croire qu'on le merite. Et je me mocque des desirs extraordinaires que les Filles feignent avoir quelquefois de cette divine viande à l'imitation des Saints. Quand ils sont veritables, ils ont des marques si évidentes qu'on ne les peut ignorer; & si Dieu les donne & veut qu'elles communient, il le fera bien permettre aux Superieurs.

Demande. S'il seroit expedient d'ajouter un article pour la correction fraternelle, &c.

Reponse. Cette correction fraternelle est tout à fait contre mon sens, n'ayant point encore vu de Communauté où elle pût être pratiquée utilement. Tout ce que nous avons pu faire a été d'en donner la charge aux quatre Discretes, & encore ne le pratiquons nous plus maintenant. Nous avions bien de la peine à en trouver qui les fissent discretement. La plûpart des Filles ont fort peu d'esprit, encore moins de jugement. Elles sont quelquefois scrupuleuses, & se rendent importunes à avertir, même quand la chose ne le merite pas, ou à l'égard d'une personne qui par indisposition n'en est pas

1635. pas capable; de sorte que d'une chose de neant, on en fait une importante par le rebut que la Sœur reprise fait de la correction, ou le secret depit qu'elle en conservera. De plus c'est un sujet de distraction de s'appliquer à autrui, de juger des actions de tout le monde. Tout au contraire nous faisons tout ce que nous pouvons pour accoutumer les Sœurs à n'avoir jamais d'application qu'à leur devoir. Si elles voient des fautes qui ne se peuvent bien interpreter, on les oblige d'en avertir la Mere, ou bien même on leur permet de dire ce qui les peine.

Demande. Si vous approuvez l'Office de la Bibliotheque?

Reponse. Oui, mais nous prenons la Prieure ou la Souprieure, parce qu'il faut une Fille capable de lire tous les Livres: autrement il y auroit à craindre la curiosité.

LETTRE XLI.

A Mademoiselle la Princesse de Lorraine d'Elbeuf. Elle lui donne divers avis.

3. Juillet. MADEMOISELLE. J'ai été extrêmement consolée de voir par la Lettre dont il vous a plu m'honorer, les bons sentimens que Dieu vous donne. C'est une grace singuliere que sa bonté vous fait, vous appellant de si bonne heure à son saint service, que vous devez tenir très precieuse, & le prier continuellement de vous la continuer, afin que vous en puissiez recevoir l'effet quand il l'ordonnera. Cependant, Mademoiselle, je vous supplie très humblement de me permettre de vous dire

re qu'il ne faut point perdre de tems. La vie eſt trop courte pour rendre à Dieu ce que nous lui devons, & eſſayer de meriter avec ſa grace les biens infinis qu'il nous prepare pour l'éternité. Les perſonnes de votre naiſſance doivent avoir plus de courage que les autres, & il doit être employé aux actions genereuſes. 1635.

Il n'y en a point qui meritent vraiment ce nom, que celles que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous a enſeignées par ſa doctrine & par ſes exemples. C'eſt lui, Mademoiſelle, qui eſt le Roi des Rois que vous devez imiter, & vous glorifier d'être ſa fille par le baptême & non pas de tirer votre naiſſance des Princes de la terre, qui ne vous ont donné qu'un corps ſujet à la corruption & une qualité qui n'eſt pour l'ordinaire qu'un ſujet de damnation, ſi elle n'eſt mepriſée pour l'amour de Dieu. Puiſqu'il vous donne la volonté d'être Religieuſe, vous êtes doublement obligée à ce mepris; car ſi quittant le monde vous ne renoncez vraiment à vous-même & à votre qualité, & qu'au lieu d'embraſſer la pauvreté & l'humilité, vous vouluſſiez conſerver votre principauté, ce ſeroit le plus grand malheur qui vous pût arriver. Faire mal dans le monde, y vivre mondainement & ſelon ſes maximes, c'eſt un grand mal; mais le faire dans la religion, c'eſt un ſi grand crime que Dieu menace ceux-là par un Prophete, qu'ils ne verront jamais ſa gloire.

Il faut, s'il vous plaît, Mademoiſelle, que vous le ſuppliez tous les jours pluſieurs fois qu'il vous faſſe connoître la voie par laquelle il lui plaît que vous alliez à lui, &

1635. & que nulle autre consideration que l'obéissance à sa sainte volonté ne vous fasse faire d'élection. En attendant le tems de prendre une entiere resolution, essayez de pratiquer les vertus religieuses qui ne sont autres que les vertus chretiennes, auxquelles vous seriez obligée quand vous ne feriez pas d'autres vœux. C'est une tromperie du monde qui damne beaucoup de personnes, de croire qu'on ne soit pas autant obligé à la vertu dans le monde que dans la religion. Il n'y a nulle difference, sinon que la vertu s'exerce quelquefois dans le monde d'une autre maniere, & souvent beaucoup plus difficile.

Je vous supplie, Mademoiselle, faites tout ce que vous pourrez pour surmonter l'indevotion que vous me mandez qui vous continue. Priez peu chaque fois, mais souvent. Quand vous ne diriez qu'un mot de bon cœur, il suffit. Sur tout gardez-vous de l'hypocrisie qui est un vice lâche, & tout à fait indigne d'un bon courage. N'ayez égard qu'à Dieu de qui seul depend votre salut & qui voit le fond de toutes vos pensées. Faites-vous écrire en un lieu que vous voyiez souvent ces paroles de Notre Seigneur: *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur.* Elles vous aideront à surmonter vos petites coleres, si vous les regardez avec reverence & si vous les prononcez souvent avec devotion. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende aussi sainte que je vous souhaite. *

L E T-

* On peut voir ce qui est dit de Mademoiselle d'Elbœuf dans le Necrologe ou dans une Relation qui se trouve à la fin de la III. Partie des Memoires sur la vie &

1635.

LETTRE XLII.

A la même. Elle la console sur l'absence de la Sœur Suzanne du S. Esprit, &c.

NOus avions desiré nous donner l'honneur de vous écrire lorsque vous revintes de Meudon, pour vous temoigner la joie que nous avions de votre heureux retour en ce saint lieu, que Notre Seigneur a choisi pour vous faire élever en sa crainte & en sa grace, & où j'espere qu'il vous remplira de ses saintes benedictions. L'affection que vous avez temoignée y avoir, & la maniere dont vous vous êtes conduite auprès de Madame votre mere nous ont extrêmement rejouie, puisqu'ils sont un temoignage de votre bon naturel, & du bon usage que vous avez fait des graces de Dieu. De la maison du S. Sacrem. 16. Novembre.

Continuez je vous supplie très humblement, Mademoiselle; & en cette rencontre de l'affliction qu'il vous a envoyée par la separation de ma Sœur Suzanne du S. Esprit, soyez lui fidele, vous soumettant à sa sainte ordonnance. Croyez, s'il vous plaît, qu'il n'est attaché à aucune creature pour vous faire du bien; & que si vous esperez en sa bonté, il vous donnera toute l'instruction & toute la consolation qui vous sera necessaire, par qui il lui plaira, & avec d'autant plus d'abondance que vous au-

& le Gouvernement de la Mere Angelique. Elle mourut à Port-Royal le 22. Octobre 1645. âgee de 26. ans, & reçut l'habit de Religieuse au lit de la mort. Voyez à ce sujet la Note qui suit la Lettre XCIII. de M. de S. Cyran qui est adressée à cette jeune Princesse.

1635. rez moins d'affection naturelle aux personnes qu'il ne faut point regarder en elles-mêmes.

J'apprends que vous êtes malade; j'en suis bien fâchée. Il faut bien se rejouir & devenir bien devote: rien ne vous rendra plus gaie. Il n'appartient qu'à Dieu de donner la vraie joie, de sorte que pour la posseder il le faut beaucoup prier qu'il possede votre cœur. Faites-le souvent, je vous en supplie, Mademoiselle, si peu que vous voudrez chaque fois: pourvû que ce soit avec reverence & attention, il suffit. Ma bonne Sœur Suzanne a été jusqu'à ce matin céans *. Nous avons bien parlé de vous. Elle aura grand soin de prier Dieu pour vous, & reviendra bientôt, s'il plaît à Dieu. Je suis, &c.

LETTRE XLIII.

A M. d'Andilly. Sur la mort de sa belle mere.

27. Novembre. J'AUROIS une grande satisfaction, mon très cher frere, dans la douleur que je ressens de votre perte † si elle diminuoit la vôtre que je vois si juste, & accompagnée de tant de circonstances que je ne la puis considerer que mon esprit n'en soit presque accablé. Je n'y vois point de soulagement que dans la soumission à Dieu, lequel

* On peut voir l'histoire de la Sœur Suzanne dans la II. Relation de la I. Partie des Memoires de la Mere Angelique, article 50.

† Il est ici question de la mort de la mere de Madame d'Andilly, laquelle se nommoit la Boderie. C'étoit une Dame qui avoit beaucoup de merite & de vertu. Elle mourut le 25. Novembre à Pomponne où M. d'Andilly venoit d'arriver de l'armée.

lequel vous ayant destiné beaucoup d'afflictions en votre vie, vous a preparé aussi de grandes graces pour les supporter saintement, afin qu'elles vous fussent plus utiles que penibles. Ayez, mon très cher frere, plus d'attention à les lui demander qu'à vous plaindre, & plus d'application à lui rendre ce que vous lui devez qu'à vos peines qui passeront doucement par ce moyen, & vous vous trouverez heureux dans vos miseres. C'est un de mes plus grands desirs, & ce que je demande plus instamment à Notre Seigneur, étant plus à vous qu'à moi. 1635.

LETTRE XLIV.

Au même. Au sujet d'un excellent ami qu'il avoit.

NOus vous remercions, mon très cher frere, du billet que vous nous avez communiqué: je le prefere à plusieurs Livres. Je vous supplie de regarder cet ami que Dieu vous donne par sa grande misericorde, comme un modele que vous devez imiter. Il est de votre profession, & ne croyez nullement que le bon état de la fortune le rende vertueux. Sa vertu est trop rare pour tirer son origine d'une chose si basse. L'esprit malin dit à Dieu de Job, comme on peut dire de celui-ci: *Il ne vous sert pas pour neant, vous l'avez fait abonder en toute sorte de prosperités.* Mais Dieu lui fit bien voir, &c. Vous entendez le surplus. Au reste, mon très cher frere, bon courage: *Qui confidit in Domino sicut mons Sion, non commovebitur in æternum.* Pardonnez-moi ce latin, puisqu'il est de notre Breviaire. Decembre.

1636.

LETTRE XLV.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Elle l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu, & lui dit comment elle doit se conduire lorsque ses Religieuses font des fautes.

Du S. Sacrem. 12 Janvier.

JE supplie Notre Seigneur Jesus-Christ de repandre, ma très chere Mere, de nouvelles graces sur votre ame en cette nouvelle année, & que par vous il les communique à votre Communauté, que notre Mere * & toutes nos Sœurs saluent très humblement. Je me suis douté que vous aviez bien ressenti l'absence de votre bon pere †. C'est en cette rencontre où il faut temoigner à Dieu la confiance & la fidelité que nous avons pour lui. Toutes les creatures du monde ne nous sauroient de rien servir sans la grace, & nulles ne nous peuvent nuire s'il ne leur permet. Il faut tout esperer de lui, & n'avoir crainte que de lui: Il faut que notre unique & continuel recours soit à sa misericorde. Ne craignez point: je crois que tout ira bien pour vous. Que s'il arrive autrement, jettez-vous dans une vraie humilité & confiance entre les bras de Dieu : il suppléera à tout mieux que vous n'auriez osé esperer.

Je vous supplie, ayez toujours soin d'appaiser votre esprit qui se meut facilement, & le detourner des reflexions sur les choses humaines pour lui faire regarder Dieu & son infinie sagesse & bonté qui sait tirer du

* La Mere Genevieve de S. Augustin le Tardif alors Abbesse de Port-Royal.

† M. Macquet.

du bien de nos maux, & qui a mille moyens qui surpassent notre connoissance. Outre cela ayez aussi, s'il vous plaît, une patience invincible à supporter les defauts des autres, que vous corrigerez mieux en vous humiliant devant Dieu pour celles qui les commettent, qu'en leur faisant de grandes reprehensions, lesquelles étant d'ordinaire produites par l'esprit humain & naturel, & non par celui de la grace & de la charité, ne produisent que de mauvais effets. J'ai une grande confusion de vous dire ceci, parce que vous le savez mieux que moi, & que je ne le pratique nullement, me laissant conduire souvent par mes passions, & non par la lumiere de la grace. Mais je le fais pour vous obéir, & pour vous temoigner que Dieu me donne la même affection pour vous que pour moi-même. Votre fille paroit mieux, selon ce qu'elle m'écrit, à quoi je n'ajoute point grande créance. Neanmoins Dieu veut des œuvres. Je supplie sa divine bonté de les lui donner, & à nous aussi. Je suis, &c. 1636.

LETTRE XLVI.

A M. Macquet Directeur des Annonciades de Boulogne. Sur quelque changement qu'il meditoit par rapport à ce Monastere.

JE viens de recevoir, Monsieur, la vôtre du 6. à laquelle je reponds à l'instant pour vous obéir, bien qu'il fût necessaire de differer plus de tems, & prier beaucoup, l'affaire dont il s'agit étant de très grande consequence pour vos Filles, &, si je l'ose dire, plus que vous ne pensez. Les changemens sont de l'esprit du tems, & j'en De P. R. 8. Mai.

1636. ai vu peu d'utiles & beaucoup de ruineux. Je vous parle avec grande peine ayant beaucoup de confusion que vous me consultiez, étant du tout incapable, si ce n'est qu'ayant fait beaucoup de fautes en la conduite, elles m'ont donné de l'experience à mes depens.

Les plus importans changemens qui se puissent faire par rapport à un Institut, consistent en ce que chacun doit rechercher la perfection dans la premiere origine du sien, & non dans la nouveauté ou recherche d'un autre. Et je vous dis comme à une personne à qui Dieu m'oblige de dire verité, que celui que vous recherchez a besoin de renouvellement, & que vos Constitutions qu'indubitablement l'on vous ruineroit, vallent mieux que ce qui s'y pratique. J'en sai des particularités qui me font vous supplier très humblement de demeurer où vous êtes. L'esprit de la Maison se peut renouveller sans un changement qui n'y apporteroit qu'alteration & possible ruine. S'il vous reste quelque desir en l'esprit, offrez-le à Dieu pour le moins un an, & croyez que ce n'est pas trop. Pendant ce tems si vous allez à celle de ces Maisons qui est estimée la meilleure, pour faire connoissance sans vous declarer, je suis assurée que vous en reviendrez dans la volonté de demeurer où vous êtes, cultivant ce que Dieu a commencé & demandant l'accroissement à sa divine bonté.

L'esprit malin ne tâche à rien plus qu'à vous donner le change par l'instabilité. Si vous continuez dans la volonté du changement, c'est sans doute le meilleur que votre Superieure sorte; parce qu'au moins elle

le ne fera que perdre son tems, & par la premiere voie elle hazarderoit toute sa Maison. Tout notre recours pour commencer, pour suivre & accomplir nos œuvres doit être à l'invocation & la poursuite de l'esprit de Dieu & de sa grace qui nous enseigne tout, nous fortifie & donne l'accomplissement. L'esprit mauvais pour nous faire perdre cette grace, nous fait rechercher des moyens humains. Je suis honteuse de vous parler de la sorte & je crois que j'en merite penitence, quoique vous m'y forciez. Afin que vous n'exigiez plus de moi telles fautes, je vous supplie de lire le dix-huitieme Sermon de S. Bernard sur les Cantiques, où vous connoîtrez ce que vous desirez. 1636.

Toute ma vie j'ai donné de mon indigence, de sorte que je ne serai jamais remplie si Dieu ne me fait la misericorde que je lui demande de tout mon cœur, d'être le reste de mes jours dans la solitude & simple Religieuse comme je le suis à present, étant de retour à Port-Royal & la Mere (Genevieve) que j'y avois laissée étant Superieure à la Maison du S. Sacrement. Nous nous portons bien, graces à Dieu, toujours dans la pensée de la mort, sans la desirer; au contraire la craignant toujours beaucoup pour la multitude des fautes dont il me faudra rendre compte à Notre Seigneur, que je supplie de me donner tems de penitence. Je vois tous les jours combien nous y sommes obligées, & que la vie chretienne doit être dans le perpetuel exercice de cette vertu, qui se pratique principalement dans la separation des creatures, retraite & silence, toutes les austerités étant inutiles sans cela. Je vous demande,

1636. mon Pere, de toute mon affection, la continuation de vos saintes prieres & vous supplie de dire à cette intention une Messe en l'honneur de la Sainte Vierge & de demander particulierement que je puisse vivre & mourir penitente. Il faut mettre sur nos Lettres, s'il vous plaît, à *Sœur Marie Angelique de Sainte Magdeleine à Port-Royal.*

LETTRE XLVII.

Au même. Sur le même sujet.

26. Mai. PUISQUE vous m'obligez, Monsieur, de parler encore, je vous dirai que j'ai une grande repugnance au changement que vous pretendez qui remediera aux empêchemens que vous rencontrez au bon établissement de votre Monastere, prevoyant que tout au contraire il vous en fera naître de nouveaux, & qui seront irremediables quand vous serez une fois engagé. C'est pourquoi j'estime que n'en quittant pas le dessein, au moins il doit être encore fort consideré, & sur tout beaucoup recommandé à Dieu. Il faut de plus que vous soyez le mieux qu'il se pourra informé de l'état de la Congregation dont vous êtes occupé; & pour cela j'ai prié un de nos amis fort habité au dernier Monastere, de s'enquerir sous quelque pretexte, de tout ce qui se pratique, & d'avoir encore connoissance par ce moyen de l'esprit de la Superieure.

Le Religieux qui vous a parlé se trompe, à mon avis, lorsqu'il vous dit que vous pourrez conserver vos Statuts en vous rendant dans cette Congregation, n'y ayant nulle apparence; & ce qu'il dit que ce seront des Statuts locaux, ne peut avoir lieu que pour certains arti-

articles en très petit nombre, qui sont pour 1635.
la situation de lieux, commodités & incommodités de l'air, quelques obligations de fondations & choses semblables. Pour tout le reste qui est le principal, il est sans doute que vous serez obligé d'être uniforme à la Congregation; & quand on vous tolereroit vos Statuts, cela seroit toujours sujet à tentation & changement; & aussi-tôt qu'une Fille auroit tentation contre quelque article, elle se plaindroit & diroit qu'elle doit suivre les Statuts de la Congregation, & que puisqu'on en est, on y est obligé & non aux autres.

Pour ce qui est de n'avoir pas une Mere de dehors, on vous pourra bien aussi tromper; & à la premiere tentation que quelques-unes auront contre la leur elles en demanderont une sous le pretexte que la leur n'ayant pas été nourrie dans cet Ordre, ne leur en pourra pas enseigner les observances. Pour ce qui est de sortir pour les apprendre, c'est une autre difficulté non moins grande, & cela ne peut arriver sans causer grande tentation au Monastere, & possible plus dommageable que tout le bien que vous vous imaginez de ce changement n'y sera jamais utile. Vous ne devez point vouloir ce changement d'Institut si vous ne croyez que celui que vous voulez prendre est plus parfait que celui que vous quittez; & quand vous en seriez assuré, encore seroit-il bien de douter si vous devriez changer. Il faudroit s'y prendre avec grande humilité & soumission à ses loix, & vous savez bien que vous ne faites pas ainsi. Au contraire la Superieure voudroit aller s'instruire de quelques ceremonies seulement, qui sont choses si peu

1636. plus ou moins utiles d'une maniere ou d'autre, que cela n'est nullement un sujet legitime pour rompre la clôture & moins pour abandonner sa charge. A l'égard du desir qu'elle a de me voir, je suis honteuse qu'elle en ait la moindre pensée, sachant très bien qu'il lui est avantageux & à moi, (si je parle par interêt humain,) qu'elle ne me connoisse pas plus qu'elle fait, afin de ne pas perdre l'opinion très bonne qu'elle en a. D'ailleurs il est certain que notre Superieure ne lui permettroit pas l'entrée, étant d'un Ordre trop different du nôtre. * Il y a beaucoup d'autres raisons qui ne se peuvent écrire, pourquoi cela ne se pourroit du tout faire, dont l'une est que je ne suis point Superieure.

Or tout ce qui vous importe c'est de vous defaire de la personne qui vous empêche; & il me semble qu'il n'est point necessaire de changer pour cela & possible au contraire. Car si elle demandoit d'entrer dans la Congregation avec la maison, cela vous ôteroit le moyen de vous en jamais plus defaire; & il me semble qu'à present à la premiere Requête presentée au Provincial *, il vous en defaira. Cependant croyez, mon pere, que la patience & l'humilité de la Superieure étant exercée par cette voie, si elle est fidele à Dieu, elle en tirera plus de profit que de dommage. Souvent les ver-

* On voit par les Lettres suivantes qu'elle vint à Paris cette année.

† Les Annonciades de Boulogne (qui étoient de l'Institut de la Bienheureuse Jeanne Reine de France, lequel commença à Bourges) étoient encore sous la jurisdiction des Cordeliers, ayant pour Regle celle de S. François.

vertus interieures & essentielles s'accroissent & s'enracinent par des choses qui semblent ruiner l'exterieur ; & souvent ce n'est pas ce que l'on nous fait qui apporte dommage, mais la maniere dont nous le recevons. La charité en souffrant tout, surmonte tout. Voilà mes petites pensées. Quand j'aurai appris des nouvelles plus particulieres de cette Congregation & de ce nouveau Monastere de Paris *, nous vous en dirons. Cependant je vous supplie de me continuer votre charité devant Dieu, en ayant plusieurs besoins très particuliers. 1636.

LETTRE XLVIII.

A la Sœur Anne de Sainte Magdeleine Halley Postulante en la Maison du S. Sacrement †. Elle l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu.

JE vous conjure au nom de Dieu, ma très chere Sœur, de ne laisser en aucune maniere troubler votre esprit. Souvenez-vous que sa bonté opere le salut de ses élus par diverses tribulations, & que ses voies 21. Août.

 sont

* La Congregation & le Monastere dont il est ici parlé & sur lequel il n'est rien dit dans les Lettres suivantes, étoit d'une autre espece d'Annonciades appellées Celestes ou Filles bleues, fondées à Genes par une pieuse veuve nommée Marie Victoire Fornari. Ces Religieuses n'ont point subsisté. Il y en a d'autres à Paris de la même espece, qui demeurent encore dans la rue Couture-Sainte Catherine, où elles s'établirent en 1622.

† La Sœur Halley avoit été mariée à M. Magnart. Ils se séparerent volontairement : le mari se retira à l'Oratoire, la femme au Monastere du S. Sacrement nouvellement établi, & leur fille unique se fit Carmelite. La Mere Angelique écrivit cette Lettre à la Sœur Halley à l'occasion des persecutions qu'on suscita à la nouvelle Maison, dont les Religieuses étant retournées à Port-Royal cette Sœur y fit Profession.

1636. sont inscrutables. Quoi qu'il arrive, j'espere que nous vivrons & mourrons ensemble *, & que ce sera en paix moyennant sa sainte grace. Vous savez, ma chere Sœur, que par sa misericorde nous avons essayé de marcher en verité & simplicité devant lui, & que ce dont on nous accuse est faux. Ne sommes-nous pas trop heureuses avec le temoignage de notre conscience, de souffrir ? Il n'y a point de cas fortuit en Dieu. Nul de tous les incidens étranges qui sont survenus en cette affaire ne lui a été inconnu. S'il ne les a tous voulus, au moins il les a permis. Elle aura telle fin qu'il lui plaira, & quoique fassent les hommes, il n'en sera autre chose que ce qu'il en a ordonné de toute éternité. Cela étant infaillible, ma chere Sœur, qu'est-ce qui nous doit fâcher? Nos volontés ne doivent-elles pas être celles de Dieu?

Il est bien vrai comme vous dites, que les choses passées ne sont rien aux prix des presentes, & de celles que nous craignons; mais nous sommes assurées en la misericorde de Dieu, que plus nous souffrirons, plus il sera proche de nous & nous fortifiera de sa grace. Je vous supplie encore une fois, ma chere vieille, quoiqu'il arrive, ne vous étonnez pas, & que votre cœur ne soit point troublé. Je vous le dis comme Notre Seigneur le disoit à ses Apôtres la veille de sa mort. Il sera notre soutien, si nous craignons & esperons en lui. On montre sa

† Cela arriva ainsi. La Mere Angelique amena cette Sœur à Port-Royal des Champs lorsque les Religieuses y furent retablies en 1648. & elle y est morte le 14. Fevrier 1655. entre les bras de la Mere Angelique.

sa fidelité dans les extrêmités. Quand tout est perdu, c'est alors que tout se gagne par la foi, & par la grace de Jesus-Christ. 1636.

LETTRE XLIX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur la maladie de M. Macquet, & sur la conduite qu'elle devoit tenir à l'égard de ses Filles.

MA très chere Mere. Nous avons reçu vos Lettres avec joie, étant bien en peine de votre santé & de la disposition où vous étiez dans l'absence de votre bon pere qui m'afflige pour vous. Je loue Dieu de la patience qu'il vous donne en cela. Ne craignez pas qu'il vous ôte votre bon pere: j'espere que sa misericorde vous le laissera encore. J'approuve extrêmement que vous ne parliez point du tout des nouveaux Reglemens, jusqu'au tems que vous voyiez que Dieu ait disposé les esprits de vos Filles. Car comme vous dites, elles en feroient peut-être mauvais usage. Cependant il faut, ce me semble, beaucoup prier Dieu pour elles, & les entretenir tout doucement des choses de devotion, qui ne sont point dures aux sens & qui portent l'esprit à Dieu, qui donne après la grace de surmonter la nature. 12. Novembre.

Je prie Dieu qu'il vous renvoie bientôt Monsieur votre bon pere en santé, afin qu'il vous puisse continuer sa charité & bonne conduite. J'espere que les leçons qu'il vous fera sur vos regles & statuts seront fort utiles. J'ai fait vos recommandations à M. de S. Cyran. Il vous salue & est fort en peine de la santé de votre bon pere. Ayez bon courage. Quoi qu'il arrive, il faut être

tout

1636 tout à Dieu & adorer sa divine providence toute sage, qui conduit toutes choses avec force & suavité. Quoique d'abord que nous voyons les évenemens, il nous semble qu'ils doivent être tous contraires à notre bien; quand nous avons la patience d'attendre en paix & silence, nous y trouvons toujours notre salut. Je vous supplie de continuer votre charité à toutes vos Filles. Je crois enfin qu'elles feront bon usage des graces de Dieu. Notre Mere * vous salue très humblement & de tout son cœur. Nous avons une de nos Sœurs Converses à l'extremité: nous la recommandons à vos prieres & à celles de votre Communauté, que nous saluons avec votre permission. Je suis, &c.

LETTRE L.

1637. *A la même Superieure, qui lui avoit demandé son portrait. Elle profite de cette occasion pour lui donner divers avis importants.*

15. Fevrier. JE vous suis trop obligée, ma très chere Mere, de votre charité si extraordinaire. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous en recompenser, & d'en moderer l'excès qui lui deplaît en toutes choses, sa sapience faisant & voulant tout avec poids & mesure. Je ne vous puis sur tout pardonner le vain desir que vous avez d'avoir mon portrait, & je vous dis devant Dieu que je croirois l'offenser mortellement de consentir que l'on me tirât. Est-il possible que

* La Mere Agnès qui avoit été élue Abbesse de Port-Royal au mois de Septembre précedent. Elle le fut jusqu'en 1642.

que vous ne voyiez point la vanité de ce desir, & la grieve faute que je ferois d'y consentir. Permettez-moi que pour reconnoissance de votre charité, je prenne la confiance de vous dire la pensée que j'ai osé concevoir, quoiqu'avec peine & scrupule, Dieu me faisant desirer de n'avoir attention qu'à mes propres miseres. Mais puisqu'il permet que vous ayez confiance en moi & tant d'affection, quoique j'en sois très indigne, peut-être est-ce qu'il veut que je vous parle: je supplie sa bonté que ce soit par son esprit. 1637.

Je dis donc, ma chere Mere, que cette demande m'a fait voir que vous êtes encore toute humaine, & dans la devotion du tems & non de la grace chretienne. La devotion du tems va à se canoniser soi-même. Nous ne voulons point voir les imperfections de ceux que nous aimons, non plus que les nôtres; ou au moins si nous les voyons, nous les excusons comme les nôtres. Où l'amour propre nous conduit-il? Nous exerçons le commandement de Dieu de traiter notre prochain comme nous-mêmes, mais ce n'est pas pour suivre ses commandemens, mais seulement pour obéir à notre inclination: aussi cet amour ne produit que de mechans effets qui nuisent au prochain, ou lui servent de tentation aussi bien qu'à nous-mêmes. La charité chretienne tout au contraire supporte aisément les defauts, sur tout des ennemis, & de ceux dont la nature auroit quelque repugnance naturelle, plutôt que de ses amis; car pour ceux-ci en les tolerant elle les corrige, si elle peut. Ainsi, ma très chere Mere, desirant avoir cette charité chretienne pour vous, je vous confesse que je

1637. je suis en peine de vous & que je ne prie jamais Dieu pour vous ni ne songe à vous, sans souci; parce que, (vous l'oserois-je dire?) j'apprehende toujours que vous ne songiez point assez à votre salut, que vous ne vous flattiez dans vos imperfections, ou que les reconnoissant vous ne vous decouragiez plutôt que de vous jetter aux pieds de Notre Seigneur, pour lui demander misericorde. Cependant la vie se passe ainsi miserablement, & nous nous trouverons incontinent prêtes d'aller rendre compte de notre vie lâche & tiede, sans que nous y puissions produire d'excuses que notre propre malice & corruption, qui nous accuseront nous-mêmes. Ainsi des decouragemens que nous avons eus pendant notre vie, seront suivis du desespoir à la mort.

Je vous parle comme je fais à ma propre ame, & vous conjure par le même amour dont je l'aime & duquel j'aime la vôtre, de ne perdre plus de tems, ne vous imaginant pas qu'il soit possible de se sauver par une autre voie que celle de la penitence, qui demande le retranchement & entiere mortification de toutes nos inclinations vicieuses; & cela quand nous n'aurions point peché. Considerez donc ce qu'il faut faire pour satisfaire à tant de pechés, non seulement propres, mais de tous ceux qui par votre faute & negligence, ou mauvais exemple, se sont commis dans la Maison depuis que vous y avez charge. Avec cette consideration vous connoîtrez qu'il est grand tems de penser serieusement à vous & de chercher à entrer dans la voie étroite. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous en fasse la grace, comme je vous supplie très hum-

humblement de le lui demander pour moi 1637.
qui suis en lui, &c.

LETTRE LI.

A M. Macquet. Sur la maladie de M. d'Andilly, & sur les conferences que ce Curé devoit faire aux Annonciades.

JE vous remercie très humblement, Monsieur, de la charité que vous avez faite à mon frere. Notre Seigneur a exaucé vos prieres lui rendant la santé, après l'avoir reduit à une grande extremité. Le 8. après avoir été seigné quatorze fois & n'en pouvant plus, il communia & s'amenda aussi-tôt. Depuis il a tellement bien été qu'il n'est pas seulement foible après avoir perdu quarante cinq palettes de sang. Je vous supplie, mon pere, d'en remercier Dieu, & de le supplier qu'il emploie la vie qu'il lui a conservée à le mieux servir. Je loue Dieu de la grace qu'il a faite à vos bonnes Filles. Je vous supplie, mon pere, ne craignez point pour les leçons ou conferences que vous devez leur faire. Pourvû que vous commenciez par les matieres qui ne sont que devotes, comme la reverence à l'office divin & à l'oraison, la devotion à la Sainte Vierge & à ses vertus, qui sont le sujet de leur regle, assurez-vous, mon pere, que cela les contentera extrêmement au lieu de leur donner de l'ombrage. 23. Fevrier.

Je ne voudrois point de remise pour cette Fille dont vous me parlez, & j'estime que c'est une ruse de l'esprit malin que ce delai que la Mere veut prendre, qui donnera lieu à de nouvelles inventions. Je vous supplie, mon pere, avec le plus de douceur

1637. ceur que vous pourrez, faites en ſorte que la Mere ſe retienne & qu'elle manque plutôt en ſe taiſant & diſſimulant vingt fois que de parler une bruſquement. J'apprends tous les jours par ma propre experience combien cela eſt prejudiciable aux ames en particulier & à la conduite generale. Je ſuis bien aiſe de ce que vous ne perdez point courage. Il eſt vrai, mon pere, qu'il faut une patience invincible au ſervice des ames: la ſemence ne fructifie que par la patience.

Lettre de la Bienheureuſe Mere de Chantal à la Mere Angelique, ſur ſes peines interieures.

MA très chere Mere. Dieu m'a envoyé un exercice & peine interieure, ſous laquelle je ſecherois ſi ſa bonté ne me tenoit de ſa très ſainte main. Je me ſoumets de toutes mes foibles forces à ſes juſtes chatimens, & vous conjure, ma très chere Mere, de lui proteſter ſouvent pour moi, que je ne le veux point offenſer & ne lui demande que cette grace, & que je ſouffre tout comme il lui plaira. Je dis ceci ſans lumiere, ni goût; mais je veux que ce ſoit de tout mon cœur. Voyez ſi j'ai beſoin de vos prieres, & de celles de vos cheres Sœurs.

LETTRE LII.

A la Mere de Chantal, en reponſe à la precedente: elle lui parle de ſes peines, & de quelques autres choſes.

4. Mars. VOtre Lettre m'a ſurpriſe, ma très chere Mere, mais avec un ſi grand reſſentiment

timent de joie & d'union de mon ame avec la vôtre, que je ne puis vous l'exprimer. 1637.
Je la sens croître tous les jours, & j'estime que c'est une singuliere misericorde de Dieu sur moi dont je suis très indigne. Il y a plus de trois mois que très souvent j'ai eu la pensée & le desir de vous écrire, particulierement les jours des SS. Innocens, de S. Jean l'Aumônier, & de S. Jean Chrysostôme, où vous m'avez été plus presente; mais je ne l'ai pas fait craignant que vous ne fussiez infirme cet hyver, comme vous l'étiez l'autre, & qu'étant deja surchargée de Lettres, les nôtres ne vous peinassent encore; quoique je n'aye point douté que votre bonté ne les eût agreables.

Je prie Dieu souvent & votre bon Ange, qu'il vous fasse sentir ce que je vous suis; & je vois, ma chere Mere, qu'il me fait cette grace par sa misericorde. Je ressens avec une tendresse d'enfant ce qu'il vous plaît me daigner communiquer de votre ame. Ma très chere Mere, je suis allée aussi-tôt prosterner mon cœur devant le très S. Sacrement selon votre intention; à laquelle quoique je sois très indigne de correspondre, je ne laisserai pas de le faire de tout mon cœur, & d'employer tout ce que je connois d'ames à Dieu pour cela, car il le veut ainsi.

Je n'oserois entreprendre de vous rien dire: je sai qu'il parle à votre cœur, & que le frappant d'une main, il le guerit & le soutient de l'autre. Je vous supplie, ma chere Mere, ne cessez point de lui demander ma veritable conversion. Il est vrai que sa bonté me presse sans cesse de ne la plus differer. Il me semble que je ne souhaite

1637. que cela en la terre. Cependant je fais toujours quantité de fautes, & particulierement je ne suis point fidele à surmonter l'inclination que j'ai à m'élever au dessus de tout le monde, par propre jugement, ni à vaincre mon humeur brusque, qui me rend toujours de très mauvaise édification & fâcheuse au prochain. Je vous supplie, ma chere Mere, menez-moi toujours avec vous, quand vous irez au tombeau de notre bienheureux Pere, & le suppliez qu'il obtienne ma guerison, & l'accomplissement des desirs que sa charité a eu pour moi.

Notre chere Mere (la Mere Agnès) se porte assez bien, & la maison est paisible, graces à Dieu. Le Monastere du S. Sacrement va tout doucement, & l'esprit de Notre Seigneur s'y établit dans une grande separation du monde, qui est tout ce que je souhaite, experimentant tous les jours combien cela est necessaire pour correspondre à notre vocation. Le monde se corrompant tous les jours davantage nous sommes obligées à nous en separer toujours davantage. La Mere Genevieve est encore en la Maison du S. Sacrement. Je n'ai pas manqué à lui faire vos recommandations. Elle vous remercie très humblement, & notre Mere aussi qui vous honore toujours de tout son cœur, & toutes nos Sœurs, particulierement ma Sœur le Maître, & ma Sœur Anne.

Mon frere d'Andilly a été malade à l'extremité depuis trois semaines. Dieu le laisse pour onze enfans qu'il a: mais particulierement je crois afin qu'il vive tout à lui, comme il lui en a donné la volonté. Je vous

vous supplie très humblement, ma chere Mere, de prier le Seigneur qu'il l'execute. Je loue Dieu de toute mon affection des benedictions qu'il verse sur vos Maisons, & le supplie que ce soit ainsi jusqu'à la fin des siecles, & que je sois pour jamais, ma très chere Mere, parfaitement & inseparablement à vous. Dieu soit beni. 1637

LETTRE LIII.

A M. Macquet. Elle le console sur les foiblesses de ses Religieuses, & se recommande à ses prieres.

JE vous confesse, Monsieur, que vôtre Lettre m'a extrêmement étonnée, y voyant ce grand changement de la Reverende Mere N. Pour celle de N. je ne puis l'attribuer qu'à une cause naturelle, qui fait qu'on a affection & pitié de ceux qu'on ne craint plus, & qu'on voit affligés; ou bien à tentation, car je crois que ce qu'elle m'en a dit est vrai, & ce sont choses importantes, & apparemment nuisibles & ruineuses pour le bon établissement de la vraie reforme. Cela étant, comment se peut-il faire que des tendresses d'affection de Filles puissent prevaloir contre des veritables oppositions que cette creature a au bien essentiel de la Religion? J'ai presque envie de lui écrire, mais j'aime mieux prier Dieu qu'il remplisse son esprit de lumiere & de force afin de dissiper les tenebres & foiblesses que la tentation y a mises. 6. Mar

Je vous plains extrêmement, mon pere. Il est vrai que vous avez besoin de participer à la patience de Notre Seigneur. J'espere que sa bonté vous fera cette misericorde.

1637. corde. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de celle qu'il a eue pour ſes Apôtres dans leur infirmité, & de celle qu'il a encore pour nous tous qui ne ceſſons de lui reſiſter, & ne lui rendons que des ingratitudes poûr reçonnoiſſance de ſes infinis bienfaits. Je vous prie, mon pere, ne vous tenez point importuné que je vous prie de prier Dieu pour ma converſion, & ne vous trompez pas de croire que je n'en ai pas un très veritable beſoin, mais ſoyez en très aſſuré, & que la charité que Dieu vous a donnée pour moi vous la faſſe demander inſtamment à ſon infinie miſericorde de laquelle ſeule je la puis eſperer. Je vous ſerai extrêmement obligée. Demandez auſſi la gueriſon ſpirituelle de celui pour lequel * vous avez obtenu la corporelle, qui lui ſera inutile ſans cela. Nos très humbles recommandations à la Reverende Mere. La nôtre vous en fait autant. L'office m'appelle. Je ſuis, &c.

LETTRE LIV.

A une Religieuſe de Port-Royal. Elle l'exhorte à la confiance.

1. Avril. AUJOURD'HUI dans le ſaint Evangile les Juifs demandent à Jeſus-Chriſt avec malice, juſqu'à quand il tiendra leurs ames en peine; & moi, ma chere Sœur, avec toute l'affection & la charité poſſible, je vous ſupplie de trouver bon que je vous demande juſqu'à quand vous affligerez la mienne. Mais ce n'eſt rien de m'affliger, moi qui ne ſuis rien: mais juſqu'à quand contriſterez-vous le Saint Eſprit, reſiſtant aux inſpirations que par un amour infini &

par une égale patience il repand continuellement dans votre esprit. Ecoutez-les, ma chere Sœur, suivez-les, afin que Notre Seigneur vous reconnoisse pour sa brebis. Suivez-le où il vous appelle, & ne doutez nullement qu'il ne paisse votre ame & ne la guerisse de toutes ses maladies. Ne vous imaginez point d'impossibilité à sortir de vos peines : c'est une illusion diabolique que cette creance. L'abyme de nos miseres & foiblesses ne nous doit point effrayer, puisque l'abyme de la misericorde du Seigneur le surpasse infiniment. 1637.

Ma chere Sœur, je vous supplie au nom de Dieu ne vous regardez plus, mais voyez Jesus-Christ en croix. Il vous tend les bras & il vous convie de laisser toute attention sur vous, pour la donner toute entiere au sacrifice qu'il offre pour vous en cette croix, où il a payé vos dettes & vous acquiert des thresors infinis de graces. Il desire de tout son cœur que vous y preniez part, & que vous y trouviez les remedes à vos maux. A quoi songez-vous, ma chere Sœur, d'aimer mieux entretenir vos melancholiques pensées & les suggestions de votre ennemi, que de vous occuper de ce que Dieu a fait pour vous, du bien qu'il vous veut, & de ce qu'il demande de vous pour vous rendre entierement bienheureuse. Je vous supplie, ma chere Sœur, cessez de resister à son amour & à sa grace, mais cessez de vous faire souffrir vous-même. Ayez pitié de vous & encore de moi qui participe à tous vos maux & avec un desir extrême de vous en voir delivrée, afin qu'avec autant de sainte liberté & de joie vous puissiez servir Notre Seigneur,

1637. que vous languissez sous une injuste servitude & douleur, par la tyrannie de l'esprit malin qui se sert d'imaginations d'impossibilité pour cela. Je suis de tout mon cœur, &c.

LETTRE LV.

A la même Religieuse de Port-Royal. Elle lui donne divers avis sur ses foiblesses.

En Avril. JE trouve bon, ma très chere Sœur, que vous demeuriez dans votre cellule, mais je vous supplie que ce ne soit pas pour entretenir vos pensées, mais pour y considerer l'amour que Notre Seigneur vous porte. Ayez attention aux paroles que l'Eglise nous propose aujourd'hui dans l'antienne de *Benedictus*. *J'ai desiré d'un grand desir*, dit Notre Seigneur Jesus-Christ, *de manger cette pâque avec vous*, parlant de son très saint corps qu'il vouloit donner à ses Apôtres. Il n'en a pas moins de se donner à vous, ma chere Sœur; & en parlant à ses Apôtres, il vous voyoit en esprit & parloit à vous. Considerez combien il y a que vous meprisez ce desir du Fils de Dieu; que vous vous retirez de lui pour adherer à des choses de neant, & que vous laissez la source d'eau vive pour chercher des cisternes qui ne peuvent tenir l'eau, & par consequent ne vous donner aucun rafraichissement ni repos, comme vous l'experimentez tous les jours par la bonté de Dieu qui ne vous veut pas perdre, & fait pour cela que hors lui & l'accomplissement de sa sainte volonté vous ne trouvez qu'amertume, deplaisir & douleur. Revenez à lui, ma très chere Sœur, sans plus tarder;

der; & ne vous imaginez pas que pour cela il faille que vous fassiez de grands efforts. Votre mal n'est pas si grand que la peine & la tentation vous le fait croire. Dieu ne vous oblige point à l'impossible. Ne vous tourmentez point par une trop grande rigueur. Vous avez par la grace de Dieu grande connoissance de la verité, avec laquelle il se faut renoncer soi-même pour être à Dieu. Mais tout ne se peut faire en un jour. Suivez peu à peu la lumiere de Dieu: elle vous conduira pas à pas, & non pas en volant, à lui. Il faut souffrir humblement nos foiblesses; & croyez, ma chere Sœur, que Dieu en tirera sa gloire & notre salut. Pourvû que nous soyons fideles à user de la grace qu'il nous donnera pour nous soutenir & avancer, nous ferons un heureux progrès. M. Singlin viendra aujourd'hui confesser: je vous supplie, ma Sœur, pour l'amour de Dieu, disposez-vous à le voir. Il me demanda hier de vos nouvelles, & sa charité pour vous est toujours très grande. Je supplie votre grande Sainte & la mienne de vous obtenir part à son esprit de force, qui lui fut donné pour mepriser toutes choses & elle-même. Obligez-moi de la prier pour ma conversion, & Sainte Marie Egyptienne aussi. Je suis à vous, ma chere Sœur. Nous prierons ensemble après diné si vous voulez, ou bien si vous l'aimez mieux retirez-vous à votre cellule & faites vos prieres ordinaires, & je les ferai devant le S. Sacrement. Dieu verra bien l'union de nos esprits. Suivez librement votre instinct. Je suis à vous, ma chere enfant. 1637.

1637.

LETTRE LVI.

A une jeune Religieuse de Port-Royal. Sur le bon usage des maladies.

26. Mai. JE vous assure, ma très chere Sœur, que vous seriez trop heureuse de passer votre vie dans la souffrance, puisque nous ne temoignons en rien ni si bien l'amour que nous avons pour Dieu qu'en souffrant, & que de toutes les souffrances les meilleures sont celles que nous ne choisissons pas, comme les maladies. Mais ce n'est pas tout de souffrir : il faut que ce soit saintement ; & pour le faire saintement, il faut que ce soit humblement. Or l'humilité est toujours accompagnée d'assujettissement, non seulement à Dieu qui envoie la maladie, mais aux creatures qui ordonnent les remedes qui sont quelquefois plus penibles que le mal. Desorte que ce sont deux croix que Dieu nous offre pour une, qu'il faut accepter d'aussi bon cœur l'une que l'autre. Il s'en trouvera souvent une troisieme & une quatrieme aussi, étant vrai que les maladies sont accompagnées de très grandes & penibles circonstances, principalement dans une Religieuse ; desorte, ma très chere Sœur, que vous avez besoin d'une grace bien singuliere qui vous donne la force de porter cette pesante croix que la divine providence vous a destinée, autant de tems qu'il lui plaira & que vous ne devez point prevoir, pratiquant la parole de Notre Seigneur de n'avoir point de souci du lendemain, mais seulement de vous rendre fidele dans le jour present qui sera possible le dernier. Et encore qu'il n'arrive pas, si vous y êtes fidele,

le, tout ce que vous y ferez de bien vous sera reservé pour celui là, auquel possible vous serez incapable de rien operer pour Dieu & pour votre salut. 1637.

Je vous confesse que je suis si occupée de ce dernier jour que tous ceux que je passe ne me semblent que des momens, tant il me paroit qu'ils m'y conduisent precipitamment, & ensuite à l'épouvantable éternité. Si je n'étois retenue de la raison, je me rendrois importune à tout le monde, les suppliant sans cesse de ne songer qu'à cela, ne pouvant comprendre qu'on s'occupe volontairement d'autre chose, non plus que si le feu étant au Monastere quelques-unes s'amusoient à autre chose qu'à essayer de l'éteindre & à se sauver. Car n'est-il pas vrai que le feu éternel qui est allumé dès le commencement du monde nous consumera éternellement, si nous ne l'éteignons par nos larmes & nos souffrances? Votre maladie vous fournit une grande abondance d'eau pour cela. Mais pour finir par où nous avons commencé, il la faut souffrir saintement, humblement & avec un parfait assujettissement à Dieu & aux creatures. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous la donne. Priez-le pour moi, je vous en supplie. Je suis toute à vous, &c.

LETTRE LVIII.

A la Bienheureuse Mere de Chantal. Elle lui parle sur ses peines interieures, sur M. de S. Cyran & sur S. François de Sales.

JE ne vous puis dire, ma très chere Mere, la peine continuelle que j'ai eue depuis que nous avons reçu celle qu'il vous 3. Juin.

1637. a plu nous écrire, de ne vous pouvoir repondre aussi-tôt, parce que je n'ai pu encore retirer l'avis que vous desirez d'un vrai serviteur de Dieu, (M. de S. Cyran,) qui reçoit de très grandes lumieres de son infinie bonté, parce qu'il a toujours été extraordinairement occupé en affaires de charité. Il est à present malade; mais je vous assure, ma chere Mere, qu'il vous a toujours devant Dieu, le suppliant de soutenir & augmenter sa sainte grace en vous dans vos travaux, ce qu'il ne doute nullement qui ne vous arrive. Il dit que votre affliction vous est necessaire, pour la conservation des graces si singulieres que vous avez reçues de Dieu. A son premier loisir il écrira ce qu'il lui donnera.

Mais je n'ai pu me resoudre d'attendre davantage à vous dire, ma très chere Mere, que je ressens dans un sentiment & une tendresse très grande votre martyre. Il est vrai qui c'est aussi une consolation égale de voir la main très aimable de Notre Seigneur perfectionner en vous son ouvrage, & il me semble que c'est notre bienheureux pere qui vous obtient cette grace. Enfin, ma très chere Mere, je suis toute assurée dans l'infinie misericorde de Dieu qu'il vous soutiendra, & que plus votre peine sera grande & plus elle enrichira votre ame. Quand je n'aurois pas le bonheur de la connoître depuis si long-tems, le seule maniere dont vous parlez me feroit voir le fond de votre cœur & l'esprit de Dieu qui y repose.

Enfin, ma chere Mere, je vous supplie pour l'amour de Dieu, qui par sa bonté a voulu me faire cette grace, dont je suis si indigne, de nous unir en lui, de vouloir re-

renouveller cette union, comme je le souhaite de tout mon cœur, & d'une toute autre maniere que je n'ai jamais fait, & qui vient de lui, ce me semble. Vous m'êtes toujours presente. Je vous supplie, ma chere Mere, s'il me fait cette grace que je vous la sois aussi quelquefois, comme vous me le promettez, que vous demandiez toujours mon entiere conversion. Car en verité, ma chere Mere, je vois toujours ma vie remplie de grandes infidelités; dont beaucoup viennent de cette grande activité naturelle, que notre bienheureux pere & vous m'avez toujours tant recommandé de mortifier: à quoi j'ai été très infidele. 1637.

Tout ce qu'il m'a dit m'est toujours present, aussi bien que la charité qu'il a eue pour notre Maison: ce qui me donne confiance de la lui offrir & nous aussi, le suppliant qu'il obtienne de Dieu ce que sa charité lui a fait desirer. Nous avons lu depuis peu à la Communauté sa vie qui est la derniere écrite, & ses entretiens: on lit presentement son Traité de l'amour de Dieu. Cela a tout renouvellé la devotion de nos Sœurs pour ce Bienheureux; & j'espere, ma chere Mere, que Notre Seigneur par son intercession & par vos prieres nous donnera part à son esprit si rempli de charité & d'humilité. Je ne sai ce que je vous dis, ma chere Mere, sentant une si grande ouverture de cœur que j'en perds la presence d'esprit.

Je suis toute à vous. Ma chere Mere, je vous supplie très humblement de me recevoir tout de nouveau pour une de vos Filles, & de me dire de vos nouvelles quand vous le pourrez. Notre Mere Abbesse, ma

1637. Mere Catherine de la misericorde, ma Sœur Anne, ma Sœur le Maître vous saluent très humblement, & sont vos très humbles servantes. Pour moi il n'y a point de paroles qui puissent exprimer ce que je vous suis.

LETTRE LVIII.

A la Mere de Chastel Superieure de la Visitation d'Annecy, qui l'avoit consultée & lui avoit écrit sur les épreuves que Dieu envoyoit à la Mere de Chantal.

3. Juin. NOus avons été extrêmement mortifiées, ma très chere Mere, d'être si longtems à vous remercier de la grande charité & confiance qu'il vous a plu nous temoigner par la vôtre. Nous le faisons très humblement & de tout notre cœur. La cause de ce retardement est arrivé pour vouloir attendre l'avis que vous avez desiré *, & que nous n'avons encore pu avoir, à cause de plusieurs empêchemens qui sont survenus, & puis une maladie qui m'a fait resoudre à ne plus attendre de vous dire, ma chere Mere, que votre Memoire a été très judicieusement fait; & que tout ce que vous dites à notre très chere Mere (de Chantal) est très bien. On croit comme vous que cette affliction d'esprit est l'effet d'une grace particuliere de Dieu pour conserver tant de faveurs precedentes. Je vous avoue, ma chere Mere, que quoique j'aye le cœur fort attendri de la grande peine de cette ame qui m'est si chere, j'ai pourtant au fonds de la joie de voir Notre Seigneur se complaîre

* Elle avoit consulté M. de S. Cyran sur quelque affaire.

plaître à la perfectionner, & je ne doute 1637.
nullement qu'il ne soit son soutien. Je vous supplie très humblement, ma chere Mere, de nous continuer votre charité, nous faisant savoir de ses nouvelles & des vôtres; & n'ayez nul doute que tout ne soit très secret. Dans peu, s'il plait à Dieu, je vous envoierai l'avis que j'espere qui vous satisfera, étant vraiment d'un fidele serviteur de Dieu * & qui a grande lumiere. Cependant, ma chere Mere, priez pour ma conversion, je vous en supplie.

* M. de S. Cyran.

LETTRE LIX.

A M. Macquet. Sur le soin qu'il devoit avoir de ses Religieuses & de ses paroissiens.

JE ne sai, Monsieur, ce que vous pensez de mon silence. Si c'est au prejudice des bons sentimens que Dieu nous donne pour vous, repentez-vous en, s'il vous plait; puisqu'en verité, mon pere, il me fait la grace de le prier souvent pour vous quoique j'en sois indigne, & de souhaiter de tout mon cœur que sa bonté accomplisse en vous tous ses desseins. Je suis fâchée de ne savoir point assez ce que font vos Filles, & si vous leur faites des leçons. Je vous supplie de ne les negliger point, ni vos paroissiens. Essayez de les faire entrer tout de bon dans la penitence, à quoi Dieu nous convie par tant de miseres qu'il nous envoie, par lesquelles il nous fait connoître qu'il est irrité contre nous. Je ne sai comme nous pouvons vivre environnés de tant de maux, & avec si peu de sentiment de nos pechés qui en sont les causes. Je vous supplie, mon pere, de toute mon af-

29. Juin.

1637. fection de nous offrir à Dieu toutes, afin que nous nous convertissions en verité; & n'oubliez pas la Demoiselle dont je vous ai parlé qui est toujours au miserable état qu'elle étoit. L'office m'appelle.

LETTRE LX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Elle lui donne divers avis.

29. Juin. MA Reverende Mere. Vos afflictions me sont très sensibles, & je serois très heureuse d'obtenir de la bonté de Dieu qu'il lui plût les faire cesser. Nous les avons recommandées à M. N. qui le priera pour vous. Tâchez d'instruire vos Filles dans le vrai esprit du christianisme, & essayez de les faire devenir vraies chretiennes, & alors Dieu les protegera. La seule sagesse humaine ne merite pas cette grace; & elle est cause bien souvent que nous nous perdons, en punition de nos pechés, à quoi nous ne pensons pas. J'espere que le bon M. Macquet travaillera à vous faire éviter cela. Je suis bien aise qu'il ait commencé à faire les leçons que je l'avois prié de faire.

Vous ne me dites pas des nouvelles de votre ame, & de votre Communauté, dans votre derniere. Enfin, ma pauvre Mere, la vie se passe promtement, & nous avons beaucoup d'ouvrage à faire. Si nous perdons le tems nous serons surprises. Il ne faut point, s'il vous plait, ma chere Mere, s'amuser à pleurer ce qui ne le merite pas; mais pleurer nos infidelités, & le peu d'amour que nous avons rendu à Dieu jusqu'à present. C'est à quoi nos larmes doivent

être

être employées ; & l'objet de nos desirs doit être l'humilité, la patience, la charité & la douceur envers nos Sœurs. 1637.

J'apprends tous les jours qu'il faut avoir les vertus sans bornes pour conduire heureusement les ames à Dieu. Ne pensez qu'à cela, je vous en supplie, & Dieu pourvoira à tout le reste qui vous sera donné. Prenez occasion des miseres du tems pour faire apprehender celles de l'éternité, dont elles ne sont que d'imparfaites figures. Nous nous amusons souvent à nous lamenter sur nos maux presens qui ne sont pas considerables, auprès de ceux de l'avenir ; au lieu de nous servir de ceux-ci en patience, pour éviter ceux-là. Je vous supplie, ma chere Mere, dites-nous de vos nouvelles amplement, & continuez-nous votre charité devant Dieu. Je suis, &c.

LETTRE LXI.

A M. Macquet. Sur la Superieure des Annonciades de Boulogne.

JE desirerois bien, Monsieur, écrire à la bonne Mere comme vous le desirez, mais je ne sai si je le dois faire, sans qu'elle m'en donne aucune ouverture, ne m'écrivant presque point, & quand elle le fait, ne me disant rien de ses dispositions bien que je l'en aye conviée. Vous savez, mon pere, que nous ne devons pas nous ingerer. Cette bonne Mere a bonne volonté, mais elle est un peu forte en son propre jugement, & comme vous dites, plus occupée de l'avancement des autres que du sien propre : ce qui la met en hazard de ne jamais rien faire pour elle ni pour au- 11. Août.

1637. autrui. Je n'y vois pas de remede, sinon qu'elle soit quelque tems sans diriger personne par exemple, ce que nous lui avons dit quantité de fois. Mais c'est à Dieu à persuader son esprit, & à lui faire la grace d'accomplir sa sainte volonté. Je le supplie très humblement de le faire; & je vous conjure, mon pere, de le prier pour moi qui ai plus de besoin de me convertir que personne. M. de S. Cyran vous salue, & notre Mere.

LETTRE LXII.

Au même. Sur une Religieuse Annonciade & sur la maladie de Madame d'Andilly.

27. Août. CE mot, Monsieur, sera seulement pour vous assurer que votre Lettre & le billet sont arrivés à bon port, & n'ont été vus & ne le seront d'autres yeux que des miens. Pour l'avis que vous demandez, mon pere, il faudroit que j'eusse plus de lumiere que je n'en ai pour vous le donner. Il faut un miracle de la grace pour guerir des esprits si envieillis dans les mauvaises habitudes. Je crois que vous ferez bien de tenir bon à ce que vous avez commencé, & que s'il y a moyen de corriger cette personne, cela y sera. Mais le principal est de beaucoup prier pour elle, & d'essayer de la faire prier elle-même, afin de flechir la misericorde de Dieu à la regarder. Je ne me porte point bien depuis hier seulement, & suis deja fort foible. Ma belle-sœur, femme de M. d'Andilly, est aussi fort malade. Je vous supplie de prier pour elle & nous toutes, qu'il nous convertisse. Je n'estime de bien au monde, que celui-

là,

là, d'une parfaite conversion. Notre Mere vous salue. 1637.

Lettre de la Bienheureuse Mere de Chantal à la Mere Angelique, & sur ses peines interieures, en reponse à la Lettre LVII.

DIEU ma donné, ma très chere Mere, quelque consolation sensible lisant votre Lettre, & je ne sai quoi de si profonde & intime dilection pour vous, qu'il me semble qu'il n'y a qu'un seul cœur entre nous, & que vos prieres & celles de ce digne Serviteur de Dieu, que vous m'avez acquises par la misericorde de Dieu, m'obtiendront force & grace pour ne point offenser Dieu, & correspondre avec fidelité à sa très sainte volonté, & au dessein qu'il a pour ma petitesse. Croyez que vous m'êtes si chere & si intime, que je ne puis, selon mon sentiment, me presenter à Dieu sans vous; & j'ai confiance que dans mon besoin vous persevererez avec un soin extraordinaire, de prier & faire prier.

J'attends de bon cœur les avis de ce grand homme de Dieu. Il m'impetrera, s'il lui plait, la grace de les suivre fidelement. Dites-lui ce que je fais, & s'il l'approuve. Je ne veux jamais l'oublier devant Dieu. Mais helas comme sont mes prieres! J'en laisse le soin à celui qui sait mes desirs, & ma douleur de me sentir privée du seul bien que j'estime & souhaite. Mais il faut vivre au dessus. Dieu m'en fasse la grace. Je trouve, ce me semble, dans une Epître que notre Bienheureux m'a autrefois écrite, quelque chose de ma peine. Il me dit que „ c'est vraie insensibilité qui me prive

1637. „ des lumieres & sentimens de la foi, de „ l'esperance & de la charité, que vous „ avez pourtant & en très bon état, dit-„ il ; mais Dieu ne veut pas que vous en „ ayez le maniement, ni que vous en jouis-„ siez, si non justement pour vivre & vous „ en servir ès occasions de pure necessité."
Je n'ai pas toutefois souvenance d'avoir jamais eu rien de semblable à ce que je sens maintenant. Mais Dieu faisoit abonder ses lumieres en ce grand Saint, qu'il m'avoit donné pour pere & pour guide, d'une maniere si extraordinaire, dont il soit beni éternellement. Je crois bien qu'il n'a pas quitté sa direction sur moi. Je me souviens tous les jours de ce qu'il m'en a promis. Tout ce que je pratique que je vous ai dit ci-devant, est de ses avis que l'on trouve toujours plus utiles. Je m'oubliois, ma très bonne & chere Mere, de vous dire, que parce que je ne puis faire des actes, j'ai écrit ma protestation de foi, de confiance, & mon entier abandonnement de moi-même entre les mains de Dieu, & tout ce que je pense. J'en porte le papier sur moi, que je touche pour signe de confirmation en ce regard simple de Dieu. Notre bonne Mere d'Anneci approuve tout cela, &c. *Du* 3. *Août* 1637.

LETTRE LXIII.

A la Bienheureuse Mere de Chantal, en reponse à la precedente. Elle lui dit ce que M. de S. Cyran pensoit de son état, & lui parle de l'union qui étoit entre Port-Royal & elle.

E.1 Août. JE ne puis vous dire, ma très chere Mere, avec quelle douleur & joie tout ensemble

ſemble j'ai lu votre Lettre, car mon cœur 1637.
s'attendrit extrêmement ſur vos peines. Mais certes, ma Mere, la joie excede la douleur, parce que je vois le ſingulier amour de Notre Seigneur qui parfait en vous ſon ſaint œuvre, par la croix dont il vous viſite. Cette parole du S. Eſprit qui me fait trembler, me voyant toujours ſans ſouffrances, vous doit bien conſoler, ma chere Mere: que tous ceux que Dieu a aimés, il les a predeſtinés, & que ceux qu'il a predeſtinés il les a rendus conformes à l'image de ſon Fils.

J'ai lu votre Lettre à ce bon Serviteur de Dieu dont vous me parlez, lequel approuve ſi fort ce que vous faites, qu'il m'a dit qu'il ne vous devoit pas écrire, parce qu'il ne pouvoit rien ajouter à ce que vous faites. Neanmoins il le fera, ſi Dieu auquel il vous offre, lui en donne le mouvement. Il en a toujours eu la volonté, ſans le pouvoir faire juſqu'à preſent, tant parce qu'il eſt accablé d'affaires pour la charité, que parce qu'il eſt malade: mais il ne vous oublie jamais. Il m'a dit ſouvent que Dieu ne lui donnoit pas le moyen de vous écrire, parce que vous n'en avez pas beſoin. Car auſſi-tôt qu'il vit votre premiere, il fut aſſuré que Dieu vous conduiſoit; & il me dit que cette croix étoit une grace ſinguliere, que Dieu vous l'envoyoit pour aſſurer & perfectionner celles que vous aviez reçues juſqu'à preſent. C'eſt une choſe admirable comme Dieu vous cache ce qu'il a mis au milieu de votre cœur, & qu'il fait connoître ſi manifeſtement aux autres. En vous ſoit benie la divine ſapience, qui vivifie & mortifie, bleſſe & gue-

1637. rit, & enfin mene aux enfers & en ramene.

Je vous supplie très humblement, ma très chere Mere, continuez de nous dire de vos nouvelles, quand Dieu vous en donnera la pensée & le loisir, & me permettez aussi de vous dire toujours des nôtres. La quantité de vos affaires me donne toujours de la retenue, mais neanmoins je me tiens assurée que votre charité n'aura point à charge ma liberté. Je ne vous puis dire combien j'estime la grace que Dieu me fait dans ce renouvellement d'union qu'il a faite de nos ames par son infinie bonté. C'est ce qui me fait esperer qu'il aura pitié de moi, & me fera enfin celle de lui être fidele. Je ne souhaite que cela au monde, tout le reste ne me semble rien; & neanmoins cette estime singuliere qu'il m'a donnée du vrai bien, qui consiste à le servir fidelement, ne fait pas que je le fasse. Il faut pour cela une grace que je ne merite pas de recevoir. Demandez-la, ma Mere, pour votre pauvre enfant.

J'ai grande consolation de ce que vous avez pris la peine de nous dire, de la bonne Mere Favre*, & de la bonne disposition de vos Maisons. Il semble que Dieu veuille faire de nouvelles graces & misericordes aux nôtres †. Les ames s'y disposent mieux à les recevoir. Ma Sœur Marie Claire est toute changée ‡, graces à Dieu.

* C'étoit la premiere compagne de la Mere Chantal: elle mourut à Anneci au mois de Juin 1637.

† La Maison de Port-Royal & le Monastere du S. Sacrement.

‡ Elle s'étoit indisposée contre M. de S. Cyran & les Superieures de Port-Royal qui suivoient sa conduite. Voyez sa vie dans la III. Partie des Memoires sur celle de la Mere Angelique.

Dieu. Notre Mere vous salue très humblement, & vous supplie de la croire toujours votre Fille. La bonne Mere Catherine de la misericorde, les Sœurs le Maître, Anne & Marie, disent de même. Donnez-nous toutes à Notre Seigneur, ma très chere Mere. 1637.

LETTRE LXIV.

A M. Macquet. Sur la mort de Madame d'Andilly & sur ses enfans, la conversion de M. le Maître, l'exil de la Superieure du Val de grace, &c.

NOUS recevons presentement, Monsieur, la vôtre du 23. & je quitte Tierces pour vous repondre, afin de vous ôter de peine. Je me porte fort bien graces à Dieu, & mon mal n'a rien été. Mais ma pauvre sœur d'Andilly mourut Dimanche, laissant son mari fort affligé, mais avec la crainte de Dieu qui le fait soumettre à son ordonnance & se resoudre à mieux vivre que jamais. 28. Août jour de S. Augustin.

Je vous le recommande & ses dix enfans, particulierement une fille de treize ans que nous avons ceans que je crains bien qu'elle ne se rende pas telle qu'elle doit. * Je vous supplie de lui faire la charité de dire une Messe de la Sainte Vierge pour elle: c'est un esprit trop grand & trop avancé qui fera bien du mal, si elle ne fait du bien. Je vous supplie aussi de prier pour un de mes proches que Dieu touche d'une maniere extraordinaire pour se rendre parfai-

* Ce fut celle qui fut depuis Religieuse à Port-Royal sous le nom d'Angelique de S. Jean.

1637. faitement à lui, afin qu'il continue en lui sa grace qui est grande. J'en ai trois autres encore plus proches qui ont de très grands besoins. Je vous recommande aussi le frere d'une de mes amies, qui a été tué en Flandres, & ma conversion pour l'amour de Dieu. La Messe m'appelle.

Ce qu'il y a au Val de grace, c'est que l'on a envoyé la Mere avec deux Sœurs au Monastere de la Charité de Nevers, à cause de l'amitié que la Reine (Mere) lui portoit, & qu'on dit qu'il s'est écrit à son insu quelques Lettres en Flandres. Bienheureuses celles qui sont vraiment separées de tout le monde.

Bon jour, mon pere. Notre Mere (Abbesse) vous salue très humblement & notre Mere Ancelle. Je vous supplie, ne me traitez point en Dame avec votre superfluité de papier, mais en pauvre petite Religieuse.

Je vous supplie, mon pere, d'essayer toujours à unir les cœurs que vous savez. Je sai l'obéissance & soumission entiere que doit l'inferieure; mais il faut, du côté de la Superieure, patience & compassion sur la foiblesse & l'imperfection. Nous savons par notre propre experience combien il se faut faire de violence pour domter un naturel fâcheux & malhabitué. Encore que l'on ait bonne volonté, on ne vient pas si-tôt à bout de l'executer. J'espere tout de la grace & de votre bonne conduite. Je prie Dieu de tout mon cœur de la benir, & vous, mon pere, de prier Dieu pour moi. M. de S. Cyran vous salue.

1637.

LETTRE LXV.

Au même. Sur ses Conferences, sur la Superieure des Annonciades, &c.

JE vous remercie, Monsieur, très humblement de votre charité, qui est plus grande que je ne le merite. J'ai une grande joie de ce que vous avez commencé vos leçons. J'espere qu'elles seront fort utiles à ces bonnes filles. La Reverende Mere nous a écrit dans une grande sincerité. Elle connoit fort bien ses defauts; mais, mon pere, ce n'est pas assez. Enfin il faut travailler à bon escient à les dètruire. Car c'est une niaiserie (que je fais la premiere,) de s'accuser toute sa vie, & de ne se point corriger. Or je crois absolument necessaire que cette bonne Mere prenne un tems pour vaquer à elle seule, ne songeant à rien qu'à regler sa propre ame & se rendre à tous les devoirs de la religion; & croyez que ne parlant que par actions, elle fera beaucoup plus, non seulement pour elle, mais pour ses Sœurs, qu'elle n'a fait jusqu'à cette heure en disant sans cesse. Je lui parle sincerement & possible avec trop de liberté, dont je suis honteuse, mais elle m'y oblige; & je ne puis aimer sans dire la verité, quand on me le souffre. Je vous supplie, mon pere, aidez-lui à cela, & travaillez tout de bon à la faire rendre à Dieu comme il faut; tout doucement pourtant, car elle ne peut supporter la rudesse. Dieu lui fasse la grace de supporter au moins la droiture dite doucement. 11. Octobre.

Il me semble que vous avez fort bien fait pour votre neveu, car il n'a point d'inclination

1637. nation à l'étude. Il vaut mieux qu'il demeure avec le bon Capitaine que la providence lui a fait rencontrer. Je vous recommande plusieurs des nôtres, que Dieu touche d'une maniere particuliere. * Je vous supplie de l'en remercier, & de le supplier qu'il leur fasse la grace de suivre sa sainte volonté. Je suis toujours en une grande peine de celle pour qui je vous avois demandé une Messe en l'honneur de la Sainte Vierge. Cet esprit s'éloigne fort de Dieu: je vous supplie de lui demander misericorde pour elle en vos saints sacrifices. Je me rejouis beaucoup de la conversion de votre Fille. Dieu la confirme, s'il lui plaît. M. de Saint Cyran vous salue. Il s'est trouvé mal †. Il s'en va incontinent à son Abbaye pour deux mois. Ne nous oubliez pas, mon pere, je vous en supplie, & toujours ma conversion.

LETTRE LXVI.

Au même, sur les mêmes sujets. Elle lui parle aussi sur un Benefice qu'on lui proposoit & sur la conversion de M. le Maître & de M. de Sericourt.

18. Octobre. NOus avons reçu, Monsieur, votre derniere Lettre, & nous trouvons l'ordre de vos leçons parfaitement bon, & les matieres encore meilleures. Je prie Dieu qu'elles fassent l'effet qu'il veut dans

* La Mere Angelique veut ici parler de la conversion de M. le Maître qui fit impression sur plusieurs personnes.

† Ce fut après avoir assisté Madame d'Andilly à la mort.

dans l'esprit de vos filles. La Reverende Mere ne nous a point écrit. Je vous avoue 1637.
sincerement qu'elle m'afflige, voyant, ce me semble, qu'elle n'a point un vrai courage de mettre la cognée à la racine, entreprenant tout de bon & sans relache de retrancher en elle tout ce qui est opposé à Dieu. Que si elle continue, sa vie se passera en vains desirs qui seront très infructueux pour elle & pour son Monastere; & je ne vois pas le moyen de le lui dire aussi fortement qu'il faudroit, voyant bien que cela ne produiroit que des larmes & du decouragement. Cependant, mon pere, c'est une grande pitié de voir ainsi ses amis si languissans dans la voie du salut, & de ne les pouvoir secourir. M. de S. Cyran dit qu'il leur faut servir en les pleurant devant Dieu, & que notre vie se devroit passer en ces larmes de compassion dont Notre Seigneur fait une beatitude.

Je suis en peine de ce que vous me dites que je pense bien entendre, y ayant longtems que je l'apprehende. Ce sera sans doute un grand chatiment sur ces ames, si le malheur leur arrive de ne faire pas profit de la grace qu'il leur a faite. Cependant je vous supplie de ne vous point ennuyer de leur bien faire, encore que vous ne voyiez pas la correspondance que vous souhaiteriez. Il y a douze heures au jour, dit Notre Seigneur: sa bonté en benira quelqu'une. N'est-il pas étonnant que la Reverende Mere veuille que les autres la trouvent bonne, & qu'elle le dise fort sechement par une injustice qui nous est ordinaire? Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il repande en son ame une nouvelle lumiere,

1637. re, qui lui fasse prendre un nouveau courage au service de Dieu & de ses Sœurs. M. de S. Cyran est arrivé: il vous salue & remercie très humblement. Je lui ai dit que vous desiriez lui écrire: il attend vôtre Lettre, & il ne manquera pas de vous repondre. Je vous supplie, mon pere, ne differez pas, & ne recevez point la proposition de Benefice sans son avis. J'estime qu'il n'y a rien de si important pour le salut, & cependant par un extrême malheur on s'en joue dans ces tems-ci.

Je vous apprends, mon pere, que mon neveu le Maître a quitté le palais & le monde pour se retirer dans une solitude, étant touché de Dieu si fortement que vous seriez ravi si vous en saviez les particularités. Un de ses freres éloigné de lui quasi de soixante lieues, a aussi été touché presque au même jour, & revenant ici s'est mis avec lui. Ils sont enfermés dans une petite maison, où ils servent Dieu d'une maniere bien particuliere. Je vous prie de le remercier de cette grace, & le supplier qu'il leur donne la perseverance. Je n'ai pas le loisir pour aujourd'hui de vous en dire davantage. Je vous prie d'avoir un particulier souvenir de nous en ces saints jours.

LETTRE LXVII.

A la Bienheureuse Mere de Chantal. Sur les dispositions interieures de l'une & de l'autre, sur l'état de Port-Royal, sur diverses conversions, &c.

9. Novembre. JE ne puis m'empêcher davantage, ma très chere Mere, de vous supplier très humblement de nous faire la charité de nous

nous dire de vos nouvelles, y ayant bien long-tems qu'il m'ennuie de n'en pas avoir; & je ne crains point de vous importuner, ou plutôt surcharger. Car je sai bien que votre bonté ne se tiendra point importunée de votre pauvre enfant. Mais je sai aussi que vous êtes accablée de Lettres de vos Maisons. Neanmoins, notre chere Mere, je vous demande deux lignes qui m'apprennent des nouvelles de votre ame, & si Notre Seigneur Jesus-Christ la tient toujours attachée à la croix avec lui, où je la vois avec une grande compassion. Mais en verité, ma Mere, elle est mêlée de grande consolation, voyant que par là il parfait son ouvrage en vous, & vous dispose à la participation de sa gloire par celle de ses douleurs. Que vous êtes heureuse, ma chere Mere, de vous voir tantôt à la fin de votre course, & prête à recevoir de la bonté de Dieu la recompense de ce que lui même fait en vous. 1637.

Et moi, ma Mere, je suis malheureuse de la continuation de mes infidelités & resistances à sa grace. Je ne vous puis dire ce que je souffre, & si ce n'est pas assez de me voir toujours en un état, où je connois, ce me semble, que le fonds de mon esprit n'est point veritablement à Dieu, le trouvant toujours dans ses interêts, & ne se faisant jamais une veritable resistance pour se soumettre parfaitement à Dieu; de sorte que je crois que toute ma vie n'est que mensonge & hypocrisie. Avec cela j'ai une crainte de Dieu qui est servile & horrible, & une telle apprehension de la mort & de l'enfer, qu'il me semble que je n'ai point du tout d'amour ni de vraie confiance en lui.

1637. lui. Il me paroit que toutes les prieres, & les actes que je fais ne sont que des levres & produits de l'esprit humain, par la connoissance que j'ai qu'il les faut faire, & non de la grace. Cependant je suis en paix, & trop gaie. La legereté efface souvent les pensées de mon esprit, qui n'en est pas même troublé, encore qu'il en soit affligé. Neanmoins j'aime bien mieux cette affliction que la vaine joie. Je vous supplie, ma très chere Mere, priez Dieu qu'il ait pitié de moi, & qu'il y ruine toute l'opposition que je fais à sa grace, quoiqu'il m'en coûte. Il me semble que j'ai un extrême besoin d'être humiliée & confondue, je l'apprehende cependant & le fuis toujours. Dieu sait ce qu'il me faut, & il le peut faire en depit de moi. Obtenez-moi cette grace de sa bonté, ma très chere Mere, & priez notre bienheureux Pere qu'il le fasse aussi.

Il faut que je vous dise que par la grace de Dieu, ma Sœur Marie Claire est toute changée & entierement revenue à son devoir, mieux qu'elle ne fut jamais, étant fort humiliée de ce qui lui est arrivé. D'autres sont de même, & toute la Maison est mieux qu'elle ne fut jamais. Dieu donne grande benediction à la conduite de notre Mere, (la Mere Agnès:) aussi est-ce une ame qui le sert en verité. Elle vous salue très humblement, & vous supplie de la tenir toujours pour votre Fille: ma mere aussi, & ma Sœur le Maître, qui a une grande consolation de ses enfans. Trois * se donnent à Dieu d'une maniere bien particuliere.

* MM. le Maître, de Sericourt, & de Saci.

culiere. Le Seigneur a converti les deux premiers par la mort de ma belle Sœur *, & deux de mes cousins qu'ils aimoient fort & qui étoient de leur âge. Cela les a si fort touchés qu'ils se sont tous dediés au service de Dieu, sans qu'ils sachent encore en quelle condition. Mon frere (d'Andilly) étant veuf, ne veut aussi plus songer qu'à Dieu. Mon frere de Saint Nicolas † qui a été si heureux & honoré que d'être appellé fils par notre Bienheureux Pere, est nommé à l'Evêché de Toul, ce qui nous donne bien de l'apprehension à tous, pour la grandeur de la charge. Priez pour lui, ma très chere Mere, & pour tout le reste. 1637.

Adieu, ma très chere Mere, je suis votre vraie fille: pour l'amour de lui regardez-moi comme telle, & demandez-lui ma conversion. J'ai été touchée de la mort de votre bon Prince ‡. Je vous supplie très humblement de prier Dieu pour la delivrance d'une pauvre fille possedée.

LETTRE LXVIII.

A M. Macquet. Sur le bonheur des souffrances.

Il y a deja long-tems, Monsieur, que je suis en peine de ne point recevoir de vos nouvelles, ni de la bonne Mere. Elle s'est accrue depuis quelques jours, ayant appris qu'il y a de la peste en vos quartiers. Je vous supplie, mon pere, de nous tirer 22. Novembre.

* Madame d'Andilly.
† Qui fut depuis Evêque d'Angers.
‡ Victor-Ame I. Duc de Savoye mort le 7. Octobre 1637

1637. de peine en nous disant de vos nouvelles, que je prie Dieu d'être très bonnes dans les voies de la grace. Pour le reste en verité il importe peu; & si nous croyons au Fils de Dieu, nous serons heureux quand tout ira fort mal selon le monde. C'est chose étrange qu'encore que par sa grace & son divin secours nous croyons les mysteres de la foi si fort au dessus de nos sens & de notre raison, neanmoins nous ne croyons point à ses paroles qui beatifient les pauvres, miserables, affligés. Au moins si nous le croyons, nous ne voulons point avoir part à cette beatitude, sans laquelle neanmoins nous ne saurions l'avoir à celle du bonheur éternel. Je vous confesse que cela m'effraye extrêmement, me voyant toujours dans la fuite des souffrances, & dans l'approche de la mort qui sera plus ou moins heureuse, selon que j'aurai aimé le bien & profité des malheurs du monde qui sont les bonnes fortunes des vrais chretiens.

Je vous supplie, mon pere, de me dire des nouvelles de vos leçons, & du profit qu'en font vos Filles, & de lire le Traité des deux Martyrs de S. Cyprien, & son Sermon des devoirs, & de prendre de ces deux pieces le sujet d'une de vos leçons. Je vous supplie encore de nous faire la charité de dire un des jours de cette Octave de la Presentation de la Sainte Vierge une Messe en son Eglise, pour nos petites Pensionnaires de ceans & de la Maison du S. Sacrement, afin que Dieu leur fasse la grace par son intercession d'entrer dans la connoissance & pratique des verités chretiennes. Ne nous oubliez pas aussi, s'il

vous

vous plaît, & me permettez de saluer la 1637.
Reverende Mere & ses Filles. Je suis, &c.

LETTRE LXIX.

Au même. Elle l'exhorte à la patience & à lire les SS. Peres.

VOus verrez, Monsieur, par ma Lettre du 22. ci-jointe la peine ou j'étois de vous, dont la vôtre du 13. que je reçois presentement m'a tirée. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que tout va bien, & surtout de ce que vous continuez vos leçons. Je vous supplie, mon pere, perseverez. La meilleure de toutes les semences ne fructifie qu'un an après être jettée en terre. Ayez patience si vous ne voyez pas si-tôt du fruit, & croyez que si vous arrosez la semence de prieres & de larmes, Dieu y donnera accroissement. Je vous supplie encore, mon pére, (mais c'est par la liberté que vous m'avez commandé de prendre qui autrement seroit temerité,) de lire attentivement dans S. Cyprien ce que je vous ai mandé, & d'insinuer peu à peu, doucement & comme insensiblement, dans les esprits de vos Filles, l'esprit ancien de l'Eglise; & pour cela il vous faut lire les Peres plutôt que les Livres nouveaux. Si vous avez S. Cesaire Evêque d'Arles, voyez les Sermons de la penitence, principalement le huitieme, qui vous fera voir qu'on ne satisfait pas à Dieu si facilement que l'usage du tems semble croire. Bon jour, mon pere. Je suis, &c. 24. Novembre.

1637.

LETTRE LXX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur l'état de son ame & sur les Conferences de M. Macquet.

21. Decembre. NOus avons reçu votre Lettre, ma très chere Mere, & je vous dirai tout simplement que je me trouve bien empêchée à vous repondre ne le pouvant faire que dans la verité. L'affection que Dieu m'a donnée pour vous ne peut souffrir que je vous trompe. D'ailleurs j'apprehende que ce ne soit trop m'avancer, & que vous ne l'ayez point agreable, quoiqu'en cela j'obéisse à ce que vous m'avez commandé. La franchise avec laquelle il vous plaît me dire votre état, m'est une nouvelle obligation de vous en dire mes sentimens avec la même sincerité. Souffrez donc que je vous dise que je suis très sensiblement affligée de voir que vous ne faites pas ce qu'il faut pour vous avancer dans la voie de Dieu, & pour suivre avec fidelité tant de mouvemens qu'il vous a donnés depuis si long-tems, de chercher fidelement l'accomplissement de sa sainte volonté: ce qui ne se peut faire si vous ne vous mettez tout de bon & sans discontinuer, à vous faire la guerre à vous-même. Que si vous étiez une fois entrée dans cette sainte & necessaire pratique, vous seriez bien éloignée de trouver M. N. * trop rude: au contraire vous le prieriez en toute rencontre de ne vous point épargner. Si vous entriez en consideration du severe & épouvantable jugement de Dieu, vous vous estimeriez heureuse de ce que sa bonté vous

á donné une personne qui vous aide à vous y preparer: ce qui ne se peut faire qu'en vous faisant connoître vos defauts, & en vous donnant des remedes pour vous en corriger. 1637.

Ce jugement de Dieu viendra comme un larron, en la nuit, à l'heure que nous y penserons le moins. Et que sera-ce si nous sommes trouvées dans nos negligences & dans cette langueur de vie, qui nous rend disposés à succomber à toutes tentations par la foiblesse où nous sommes? Voulez-vous ma chere Mere, une plus grande marque de votre langueur en l'amour de Dieu, que de vous ennuyer à entendre parler de lui? Le bon M. Macquet a pris la peine de m'écrire les matieres qu'il traite. Je les trouve si belles & si bonnes, que j'aurois peur que celles qui les entendent avec peine & tiedeur ne fussent pas bien avec Dieu. Si cela étoit je confesse que cela m'affligeroit très sensiblement, puisque jamais personne ne s'ennuya d'entendre parler de ce qu'il aime: or qui n'aime pas la parole de Dieu, & apprehende la voie qui mene à lui est très miserable. Le chemin qui mene à la vie est très étroit: la croix que Notre Seigneur Jesus-Christ nous commande de porter après lui est très pesante à la chair; de sorte que c'est une tromperie de croire qu'on puisse cheminer dans la voie étroite du ciel, étant bien chargée, sans souffrir. Cependant nous sommes si peu raisonnables que nous voulons y aller sans peine. C'est une mocquerie: Dieu ne changera point ses loix pour nous. Il nous faut resoudre de choisir la peine & l'amertume de la croix de Notre Seigneur en ce monde, ou la

1637. damnation en l'autre. La dureté de notre cœur nous oblige de songer souvent à cela, afin de nous exciter au moins par la crainte.

Je vous supplie, ma très chere Mere, de trouver bon ma liberté, & de m'excuser si vous me trouvez trop rude. La colere que j'ai contre moi-même de voir l'extrême negligence que j'apporte à rendre à Dieu ce que je lui dois, m'aigrit contre moi-même & aussi contre ceux que j'aime. Je vous assure, ma Mere, que vous êtes une de ces personnes que j'aime, & que je m'estimerois heureuse de vous le pouvoir temoigner, & d'être digne d'obtenir de Notre Seigneur, le courage & la force dont vous avez besoin pour le servir en verité sans plus de remise. Nous n'entendons parler que de morts: hier encore mourut Madame l'Abbesse d'Avenay * qui n'avoit que vingt ans, & depuis très peu de tems une autre Abbesse de quarante-trois; & encore trois Coadjutrices toutes jeunes, de notre connoissance. Enfin, ma chere Mere, allons pendant le jour, de peur que les tenebres ne nous surprennent, que la fin de cette année ne le soit de nos lâchetés & infidelités. Que la grace du mystere de la naissance du Fils de Dieu opere en nous un renouvellement de vie. C'étoit la principale devotion de votre Pere S. François: je m'assure que c'est la vôtre à son imitation. Je vous prie de m'y obtenir part: mais j'entends parler d'une devotion pratique, qui recherche l'imitation des vertus du

* Madame de Gonzague-Cleves, Sœur de la Reine de Pologne qui étoit si liée à Port-Royal.

du Fils de Dieu & de ſa ſainte Mere. Je ſuis à vous pour jamais en Notre Seigneur, &c. 1637.

Lettre de la Bienheureuſe Mere de Chantal, à la Mere Angelique.

JE ſuis toujours, ma très chere Mere, dans mes peines & angoiſſes interieures. Comme je vous avois écrit, ma très chere Mere, que Dieu m'y avoit donné quelque ſoulagement, cela a duré environ trois ou quatre mois, non que je fuſſe delivrée, mais j'avois je ne ſai quoi qui me tenoit fort au deſſus, & avois de bons intervalles. Environ quinze jours avant la mort de notre bonne Mere *, les peines ſe rendirent continuelles, & ne me quittent point. Et comme je les lui dis, & qu'il me ſembloit qu'il y avoit plus de mal que je n'en pouvois exprimer, & que l'on ne penſoit, ne me faiſant pas bien entendre ni voir comme je le ſens, elle me repondit fermement: „ N'en parlez point à Dieu, ni „ avec vous-même, ni ne regardez jamais „ ce que c'eſt pour le dire à qui que ce ſoit, „ & ne faites jamais aucun examen là-deſſus. „ Cachez votre peine à vous-même, & com„ me ſi vous ne la ſentiez point. Regardez „ Dieu. Si vous lui pouvez parler, que ce ſoit „ de lui-même." Cela m'arrêta. Car ſi je me fuſſe voulu examiner, je me fuſſe embrouillée. De ſorte, ma très chere Mere, que je ne le fais, ni pour m'en confeſſer jamais, ni pour vous rien dire de plus, que ce que je fis en ma premiere Lettre, pen-

* La Mere de Chaſtel Superieure de la Viſitation d'Anneſi.

1637. sant que c'est pour la même chose. Dieu par son infinie bonté vous en fasse connoître ce qu'il lui plaira & qui m'est expedient, pour y faire avec sa grace sa très sainte volonté. Il me semble seulement ceci, que je n'apprehende pas si fort ce mal-là que je faisois au commencement; que presentement j'en suis plus remise à Dieu sans savoir comment; & qu'il m'est avis que je sens une impuissance de rien faire de contraire à ses saintes volontés, & un desir plus attentif à me surmonter pour suivre la lumiere du bien, & éviter le mal pour petit qu'il soit lorsque je l'apperçois, bien que je n'en commette que trop, par ma foiblesse & promtitude. Voilà, ma toute chere & unique Mere, puisqu'il plaît ainsi à Dieu, ce que je vois sans le chercher. Je parle de Dieu, j'encourage les autres aux occasions, j'en écris comme si je sentois & goutois ce que je dois, & cependant c'est toujours avec degoût & violence; & cela ne se peut dire comme l'on le sent. Ne dois-je pas laisser de continuer? Je vous prie, lisez l'Epître LXV. du Livre quatrieme. Elle me donne quelque petit soulagement & lumiere, que le Bienheureux m'entendoit. Car j'ai une grande peine, me semblant que je ne me fais pas bien connoître. Que si vous me disiez que ce grand Serviteur de Dieu & vous voyez & connoissez bien ce que c'est que ma souffrance, & que ce sont les horribles pensées d'infidelité & les insensibilités que je sens qui me la causent, cela me donneroit, ce me semble, grande force. Je n'ai aucune creature au monde à qui je puisse avoir pleine confiance qu'à vous. Je me soulage

ge à vous dire ce qui me vient, & encore par le grand desir que j'ai de me faire connoître à vous, & à ce digne Serviteur de Dieu, afin que vous me secouriez de vos prieres dans cet extrême besoin, & de vos sages conseils, de tous deux, selon que vous jugerez expedient. Je ne dis rien à ce grand serviteur de Dieu: Dieu me rende digne de lui être ce qu'il veut, & du secours de ses prieres. *Ce 30. Novembre 1637.*

1637. M. de S. Cyran.

LETTRE LXXI.

A la Bienheureuse Mere de Chantal, en reponse à la Lettre precedente. Elle lui parle sur ses peines interieures, sur ce qu'en pensoit M. de S. Cyran, &c.

JE vous supplie très humblement, ma très chere Mere, de me dire combien il vous plaît que je vous écrive souvent; car la quantité de vos affaires me donne de la retenue. Or je voudrois que vous ne me repondissiez que quand vous en avez le loisir & le mouvement. Car voyez-vous, ma très chere Mere, je suis veritablement votre Fille, quoique très indigne, ne rendant pas à Dieu ce que je lui dois, & par consequent je ne vous le puis aussi rendre que très imparfaitement.

22. Decembre.

J'ai été extrêmement surprise de la mort de votre bonne Mere, & affligée de vous voir destituée du support que vous en receviez, quoiqu'en effet cela ne soit que selon mes sens, parce que dans l'esprit je suis en plein repos pour vous, ma chere Mere; ne doutant en aucune maniere que Dieu ne vous tienne en ses saintes mains, d'où aucune peine ni tentation ne vous ar-

1637. rachera. Mais vos souffrances ne laissent pas de m'attendrir & de me faire grande pitié.

J'ai lu plusieurs fois l'Epître de notre Bienheureux dont vous parlez, & j'y vois manifestement que Dieu la lui a fait écrire par prevoyance de votre état present, étant vrai, ce me semble, que quand il vous parleroit, il ne vous pourroit dire autre chose. La reponse que vous fit la bonne Mere avant sa mort est excellente; & la fermeté avec laquelle elle vous la fit, montre qu'elle étoit possedée de cet Esprit divin qui la devoit bientôt tirer à lui. Que vous faites bien, ma chere Mere, d'éviter toutes reflexions! Car il est vrai que c'est votre seul remede de ne regarder jamais sur vous-même, mais, comme vous faites, sur la très sainte volonté de Dieu, pour l'accomplir en chaque moment & dans les occasions qu'il vous offre.

J'ai attendu à vous écrire jusqu'au retour de ce bon Serviteur de Dieu qui est allé à Poitiers, afin que lui lisant votre Lettre il jugeât de votre état, & que je vous pusse repondre selon son sentiment. Il est toujours plus persuadé que vos peines sont operées de Dieu en vous, pour vous purifier & conserver ses graces. Il ne manque point tous les jours de le prier pour vous, & il dit qu'il vous écrira quand Dieu le voudra. Il avoit rempli trois pages de passages de la sainte Ecriture qui vous eussent consolée & rassurée, mais il les a perdues; & de là il infere que Dieu ne la pas voulu, & qu'il veut être seul votre force. *

Il

* M. de S. Cyran parle de cela dans sa Lettre VIII. qu'il

Il vous salue très humblement, & se recommande à vos prieres. Il en a grand besoin, étant fort persécuté. Il est très content de la Mere Superieure de Poitiers * qu'il a fort vue en son voyage ; & il la trouve remplie de bon jugement & de vertu. 1632.

Pour moi, ma très chere Mere, je suis toujours très pauvre & ne me corrige de pas une de mes imperfections. Dieu par sa bonté me continue la volonté de vouloir toujours commencer. Demandez-lui, ma Mere, je vous en supplie très humblement, que par sa sainte naissance il renouvelle sa grace en moi, & ne m'oubliez pas le jour de celle de notre Bienheureux Pere au ciel. Il me souviendra bien, s'il plaît à Dieu, de prier très particulierement pour vous ce jour là; & celui de S. Etienne, que vos grands travaux commencerent, selon que m'a mandé la bonne defunte. J'espere, ma très chere Mere & très aimée, que ce grand Saint & premier Martyr, vous obtiendra part à la grace & à la force qui lui faisoit recevoir avec joie les coups de pierres que lui jettoient ses ennemis, regardant le Fils de Dieu qui venoit à son secours.

Je vous supplie, ma très chere Mere, de vouloir offrir à Dieu l'affaire de notre Maison du S. Sacrement qui me donne une grande peine, ne sachant pour plusieurs raisons si Dieu veut qu'elle s'acheve. Je ne

qu'il écrivit de sa prison à la Mere de Chantal pour la consoler, ainsi qu'elle l'avoit desiré.

* La Mere Anne de Lage de Puylaurens, à qui sont adressées plusieurs des Lettres de M. de S. Cyran.

1637. puis vous les dire, cela étant un trop long discours, dont je craindrois de vous surcharger, étant deja accablée de vos affaires; mais Dieu les fait. Je vous supplie de les lui offrir & de le prier qu'il fasse connoître sa volonté, & qu'elle soit suivie. S'il lui plaît de vous donner quelque sentiment, faites-nous la charité de nous le dire.

Ma Sœur le Maître vous salue très humblement & cherement. Elle vous vouloit écrire, mais j'ai voulu l'épargner, me chargeant de vous supplier pour elle de remercier Dieu d'une grande grace qu'il a faite à son fils aîné de quitter le monde, & à deux de ses freres aussi, pour le servir d'une maniere bien particuliere. Demandez la perseverance pour eux. Ils ont été si heureux que de recevoir la benediction du Bienheureux; & l'aîné a été à confesse à lui. Notre Mere, ma Sœur Catherine de la misericorde, & toutes les Sœurs vous supplient très humblement de les tenir pour vos Filles toutes, & de les offrir à Dieu comme telles.

Je vous supplie de prier encore pour cette pauvre fille possedée que je vous ai deja recommandée: c'est la plus pitoyable histoire du monde. Je vous supplie de nous envoyer quelques reliques de notre Bienheureux Pere, si peu qu'il vous plaira. Je suis en peine de votre voyage de Piemont en ce tems si rude. Je prie Dieu de tout mon cœur de benir votre entrée en Italie, & d'y établir le vrai esprit de la Congregation. Je suis à vous, ma très chere Mere. Je ne puis finir.

1638.

LETTRE LXXII.

A M. Macquet. Sur les dispositions de la Superieure des Annonciades de Boulogne.

J'AI été bien mortifiée, Monsieur, de demeurer tant de tems sans vous faire réponse; mais je ne m'y pouvois resoudre que je n'eusse celle de M. de S. Cyran, que je n'ai que d'avant-hier, ses affaires, toujours pour la charité, ne lui laissant nul loisir. Enfin il en a trouvé, & vous recevrez sa Lettre avec celle-ci. La vôtre, mon pere, m'a affligée en voyant les dispositions de cette pauvre Mere qui me fait pitié. Il y a long-tems que je crains pour elle. On ne peut être à Dieu à demi. Elle ne m'a point écrit, & en effet je crois que ma derniere ne lui a pas plu. Je vous supplie, mon pere, ne l'excitez point à le faire, car les entretiens de complimens sont très inutiles. Il est impossible dans l'état qu'elle est qu'elle tire aucune utilité de ce qu'on lui dit. Les ames perdent toujours le tems jusqu'à ce qu'elles soient vraiment determinées de servir Dieu sans reserve. Il faut necessairement qu'elle s'applique à elle seule, ou elle ne fera rien; & c'est de quoi elle ne veut point entendre parler. Je crois qu'il n'y a rien à faire pour elle à present qu'à prier Dieu qu'il lui fasse misericorde. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage pour cette heure. Si quelque legitime occasion vous amene en ce pays, vous y aurez de la consolation de voir les effets de la grace. Je vous supplie très humblement de dire une Messe de la Sainte Vierge pour l'affaire de la Maison du S. Sacrement. Notre 25. Janvier.

1638. tre Mere est fort malade, ce qui me donne bien du souci.

LETTRE LXXIII.

Au même. Elle lui parle de ses dispositions, & d'un miracle que Dieu avoit operé à Port-Royal.

17. Fevrier. JE vous suis trop obligée, Monsieur, de votre charité. Je prie Dieu de tout mon cœur, qui vous l'a donnée, qu'il la recompense. Je suis entierement guerie du mal que j'avois plus important, mais il est sujet au retour. Outre cela je suis un peu menacée d'hydropisie; & enfin j'ai près de cinquante ans, qui est beaucoup pour un corps foible & usé comme est le mien. Mais en verité, mon pere, il importe peu que nous mourions, pourvû que nous y soyons bien disposés, & cela étant il vaut toujours mieux tôt que tard. Nous perdons tant de tems dans la corruption du peché, que la vie nous doit être penible & ennuyeuse. Que ne suis-je si heureuse que d'entrer dans une vraie penitence & de la continuer jusqu'à la mort! Il est vrai que je souhaiterois beaucoup qu'il plût à la bonté de Dieu de me donner encore quelques années; mais l'apprehension de les passer aussi miserablement que j'ai fait celles qu'il m'a données, avec la connoissance de ce que doit être une ame chretienne, fait que je n'ose l'en supplier, mais de me convertir parfaitement & d'operer ma penitence & mon salut, en plus ou moins de tems selon qu'il lui plaira. Vous m'obligerez extrêmement si vous lui faites la même priere.

Il faut que je vous dise qu'une de mes gran-

grandes peines, est que tous ceux qui ont charité pour moi, ne connoissent pas assez mon extrême misere & le besoin que j'ai de me convertir, de sorte que l'on ne prie pas Dieu assez de me faire cette grace; & je regarde cela comme un effet de la justice & du courroux de Dieu sur moi, qui me paye comme je l'ai servi. Car n'ayant fait que des œuvres vaines, & qu'il sait être toutes remplies de corruption, (je dis celles qui paroissent les meilleures,) j'ai pour salaire la vaine estime & affection des hommes au lieu du veritable mepris que je merite, lequel me serviroit de quelque penitence & m'aideroit à detruire ma presomption. Je penserois avoir beaucoup fait de vous persuader que je vous dis verité, & que vous ne prissiez point ceci pour scrupule & humilité; & qu'ainsi vous entrassiez dans une veritable compassion de ma misere, & que votre charité qui prend tant de part à mes interêts, entrât en crainte des jugemens de Dieu sur moi, & vous portât à lui demander souvent misericorde. 1638.

Il me semble, mon pere, que c'est une des grandes ruses de l'esprit malin pour rendre inutiles les veritables unions que Dieu fait des ames, que le plus souvent on s'entre-flatte. En effet ne connoissant pas assez la grandeur, pureté & sainteté de Dieu, & de sa loi chretienne qu'il a établie par le sang de son Fils, on se contente de peu de chose. Ce que l'on croit être bon n'est souvent que peché; & si nous considerons notre vie en la comparant à celle des Saints, nous nous trouverons infiniment profanes. Cependant nous pretendons au même paradis que les Saints, & il n'est promis qu'aux Saints.

1638. Saints. Quelque belle apparence qu'ait la vie d'une personne, nous n'avons point de certitude de son salut, si la sainte Eglise ne nous la declare sainte. Vous voyez bien que je m'emporte, mon pere : c'est trop. Il suffit de vous supplier encore une fois pour l'amour de Notre Seigneur Jesus-Christ de lui demander ma conversion & vraie penitence, comme de tout mon cœur je la demanderai pour vous & pour toutes vos Filles nos cheres Sœurs ; car en verité je crois que tout le monde en a besoin. Nous les saluons très humblement & les remercions de même de leur charité, principalement la Reverende Mere. La nôtre vous salue, & elle aussi. Tout se porte bien.

L'esprit malin cherche les moyens de renouveller la persecution. La Demoiselle que je vous avois tant recommandée est delivrée, & en de très bonnes dispositions. Elle veut être Religieuse, mais on lui fait de grandes oppositions. Je la recommande à vos saintes prieres à la Sainte Vierge : je vous en supplie. Elle fut delivrée deux heures après avoir mis à son col l'image de bois de la Sainte Vierge que la bonne Mere nous a donnée. Je vous supplie d'en dire une Messe d'action de graces, & de demander l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle.

LETTRE LXXIV.

Au même. Sur le même sujet.

Mars. JE n'ai pas cru, Monsieur, que vous ne connoissiez pas assez la necessité de la penitence, comme votre humilité vous le fait penser. Ce n'est pas de cela donc

je

je me plains, mais de ce que vous ne croyez pas assez le besoin que j'en ai en particulier; & de ce que vous avez pris mes paroles pour des effets, dont je suis infiniment éloignée. Au contraire toute la connoissance que Dieu m'a donnée de sa volonté en cela, me rend plus criminelle devant lui, & sujette à la menace du serviteur qui sachant la volonté de son maître, ne l'accomplit point. Ma douleur & ma crainte s'accroît d'autant plus, qu'ayant eu presque dès ma jeunesse l'esprit convaincu des verités chretiennes & de la grandeur des obligations des chretiens, je me suis contentée d'en parler avec presomtion, vanité & peut-être, (& sans peut-être) avec hypocrisie; & pour les actions j'ai retenu avec injustice ces verités prisonnieres & inutiles. Croyez cela, mon pere, je vous en supplie; & dans cette connoissance que je vous donne de ma misere, demandez misericorde à Dieu pour moi, & la grace de faire vraiment penitence dans le silence & l'humilité. Je ferai le même pour vous. 1638.

Car, mon pere, je ne m'imagine point que mes amis soient saints. Je sai trop la grande difficulté qu'il y a de le devenir, & que quand on le seroit, on dechoît si on ne croît. La corruption du monde & notre propre nature nous met en de continuels & éminens perils de nous perdre. Outre cela le peu de connoissance que j'ai de l'obligation à la pureté & sainteté qu'ont les Prêtres & Pasteurs me fait trembler. Que si Dieu disoit au peuple charnel & ignorant des Juifs: *Soyez saint comme je suis saint*, ou *parce que je suis saint*, que dit-il à ceux qui sont consacrés au baptême, & qui par tant d'autres sa-

1638. facremens font acquis par le fang de fon Fils? Il eft vrai, mon pere, que je me perds dans la vue des obligations chretiennes, & dans le peu de foin que nous avons de nous en acquitter. Voyez le peu de cas que nous faifons d'employer des corps & des ames joints à Jefus-Chrift & qui font fes membres, aux vanités & corruptions du fiecle, quoique Notre Seigneur foit mort pour nous racheter de notre vaine converfation.

Mais, mon pere, toujours je m'oublie en vous parlant au lieu de me taire. Priez Dieu pour moi encore une fois, je vous en fupplie, qu'il me donne un vrai efprit d'humilité & de componction. Ceux contre qui l'efprit malin veut exciter une nouvelle perfecution, font vos amis & ils font affligés. Je ne vous faurois exprimer la
M. de S. Cyran. vertu que le principal exerce en fa folitude. Elle met en admiration tous ceux qui le voient. Si Dieu vous fait venir après Pâques vous en faurez davantage.

Je vous fupplie au nom de Dieu qu'on ne parle point de ce miracle de la Sainte Vierge que vous favez. Voilà l'humeur des filles, & c'eft la mode, de ne vouloir honorer Dieu, fa fainte Mere & les Saints que par miracles & difcours. Qu'elles fe fouviennent que la Sainte Vierge a plus honoré Dieu en cachant l'incomparable myftere que le S. Efprit avoit operé en elle par l'Incarnation, que tous les Saints en publiant tous ceux que Dieu a jamais faits. J'ai tort de vous l'avoir dit, & je vois bien que ce n'a pas été par l'efprit de Dieu; puifqu'au lieu de produire dans ces Filles une nouvelle, fecrette & interieure confiance en la Sainte Vierge, elle n'a fait que du bruit.

Je

je m'assure que pas une ne l'a priée ensuite de la delivrer de ses imperfections. Il vaut bien mieux qu'elles ne parlent jamais que de parler même des miracles de cette façon. La Sainte Vierge aime mieux leur silence. Je suis, &c. 1638.

LETTRE LXXV.

Au même. Sur l'emprisonnement de M. l'Abbé de S. Cyran.

JE ne sai, Monsieur, mon bon pere, si le bruit commun ne vous a point appris ce qui se passe ici touchant M. de S. Cyran, qui fut arrêté & mené au bois de Vincennes, il y eut Vendredi huit jours, pour les mêmes suites de la persecution qui commençoit il y a près de deux ans que vous étiez ici. Je crois qu'il vous en souviendra bien, & que rien ne vous scandalisera; au contraire qu'il vous souviendra des promesses que Notre Seigneur a faites à ses serviteurs, de les éprouver & rendre dignes de lui par la persecution. Vous jugez bien que nous ne sommes pas sans ressentiment; neanmoins Dieu nous assiste beaucoup par sa grace. Je vous supplie, mon pere, de dire le plus souvent que vous pourrez des Messes de la Sainte Vierge, afin qu'elle nous obtienne misericorde. Le bon pere est fort content, comme vous pouvez croire de sa vertu. Il est traité fort honorablement, & plaint de tous les gens de bien. Je vous supplie de dire à la bonne Mere que j'ai reçu sa Lettre, & que je lui repondrai quand je pourrai. Cependant je prie Dieu pour elle de tout mon cœur. 24. Mai.

LET-

1638.

LETTRE LXXVI.

Au même. Elle lui parle des craintes qu'elle avoit en consequence de l'emprisonnement de M. de S. Cyran.

26. Juin. JE n'ai point reçu, Monsieur, celle que vous m'avez écrite il y a trois semaines, ce qui m'a mise en peine que vous ne fussiez malade, ne pouvant m'imaginer que vous ne me fissiez une promte reponse sur ce que je vous avois écrit. Il me venoit quelquefois des pensées de doute que vous ne fussiez scandalisé, mais je n'y ai pas donné consentement. Les choses sont toujours au même état, & il n'y a que Dieu qui les puisse faire changer. Nous avons part en cette affaire, non seulement par le ressentiment des obligations que nous avons à M. de S. Cyran; mais on nous en veut de telle sorte en notre particulier que, si nous n'étions pas ce que nous sommes, nous l'accompagnerions possible dans sa prison, & je ne sai s'il n'arrivera rien. Mais je sai que ce sera ce qu'il plaira à Dieu sans la volonté duquel les hommes ne peuvent rien, de sorte que je n'en ai point de peine par sa grace. J'attends tout ce qu'il lui plaira. Je vous supplie me tant obliger de le prier que ce soit avec patience & vraie humilité. Le courage humain detruit la grace, & produit de fausses vertus qui sont beaucoup pires que de veritables vices. La veritable vertu a suivi votre ami dans l'affliction comme dans la prosperité: ce qui met en admiration ceux qui le voyent. Je vous supplie, mon pere, souvenez-vous en dans vos saints sacrifices, sur-tout en disant la Mes-

Messe de la Sainte Vierge le jour de la Visitation. Je crois que vous savez qu'il s'appelle Jean. Je vous supplie ne m'écrivez rien d'importance, car tout est à craindre en ce tems-ci; & suppliez Monsieur votre cousin d'apporter lui-même vos Lettres, afin que s'il y avoit quelque changement il ne les donnât pas, mais les portât à la rue de la Verrerie chez mon frere qui me les feroit tenir surement. Que ceci ne vous effraye pas; car il n'y a pas grande apparence que cela arrive. Neanmoins cela pourroit bien être; & tout cela ce sont des inventions de la paternelle bonté de Dieu pour purifier ses enfans, s'ils s'y soumettent vraiment du cœur, comme ils doivent. 1638.

Je vous renvoie les papiers de la bonne Mere & la salue très humblement. J'ai reçu une grande Lettre d'elle il y a longtems, à laquelle je n'ai pas fait reponse. Ce n'est pas manque d'affection. Je la supplie de le croire, & que je prie Dieu de tout mon cœur qu'il la rende selon son cœur. Je suis, &c.

LETTRE LXXVII.

Au même. Sur le même sujet.

JE viens, Monsieur, de recevoir tout presentement la vôtre, où je vois avec grande joie votre grande charité. Je vous supplie, mon pere, de nous la continuer devant Dieu: nous en avons un extrême besoin. Toutes choses se portent à l'extrêmité, & nous ne pouvons dire que cela, ne voyant point quelle sera l'issue. Mais dans les apparences tout est à craindre, de sorte que vous ne sauriez faire une 7. Juillet.

1638. plus grande charité que de beaucoup prier Dieu par l'intercession de sa sainte Mere, qu'il donne son bon esprit à vos amis afin qu'il les dirige dans sa verité & les soutienne par sa grace. Je vous avoue que jusqu'à present je n'ai rien souffert, mais que je souffre, non tant pour le present que par apprehension de pis, & sur tout par la juste crainte de n'être pas digne de souffrir dans la fidelité que je dois à Dieu. Obtenez-nous cette misericorde, mon pere, je vous en supplie, & dites pour cela une Messe de la Sainte Vierge. Nous saluons très humblement la bonne Mere. S'il arrive du changement, je vous avertirai, si cela se peut.

LETTRE LXXVIII.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Elle la remercie de sa charité & se recommande à ses prieres.

16. Juillet. MA très chere Mere. Je supplie Notre Seigneur Jesus-Christ de vous rendre ce que je vous dois pour la très grande charité qu'il vous a lui-même donnée pour nous, & que vous nous exprimez par votre derniere en des termes qui me donnent de la confusion, tant je me repute indigne que vous l'ayez telle pour moi. Je vous supplie, ma très chere Mere, de nous la continuer, nos besoins croissant tous les jours. Je vous prie de dire à M. Macquet auquel je n'ai point le loisir d'écrire que je le supplie de dire Lundi prochain la Messe de la Sainte Vierge, & qu'il continue le plus qu'il pourra pour nous obtenir de Dieu par son intercession l'assistan-

ce

ce dont nous avons besoin Je ne vous oserois dire rien de particulier. Il suffit que je vous repete que notre peine est très grande, & qu'elle peut beaucoup accroître sans miracle. Je suis toute à vous. N'écrivez point que vous n'ayez eu de nos nouvelles auparavant. 1638.

Billet de la Bienheureuse Mere de Chantal à la Mere Angelique.

MA bonne & chere Mere. Nous supplions Notre Seigneur qu'il vous comble de graces avec son bon serviteur (M. de S. Cyran.) Un mot de ses nouvelles quand vous m'écrirez. Dieu soit beni. Octobre.

LETTRE LXXIX.

A la Bienheureuse Mere de Chantal en reponse au Billet precedent. Elle lui parle de la prison M. de S. Cyran & de ses suites par rapport à Port-Royal, &c.

JE ne saurois, ma très chere Mere, recevoir une plus douce & plus forte consolation dans nos afflictions qui durent toujours, que celle que votre singuliere charité nous donne. Elle me paroit si grande que je ne le vous puis dire. L'union que Notre Seigneur me daigne donner à votre chere ame m'est incomparablement plus douce que ne m'est amere la division que presque tout le monde a faite avec moi, la plûpart pour nous persecuter, & nos amis pour nous abandonner. En verité, ma Mere, par la grace de Dieu, je ne sens presque point cela: au contraire je souhaiterois être digne qu'il plût à Dieu de Octobre.

1638. de me separer de tout, afin de n'avoir plus qu'à l'adorer le reste de mes jours & faire penitence, toute cette tempête me faisant toujours voir davantage le besoin que j'en ai. Car en verité je suis cause de tout le mal; & bien que pour ce qui regarde le bon serviteur de Dieu, il y ait des ressorts cachés de choses importantes qui causent sa detention, neanmoins il est certain que je suis cause par mes indiscretions qu'on en a pris le pretexte. On cherche toutes sortes d'inventions pour le perdre; & la parole de Notre Seigneur à ses Apôtres, s'accomplit en lui: *Tous ceux qui les voudront perdre, penseront faire sacrifice à Dieu.* Il semble à beaucoup de gens reputés pieux, que c'est rendre un grand service à l'Eglise de le persecuter, & l'on ose bien le comparer à Calvin. Il supporte tout cela dans une vertu admirable. Ce qui me console & fortifie extrêmement, c'est que tous ceux qui ont eu le bonheur de sa conduite qui sont en petit nombre, (car il s'est toujours caché & a fui d'entreprendre la conduite,) ne songent qu'à prier Dieu, & pratiquer ce qu'il leur a enseigné, qui n'est en rien dissemblable de ce que notre Bienheureux Pere a écrit, quoique cela exterieurement paroisse plus austere. Mais ceux qui entendent bien l'esprit de ce Bienheureux & qui n'abusent pas de ses termes remplis de charité, n'y verront point de difference. Pour moi je n'y en ai point trouvé; & de tous ceux que j'avois vu devant & depuis notre Bienheureux Pere jusqu'à ce dernier, je n'en ai point vu qui m'eût autant fait connoître la necessité de la penitence. Mais notre Bienheureux Pere l'appelloit renonciation & denuement: ter-

termes qui marquent plus à ceux qui ne se veulent point flatter ni tromper. 1638.

Je serois trop contente si je pouvois avoir le bonheur de vous entretenir, & de vous faire entendre tout ce que je pense; mais il est impossible de vous le faire savoir par écrit. Il se faut contenter de la grace que Dieu me fait que vous vouliez bien que nous soyons toujours unies à vôtre chere ame. Ce m'est un temoignage que son infinie bonté ne me rejette pas comme je le merite. Priez-le toujours, ma chere Mere, qu'il ne me separe jamais de lui, & que je lui puisse satisfaire pour mes fautes, que je vois extrêmement grandes; mais je n'en suis pas humiliée.

On ne nous a encore rien dit; mais on nous menace toujours fort. Nous attendons en grande paix ce qui arrivera. La Maison va toujours fort bien. Mes infidelités qui sont toujours grandes pour les legeretés, paroles inutiles, vanités & semblables fautes, m'affligent beaucoup plus que tout le reste. Car enfin qu'est-ce qui nous peut arriver qui nous puisse nuire, si nous plaisons à Dieu? Et quel autre malheur peut-il y avoir que de lui deplaire, comme je fais sans cesse? Cela est vrai, ma chere Mere, croyez-moi, car ce n'est pas scrupule; & ayez compassion de ma misere, priant Dieu qu'enfin je puisse correspondre fidelement à sa grace.

Je vous ai écrit un billet par la priere expresse du prisonnier: je ne sai si vous l'avez reçu. Il vous supplioit de faire dire pour lui une Messe au tombeau de Notre Bienheureux Pere, & de faire communier vos Filles. Il a grande confiance en ses

1638. intercessions, & en vos prieres. Je ne vous puis dire avec quelle affection il m'a toujours parlé de vous. Je sai qu'il ne vous oublie point, & qu'il n'a pas manqué de prier tous les jours pour vous, depuis que nous lui avons communiqué vos Lettres. Il se porte un peu mal. On ne lui donne ni papier ni encre, ce qui est penible aux sens; car pour le reste il ne veut que Dieu. Notre Mere vous salue très humblement, & tout le reste, particulierement ma bonne mere vieille qui s'en va bien cassée. Je ne sai si elle passera l'hiver. Elle vous supplie très humblement de prier Dieu pour elle. S'il vous plait, ma chere Mere, de nous dire quelque petit mot, adressez vos Lettres à Lion chez M. d'Aubrai: on me les fera tenir surement. Il vaut mieux même que Dom Just * ne sache pas que je vous ai écrit; car, ma Mere, vous ne sauriez croire en quelle estime je suis, même dans vos Maisons; & Dom Maurice Barnabite † ne nous aime pas trop, sans prejudice de la charité. Et en verité, ma Mere, je confesse devant Dieu, que j'ai donné toutes sortes de sujets de mesestime mille fois plus grande qu'on ne l'a encore. C'est une très juste punition de Dieu, & encore il y a une très grande misericorde. ‡

LET-

* Barnabite, alors Evêque de Geneve resident à Anneci.

† Ce Pere avoit des liaisons étroites avec les Religieuses de la Visitation. Il fut choisi avec Dom Just pour faire les informations de la vie & des miracles de S. François de Sales.

‡ Depuis ce tems la Mere Angelique continua d'écrire à la Mere de Chantal, mais on n'a pu recouvrer ses Lettres. On peut voir plusieurs de celles de la Mere de Chantal dans le Recueil de Lettres de M. de S. Cyran avant

la

1639.

LETTRE LXXX.

A Monsieur d'Andilly. Sur les dispositions de M. Arnauld après sa conversion.

MON très cher frere. Mon petit frere vous va trouver, principalement pour vous dire les graces qu'il a reçues de Dieu. Je vous supplie de le bien encourager à suivre le mouvement de sa grace & l'ordre de sa divine providence, qui est admirable sur lui. Vous serez peut-être étonné d'abord de voir ce qu'on lui dit dans les circonstances des engagemens où il se rencontre, comme je vous confesse que je l'ai été, & très bien; mais je vois si manifestement l'esprit de Dieu parlant par son Serviteur *, & reluire la grace de la sainteté de l'état où il est, que je ne puis douter qu'il ne dispose toutes choses, non seulement sagement & fortement, mais encore suavement. Encouragez-le donc bien à se soumettre à tout. Je l'y vois très bien disposé & gaiement, & il m'a fort plu dans le grand desir qu'il avoit de vous aller tout dire. Sa simplicité est admirable avec son bon esprit; & quand il sera dans la vraie voie de Dieu j'espere qu'il recevra des graces singulieres de sa bonté. Il vous dira la rencontre que la divine providence a fait 6. Janvier.

G 2 naf-

la VIII. On trouve dans les Memoires sur la vie de la Mere Angelique celle qu'elle reçut de cette Bienheureuse Mere quelques semaines avant sa mort arrivée à Moulins, comme elle s'en retournoit de Paris en Savoye. Voy. la X. Relation de la I. Partie desdits Memoires, n. . .

* M. l'Abbé de S. Cyran, à qui M. Arnauld s'étoit adressé pour se conduire. Voyez le I. Tome des Lettres de ce Docteur.

1639. naître pour presenter facilement ce que vous savez. Il faut prier le Seigneur plus que jamais, & benir sa bonté des bons effets de grace & de misericorde qu'il tire de notre affliction. Je suis toute à vous, &c.

LETTRE LXXXI.

A M. Macquet. Sur les bonnes dispositions qu'on doit avoir pour recevoir l'Eucharistie.

24. Fevrier. J'Avois pensé, mon bon pere, à écrire à la Mere, avant que de recevoir la vôtre, sur une qu'elle a écrit à notre Mere; & je l'ai fait dans la plus grande simplicité & sincerité que j'ai pu. Je m'imagine qu'elle vous montrera la Lettre, & je ne vous en ai rien voulu dire dans la vôtre, afin que vous la lui montriez si vous voulez, pour lui donner plutôt sujet de le faire. Sans que vous eussiez pris la peine de m'écrire, je voyois d'ici tout ce que vous me dites. Car, mon pere, si l'on ne croît, on decroît. Cette pauvre fille dont vous me parlez est toute humaine, & avec cela la nourriture du Sacrement divin ne fait qu'empirer, au lieu d'amender. C'est une chose pitoyable qu'avec tant d'experience qu'on a tous les jours du malheur des ames qui ne servent Dieu qu'à demi, on les laisse par tout en paix dans leurs bassesses & miseres. On ne reconnoit bien le peu d'amour qu'elles ont pour Dieu, que lorsqu'on voit qu'elles en ont aussi peu de vrai pour ceux qui les servent.

Je vous confesse que vous me faites pitié de consommer tant de tems sans fruit, & tant que vous donnerez autant (je n'oserois dire quoi) qu'on vous en demandera sans vraie

vraie disposition, n'esperez que de l'endurcissement au lieu d'amendement. Mais en refusant & en disant des verités ameres aux sens, il faut beaucoup prier Dieu de nous remplir de sa grace & de son esprit de douceur qui les fasse recevoir. Je prie sa bonté qu'elle vous rende en toutes vos actions vers lui & le prochain tel qu'elle vous veut, c'est à dire saint. Je me porte assez bien, mais neanmoins dans des dispositions d'hydropisie. Je vous recommande ma pauvre fille: il n'y aura pas moins de miracle à la delivrer du monde que du demon, tant il s'y oppose; & cette opposition ne vient pas de son côté, Dieu lui faisant de très grandes graces, mais de ses parens. Priez la Sainte Vierge pour elle, je vous en supplie, & pour tout notre Monastere. 1638.

LETTRE LXXXII.

Au même. Elle lui parle de la Superieure des Annonciades & de M. de S. Cyran.

JE vous ai écrit, Monsieur, puisque vous l'avez voulu, pour cette bonne Fille, une Lettre que vous pourrez montrer. Je vous dirai encore qu'il est assez malaisé de bien discerner la vertu de cette fille qui n'ayant jamais eu affaire qu'avec le fuseau, n'a par consequent gueres éprouvé de contradictions sans lesquelles on ne sait qui a de la vertu. Mais quand elle en auroit une très assurée, je ne laisserois pas de croire ce que je vous dis en notre Lettre, où neanmoins je me puis bien tromper, étant très indigne de discerner les vocations divines. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous conseiller & nos Sœurs, afin que sur Juin.

1639. ce ſujet & tous autres nous accompliſſions ſa ſainte volonté. Je me rejouis extrêmement de la bonne diſpoſition de la Mere N. Je prie Dieu qu'elle en uſe fidelement, afin de meriter de nouvelles graces. Je vous ſupplie très humblement, mon pere, de l'aſſiſter plus ſoigneuſement que jamais, afin que ce bon mouvement ne s'anéantiſſe point. Cette ame a beſoin de beaucoup de ſupport & d'aſſiſtance, étant foible. Il lui faut toujours dire la verité, mais doucement; car elle n'a pas aſſez de courage pour ſupporter la rudeſſe, ni même la rigueur que le zele peut cauſer, & qui eſt ſouvent pris par les ames foibles pour aigreur & manque de charité. La verité repugnant à leurs ſens, ne leur ſemble deja que trop amere; deſorte qu'elles ont beſoin qu'on la leur aſſaiſonne de paroles bien conſiderées & de temoignages de charité. Je vous ſupplie très humblement de lui faire nos très humbles recommandations, & de l'aſſurer que nous prions Dieu pour elle de bon cœur. Je n'ai pas le loiſir de lui écrire.

Pour nos nouvelles, mon pere, elles ſont bonnes pour le corps à preſent. J'ai été tout le Carême fort mal, & j'en ſuis demeurée ſi foible qu'il m'a fallu porter à la Meſſe le jour de Pâques. Enfin de la veille du S. Sacrement ſeulement je ſuis ſortie de l'Infirmerie, & je me porte bien, graces à Dieu. Le reſte de la maiſon ſe porte auſſi bien. Quant à celui dont vous demandez des nouvelles, elles ſont toujours ſemblables pour le lieu de ſa demeure: mais je vous puis aſſurer que ſa vertu s'augmente tous les jours, & que nous recevons beaucoup d'effets de ſes prieres. Les particularités ne ſe

M. de S. Cyran.

se peuvent dire par Lettre : il faut attendre 1738.
que Dieu vous amene. Vous ne m'avez rien dit de votre retraite, pendant laquelle & toujours nous avons desiré de vous offrir à Dieu, afin que lui-même vous imprimât les verités & vous les fît suivre par la conduite de son esprit. Je suis en lui, &c.

LETTRE LXXXIII.

Au même. Sur la vocation des filles pour être Religieuses.

NOUS avons reçu, Monsieur, votre Lettre du 27. Juin. Pour reponse je vous dirai que vous m'obligeriez bien davantage de desirer quelque autre service de nous, que de me demander des avis que je ne suis nullement capable de vous donner. Neanmoins pour vous obéir, je vous dirai mes pensées : mais je vous supplie de ne les considerer que comme celles d'une petite Religieuse à qui on les fait dire avec les autres, sans en faire consideration qu'à la pluralité des voix. 5. Juillet.

Je loue extrêmement le bon sentiment de nos Sœurs de l'Annonciade qui, reconnoissant la vertu de la bonne fille dont il est question, la desirent nonobstant sa pauvreté & incapacité au travail, & parce que c'est une très bonne marque de l'amour qu'elles ont pour Dieu & pour la vertu, & qu'elles la souhaitent beaucoup pour elles-mêmes, puisqu'elles l'affectionnent si fort en autrui. Neanmoins elles doivent considerer que, si Dieu n'appelle cette fille en religion, elles n'en retireroient pas l'avantage du bon exemple qu'elles pretendent, & elles lui feroient tort à elle-même. Tout notre bien consiste à faire la volonté de

1630. Dieu. Quand nous la ſuivons, nous croiſſons toujours dans la grace: ſitôt que nous nous nous en tirons nous decheons, & enfin nous perdons. Or pour connoître ſi une fille a vocation de Dieu il ne faut pas regarder toujours ſi elle eſt vertueuſe, mais ſi elle a un vrai deſir de la devenir, & que pour cela, par mouvement & eſprit de Dieu, elle cherche la bonne & ſûre conduite de l'obéiſſance & de la religion, que le Bienheureux Evêque de Geneve dit être un hôpital de maladies ſpirituelles, où l'on guerit toujours pourvû qu'on ſe laiſſe panſer. On y peut bien auſſi recevoir celles qui ſont deja vertueuſes; à la bonne heure quand Dieu les y appelle pour perfectionner & conſerver leur vertu, qui court ſouvent grand peril parmi les actions du peché dont le monde eſt tout rempli. Mais il faut autant conſiderer ſi Dieu appelle les dernieres que les premieres.

Or, mon pere, je doute fort qu'il appelle cette bonne fille. Je crois au contraire qu'il l'oblige à aſſiſter ſa bonne mere juſqu'à la mort; & j'eſtime qu'une partie des graces que Dieu lui a faites ont été la recompenſe de la pieté dont elle avoit uſé envers elle, la nourriſſant de ſon travail. De plus quand cette bonne femme ſeroit allée à Dieu, je n'eſtimerois pas que la fille fût encore appellée, ſi elle ne ſe rangeoit au travail comme les autres. J'eſtime que l'incapacité qu'elle y a ne venant que faute d'uſage, ſi elle eſtimoit autant qu'elle devroit la vie religieuſe, comme elle feroit ſi elle avoit une vraie vocation avec l'aſſiſtance de Dieu, elle s'accoutumeroit incontinent au travail, comme nous voyons

tous

tous les jours que des Demoiselles fort delicates & qui n'ont jamais rien fait, s'y façonnent cependant fort bien, & s'accoutument à des nourritures grossieres & mal apprêtées, & avec le tems l'exercice & le jeune leur semblent de meilleur goût que les plus delicates dans lesquelles elles ont été nourries. Mais les commencemens en sont penibles, & il faut prier beaucoup avec un nouveau desir, pour obtenir de Dieu la grace & la force de surmonter la nature & l'habitude. Ainsi notre Pere S. Bernard obtint la grace de bien scier le bled, quoiqu'on le voulût bien dispenser de ce travail. 1639.

Enfin, mon pere, pour conclusion, si cette fille après être dispensée de ce qu'elle doit à sa mere, par sa mort ou par l'assurance que quelqu'un la voulût nourrir le reste de ses jours, ne se range au travail, je ne pense pas que Dieu l'appelle en religion, particulierement aux Annonciades où la bonne coutume étant que toutes servent au travail, il n'est nullement à propos d'y en introduire qui y soient du tout incapables. Encore si le metier de cette fille étoit une chose utile, cela passeroit plutôt ; quoiqu'encore faudroit-il qu'elle se rangeât pour le moins à une partie du travail de la Maison. Mais qu'une fille Religieuse passe sa vie à faire une chose qui ne sert qu'à la vanité * je ne puis croire que Dieu en l'appellant à la religion, ne lui don-

* La fille dont il est parlé dans cette Lettre étoit la sœur d'une Religieuse qui en vouloit charger le Monastere, la faisant passer pour demie sainte. Tout ce qu'elle savoit faire c'étoit de la dentelle.

1639. nât capacité de s'employer à une occupation conforme à sa profession. Ce sont mes pensées, mon pere, que je vous dis pour vous obéir, les soumettant aux vôtres, & à celles de tous ceux qui en peuvent mieux juger que moi, qui ne merite pas qu'on fasse nulle consideration sur mes pensées. Je vous supplie très humblement de prier Dieu pour moi, & de faire dire neuf Messes à la Sainte Vierge, pour une Demoiselle qui a grand besoin de l'assistance de Dieu. Je vous supplie de vous souvenir aussi d'elle en vos saints sacrifices. Je suis, &c.

LETTRE LXXXIV.

Au même. Sur la mort de M. Arnauld son frere, le seul qui fut resté dans le monde, & sur M. de S. Cyran.

14. Juillet. NOtre Mere, mes sœurs & la mere de toutes *, vous remercient, Monsieur, très humblement de la charité qu'il vous a plu faire à notre pauvre frere defunt †. Nous vous supplions de la faire à M. N. duquel on a de mauvaises nouvelles. Je vous la demande encore pour moi, mon pere, en ayant des besoins très particuliers. Vous vous plaignez de trouver partout du mêlange, & je me plains d'en trouver tant en moi qui sai combien ils sont desagrea-

* Madame Arnauld ou Sœur Catherine de Sainte Felicité.

† M. Arnauld Lieutenant & Mestre de camp des Carabins, qui fut tué au service du Roi près de Verdun. Voyez ce qui est dit à son sujet dans la Vie de Madame Arnauld. II. Relation de la III. Partie des Memoires sur la Vie de la Mere Angelique.

agreables à Dieu. Je crains infiniment son jugement divin qui discernera la moindre impureté, & je m'en vois toute remplie. 1638.

Je vous supplie, mon pere, obtenez-moi la misericorde de le pouvoir prevenir, & redoublez vos prieres, pour la delivrance du bienheureux Pere. Il n'y a point d'apparence humaine qui nous la promette; mais j'espere contre esperance, que si nous la demandons avec humilité & instance nous l'obtiendrons enfin. Dieu a des ressorts que la prudence humaine ne peut prevenir. Les justes sont en sa main d'une maniere speciale: il les abaisse & les releve selon son bon plaisir. Je vous dirai neanmoins que ce qui est arrivé n'a servi qu'a accroître l'estime que les gens de bien avoient de lui, & à perfectionner sa vertu. Assurez-vous, mon pere, que je souhaite de tout mon cœur que Dieu regne en vous parfaitement par sa grace, & que je l'en supplie comme pour moi, étant en lui, &c.

M. de S. Cyran.

LETTRE LXXXV.

*A M. d'Andilly. Au sujet de Madame la Princesse de Guimené nouvellement convertie *.*

JE vous dis peu, mon cher frere, parce que les sentimens que Dieu donne ne se peuvent ni ne se doivent exprimer. Nous nous devons plutôt occuper à benir son infinie misericorde, & le supplier de les continuer & accroître sur la Princesse. Plus

15 Septembre.

* Cette Princesse ayant été touchée par les entretiens de M. d'Andilly se mit sous la conduite de M. de S. Cyran. On peut voir ce qui est dit d'elle dans le Necrologe au 23. de Mars.

1639. vous voyez que Dieu opere en elle, & moins vous y devez faire, mais seulement suivre les mouvemens de la grace en elle. On n'a point encore pu avoir reponse de M. de S. Cyran. Seulement, & c'est le principal, nous sommes comme assurées que tout est allé à bon port. Il faut attendre le moment de Dieu en paix. Vous savez que M. de S. Cyran prend toujours du tems pour prier, devant que de faire reponse; & à cela on ne peut rien, parce qu'il est avantageux que l'on parle à Dieu pour nous avant que de nous parler. La premiere des vertus c'est la foi, qui nous enseigne ce que nous devons esperer de la bonté divine. Il la faut beaucoup demander à Dieu, afin qu'elle nous serve de guide & de force en toute notre vie, & sur tout aux commencemens. Assurez-vous que l'on prie & que l'on priera avec tous les sentimens d'affection qui se peuvent imaginer, au moins par ceux qui n'ont pas experimenté quels sont les mouvemens de la vraie charité. Dieu par sa bonté nous rende dignes de les avoir.

LETTRE LXXXVI.

Au même. Sur le même sujet.

17. Septembre. JE suis bien fâchée, mon cher frere, de ne vous point envoyer de reponse de M. de S. Cyran: neanmoins j'adore Dieu. Sa bonté tire du bien de tout; & quand il nous assiste moins par les personnes, c'est alors qu'il le fait plus efficacement par lui-même. Je vous supplie, soyez en paix, & que vos admirations soient dans le silence comme celles des Saints dans le ciel,

ciel, qui ravis de la gloire qu'ils reçoivent, chantent l'hymne du silence à Dieu. La grace que vous voyez, est la semence de cette gloire. Qu'elle produise en vous cet effet. J'envoie votre Lettre à mon neveu, mais je ne crois pas qu'il vous reponde. Assurez-vous du principal qui sont ses prieres. Pour le reste il le faut laisser suivre la voie de Dieu sur lui, & ainsi il se rendra digne d'être exaucé de sa bonté en demandant grace pour les autres. J'ai oublié de vous dire qu'il y a trois jours que j'ai eu une pensée qu'il n'est pas tems d'écrire en A. Il faut prendre conseil pour cela, de celui qui dirigera le fond de l'ame, & que cela ne se fasse que par un mouvement de Dieu portant obligation precise & bien reconnue : autrement on se mettroit en danger de produire plutôt du mal que du bien. Je vous supplie, n'ayez point d'impatience. Laissez faire Dieu. Nous continuons toutes à le supplier qu'il soutienne son œuvre, & la conduise selon sa sainte volonté. Il n'y a que cela à faire presentement : que Dieu par sa grace nous en rende dignes. 1639.

LETTRE LXXXVII.

Au même. Sur le même sujet.

CE que vous n'entendez pas est qu'il n'est pas tems d'écrire, comme vous m'avez dit qu'on en avoit la pensée. Je suis bien ravie des bons sentimens que Dieu vous donne. Vous les avez toujours tels par sa grace ; mais nous devons sans cesse prier Dieu de les purifier, parce que notre corruption gâte tout, si la grace ne nous est in- 20. Septembre.

1639. inceſſamment donnée pour l'arrêter. Je ne vous puis dire la joie que j'ai de ce que nous avons la reponſe de M. de S. Cyran au ſujet de la Princeſſe, non plus que le deſir que j'ai que vous l'ayez ; mais n'en ayez point d'impatience : il n'y aura pas trop de tems pour vous preparer par la priere à la bien recevoir, auſſi bien que la Princeſſe.

LETTRE LXXXVIII.

Au même. Elle lui parle de la Lettre que M. de S. Cyran écrivit touchant la Princeſſe de Guimené, & des diſpoſitions de M. le Maître.

18. Septembre. JE croyois hier lorſque je reçus les vôtres que l'on partoit à l'heure même, & j'apprends qu'il ne part qu'aujourd'hui : ce qui me fâcheroit s'il ne falloit en toutes choſes, juſqu'aux moindres rencontres, adorer les decrets de Dieu, à la providence duquel n'échappe pas la moindre circonſtance de tous les évenemens, qu'elle ne les menage pour le bien de ſes élus. Je deſirois que ce qu'on vous porte fût incontinent à vous, & que la Princeſſe le reçût, aujourd'hui que l'Egliſe nous propoſe à la Meſſe l'Evangile du figuier. Vous verrez que la rencontre eût été heureuſe : mais elle ne le ſera pas moins demain que nous aurons la reſurrection du fils de la veuve de Naïm*. Je vous ſupplie de lire l'homelie de S. Auguſtin ſur cet Evangile dans le Breviaire :

* Cette Lettre de M. de S. Cyran peut être celle qu'on a miſe la premiere dans le Recueil de celles de ce grand homme, & qui étoit addreſſée à la Mere Angelique. Il y a lieu de ſoupçonner que la datte qu'on y a miſe n'eſt pas exacte.

viaire de mon frere ou dans S. Augustin 1639.
même, si vous l'avez. A propos de cela, je voudrois que vous eussiez un Breviaire, pour dire l'office, ou une partie, les fêtes, sur tout Primes le matin. Il n'y a point de plus saintes prieres que celles de la Sainte Eglise. Mais revenons à notre Princesse.

Ne vous effrayez pas du commencement de l'Ecrit qu'on vous envoye. Suspendez votre jugement en le lisant, respectant l'esprit de Dieu qui l'a dicté. Ne craignez rien: il ne produira, Dieu aidant, que de très bons effets. La lecture des homelies qui sont ttaduites suffira pour cette heure. Quand cette ame commencera à goûter la douceur de l'entretien avec Dieu, il lui faudra peu de chose pour nourrir son esprit. Prenez garde, mon cher frere, à ce que dit M. de S. Cyran, que l'esprit malin donne ordinairement le change à ceux qui se convertissent du monde à la devotion. Ce change n'est autre chose, sinon qu'au lieu des vains amusemens du monde, on s'amuse seulement à des discours de devotion, ce qui est encore pis, parce qu'on profane les choses saintes, & qu'on croit être dans la vraie vertu, n'étant que dans une fausse & trompeuse. Nous ne voyons que trop les maux que causent ces devotions de beaux discours.

Je vous supplie, gardez-vous bien de dire à votre hôte, (je veux dire celui qui l'étoit, lorsque la Princesse commença,) que nous avons eu reponse, & encore plus de la lui montrer. Croyez-moi, cela nuiroit, mais je dis beaucoup. Laissez-le comme il est: c'est à Dieu à le tirer de la condui-

te,

1639. te, où il a permis qu'il se soit mis par des raisons que nous ne pouvons comprendre. Tant qu'il y sera il ne sauroit profiter en verité de ce qu'on lui montrera de celle-ci. Il admirera bien, parce qu'il a un bon esprit naturel; mais d'entrer dans la pratique, il n'appartient qu'à Dieu de lui en faire la grace, quand il lui plaira. La charité que nous avons pour lui, nous doit porter à prier le Seigneur de lui faire cette misericorde, & non pas à presumer que nous la pouvons donner par nos efforts & par nos avances

Il faut que Madame de Saint Ange notre bonne chere Sœur prenne part au veritable desir de nous convertir tout de nouveau. Je vous recommande un nouveau penitent, qui n'a point de nom dans le monde, mais qui en aura un grand devant Dieu moyennant sa sainte grace. Mon neveu vous mande qu'il priera Dieu de bon cœur; que c'est tout ce qu'il peut, & qu'il vous supplie de ne lui plus écrire, & à moi de ne lui plus jamais envoyer de Lettres; que nous savons bien qu'il a fait un vœu par sa Lettre à M. le Chancelier de n'avoir plus jamais de commerce avec le monde, & qu'il n'y doit avoir aucun pretexte qui le doive tirer de la voie de Dieu sur lui. Cela vous doit sans comparaison plus contenter qu'une reponse, puisque tous nos souhaits les uns pour les autres doivent être que nous rendions tous à Dieu, chacun dans sa profession, ce qu'il nous demande. En cela doit être notre union & notre charité; & le moyen de nous servir vraiment & utilement, la vraie pieté seule étant bonne à tout.

1739.

LETTRE LXXXIX.

Au même, en lui envoyant une Lettre de M. de S. Cyran à la Princesse de Guimené.

NOus reçumes hier au soir ce que vous savez : preparez-vous à le recevoir en demandant la disposition à Dieu. Vous n'avez encore rien vu de pareil; & il paroit que la grace surabonde dans l'état de souffrance. Il nous faut tous convertir de nouveau. Il ne faut pas que vous portiez cet Ecrit * vous-même, mais que vous l'envoyiez: ces choses se doivent lire seule. Les sentimens que Dieu excitera dans cette personne seront grands, comme je l'espere, & produiront des effets tous nouveaux de grace. Deux ou trois jours après, ou plus tard, vous la pourrez voir; & il sera encore mieux que vous attendiez qu'elle vous mande. La grace ne s'insinue bien dans l'ame que par le silence & la separation des creatures, même de celles qui nous servent le plus, desquelles on se prive avec beaucoup plus de mortification que des autres; de sorte, mon très cher frere, qu'il faut être plus reservé que jamais, & ne faire aucune avance qu'après avoir prié. 22. Septembre.

Nous vous envoyons ce que vous avez tant desiré. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il soit encore plus utile à la Princesse pour laquelle il a été fait; & je l'espere de sa bonté qui se montre si admirable sur elle, en la faisant instruire par une personne qui Du même jour.

* C'est la seconde des Lettres de M. de S. Cyran qui a cette addresse: *A une Dame d'une grande condition, &c.*

1639. qui eſt à preſent ſi diſtinguée dans l'Egliſe par l'éminence de ſa doctrine & de ſa pieté, & encore plus par une perſecution pareille à celle des ſaints Peres de l'antiquité. Elle ſe doit aſſûrer qu'il prie ſans ceſſe pour elle, & pour tous ceux & celles qui ſont ſi heureux que d'être à ce vrai Serviteur de Dieu, afin qu'il couronne ſon œuvre en elle & la rende ſemblable à ces illuſtres Saintes des premiers ſiecles, par l'imitation de leur charité & de leur humilité. Je vous ſupplie encore de ne lui porter pas l'Ecrit, mais de le lui envoyer, étant tout à fait à propos qu'elle le liſe ſeule. Je m'aſſure que cet Ecrit vous ſervira, & Dieu me faſſe la grace d'y prendre auſſi part, & d'entrer dans la veritable penitence qui ſeule mene au ciel.

LETTRE XC.

Au même. Sur le même ſujet, ſur la Ducheſſe d'Eguillon, & Madame Arnauld.

26. Septembre. JE benis Dieu de tout mon cœur de la continuation de ſes graces. Notre vie ne ſera jamais aſſez longue pour les reconnoître, & l'éternité ſeule ſuffira. La meilleure action de graces de ce monde, c'eſt de faire un fidele uſage de la grace. Le deſir où je vous vois de cette fidelité me donne une extrême joie. Je vous ſupplie, demandez-la pour moi, qui en ſuis plus éloignée que je ne le puis dire, & que vous ne le voudriez croire. Je vous confeſſe qu'il m'ennuie de ne pas ſavoir les ſentimens de la Princeſſe, à laquelle d'heure à autre Dieu m'oblige davantage d'être unie; & ſi elle n'étoit point ce qu'elle eſt, je ne me

me ferois pas empêchée de le lui temoigner. Mais M. de S. Cyran m'a appris à prevenir les petits & à me retirer des Grands; & Dieu m'y oblige encore davantage. 1639.

Il faut que je vous dise que Madame la Duchesse d'Eguillon vint hier nous voir, & me parut fort triste. Elle venoit faire des complimens à ma Sœur du Fargis, qui a perdu Madame sa mere. Sans le vouloir, je lui parlai dans une force qui parut l'étonner; & entre autres choses, je lui dis sur ce qu'elle me demanda des nouvelles de M. de S. Cyran, que le tems étoit bien court & l'éternité bien longue; que ceux qui étoient captifs dans le tems, seroient libres dans l'éternité; & que ceux qui étoient libres en ce monde, seroient prisonniers en l'autre éternellement. Au surplus elle m'a laissé une douleur de compassion que je ne vous puis exprimer *. Je vous supplie, redoublons les prieres pour elle, afin que Dieu par son infinie bonté lui ouvre les yeux.

Je vous supplie, lisez le Livre d'Esther: vous y trouverez des merveilles. Ma mere diminue tous les jours; mais en s'approchant de la mort, elle s'approche aussi de Dieu, augmentant tous les jours en grace & priant sans presque discontinuer. Dieu soit beni éternellement.

LET-

* La Mere Angelique rapportant un jour à M. le Maître cette même histoire, ajoute la raison pour laquelle elle étoit si affligée de l'état de Madame d'Eguillon: c'est qu'elle avoit oublié qu'elle avoit fait vœu de se faire Religieuse, & qu'elle se livroit au luxe & à la vanité. Voyez les Memoires sur la Vie de la Mere Angelique II. Part. Relat. I. n. 17.

LETTRE XCI.

Au même. Sur les dispositions de la Princesse de Guimené.

27. Septembre. TOut ce que vous dites est si bon & si vrai que je ne puis rien ajouter, sinon vous dire que notre Mere * & moi sommes dans une extrême joie & admiration des misericordes de Dieu. Nous ne saurions assez le remercier d'avoir fait un si grand miracle dans ce miserable siecle, où il semble que le Diable a eu le pouvoir d'arracher l'Evangile, ou au moins la pratique, de presque tous les chretiens. En le remerciant il le faut prier qu'il continue d'établir parfaitement son regne dans cette ame & dans nous tous; & j'espere qu'il l'accordera par sa bonté aux souffrances de notre bon Pere, dont le crime est de nous avoir enseigné ses voies. Votre messager attend, & puis en verité il nous faut taire pour louer Dieu.

LETTRE XCII.

Au même. Sur le même sujet.

28. Septembre. JE vous envoie une copie du dernier Ecrit pour Madame de Saint-Ange, laquelle, comme j'espere, prendra une nouvelle resolution de vivre toute à Dieu, ainsi qu'il nous y oblige plus que jamais. Il faut que Mademoiselle N. y prenne part aussi, & que tous ensemble nous ne songions plus qu'à suivre le chemin que le saint Evangile nous marque

* La Mere Agnès.

marque, & à prier Dieu qu'il nous rende par sa bonté notre bon & charitable conducteur. Je confesse que je fus ravie de voir dans le billet de la Princesse qu'il étoit mal aisé d'user de deguisement, parce qu'il falloit ôter la vanité. Le Saint Esprit ne peut user de remise. M. de S. Cyran ne sera pas fâché qu'elle fasse plus promtement les choses qu'il ne pensoit. Il est certain pourtant que le deguisement qu'il entend, est de ne point parler de changement, mais il veut bien que les actions le fassent connoître. J'admire la providence de Dieu qui a voulu que le maître de la maison fût absent en ces commencemens: il faut bien prier Dieu pour lui qu'il le rende participant de ses misericordes. Je ne sai ce que vous faites de votre hôte: ne s'étonne-t-il pas de ce nouveau commerce? Que Dieu par sa bonté lui touche le cœur. Et votre fils que dit-il? Combien je desire qu'ils soient tous deux à Dieu! Mais je ne me rends point digne de l'obtenir, ne faisant rien qui vaille. Nous n'oublions pas la Princesse ni vous aussi. C'est une chose étrange que les sentimens que Dieu donne entre ceux qu'il lui plaît d'unir dans sa verité. 1639.

LETTRE XCIII.

Au même. Sur le même sujet.

D'Heure en heure ma joie croît, & le sentiment des obligations que nous avons à Dieu pour ses misericordes sur la Princesse. J'espere qu'elle nous aidera à nous convertir; au moins à moi, qui reconnois tous les jours le besoin que j'en ai. Et ne croyez pas que je mente: je ne dis que trop 4. Octobre.

1639. trop vrai. Mais priez Dieu pour moi, comme je le fais de tout mon cœur pour vous; & n'oubliez pas d'écrire à Madame la Marquise de Maignelai, & encore moins à prier Dieu pour les besoins qu'elle nous a recommandés. On ne sauroit être trop reconnoissant, non seulement envers Dieu, mais aussi envers les creatures qu'il nous oblige de regarder en lui; & il se faut bien garder d'oublier les vieilles amitiés pour les nouvelles, ni celles qui ne nous semblent pas & ne sont peut être pas aussi dignes d'amitié que les autres. Il faut tout aimer, reverer & servir en Dieu, & pour Dieu, dans les rencontres & les occasions qu'il nous en donne, lesquelles il faut très soigneusement observer & accepter de bon cœur, nous souvenant des dernieres paroles de notre Maître: *C'est mon commandement que vous vous aimiez l'un l'autre, comme je vous ai aimés.* J'ai fort hâte, pour assister à la prise d'habit d'une fort bonne fille, qui en se donnant à Dieu le priera pour la Princesse de tout son cœur. Ce jour du très humble & par consequent très saint François.

LETTRE XCIV.

Au même. Elle lui donne divers avis sur ce qu'il devoit dire à la Princesse de Guimené.

8. Octobre. JE vous supplie de relire le papier avec la Princesse afin qu'on le mette bien dans sa memoire. Je la supplie aussi de remarquer les endroits de ses autres lectures qui la toucheront davantage, afin que les revoyant ensemble, on renouvelle les affections.

fections. Cela rendra vos visites utiles, & retranchera les inutilités qui se glissent presque toujours dans la conversation. Plus nous voyons la grace grande & singuliere, plus nous la devons reverer, & la servir plus humblement & plus purement, cette divine qualité meritant dans la Princesse encore tout autre respect que celle de sa naissance. Ce dont il lui faut plus parler, c'est de l'obligation qu'elle a à Dieu d'une vocation si particuliere & si rare pour une personne de sa condition, que je ne sai si depuis plus d'un siecle il s'en est trouvé une seule semblable. C'est pourquoi elle doit être dans une continuelle action de graces, qui lui obtiendra de nouvelles graces, dont elle a autant de besoin que de la premiere. Ce jour de S. Bruno. Je vous supplie de vous accoutumer à savoir les Saints que l'Eglise honore. 1639.

LETTRE XCV.

Au même. Elle lui temoigne sa joie des sentimens de la Princesse, & lui parle des dispositions de M. Arnauld par rapport à la Chantrerie de Verdun.

VOus n'eutes point de reponse au dernier voyage. Nous sommes assurées que la Lettre est reçue. Nous aurons reponse si Dieu le veut : s'il ne le veut pas, il donnera par lui-même mieux que par cette voie. Au juste tout coopere. Enfin nous serons trop heureux, si toute notre attention est à le devenir. La continuation des graces sur la Princesse nous console de plus en plus ; & il est vrai que Dieu la fait ressentir. Je ne vous saurois 11. Octobre.

1639. rois dire combien mon neveu le Maître en est ravi, & toute la petite Congregation de M. de S. Cyran, que je ne doute point que Dieu n'accroisse par ses prieres & par ses souffrances. Vous me faites un très grand plaisir, mon très cher frere, de conclurre toujours par l'obligation que nous avons de profiter de cet exemple; car ce doit être vraiment le resultat de tous les effets de la divine providence, & sur tout de ses misericordes si signalées. Il y a plusieurs années que j'ai desiré de tout mon cœur de voir une personne de cette condition triompher vraiment du monde en le foulant aux pieds, m'ennuyant que Dieu fût privé depuis tant de tems de cette gloire. Car pour parler vraiment, la devotion des Grands, & presque même des moindres, n'a point été là depuis très long-tems. Dieu soit à jamais beni de ce qu'il nous fait voir ce miracle en nos jours qui sont remplis de tant d'impietés.

Au reste le petit frere * est bien fâché contre vous, de ce que vous ne l'avez point averti de ce qu'on faisoit pour cette Chantrerie (de Verdun.) Le pauvre enfant est bien embarrassé, car il n'en veut point; & il a raison. Il a écrit ce matin une bonne Lettre à N. mais qui le fâchera. Il lui demande du tems pour se resoudre. Si vous l'eussiez averti, nous eussions demandé avis. Je suis ravie de voir la misericorde que Dieu lui fait, & à nous, de mepriser le bien de la sorte: nous lui sommes trop obligés. Ce mepris vaut infiniment mieux que tout le monde. Je suis à vous. Nous prions pour

* M. Arnauld qui étudioit alors en Sorbonne.

pour le pauvre Briotte. Demandez-le sans cesse à Dieu qui vous l'a donné. Il a très agreable les prieres des peres pour les enfans. 1639.

LETTRE XCVI.

Au même. Sur la conversion de la Princesse de Guimené & sur le refus que M. Arnauld fit de la Dignité qu'on lui offroit.

JE desirerois que les personnes du monde 13. Octobre. pussent ressentir la joie dont il plaît à Dieu de nous remplir par sa misericorde, dans la vue de celle qu'il exerce sur la Princesse. Ils connoitroient que la leur dans la possession de toutes les choses qu'ils souhaitent avec plus d'ardeur, n'est en façon du monde comparable; & ils devroient avoir honte de recevoir si peu après tant de travail, nous voyant si heureux & sans peine. Car en verité il n'y en a point à servir un si bon maître. Les conversions des ames nous enrichissent davantage, que la conquête d'un royaume, & nous donnent plus de veritable satisfaction, sans compter les peines innombrables qu'ils ont à trouver cent mille malheureuses inventions, pour s'aggrandir aux depens d'autrui & de leur propre salut.

Au reste je vous supplie, mon cher frere, regardez-moi devant Dieu comme vous dans vos besoins spirituels, & croyez qu'ils sont encore plus grands sans comparaison que les vôtres. Je suis la fille aînée de notre bon Pere pour la connoissance; mais pour la pratique je suis la derniere, n'y étant point encore entrée en verité. Que Dieu par sa bonté me fasse la grace de com-

1639. mencer, & de suivre ceux que je devrois preceder. Le petit frere est resolu de refuser absolument la Dignité, sans plus attendre, parce qu'on peut faire tort au Chapitre en attendant davantage; & ayant agité toutes les raisons, nous avons jugé avec le bon N. & M. Singlin qu'il ne pouvoit l'accepter, cela étant tout opposé à ce que Dieu demande de lui: ce qu'il a très bien pris, & ç'a toujours été son intention de refuser. Il avoit seulement peine de fâcher N. & M. de Feuquieres. Enfin il a vu qu'il y avoit autant de mal d'accepter cette dignité par complaisance & respect humain que par avarice & ambition; de sorte qu'il a fait de fort bons & beaux remercimens à Messieurs du Chapitre & à ladite Dame * que vous verrez. N. sera fâché contre moi, croyant que j'ai contribué à ce refus. Il me fait une extrême pitié, & je ne sai pourquoi ayant reçu de Dieu tant de bonnes qualités, il ne lui plaît pas y ajouter les plus necessaires. Il faut adorer ses jugemens, & ne se point lasser de prier pour lui: nous serions trop heureux s'il lui plaisoit de nous le donner. Je vous supplie, traitez-le toujours doucement & avec grand respect. Tout le monde l'aime & l'honore, ce qui nous oblige à lui temoigner le semblable: autrement il se retirera insensiblement de nous. Pour l'amour je l'ai très grand, & l'estime je l'ai aussi parce qu'il a de bonnes qualités: mais à la verité je lui souhaite avec tant de passion les meilleurs dons, que je considere peu

* Voyez les Lettres IV. & V. de M. Arnauld à Madame la Marquise de Feuquieres sa cousine germaine.

peu ce qu'il a. Je vous prie de faire tous les jours quelque prieres particulieres pour lui. Il y a près d'un an que les hermites en font pour un R. J'oubliai l'autre jour de vous dire la joie que j'ai de ce que le traité avec le bon homme a si bien réussi. Vous voyez que les saints ne s'opposent point à Dieu, & que s'ils n'ont la lumiere en toutes choses en eux-mêmes, ils suivent au moins celle qu'il donne aux autres. Je vous supplie, brûlez cette Lettre, afin qu'elle ne soit point vue. Il arrive des rencontres où tout se voit. 1639.

LETTRE XCVII.

A Madame Anne de Rohan, Princesse de Guimené. Sur le retardement d'une Lettre de M. de S. Cyran, &c.

L'Esperance que j'avois, Madame, de vous pouvoir envoyer ce que vous attendez il y a long tems, m'avoit fait differer à me donner l'honneur de vous écrire, afin que me presentant en si bonne compagnie vous me reçussiez de meilleur cœur. Mais Dieu ne veut pas encore vous donner cette consolation, & j'ose dire ni à moi, puisqu'il lui plaît que je desire avec autant d'affection le bien de votre ame que celui de la mienne. Il a compté tous les momens de ce retardement, & celui auquel il determinera d'accomplir votre desir sera beni de sa grace pour vous le rendres aussi utile qu'agreable. Vous la recevrez d'autant plus abondante, que vous aurez attendu avec plus de patience. Vous êtes assurée que plus on trouve d'empêchement à vous parler, plus on parle de vous 22. Octobre.

1639. à Dieu & avec plus d'ardeur. Nous desirons faire de même, quoique bien indignes. Je ne me puis empêcher de vous dire que j'ai beaucoup de peine selon les sens humains à supprimer pour vous obéir, les termes de respect qui vous sont dus. Neanmoins c'est avec joie que je vous vois mepriser la vanité de la Grandeur, pour avoir plus de part à la grace, & en vous oubliant vous-même obliger Dieu à se souvenir de vous. Tous ceux qui lui appartiennent vous rendront de plus veritables honneurs & de plus humbles services, que vous n'en avez reçu jusqu'à present de ceux qui ne vous en rendoient pas par son esprit.

LETTRE XCVIII.

A la même, en lui accusant la reception d'une Lettre de cette Princesse pour M. de S. Cyran.

30. Octobre

J'AI reçu votre paquet avec grande joie, Madame, vous voyant quitte d'une chose si penible dont j'avois grande peine. Je loue Dieu de tout mon cœur de la grace qu'il vous fait de surmonter toutes sortes de difficultés pour son amour. Assurez-vous que vous recueillerez en joie ce que vous semez avec un peu d'amertume ; & que nous ne confierons qu'en main très sure ce que vous nous avez envoyé. Je ne puis que je ne sois en peine de votre mal de tête. Je vous supplie très humblement d'omettre tout ce que vous connoissez qui le peut causer. Si après cela Dieu vous le laisse, il sera votre penitence. Vous nous eussiez bien desobligées de vous donner la peine de copier votre Lettre. Nous nous estimerions trop heureuses

reuses si nous vous pouvions servir de secretaires, de lectrices & de tout. C'est une des miseres du monde de n'avoir point de personnes de confiance : mais tous ces maux se changent en bien pour ceux qui cherchent vraiment Dieu, comme il vous fait la grace de le faire, trouvant moyen de tirer des pratiques de vertu de tout. Je vous supplie très humblement de ne vous plus donner la peine de nous écrire. Celui qui revient nous fera part de vos nouvelles. Nous prierons Dieu de les rendre toujours meilleures par l'accroissement de ses saintes graces. 1639.

LETTRE XCIX.

A la même Princesse. Sur sa maladie & ses bonnes dispositions.

JE ne me saurois empêcher, Madame, d'être en peine de votre mal de tête, sachant combien ce mal est penible, principalement quand on ne cherche point les divertissemens du monde, & qu'on n'a personne de confiance avec qui on en puisse prendre d'autres. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous l'ôter, mais je crains que ce ne soit pas avec assez de soumission à sa sainte volonté. En verité je suis bien coupable de ne pas assez fermement croire que sa divine bonté ne vous donne pas tout ce qui vous sera le plus avantageux, après les grandes graces qu'il vous a faites ; & que s'il fait continuer cette douleur, il vous donnera la grace pour en tirer les grands avantages qu'apportent toutes sortes de maux soufferts pour l'amour de lui. L'amour de la solitude & l'éloignement du 5. Novembre.

1639. monde sont des faveurs si singulieres & si necessaires pour être veritablement à Dieu, qu'une Religieuse après plusieurs années de travail s'estime trop heureuse de les avoir reçues; & Dieu vous donne d'abord ce qu'il n'octroye aux autres que bien tard, & toujours plutôt que nous ne le pouvons meriter. Je sai bien qu'il y ajoute la reconnoissance de ces graces, de sorte qu'il ne me reste qu'à le benir avec vous: ce que je desire faire de toute mon affection.

Nous n'avons encore pu rien envoyer parce que celui auquel seul nous nous pouvons fier n'a pu encore venir, & je ne lui veux point envoyer, ne voulant rien hazarder. Dieu voit tout, & votre sacrifice fume devant sa majesté plus agreablement que celui d'Abel, la grace de Jesus-Christ qui l'a operé en vous, étant plus grande que n'étoit celle de ce juste. La date fera voir que vous n'avez pas perdu un moment de tems; & assurez-vous que M. de S. Cyran n'en perdra point aussi à vous servir, & que vous verrez dans la suite des effets de sa charité si rares qu'ils augmenteront en votre ame. Car le mepris des plus fideles amitiés du monde augmentera l'estime de la vraie charité chretienne, que vous pratiquez deja si parfaitement que vous nous en donnez de la confusion avec de l'admiration. Notre malade vous en rend de très humbles actions de graces: sa fievre continue, & le Medecin n'en fait pas esperer la fin devant le quarantieme. Dieu nous fait trop de graces de ce qu'il nous oblige de vous être dans tout le respect & l'amour que merite ce qu'il vous a fait être dans la nature. La meilleure fortune est sa sainte grace.

1639.

LETTRE C.

A la même Princesse. Sur les mêmes sujets.

J'OFFRE à Dieu, Madame, tous les temoignages de votre affection, desquels il vous plaît nous honorer, sachant que venant de la bonté & de la charité qu'il a versé dans votre cœur, ils lui appartiennent, & que lui seul les peut reconnoître. Je l'en supplie de tout mon cœur, & qu'il me fasse la grace de ne me pas rendre indigne que vous me regardiez pour l'amour de lui. J'ai une grande joie de ce que mon frere s'en retourne: il est trop heureux s'il vous peut servir. Nous esperons d'envoyer aujourd'hui ce que vous savez, & que bientôt vous verrez qu'on reçoit veritablement dès ce monde cent fois plus qu'on ne donne à Dieu, la consolation que vous aurez n'étant point comparable à la peine que vous avez eue. Notre malade avance peu dans sa guerison. Si la joie la lui pouvoit donner, l'honneur que vous lui faites l'auroit deja fait. Votre present fera encore mieux; car il lui fera souffrir son mal gaiement pour l'amour de Notre Seigneur, dont il lui rappellera une de ses plus grandes souffrances & humiliations, ce qui est beaucoup meilleur que la santé. Elle vous en remercie très humblement. Nous sommes tous les jours en peine de votre mal de tête. Permettez-moi de vous supplier encore une fois de ne rien faire qui le puisse causer. Je sai bien que c'est l'intention de M. de S. Cyran, & que vous ne soyez point en peine de ce que vous ne pourrez faire. Il dit que Dieu ne regarde 10. Novembre.

1639. rien que la pente de notre cœur vers lui, & que le plus souvent ce que nous ne faisons pas, est fait devant Dieu; & que ce que nous faisons, ne l'est pas. Je ne vous dis pas que je suis à vous pour vous rendre service en toutes les manieres qui me seroient possibles, car j'en aurois honte, n'étant veritablement que misere; mais je vous assure que tout ce qui est à M. de S. Cyran est à vous, & en cela j'estime que vous êtes plus riche que de tout le reste de votre bien.

LETTRE CI.

A M. d'Andilly. Elle lui parle d'un Confesseur pour la Princesse de Guimené.

13. Novembre. JE ne me puis empêcher, mon très cher frere, de vous demander encore une fois, de supplier très humblement la Princesse de ne point prendre de resolution pour se confesser au bon homme, mais de prier Dieu qu'il lui fasse connoître sa volonté en cela, jusqu'au moment qu'elle sera contrainte de l'executer: ce qui ne sera pas avant qu'elle ait reçu quelque avis. Croyez-moi, je vous supplie: cela est de plus grande importance que vous ne croyez. Je connois le bon homme * & M. Singlin: je sai la difference qu'il y a, je ne dis pas de la sainteté, car de cela Dieu en est le juge seul, mais pour la lumiere & la grace de conduite. Je vous puis bien dire qu'il

* Ce bon homme pourroit bien être M. Charpentier, Instituteur & Superieur de la Communauté du Mont-Valerien, qui venoit alors confesser à Port-Royal, comme on l'apprend des Memoires de M. Lancelot. tom. I. pag. 94. & 95.

qu'il n'y a point de comparaison. Je pense que Dieu a fait estimer à la Princesse la simplicité du premier, pour lui faire après goûter celle du second, qui lui sera beaucoup plus agreable quand elle la connoîtra, étant accompagnée de plusieurs autres qualités qui manquent au premier. Je prie Dieu de tout mon cœur que si ce que je dis n'est pas vrai, il ne soit pas reçu. L'interêt de la Princesse qui m'est plus cher que je ne puis vous dire, & l'experience que j'ai de la grace de la conduite de M. Singlin me fait parler ainsi. Considerez encore que, s'il arrivoit que M. de S. Cyran vînt à manquer, ou qu'il demeurât encore long-tems où il est, ceux qui voudront demeurer dans sa conduite tomberont entre les mains de M. Singlin à qui l'aîné des hermites m'écrivoit dernierement qu'il croyoit que Dieu avoit donné une parfaite connoissance de l'état de son ame. Quand l'hermite se convertit, il ne vouloit en façon du monde se confesser à M. de S. Cyran, quoiqu'il voulût être sous sa jurisdiction. Dieu me fit la grace de lui ôter cette pensée; & il n'y a pas un mois qu'il me disoit qu'il m'en avoit une extrême obligation.

1639.

M. le Maître.

Souvenez-vous qu'il n'y a pas une action de notre vie, principalement dans notre conversion, qui ne soit d'une très grande importance, & sur tout celle dont il s'agit. C'est pourquoi l'esprit malin n'oubliera rien pour la rendre defectueuse, s'il peut, ou du moins moins parfaite & moins utile. Sa malice & notre nature corrompue cherchent & trouvent mille inventions pour prendre part à tout, & ôter autant à la

1639. grace. La Princesse ayant l'esprit qu'elle a, penetrant & judicieux, dont les fautes sont plus spirituelles que grossieres, a besoin pour être entendue & aidée à se bien demêler, d'une personne fort éclairée, & instruite par celui qui peut-être étoit seul au monde capable de la bien conduire, & qui puisse encore avoir recours à lui dans les difficultés qui pourroient se rencontrer, lequel avec la connoissance qu'il a deja la conduiroit par lui, aussi bien que si elle lui parloit à lui-même. Tout ce que je dis n'est pas pour persuader de faire la chose, car je ne voudrois pour rien que ce fût mes paroles qui le fissent; mais c'est afin de faire connoître l'importance du choix, & qu'on prie Dieu instamment de le faire faire selon sa sainte volonté & par son esprit. C'est ce que nous ferons de tout notre cœur. Si Madame de Saint-Ange étoit ici, elle vous diroit qu'elle s'est parfaitement bien trouvée de M. Singlin; & le Bachelier qui s'y connoit encore mieux, en est très satisfait.

M. Arnauld.

Au reste, il faut que je vous dise sur ce que vous nous dites hier des miseres, que la Princesse m'a fait voir notre endurcissement, & le besoin que nous avons de nous convertir vraiment à Dieu par une vraie penitence, étant clair qu'il est tout à fait irrité. Je ne m'en étonne pas, voyant les pechés, les impietés, le libertinage du monde, & la nonchalance & le peu d'attention de ceux qui sont si heureux d'en être retirés, non seulement de corps mais encore de tout le cœur, & qui sont avec sa crainte dans le monde sans y être, mais qui neanmoins n'ont pas une vraie atten-

tion

tion à l'honorer, & à reparer tant d'outrages qu'il reçoit des mechans; de sorte que la majesté de Dieu n'est point vraiment honorée, mais presque oubliée de tout le monde, & principalement de moi. Je vous supplie, mais de tout mon cœur, de le prier qu'il me convertisse veritablement. 1639.

LETTRE CII.

A Madame la Princesse de Guimené. Elle la fortifie sur la peine qu'elle avoit à faire sa confession generale.

JE vous supplie très humblement, Madame, de n'avoir nulle peine pour ce que vous avez à faire, & de croire que vous n'avez point besoin d'examen ni d'autre preparation pour cela, que la veritable volonté que Dieu vous a donnée de vivre pour lui seul, & de suivre pour l'accomplissement de ce saint desir tous les conseils qui vous seront donnés. Cela presuppose une veritable haine de tout ce qui est opposé à Dieu; & vous voyez que par une grace toute extraordinaire, il vous donne tous les jours plus de lumiere pour le connoître, & fortifie votre volonté pour le suivre, quittant & embrassant tout ce qu'il vous montre être opposé ou necessaire au dessein qu'il vous a donné. Un malade qui a un extrême desir de guerir, n'a point de peine à dire ses maux: celle qu'il a de les souffrir, les lui fait bien remarquer, & il les dira facilement au Medecin. Quand vous auriez passé une année entiere à vous examiner avec toute l'attention possible, avant que Dieu vous eût touché le cœur pour vous convertir vraiment à lui (pour 15. Novembre.

1639. vous decharger une bonne fois, ainsi que l'on dit, comme s'il n'y avoit que cela à faire,) vous n'auriez pas été preparée, & je dis même, vous n'auriez pas connu vos fautes ainsi que vous ferez à cette heure sans nul examen, n'y ayant que la seule grace qui nous en puisse donner une vraie connoissance. M. de S. Cyran ne veut autre disposition en une ame pour la confesser que la pointe du jour, c'est-à-dire un rayon de grace, qui frappe le cœur du pecheur mort, & lui donne le premier mouvement de la vie de la grace. Dieu a fait plus que cela pour vous; de sorte que vous êtes suffisamment disposée. Je vous supplie donc très humblement encore une fois de ne rien faire du tout que regarder Dieu, comme il vous a fait la grace de faire depuis trois mois, le suppliant de regarder votre misere. Vous experimenterez que vous ne l'aurez pas invoqué en vain, & que dans l'action qui semble devoir être l'une des plus penibles de votre vie, vous y trouverez non seulement de la facilité, mais de la consolation. Les penitences ne vous manquent pas, & je benis Dieu de la douceur d'esprit qu'il vous donne dans la soumission à la divine providence. Avec une si bonne disposition vous n'avez rien à craindre ni à faire, que de benir sans cesse celui qui vous l'a donnée par sa pure misericorde, afin que par la fidele reconnoissance vous en meritiez la continuation.

1639.

LETTRE CIII.

A M. d'Andilly. Sur le même sujet.

NOus avons écrit à la Princesse, mon très cher frere, mais c'est pitié que je ne me puis empêcher de brouiller, ce qui rend mon écriture difficile à lire. Je vous supplie quand vous la verrez de lui bien dire qu'elle n'a chose du monde à faire qu'à continuer ce que Dieu lui a fait commencer: les efforts de l'esprit humain gâtent tout. Si elle se resoud à M. Singlin au defaut de M. de S. Cyran, je sai bien qu'elle n'aura nulle peine, parce qu'elle trouvera tant d'assistance non pas d'esprit humain qui ne produit qu'amusement & secheresse, mais d'esprit de grace qui lui donnera lumiere & force. Son indisposition m'afflige, mais il faut l'imiter en cette sainte & heureuse pratique, d'adorer la divine providence, qui dispose toutes choses sagement & avantageusement pour ceux qui se soumettent à son ordre divin. Il faut beaucoup prier Dieu pour elle. Je pense que selon la prediction de M. de S. Cyran elle souffrira beaucoup. Le Diable & le monde ne souffriront pas l'affront qu'elle leur fait, sans s'en venger; & la grande force que Dieu lui donne, fait voir qu'il la prepare au combat. 16. Novembre.

LETTRE CIV.

Au même. Sur le même sujet, & sur les Vies des Peres des deserts.

AYANT reçu vos Lettres dès hier au soir, je crois devoir ajouter, mon très 17. Novembre.

 cher.

1639. cher frere que ce que nous disons à la Princesse n'est nullement par indulgence, mais que dans la pure verité elle n'a besoin d'autre preparation ni d'aucun examen, la disposition d'esprit où il a plu à Dieu de la mettre lui tenant lieu de tout. Il se faut toujours souvenir que c'est le S. Esprit qui gemit en nous, & qui fait tout le reste de ce que nous devons faire pour notre justification. Essayons de le suivre par l'adherence fidele à ses mouvemens qui sont toujours paisibles, sa demeure étant dans la paix. Il ne faut pas dire: Mais encore faut-il parler, & pour cela il faut savoir ce qu'on à dire & y songer. Non; car je vous assure que celui qui a donné l'ouie & la parole, fera parler adroitement sans la premeditation de l'esprit humain, qui est plus propre à s'excuser, palliant & deguisant par un artifice naturel, qu'à accuser humblement & naïvement. Enfin je ne saurois autant dire que je voudrois, ni supplier la Princesse d'être en repos, & de jetter non seulement tout son soin pour cette action, mais pour tout le reste de la conduite de sa vie, sur celui qui par une misericorde infinie l'arrachant des mains du monde & du Diable, la prise entre les siennes, d'où personne ne la ravira. Ses peines de corps & d'esprit me touchent si fort, & avec tant de tendresse, que je m'en inquieterois si j'osois, & si son courage ne relevoit ma bassesse.

Ma sœur le Maître vous envoie la *Vie des Peres* pour la Princesse. Il y a de parfaitement bonnes choses, & qui font voir le vrai & premier esprit des chretiens. Il y en a plusieurs d'extraordinaires, difficiles

les à croire, sur lesquelles au moins il faut 1639.
suspendre son jugement. Dieu les a pu faire, s'il lui a plu. Il y a des choses aussi extraordinaires & admirables dans la sainte Ecriture qu'on est obligé de croire; & bien que l'obligation ne soit pas semblable, neanmoins la pieté croit facilement ce qui va à la gloire de Dieu. Il y a encore des paroles que je voudrois bien qui n'y fussent pas; mais elles sont aussi dans l'Ecriture, & il ne faut pas que les choses qui deplaisent aux sens empêchent de tirer l'utilité de beaucoup d'excellentes choses qui sont dans ce Livre. Adieu, mon très cher frere; priez Dieu pour moi, & sur tout qu'il me fasse la grace de l'avoir present en toutes mes actions, afin que je les fasse dans l'esprit de sa grace.

LETTRE CV.

A M. Macquet. Elle lui parle de M. de S. Cyran. 1640.

NOus vous envoyons, Monsieur, no- 31. Janvier.
tre *Committimus* qui ne peut plus servir qu'un mois, mais je pense que votre charité vous fera donner l'assignation avant cela. Nous n'avons plus d'esperance de la part des hommes pour M. de S. Cyran, mais c'est alors que Dieu fait les plus grands coups; & enfin cette creature est par sa grace si fort à lui que nous devons avoir en singuliere reverence la conduite qu'il tient sur elle, dont aussi il lui fait la grace de tirer des avantages si grands que nous en recevons tous les jours nouvelles consolation & admiration. Il vous faudroit voir pour vous les dire; ce sera quand il plaira à Dieu.

1640. Dieu. Cependant je vous supplie, mon Pere, de nous continuer votre charité. Ma sœur est guerie graces à Dieu : mais ma Sœur Passart, notre bonne Tourriere, qui nous est très chere pour sa rare vertu, est fort mal. Je vous supplie de la recommander à la Sainte Vierge, & de vouloir saluer notre bonne Mere, & toutes les Sœurs pour nous. Nous prions Dieu de tout le cœur qu'il établisse en elle son regne. Je serai bien aise de savoir ce qu'elles font pour leurs affaires. Notre Mere vous salue très humblement, & ma sœur le Maître.

LETTRE CVI.

A M. Macquet. Sur les conditions que les Annonciades exigeoient en passant de la jurisdiction des Cordeliers sous celle de l'Ordinaire.

6. Mars. JE vous avoue, Monsieur, que j'ai grande peine à voir se soumettre à la jurisdiction ordinaire de l'Eglise, qui est celle de Notre Seigneur Jesus-Christ, avec des conditions, & que j'estime que c'est une fausse prudence opposée à la confiance que nous devons à Dieu & aux promesses qu'il nous a faites par son Fils d'avoir soin de nous, & que rien ne nous manquera pourvû que nous cherchions son royaume. Quand nous avons demandé notre Bref d'exemption de notre Ordre, nous l'avons fait sans aucune condition ; & il ne nous est point encore arrivé de mal, quoiqu'il nous soit arrivé des rencontres très fâcheuses où Dieu nous a protegées. Jamais M. de Paris n'a voulu qu'une chose contre notre gré, & nous avons reconnu depuis qu'il

qu'il le faisoit par un mouvement de Dieu, 1640.
& qu'il ne pouvoit rien faire qui nous fût plus utile.

Neanmoins si M. de Boulogne vous veut accorder de son bon gré le premier article de donner des Superieures & des Confesseurs tels que les Religieuses choisiront pourvû qu'il n'y ait rien à redire, cela sera bien, mais qu'il ne les pût ôter quand il lui plairoit, je trouve cela tout à fait deraisonnable, & il me semble que c'est faire d'un Evêque son valet & non pas son Superieur. En effet cela est ridicule, ce me semble, d'alleguer des inconveniens. Il y en a par tout, & des Religieuses pourront encore plutôt se tromper dans l'opiniatreté à garder une Superieure ou un Confesseur mal à propos, qu'un Evêque à l'ôter. Le S. Esprit a été promis aux Evêques pour la conduite, & non pas aux Filles. Pour moi je crois que quand on ne se conduit pas bien, & que nous sommes dans l'ordre institué par Jesus-Christ, c'est en punition de nos fautes, & que pour obtenir une bonne conduite il nous faut mettre dans l'esprit d'humilité & de penitence, & non pas d'entreprendre de faire des loix à ceux que Dieu a établis pour nous en faire. Je crois que tous les maux que nous voyons ne sont venus que de là. Je vous avoue que j'ai une si violente aversion pour ceux qui se veulent maintenir dans les charges les croyant si éloignées de Dieu & de sa grace, que je les estime des ruines de tout bien. Neanmoins il est certain qu'où il y a une bonne Superieure, il seroit à souhaiter quand les Constitutions ne sont pas contraires, qu'elle y demeurât toute sa vie. Mais il est certain que cel-

les

1640. les qui desireront cela, ne seront jamais bonnes ni utiles. Je crois donc pour le grand peril qu'il peut y avoir de ne pas rencontrer des Filles sans ambition, qu'il est plus à propos de n'être que six ans, mais je ne voudrois pas qu'on fît élection tous les ans. Il suffit, ce me semble, tous les trois ans; cela donne trop de lieu aux petits esprits de discerner, recommençant si souvent à élire. Pour le troisieme article, de ne point retirer ni introduire des Religieuses sans le consentement de la Maison, cela ne se refusera pas, mais non pas de toutes les Sœurs: cela va à la pluralité des voix, comme toute autre chose.

J'ai parlé depuis vous avoir écrit à celui qui nous a fait avoir notre Bref, * qui m'a promis de m'envoyer la copie de la Supplique qu'il fit pour nous. Nous ne la signames point, & cela n'est pas necessaire. Neanmoins faites-la signer à vos Filles, mais retenez devers vous ces signatures, de peur d'inconstance. Votre Bref ne laissera pas de venir, Dieu aidant. Ce bon personnage n'est point d'avis que vous demandiez aucune condition, mais seulement d'être mise sous l'Ordinaire, parce que vous l'obtiendrez plus facilement, & vous ne laisserez par d'obtenir du gré de M. votre Prelat les conditions que vous desirez, ce qui me semble bien plus selon Dieu. Si vos bonnes Filles se mettent dans le raisonnement humain, elles n'auront jamais fait, & ne feront rien qui vaille. Tout ce qu'elles devroient faire en cette rencontre, où il

* Ce fut M. le Feron de Sorbonne & Archidiacre de Chartres.

il va de leur salut & de toutes celles qui leur succederont, seroit de prier Dieu continuellement, & de faire resolution de lui être plus fideles qu'elles ne lui ont jamais été, & ainsi se rendre dignes d'obtenir sa misericorde. Que si au contraire tout ce dessein se traite humainement & ne fait que multiplier le caquet & non les prieres & les penitences, il n'y a pas lieu d'esperer un bon évenement. Nous verrons celui qui a traité l'affaire des Annonciades de S. Eutrope ou de Chanteloup, qui est fort entendu. 1640.

LETTRE CVII.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur sa maladie & ses dispositions.

C'Est en cette rencontre, Madame, qu'il faut regarder Dieu, & lui sacrifier de nouveau toutes choses. Le jour & votre état vous y invitent & vous doivent fortifier. Je m'assure que vous le faites de tout votre cœur, quoique tous vos sentimens s'y opposent. J'espere que sa bonté se contentera de votre volonté, & accomplira votre penitence par la douleur qu'il vous a fait sentir. Nous l'en supplions comme nous devons. M. de S. Cyran sera averti demain matin: il aura grande pitié de vous. Enfin, Madame, la vie de la terre n'est qu'un moment. Quand on la perd dans la confiance d'entrer dans l'éternité, on est trop heureux. Que Dieu soit avec vous, vous console & vous fortifie.

Le Vendredi saint, 6. Avril.

1640.

LETTRE CVIII.

A la même. A l'occasion d'une affaire de grande importance pour cette Princesse.

7. Mai. JE suis si surprise, Madame, que je ne sai que vous dire. Nous allons parler à Dieu le suppliant de vous soutenir, & que dans cette rencontre & toutes celles qui vous arriveront jamais, il vous donne l'effet des trois paroles qu'il imprima dans votre cœur lorsqu'il le tira à lui. Nous le prierons aussi de tout le cœur qu'il vous conserve ce qu'il vous a donné, d'autant plus qu'il vous a fait la grace de le vouloir consacrer à son service. Je vous supplie d'attendre en paix l'évenement, qui est entre les mains de celui qui vous aime tant qu'il a donné son Fils unique pour votre salut. Vous ne sauriez douter que tout ce qu'il ordonnera ensuite, ne soit l'effet de sa misericorde; puisqu'il vous a fait celle de satisfaire sa justice dans la volonté qu'il vous a donnée de ne vivre plus que pour lui.

LETTRE CIX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur les devoirs des Superieures à l'égard de leurs Filles.

24. Mai. LES Superieures doivent être extrêmement retenues en toutes leurs paroles, & les peser toutes au poids de l'or de la sainte charité. Soit qu'elles exhortent, qu'elles reprennent, qu'elles consolent, elles se doivent proportionner aux ames, pour n'être ni trop fortes ni trop molles, & non seulement il ne les faut pas traiter toutes les

unes

unes comme les autres, mais auſſi il faut 1640.
traiter la même diverſement ſelon la diſpoſition que l'on y reconnoît & que la charité vigilante fait obſerver avec ſoin, afin de s'appliquer utilement au ſervice de ſes Sœurs, & pouvoir faire envers elles ce qui eſt toujours neceſſaire, qui eſt de detruire, d'arracher, de planter, d'édifier. Toutes d'ordinaire ne veulent pas ſincerement que l'on arrache & que l'on detruiſe, & cependant il eſt impoſſible de planter & d'édifier ſi on n'a detruit & arraché: ce qui met & doit mettre les Superieures dans l'embarras, ne ſachant par où prendre ces ames qu'elles voient languir dans leur foibleſſe, leur amour-propre & leur attache, ſans vouloir, non ſeulement qu'on arrache & qu'on detruiſe les cauſes, mais auſſi ſans pouvoir ſeulement ſouffrir qu'on les leur faſſe connoître, croyant que c'eſt les reduire à des extremités, & faire la voie du ciel ſi étroite qu'on la leur rend inacceſſible.

Il y a plus de ces ames qu'on ne penſe; & pluſieurs par une ſageſſe humaine ſe cachent, ne temoignant pas la peine qu'elles ont quand elles entendent parler les Superieures plus fortement de la vraie vertu qu'elles ne voudroient, ſoit à elles ou aux autres, parce qu'elles ne veulent pas être eſtimées foibles. Elles ſe contentent de ne croire & pratiquer que ce qui leur plaît. Ces ames ſont perilleuſement malades. D'autres avouent franchement & quelquefois un peu ardemment, leur repugnance, & qu'elles ne ſont pas perſuadées qu'il les faille obſerver ſi rigoureuſement dans les choſes qui ſont à la verité bonnes & ſain-

1640. tes, mais qui ſont auſſi ſi penibles à la nature qu'on ne peut les pratiquer ſans une grace particuliere de Dieu. Celles-là ſont auſſi fort malades, la hardieſſe n'étant pas meilleure que l'hypocriſie, ſinon qu'elle ſe fait connoître & n'attire point de fauſſes louanges. Il y en a d'autres qui ne ſont ni hypocrites ni hardies, & neanmoins elles n'ont pas plus de vrai zele que les autres, redoutant autant la verité, & ce qu'elles eſtiment ſeverité que les autres; mais par douceur, humeur, timidité, ou même affection qu'elles ont pour leurs Superieures, elles ne leur veulent pas temoigner qu'elles les trouvent trop fortes. Neanmoins elles ſe laiſſent emporter au decouragement, au chagrin, & à chercher des excuſes de leur lacheté, au lieu de chercher le remede dans l'humilité & la priere.

Il faut que les Superieures ſupportent toutes ces ſortes d'ames ſans les negliger, ni les trop pouſſer, qu'elles ne deſeſperent jamais d'aucunes, non plus qu'elles ne ſe doivent pas trop fier aux bonnes diſpoſitions des meilleures, mais qu'elles veillent ſans ceſſe pour les unes & les autres, priant Dieu qu'il ſoutienne & fortifie celles qui ſont debout, & aye pitié des imparfaites en les relevant, & qu'il faſſe connoître à la Superieure la maniere dont elle doit ſervir les unes & les autres avec patience & diligence.

1640.

LETTRE CX.

A M. Macquet. Sur l'affaire de l'exemption des Annonciades, & sur M. de S. Cyran.

JE ſuis très aiſe Monſieur, que vous ayez eu recours à Monſeigneur de Boulogne, & encore plus de ce que les Cordeliers ont abandonné le Monaſtere. Je prie Dieu qu'ils continuent à ne le plus viſiter. Je ne penſe pas qu'ils vous faſſent grand mal pourvû que M. de Boulogne vous protege. Mon frere a envoyé vos pieces à Rome: il ne faut pas d'argent que tout ne ſoit fait. 19. Mai.

Il ne faut rien autre choſe pour le preſent ſinon que vos filles prient beaucoup, & eſſayent de ſe rendre dignes de la miſericorde de Dieu, ſur tout qu'elles voyent le moins de perſonnes qu'elles pourront, autant Religieux que ſeculiers. Pour les perſonnes qu'on eſt abſolument obligé de voir, que ce ſoit le moins de tems que l'on pourra. En cela (entre les choſes exterieures) je trouve par experience que conſiſte tout le bien d'une Maiſon. Moins on parle de nous au monde, moins on nous connoît, plus Dieu & les Anges nous connoiſſent & nous aiment. Au nom de Dieu, mon Pere, faites qu'elles n'attirent point de Filles pour être Religieuſes, pas même des Penſionnaires. Qu'elles reçoivent celles qu'elles verront que Dieu leur envoie, & des biens tout de même qu'elles n'en ſouhaitent point, ni de beaux paremens pour l'Egliſe. Tout cela ſont les plus dangereux filets du Diable pour prendre les Religieuſes.

Nous

1640. Nous n'avons plus d'esperance de notre Pere : au contraire nous voyons de plus en plus que Dieu seul par un coup de sa toute-puissance le peut tirer d'où il l'a mis. Si vous venez ici, vous en saurez davantage. Je vous supplie de prier pour lui & pour nous. Il ne fut jamais si content qu'il est, quoique très maltraité. Mais Dieu lui accroît tellement ses graces qu'il y a à la verité sujet de vraie joie. Quand vous viendrez vous saurez le particulier. J'ai reçu la Lettre de la Reverende Mere. Je vous supplie très humblement de lui faire mes excuses. Tierces m'appellent.

M. de S. Cyran.

LETTRE CXI.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne sur les caracteres de l'orgueil.

Mai. VOUS avez bien raison de dire, ma très chere Mere, que l'orgueil est la source & la racine de tous nos maux. On doit regarder comme bien malheureuse une ame qui n'a point d'application à voir & considerer que toutes ses peines, ses repugnances & tout ce qui l'arrête dans le chemin de la vertu, vient de cette malheureuse racine d'orgueil qui germe toujours & produit toutes les mauvaises habitudes & les imperfections qu'elle commet, n'étant pas éclairée de la grace de Jesus-Christ. Il n'y a personne qui n'avoue que l'orgueil est le plus grand des maux, puisque non seulement il ne produit que du mal, mais il a cela de particulier qu'il rend même le bien mal en se l'attribuant. Il n'y a non plus personne qui ose dire qu'il n'a point d'orgueil, mais il n'y en a que trop

qui

qui confessant à la verité qu'elles sont superbes ne peuvent pourtant avouer, quand on leur fait voir leur imperfections, qu'elles viennent de cette superbe, parce qu'avouant qu'elles viennent de si mauvais principe, elles n'oseroient plus les defendre & excuser comme elles desirent, les faisant passer pour de pures fragilités humaines. Les ames qui s'excusent de la sorte donnent à la seule fragilité ce qui vient de l'orgueil, & en cela même elle font voir manifestement que c'est l'orgueil qui les aveugle. On voit au contraire que les ames dont les fautes ne viennent que de fragilité, ne s'excusent point & s'accusent toujours plutôt d'orgueil que de fragilité. Ces ames ne se contentent point d'être reprises, mais se sentant malades & foibles, sont bien aise de trouver dans la reprehension & correction, du remede à leur mal, & de la force en leur Superieur qui les soutient dans leurs foiblesses; de sorte qu'ayant été accusées, reprises & corrigées, elles s'en vont toutes paisibles & remplies de courage, pour mieux faire la guerre à leurs imperfections. Au contraire celles qui ont de l'orgueil & qui le cachent, se troublent, s'inquiettent, se decouragent, & au lieu de rentrer dans elles mêmes pour reconnoître leurs fautes, elles en sortent pour considerer qui de leurs Sœurs les peut avoir accusées, ou d'où vient que leur Superieur a trouvé si mauvais qu'elles aient fait l'action dont il les reprend. Que s'il y a eu quelque chose qui ait eu la moindre apparence de mal, & qu'on ait dit une petite parole exagerée, c'est assez pour les rendre innocentes, & les autres criminelles à 1640.

1640. leurs yeux, & pour faire des jugemens temeraires & des murmures qui font des plaies à leur cœur qui ne gueriſſent jamais, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu par la lumiere de ſa grace leur faire voir leur orgueil, & qu'elles écraſent ce ſcorpion ſur les bleſſures qu'il a faites.

Il eſt très rare que les ames qui ont longtems negligé de ſe ſervir de la lumiere de leurs Superieurs reçoivent celle de Dieu; & il arrive encore bien peu que les ames recevant quelque rayon de grace ſoient fideles à le ſuivre juſqu'à écraſer le ſcorpion ſur la plaie, qui eſt, à ce que je crois, faire crever ſon orgueil, accuſant franchement & humblement toutes les élevations, fauſſes humiliations, artifices, pretentions les plus ſecrettes, vaines craintes d'être accuſées & mepriſées ou eſtimées incapables de tout emploi & de la moindre confiance. Neanmoins juſqu'à ce qu'on en ſoit venu là, on n'eſt point gueri, & le mal ira toujours croiſſant, juſqu'à ce qu'il ait perdu une ame tout à fait, ou que Dieu par ſa miſericorde ne la laiſſe tomber dans des fautes ſi énormes qu'elles lui couvrent la face d'ignominie, & que par cet heureux malheur il lui faſſe chercher ſa divine miſericorde dans l'abîme de ſa miſere.

Ce n'eſt pas encore aſſez qu'une ame ſoit éclairée & fortifiée pour accuſer ſincerement ſon orgueil, ſes deſſeins & ſes pretentions les plus ſecretes, les artifices dont elle ſe ſert pour y parvenir, les troubles que lui cauſent les obſtacles qu'elles y reçoit, les jalouſies qui en naiſſent, les petits mots de mediſance; de mepris pour pluſieurs perſonnes; de flatteries pour quelques-

ques-unes, & une infinité d'autres triche- 1640.
ries que l'orgueil produit à tout moment qui remplissent l'ame de honte & de confusion, quand Dieu les lui fait decouvrir en elle & lui donne de l'horreur d'avoir paru devant lui salie de tant de taches, de difformités & d'impuretés, les ayant porté à la sainte Communion & dans le Sacrement de Confession d'où elle s'est approchée souvent autant & plus pour accuser les autres qu'elle même, faisant connoître finement & avec industrie la cause de ces fautes & la rejettant plus sur les autres que sur elle même; il faut non seulement qu'elle en veuille de tout son cœur informer & persuader son Confesseur & ceux qui la conduisent, si elle veut se guerir du mal passé, mais qu'elle desire encore qu'on n'ait pas seulement soin de lui faire effacer ces pechés par une vraie penitence, mais qu'on lui donne tous les moyens de se preserver à l'avenir de son orgueil, la separant de toute occasion de retomber.

Pour cela je dis que non seulement elle doit decouvrir tous les mouvemens les plus secrets de son orgueil à ceux qui la conduisent, mais qu'elle fasse aussi en sorte de les bien persuader de sa grandeur & des fortes racines qu'il a prises en elle, & de plus qu'elle ait un soin particulier à l'avenir de le faire remarquer dans toutes ses fautes, l'examinant toujours avec soin, & invoquant beaucoup Dieu, afin qu'il lui fasse connoître, & qu'il ne permette pas que la lueur que sa grace lui en a donnée s'obscurcisse, ce qui n'arrive que trop souvent par l'ingratitude des ames qui ayant été touchées de Dieu fortement en un moment

1640. ſont éclairées & par cette divine force emportées hors d'elles mêmes, en ſorte qu'alors elles ſe laiſſent volontiers & avec joie abîmer dans l'humiliation. Mais avec le tems faute de veiller ſur ſoi, on ſe rallentit peu à peu, & on retourne en pire état qu'on n'a été. Car l'abus de la grace reçue nous rend plus criminels que nous n'étions auparavant; & il arrive qu'oubliant notre miſere nous voulons que ceux auxquels nous l'avons accuſée l'oublient auſſi, & nous ne pouvons ſouffrir qu'on nous rappelle la memoire de nos foibleſſes, & qu'on nous faſſe voir le beſoin que nous avons d'humiliations. Nous prenons pour averſion, pour mepris & defiance, qu'on veille ſur nous; & l'oubli de nos fautes nous fait appliquer à celles des autres, comparant ce que nous voyons ou imaginons de mal en elles, à ce que nous ſommes dans l'oubli de ce que nous avons été, qui eſt d'autant devenu pire que nous le cachant à nous même, nous ne ſaurions voir que comme injuſtice & un effet de partialité & de paſſion qu'on les eſtime & prefere à nous en quoique ce ſoit.

Ce mal eſt le plus grand malheur des religions les plus reformées, & où beaucoup d'ames religieuſes bien regulieres, bien pauvres, bien obéiſſantes & bien ſeparées du monde, font naufrage, marchant par des voies droites en apparence, mais qui conduiſent au fond de l'enfer. J'oſe dire que ſouvent les Confeſſeurs quoique bons & bien éclairés ne prennent pas aſſez garde aux fautes des Religieuſes.

LET-

1640.

LETTRE CXII.

A M. Macquet. Elle lui parle de M. de S. Cyran & se recommande à ses prieres.

J'ESTIME, Monsieur, que celui dont vous me parlez, est le Pere de la Barde *. Il a été bien informé en partie de ce qui se passoit au sujet de M. de S. Cyran, mais il n'a pas su les suites. Or il est certain que tout est rompu pour le moins jusqu'au retour du Roi. Je voudrois vous pouvoir dire tout le particulier pour votre consolation & édification, mais cela ne se peut. Si vous venez ici, comme la Reverende Mere me le dit il n'y a pas long-tems que vous feriez pour un procès, vous les apprendrez. Cependant je vous supplie, mon Pere, de prier Dieu toujours pour la conservation de N. & pour ma conversion. Mais obligez moi de me faire cette charité avec autant d'ardeur que si vous me voyiez tombée en de grands maux exterieurs qui vous fissent horreur, puisque les miseres de mon ame le font aux yeux de Dieu, duquel je merite l'abandon, ayant tant abusé de la singuliere providence qu'il a daigné avoir sur moi. 19. Juin.

Mon corps & mon esprit s'affoiblissent tous les jours, & je n'ai point de vertu ni de bonnes habitudes qui soutiennent mes infirmités. Demandez à Dieu, mon Pere, je vous en supplie, que la force de sa grace,

* C'étoit un Prêtre de l'Oratoire fort savant, & qui a été Chanoine de Notre Dame de Paris, puis Evêque de S. Brieux. Il étoit fort uni avec M. Arnauld, comme il paroît par les Lettres de ce Docteur.

1640. ce, ſans laquelle la vertu même ſeroit inutile, ſoit mon ſoutien. Je ſuis ſi malheureuſe que toujours je rencontre des occaſions de diſtraction au dehors & au dedans, & je ne puis rencontrer le bonheur de la retraite de notre cellule: ce que j'eſtime être la punition de mes pechés, & un effet de la colere de Dieu ſur moi. Aidez-moi, mon Pere, à l'appaiſer, & à obtenir de ſa bonté par l'interceſſion de ſa ſainte Mere que je puiſſe employer le reſte de mes jours dans la vraie penitence, que je n'eſtime pouvoir faire que dans la retraite & le ſilence. L'experience de trente deux ans m'a fait voir qu'il n'y a point d'autre moyen de s'approcher de Dieu, qu'en ſe ſeparant des creatures, au moins pour les filles foibles comme moi, qui n'a jamais pu converſer ſans peché. Je vous ai dit tout ceci ſans le vouloir. Je vous ſupplie très humblement qu'il vous faſſe avoir pitié de moi, car cela eſt fort veritable. Je ſuis, &c.

LETTRE CXIII.

A Madame de Chazé, qui étoit alors avec M. ſon mari en Dauphiné.

14. Juillet. NOus avons reçu, ma très chere Sœur, toutes les vôtres. Je ſuis bien fâchée d'avoir tant tardé à y repondre, craignant que votre bonté ne vous ait miſe en peine de nous, qui n'avons neanmoins, graces à Dieu, eu d'autre incommodité que notre tracas ordinaire, qui nous a empêché de vous pouvoir écrire. Nous euſſions bien voulu vous mander des nouvelles de N. mais nous n'en avons pu rien apprendre, n'ayant

n'ayant connoissance d'aucun de ses amis. 1640.
C'est une chose pitoyable que vous soyiez si long-tems dans l'incertitude. Il faut tout regarder dans l'ordre de la divine providence qui dispose tout pour le mieux, & sans laquelle le moindre accident de notre vie ne peut arriver. C'est un tems de repos à M. de Chazé pour se bien acquitter de sa Commission, fidellement pour le Roi, & charitablement & équitablement pour le peuple. Je sai bien que c'est son intention & son unique desir, mais il ne le peut sans la grace de Dieu, sans laquelle nous sommes incapables d'executer nos bons desirs aussi bien que de les produire. Je vous supplie, ma très chere Sœur, de l'assurer que nous l'honorons toujours beaucoup & prions Notre Seigneur pour sa conservation.

LETTRE CXIV.

A M. Macquet. Sur l'affaire de l'exemption des Cordeliers, & sur M. de S. Cyran.

JE vous envoie, Monsieur, la reponse 25. Juillet.
que mon frere a reçue de Rome pour l'affaire de vos Filles. Je vous supplie que cela ne vous decourage point; en ce pays les affaires ne se font qu'avec difficulté & longueur, mais enfin tout se fait avec la patience. Les affaires entreprises pour Dieu ne se doivent point abandonner pour être difficilles, & nous sommes trop heureux d'avoir affaire à un si bon maître qui reçoit tous nos services. Quoique les choses ne réussissent pas sur la terre, elles réussissent toujours pour le ciel, quand nous ne pretendons que la gloire de Dieu.

1640. J'ai parlé à celui qui fait les affaires de S. Eutrope qui est un homme de qualité. Il m'a dit qu'ils ne peuvent non plus rien obtenir, & M. le Nonce lui a conseillé d'envoyer un homme exprès: parce qu'il faut plus de vigilance & d'affection à solliciter que n'en a un banquier qui a de plus trop d'autres choses à faire; & un homme qui n'a que cela y donne tout son tems & son esprit. Cet honnête homme m'a promis de me donner avis quand il enverra ce qui ne pourra être avant le mois de Septembre.

M. de S. Cyran. Notre bon Pere se porte bien. Il m'ennuie que vous ne veniez apprendre les particularités de son affaire, qui vous raviront de voir les assistances de Dieu & les benedictions qu'il donne à ses souffrances. Je ne le veux neanmoins que quand Dieu le voudra; & je ne vois nulle apparence de quitter vos Filles pendant que leurs affaires seront en cet état. Il ne faut pas temoigner à M. de Boulogne qu'il y ait tant de difficulté, de peur de le decourager. Le bon Pere se souvient de vous, & l'a encore temoigné depuis peu. Je vous demande vos prieres, & celles de vos Filles, pour une affaire importante & qui me donne beaucoup d'affliction. Recommandez-la à la très sainte Vierge, je vous en supplie, mon Pere. Je suis, &c.

LETTRE CXV.

A Madame la Princesse de Guimené. Elle lui parle de Madame la Marquise de Sablé.

10 Septembre. JE loue Dieu de ce qu'il lui a plu de donner quelque sentiment à une personne dont vous me faites l'honneur de me parler, à l'occasion de la charité qu'il a mise

a mise dans votre cœur; car c'est cela qui 1740.
a donné quelque satisfaction. Plaise à sa divine bonté les en rendre vraiment participans pour leur salut. Je m'assure que vous l'en supplierez de bon cœur. J'écrivois à Madame de Sablé quand votre billet est arrivé. J'eusse bien voulu vous envoyer la Lettre pour en juger, car je la crains comme je vous craignois avant que la grace vous eût rendue plus aimable que redoutable, & qu'elle m'obligeât de regarder davantage ce que vous êtes en Jesus-Christ, que ce que vous êtes selon le monde. Je crains d'en abuser & de ne pas assez considerer ce que je vous dois, mais j'espere que vous me pardonnerez tout. Quoique je vous veuille honorer extrêmement, je ne puis que je ne vous aime encore davantage, parce que je vois que veritablement sa grace est en vous, & qu'il lui donne tous les jours de nouveaux accroissemens. Je ne me puis empêcher de vous le dire, & il n'y a point de danger, puisque vous n'y prenez point de part, comme aussi vous n'y en avez aucune. Tout est à Dieu: il vous l'a trop fait connoître pour le jamais oublier. Vous voyez comme je me suis emportée: pardonnez-le moi. Je prie Dieu qu'il vous conduise heureusement.

La Lettre de la Marquise me semble fort sincere. Elle me fait une extrême pitié dans ses peines, en considerant sur tout le peu d'assistance qu'elle aura en votre absence. Je vous supplie très humblement de prier souvent pour elle. Il ne faut qu'un regard vers Dieu. * Il n'y a point de pa-

 reille

* Madame la Marquise de Sablé fut convertie pleinement

1640. reille charité que celle qui s'exerce vers les ames qui retournent à Dieu.

LETTRE CXVI.

A Madame de Chazé. Sur sa fille aînée.

Octobre. MA très chere Sœur. M. de Chazé me fait trop d'honneur de vouloir recevoir mes avis; je ne le merite pas, si ce n'est par la grande affection qu'il a plu à Dieu de me donner pour lui & pour toute votre famille: ce qui m'oblige de le prier de la regarder & de pourvoir à tous ses besoins. Celui qui semble vous presser le plus maintenant est celui de votre pauvre enfant; & plus je songe à l'expedient qu'il nous donne, plus j'espere qu'il reussira pour son bien, par la connoissance que j'ai de la charité & capacité de la Superieure, & la douceur de l'Institut qui neanmoins ne tend à aucune licence pour la corruption de la nature, mais est tout de grace *. Mon avis seroit que l'on lui dît que selon son desir on l'envoie là pour y être Religieuse, & qu'on a choisi cette Mere avec grand soin comme un excellent esprit, tout rempli

nement l'année suivante, & elle s'unit étroitement avec Port-Royal, où elle se retira dans la suite & y mourut le 16 Janvier 1678.

* Cette fille de Madame de Chazé qui avoit été élevée à Port-Royal, est la Sœur Emmanuelle Religieuse de la Visitation de Poitiers sous la Reverende Mere de Lage de Puylaurens. M. Singlin l'y conduisit, & y fit un second voyage au commencement de 1642. pour lui faire faire Profession. M. de S. Cyran, lui a écrit plusieurs Lettres, qui sont imprimées. On trouvera ci-après quelques Lettres de la Mere Angelique à sa sœur qui fut Religieuse dans le même Monastere. Voyez la Vie de Madame de Chazé dans la III. Partie des Memoires sur la Vie de la Mere Angelique, *Relation* XXXIX.

pli de charité & d'affection pour elle, à 1640.
cause de ceux qui la lui ont recommandée & qu'elle honore tout particulierement; & cela afin qu'elle la mette tout d'un coup à essayer de bien faire. Car si on lui parloit d'être Pensionnaire, elle ne songeroit pas si serieusement à elle.

Nous écrivons aussitôt à la bonne Mere, qu'elle la reçoive à cette condition de Postulante, la supportant neanmoins si elle ne s'accommode pas sitôt, & prenant plus de tems au cas que cela soit, avant que de lui donner l'habit. A mesure qu'elle nous mandera ses dispositions, on avisera ce qu'on devra hâter ou reculer. Pour moi j'espere en la bonté de Dieu, qu'elle y demeurera: il fait des miracles quand il lui plaît. Mais j'estime que le meilleur moyen de l'obtenir de sa misericorde, c'est, comme M. N. vous en prie, de purifier vos intentions, en sorte que vous ne desiriez la religion pour votre fille pour nul interêt temporel, mais seulement pour son salut éternel, que très difficilement elle pourroit faire dans le monde, de l'humeur dont elle est. J'espere qu'il aura pitié de vous & d'elle. M. Singlin ira au coche, & ce vous est un bonheur nompareil qu'il l'accompagne, étant rempli de l'esprit de Dieu comme il l'est. Il lui servira beaucoup comme je l'espere. J'en prie Dieu de tout mon cœur & qu'il vous remplisse de ses saintes graces.

1640.

LETTRE CXVII.

A M. d'Andilly. Sur la maladie de M. de Luzanci son fils, &c.

Novembre. JE ressens, mon très cher frere, votre douleur par la mienne, de l'accident arrivé à votre pauvre enfant. Si la part que tous vos amis y prennent la peut diminuer, nous avons sujet de consolation; mais ce n'est pas des creatures qu'on la peut recevoir. La seule soumission à Dieu & l'acceptation de cette affliction en esprit de penitence, vous soulagera. Je ne doute pas que la bonté de Dieu qui nous a toujours traités en pere misericordieux, n'ait prevenu votre cœur pour supporter cette affliction comme il le veut. Tout le monde prie pour le pere & pour l'enfant. Ma mere est mieux, graces à Dieu.

Celui qui amena le cheval s'adressa à M. Singlin, & lui dit que Madame la Princesse de Guimené le lui envoyoit, au lieu de celui qu'on lui avoit pris; de sorte que lui qui ne prend jamais rien, n'avoit garde de l'accepter. Pour vous dire vrai, si elle nous l'eût envoyé, à nous, j'eusse encore eu de la peine, à cause que nous l'avions employée pour le recouvrement du nôtre, & que c'eût été, ce semble, l'inciter secretement à nous en donner un, ce que je crains fort. Car j'aimerois mieux demander simplement & ouvertement qu'ainsi finement. Mais je n'ai en rien contribué à ce refus, ne l'ayant sçu que lorsqu'il étoit fait. Neanmoins je l'ai fort approuvé.

LET-

1641.

LETTRE CXVIII.

A une Postulante de Port-Royal. Sur la peine qu'elle avoit à decouvrir ses fautes. Elle lui donne divers avis.

JE loue Dieu, ma très chere Sœur, de ce Janvier. qu'il vous a fait la grace de surmonter enfin votre repugnance en une chose qui vous est si importante qu'il est certainement impossible que vous avanciez jusqu'à ce que vous l'ayez avec la grace de Dieu totalement arrachée. Il est très vrai, comme vous dites, que les raisonnemens & l'entretien de vos pensées sur ce sujet, quand même ce seroit pour convaincre votre esprit, font croître votre peine au lieu de la diminuer. Nous ne saurions rien faire, ni surmonter nos inclinations, que par la grace de Dieu; de sorte qu'au lieu de nous amuser à faire des efforts d'esprit inutiles, il faut invoquer le secours de Notre Seigneur, le priant importunément comme il a daigné nous le commander, & ne cessant point que nous n'ayons obtenu de sa misericorde la grace de lui obéir.

J'avois écrit cette page le même jour que je reçus votre Lettre, je n'ai pu achever plutôt. Pour continuer, je vous dirai que vous êtes beaucoup obligée à Dieu, de vous avoir tirée de la grande & très importante erreur où vous étiez de faire gloire d'être resserrée, & de mepriser celles qui ne l'étoient pas. C'étoit assez pour vous faire perdre votre vocation & votre salut, n'y ayant pas un plus pernicieux orgueil & une plus grande presomtion, que de se vouloir conduire soi même; & c'est le faire que de

1641. ne pas decouvrir avec une entiere ſincerité à ceux que Dieu nous donne pour nous conduire, tout ce qui ſe paſſe dans notre eſprit. C'eſt une merveille de ſa grace de ce qu'ayant demeuré ſi long-tems volontairement &, pour dire vrai, opiniatrément dans une ſi mauvaiſe diſpoſition, il vous a empêché de tomber dans les maux où il laiſſe d'ordinaire tomber les preſomtueux, afin qu'ils apprennent à s'humilier. Vous êtes trop heureuſe de ce qu'enfin la charité de M. Singlin veillant ſur votre ame, vous a fait rentrer en vous même, deſirant de commencer tout de bon à ſervir Dieu en verité, ce que vous ne ſauriez faire qu'en commençant par être vraiment ſimple & ſincere.

Pour ce qui eſt de la priere que vous me faites de ne vous rien laiſſer paſſer, je vous puis bien aſſurer que Dieu m'a donné la volonté de vous ſervir en tout ce qui me ſera poſſible, & que je lui en demande la grace de bon cœur. Mais je ne le puis qu'autant que vous me temoignerez continuer à le deſirer par votre ſincerité, me diſant vos beſoins. Le meilleur medecin du monde ne ſauroit donner des remedes à un malade, s'il ne lui dit ſon mal; & s'il ne le veut dire, il vaut mieux ne lui en point donner du tout, parce qu'il arriveroit que par ignorance on lui en donneroit de nuiſibles. On eſt encore plus obligé de dire les maux de l'eſprit que ceux du corps, puiſque cette decouverte & cet aveu eſt une diſpoſition que Dieu nous demande, ſans laquelle les remedes quoique bons ne nous ſauroient profiter. Cette repugnance eſt votre grand ennemi. C'eſt l'idole

que

que vous avez adorée jusqu'à present, que vous devez detruire avec l'ordre de Dieu, si vous voulez être chretienne & religieuse. Si vous ne saviez point notre regle, je vous citerois les passages qui vous obligent à la sincerité, qui sont tous pris de la sainte Ecriture. J'espere que Dieu vous apprendra par experience l'utilité de cette pratique. 1641.

Pour la penitence vous savez bien qu'elle doit être conforme aux fautes. Il est juste que ceux qui ont mal-édifié plusieurs, les édifient par leur penitence. Je crois qu'il est à propos pour y satisfaire, que ce soit par la même chose en quoi vous avez manqué, & que pour cela il sera bon que vous mettant devant Dieu, vous le suppliez de vous faire connoître les fautes que vous avez commises, de les accuser de nouveau, & que pour satisfaire à vous même, vous nous écriviez toutes les semaines le Vendredi tout ce qui vous sera arrivé le long de la semaine, non seulement vos fautes, mais les dispositions de votre esprit, & cela sans écouter votre raisonnement en façon du monde, priant Dieu auparavant, qu'il vous fasse la grace de bien faire cette action par son esprit, sans vous mettre en peine des fautes que vous pourrez faire en écrivant. Car ce sera en cela que vous vous renoncerez principalement, ne donnant nul lieu à votre propre jugement, & à votre orgueil naturel, qui voudroit pour le moins en faisant ce qui lui deplaît si fort y chercher un peu d'adoucissement. Ce ne seroit que du tems perdu de toute maniere, si vous vous étudiez en écrivant. Car Dieu ne reçoit rien, s'il n'est

1641. n'eſt pur; & il ne l'eſt pas quand notre amour propre s'y trouve mêlé. Souvenez-vous, ma chere Sœur, qu'il faut obéir ſans nulle reflexion, & que l'obéiſſance de cette ſorte eſt la ſeule voie qui conduit à Dieu. Je le prie qu'il vous y faſſe entrer, & vous y faſſe marcher juſqu'à la mort qui ſera le commencement de la vie éternelle. Demandez-lui cette même grace pour moi qui ſuis toute à vous.

LETTRE CXIX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Elle lui donne divers avis ſur ſa conduite.

10. Fevrier. VOUS m'obligez trop, ma très chere Mere, de me parler avec une ſi grande confiance. Je vous ai demandé des nouvelles de votre ame. Je ne pretendois pas que vous duſſiez prendre la peine de m'en dire de ſi particulieres: mais puiſque vous l'avez voulu, je le reçois de tout mon cœur, & je prendrai la liberté de vous parler avec la même confiance, croyant que vous le voulez ainſi. Or, ma très chere Mere, je ne puis m'empêcher de vous dire premierement ce que deja nous avons dit ici, lorſque vous y êtes venue, parce qu'il me ſemble abſolument neceſſaire, & je l'ai appris par ma propre experience. C'eſt qu'il faut que vous preniez un tems pour vacquer à vous ſeule, pendant lequel vous abandonniez vos Sœurs à la divine providence, ne vous appliquant qu'à ce qui ne ſe peut omettre du tout. Il faut que vous vous trouviez au chœur, mais n'y regardant rien, & en laiſſant le ſoin à votre Vicegerente. Croyez-moi, ma chere Mere,

Mere, vous serez ainsi plus utile à votre Maison qu'en agissant comme vous faites, & vos Sœurs apprendront imcomparablement mieux leur devoir par l'exemple que par les paroles. 1641.

Pour votre particulier, croyez-moi, ma Mere, il vous sera extrêmement utile de prendre un tems pour ne vacquer qu'à Dieu, (votre bon Pere suppléera à votre defaut pour vos Sœurs,) & debarassée des soins d'autrui vous entendrez mieux ce qu'il vous dira pour vous même. Au nom de Dieu donnez-lui la liberté de vous dire franchement vos defauts; & vous trouverez que les jugemens des hommes, quelque rigoureux qu'ils soient sur nous, ne sont point comparables à celui que Dieu fera un jour, non plus en misericorde, mais en toute rigueur de justice, sans que nous nous puissions excuser, ni promettre que nous nous amenderons, parce qu'il n'en sera plus tems.

Je suis extrêmement aise que le bon Pere ait recommencé ses leçons. Je m'assure qu'elles seront fort utiles à toutes celles qui les écouteront avec la disposition que Dieu demande. Je le supplie de tout mon cœur de la donner à toutes. Je ne sai si on meurt autant en votre pays qu'ici, nous n'entendons parler d'autre chose. Ce nous doit être un nouveau motif de nous hâter de nous rendre à Dieu, detruisant avec sa grace tout ce que nous connoissons lui deplaîre en nous. Je vous supplie de le prier que je commence tout bon à le faire & y employe le reste de ma vie. Toutes nos autres occupations sans celle-là sont inutiles & non seulement inutiles mais pernicieu-

1641. cieuses. M. Singlin, se souvient de vous, mais il veut qu'on se souvienne de vouloir être entierement & absolument à Dieu, & à l'accomplissement de sa sainte volonté, qui est la destruction de tous nos interêts, & de toutes nos inclinations. Si vous l'entendiez parler vous verriez bien qu'il ne nous épargne pas, non plus que votre bon Pere. Mais j'estime cela un bonheur que je crains plus de perdre que tout ce qui est hors de Dieu. Je vous supplie de nous offrir toutes à Notre Seigneur, & vous remercie très humblement de la charité que vous avez faite à ma Sœur le Maître. Je vous prie de la continuer, afin qu'il la rende digne & sa famille de le servir selon les vraies maximes chretiennes. Si vos maux continuent encore, prenez medecine. S'ils sont passés, n'en faites rien & souffrez le plus que vous pourrez sans prendre de remedes. La grace est par dessus la nature, & enfin quoi que nous fassions nous mourrons. Notre soin doit être à essayer que ce ne soit pas de la mort éternelle. Je suis, &c.

LETTRE CXX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur la mort de Madame Arnauld, & sur les dispositions de cette Superieure.

Avril. J'AI beaucoup de remercîmens à vous faire, ma très chere Mere, & à toute votre Communauté de la grande charité qu'il vous a plu faire à ma mere *. Notre

* Madame Arnauld Religieuse de Port-Royal sous le nom de Catherine de Sainte Felicité, mourut le 28. Fevrier de cette année.

tre Mere & mes Sœurs vous en remercient très humblement, & en ont un grand ressentiment comme elles doivent. J'ai autant d'excuses à vous faire de n'avoir point repondu à la Lettre que vous prites la peine de m'écrire incontinent après Pâques: nous étions alors encore fort foibles de la maladie que nous avons eu ce Carême. M. Macquet m'a mandé depuis peu que vous aviez fait une retraite où Dieu vous avoit renouvellé le desir de le servir. Je le prie de tout mon cœur qu'il soit efficace, & les miens aussi qui jusqu'à cette heure ne m'ont servi qu'à me tromper. Dieu veut des œuvres & qu'elles soient perseverantes. Nous devons sans cesse lui demander sa grace qui les opere; c'est ce pain quotidien que Notre Seigneur Jesus-Christ nous enseigne à demander tous les jours, & nous le devons faire à toute heure. Je vous supplie, ayez une veritable & sincere soumission à votre bon Pere. Ne vous étonnez point si les reprehensions sont quelquefois plus fortes que la nature corrompue & toute remplie d'amour propre ne le veut. Ne vous doit-il point souvenir que le plus grand bien qui nous puisse arriver en la terre, c'est qu'on nous conduise à la vraie & parfaite penitence, qui ne peut être que penible aux sens & à l'esprit humain? Vous savez bien que le zele de votre salut le porte à vous presser de vous avancer dans la voie de Dieu, de peur que vous ne reculiez. Je vous supplie de prier pour nous, afin que je me convertisse. J'en ai plus de besoin que personne. Je suis de toute mon affection, &c. 1641.

LET-

1641.

LETTRE CXXI.

A M. Macquet. Sur la soumission qu'on doit avoir pour son Confesseur.

25. Mai. NOUS envoyons presentement, Monsieur, votre Lettre à mon frere * que je suis très assurée qu'il recevra de très bon cœur, de même qu'il desireroit vous pouvoir servir; mais je crains que pour la quantité de ses affaires, il ne vous puisse pas satisfaire si-tôt qu'il desireroit.

Je vous avoue que cela m'est insupportable qu'il faille d'autre autorité que la vôtre à l'égard de vos Filles. Je crains beaucoup pour elles, que Dieu ne les punisse en leur donnant une mauvaise conduite, à cause du mepris qu'elles font de la bonne. Je penserois faire une grande faute de me servir d'un Livre que mon Confesseur ne trouveroit nullement bon, & même d'un bon qu'il ne jugeroit pas m'être propre. La Reverende Mere m'écrivit l'autre jour que les Cordeliers la menaçoient fort. Je vous assure que si j'étois à votre place, je dirois bien ferme à ces Filles, qu'il ne leur importe gueres qui les conduise, puisqu'elles n'ont pas la vraie soumission sans laquelle la meilleure conduite est la pire, parce que l'abus qu'on fait des choses les plus saintes est plus criminel. Je n'ai pas le loisir de lui écrire. Permettez-moi de la saluer & de recommander à vos prieres & à celles de vos Filles des affaires fâcheuses qui

* M. Arnauld, lequel après sa Licence avoit commencé alors à professer un cours de Philosophie au College du Mans?

qui nous affligent. Je vous supplie d'user avec nous de plus de liberté. Vos civilités trop humbles me fâchent. Car je suis de cœur & d'affection en Notre Seigneur, &c. 1641.

LETTRE CXXII.

A Madame la Princesse de Guimené. Elle lui temoigne sa reconnoissance, &c.

JE ne reçois, Madame, que trop de temoignages de l'affection que vous daignez avoir pour nous, pour me faire connoître la charité que Dieu vous a donnée pour lui & ensuite pour le prochain pour l'amour de lui. Je suis très confuse de vous en rendre si peu, non par mes Lettres qui ne vous peuvent être qu'à charge, mais par les prieres que je devrois faire pour vous & pour tout ce qui vous touche. Car bien qu'il soit vrai que Dieu m'en a donné le desir & souvent le souvenir, mon indignité vous les rend inutiles; de sorte que pour vous rendre ce que je vous dois, j'ai besoin que vous m'y obligiez encore davantage, priant Dieu qu'il me rende digne de le bien prier en me convertissant vraiment. Août.

Il y a aujourd'hui deux ans qu'il vous tira à lui, & vous fit la grace de le suivre. Je le supplie très humblement, que ce soit avec une inviolable fidelité. Il y a aujourd'hui vingt-deux ans qu'aux pieds du Bienheureux Evêque de Geneve je lui fis une nouvelle protestation de ne vivre plus que pour Dieu, que j'ai une infinité de fois oubliée. Je vous supplie très humblement de lui en demander pardon pour moi. Ce sera une charité incomparablement plus grande

1641. de que celle qui se pratique dans les aumônes ordinaires; & qui accroîtra s'il se peut les obligations que j'ai à vous être tout ce qui se peut & ne se peut dire, étant très vrai que toutes les fois que j'ai l'honneur de vous voir, ou lorsque je pense à vous, j'ai des sentimens que je ne puis dire.

LETTRE CXXIII.

A une Religieuse de Port-Royal. Elle l'exhorte à travailler sans trouble à l'œuvre de son salut.

24. Août. Jour de S. Barthelemi.

AYANT reconnu ce que vous dites, ma très chere Sœur, que quand je vous parle vous avez plus d'attention à ce que vous me voulez dire qu'à ce que je vous dis, à cause des repugnances qui environnent votre esprit, j'ai jugé qu'il étoit plus à propos que je vous écrivisse pour vous soulager, & que ce qu'il plaira à Dieu que je vous dise seroit mieux reçu: quoiqu'en verité je ne doive pas estimer que cela vous doive servir. Mais au moins connoîtrez-vous que Dieu m'en donne la volonté; & s'il ne lui plaît pas d'y ajouter l'effet, j'espere que sa bonté le fera par quelque autre voie.

Je vous dirai donc, ma Sœur, que j'ai de la joie de ce que Dieu ouvre vos yeux pour voir la verité de la corruption de la nature, esperant qu'il ouvrira aussi votre cœur à son amour, pour vous le faire haïr comme une chose opposée à cet amour. Ne vous étonnez point de la grandeur de vos repugnances, que produit cette corruption, & ne pensez pas venir à bout de la guerir par effort humain ni par raisonnement. Tout ce que vous avez à faire est de

de regarder Dieu, qui deja par sa bonté a dit, que la lumiere se fasse & elle a été faite. Mais cette lumiere n'a produit que douleur, parce qu'elle n'a servi qu'à vous faire voir la confusion du cahos de vos imperfections ; & c'est beaucoup & plus que vous ne pensez. Neanmoins cela seroit inutile, si vous n'importuniez sans cesse Notre Seigneur, afin qu'il continue à separer la terre de l'eau, & à mettre en ordre ce petit monde, afin de le rendre capable de produire des fruits dignes d'une vraie penitence. 1641.

Ne vous effrayez point ni d'humiliation ni d'austerité. Souvenez-vous de ce qu'on nous lisoit hier au soir dans l'Evangile: *Quant aux hommes, il est impossible de se sauver; quant à Dieu, tout est non seulement possible, mais facile.* Ne permettez pas à votre esprit de regarder fixement autre chose que sa bonté prête à vous secourir. Soyez fidele aux petites choses, & pour les grandes ayez patience sans decouragement. Faites ce que vous pourrez. Desirez & demandez pour l'avenir ce qui ne vous est pas encore donné. Souvenez-vous toujours que la demeure de Dieu est en paix, & qu'où il n'est pas, on ne peut rien faire. Ne vous tourmentez point pour l'avenir. Faites aujourd'hui le peu que vous pourrez & esperez plus de force pour demain. Si S. Barthelemi eût vu lorsque Notre Seigneur l'appella, qu'il l'obligeroit un jour à être écorché tout vif, il eût été fort étonné. Encore qu'il ne s'en tînt pas averti, il ne s'en plaint point; & quelquefois des Religieuses se plaignent qu'elles ne savoient pas qu'il fallût tant souffrir quand elles se sont engagées

1641. gagées à son service, ce qui est une marque du peu d'avancement qu'elles ont fait en son amour, qui fait desirer aux saints de souffrir toujours davantage!

LETTRE CXXIV.

A M. Macquet. Sur les Annonciades de Boulogne & sur M. de S. Cyran.

20. Septembre. NOTRE Mere, Monsieur, * est guerie par la grace de Dieu. Je vous remercie très humblement & la bonne Mere de vos charités pour elle. Je suis bien aise que le Provincial des Cordeliers ait temoigné son peu de pouvoir à vos Filles. Cela les assurera, & leur donnera courage pour se tenir fermes dans le bien que Dieu leur a fait de sortir d'une si fâcheuse conduite. On ne pouvoit faire cette affaire en meilleur tems que pendant la dissention qui est entre ces Peres, qui font connoître quels ils sont, & à tout homme de bon sens combien c'est une chose éloignée de la raison & de la justice de soumettre des Filles à des hommes si dereglés. J'ai envoyé la Lettre de mon frere * à M. votre cousin. Nous avons quantité de malades, & je ne me porte guere bien. Je recommande très humblement à vos saintes prieres, une affaire importante à la gloire de Dieu. Je vous prie aussi de vous souvenir de mon frere & de M. Rebours. Le premier, sera Prêtre demain, & l'autre Diacre, Dieu aidant. M. Singlin & eux deux vous saluent très humblement. M. de S. Cyran se porte bien graces à Dieu & dans

* M. Arnauld.

* La Mere Agnès étoit encore Abbesse.

dans une joie & un contentement plus grand sans comparaison que n'ont ceux qui jouissent de toutes les faveurs du monde. Ne nous oubliez pas en vos saintes prieres. Je vous en supplie très-humblement. 1641.

LETTRE CXXV.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Elle lui parle sur ses maladies, sur M. de S. Cyran, & sur une defense que M. l'Archevêque de Paris avoit fait. 1642.

JE vous supplie très humblement, ma très chere Mere, de croire que le manquement que j'ai fait de vous écrire ne vient nullement d'oubli, & encore moins de manque d'affection, ayant autant de desir que jamais de vous rendre très humblement service si Dieu m'en rend digne. Je suis toujours occupée & accablée de Lettres, de sorte qu'il me faut beaucoup de tems pour faire peu de choses, & il ne m'en demeure point pour celles à quoi je desirerois bien de satisfaire. Je ressens les continuelles infirmités dans lesquelles vous êtes. Dieu vous veut faire porter sa croix en ce monde pour vous rendre bienheureuse en l'autre. J'ai reçu si tard vos Lettres aujourd'hui qui est la veille du courier, que je ne pourrai savoir des nouvelles de votre affaire *. Enfin, ma chere Mere, il faut tenir ferme jusqu'à l'extrêmité, quand on a entrepris une affaire pour la gloire de Dieu, & ne point craindre les 30. Mars.

* Elle veut parler de leur soustraction de la jurisdiction des Cordeliers pour se mettre sous l'Ordinaire.

1642. évenemens qui seront tels qu'il lui plaira. S'ils sont fâcheux, ce vous sera un bonheur d'avoir souffert pour Dieu & pour sa cause. Je prie le Seigneur qu'il vous fortifie & confirme de plus en plus dans le dessein de suivre sa sainte volonté. C'est tout ce que je vous puis mander. Dites, s'il vous plait, à M. Macquet que je lui demande encore des prieres pour notre cher Pere qu'on persecute toujours cruellement par des medisances, & cela par animosité à cause du Livre qu'il honore tant *, & d'un † qui l'a precedé. M. notre Archevêque a fait faire defense de prêcher contre M. d'Yprés, ou pour lui en condamnant l'opinion contraire. Mais l'avantage est tout pour M. d'Ypres, car personne ne disoit rien aux autres qui le dechiroient horriblement. Il faut prier plus que jamais pour la sainte Eglise. Si un legitime sujet amenoit ici M. Macquet, j'en serois bien aise. Je suis, &c.

LETTRE CXXVI.

A une Novice de Port-Royal. Sur les obligations d'une Religieuse & d'un Chretien.

Mars.

JE m'imagine, ma très chere Sœur, que l'esprit malin vous a persuadée que j'avois montré vos Lettres, & que c'est le sujet qui vous a fait prendre la resolution de ne plus écrire. Je vous puis assurer devant Dieu que cela est très faux, & que je n'en ai pas seulement eu la pensée. Mais quand

* Le Livre de M. Jansenius Evêque d'Ypres.
† Les Ouvrages de *Petrus Aurelius*.

quand cela seroit vrai, vous devriez croire que ce seroit pour votre bien, & vous devriez surmonter la grande repugnance que vous y avez par soumission à l'obéissance. Vous ne pensez pas assez, ma très chere Sœur, en quoi consiste la religion chretienne qui est à detruire le vieil homme pour faire vivre & regner le nouveau qui est Jesus-Christ: ce qui ne se peut faire qu'en fuyant ses inclinations, ses desirs & ses affections, & en embrassant tout ce qui deplaît & contredit la nature & le propre jugement. 1642.

Pour savoir si nous suivons Jesus-Christ, dans le chemin du ciel, si nous sommes ses disciples & de l'heureux nombre de ses élus, nous n'avons qu'à examiner notre conscience pour voir si nous sommes resolues d'entrer & de demeurer jusqu'à la mort dans cette pratique. Si cela est, nous sommes trop heureuses, & quelques imperfections qui nous restent à surmonter, nous ne nous devons pas decourager. Au contraire si nous nous trouvons foibles dans le desir de ce renoncement entier de nous mêmes, & que d'ailleurs nous soyons devotes & vigilantes à l'office, actives au travail, sobres au manger, silentieuses & modestes, toutes ces cinq vertus sont fausses, & ne serviront qu'à nous tromper & à nous faire entrer dans les malheureuses voies dont parle notre regle avec l'Ecriture, qui paroissent droites aux yeux des hommes & dont la fin aboutit au fond de l'enfer. Je vous supplie, ma très chere Sœur, de bien prier Dieu de briser vos liens, vous exposant souvent à sa divine misericorde. Ces liens sont l'extrême attache que vous

1642. avez à votre propre esprit directement opposé à celui de Dieu: ce qui vous tient dans une continuelle captivité, d'où naissent toutes vos peines, scrupules, repugnances, contradictions, deguisemens & inquietudes. Prenez garde à cet esprit de mepris qui est très desagreable à Dieu, naissant de la superbe & blessant la charité; fuyez-en les occasions comme des precipices. Demeurez en paix, invoquant Dieu dans le silence interieur & exterieur.

LETTRE CXXVII.

A la même. Elle l'exhorte à combattre & à prier sans cesse.

Avril. VOus ne devez nullement douter, ma très chere Sœur, qu'il y ait une autre voie pour obtenir de Dieu la grace de vous corriger de vos defauts & de surmonter vos repugnances, que la sincerité à les dire. N'esperez sa misericorde que par là, & ne cherchez point d'autre voie pour aller à lui, puisque toutes les autres sont trompeuses. Je le prie de tout mon cœur de vous fortifier contre vous-même, pour ne plus differer à vous faire tout de bon la guerre, & vous verrez que dans peu vous serez delivrée de beaucoup d'amertumes & de troubles qui vous font beaucoup de tort, vous empêchant de vous appliquer à Dieu en l'oraison qui doit être continuelle pour une ame chretienne qui a besoin de demander sans cesse secours, ayant sans cesse des ennemis à combattre au dehors, & sa propre misere & foiblesse au dedans. Je vous supplie, ma chere Sœur, occupez-vous tant que vous pourrez à considerer

rer les humiliations extrêmes du Fils de Dieu, & demandez-lui qu'elles soient le remede de votre orgueil, d'où naissent tant de repugnances. Ne m'oubliez pas, je vous en supplie. Je suis à vous, &c. 1642.

LETTRE CXXVIII.

A M. Macquet. Elle lui donne quelque avis, & lui parle des maladies de la Mere Agnés & de la Sœur Marie de Sainte Claire ses sœurs, &c.

NOus avons reçu, Monsieur, votre Lettre & votre Memoire. J'espere, Dieu aidant, que tout partira demain pour Rome, mais je crains que cela ne revienne pas sitôt que vous desirez. Au reste il ne tiendra pas à être bien recommandé. Il faut que je vous dise franchement que j'ai eu de la peine de ce que vous dites, *pour les benefices que j'ai & pour ceux que je pourrai avoir à l'avenir*, car il me semble que vous n'en devez point avoir d'autres; & en un autre endroit *pour le peu de benefices que j'ai.* Je trouve que qui en a deux, en a trop d'un. Je sai bien que votre Archidiaconé n'a pas de revenu, mais je voudrois que vous fussiez content de deux qui vous suffisent, comme je sai que vous êtes, & je me fâche de ce que vous parlez comme ceux qui ne sont pas contens de ce qui suffit, & n'ont point de bornes dans leur desirs pour les faux biens de ce monde. Pardonnez cela à ma liberté. 21. Mai.

Notre Mere est encore plus mal que lorsque je vous écrivis, & ma sœur Marie de Sainte Claire, ce qui nous donne bien de l'apprehension. Je vous supplie très humblement de demander à Dieu par

 l'in-

1642. l'interceſſion de la Sainte Vierge qu'il nous conſerve ces deux perſonnes, dont il nous ſemble que la Maiſon a grand beſoin.

Je vous ſupplie de me permettre de ſaluer la Reverende Mere. Je ſuis ravie de ce que vos Filles ont reconnu le mal d'être ſous la juriſdiction des Religieux, & qu'y ayant du peril par tout en ce miſerable monde, il y en a toujours moins dans l'ordre ordinaire & premier de la Sainte Egliſe. Je prie Dieu qu'il les aſſiſte en leur bon deſſein: tout depend d'avoir un bon ſolliciteur à Rome & bien ſecret. Notre Mere vous ſalue très humblement.

LETTRE CXXIX.

A M. Arnauld le Docteur, frere de la Mere Angelique. Sur les maladies de la Sœur Marie de Sainte Claire & de la Mere Agnès, &c.

10. Juin. LA pauvre Sœur Marie Claire empire toujours & je ne crois pas, mon très cher frere, qu'elle dure encore deux jours au plus *. Cette perte nous eſt fort ſenſible; mais c'eſt un ſacrifice que nous devons à Dieu, qu'il faut eſſayer de rendre volontaire, afin qu'il lui ſoit agreable. Elle eſt dans la paix & dans la joie, que la ſeule grace de Dieu peut donner au milieu des amertumes de la mort: ce qui nous doit plus occuper des louanges de ſa miſericorde, que des ſentimens que la douleur na-

* La Sœur Marie de Sainte Claire (de Jeſus-Chriſt,) Arnauld mourut le 15. Juin 1642. On peut voir ſa Vie dans la III, Partie des Memoires ſur celle de la Mere Angelique, Relation V. de la III. Partie.

naturelle donne en ces rencontres. Notre Mere est très mal d'un rhume qui a été le commencement du mal de ma Sœur Marie-Claire. Vous pouvez penser l'accroissement de peine où cela nous met. Dieu voit tout, & cela nous doit suffire pour esperer que sa misericorde ne fera rien que pour notre mieux. 1642.

LETTRE CXXX.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne: Sur la mort de la Sœur Marie Claire, & les maladies de la Mere Agnès & de la Mere Angelique.

NOUS avons perdu, ma très chere Mere, notre pauvre Sœur Marie Claire qu'on appelloit alors *de Jesus-Christ*. C'étoit un pillier de notre chœur, & prête de jour & de nuit à servir tout le monde; desorte que comme l'interêt se fait toujours sentir, sa perte nous a été bien plus sensible que n'auroit été celle d'une autre moins utile à la Maison. Il est vrai que l'extrême crainte de perdre notre Mere nous a adoucie la perte que nous avons faite de notre pauvre Sœur Marie. Elle n'a été que quatre ou cinq jours hors de danger, que nous avons pensé perdre mon frere d'Andilly qui a été à l'extremité; & j'ai été aussi à l'extrémité sans y penser, d'une fluxion. Les Medecins assuroient que je ne pouvois pas durer quatre jours. Ainsi nous n'avons pas d'heure, & nous sommes bien miserables de songer à autre chose qu'à nous preparer pour l'éternité. Je vous remercie très humblement & toute votre Communauté des prieres que vous avez fai- Fin de Juin.

1642. tes pour nous. Je suis bien en peine des miseres de votre pays. Je vous supplie, ma chere Mere, quoi qu'il arrive, ne quittez point votre Maison : vous y serez toujours mieux qu'ailleurs. Faites faire du petit couppé, nous le ferons vendre. Je vous prie, dites-nous de vos nouvelles, & croyez que je suis, &c.

LETTRE CXXXI.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur le même sujet, & sur la maladie de la Sœur Angelique de S. Jean. Elle lui parle du desir de la mort.

Juillet. Monsieur Singlin arriva hier, Madame, & il vous ira trouver, ou il vous écrira. Je vous remercie très humblement de toutes les charités que vous faites à mon frere. Il a besoin d'avoir l'honneur de votre conduite pour ne pas retomber. Notre Mere commence à marcher; mais les deux sœurs sont toujours très mal, (de leur maladie du poulmon) & il est très difficile, à ce que dit M. Guenegaut, qu'elles passent l'hiver. Mon frere n'y a pas tant d'interêt que nous, puisqu'il les avoit deja données à Dieu & à la religion. Je perds en l'aînée * une personne de confiance de qui je recevois beaucoup de soulagement. Dès l'âge de douze ans elle étoit capable de toutes sortes de secrets, & n'en a jamais abusé ne s'élevant de rien. Il faut louer Dieu de l'avoir donnée telle, & la lui rendre de bon cœur. Sa sœur ne paroît pas

* La Sœur Catherine de Sainte Agnès, qui mourut le 23. Decembre 1643.

pas si mourante à cause de son extrême vivacité *; neanmoins son mal est aussi dangereux. Notre vie n'est rien, & les moindres accidens nous la ravissent. L'on est trop heureux d'être toujours en état de la perdre pour en recouvrer une meilleure qui ne perira jamais. Je ne trouve rien au monde de si étrange que de ce qu'il est possible que nous puissions nous occuper à autre chose qu'à chercher les moyens de nous assurer de l'éternité bienheureuse, & de fuir la malheureuse. En cela on voit combien grande & horrible est la blessure de peché, & le dereglement qu'elle apporte dans l'esprit. Tous les jours plusieurs fois je pense à cela, & je ne laisse pas de me laisser divertir mes affections en des niaiseries & inutilités dont je me veux du mal, sans m'en amender; ce qui me fait estimer heureuses ces pauvres enfans qui s'en vont être delivrées de cette extrême misere, qui faisoit desirer la mort au grand S. Paul confirmé dans la grace & tout rempli du Saint Esprit. A plus forte raison la devons-nous au moins recevoir de bon cœur pour nous & pour nos amis, puisqu'elle est la fin du peché. Je prie Dieu qu'il vous remplisse de ses divines misericordes.

1642.

* La Sœur Angelique de S. Jean, bien loin de mourir de cette maladie, vecut encore 52. ans. Elle avoit alors 17. ans, & n'étoit pas encore Professe, mais seulement Novice.

1642.

LETTRE CXXXII.

A la même. Sur sa charité pour Port-Royal, & sur les dispositions des malades qui y étoient.

19. Août.

JE ne puis souffrir, Madame, la peine que vous avez de penser que vous ne nous avez pas assez obligées, comme si l'honneur que vous nous faites de nous aimer n'étoit pas la plus grande grace que vous nous puissiez faire, & que nous estimons le plus, puisqu'elle procede de la charité que Dieu vous a donnée pour lui, n'y ayant qu'elle seule qui ait pu vous faire affectionner ce qui le merite si peu. Je me tiens si assurée des temoignages qu'il vous plaît daigner de nous en rendre, que je n'entre en nul doute que tant que Dieu vous donnera sa grace, & à nous d'être en sa charité, la vôtre pour nous produira tous les effets que cette reine des vertus opere aux tems & aux occasions, selon que Dieu la conduit. Quand ces rencontres n'arriveroient jamais, je ne croirai pas vous être moins obligée, ni que vous soyez privée de la recompense que Dieu donne toujours aux bonnes volontés que sa grace a fait naître. Je n'oublierai jamais la parole qu'elle vous a fait dire que si les Allemands venoient, vous nous meneriez toutes en Bretagne *. Je l'ai dit à nos Sœurs avec autant d'assurance que vous nous feriez cette extraordinaire charité, comme si vous vous y fussiez obligée devant trente Notaires ; & je croirois être la plus ingrate du monde, si je n'estimois vous avoir autant d'obligation que si vous l'aviez fait.

Cette

* Dans la Principauté de Guimené.

Cette étendue de bonne volonté doit satisfaire votre charité, qui nous rend trop vos obligées. Il est survenu un accident si étrange à la pauvre Sœur Angelique du saisissement qu'elle eut de la mort de ma Sœur Marie-Claire qu'elle aura peine à échaper. Sa sœur aînée s'en va aussi tout doucement. C'est une perte que ces deux Filles qui ont de bonnes qualités, qui pourroient être fort utiles: mais il faut adorer les jugemens de Dieu, & se soumettre à ses saintes volontés. Elles seront heureuses de sortir de bonne heure des miseres de ce monde, & d'éviter la plus grande, qui est le peril où on y est toujours de decheoir de la grace de Dieu qui nous doit faire trembler, & nous separer continuellement des vaines joies qui feroient estimer fou un criminel qui s'y attacheroit en attendant son jugement. Je prends ces pensées pour me consoler, en voyant mourir ces deux pauvres enfans que j'aime bien tendrement, parce qu'elles sont bien bonnes; & pour cela même, je me rejouis de leur bonheur. Angelique desire la mort; & l'autre l'attend paisiblement. 1644.

LETTRE CXXXIII.

A la Superieure des Annonciade de Boulogne. Elle lui parle des obligations qu'elles ont contractées depuis qu'elles se sont mises sous l'Ordinaire.

JE ne trouve point toujours de tems, ma très chere Mere, pour satisfaire à ce que je vous dois, quoique je ne manque pas d'affection pour cela; mais je suis toujours dans l'occupation *. Encore que je ne En Octobre.

* Le 2. Octobre la Mere Angelique fut élue Abbesse de Port-Royal.

1642. ne fasse gueres, neanmoins le tems se passe insensiblement & il m'en reste fort peu après l'Office. Je vous avoue que j'ai plus d'envie que jamais de vous écrire, croyant que Dieu veut faire une plus grande misericorde à votre Maison qu'il n'a fait, puisqu'il vous remet dans le premier ordre de l'Eglise. Mais permettez-moi de vous dire que ce n'est pas tout d'y être pour une chose, mais qu'il faut y être pour tout. Les anciennes Religieuses de l'Eglise étoient tenues pour saintes, sans même qu'on fît les ceremonies de la canonisation que l'on fait à cette heure, parce que leur vie étoit si notoirement sainte, qu'on n'avoit point sujet de revoquer en doute toutes leurs actions, étant conformes aux saintes regles du saint Evangile. Je vous supplie donc très humblement, ma chere Mere, de les bien considerer, je dis les saintes regles de l'Evangile; & de demander continuellement à Dieu la grace & la lumiere pour les bien entendre & pour les pratiquer.

Toute votre Maison doit être dans un recueillement entier & dans la seule attention au renouvellement de la grace que Dieu veut operer en vous. Ce n'est pas grande chose de quitter des Superieurs qui ont quitté l'ancienne discipline de leurs Saints Fondateurs, si on n'essaye de se remettre dans le premier esprit qui seul nous rend digne d'être regardés de Dieu. Sur tout fuyez les parloirs, & n'y entrez jamais que vous n'ayez consulté Dieu par la priere, savoir s'il est absolument necessaire pour la charité; & pour l'utilité temporelle, à laquelle nous ne devons avoir jamais aucune attention, si nous voulons être

vraies

vraies Religieuses, nous devons toujours 1642.
avoir dans le cœur ces paroles du Fils de Dieu : *Cherchez le Royaume de Dieu & sa justice & toutes choses vous seront données par dessus.* Je vois tous les jours davantage combien nous devons souvent nous examiner sur nos conversations inutiles du dedans & du dehors, mais surtout sur ces dernieres qui sont toujours très pernicieuses. Celui que vous savez * & que vous honorez comme nous, dit que tous les gens du monde portent un certain venin qui est si penetrant qu'il est impossible de les voir & encore moins de leur parler, sans souffrir quelque dommage. Pour moi je vous confesse que je ne les vois jamais sans pecher. Je vous supplie, ma chere Mere, de prier Dieu qu'il me tire des occasions, & croyez que je suis très sincerement, &c.

* M. de S. Cyran.

LETTRE CXXXIV.

A Madame de Chazé †. Après lui avoir parlé sur deux affaires, elle l'encourage dans le service de Dieu. 1643.

J'Ai fait voir votre Lettre, ma très chere Sœur. On approuve que vous mettiez plutôt à Marseille la pauvre fille que Dieu vous a fait la grace de retirer, pourvû que vous puissiez sans vous donner trop de peine payer sa pension. Je loue Dieu de la bonne rencontre que vous avez faite de ce bon Prêtre dont vous me parlez ; c'est beau-

Vers Janvier.

† Elle étoit toujours en Dauphiné avec Monsieur son mari, & elle y faisoit de grandes charités. Voyez sa Vie dans les Memoires sur celle de la Mere Angelique (III. Partie Relation XXXIX.).

1643. beaucoup qu'il tienne bien occupé M. votre fils, n'y ayant rien de plus prejudiciable à la jeunesse que l'oisiveté. Vous avez grand sujet d'esperer en la misericorde de Dieu pour lui & pour tout le reste de vos affaires, & vos imperfections ne vous doivent point decourager. Nous ne pouvons demeurer en cette miserable vie, sans en commettre beaucoup; & nous sommes trop heureux quand Dieu nous fait la grace de les reconnoître & de nous en humilier. N'ayez point de peine, ma très chere Sœur, sur ce que vous me mandez. Nos communions sont toujours bonnes quand nous avons eu un grand desir de satisfaire, comme je sai que Dieu vous l'a donné & que vous avez une vraie volonté de vivre chretiennement & dans l'esprit de Notre Seigneur sans lequel sa sainte chair ne nous profiteroit pas. Les infirmités & les defauts de notre misere ne nous font pas perdre la charité, & elle les detruit. Enfin, ma très chere Sœur, humiliez-vous tant que vous pourrez en la vue de votre misere, mais ne vous decouragez jamais. Dieu est avec vous, ma très chere Sœur, sa misericorde ne vous abandonnera point, & elle surmontera votre foiblesse.

LETTRE CXXXV.

A M. Macquet. Sur la maladie de la Superieure des Annonciades & sur la delivrance de M. de S. Cyran.

27. Fevrier. JE suis très affligée & presque confuse, Monsieur, du manquement que j'ai fait de consulter notre Medecin sur le mal de la bonne Mere, dont je suis en grande pei-

ne.

ne. Il eſt vrai que je ne l'ai pas vu depuis, 1643.
mais je le devois envoyer querir. Je lui ai écrit dès le matin, n'ayant reçu votre derniere qu'hier au ſoir. Il m'a promis reponſe à onze heures. J'eſpere que ce ſera aſſez à tems pour la poſte. Mais je doute fort qu'il ſoit tems de la ſecourir, & j'ai très mauvaiſe opinion de ce mal. Je prie Dieu qui (comme dit la grande Sainte Agathe) eſt le reſtaurateur de toutes choſes, de la guerir. Vous m'obligerez bien fort de m'en dire promptement des nouvelles: notre Communauté priera pour elle.

Enfin notre bon Pere M. de S. Cyran eſt en liberté par la grace de Dieu avec l'applaudiſſement d'une grande quantité de gens de qualité, & il eſt traité par les Miniſtres de l'Etat avec une bonté & une civilité extraordinaire. Il ne laiſſe pas d'y avoir encore des ennemis qui grondent. Ils ont fait un grand effort pour faire cenſurer le petit Livre que je vous ai envoyé*; mais enfin les objections qu'on faiſoit contre, ſe ſont trouvées ridicules. C'eſt en partie à cauſe du Livre que vous admirez † qu'on lui fait cette guerre; car on fait ce que l'on peut pour le faire cenſurer, mais on croit que Dieu le defendra. Il faut beaucoup le prier pour cela. Je m'aſſure que vous ne l'oublierez pas en vos ſaints Sacrifices, non plus qu'à demander la conſervation du bon Pere M. de S. Cyran, pour le ſervice de l'Egliſe. Il ſe porte bien par la grace de Dieu, mais il eſt ſi ennuyé des viſites

* La Catechiſme de M. de S. Cyran, intitulé *Theologie familiere.*
† Le Livre de M. Janſenius.

1643. visites, qu'il regrette beaucoup la solitude de sa prison. Je prie Dieu pour la Mere, comme pour moi. Je vous supplie très humblement de ne m'appeller plus *Madame*, ni *Reverende*. Cela me deplaît bien fort. Je suis, &c.

LETTRE CXXXVI.

Au même. Sur M. de S. Cyran & les mouvemens des Jesuites.

4. Mars. JE reçus hier, Monsieur, votre derniere. Je suis bien fâchée de tous les maux de la bonne Mere. Il faut qu'elle se fasse traiter, & peut-être que Dieu benira les remedes. Je vais dès aujourd'hui faire preparer la recette pour le Gentilhomme dont vous me parlez, & vous l'aurez par le premier courier, Dieu aidant. Je ne puis ravoir les papiers qu'on m'avoit envoyés pour lui, parce que je les ai envoyés à un de nos amis pour les consulter, lequel a cru qu'ils étoient inutiles & ne servoient qu'à donner connoissance du mal que l'on consultoit. Mais il est certain que tous remedes sont inutiles à ce mal, excepté ce que je vous envoie, qui nous a été enseigné par le meilleur Medecin de cette ville.

Au reste vous avez songé justement la verité, car le 6. de Fevrier notre bon Pere sortit, & mon frere l'amena droit céans, où tant de monde l'attendoit, bien qu'il fût toute nuit, que si vous y eussiez été, sans doute que le mecontentement que vous songiez vous fût arrivé, de ne lui pouvoir parler, (si dans une si grande joie la tristesse eût pu s'y meler.) Il se porte bien.

bien. Je lui ai donné votre Lettre qu'il a reçue avec grande affection, & il vous salue très humblement. Je ne sai s'il vous pourra repondre, car il est accablé. Les ennemis crient toujours, & on a fait tout ce qu'on a pu pour faire censurer le petit Livre que je vous ai envoyé. 1643.

Les Peres Jesuites crient en chaire d'une maniere étrange contre M. d'Ypres, jusqu'à l'appeller un Calvin rebouilli, & il decrient sa doctrine comme la plus pernicieuse heresie qui fût jamais enseignée. Jugez jusqu'où va la passion. Un Docteur * a fait de si grands excès en prêchant contre ce saint Evêque, que vous en entendrez parler bien-tôt; mais ne dites mot s'il vous plaît. Au reste l'affaire va bien à Rome, & on est très éloigné de le censurer.

Le Pere Petau dit que ce Livre est une sentine d'ignorance. Il faut avoir compassion de ces pauvres Religieux qui après avoir consommé leur vie dans la Religion s'oublient si fort, au lieu de bien prier Dieu pour l'Eglise qui en verité en a grand besoin, étant si mal-traitée de ses propres enfans. Je pense que nous ne devrions faire autre chose que de demander misericorde à Dieu. Je vous supplie très humblement de la demander pour moi qui en ai plus de besoin que personne, & de le remercier d'un effet très particulier de sa providence qui nous est arrivé.

LET-

* M. Habert Theologal de Paris, contre lequel M. Arnauld fit les Apologies de Jansenius.

1643.

LETTRE CXXXVII.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur la mort de M. de S. Cyran.

Octobre.

IL est vrai, Madame, que notre perte est extrême, & que nous la sentirons jusqu'à la mort, puisque nos besoins d'un tel Directeur dureront jusques-là. Neanmoins encore faut-il adorer les jugemens de Dieu, & reconnoître sa misericorde de nous l'avoir donné & laissé jusqu'à present, & essayer par une vraie soumission à sa sainte volonté, en portant humblement & patiemment une si grande privation, d'obtenir de sa bonté une fidele pratique de ce que nous avons appris par la parole & encore plus par les exemples de son fidele serviteur. Nos larmes doivent être autant de gemissemens pour le peu d'usage que nous en avons fait, que d'actions de graces & de prieres pour demander à Dieu misericorde, & qu'il lui plaise de multiplier son esprit & sa grace sur celui qui nous reste *. Je vous demande pardon de ce que je vous importune peut-être mal à propos. Je ne puis vous dire que les pensées dont je suis toute occupée. L'assurance de l'Abbaye † dont vous me parlez, est une consolation, puisque c'est l'accomplissement du desir de votre bon frere, pour le bien de ses enfans.

* M. Singlin.

LET-

† Il paroit qu'il est ici question de l'Abbaye de S. Cyran donnée à M. de Barcos neveu de celui qui venoit de mourir.

1645.

LETTRE CXXXVIII.

A Madame de Chazé. Sur le même sujet.

JE ne sai par où commencer à vous dire l'extrême affliction qu'il a plu à Dieu de nous envoyer, ayant retiré à lui notre bon Pere Dimanche dernier à dix heures du matin, n'ayant été que douze heures malade d'apoplexie. Il est vrai que depuis deux mois il s'affoiblissoit extrêmement & étoit très pâle. Dieu a accompli son desir, n'ayant cessé depuis sa sortie du bois de Vincennes, de le prier de le tirer à lui, ne pouvant plus supporter le monde & ne desirant plus que Dieu. Il faut nous consoler, ma très chere Sœur, de son bonheur; & esperer qu'il nous obtiendra la grace de pratiquer ce qu'il nous a enseigné & qu'il nous conduira où il est. Il avoit une très singuliere affection pour vous; je ne doute point qu'il ne la conserve devant Dieu pour nous tous qu'il n'a aimés que pour l'amour de lui. Vous pouvez penser quels sont les sentimens de tous les amis. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous soutienne dans les vôtres. Il faut en tout adorer les jugemens de Dieu & ne perdre jamais la confiance en sa bonté. La Reine a donné l'Abbaye de S. Cyran à M. de Barcos. Ce nous est une consolation que ce nom que nous avons tant reveré, tombe à une personne qui le merite, outre que tout le bien que notre bon Pere y avoit établi sera conservé. Encore une fois je prie Dieu, ma très chere sœur, qu'il vous soutienne dans une si sensible douleur. Je suis toute à vous, &c.

15. Octobre.

LET-

1639.

LETTRE CXXXIX.

A la même. Sur le même sujet : sur la maladie de sa fille aînée, &c.

Novembre. JE ne vous puis dire, ma très chere Sœur, la consolation que vos deux dernieres Lettres m'ont apportées, voyant celle qu'il a plu à Dieu de vous donner dans la soumission à sa sainte volonté en la mort de notre bon & incomparable Pere. C'est une espece de miracle que la force qu'il a plu à la bonté de Dieu de donner à tous ses amis en cette rencontre, non seulement pour supporter cette privation, mais pour soutenir la verité des saintes maximes du saint Evangile qu'ils nous a enseignées, & qui sont tellement persecutées que cela est tout extraordinaire. Depuis sa mort on a fait imprimer un Memoire de *Maximes* dont la plûpart sont aussi ridicules que fausses, qu'on dit être extraites des Informations faites contre lui. Tout cela est permis de Dieu pour nous faire connoître qu'il l'a fait Saint, & qu'il le traite comme les Saints dans la persecution & l'humiliation ; & cela nous oblige de faire connoître la verité de ce qu'il nous a enseigné par nos mœurs vraiment chretiennes. C'est dont nous devons prier Dieu sans cesse, & que notre obéissance à la sainte Eglise, notre humilité, notre charité, notre éloignement de toute occasion de peché, notre support envers le prochain, donnent sujet de glorifier notre Pere qui est au ciel & fassent connoître que celui qu'il nous avoit donné en terre étoit veritable disciple de Notre Seigneur Jesus-Christ.

Je vous supplie de recommander à la bonne Mere Ursuline dont vous me parlez *, de bien prier Dieu pour la sainte Eglise, parce que ses necessités sont extrêmes. Car, comme disoit notre bon Pere, il n'y a point de devotion pareille à celle de prier sans cesse pour les besoins de l'Eglise. Il me semble que vous avez destiné les deux mille livres pour la petite cousine qui est à Courville, & vraiment je crois qu'elles ne peuvent être mieux employées. Vous savez que Monsieur son pere est dans l'impuissance de lui rien donner, & cette Maison de Courville est dans l'impuissance de la recevoir pour rien à cause de son extrême pauvreté. Elles vivent de leur travail, ce qui vous doit encourager à leur faire du bien. Pour ce à quoi vous les vouliez mettre, je ne vois point, ma très chere Sœur, qu'il soit d'égale consideration. Il ne faut pas suivre ses inclinations dans la distribution de ses aumônes, mais celles de la charité. 1643.

Je supplie Notre Seigneur Jesus-Christ, aussi riche en misericorde que je suis pauvre & miserable, non seulement à son égard mais aussi au vôtre & à celui de tous ceux qui daignent m'aimer pour l'amour de lui, qu'il vous recompense à proportion, & en comblant la mesure de votre charité pour nous qui me rend confuse dans son excès. Vos trois sortes de beaux fruits seront pour rejouir la pauvre malade, quoiqu'ils soient si disproportionnés à la pauvreté Religieuse que j'ai confusion

* C'étoit la Superieure des Ursulines de Valence. Voyez la Vie de Madame de Chazé.

1643. sion de les voir; & le quatriéme sera pour tout le monde, qui priera Dieu pour la mere & pour le fils. Il le faut sans cesse offrir à Dieu, ma très chere Sœur, desirer qu'il soit tout à lui pour l'amour de lui, & vous confier en son infinie bonté qu'il le regardera enfin, ayant pitié de lui & de sa mere qui ne l'a jamais desiré qu'à lui par sa grace, & qui en attirera une nouvelle laquelle accomplira & perfectionnera la premiere. J'en prie Dieu de tout mon cœur.

Je vous supplie de vous conserver autant que vous pourrez. Il y a grand sujet de louer Dieu des graces qu'il a faites à votre chere fille aînée. * Ceux qui connoissent Dieu, ne voient point de bonheur semblable à une bonne mort après avoir soutenu humblement & patiemment une longue maladie. Je prie Dieu qu'il lui donne patience jusqu'à la fin. Je vous suis très obligée de la peine que vous avez prise de m'écrire pour cette nourrice †, je ne vaux pas tant de peine que l'on prend pour moi, & j'en ai beaucoup de confusion. Je vous supplie, ma très chere sœur, de prier Dieu qu'on ne me fasse que ce qu'il veut; j'écris à la Mere Agnès afin qu'elle y avise.

Je supplie de tout mon cœur le très saint enfant Jesus de renaître tout de nouveau dans votre ame, & de la rendre parfaite à ses yeux divins. Nous avons reçu votre charité, Dieu veuille que ce soit avec un vrai

* La Sœur Emmanuelle Religieuse à Poitiers.

† Les incommodités de la Mere Angelique engagerent les Medecins à lui ordonner de prendre du lait de quelques nourrices.

vrai esprit de charité qui nous fasse aussi 1643.
reconnoissantes que nous le devons en la maniere qu'elle oblige de l'être. Je vois bien à ce que vous dites qu'on vous prepare une persecution, & je crains qu'elle ne soit grande. Mais la providence divine qui vous a toujours conduite, vous protegera. Conservez la paix & la tranquillité, ma très chere, quoi qu'il arrive, & ne repondez que le moins que vous pourrez. Vous avez bon conseil, par la grace de Dieu, & bonne volonté de le suivre; de sorte que j'espere que tout ira bien par l'infinie bonté de Dieu.

LETTRE CXL.

A Madame la Princesse de Guimené. Elle la remercie de sa charité & lui parle d'une preuve de la protection singuliere de Dieu, & des medisances des ennemis de la verité.

JE supplie très humblement, Madame, vers Novembre.
votre charité de n'être plus en peine de notre pain & de notre bled; car, graces à Dieu, il est bon à present, & nous n'en aurons plus de mauvais de l'année. Personne n'en a été malade, & Dieu a fait la grace à nos Sœurs d'être bien aises de souffrir peu de jours cette pauvreté. Que si nous ne l'experimentions jamais en rien, nous serions malheureuses de ne pouvoir temoigner à Dieu que nous la lui avons vouée de si bon cœur. Dieu ôte, quand il lui plaît, ce qu'il y a de nuisible dans les choses, & de même qu'entre les bonnes choses rien n'est bon que par la vertu que Dieu y a mise, de même rien ne peut être mauvais quand il lui plait de le rendre bon.

J'ai

1643. J'ai eu un peu de peine de ce pain; mais n'y pouvant remedier, j'en suis demeurée en repos, & Dieu y a donné ordre par sa grace *. J'espere qu'il le donnera aussi aux medisances, & enfin il nous fera plus de graces en nous les faisant souffrir humblement & patiemment, qu'en nous en delivrant. Pour ce qui est de M. de S. Cyran, il regne avec Notre Seigneur Jesus-Christ, qui ne s'est pas encore voulu delivrer des medisances que les Juifs font contre lui. S'il lui plaît que celles que l'on fait contre M. de S. Cyran continuent, nous le devons souffrir, & ne pas laisser pourtant de le defendre autant que nous le pourrons.

Je vous puis assurer que j'aime mieux que la Reine † nous humilie, en disant du mal de nous, pourvû qu'elle n'y offense pas Dieu (comme je crois que son bon cœur l'en empêche & les fortes impressions qu'on lui donne,) que de nous honorer de sa visite dont je prie Dieu de tout mon cœur de la detourner. Je ne crois pas que les Peres Jesuites aient gagné M. de Paris. Quand cela seroit, il s'en faudroit consoler. Nous ne devons point avoir d'ennemis que ceux de Notre Seigneur Jesus-Christ. Enfin quoi qu'ils fassent, ils seront mis sous ses pieds; & en attendant, s'il permet qu'ils triomphent, ils nous aideront à triompher de nous mêmes qui sommes nos plus grands ennemis. Dieu n'a établi l'Evangile que par le sang des martyrs. Nous serions trop heu-

* On peut voir l'histoire miraculeuse de ce mauvais pain changé en bon par un effet des prieres de la Mere Angelique, dans les Memoires sur sa Vie, I. Partie, XIII. Relation. n. 3.

† Anne d'Autriche veuve de Louis XIII. & Regente pendant la minorité de Louis XIV.

heureuses si nos humiliations & nos larmes aidoient à en faire connoître la verité. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il nous fasse connoître, aimer & suivre sa volonté, par laquelle il nous sanctifie, & hors laquelle il n'y a que malheur & malediction. 16.

LETTRE CXLI.

A Madame de Chazé. Elle la console sur les inquietudes qu'elle avoit eues pendant sa maladie, & l'exhorte à avoir de la charité pour ses domestiques.

JE viens presentement, ma très chere Sœur, de recevoir les deux vôtres du 25. & du 29. Dieu a permis que je les aye reçues ensemble. Car la premiere où vous me dites que vous craignez de ne nous plus revoir m'eût bien affligée, mais la deuxieme qui m'apprend votre meilleure santé me fait esperer que Dieu vous conservera. Pour N. * la pauvre enfant a encore grand besoin de vous. Elle est assez bonne fille, graces à Dieu, mais il lui est necessaire d'avoir une mere faite comme vous, pour ne se pas émanciper. Pour la pauvre N. † son salut étant assuré, elle s'en passeroit mieux, le reste important peu au prix de cela. 7. Decembre.

Je vous supplie, ma très chere Sœur, gardez-vous de donner lieu au scrupule. Il est vrai & trop vrai que nous nous devons beaucoup humilier & confondre devant Dieu, de ne faire pas assez d'usage de la grace que Dieu nous a faite,

 qui

* Sa fille cadette qui fut depuis Religieuse à Poitiers avec sa sœur sous le nom de Sœur Madeleine-Claude.

† Sa fille aînée dont il a été parlé ci devant.

1643. qui nous devroit faire toutes saintes; mais il faut que ces abbaissemens se fassent en paix & tranquillité, portant notre pauvreté & misère tranquillement, sans jamais nous lasser de demander misericorde à Dieu, vers lequel il nous faut retourner avec amour, & non pas par scrupule, toutes les fois que nous sommes tombées ou qu'il nous donne la vue de notre misere & de notre peu d'avancement dans la vertu.

Il est vrai, ma très chere Sœur, que votre principale attention doit être dans la douceur & le support du prochain, souffrant paisiblement les manquemens que les personnes de votre maison font envers vous & les services qu'ils vous doivent rendre, & même les fautes qu'il font envers Dieu, desquelles il faut mieux lui demander pardon pour eux que de les en reprendre lorsque l'on est ému, parce que les corrections faites avec émotion ne profitent jamais. Il faut souffrir tous les desordres du monde en union avec Notre Seigneur, en esprit de penitence & comme il les supportoit en ce monde & les souffre encore étant sur l'autel. Je vous envoie la Vie de Madame de Chantal, qui étoit admirable, sur tout pour son incomparable douceur & charité. Je suis toute à vous, ma très chere Sœur. La persecution dure toujours; & Dieu ne laisse pas d'accroître le nombre de ceux qui veulent faire penitence; je les recommande à vos prieres.

LET-

1643.

LETTRE CXLII.

A M. d'Andilly. Sur la mort de la Sœur Catherine de Sainte Agnès sa fille aînée.

ENFIN il a plu à Dieu, mon très cher frere, de tirer à lui votre bonne fille & la mienne, après l'avoir purifiée par une longue souffrance, aussi bien intérieure par la frayeur de la mort qui ne la point quittée, que par les douleurs de son corps. Cependant la divine providence l'a voulu soulager, en la faisant mourir sans qu'elle l'ait senti, durant son sommeil. Mardi à dix heures du soir elle dit à la Sœur qui avoit soin d'elle, qu'elle ne lui donnât rien qu'à cinq heures, parce qu'elle se sentoit disposée à dormir, ce qu'elle n'avoit point fait la nuit precedente. Neanmoins cette Sœur ne l'entendant point du tout souffler, la tira & trouva qu'elle étoit morte en la même situation qu'elle l'avoit laissée, la bouche & les yeux fermés: ce qui fait voir qu'elle n'a eu aucune agonie, & que Dieu par sa bonté l'en a voulu delivrer aussi bien que de son extrême crainte. Elle étoit encore debout Mardi quoique fort mal, & elle avoit encore dit l'Office avec les Novices. Il paroît une paix & une douceur dans son visage si grande que nos Princesses * l'admirent. 24. Decembre.

La pauvre Angelique est bien touchée: neanmoins plus sagement que nous ne l'au-

* Madame la Princesse de Guimené & Mademoiselle de Gonzague (depuis Reine de Pologne) qui venoient souvent faire des retraites à Port-Royal avec la Marquise de Sable, y étoient alors.

1643. rions esperé. Nous avons eu tant de tems pour nous resoudre à cette perte, que nous serions doublement coupables de n'être pas dans la soumission que nous devons à la divine volonté. Vous êtes trop heureux qu'il vous ait donné une si bonne fille, qui est la premiere benediction de votre mariage, & qui en obtiendra beaucoup, comme je l'espere de la bonté de Dieu pour vous, & pour le reste de votre famille.

LETTRE CXLIII.

1644. *A Madame de Chazé. Sur l'incertitude de son retour de Dauphiné.* *

5. Janvier. JE sens avec deplaisir, ma très chere Sœur, l'incertitude de votre retour; neanmoins il faut être soumis en toutes choses à la divine volonté, n'y ayant rien qui nous puisse sanctifier que cette soumission. Je vois bien que vous auriez ici des aides & des consolations que vous n'avez pas dans cet éloignement, mais Dieu qui l'ordonne ainsi saura bien operer en votre ame & par des voies inconnues de plus grands effets de sa divine grace que tout ce que nous pourrions penser. Il est seul auteur de tout bien & le departit aux ames en la maniere qu'il lui plait. C'est pourquoi à toute heure nous nous devons presenter à sa divine misericorde comme des pauvres, afin qu'en la maniere qu'il lui plaira il subvienne à notre indigence. N'oubliez pas, ma très chere Sœur, à beaucoup prier pour la sainte Eglise, & qu'il plaise à Dieu

* Elle revint avec M. son mari au commencement de l'année suivante.

Dieu de proteger la verité qui est extrêmement combattue. 1644.

Souvenez-vous que la voie du Ciel est celle de l'obéissance. Dieu par sa grace vous a mise sous une bonne conduite : demeurez-y en paix. Vous trouverez la Vie de la bonne Mere de Chantal excellente ; prenez à tâche d'imiter sa douceur, sa patience & son humilité. Je suis toute à vous. Priez Dieu qu'il me fasse la grace de faire ce que je vous dis, dont j'ai mille fois plus besoin que vous.

LETTRE CXLIV.

A M. de Chazé. Elle le remercie de ce qu'il avoit reçu un present qu'elle lui avoit fait & lui parle du Livre de la frequente Communion.

J'Ai reçu, Monsieur, avec grande joie la derniere qu'il vous a plu de nous faire l'honneur de nous écrire, & je vous avoue que vous m'avez beaucoup obligée d'agréer le present que je vous ai fait, parce qu'il me semble que Dieu m'a donné une vraie affection pour vous, & je n'en connois point d'autre que celle qui regarde le salut. Il n'y a point d'autre bien à mon avis que celui-là, ni de vraie amitié que celle qui regarde le vrai bien de l'ame. Je vous envoie une approbation nouvelle, qu'un Docteur celebre & vrai serviteur de Dieu a donnée pour le Livre *, qui avec toutes ses perfections ne laisse pas d'être persecuté & calomnié si violemment, pour ne pas dire si furieusement, que tout Paris en est miparti. 17. Fevrier.

* Le Livre de la frequente Communion, qui paroissoit dès la fin de l'année precedente.

1644. miparti. Il n'importe, pourvû que quelques ames en profitent, comme il y en a bon nombre, graces à Dieu. Je le supplie de tout mon cœur de vous conserver & ramener heureusement au tems qu'il a determiné pour sa gloire & votre bien.

LETTRE CXLV.*

A M. Arnauld le Docteur. Elle l'exhorte à souffrir saintement la persecution qui lui étoit suscitée.

SI vous pouviez voir, mon très cher Pere, ce qui se passe dans mon cœur & dans mon esprit, vous connoîtriez que nuit & jour je suis occupée de vous; & quoique ce ne soit pas sans de grands sentimens de tendresse & de douleur de notre separation, neanmoins la vûe que j'ai de la grande & singuliere grace que Dieu nous fait de souffrir pour la verité essayant de servir les ames qu'il a rachetées de son sang, surmonte tous mes sentimens; de sorte que je ne pense volontairement qu'au desir extrême & ardent que j'ai que vous souteniez cette tentation chretiennement & saintement, afin que vous appreniez aux fideles par votre persecution soutenue de la sorte, la pratique de la penitence plus dignement que vous ne leur avez enseignée la theorie par votre Livre. Je sai, mon très cher frere, que

* Cette Lettre & celles qui suivent furent écrites à M. Arnauld qui étoit caché à cause de la persecution qu'on commença à faire au Livre *de la frequente communion* pendant le Carême de cette année. M. de Barcos fut aussi enveloppé dans la même affaire: Madame de Guimené lui donna retraite. Voyez les Memoires de M. Lancelot tom. I. pages 267. *& suiv.*

que vous avez ce dessein, mais dans de si tempestueuses rencontres notre esprit se distrait souvent; & l'esprit malin qui est plus au guet que jamais pour nous ravir les fruits que peuvent produire de si rares & importantes occasions, essaie de nous divertir. Vous avez un bonheur que peu d'affligés ont, d'avoir tant de personnes qui veillent pour vous, dans toute l'étendue de la vraie charité; de sorte que vous n'avez qu'à prier Dieu, & à vous offrir sans cesse en sacrifice pour sa gloire & le bien de son Eglise. 1644.

La divine providence a voulu que votre souffrance ait commencé en ces jours que l'Eglise celebre celle de Notre Seigneur Jesus-Christ : je dis commencé, parce que je ne vois pas quand elle finira. Mais plus elle sera longue, & plus vous serez heureux. Je serois trop contente si je pouvois vous accompagner & vous servir. Nous le ferons toujours en esprit, avec plus d'affection que je ne vous puis exprimer. Toutes nos Sœurs vous en disent autant, non seulement les cinq *, mais toutes les autres qui sont aussi touchées que nous & prient pour vous de tout leur cœur. Je suis votre fille, votre sœur, & votre mere. Que Notre Seigneur Jesus-Christ, soit votre force, votre esperance, votre repos, & votre unique amour, & qu'il occupe entierement votre esprit, le separant de toutes les choses de la terre. Pardonnez à mon extrême affection. La Mere Agnès vous envoie deux petits Livres pour porter toujours sur vous, parce qu'elle craint que vous n'ayez pas toujours commodément un

 bre-

* Sœurs de M. Arnauld. [illegible]

1644. breviaire; au moins vous en aurez la principale partie. Je vous conjure de prier le plus souvent que vous pourrez, & de demander à Dieu ma conversion.

LETTRE CXLVI.

Au même. Elle le conjure de beaucoup prier en composant, & le presse de changer de demeure.

Avril. JE n'ose vous écrire mon très cher Pere, de crainte de vous importuner, encore que j'en aye tous les jours le desir, pensant à vous incomparablement plus que je ne faisois lorsque j'avois le bien de vous voir tous les jours, & avec une affection plus sensible. Quoiqu'elle me tire souvent des larmes, je ne laisse pas d'avoir en même-tems des sentimens de joie mêlés dans celui de la douleur que j'ai, considerant que vous êtes si heureux, non seulement de savoir, d'aimer & d'enseigner, mais de souffrir pour la verité. Je vous avoue que l'extrême affection que j'ai pour vous me fait craindre que vous ne laissiez échapper une occasion si precieuse, sans en tirer tous les avantages que Dieu vous y presente. Vous avez vu de quelle sorte notre bon Pere * s'est comporté. Je vous supplie, mon cher Pere, d'y penser pour l'imiter; & sur tout de beaucoup prier. Vous n'en travaillerez pas moins, quoique vous interrompiez souvent votre ouvrage pour prier. Au contraire vous acquererez par une oraison courte, une nouvelle force & de nouvelles lumieres pour faire bien & utilement.

* M. de S. Cyran.

Vous savez ce que l'on vous a tant dit, que si les Ecrits n'étoient les fruits des prieres & des larmes, ils étoient non seulement

lement inutiles à ceux qui les lisoient, 1644.
mais pernicieux à ceux qui les faisoient; & quand il arrive qu'on est obligé comme vous à des contestations, & à repondre à des personnes aussi deraisonnables qu'injurieuses, on a besoin doublement de prier pour avoir la double grace dont on a besoin, afin que l'on ne se laisse pas emporter aux sentimens de la nature. Je sai bien que par la grace de Dieu vous n'êtes pas sensible à l'interêt particulier; mais outre qu'il n'y a point de mal qui ne nous puisse arriver, si Dieu ne nous en preserve, il faut encore craindre de defendre l'interêt de Dieu & de la verité par la chaleur de la nature, plutôt que par celle du S. Esprit. J'ai une jalousie pour vous qui me rend importune. Ne me le pardonnez vous pas? Je vous en supplie.

Il faut que je vous dise encore ma peine de ce que vous ne vous rendez pas à sortir d'où vous êtes. Car outre qu'il n'y a rien de pareil à obéir simplement, & que l'état où Dieu vous met, (que notre bon Pere disoit être pour lui celui de penitent & ce que vous ne croyez pas moins pour vous) doit vous y obliger, il y a beaucoup de bonnes raisons pour le faire. Quoique j'admire & que je me tienne très obligée à la très grande charité de vos hôtes, neanmoins il ne faut pas qu'elle vous empêche de les quitter; puisqu'ils se doivent assurer qu'elle sera aut[ant] recompensée de Dieu, & reconnue de vous & de vos amis, que si elle avoit duré jusqu'au bout, étant trop vrai qu'ils sont à lui dans la plenitude du cœur. Vous ferez mieux pour diverses raisons d'en sortir, & d'aller au lieu que

1644. vous savez. Vous y aurez aussi plus d'espace, ce qui vous sera necessaire l'été; & vous serez assuré de n'apporter nulle incommodité, ce qui n'est pas où vous êtes; bien qu'elle soit reçue de très bon cœur. Enfin, mon très cher Pere, je vous supplie très humblement de vous rendre à cela.

Je vous envoie une croix; vous verrez bien qui vous l'a faite. Elle est pleine de reliques, & le dessus de paroles du S. Esprit que N. a jugé qui vous seroient propres. Tout le monde prie Dieu pour vous, & vous salue. Nous avons fait un vœu de prier un an durant tous les jours S. Joseph, & de dire les litanies de la Sainte Vierge. Je vous supplie de vous en souvenir & de prier avec nous: c'est à sept heures & demie du soir. Votre collegue * nous a écrit deux Lettres admirables. Je prie Notre Seigneur qu'il vous fasse deux olives & deux chandeliers ardens dans sa maison.

LETTRE CXLVII.

Au même. Sur l'opposition qu'on temoigne à la verité & l'obligation où il étoit de s'humilier & de prier.

Avril. NOus avions, mon très cher Pere, deja resolu M. Singlin & nous ce que vous desirez aussi bien que lui, & nous desirons autant qu'il nous sera possible reconnoître la très grande charité que ces bonnes personnes ont pour vous. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il en soit lui même la recompense. Ne craignez pas que je ne le temoigne comme je le ressens à la personne,

* M. de Barcos neveu de M. de S. Cyran.

sonne, lorsque je la verrai. A ce que nous voyons, si Dieu ne fait de grands changemens, votre exil sera bien long. On voit clairement que le radoucissement qui avoit paru n'a été que pour assoupir les bruits & faire croire à tout le monde qu'on étoit satisfait: mais dans la verité on a autant de dessein de vous ruiner que jamais. Et de fait la Reine a dit que le dernier Livre * étoit pire que le premier & qu'elle feroit ce qu'elle pourroit pour les faire censurer à Rome. En quoi je vous estime heureux voyant clairement que Dieu vous prepare une longue souffrance par l'horrible opposition que l'on a à la verité & qui a fait donner aux puissances de si mauvaises impressions. 1644.

Tout mon desir est qu'il plaise à Dieu de vous remplir de plus en plus, non seulement de la connoissance de la verité, mais d'un parfait amour qui vous la fasse pratiquer fidelement, & de vous donner sur tout une humble patience. Ce grand applaudissement de beaucoup de gens me deplaît; car bien que je sache que, graces à Dieu, vous ne vous y arrêtez pas, & que vous connoissez aussi bien cette verité que les autres, qu'il n'y a rien de nous en nous, & en toutes nos actions que le peché & la foiblesse, neanmoins j'éprouve tous les jours que notre nature corrompue ne laisse pas de prendre quelque secrette complaisance, derobant ce que nous savons bien ne nous pas appartenir. Enfin, mon très cher, nous devons toujours trembler.

* La *Tradition de l'Eglise*, &c. faite pour la defense du Livre *de la frequente Communion*.

1644. Vous le savez incomparablement mieux que moi par la lumiere de l'esprit, mais je le sai mieux que vous par l'experience de ma grande corruption. Je voudrois bien que vous eussiez toutes vos Lettres, & que vous les lussiez souvent : vous y trouveriez toutes choses.

Je vous supplie de vous souvenir de toutes les pratiques de devotion que notre bon Pere avoit dans sa prison. Car encore que je sois très aise que vous travailliez beaucoup, je crains toujours que vous ne priyez pas assez. Pardonnez-le moi, mon très cher, c'est que je suis si peu soigneuse de le faire quoique je sente palpablement que c'est la source de tout notre bien, qui est tout dans la grace que Dieu veut que nous lui demandions sans cesse, que je crains toujours que les autres fassent comme moi, & qu'ils en reçoivent les dommages que j'experimente tous les jours. Je vous regarde comme un homme qui est dans une affaire la plus importante qu'il puisse jamais avoir, où il y va de toute sa fortune, non seulement temporelle mais éternelle. Que s'il y a des actions uniques pour menager notre éternité, celle où vous êtes est des plus singulieres. Enfin, mon cher Pere, vous êtes dans la possession du thresor qui a enrichi tous les Saints. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous fasse la grace d'en faire un aussi saint usage dans la vraie humilité, sans laquelle les plus grands biens nous causent les plus grands maux.

1644.

LETTRE CXLVIII.

Au même. Sur la famille de M. Robert.

Avril.

IL n'étoit pas besoin, mon très cher Pere, de me mander de bien carresser ces bonnes filles *; elles le meritent trop. Ne craignez pas que M. Singlin fasse rien pour la Sœur Suzanne sans beaucoup prier Dieu. Je vous puis assurer qu'on ne lui a fait aucune induction & que tout est venu de son seul mouvement, & à ce qui semble par l'esprit de Dieu. Neanmoins comme elle est fort bien, il faut beaucoup considerer & éprouver la volonté de Dieu, & ne se point hâter. Elle a très bien fait de se rendre à l'instant au desir de Monsieur son pere; & ce n'est pas une marque que Dieu ne la veut pas Religieuse: au contraire cette promptitude à faire le present sans s'arrêter au futur, est une marque que Dieu agit en cette ame & la gouverne. Toute attache & arrêt d'esprit, dans les plus saintes choses, est une marque qu'il y a en nous plus de nature que de grace.

Dieu gouverne cette famille, & en a un soin tout particulier. Il ne permettra pas, si les chefs continuent, comme je l'espere, à la lui offrir sans cesse & à ne vouloir rien sinon que Dieu regne absolument dans le general & le particulier, que ceux auxquels ils se soumettent pour l'amour de lui, se meprennent en leur conduite. Nous pensons souvent bien humainement des choses.

 Nous

* Les filles de M. Robert, chez qui M. Arnauld demeuroit alors. Elles se firent depuis Religieuses à Port-Royal toutes cinq: la Sœur Suzanne fut la derniere à y venir à cause de Monsieur son Pere.

1644. Nous ne ſavons pas ſi pour combler cette famille de nouvelles benedictions; il veut qu'on lui ſacrifie celle qui eſt la plus chere. Penſons-nous qu'il ne puiſſe repandre les mêmes graces, & encore de plus grandes, ſur les autres, ſi on lui avoit donné celle en qui il en paroît le plus. Pour ce que je vous dis n'inferez pas, s'il vous plaît, que je croie abſolument que la Sœur Suzanne doive être Religieuſe: je ne ſuis pas ſi temeraire. Mais je voudrois que tout le monde demeurât dans la ſuſpenſion d'eſprit, laiſſant le jugement à ceux à qui Dieu le donne & le priant qu'il les illumine.

LETTRE CXLIX.

Au même. Sur la maniere dont il devoit ſouffrir, & ſur la tendreſſe qu'elle avoit pour lui.

Mai. ENCORE que je ne duſſe point, mon très cher Pere, faire de reponſe à votre derniere, neanmoins je ne puis m'empêcher de vous temoigner l'extrême conſolation qu'elle me donne. Car bien que je ne vous flatte pas, ni moi même, de croire que vos ſentimens ne naiſſent que d'humilité, neanmoins je ſai qu'ils ſont humbles & produits de la grace & miſericorde de Dieu, ſans laquelle nous ne pouvons connoître nos defauts, principalement quand ils ne ſont pas groſſiers ni viſibles aux yeux des hommes. J'ai une joie ſenſible, mon très cher frere, (je ne me puis empêcher de vous le dire encore une fois), des ſentimens que Dieu vous donne, & qui procedent de la vraie lumiere de ſa grace qui vous fait connoître ce que lui doit un chretien, un Prêtre, un Docteur,

& un homme qu'il a daigné choisir pour defendre ses verités, sur tout celle de la necessité de la penitence & de la charité. Il vous falloit cette derniere grace pour soutenir les premieres, & sur tout celle de souffrir persecution pour la justice. 1644.

Je vous confesse que j'ai toujours été inquiette depuis que je vous ai vu dans cette persecution, craignant qu'elle ne vous ennuyât, ou que vous ne la soutinssiez pas aussi humblement qu'a fait notre bon Pere, qui l'a toujours prise comme vous savez pour un Purgatoire & qui desiroit y mourir. Je crois que cela seroit arrivé, mais Dieu ne l'a pas voulu pour l'honneur de la verité & pour notre consolation, & vous voyez qu'il n'a gueres tardé à le mettre dans le ciel. Encore que vous ne souffriez pas sensiblement, toutefois votre état est souffrant & ennuyant, & peut avec le tems devenir, si Dieu l'ordonne ainsi, plus penible. Mais tandis que Dieu vous tiendra dans l'état où il lui plaît de vous mettre, il sera toujours très bon pour votre ame; & je m'estime trop heureuse de souffrir avec vous, car j'ai une si grande tendresse pour vous que tout ce qui vous touche m'est extrêmement sensible.

Notre bonne mere qui vous a commandé en mourant de souffrir & de mourir pour la verité, & à moi d'être votre mere, m'a comme laissé ce tendre amour qu'elle avoit pour son Benjamin; & j'espere qu'elle m'obtiendra aussi de Dieu sa force, vous voyant souffrir d'aussi bon cœur & mourir si Dieu vous en rend digne, pour la verité, comme elle l'a desiré. Je ne laisserai pas de prier Dieu qu'il fortifie de plus en plus.

1644. plus sa grace en vous, & je vous supplie, mon très cher Pere, de le prier qu'il me convertisse & nous toutes. Nous ne correspondons point à la grande misericorde que nous avons reçu de Dieu, de connoistre la verité & la pureté du Christianisme. J'ai bien envie, si Dieu le veut, que vous écriviez un Traité qui porte ce titre.

LETTRE CL.

Au même. Elle le presse de changer de demeure.

Mai. IL n'y a pas moyen, mon très cher Pere, de perdre une si bonne occasion sans vous dire un petit mot; d'autant plus qu'on nous dit & que nous voyons bien qu'il ne faut plus qu'on aille vers vous que pour des necessités inevitables, étant certain que la haine croît tous les jours contre vous, de sorte qu'on ne sauroit garder un trop grand secret. Je vous supplie, mon très cher, agréez le changement qu'il faut faire puisqu'il est necessaire, & que l'état où vous serez encore plus solitaire, sera aussi plus penitent; s'il y a quelque chose à donner à Dieu, tant mieux, il sera utile à tous. Il n'y a rien de trop saint pour sacrifier à Dieu & rien de si juste qui ne se puisse encore sanctifier. Nous avons prié nos Sœurs de dire tous les jours la memoire de S. Jean pour vous, ce qu'elles ont promis de tout leur cœur. Il m'est souvenu qu'il est le premier qui a demandé des fruits de penitence. Il le faut prier de la proteger. Dieu nous assistera, s'il lui plaît. Quand je vous saurai toujours disposé d'une pleine volonté à tout ce que Dieu ordonnera, je serai trop heureuse quoi qu'il nous arrive.

LET-

1644.

LETTRE CLI.

Au même. Sur le même sujet.

PErmettez-moi, mon très cher Pere, de vous supplier très humblement, au nom de Dieu, de changer de lieu dès ce soir, comme le desire M. Singlin. Vous savez mieux que moi que Dieu veut qu'on renonce pour lui à son propre jugement & à ses inclinations, & que rien ne lui plaît davantage que la prompte & simple obéissance. Vous savez bien que celui auquel vous vous voulez soumettre pour l'amour de lui, a son esprit. Je m'imagine, ou plutôt je m'assure, que vous le regarderez comme votre Samuel. Je vous conjure, mon très cher frere, d'accompagner le sacrifice de votre souffrance de celui de l'obéissance & de l'assujetissement en tout, & de me pardonner ma hardiesse. Quand vous me direz de me taire, je ne parlerai plus qu'à Dieu: jusques-là j'abuse peut-être de la bonté avec laquelle vous m'avez soufferte. Ne croyez pas que quand on vous dit les choses doucement & sans vous presser, on les veuille moins; plus vous résisterez & moins on vous les dira. Ce que l'on dit par charité ne presse point, si ce n'est les cœurs qui brulent du desir d'obéir & de se soumettre en tout: ceux-là entendent à l'instant, & executent aussitôt. Mai.

Croyez-moi, c'est à mon grand regret que je ne vous écris pas plus souvent en ayant toujours grand desir; mais nous sommes toujours occupées ailleurs, & bien que ce ne soit que des affaires de filles, je ne laisse pas d'en être toute occupée. Je vous assure

1644. assure cependant que nous ne vous oublions pas. Non seulement les Sœurs qui sont une partie de vous-même, ne le sauroient faire, mais toutes nos autres Sœurs ne nous cedent point ; & il ne se passe point une seule Conference dont vous n'occupiez une bonne partie.

LETTRE CLII.

Au même. Elle lui predit combien il aura à souffrir, & lui parle du peu de cas qu'il doit faire des louanges.

Mai. JE vous envoie, mon très cher Pere, votre Saint du mois, qui est le grand S. Athanase. J'ai été fâchée que vous ne l'ayez pas eu pour son jour, mais en votre place ma Sœur Anne de l'Incarnation l'a honoré pour vous & a communié pour mieux prier pour vous, afin que Dieu vous rende imitateur de ce grand Saint. Il ne tiendra pas à vos adversaires qu'ils ne vous fassent autant souffrir, pourvû qu'il plaise à Dieu, comme je l'espere de son infinie misericorde, vous donner autant de graces pour soutenir toutes les persecutions. Vous serez trop heureux, & vous aurez grande obligation de prier pour vos ennemis..

Je vous confesse ma foiblesse qui m'attendrit souvent jusqu'aux larmes, quand je pense qu'ils ne vous laisseront jamais en repos*, & que sans miracle toute votre vie se passera

* La chose est ainsi arrivée Depuis ce tems M. Arnauld combattit pendant 50. années pour la defense de la verité, & il mourut en 1694 dans le pays étranger où il a été obligé enfin de se retirer pour se soustraire à la persecution.

passera dans de continuelles peines. Je ne laisse pas de benir Dieu de tout mon cœur, sachant bien que c'est là meilleure fortune qui vous pouvoit arriver ; & je me souviens toujours de la benediction que notre bonne mere * vous a donnée, en souhaitant à sa mort que vous mouriez pour la verité. J'espere que vos souffrances donneront benediction à ce que vous avez deja écrit, & à ce que Dieu vous fera la grace d'écrire. Vous faites une promesse d'un Traité dont je souhaite beaucoup l'accomplissement, si Dieu le veut. Je vous supplie de le prier qu'il me convertisse : je vois tous les jours davantage combien je suis loin de ce que je dois être pour porter dignement le nom de chretienne. J'ai lû de la *Tradition*, tout du long, la Preface. Elle m'a extrêmement consolée, me faisant voir plus que je n'avois jamais fait la grandeur & la sainteté du Christianisme. 1644.

Je vous envoie une Lettre qu'on vous a écrite d'Avignon. Nous devons beaucoup nous garder des louanges. Il faut louer Dieu de ses graces & esperer en lui ; mais il faut toujours bien craindre notre corruption, ce qui nous doit tenir dans une sainte crainte & defiance de nous mêmes, sur tout dans les choses extraordinaires, & ne temoigner nulle estime de ces choses, ni aussi trop de crainte, mais qu'on n'en tient compte, & les remettre toujours dans la voie de l'humilité & de la simplicité.

LET-

* Madame Arnauld, qui mourut au commencement de 1641.

1644.

LETTRE CLIII.

Au même. Sur la joie qu'elle a d'avoir part à la persécution.

JE ne reçois point des vôtres, mon très cher Pere, sans une grande joie, quoiqu'elle soit toujours mêlée de sensible douleur de votre état, dont je crains la longueur. Mais cette douleur toute humaine & naturelle, donne une grande joie à mon esprit, me trouvant très heureuse d'avoir part à une si heureuse persécution; & je suis confuse que Dieu ait daigné choisir notre famille, tant les Religieuses que ceux qui sont dans le monde, pour la rendre participante d'un bonheur aussi rare comme il est utile & glorieux. Il me semble que nous ne saurions assez nous humilier en la vûe de cette faveur de Dieu; & je vous assure, mon très cher frere, que je sens à tout moment une jalousie pour vous, & pour la grande pureté dans laquelle Dieu vous veut, vous ayant choisi pour souffrir pour sa verité, que je ne me puis empêcher de craindre que vous n'ayez pas assez d'attention à conserver cette couronne, tant j'ai peur qu'un autre ne la ravisse.

Je loue Dieu de tout mon cœur des sentimens qu'il lui a plu vous donner au saint sacrifice, qui ont été sans doute de vous immoler vous même; & vous savez bien mieux que moi, mon très cher frere, que cette immolation se doit faire à tout moment & de toutes nos inclinations, en attendant que nous la puissions consommer par la mort telle qu'il lui plaira nous l'envoyer. Je me rejouis des bonnes dispositions

tions de N.* je ne manquerai pas, Dieu aidant, de prier tous les jours pour elle, & je la mettrai avec vous pour ne la pas oublier. 1644.

LETTRE CLIV.

Au même. Sur une Lettre qu'elle avoit ouverte, & sur ses dispositions.

IL faut que je vous demande pardon, mon très cher Pere, de ce que dernierement j'ouvris votre Lettre pour M. Singlin. Votre billet m'avoit mis en si grande peine sur celle que vous me temoignez avoir, que pour me soulager je fis cette faute, croyant que vous lui diriez plus ouvertement le sujet de votre peine que j'apprehendois qui fût quelque ennui & decouragement dans l'état où vous êtes; & comme je vis le contraire je fus consolée, hormis que le regret de ma faute me demeura. Elle étoit en effet grande, puisque je cherchois à me soulager en offensant Dieu & violant votre secret. Je vous en demande encore une fois pardon. Je fis en cela une double faute, le faisant devant votre homme, qui en a pu prendre mauvaise édification. Ce sont-là de mes promptitudes, hardiesses, impatiences & immortifications ordinaires, tout cela se rencontrant dans cette action, qui ne peut être excusée, quoi-

* Peut-être est-il question ici de la femme de M. Hamelin, chez lequel M. Arnauld étoit, ce semble, alors. Quoiqu'il en soit la retraite de M. Arnauld fut aussi avantageuse au mari qu'à la femme: tous deux se donnerent à Dieu d'une maniere parfaite comme on le peut voir en détail dans l'abregé de leurs vies qui se trouvent inseré dans le Necrologe au 6. Juillet & au 5. Septembre.

1644. quoique je sache bien que votre bonté le voudra faire; mais nul homme ne se pourra justifier devant Dieu, ni justifier les autres.

Mon très cher Pere, j'ai reçu une grande consolation de voir en même tems les bons & humbles sentimens que Dieu vous a donnés, lesquels je prends pour un effet de la grace de l'état souffrant & penitent, où sa bonté vous a mis. Je le prie de tout mon cœur de vous soutenir d'une si puissante grace que vous soyez inébranlable dans cette souffrance, quelque tems qu'il lui plaira de la faire durer, & quelque circonstance qu'il y fasse arriver, que sa sainte paix soit toujours au milieu de votre cœur. La grace que Dieu vous a faite de vous donner un parfait ami qui en a reçu de lui une si grande pour la conduite *, & celle qu'il vous a quand & quand faite de vous y donner une entiere confiance & soumission, me donne un grand repos pour vous.

* M. Singlin.

Je vous supplie, mon très cher frere, ne parlez pas trop à la personne que vous savez, quoique très bonne, quand même vous sentiriez grand profit à le faire. Il n'y a rien de si saint où l'esprit malin ne se puisse mêler; & quand il n'y gagneroit qu'un peu d'amusement, cela le satisfera & deplaira à Dieu qui se deplaît plus aux moindres defauts de ceux qu'il honore de ses graces particulieres, qu'aux crimes des mechans qu'il abandonne. Enfin, mon très cher, souvenez-vous de tout ce que l'on vous a dit sur ce sujet. Je prends la liberté de vous le rappeller, parce que vous ne verrez de long tems la personne, &c.

LET-

1644.

LETTRE CLV.

Au même. Sur sa nouvelle demeure, la Preface de la Tradition de l'Eglise, *& la maladie de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.*

J'Ai de la joie, mon très cher Pere, je vous l'avoue, de vous voir en un lieu où vous puissiez dire la Sainte Messe en un lieu saint ; & j'espere que Dieu vous y cachera aussi bien qu'au lieu où vous étiez. Il n'y a que lui qui le puisse faire en tout lieu. Enfin j'ai lu la Preface tout du long. Il est vrai que je n'ai jamais vu si clairement la grandeur & la sainteté du Christianisme, & que je confesse que je ne suis pas chretienne. Priez Dieu, je vous en supplie, mon très cher Pere, que je la devienne : si Dieu vous fait la grace de soutenir par votre charité, vos lumieres, il faut que vous deveniez un Seraphin : j'en prie Dieu de tout mon cœur. La Mere Agnès est encore bien foible. Elle vous salue très humblement, & ma pauvre sœur Anne. Je crois qu'elle ne durera plus gueres. Elle est dans une grande joie. Il semble qu'elle sent deja le Paradis. Juin.

LETTRE CLVI.

Au même. Elle l'exhorte à n'avoir que Dieu en vûe dans ses travaux, & se recommande fort à ses prieres.

IL me semble, mon très cher Pere, qu'il y a long tems que je ne vous ai écrit & que je n'ai reçu de vos Lettres, bien que graces à Dieu je ne sois pas privée de la consolation de savoir de vos nouvelles, dont 20. Juin.

1644. dont je loue la bonté de Dieu, qui n'a pas voulu nous tant affliger que vous soyiez en pays perdu, ce que, je vous l'avoue, m'eût été extrêmement rude. Tout le monde est dans un grand desir de vous revoir; mais il se faut soumettre à l'ordre de Dieu & le remercier de la douceur avec laquelle il nous traite, étant dans l'assurance que vous êtes mieux qu'avec nous, & en un lieu où vous avez moyen de continuer à defendre sa sainte verité. Je le prie de tout mon cœur de posseder entierement votre esprit afin que ce soit toujours par la grace du sien que vous la defendiez, & qu'il soit à jamais votre unique fin dans tous vos travaux.

Je vous recommande ma Sœur N. & tout le reste. Je vous assure que nous sommes très éloignées de ce que nous devons être, & que j'ai beaucoup de peine du bien qu'on dit de nous plus que du mal, connoissant devant Dieu que nous sommes très indignes du premier & que nous meritons l'autre, bien que ce ne soit pas en la maniere qu'on le dit. Je vous supplie, mon très cher, de demander pour nous un vrai esprit de penitence. Je suis toute à vous, & à votre cher compagnon *.

LETTRE CLVII.

Au même. Elle l'exhorte à beaucoup prier, lire l'Ecriture sainte, &c.

19. Juin. JE vous remercie très humblement de votre derniere. Je vous supplie de croire,

* M. de Saci tenoit alors compagnie à M. Arnauld comme on l'apprend des Memoires de M. Fontaine tom. I. page 135.

re, mon très cher, que ce m'est une dure 1644.
mortification, lorsque je vous dis des choses que je me doute bien qui vous feront de la peine. L'état où vous êtes, m'est deja si penible que je n'y pense point sans douleur. Toutefois Dieu me fait la grace de le louer de vous voir dans la voie assurée du ciel, puisque vous portez la croix. L'extrême desir que j'ai que vous deveniez aussi saint que Dieu temoigne vous vouloir faire par sa misericorde (comme il a paru par la conduite qu'il a tenue sur vous dès votre naissance) fait que je surmonte mon inclination de tendresse pour vous, en vous disant tout ce que je crains qui vous pourroit nuire. Il est vrai que tout le monde du dehors de ceans savoit où vous étiez. Je ne suis pas assurée de N. mais assurément il étoit à propos que vous changeassiez de logis. Je loue Dieu de ce que cela s'est fait, encore que j'aprehende qu'il vous ennuie dans une plus grande solitude.

Je prie Dieu qu'il vous augmente ses saintes graces dont la moindre parcelle vaut mieux que toutes les consolations des créatures. Je ne saurois assez benir Dieu de sa bonté & de la douceur dont il lui plaît d'user envers nous, en l'état où sont les choses, de n'avoir point voulu que nous eussions les cuisans soucis que nous aurions eus s'il avoit autrement disposé des choses qu'il n'a fait. Car je vous confesse ma foiblesse : souvent il me vient de grandes aprehensions que l'état des choses ne change & ne se rende plus penible pour vous. Neanmoins j'espere en Dieu que s'il envoie des croix, (car jusqu'à cette heure nous

1644. n'en avons point eu de veritables,) sa bonté nous fera la grace de les porter. Je vous envoie une Lettre de M. Thomas * que j'ai trouvée si chretienne que j'ai cru que vous seriez bien aise de la voir. Pour moi je ne crains point la longueur des contentions, voyant bien qu'elle est inevitable; & je m'attends que vous y passerez votre vie: en quoi vous aurez le bonheur de ressembler à plusieurs Saints Peres. Je prie la bonté de Dieu que ce soit avec leur modestie, humilité & charité, afin qu'il vous sanctifie comme eux dans les combats.

* M. du Fossé le pere.

Je vous ose supplier, mon très cher, de ne prendre jamais la plume ni la quitter sans prier Dieu. Je crois bien que vous le faites; mais comme je m'apperçois que ma promptitude me le fait souvent omettre dans mes actions mêmes les plus importantes, j'apprehende qu'il ne vous en arrive autant. J'ai encore à vous prier que vous lisiez tous les jours du vieux & du nouveau Testament; car je crains toujours que vous ne sachiez pas assez l'Ecriture sainte, & que vos grandes occupations ne vous fassent oublier de la lire. Or il me semble que vous ne devez non plus omettre de donner cette sainte nourriture à votre ame que le pain à votre corps, dont aucun travail, quelque pressé qu'il soit, ne dispense. Je crois, mon très cher, que vous n'oubliez pas à prier pour moi. J'en ai un très grand besoin en mon particulier, reconnoissant tous les jours que je n'aime point Dieu, & que le peu que je fais est plus par une crainte interieure que par une vraie charité. J'ai toujours cette crainte de la mort, & de la mort éternelle, sans que cela produise au-

cun

cun effet, ne me separant point des imperfections & attaches que j'ai à mes inclinations que je suis sans cesse. Je vous le dis sincerement & par la vraie connoissance que j'en ai, vous suppliant de prier Dieu qu'il daigne me regarder en sa misericorde. 1644.

LETTRE CLVIII.

A M. d'Andilly. Elle lui parle avec beaucoup d'humilité sur ses pretendues indiscretions.

JE vous demande trés humblement pardon, mon très cher frere, de la mauvaise maniere, dont je vous parlai hier de N. P. * C'est un zele indiscret & sans science qui m'emporte, avec le trop peu de connoissance que j'ai de ma propre misere, qui me devroit faire connoître que si je suis bien peu avancée avec tant de secours & dans la separation du monde, qui fournit tant de violentes tentations sur tout aux Grands, je dois bien plus excuser les autres & me condamner moi-même. Je me suis trouvée aujourd'hui en lisant le S. Evangile, cet hypocrite du VI. Chapitre de S. Luc, qui ayant une poutre dans l'œil, veut tirer un festu de celui de son frere. La seule indiscretion avec laquelle je me laisse souvent emporter à parler temerairement d'autrui, me rend plus coupable que ceux que j'accuse. Pardonnez-moi, mon très cher frere, tous les sujets que je vous donne de vous mal-édifier & de vous contrister, & priez Dieu pour moi qu'il me fasse la Juillet.

* Peut-être la Princesse de Guimené, dont la pieté paroissoit commencer un peu à s'affoiblir.

1644. la grace de me corriger de ce defaut & d'une infinité d'autres.

Je loue sa bonté de ce que je vois clairement qu'il vous fait celle de vous retenir, & que vous souffrez doucement & en silence; mais je vous assure qu'outre que je deplais à Dieu de vous faire souffrir, j'ai un respect & une tendresse pour vous par obligation qui me fait rougir de honte, & me donne quand & quand de la douleur, lorsque ce malheur m'arrive, ce qui n'est que trop souvent; & plus vous le cachez, & plus je le vois. Je prie Dieu de vous augmenter ses saintes graces, & qu'il me convertisse en verité, & mes plus chers dont vous êtes particulierement. Adieu mon bon & très cher frere. Je vous supplie de me donner un des plus petits Nouveaux Testaments François en blanc, que je ferai relier en trois ou quatre. Je ne le lis point, pour n'en avoir pas sur moi. En le lisant je prierai Dieu pour vous qu'il vous fasse vrai & parfait disciple du Seigneur, & que je commence à l'être.

LETTRE CLIX.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur la maladie de la Mere Agnès, &c.

22. Juillet. NOus ne saurions douter, Madame, que vous ne nous conserviez l'honneur de votre affection; puisque ce n'est que pour l'amour de Dieu que vous nous faites cette grace, de laquelle nous sommes très indignes. Je voudrois bien qu'il me fit la misericorde de me bien convertir aujourd'hui, afin de n'être plus tant indigne de ses faveurs & des vôtres. La Mere Agnès pen-

sa

sa mourir hier en un instant, sans qu'on vît une autre cause qu'un seul mouvement de rire, sans rire neanmoins. Monsieur Pallu qui se trouva ceans, dit que ce n'est qu'un vent qui se mit dans les nerfs de la gorge. Nous voyons le neant de notre vie qui se perd en un moment quelquefois, & trop souvent très malheureusement. Ma Sœur Anne de l'Incarnation a une grande heresipelle. Ma Sœur Catherine à été saignée deux fois en six jours. Toutes trois & la quatrieme sont vos très humbles servantes. Les bannis se portent bien. Notre bâtiment s'acheve. Nous attendons la Visite le 8. ou le 9. d'Août. Ma Sœur Guyot se porte bien en toutes façons. 1644.

LETTRE CLX.

A M. d'Andilly. Elle le remercie d'un Nouveau Testament qu'il lui avoit envoyé relié en plusieurs volumes.

EN vous remerciant très humblement, mon trés cher frere, de votre beau present, je m'oblige de tout mon cœur à prier Dieu pour vous comme pour moi, toutes les fois que je lirai le S. Evangile, afin qu'il vous fasse la grace de le suivre. Je lui demanderai en particulier qu'il vous fasse aimer la pauvreté qui est la premiere beatitude & la premiere pratique de vertu de Notre Seigneur qu'il a accomplie dès sa naissance, avant que de l'enseigner. Vous n'avez point songé en faisant relier ces Livres que c'étoit pour une pauvre : vous n'avez regardé que la modestie d'une Dame, & non la pauvreté d'une Religieuse. Août.

 L'her-

1644. L'hermitage * vous l'apprendra Dieu aidant. Je le prie de vous conserver jusques là & longues années après, qui seront, comme je l'espere, les plus douces de votre vie aussi bien que les meilleures.

LETTRE CLXI.

A la Princesse de Guimené. Elle lui parle du desir que M. Singlin avoit de se retirer dans quelque solitude, & du mepris qu'elle devoit faire des biens de ce monde.

3. Octobre. VOus êtes assurée, Madame, que M. Singlin prie beaucoup pour vous, & qu'il a grand zele pour votre salut, & pour celui de tous ceux qu'il connoît. Mais avec tout cela je le vois tous les jours s'éloigner davantage de la conduite, & dans un si grand desir de se retirer en solitude que je suis toujours en frayeur de le perdre. Ce qui augmente ma crainte c'est le temoignage que ma conscience me donne du peu d'usage que je fais de la conduite d'une si sainte personne, qui me fait voir que Dieu feroit un acte de justice de m'en priver. Je le supplie par sa misericorde qu'il ne le fasse pas, mais qu'il nous donne une nouvelle grace qui nous convertisse, de telle sorte que rien ne nous empêche de suivre ses verités. Je vous supplie très humblement de ne pas croire que je m'accuse la premiere pour accuser autrui, vous protestant que je vous dis sincerement mes sentimens de moi, n'estimant personne aussi coupable d'ingratitude envers la grace de Dieu, bien que

* Port-Royal des Champs où M. d'Andilly pensoit à se retirer.

que je pense que peu de gens y ont assez d'attention; & quand je vois celle de M. Singlin je suis toute confondue. Une Lettre qu'il m'écrivit hier touchant les jugemens de Dieu sur ceux qui meprisent la grace, me fait trembler. Je m'estimerois trop heureuse que ces vûes qu'il a reçues de Dieu, fissent une si forte impression sur mon esprit, que les vaines images de la terre ne l'effaçassent jamais. 1644

Enfin, Madame, si nous n'y prenons serieusement garde, le neant des bassesses & des grandeurs nous conduira au vrai neant de la misere éternelle. Les jours & les ans se passeront dans des desseins qui étant de Dieu ou du monde n'operent souvent rien du tout que du passe-tems, & notre vie se passe ainsi. Nous voyons tous les jours mourir de fort honnêtes gens en la place desquels nous ne voudrions pas être, sans penser solidement aux moyens de mieux assurer notre éternité qui nous surprendra assurément, si sans remise nous ne la preferons à toutes choses. Pardonnez-moi, ma très chere Madame, si j'épanche mon cœur sur ce papier. Si je n'avois autant d'affection pour le vôtre que pour le mien, je n'aurois jamais la hardiesse de vous dire mes pensées: mais je m'imagine que je vois vôtre cœur, & qu'il sent bien que le mien est tout vôtre, & dedié à votre service; en telle sorte que ma misere m'est encore plus sensible de ce qu'elle m'y rend très inutile. Je ne manquerai pas de vous avertir du retour de Madame de Sablé, & de prier Dieu cependant qu'il vous remplisse de ses graces éternelles, les passageres n'étant que des effets de sa colere.

1644.

LETTRE CLXII.

A M. d'Andilly. Sur ce qu'il s'étoit retiré pour quelque tems à Port-Royal, afin de se preparer à y venir tout à fait.

Novembre. JE ne vous puis dire, mon très cher frere, quelle est la joie que j'ai de la satisfaction que vous avez de Port-Royal des Champs où vous êtes. Elle est proportionnée à la tendresse naturelle que j'ai eu toute ma vie pour vous, & à l'amour que Dieu m'a donné depuis que je le connois pour votre salut, & qui est aussi grand que pour le mien. Comme je crois que pour cet unique bonheur, cette demeure vous sera très avantageuse, jugez quelle joie ce m'est que vous y trouviez de la satisfaction. Que Dieu par sa bonté vous la veuille toujours accroître, & rompre bientôt tous vos liens, pour vous mettre en possession de ce bien. Cet essai vous servira à trouver le monde encore plus insensé dans les vaines occupations & pretentions qui lui font oublier l'éternité.

LETTRE CLXIII.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur la conduite de M. son Fils.

21. Decembre. AYANT dit à M. Singlin ce qu'il vous avoit plu, Madame, me commander, il m'a dit de vous écrire qu'il vous supplie très humblement de trouver bon qu'il ne se mêle plus de cette affaire, ne pouvant plus vous y servir, qu'en priant Dieu qu'il vous conseille & qu'il benisse la resolution que vous prendrez. C'est ce que nous ferons avec

avec lui, & pour tout ce qui vous regarde, avec tout le soin & l'affection que nous sommes obligées d'avoir. Dans cette intention je m'en vais à la sainte Messe, où j'offrirai la sainte communion à Dieu pour lui demander ses misericordes pour vous. 1644.

LETTRE CLXIV.

A M. d'Andilly. Sur le même sujet.

JE viens d'écrire, mon très cher frere, à notre Princesse ce que M. Singlin m'a dit de la supplier de le dispenser de se mêler plus de la conduite de M. son Fils, à quoi je le vois absolument resolu, de sorte qu'il seroit absolument inutile de lui en parler davantage. C'est pourquoi je vous supplie de le faire trouver bon. Vous voyez bien vous-même que la conduite qu'il croiroit être obligé en conscience de tenir pour faire réussir ce petit Prince en vrai chretien, est trop forte pour la tendresse de Madame, aussi bien que pour l'état present de M. son fils par les habitudes qu'on lui a laissé prendre, & qu'on croit neanmoins qu'il est impossible de lui ôter, sans prendre une conduite toute contraire qui seroit estimée violente, quoiqu'elle fût toute charitable. 22. Decembre.

Il n'y a que les forces de la charité qui puissent faire surmonter les apprehensions que causent les tendresses d'une mere. Les forces de l'esprit naturel n'y servent de rien; au contraire elles accroissent les inquietudes par une infinité de raisonnemens qu'elles produisent. Enfin, mon cher frere, la conduite de l'Evangile n'est que pour les petits & les pauvres, & non pour les

1644. Grands que Dieu conduit par des miracles quand il les veut sauver, & non par les voies ordinaires. C'en est un très rare quand ils renoncent à l'ambition, preferant à toute la grandeur du monde qui n'est que vanité, le veritable bonheur d'être disciples de Jesus-Christ pauvre qui les rend grands pour jamais, quelquefois même sur la terre contre leur gré. Dieu seul peut faire cette merveille, & c'est une temerité aux hommes de s'efforcer de faire comprendre ces verités. Il faut s'addresser à lui par de très humbles & continuelles prieres. Vous êtes assuré que c'est ce que fait & que fera M. Singlin, pour notre Princesse, & nous tous. Cependant essayez doucement de la rendre capable de souffrir l'excuse de M. Singlin, puisqu'il lui est impossible de faire autre chose. Je suis tout à vous, mon cher frere. Conservez-vous au nom de Dieu, afin d'avoir du tems pour le donner à Dieu & à votre ame qui m'est plus chere que je ne vous puis dire.

LETTRE CLXV.

1645. *A M. Macquet. Elle lui donne divers avis pour la conduite des Annonciades de Boulogne.*

24. Avril. JE crois, mon Pere, que c'est par le Pere d'Aray, que vous avez pris la peine de nous écrire, car on nous a apporté la vôtre avec une des siennes. Je benis Dieu & suis très aise de ce qu'il approuve votre conduite: cela étoit tout à fait necessaire au commencement. Je suis aussi très contente de la resolution que vous prenez de demeurer quelques mois avant que de faire votre voyage, le croyant necessaire pour

le bien de vos pauvres Filles, afin qu'elles prennent une entiere confiance en vous avant que vous les quittiez. Ne vous étonnez pas, mon Pere, s'il vous plaît, de voir tant d'habitudes & actions contraires au vrai esprit de Religion, puisque ces ames n'ont jamais été cultivées ni vraiment conduites dans la vraie mortification, outre que l'esprit du pays fin & couvert rend leur conduite très difficile. Mais enfin, mon Pere, il n'y a point d'empêchement que la grace ne puisse detruire. Ces ames ne peuvent qu'elles ne se rendent enfin, quand elles voient qu'un confesseur n'a nulle interêt, passion, ni affection que de leur salut. Je me suis oubliée de vous supplier très humblement de ne leur rien enjoindre des satisfactions publiques si ce n'étoit qu'elles eussent fait quelque action publiquement scandaleuse, non pas même à celles qui le desireroient au commencement. Car c'est la grande tentation des Filles qui ne sont pas encore mortifiées, & rien ne leur est dur en comparaison de cela. M. Singlin en a usé ainsi. 1645.

Pour la privation de la sainte communion, je m'assure que vous les convaincrez, Dieu aidant. Mais il faudra que la Mere prenne garde soigneusement, que pas une n'ait la hardiesse de remarquer celles qui ne communieront pas, & encore moins d'en parler. J'espere que Dieu benira votre charité; je l'en supplie de tout mon cœur. Je vous envoie le Livre *de la frequente communion* & deux exemplaires d'une Lettre * pour sa justification; peut-

 être

* Apparemment la Lettre des Evêques Approbateurs au Pape.

1645. être l'avez-vous vue, mais vous la donnerez à quelque bon Prêtre, si cela est; & l'autre je vous supplie de la donner à M. N. ce bon Ecclesiastique qui est avec vous. Je me recommande à ses saintes prieres; je crois qu'il est bien consolé de vous avoir. Je crois que M. le Curé de S. Hildevert vous prêtera bien quelque Livre des Peres. Je n'ai pas le tems d'écrire à la Mere pour ce voyage. Je vous supplie très humblement de lui faire mes recommandations. M. Singlin vous salue: il lui vient tous les jours de nouvelles occupations, de telle sorte qu'à peine le voyons-nous.

LETTRE CLXVI.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur la maladie de M. d'Andilly.

29. Avril. ON m'a caché, Madame, la maladie de mon frere. Il m'avoit mandé qu'il avoit eu un accès de fievre il y a trois jours, mais je l'en croyois entierement gueri. Dieu veuille que ce soit bientôt & qu'il puisse le servir seul plusieurs années. Je crois que s'il ne quittoit le monde, il n'y vivroit plus gueres. Dieu l'appelle au repos, pour le bien de son corps & de son ame. J'appris hier qu'on l'accuse de la mort de Madame de Blerancourt. Il n'arrivera plus de mort & de malheur au monde qu'on ne nous en accuse. Je ne manquerai pas de faire savoir à M. Singlin la peine que vous avez prise pour le procès, & de prier Dieu qu'il termine heureusement vos affaires. Nous avons quantité de malades, mais nul n'est en peril, graces à Dieu. C'est un peu de penitence qui nous doit être d'autant

plus

plus agréable que c'est Dieu même qui l'impose. 1645.

LETTRE CLXVII.

A Madame la Princesse de Guimené. En la remerciant d'un present qu'elle lui avoit fait, elle lui parle sur l'amour de la pauvreté, l'assistance des pauvres & le mepris des biens du monde.

JE me sens obligé, Madame, de vous demander très humblement pardon de ce que je ne reçus pas le present dont il vous a plu de nous honorer hier, avec le respect & la reconnoissance exterieure que je devois, vous assurant qu'interieurement je l'eus toute entiere. Mais j'ai laissé prevenir mon esprit de la crainte d'abuser de votre bonté, & de ce qu'elle nous donne sans y penser occasion de nous relâcher en la pratique de la pauvreté que nous avons vouée, non seulement à notre profession mais dès notre baptême, en renonçant aux pompes du monde. Cela s'étend plus loin qu'on ne pense, puisque chacun selon sa condition, doit renoncer autant qu'il peut à tout ce qui est beau, honorable & somptueux, sans paroître ridicule. Notre heureuse condition nous mettant en état de le faire en tout ce qui n'est point absolument necessaire, pour nous rendre quoique très imparfaitement semblables à Notre Seigneur qui a voulu manquer presque de tout ce qui étoit necessaire à la vie, nous sommes obligées de veiller, non seulement à ne recevoir rien de plus beau que ce que nous avons, mais à rendre de plus en plus viles les choses qui sont à notre usage. Août.

1645. Et comme nous ne sommes pas dignes de souffrir la veritable & réelle pauvreté, comme a fait le Fils de Dieu, les Apôtres & les plus grands Saints, au moins devons-nous essayer de la rechercher dans ce qui en a l'apparence, temoigner par là à Dieu que nous desirerions qu'il nous fît la grace de pouvoir mieux faire, & être dans la preparation du cœur pour recevoir les incommodités quand il lui plaira de nous les envoyer. Quand nous n'aurions point d'obligation à pratiquer la pauvreté comme Religieuses, & à meprifer tout ce qui ne sert qu'à satisfaire les sens comme chretiennes, l'obligation à faire du bien aux pauvres, nous devroit rendre attentives à ne pas vouloir depenser, ni que l'on depense à notre égard un seul sol inutilement, puisque nous ne le saurions faire sans l'ôter au besoin des pauvres auxquels nous le devons. On craint plus les grands voleurs que les petits; mais les petits ne laissent pas de deplaire si fort qu'on les chasse honteusement. Tous ceux qui ne donnent pas aux pauvres ce qu'ils doivent, sont des voleurs à l'égard de Dieu. Les personnes du monde ont plus de peine à discerner ce qu'ils peuvent en cela, la corruption étant venue à tel point qu'il n'y a presque personne qui croie avoir assez pour soi selon sa condition. Nous au contraire qui avons cet avantage, d'être obligées même selon l'avis du monde à vivre pauvrement, nous sommes bien criminelles si la moindre superfluité nous rend larronesses devant Dieu à l'égard des pauvres nos freres.

Je ne pensois qu'à vous faire une très humble excuse de mon incivilité, & je me

suis

suis épanchée à vous dire toutes les pensées qui me l'ont fait commettre. J'espere que votre bonté les recevra de bon cœur, & me fera la faveur de croire que l'honneur de ses bonnes graces m'est si precieuse, que quand je n'aimerois pas la pauvreté pour l'amour de Dieu, j'aurois peine de posseder d'autres biens de la terre. Mais aussi vous honorant aussi fort, comme je le dois, j'aurois grande peine de ne vous pas voir un jour mepriser toutes choses si parfaitement que vous les jugiez toutes indignes de vous donner la moindre satisfaction. C'est un de mes plus grands desirs, le croyant le plus grand bien qui vous puisse arriver. 1645.

LETTRE CLXVIII.

A la même. Elle l'exhorte à faire la volonté de Dieu & à beaucoup prier.

VOUS m'avez infiniment obligée, Madame, d'avoir si bonnement reçu mes excuses & d'avoir jugé de mon cœur dans la verité, contre l'apparence que ma negligence vous auroit pu persuader. Je vous en remercie très humblement, Madame, & vous supplie de croire que jamais, Dieu aidant, je ne sortirai de mon devoir en oubliant ce que je vous dois. Je loue Dieu de tout mon cœur des desirs qu'il vous donne & lui en demande l'effet & l'accomplissement de sa sainte volonté pour vous & par vous, selon la conduite que sa divine providence ordonnera & qui vous sera la plus utile. Il ne faut être attachée qu'à Dieu & le supplier sans cesse qu'il nous enseigne à faire sa sainte volonté. En la sui- 17. Août.

1645. vant nous ne nous tromperons jamais. Tout ce que nous avons à craindre c'est de nous abuser, prenant la nôtre pour celle de Dieu; & c'est à quoi l'esprit malin travaille davantage, pour faire prendre le change aux ames qui desirent de servir Dieu. Il le faut prier comme il l'a commandé, frappant avec importunité à sa porte comme un pauvre, afin qu'il nous donne le bon esprit comme il l'a promis; & ce bon esprit qui est le sien nous enseignera toute verité, & en nous l'enseignant nous la fera accomplir.

Cette multitude de pauvres que vous voyez tous les jours vous demander du pain, vous fait, je m'assure, Madame, souvenir des besoins que vous avez d'en demander à Dieu pour votre ame. C'est pour cela qu'il vous fait la grace de vous les envoyer, afin qu'en leur donnant ce que lui-même vous a donné, vous puissiez attirer sa divine misericorde qu'il vous fait desirer; car sans sa grace vous ne la desireriez pas, ni vous ne donneriez pas l'aumône, ou au moins ce seroit en payenne par une simple compassion naturelle qui ne vous serviroit de rien. Je prie Dieu tous les jours plusieurs fois & desire de tout mon cœur que Dieu me fasse la grace de le faire toujours davantage, qu'il vous rende sa veritable servante, en possedant parfaitement toute votre ame, & dans cette sainte solitude vous regnerez veritablement dès ce monde d'un regne incomparablement plus heureux que ceux des Rois qui sont souvent esclaves de leurs passions, & gemissent sous la tyrannie de l'ambition, que les bornes du monde ne sauroient contenter, ni

tout

tout ce qu'il contient satisfaire à leurs desirs. Mes Sœurs sont toutes vos très humbles servantes, & prient Dieu pour vous comme elles y sont obligées. 1645.

LETTRE CLXIX.

A M. Arnauld. Elle lui temoigne la peine qu'elle a eue de sa retraite & lui parle de quelques-uns de ses Ouvrages.

J'AI reçu une Lettre de votre compagnon * de fortune, ou plutôt de la grace & misericorde de Dieu, laquelle m'a semblé si bonne, que j'ai cru que je devois vous en faire part, & qu'elle vous consoleroit comme elle m'a consolée., sur-tout me representant la bonté de Dieu sur vous deux, mais principalement sur vous qui étiez plus exposé & plus engagé dans le monde que lui. Je vous confesse qu'au commencement de cette affaire, plus de dix mois durant, j'ai porté votre separation avec une douleur sensible, & que je n'y pouvois penser sans larmes, quoique je voulusse ce que Dieu vouloit: mais depuis tout au contraire, voyant combien non seulement elle vous est utile, mais necessaire pour la verité & l'avancement de votre ame, je me sens obligée de louer Dieu sans cesse de sa divine providence, avec laquelle il a si sagement & misericordieusement disposé les choses pour l'avantage de la verité & le vôtre. Si vous fussiez demeuré, tout votre tems se fut employé à recevoir & à rendre des visites, & dans ce mouvement perpetuel vous eussiez tout perdu.

vers Novembre.

* M. de Barcos.

Je ne puis m'empêcher de vous dire que

1645. j'ai été bien mortifiée d'avoir appris que vous ayez quitté l'excellent & si necessaire Ouvrage de la grace, pour vous defendre contre un homme si decrié parmi tout ce qu'il y a d'honnêtes gens *, qui sont fâchés de vous voir vous amuser à combattre un si mauvais champion. Cependant ils attendent avec patience la suite de l'éclaircissement d'une verité si importante, qui doit instruire la posterité. Abregez donc, mon très cher frere, le plus que vous pourrez ce triste Ouvrage, pour travailler à votre Livre de la grace. Nous prions Dieu qu'il vous fortifie & illumine de plus en plus par son Esprit & sa grace. Nous saluons le fidele compagnon. Je vous supplie de me mander quelquefois de vos nouvelles, mais je dis des plus intimes.

M. de Saci.

LETTRE CLXX.

A M. d'Andilly. Sur sa retraite à Port-Royal des Champs †.

24. Novembre.

JE ne vous puis dire, mon très cher frere, combien la douleur de N. m'est sensible. Nous sommes tous dans la joie & lui

* Peut-être M. Abra de Raconis Evêque de Lavaur, dont les Evêques Approbateurs du Livre *de la frequente communion*, font le portrait dans leur III. Lettre au Pape, que l'on peut voir dans les Editions posterieures de ce Livre.

† Il paroît cependant par les Memoires de M. Fontaine (tom. I. pag. 292. & suiv.) qu'il ne s'y fixa entierement qu'en 1646. après que toutes ses affaires furent arrangées, au moins si ce que rapporte M. Fontaine de M. Manguelen est exact & si sa memoire ne le trompe point, ce saint Prêtre n'y ayant été que cette année. Quoiqu'il en soit il est bon de voir dans les Memoires de M. d'Andilly (Part. II. pag. 130.) comment il prit congé de la Reine & du Cardinal Mazarin.

lui dans l'amertume parce qu'il n'a pas plû à Dieu de lui faire connoître ce que nous connoissons. Il a aussi bon esprit & bon jugement que pas un, & peut-être meilleur naturel. Il n'est point corrompu de l'amour des choses du monde, & cependant il ne peut voir la verité. Cela nous doit confondre devant Dieu, qui fait pour nous ce que nous n'avons pas plus & peut-être moins merité que lui. Je voudrois employer le reste de ma vie à prier Dieu continuellement pour lui, & à le remercier de la grace qu'il vous fait. 1645.

N. croit que nous vous avons persuadé cette retraite, comme si autre que Dieu l'avoit pu; & de plus il pense que nous desirons cela par ostentation, ce qui est la plus mauvaise pensée qu'il puisse avoir de nous. Il la lui faut pardonner, puisque c'est par une tentation qui ne sert qu'à le tourmenter. Il a non seulement le deplaisir de nous voir hors de ce qu'il voudroit selon les loix du monde raisonnable, mais encore il nous croit hors des vraies voies de Dieu, auquel nous devons demander misericorde pour lui sans nous lasser.

LETTRE CLXXI.

A une jeune Pensionnaire de Port-Royal. Sur ses defauts.

C'Est vous tromper, ma très chere Sœur, que de croire qu'il n'y a en vous que de la legereté & de la promptitude. Si on n'y reconnoissoit point d'autre source de vos defauts, on vous les pardonneroit aisément, & nous ne serions pas dans l'affliction où nous sommes, par la grande charité que nous Vers la fin de l'année.

1645. nous avons pour vous. Votre legereté, ma chere Sœur, n'eſt pas la ſource de vos fautes, mais elle eſt la ſuite de votre indevotion, de votre deſaplication d'eſprit à vos devoirs, de votre application ſur autrui, &c. Ce ſont là les ſources de vos maux qui produiſent ſouvent le menſonge, le dépit & la ſuite de toutes vos inclinations ſenſuelles. Si vous ne reconnoiſſez pas que cela eſt ainſi, & que vous ne ſoyez pas bien aiſe que je vous le diſe ſincerement pour votre bien, vous ne vous corrigerez jamais. De plus il faut que vous vouliez vous ſervir des remedes que l'on vous donnera, exactement & tout de bon, & que vous ne penſiez pas que ce ſoit aſſez, de faire une legere ſatisfaction, pour que vous ſoiez diſpoſée après cela à la Fête.

Le peu d'uſage que vous avez fait des Sacremens juſqu'à preſent, & même de la ſainte Onction qui vous devoit avoir fait prendre des reſolutions particulieres de ne plus abuſer de vos ſens, vous doit faire voir que vous les avez reçus ſans preparation; & vous devez penſer ſerieuſement à reparer devant Dieu ces profanations par la penitence & la correction des fautes que je vous ai marquées, & que vous reconnoîtrez toutes en vous, ſi vous vous examinez devant Dieu, lui demandant ſa lumiere. C'eſt dont je vous prie ma chere Sœur, pour votre propre bien, que je ſouhaite de tout mon cœur. Je ſuis, &c.

1646.

LETTRE CLXXII.

A Madame la Princesse de Guimené. Elle la console dans ses peines.

NOUS louons Dieu, Madame, de vous avoir renvoyé sitôt votre santé: je l'ai toujours esperé de sa bonté. Puisque votre mal est passé je ne puis regretter que vous l'ayez eu pour un si bon sujet, ne doutant point que le travail d'esprit & de corps que vous vous êtes donnée ne vous l'ait causé. Je vous supplie très humblement de ne vous point étonner, si à cette affliction de corps il en a succedé d'autres à votre esprit. Celui qui vous a appellée si admirablement & fortement à la perfection chretienne, ne vous laissera pas sans vous donner les moyens pour y parvenir. Il n'y en a point d'autre veritable que les croix, de sorte que vous n'en manquerez pas; mais Dieu les accompagnera de tant de graces qu'il vous rendra leur amertume plus douce que tous les plaisirs auxquels vous avez renoncé pour l'amour de lui. Je m'assure que vous ne manquez pas de rechercher du secours dans vos petits Livres, où sont des remedes à tous les maux. Les prieres continuelles que M. de S. Cyran fait pour vous, vous obtiendront la grace de vous en bien servir. Nous y joignons les notres petites de bon cœur, ne desirant rien tant que l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu en vous, qui sera le comble de votre bonheur. 13. Janvier.

Au reste vos plaintes, Madame, ne deplaisent point à Dieu qui se contente de la vo-

1646. volonté que vous avez de souffrir tout ce qui lui plaira. Il ne nous oblige nullement d'être insensibles, & ne vous aime pas moins dans l'abbattement de votre esprit que dans sa plus grande vigueur. Rien ne lui deplaît en vous que le peché; & rien ne lui agrée que sa grace. Il vous a fait la misericorde de vous la donner. Elle consommera tous ces mouvemens que l'infirmité humaine produit, quoiqu'imparfaits, & ils serviront à vous affermir dans l'humilité. Nous ne manquerons pas de prier Dieu pour vous. Nous avons grande pitié de ce que vous souffrez. J'espere que cela ne durera pas long-tems.

LETTRE CLXXIII.

*A une jeune Pensionnaire *. Sur la conduite qu'on tenoit à son égard, & sur ses defauts.*

30. Janvier. JE suis bien fâchée, ma très chere Sœur, de la douleur dans laquelle vous êtes, & je voudrois de tout mon cœur y pouvoir remedier. Mais, ma Sœur, les vraies consolations ne peuvent venir des creatures, & ce n'est pas d'elles qu'il en faut esperer, puisque Dieu seul & sa grace nous les peut donner. Vous croyez que la douceur flatteuse des personnes qui ont charge de vous, seroit plus propre à gagner votre naturel si elles en vouloient user. Vous vous trompez, ma Sœur, & si vous considerez devant Dieu & sans passion la maniere dont on vous traite, vous verrez qu'elle n'est point aigre, mais sincere & franche; & c'est

* La même que celle à qui la Lettre CLXXI. est adressée.

c'eſt la maniere dont les vrais chretiens veulent être traités. Bien plus le ſaint Roi David rempli du Saint Eſprit, dit qu'il ſouhaite que ceux qui craignent Dieu, le reprennent & l'arguent, & qu'il le tiendra pour miſericorde; mais que l'huile, c'eſt-à-dire, la flatterie des pecheurs, n'engraiſſera jamais ſa tête. Si je n'avois de l'affection pour votre bien, il me ſeroit très facile de vous laiſſer dans vos habitudes imparfaites, qui ne me font nul tort en mon particulier; mais je manquerois à la charité que je vous dois. 1646.

Tout votre mal vient de ce que vous ne priez pas aſſez Dieu, que vous n'avez pas aſſez d'affection de lui plaîre. De là vient que vous n'avez pas d'attention à reconnoître vos fautes, qui lui deplaiſent. Ainſi ce peu de zele que vous avez de plaire à Dieu, fait que vous n'agréez pas quon vous en avertiſſe. Que ſi vous l'aviez, ce qui vous cauſe de l'ennui, vous donneroit de la joie; parce que le meilleur moyen de ſe perfectionner, c'eſt d'être repriſe. Le myſtere * que l'Egliſe va celebrer vous ſervira beaucoup, ſi vous le conſiderez comme il faut. Notre Seigneur y a voulu paroître comme pecheur, & ſa ſainte mere comme impure. Après cela ne devrions-nous point rougir de ne pouvoir ſouffrir qu'on nous reprenne, & d'être toujours prêts à nous excuſer. Il eſt toujours tems de communier. Demandez à Dieu une vraie reſolution de le faire & la grace de l'accomplir. Vous irez demain à M. N. mais

* La Fête de la Preſentation de Jeſus-Chriſt, au Temple & de la Purification de la Sainte Vierge.

1646. mais je vous supplie, ma Sœur, demandez à Dieu le vrai esprit de penitence, sans lequel les saints Sacremens nuisent autant qu'ils nous servent & sanctifient nos ames quand Dieu nous a fait cette faveur de nous le donner cet esprit; & il ne nous le donne point, si nous ne lui demandons très instamment & incessamment. Je suis, &c.

LETTRE CLXXIV.

A Madame la Princesse de Guimené. Sur sa maladie & sa charité pour M. de S. Cyran.

31. Janvier. IL paroît, Madame, par la disposition de votre esprit que c'est la bonne main de Dieu qui afflige votre corps, ce qui doit detruire les sentimens humains de deplaisir que votre mal nous donne, ou plutôt nous faire louer sa bonté qui vous veut purifier par lui-même. Que si la vanité a tant de force que de faire rejouir de voir des blessures à ceux qu'on aime le mieux, pourvu qu'on les ait reçues dans un glorieux combat, la verité ne nous doit-elle pas consoler davantage de voir souffrir une personne qui nous est aussi chere & precieuse que la vôtre, & qui est blessée de la main de Dieu pour être disposée à la vraie & éternelle gloire? Les maux quels qu'ils soient qui arrivent à ceux qui sont à Dieu, ne sont que des images de maux, & en effet de vrais biens.

Nous n'avons après avoir remercié Dieu pour vous, qu'à le supplier de vous continuer ses graces, & sur tout la patience accompagnée de la vraie humilité. Ce sont les deux vertus particulieres de Jesus-Christ, que lui seul peut donner, & sans lesquelles on

on ne peut lui plaire. Nous ferons voir votre Lettre à M. Singlin qui ne manquera pas de vous écrire sitôt qu'il aura un moment de tems. La charité ne lui en donne presque point: mais aussi elle vous donne part à ses bonnes œuvres qui valent mieux que les Lettres. Je crois qu'il faut que vous cachiez la charité que vous avez pour M. de S. Cyran, afin de ne lui pas nuire auprès de ceux qui desireroient qu'on n'en eût pas plus qu'eux pour lui. Notre Seigneur a eu des disciples secrets, & c'étoit des personnes de qualité. Le monde est toujours de même humeur. Il ne lui importe pas que ceux qu'il hait soient estimés des petits, mais il ne veut pas qu'ils le soient des Grands. 1646.

LETTRE CLXXV.

A la Princesse Louise Marie de Mantoue (Gonzague-Cleves) Reine de Pologne. Elle lui parle de son voyage & lui fait part des souhaits qu'on faisoit pour elle à Port-Royal.

MADAME. M. Singlin nous ayant fait part des bonnes nouvelles de la santé de Votre Majesté, & de l'extrême bonté qui lui a fait ordonner à M. de Fleury de lui en dire, nous avons reçu très grande joie, n'en pouvant recevoir en ce monde davantage que de voir que Dieu continue à proteger Votre Majesté. Nous l'avons suivie d'esprit dans ce long voyage que nous croyons à cette heure être fini heureusement *. Nous sommes neanmoins 2. Mars.

* La Reine de Pologne qui avoit été fort lié avec Port-Royal où elle venoit de tems en tems faire des retraites, ayant épousé par Procureur le Roi de Pologne Ladi-

1646. dans un grand desir d'en apprendre des nouvelles certaines, pour en rendre graces à Notre Seigneur, que nous prions sans cesse afin que le regne de Votre Majesté soit heureux & qu'elle soit comptée entre les saintes Reines Chretiennes, qui ont tant donné de gloire à Dieu & d'édification à la sainte Eglise.

Ce sont les plus grands desirs de cette Maison, & principalement de M. Singlin, qui a un zele tout extraordinaire pour la vraie grandeur de Votre Majesté. Il craint que le petit Livre qu'il lui a donné ne se soit perdu durant le voyage ; si cela est, il y en a une autre copie qu'il envoiera à Votre Majesté. Nous avons tous les reglemens des pauvres de la ville de Lion que nous enverrons aussitôt que nous apprendrons l'arrivée de Votre Majesté, sachant le saint desir que Dieu lui a donné d'être la mere de ses pauvres sujets: ce qui la rendra plus glorieuse devant Dieu & les hommes que toute autre grandeur. J'ose me dire de votre Majesté, Madame, Votre, &c.

LETTRE CLXXVI.

A M. Maignart de Bernieres Maître des Requêtes. Sur la mort d'une de ses filles.

vers Mars, JE vous rends graces très humbles, Monsieur, de la part qu'il vous a plu me don-

Ladislas-Sigismond IV. le 6. Novembre 1645. partit ensuite pour la Pologne, accompagnée de la Maréchale de Guébriant que le Roi Louis XIV. lui avoit donné pour la conduire. Elle emmena avec elle M. de Fleury Docteur de Sorbonne très homme de bien qui lui tenoit lieu de Directeur. M. le Laboureur qui étoit à la suite de cette Princesse a fait une Relation très curieuse de ce Voyage, qui a été imprimée à Paris l'an 1648 en un vol. *in* 4.

donner en votre affliction: vous ne pou- 1646.
viez faire cet honneur à personne qui le ressentît davantage. Je n'ai pas manqué de vous recommander vous & Madame votre femme aux prieres de la Communauté, afin que Dieu vous fît la grace de lui offrir de bon cœur en sacrifice tous les sentimens que le bon naturel vous a donné. C'est la plus grande & la derniere penitence que d'accepter de bon cœur la mort, quand il plaira à Dieu de nous l'envoyer; & c'est l'accepter par avance & faire ce grand acte de penitence, de souffrir de bon cœur que Dieu l'envoie à une creature à laquelle il a voulu que vous ayez donné la vie. Ce vous est un avantage qu'en cet âge vous avez la certitude que c'est pour la rendre bienheureuse. La connoissance que vous avez de la très grande corruption du monde vous doit faire benir Dieu mille fois d'en voir sortir vos enfans avant qu'ils aient pu en être entâchés; & je crois qu'à un homme qui craint Dieu comme vous par sa grace, il ne sauroit arriver une plus veritable joie dans le fond de l'esprit, quoique la nature & la chair qui ne peuvent s'élever jusqu'à Dieu, souffrent beaucoup.

LETTRE CLXXVII.

A M. Macquet. Sur la seconde Apologie pour Jansenius & le Livre de la frequente Communion.

J'Ai long-tems differé, Monsieur, à re- Vers Mai.
pondre à votre derniere, & à vous envoyer les deux Livres que vous recevrez par votre messager, parce que mes continuelles occupations m'ont fait oublier

1646. trois fois les jours du messager. Vous trouverez sans doute un peu trop d'aigreur dans la seconde Apologie de M. d'Ypres: c'est l'opinion de plusieurs. Mais beaucoup croyent qu'il étoit necessaire de repousser avec force & vigueur ce que l'on dit avec insolence contre la verité; que ceux qui l'adorent avec amour comme Dieu duquel elle derive, ne peuvent pas la defendre avec mollesse; & que la force qui donne de la confusion aux ennemis de Dieu & de l'Eglise, n'est pas opposée à la charité.

C'est à ceux à qui Dieu a commandé de defendre la charité d'avoir soin de la conserver dans leur cœur, mais on ne doit pas juger qu'elle n'y soit point quoiqu'elle ne paroisse pas au milieu de la force de leurs paroles. Enfin si on avoit traité aussi injurieusement nos Peres que nous, comme l'on a fait S. Augustin & M. d'Ypres, mais plutôt la grace de Jesus-Christ, nous croirions qu'il seroit permis de la defendre avec force, & comme dit si bien le Bienheureux Evêque de Geneve, de crier au loup contre les ennemis de l'Eglise; car ils le sont vraiment & plus dangereusement que s'ils l'étoient clairement aux yeux de tout le monde. Comme vous avouez que la fausse reputation de M. de Vabres * nuit beaucoup, ne faut-il donc pas la lui faire perdre en faisant voir qu'il l'a fort mal acquise, & en jouit aux depens de la grace de Notre Seigneur.

Je n'aurois jamais la hardiesse de dire ceci à un autre, mais votre charité souffre tout

* M. Habert contre lequel M. Arnauld fit les deux Apologies pour M. Jansenius.

tout de moi; & afin que nul autre n'en reçoive du ſcandale, je vous ſupplie de brûler ce billet à l'inſtant que vous l'aurez lu, & de continuer vos prieres & ſaints ſacrifices pour nous tous. M. Bourgeois Docteur eſt arrivé à Rome, où il fait merveille pour bien defendre la penitence contre les plus grands efforts des Peres Jeſuites, qui publient par tout que le Livre *de la frequente Communion* eſt cenſuré. Ne le croyez jamais, s'il vous plaît, que je ne vous le mande; & j'eſpere que Dieu me delivrera de cette peine par ſa bonté. Ils ſont loin de leur compte à cet égard. Tous vos amis ſe portent bien & vous ſaluent. 1646.

LETTRE CLXXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur la maladie du Roi ſon époux, & ſur les graces que cette Princeſſe avoit reçues de Dieu.

MADAME. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de croire que la ſeule crainte de l'importuner m'a empêchée de me donner l'honneur de lui écrire, & que j'attendois avec grand deſir l'occaſion pour prendre cette hardieſſe. Je n'en pouvois eſperer une plus avantageuſe que le commandement qu'il a plu à Votre Majeſté de daigner m'en faire: ce qui nous fait voir que ſon extrême bonté pour ſes petites ſervantes ne diminue point. Je vous ſupplie très humblement de croire qu'auſſi Dieu nous augmente tous les jours l'affection d'honorer Votre Majeſté & de prier Dieu ſans ceſſe qu'il la protege. Nous ſommes bien affligées de la maladie du Roi de Pologne; nous avons commencé dès au- 24. Mai.

1646. jourd'hui à demander sa santé devant le très saint Sacrement, & nous continuerons jusqu'à ce que nous sachions qu'il ait plu à Dieu de la rendre à Sa Majesté.

Cependant je vous supplie très humblement, Madame, d'avoir une parfaite confiance en Dieu qui a toujours temoigné avoir un soin particulier de Votre Majesté dès son enfance, laquelle jusqu'ici a tiré avantage de ce qui sembloit lui être desavantageux, le Seigneur faisant la grace à Votre Majesté d'avoir toujours recours à son infinie bonté dans toutes ses afflictions, ce qui est l'unique moyen d'obtenir son divin secours. L'esperance que j'ai qu'il continuera cette grace singuliere à Votre Majesté de mettre toute son esperance en lui, d'employer toujours une partie de son tems à le prier & d'avoir compassion des pauvres, est ma consolation dans les apprehensions qui me viennent souvent des peines qui peuvent arriver à Votre Majesté, sachant que Dieu afflige ceux qu'il aime, mais qu'il ne les abandonne jamais, quand ils esperent en lui, comme Votre Majesté a fait jusqu'à cette heure. Je prie Dieu de lui faire la grace de continuer jusqu'à la mort, afin qu'elle puisse passer du regne temporel à l'éternel, où les joies & prosperités ne seront plus mélangées de peines, apprehensions & douleurs, comme en cette vie. Je suis, &c.

1646.

LETTRE LXXIX.

A la Reine de Pologne. Sur les mêmes sujets, & sur l'affection que tout Port-Royal avoit pour cette Princesse.

8. Juin.

MADAME. Ne pouvant douter que Votre Majesté ne daigne agréer nos Lettres, après qu'il lui a plu nous tant honorer que de se plaindre de notre silence, je ne puis plus manquer à me donner l'honneur de lui écrire souvent. Je le fais aujourd'hui avec beaucoup de joie pour temoigner à Votre Majesté la très grande que nous avons reçue, d'avoir appris qu'il a plu à Dieu de rendre la santé au Roi, & que Votre Majesté l'a aussi fort bonne par sa grace. C'est ce qui me console d'autant plus que je me tiens assurée, me confiant en la bonté de Dieu, que Votre Majesté ne l'oubliera point dans les prosperités non plus que dans les afflictions, mais qu'elle recevra tout ce qu'il lui plaira de lui envoyer avec reverence, & le regardant toujours comme son souverain bien, & tout le reste comme des moyens pour parvenir à lui : lesquels elle recevra de sa sainte main, en le suppliant qu'il la mette au rang de ces ames heureuses auxquelles tout coopere en bien, c'est-à-dire à l'avantage de leur salut.

Le dernier point d'honneur où il a plu à Dieu d'élever Votre Majesté m'auroit donné grande crainte pour son salut, si je n'avois vu que sa divine bonté lui a donné dès sa naissance des qualités non seulement propres à regner, mais à regner chretiennement, & par consequent à regner dans

1646. le ciel. Mais, Madame, j'ose dire à Votre Majesté, qu'elle doit bien veiller pour n'étouffer pas ces premieres graces dont Dieu lui demandera compte, étant exposée à de très grandes tentations.

Je vous supplie très humblement, Madame, de croire qu'il ne se peut rien ajouter à l'affection avec laquelle M. Singlin & tout le reste de ceux qui ont eu ici l'honneur de connoître Votre Majesté, prient Dieu qu'il la conserve, qu'il la protege, & qu'il la sanctifie. C'est presque tous les jours la premiere parole de nos Sœurs à notre Conference, de nous demander des nouvelles de notre bonne Reine; & nos petites vont souvent à votre cellule visiter le portrait dont il a plu à Votre Majesté de nous honorer. Il est si bien fait que la petite Madelon le reconnut aussitôt, & tous ceux qui l'ont vu disent qu'il est le mieux de tous. Nous osons dire que nous sommes aussi celles qui honorons le plus Votre Majesté. C'est, Madame, Votre, &c.

LETTRE CLXXX.

A la Reine de Pologne. Elle se rejouit de ses bonnes dispositions & l'exhorte à soulager les pauvres.

14. Juin. MADAME. Les deux Lettres dont il a plu à Votre Majesté de nous honorer, ne nous furent rendues qu'avant-hier. Elles sont si obligeantes que Votre Majesté nous confond de nous daigner temoigner tant de bonté. Mais Madame, j'ose vous dire que j'ai encore plus de joie de voir les bonnes dispositions que Dieu donne à Votre Majesté pour son service. La perfection est

le

le soulagement des pauvres, parce que je vois que Dieu veut par sa bonté rendre votre regne vraiment heureux; & vous faire passer comme votre grand-pere le très grand S. Louis, * du regne terrestre au celeste, ce qui est le comble de nos desirs pour Votre Majesté & ce que nous demanderons à Dieu, quoique très indignes, jusqu'à la mort. 1646.

Nous louons beaucoup Dieu des bonnes qualités du Roi, & continuons à lui demander la santé de Sa Majesté, quoique le dernier courier ait assuré qu'elle étoit bonne. S'il est ainsi, que Dieu par sa bonté la confirme aussi bien que celle de Votre Majesté longues années, pour l'accomplissement des bons desirs qu'il lui donne. On nous a dit que vos Majestés alliez visiter votre Royaume; c'est ce qui nous empêche d'envoyer les reglemens de l'hôpital de Lion, de peur qu'ils ne soient perdus. Ce sera pour votre retour; & cependant nous ne cesserons de prier pour la prosperité de Votre Majesté. Je suis, &c.

LETTRE CLXXXI.

A la Reine de Pologne. Sur ses bons desirs.

MADAME. Nous avons reçu la troisieme Lettre dattée du 20. Mai, dont il a plu à Votre Majesté de nous honorer, avec nouvelle joie & admiration de votre extrème bonté pour nous qui en sommes si in- 29. Juin.

* La Reine de Pologne qui étoit de la Maison de Nevers, n'appartenoit à S. Louis que parce que sa famille avoit eu quelque alliance avec la Maison Royale de France, & celle de Bourbon.

1646. indignes. Au moins, Madame, pouvons-nous assurer Votre Majesté que nous avons tout le desir possible de la reconnoître, en priant sans cesse Notre Seigneur pour l'accomplissement des saints desirs de Votre Majesté. M. Singlin est bien aise que le petit Livre qu'il vous avoit donné ne soit pas perdu; c'est signe que Votre Majesté a eu soin de le conserver dans l'embarras d'un si grand voyage; & c'est un temoignage de la volonté que Dieu lui donne de pratiquer ce qui y est. Nous esperons que sa divine bonté lui en fera la grace & qu'il l'a fait Reine pour la faire sainte. C'est le plus grand des desirs de vos serviteurs & servantes de Port-Royal. Que vous parlez bien, Madame, de la pureté d'intention avec laquelle on doit faire la guerre aux Infideles, & que Votre Majesté est heureuse d'avoir ces bonnes pensées qui, Dieu aidant, produiront de bons effets! Vos prieres & celles que Votre Majesté desire que l'on fasse pour le Roi obtiendront ce que vous desirez.

Nous avons écrit à Madame la Marquise de Maignelai * ce qu'il a plu à Votre Majesté nous recommander. Elle est venue exprès pour nous dire de remercier très humblement Votre Majesté & l'assurer qu'elle fera prier Dieu toutes ses bonnes connoissances selon votre desir. Mademoiselle de Lamoignon fera de même; & je puis assurer Votre Majesté que tous les gens de bien ont une singuliere affection pour elle. J'oubliois de lui dire que nous avons vu M. le

* C'étoit la tante de M. le Cardinal de Rets, & une Dame très pieuse.

le Curé de S. André & M. d'Hillerin Curé 1640.
de S. Merri: que tous deux continuent à prier beaucoup Dieu pour Votre Majesté, & ont eu grande joie des nouvelles que nous leur en avons dites. Nous n'osons dire à Votre Majesté le particulier des nôtres, de peur de manquer au respect que nous lui devons. Je suis, Madame, de Votre Majesté, &c.

LETTRE CLXXXII.

A la Reine de Pologne. Sur les moyens d'être utile à son Royaume.

MADAME. Puisque Votre Majesté dai- 6. Juillet.
gne agréer que je me donne l'honneur de lui écrire souvent, je ne m'en priverai point, tant que Dieu m'en donnera le pouvoir; & c'est avec une très grande satisfaction que j'obéis au commandement de Votre Majesté, laquelle Dieu rend d'autant plus presente à nos esprits qu'il l'a éloignée de nos yeux. Il est vrai, Madame, qu'ils sont tous les jours tournés vers la Pologne qui possede Votre Majesté, & en même tems vers Dieu, le suppliant de vous donner son saint Esprit qui vous conduise pour le bien de ce grand Royaume. L'attention qu'il donne à Votre Majesté sur ses grands besoins à l'égard du Christianisme, est une marque qu'il y veut remedier par elle, & qu'il vous y a conduite pour cela. Quoique Votre Majesté y voie d'extrêmes difficultés, elle ne doit pas perdre courage; au contraire, Madame, il le faut redoubler en priant le plus qu'il vous sera possible, afin qu'il plaise à la misericorde infinie de Dieu regarder ses miseres & y ap-

1646. apporter les remedes convenables. Sa sagesse les sait, & sa puissance les peut donner & les accorder aux prieres de Votre Majesté, si elle fait ces prieres avec humilité & perseverance, les accompagnant de bonnes œuvres.

Souvenez-vous, Madame, que Dieu a donné autrefois à Votre Majesté des pensées de quitter le monde pour le desir de le servir & le faire mieux servir qu'il n'étoit en une Maison religieuse. Il ne vouloit pas renfermer votre zele en un si petit lieu, il reservoit Votre Majesté pour un grand Royaume. Dieu lui demande aujourd'hui ce même zele, & qu'elle n'aime le regne que pour faire regner Notre Seigneur Jesus-Christ.

Le principal moyen que Votre Majesté puisse employer pour cela est l'oraison & l'exemple. Ne vous decouragez jamais, Madame, quoique vous voyez qu'il n'y a point d'apparence humaine. La guerre contre les Infideles pourra produire quelques bons effets, & donnera à Votre Majesté un pressant motif de beaucoup prier & d'imiter les saintes Reines qui, pendant que les Rois leurs maris étoient à la guerre, se privoient de tous les vains plaisirs pour ne s'employer qu'aux œuvres de pieté & à demander misericorde à Dieu. Nous ferons tout notre possible, quoique très indignes, pour prier avec Votre Majesté

Votre image de la Sainte Vierge & votre chapelet sont toujours à la petite grille, & nous font souvent venir les larmes aux yeux en souvenance de Votre Majesté, que je prie Dieu de tout mon cœur regarder d'un œil favorable. Qu'il la fasse vivre dans un me-

mepris de toutes les grandeurs de la terre 1646.
qui s'évanouiront en un moment! Qu'il lui fasse n'estimer & aimer que lui seul, dont le service & l'amour est le vrai regne qui n'aura jamais de fin! Je suis, Madame, &c.

LETTRE CLXXXIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle sur la vanité des grandeurs & la brieveté de la vie.

MADAME. J'apprehende de me rendre 27. Juillet.
importune à Votre Majesté, lui écrivant si souvent; neanmoins j'espere que sa bonté qui a daigné me commander de le faire le plus souvent que je pourrois, le souffrira comme un effet de ma très humble obéissance & un temoignage du grand desir que j'ai de rendre mes devoirs à Votre Majesté en cela & encore plus devant Dieu. Je le prie qu'il soit toujours le protecteur de Votre Majesté & qu'il lui fasse la grace de produire les effets de la pieté qu'il a mise dans son cœur dès son enfance. Car c'est de là, Madame, que depend le bonheur & toute la felicité de Votre Majesté.

Tout le reste n'est qu'un neant & toute cette pompe & cette grandeur qui l'environnent, ne sont que comme une fumée de parfums agreables aux sens, qui s'évapore en un moment. Je vous supplie très humblement, Madame, de les regarder comme telles, & avec le mepris que meritent des choses si fragiles, qui se peuvent perdre en un moment quand il plaît à Dieu nous punir ou nous faire meriter par la perte des biens temporels les éternels. Mais supposé qu'il les laisse ou les accroisse à Votre

1646. Majesté jusqu'à la mort, & que sa vie soit selon le desir de ses serviteurs & ses servantes, la plus longue & la plus heureuse qui se puisse voir, enfin elle se terminera & ne sera que comme quelques heures, puisque devant Dieu & dans son éternité, dans laquelle tout les tems s'abîment, mille ans sont comme un jour.

Je prie Dieu, Madame, d'une affection que je ne puis exprimer, qu'il soit toujours present à votre esprit, afin qu'il y augmente toujours sa sainte crainte & sa divine charité, qui ordonne celle du prochain selon ses degrés, afin que Votre Majesté soit plus sainte que grande, plus riche des biens du ciel que de ceux de la terre & plus honorée des Anges & des Saints que des hommes. Je suis, &c.

LETTRE CLXXXIV.

A la Reine de Pologne. Sur son couronnement.

5. Août. MADAME. On nous a appris que Votre Majesté est allée à Cracovie pour y être couronnée dans ce mois *. Nous eussions bien desiré de savoir le jour pour le passer en prieres, afin qu'il plaise à Dieu combler Votre Majesté de sa divine grace comme il la comblera des honneurs du monde, puisque le couronnement est le suprême honneur qu'on puisse recevoir en la terre. Mais tout étant present à Dieu, j'ai pensé que nous pouvions choisir le 11. de ce mois pour faire une communion generale & une oraison continuelle: Nous choisissons

* La Reine de Pologne fut couronnée à Cracovie le 15. Juillet 1646.

fons ce jour à cause que nous y faisons Fête en ce Diocese pour la reception de la Sainte Couronne de Notre Seigneur, qui y fut reçue par S. Louis pere & patron de Votre Majesté. Il échoit le Samedi, qui est dedié à la Sainte Vierge. 1646.

Nous prierons Dieu, Madame, qu'en recevant une couronne d'or, il souvienne à Votre Majesté de celle d'épines que le Fils de Dieu a reçue pour l'amour d'elle avec autant & plus d'agrement que Votre Majesté ne recevra d'honneur; & nous sommes persuadées qu'elle lui demandera celle de gloire qu'il lui a acquise pour l'éternité par ses incomparables souffrances; & dont celle que vous recevez ne sera qu'une très imparfaite figure. Je supplie très humblement Votre Majesté de n'arrêter point son cœur & ses affections à ces honneurs qui quoique réels, à parler selon le monde, devant Dieu & dans la verité ne sont que comme une representation de comedie pour leur peu de durée en comparaison de l'éternité.

Aspirez de tout votre cœur, Madame, à l'honneur & aux biens que Dieu reserve en l'autre vie pour ceux qui auront meprisé ceux de celle-ci, que Dieu donne aux hommes pour les tenter, afin qu'ils les quittent pour l'amour de lui, ou qu'en les possedant ils les meprisent en leur cœur & n'en usent que selon sa sainte volonté. Je craindrois, Madame, de me rendre importune, si la confiance que j'ai en la grande bonté de Votre Majesté ne me faisoit presumer qu'elle daignera toujours agréer ce que j'oserai lui dire par la très sincere affection que Dieu m'a donnée pour son

très

1646. très humble service. C'est, Madame, de Votre Majesté, &c.

LETTRE CLXXXV.

A Mademoiselle de Chazé la cadette, qui demeuroit nouvellement à la Visitation de Poitiers, où elle a été depuis Religieuse. Sur la consolation qu'elle devoit ressentir.

12. Août. J'AI reçu une grande joie, ma très chere Sœur, au retour de M. & de Madame de Chazé, en apprenant que vous étiez arrivée heureusement au saint lieu que j'ai toujours cru que Dieu avoit choisi pour vous remplir de sa sainte grace & vous sauver. J'espere que sa bonté vous le fera connoître, & vous fera trouver le Paradis dès ce monde dans la joie d'une bonne conscience, que l'Ecriture nous apprend être un festin perpetuel. Ce sont de saintes & charitables ames entre les mains desquelles vous êtes. La regle toute remplie d'une sainte douceur & d'une perfection vraiment chretienne, est à mon avis très proportionnée à votre esprit & à l'attrait de Dieu en vous. C'est ce qui m'a porté à nous priver de la satisfaction que ce nous eût été de vous garder, pour suivre la voie de Dieu sur vous.

Je me promets de sa bonté que vous experimentez deja la douceur qu'une ame ressent lorsqu'elle est où Dieu la veut, & que vous voyez & verrez toujours davantage, que les repugnances que vous avez eues, venoient de votre ennemi, qui sait bien que le plus grand avantage qu'il puisse avoir sur une ame est de l'empêcher de suivre Dieu, & de la faire entrer dans de grands

pechés

pechés d'où il sait bien qu'elle sortiroit si elle rentroit dans cette voie, & que si elle la quitte, il l'y fera tomber sans difficulté sans qu'elle s'en puisse relever. Prenez bon courage, ma très chere Sœur, rendez-vous ouverte, sincere & obéissante à la bonne Mere Superieure *, & à votre bonne directrice. Obligez-moi de me donner de vos nouvelles, si elle le trouve bon, & me croyez entierement vôtre. Toutes les Sœurs vous saluent & desirent de tout leur cœur votre contentement & que la divine grace abonde en vous. Faites, je vous en supplie, nos très humbles recommandations à ma sœur Emmanuelle †, & à ma Sœur Beaulieu. Assurez toute la Communauté que je suis de toutes, comme de vous en particulier, en Notre Seigneur, &c. 1646.

LETTRE CLXXXVI.

A la Reine de Pologne. Elle lui donne divers avis à l'occasion de la nouvelle de son couronnement.

MADAME. Nous avons reçu une grande joie en apprenant par M. Conrade la bonne santé de Votre Majesté. Il nous a fait une grande charité en nous tirant de la peine extrême où nous étions de l'état de Votre Majesté, à laquelle nous étant donné l'honneur d'écrire depuis le commencement de Mai tous les couriers, & n'entendant aucune nouvelle sinon de facheux bruits, nous ne savions que penser. Mais à cette heure nous croyons qu'ils sont faux par 31. Août.

* La Mere de Lage de Puylaurens.

† C'étoit Mademoiselle de Chazé l'aînée, laquelle étoit deja Religieuse dans le même Monastere de Poitiers.

1646. par la grace de Dieu, & que c'eſt le voyage de Cracovie qui nous a privées de recevoir l'honneur de vos nouvelles. Nous apprenons que Votre Majeſté a été couronnée le Dimanche 15. Juillet, dont nous beniſſons Dieu & ne ceſſerons de le ſupplier que cette couronne temporelle ſoit le gage & la figure de l'éternelle que Dieu vous donnera.

Nous avons remarqué qu'on liſoit en l'Evangile de ce Dimanche la parabole du XVI. Chapitre de S. Luc. Nous ſupplions très humblement Votre Majeſté de le lire & de croire que par un ordre particulier de la divine providence, le couronnement de Votre Majeſté eſt arrivé au Dimanche de cet Evangile, afin qu'elle ſache que les Rois ne ſont que les grands maîtres-d'hôtel de Dieu, & qu'ils rendront compte de l'adminiſtration de leurs richeſſes. Le ſeul moyen qu'ils ayent d'en rendre bon compte, eſt d'en ſecourir les pauvres miſerables; à quoi Votre Majeſté n'aura pas grande difficulté, puiſque Dieu par ſa bonté lui a donné l'inclination à la charité dès ſon enfance.

La ſuite du Chapitre fera voir à Votre Majeſté qu'on ne peut ſervir à deux maîtres, & quelle eſt l'horrible miſere des riches qui conſument leurs richeſſes & les ſacrifient à l'orgueil & aux plaiſirs de la vie. J'eſpere que Votre Majeſté n'aura que Jeſus-Chriſt pour maître, & j'en prie Dieu de tout mon cœur, afin qu'elle ſoit vraiment Reine auſſi bien devant Dieu & les Anges que devant les hommes. Les autres, Madame, qui regnent ſur les hommes & ſervent à leurs paſſions, ſont des eſclaves devant Dieu.

Nous ſommes bien aiſes d'avoir appris que

que Votre Majesté revient à Varsovie, esperant qu'étant plus près nous saurons plus facilement de ses nouvelles. Quantité de personnes nous en viennent demander. Je puis dire à Votre Majesté que tous ceux que nous voyons, conservent une très grande affection pour elle, & que sa memoire est en benediction. Nous n'osons encore prendre la hardiesse de dire à Votre Majesté de nos nouvelles, jusqu'à ce qu'elle daigne le desirer, & nous le commander. Je suis, Madame, &c. 1646.

LETTRE CLXXXVII.

A Mademoiselle de Chazé. Elle la fortifie dans ses bonnes resolutions.

J'Ai une joie plus grande que je ne vous le puis dire, ma très chere Sœur, de la grace que Dieu vous fait de reconnoître le bien que vous possedez au lieu où il lui a plu vous appeller. J'espere que sa bonté vous augmentera toujours votre contentement. Il n'y en a point de veritable, ma très chere Sœur, qu'en l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu, dans la pratique des vertus chretiennes & religieuses. Je le supplie de tout mon cœur, de vous y faire faire un heureux accroissement, aussi bien que la très chere Sœur Emmanuelle. Je suis de toutes deux en Notre Seigneur, &c. 4. Septembre.

1646.

LETTRE CLXXXVIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la nouvelle Eglise de Port-Royal, de M. Arnauld, & de diverses autres choses.

21. Septembre. MADAME. La Lettre dont il a plu à Votre Majesté de nous honorer par le dernier courier, m'a fait connoître qu'elle est toujours la même en bonté, puisqu'elle daigne bien encore se souvenir de ses plus petites servantes. Cela est si extraordinaire que nous ne pouvions nous le persuader, & que nous n'osâmes nous donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté par le dernier courier, de crainte de nous rendre importunes, & ne sachant pas l'état où pouvoit être Votre Majesté. C'est ce qui nous a donné bien de la peine & nous a fait redoubler nos prieres, que moyennant sa sainte grace nous ne discontinuerons point. M. Singlin supplie très humblement Votre Majesté de croire qu'il s'acquittera toute sa vie de cette obligation. Nous en sentons tous la grandeur, & Votre Majesté nous est de plus en plus presente. Depuis que Dieu l'a tant éloignée de nos yeux, il a augmenté dans nos cœurs la très humble & très sincere affection de son bonheur temporel & éternel que nous ne cesserons jamais de demander à Dieu.

Nous aurons grand soin de le prier qu'il lui plaise de faire connoître au Roi sa sainte volonté sur ses desseins de guerre, & que quoi qu'il arrive ils soient avantageux à Votre Majesté. Nous lui demanderons aussi que son esprit saint se rende si present au vôtre, que les distractions auxquelles la

la condition de Votre Majesté l'oblige, ne lui soient point nuisibles, & qu'il lui fasse la grace d'être principalement attentive à lui plaire & à parvenir à la bienheureuse éternité & dans la possession d'un Royaume dont celui que Dieu a donné à Votre Majesté, n'est qu'une chetive image. 1646.

Puisqu'il vous plaît, Madame, par un excès de bonté, de savoir des nouvelles de votre petite Maison, je dirai à Votre Majesté que notre Eglise fut commencée le premier jour d'Avril, & que Monseigneur de Paris benit la premiere pierre. Elle est aujourd'hui presque achevée & si jolie que j'en ai de la confusion. Elle a été faite sur le modele des petits Jesuites; mais elle n'a que cinquante & un pieds de long, une croisée & trois petites Chapelles. Elle est si bien bâtie & tellement dans l'ordre de l'architecture, que tous ceux qui la voyent disent que c'est un petit chef-d'œuvre. Nous avons fait aussi le côté du Cloître qui est bien clos, & dans lequel nous nous mettrons & y serons fort bien, jusqu'à ce que nous fassions notre Chœur, y ayant un grande grille dans la croisée. Notre Eglise est dediée au très saint Sacrement, & Dieu nous a fait la grace d'obtenir une Bulle de Sa Sainteté * par laquelle la devotion du S. Sacrement sera transferée ceans †, dont je m'assure que Votre Majesté sera bien aise.

* Innocent X.

M. Arnauld est trop honoré que Votre Ma-

† Les biens de l'établissement qu'on avoit projetté de faire à part & qu'on avoit été obligé d'abandonner, furent réunis à Port-Royal, comme on le peut voir dans la I. des Pieces qui sont à la fin du Tom. I. des Memoires de M. Lancelot, ou dans les grands Memoires sur la vie de la Mere Angelique, I. *Partie* XI. *Relation.*

1643. Majesté daigne penser à lui. Je ne manquerai pas de le lui faire savoir, & je puis assurer Votre Majesté qu'il ne l'oublie & ne l'oubliera jamais en ses saints sacrifices. Il est toujours en sa solitude, où il a mis on Livre *de la frequente Communion* en latin, & l'impression est bien avancée. On le persecute autant que jamais, dont il ne se met en nulle peine, s'estimant trop heureux d'être separé des hommes & que son Livre serve à plusieurs.

Le nombre des Hermites des Champs croît, & le nôtre aussi; nous sommes quatre vingts dix-huit. Ma Sœur Louise Magdeleine * qui a eu l'honneur d'ouvrir tant de fois la porte à Votre Majesté, est allée à Dieu qui lui a fait de grandes graces à sa mort. Charlotte † votre petite servante est au Noviciat, où elle fait bien, graces à Dieu, & Meno ‡ ne veut plus sortir. Mimi & les autres petites sont toujours fort jolies, & ne manquent jamais à prier Dieu pour Votre Majesté. Mais n'est-ce pas abuser de votre bonté de vous oser faire un si long discours; le commandement de votre Majesté m'en a donné la hardiesse. Nous ne manquerons pas de faire savoir à Mademoiselle de Lamoignon l'honneur que lui fait Votre Majeste, de qui j'ose me dire, &c.

L E T-

* Cette Religieuse qui se nommoit le Camus de Buloyer de Romainville, mourut le 15. Janvier 1646.

† C'est la quatrieme des filles de M. d'Andilly, qui fut Religieuse sous le nom de Marie Charlotte de Sainte Claire.

‡ C'est la troisieme fille de M. d'Andilly, dont il sera parlé plus au long dans la suite.

1646.

LETTRE CLXXXIX.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à l'amour de Dieu, à la priere, au mepris des biens de ce monde, &c.

MADAME. Je ne me ſuis point donné l'honneur d'écrire à Votre Majeſté depuis un mois que je repondis à celle dont il lui a plu de nous honorer, ne pouvant m'empêcher de craindre de me rendre importune à Votre Majeſté, en lui donnant la peine de lire de mechantes Lettres dans la multitude de ſes occupations que j'ai cru qui accroîtroient encore durant la Diette. Je crois qu'elle ſera finie, lorſque celle-ci arrivera. C'eſt ce qui m'a donné la hardieſſe de l'envoyer à Votre Majeſté, & auſſi parce que M. de Fleury a écrit à M. Singlin que votre bonté, Madame, daignoit agréer que nous nous donnaſſions l'honneur de vous écrire tous les couriers. Car encore que Votre Majeſté ait pris la peine de nous le dire elle-même, ayant appris depuis ſes grandes occupations, je n'oſois plus l'entreprendre. 25. Octobre.

Enfin, Madame, nous voyons avec autant d'étonnement que de joie, que tant de grandeurs & tant de choſes capables de vous diſtraire ne font point oublier à Votre Majeſté ſes très petites ſervantes, auxquelles auſſi Dieu accroît tous les jours le deſir de le prier ſans ceſſe pour ſa conſervation & l'accroiſſement de ſa divine grace, ſans laquelle les plus grands biens ſont des malheurs, parce qu'ils font ſouvent oublier Dieu & le ſalut. Ce qui fait, (je l'oſe dire à Votre Majeſté) que dans la grande joie que j'ai de ſavoir qu'elle eſt honorée

1646. & aimée du Roi & de tous comme elle le merite, j'ai quelquefois apprehension qu'elle ne soit pas assez attentive à regarder & aimer Dieu d'ou lui viennent tous ces biens, qui ne sont rien en comparaison de ceux qu'il lui reserve si elle n'use des biens presens que pour sa gloire, & qu'elle la prefere toujours à la sienne.

Je supplie très humblement Votre Majesté de n'oublier jamais la bonne coutume que Dieu lui avoit fait la grace de prendre dès son enfance, de donner tous les jours le plus de tems qu'elle pourra à la priere, & de croire que ce qu'elle en ôtera aux affaires pour traiter avec Dieu ne leur fera point de tort; au contraire c'est le meilleur moyen dont Votre Majesté se puisse servir pour les bien faire réussir. Enfin, Madame, Votre Majesté n'est que pelerine & étrangere sur la terre, comme disoit de lui le saint Roi David; de sorte que toutes les affaires qu'elle y traite qui ne concernent que le passage de ce monde, lui doivent peu importer à l'égard de celles qui doivent la conduire au ciel qui est son vrai pays & son éternelle demeure. Comme toutes ces grandes provinces que Votre Majesté a passées pour arriver à son Royaume, lui ont peu occupé l'esprit, son cœur ne s'y attachoit point; au contraire il desiroit de les quitter promptement pour arriver dans ce Royaume. La demeure que vous y ferez sera longue, Dieu aidant, & nous en supplions tous les jours sa divine bonté. Mais, Madame, quelque longue qu'elle puisse être, elle semblera moins qu'un jour à Votre Majesté lorsqu'elle sera arrivée à celui de l'éternité; & alors elle n'aura satisfaction que des heures qu'elle aura

aura employées au service de Dieu, & à faire du bien au prochain, principalement aux pauvres & aux affligés pour lesquels je prie Dieu de tout mon cœur de conserver à Votre Majesté la sainte affection qu'il lui a donnée pour les secourir. J'attends qu'elle me commande de lui envoyer les regles de l'Hôpital de Lion. Je crois que la resolution de la guerre est à cette heure prise ou laissée. Que Dieu par sa bonté dispose de tout pour sa plus grande gloire, le repos & le salut de Votre Majesté. 1646.

Je vous demande très humblement pardon, Madame, de l'ennuyeuse longueur de cette Lettre : l'extrême affection que Dieu me donne pour votre Majesté m'emporte. Il me semble que je la vois encore dans sa cellule où elle avoit la bonté & le loisir de nous souffrir. Toutes les Sœurs, principalement ma Sœur Catherine de S. Jean *, supplient très humblement Votre Majesté de croire qu'elles desirent toutes davantage de satisfaire au devoir de prier Dieu pour elle, & notre plus grande joie est d'apprendre de bonnes nouvelles de Votre Majesté, de qui j'ose me dire &c.

Madame, je crois devoir dire à Votre Majesté que mon frere de S. Nicolas † nous a écrit que Monseigneur le Cardinal de Pologne ‡ a grand respect & affection pour Votre Majesté.

* Madame le Maître, sœur de la Mere Angelique.

† M. Henri Arnauld, qui étoit alors à Rome chargé des affaires de France, & qui fut à son retour nommé Evêque d'Angers.

‡ Jean Casimir frere du Roi Ladislas, à qui il succeda dans le Royaume de Pologne ayant quitté l'Etat Ecclesiastique. Il épousa alors avec dispense du Pape Innocent

1646.

LETTRE CXC.

A Mademoiselle de Chazé la cadette. Sur la mort de sa sœur Religieuse de la Visitation de Poitiers.

Au comm. de Novembre.

J'Ai grande pitié de vous, ma très chere Sœur, dans la douleur que je ne doute pas que vous n'ayez très sensible à cause de la separation de votre bonne Sœur. J'espere neanmoins que la divine bonté vous soutiendra, & que le bonheur de celle que vous pleurez vous consolera. J'admire la providence de Dieu sur elle & sur vous. Le temoignage qu'il vous donne par son infinie misericorde qu'il vous vouloit sauver toutes deux par la sainte vocation religieuse, vous doit remplir de consolation & de reconnoissance.

Il semble que Dieu n'a prolongé sa vie que pour vous, afin que la douceur de sa presence vous soutînt dans la foiblesse de votre commencement, & qu'à cette heure qu'il vous a fortifiée de sa grace, & fait connoître celle qu'il vous a faite de vous mettre en cette sainte Maison, il vous l'a ôtée afin que vous vous prepariez plus saintement au sacrifice que vous voulez faire à Dieu de vous-même, par celui que vous lui faites de votre chere sœur. Cette mort en une si grande jeunesse doit renouveller votre ferveur, voyant qu'en si peu de tems Dieu accomplit ses misericordes. Vous ne vivrez peut-être pas davantage; & quand cela seroit, les plus longues vies comparées

cent X. (qui l'avoit fait Cardinal) la Reine femme de on fiere, les affaires de Pologne le demandant ainsi.

rées à l'éternité, ne sont que des momens. 1646.
Je supplie notre chere Mere votre Superieure de vous faire la charité de vous donner le saint habit. M. Singlin l'a bien voulu *, croyant que votre affliction vous y aura preparée, & que cette grace vous consolera. Toutes nos Sœurs prient Dieu pour vous de tout leur cœur, & pour votre bonne sœur, afin que Dieu lui donne bientôt la jouissance de sa gloire. Je suis toute à vous.

LETTRE CXCI.

A la Reine de Pologne. A l'occasion des ennemis de son Royaume, elle lui parle de ceux qu'elle doit le plus craindre; & lui mande quelques nouvelles de Port-Royal.

MADAME. J'eus un grand deplaisir de ne me pouvoir donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté par le dernier courier; car je ne m'en prive qu'avec peine, sachant qu'elle le daigne agréer. J'y vois encore une très particuliere obligation pour remercier Votre Majesté de celle dont il lui a plu nous honorer en datte du 10. Septembre qui nous a apporté une grande satisfaction, voyant qu'il a plu à Dieu de detruire toutes les malices qu'on auroit voulu faire à Votre Majesté. Nous en avons beni sa bonté. Mais, Madame, je ne me contente pas de voir la victoire que Dieu vous a donné de vos ennemis visibles, je le supplie de vous la donner toujours sur vos ennemis invisibles qui sont bien plus à craindre, étant plus difficiles à surmonter,

9 Novembre.

* Il étoit Superieur de la Visitation de Poitiers.

1646. & les maux qu'ils peuvent faire à Votre Majesté étant plus importans sans comparaison, puisque le mal qu'ils vous peuvent faire regarde votre fortune éternelle.

Un des plus dangereux de ces ennemis est celui de la vengeance. Je sai, Madame, que Votre Majesté a un bon cœur, & qu'elle ne voudroit pas user de vengeance dans une chose importante; mais j'apprehende les ressentimens & les petites aversions que vous pourriez temoigner, & qui donneroient licence aux flatteurs & quelquefois même aux fideles serviteurs qui ne regardent pas assez Dieu, de faire du mal à ceux qui ont offensé Votre Majesté, & cela contre votre intention. On a trop souvent de ces malheureuses complaisances pour les Grands. Je supplie très humblement Votre Majesté de ne les jamais souffrir & de se souvenir qu'elle n'a point de meilleur moyen d'obtenir misericorde de Dieu & le pardon de ses fautes, qu'en pardonnant aux autres. Je vous supplie très humblement, Madame, de me pardonner si j'ai cette crainte pour Votre Majesté peut-être sans sujet, mais c'est que je suis si jalouse du bien de votre ame, & je desire si passionément qu'elle soit telle que Dieu la veut, que je crains toutes les choses qui lui peuvent nuire, & je sai que l'aversion de nos ennemis est une des principales.

Nous venons de celebrer l'Octave de tous les Saints. La consideration de leur vraie grandeur & de leur bonheur m'a souvent fait penser à Votre Majesté, & souhaiter qu'il plût à Dieu lui faire la grace d'élever souvent les yeux de son esprit vers cette Cour toute divine, & de voir que la vé-

vôtre, Madame, toute splendide qu'elle puisse être, n'est que misere en comparaison; afin que votre cœur ne s'y attache point, mais qu'il aspire toujours à ce royaume tout saint, tout heureux, & qui est sans aucun melange de mal. Ce sont nos plus grands desirs, Madame, & ce que toutes nos Sœurs demandent à Dieu de meilleur cœur. Il en est morte une ces jours passés, qui s'appelloit Marie des Anges *. J'espere que l'infinie misericorde de Dieu lui donnera bientôt place entre les bienheureux esprits & qu'elle est mieux là qu'ici. Elle priera Dieu pour Votre Majesté. On commence à couvrir notre Eglise. M. Singlin & vos autres très humbles serviteurs prient toujours beaucoup pour Votre Majesté. On les accuse toujours aussi plus violemment que jamais d'être heretiques, & nous par conséquent. Cela ne nous afflige gueres par la grace de Dieu, qui fait que nous abhorrons toute erreur plus que la mort. Je suis, &c. 1646.

LETTRE CXCII.

A M. de Bernieres. Elle lui parle d'une personne qui vouloit se donner à Dieu, de quelque present qu'il avoit fait & du Poëme de S. Prosper.

JE vous écris, Monsieur, pour vous dire que nous avons reçu votre derniere 9. Novembre.

 Let-

* Elle se nommoit Feu de son nom de famille. Elle avoit été guerie dans une de ses maladies par un effet de la foi de la Mere Angelique, comme on le peut voir dans la Relation qu'elle en a dressée & qui se trouve dans la XIII. Relation de la I. Partie des Memoires sur la vie de cette sainte Abbesse de Port-Royal. La Sœur Marie des Anges mourut le 21. Octobre : c'étoit une bonne Religieuse fort simple.

1646. Lettre. Je benis Dieu des bonnes nouvelles de la personne dont vous me parlez. Il faut d'autant plus prier pour lui que l'on y voit de bonnes dispositions. Car vous savez l'envie de notre ennemi, & que c'est dans le froment qu'il jette la zizanie; & que d'autant plus la personne est importante pour le grand exemple & le pouvoir de faire beaucoup de biens, d'autant plus sa rage & ses artifices seront grands pour le detourner ou le tromper s'il lui est possible; & Dieu seul peut le defendre de ses ruses. La priere est le plus puissant moyen pour obtenir de Dieu son esprit, sa force & sa bonne conduite dans tous ses desseins, qui ne reussiront jamais pour la gloire de Dieu, quelques bons qu'ils paroissent, si son esprit n'en est l'auteur & le conducteur.

Je n'ose vous dire mes pensées sur la proposition dont vous me parlez. Je suis tous les jours dans la surprise, l'étonnement & la confusion de ce que Dieu fait. Plaise à sa divine bonté qu'il fasse recevoir avec charité ce qu'il fait faire avec tant de charité, & qu'il donne la vraie pauvreté de l'esprit à ceux qui reçoivent comme à ceux qui donnent: que ce soit lui-même qui reçoive & qui donne, afin que tous ensemble nous soyions dignes d'entrer dans ses richesses, sa joie & la possession de lui-même. Je ne manquerai pas de faire souvenir M. Singlin de voir ce que vous lui avez envoyé. Je vous puis assurer qu'il prie Dieu avec affection pour cette personne, comme je fais aussi quoique très indigne; & je prierai nos Sœurs de le faire avec soin pendant notre voyage, afin qu'il plaise à Dieu de remplir de son saint Esprit

prit

prit vos amis, & que par sa divine lumiere vous puissiez connoître sa très sainte volonté & la suivre. 1646.

Si vous n'avez pas encore acheté le Poëme de S. Prosper *, je vous supplie de le faire. Cette lecture vous fera connoître de plus en plus les plaies de l'homme, son impuissance au bien, ses tenebres, & l'instabilité de son esprit qui se meprend & change sans cesse, s'il n'est soutenu & éclairé de la divine grace que nous devons demander à tout moment, dans une grande defiance de nous-mêmes & confiance en Notre Seigneur Jesus-Christ, en qui je suis, &c.

LETTRE CXCIII.

A M. d'Andilly. Sur la prise d'habit de l'une de ses filles, & les dispositions des deux autres.

VOTRE fille ma Sœur Charlotte ayant 15. Novembre.
desiré de recevoir l'habit le jour de la Presentation de la Sainte Vierge, nous avons cru, mon très cher frere, que vous auriez agreable qu'on le lui accordât, & que vous lui donneriez aussi bien votre benediction d'où vous êtes, que si vous étiez present. Vous savez que nous ne desirons point qu'on fasse aucune assemblée aux prises d'habit; à sa Profession on fera ce que vous ordonnerez. C'est la dixieme de notre nom qui se donne à Dieu dans cette Maison. Je prie Dieu que les deux qui restent, accomplissent la douzaine. Il semble

* Traduit en vers & en prose par M. le Maître de Saci.

1646. ble que Manon n'en ſoit pas ſi éloignée qu'elle a été. Pour Nanette elle s'en tient toute aſſurée: elle fera ſa premiere Communion le même jour de la Preſentation. Offrez-les à Dieu toutes deux & les recommandez à toute la bonne compagnie. Je ſuis toute à vous.

LETTRE CXCIV.

A la Reine de Pologne. Sur les bonnes diſpoſitions de cette Princeſſe.

7. Decembre. MADAME. Nous avons été bien conſolées d'apprendre par les Lettres que M. de Fleury a écrites à M. Singlin du 30. Octobre que Votre Majeſté eſt en bonne ſanté, & qu'elle daigne toujours continuer à nous honorer de ſon ſouvenir. J'oſe croire, Madame, que c'eſt Dieu qui donne à Votre Majeſté ces ſentimens de bonté pour vos petites ſervantes, puiſqu'il nous fait la grace de nous augmenter continuellement les deſirs de lui demander ſes ſaintes benedictions pour Votre Majeſté, que les faveurs temporelles qu'il lui plaît de vous faire ſoient le commencement des éternelles, & que Votre Majeſté en uſe ſi bien pour ſa gloire qu'elles lui ſervent à ſe rendre plus agreable à ſa divine Majeſté.

M. de Fleury écrit que Votre Majeſté deſire qu'on lui envoye le Livre de la *frequente Communion*, ſitôt que la nouvelle Edition latine ſera faite; à quoi nous n'avons garde de manquer; & j'eſpere que ce ſera bientôt, y en ayant deja les trois quarts de faits. Je vous avoue, Madame, que j'ai eu grande joie de voir que Votre Majeſté ſonge encore à cela, étant un temoignage que

que tant de grandeurs & d'occupations ne lui font pas oublier les choses de Dieu & le zele du salut du prochain. J'en benis le Seigneur de tout mon cœur, & le supplie d'accorder sans cesse ses graces à Votre Majesté. 1646.

Nous lui sommes extrêmement obligées de l'honneur & du bien qu'il lui a plu faire à M. de Rancé: M. Singlin en a un très grand ressentiment, & m'a prié d'en remercier très humblement Votre Majesté. Il espere qu'il vous servira fidelement, comme il lui promit avec le ressentiment qu'il doit avoir de tant de bonté. M. Singlin supplie très humblement Votre Majesté de croire qu'il ne l'oubliera jamais devant Dieu. Ma Sœur Catherine est mal d'un fâcheux rhume qui la prive de se donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté par ce courier. Nous la supplions très humblement toutes deux de nous permettre d'être pour jamais de Votre Majesté, &c.

LETTRE CXCV.

A la Reine de Pologne, en lui envoyant la traduction du Poëme de S. Prosper.

MADAME. Ce saint tems des Avents auquel nous avions accoutumé d'être honorées de la presence de Votre Majesté, nous en augmente le souvenir qui est toujours accompagné de prieres à Dieu pour votre conservation & pour l'augmentation de sa sainte grace en vous. Nous osons presenter à Votre Majesté une traduction de S. Prosper, que l'on nous a dit être très fidele & fort belle. Je m'assure, Madame, que Votre Majesté 14 Decembre.

1646. prendra ſujet par cette lecture d'adorer la ſouveraine Majeſté de Dieu avec plus d'humilité & de ſoumiſſion que jamais, & ſe plaira dans la dependance abſolue où elle ſe verra de la grace que Notre Seigneur Jeſus Chriſt lui a acquiſe par ſon ſang. J'en ai mis trois dans le pacquet, croyant que Votre Majeſté ſera bien aiſe d'en donner à M. de Fleury & à Colade. Je ſuis ſi preſſée du courier qu'il ne me reſte que le tems de ſupplier très humblement Votre Majeſté de me permettre de me dire pour jamais, &c.

LETTRE CXCVI.

A la Reine de Pologne. Sur les morts de M. le Prince & de l'Infant d'Eſpagne & ſur le danger des grandeurs de la terre.

27. Decembre. MADAME. Je ſupplie Notre Seigneur Jeſus-Chriſt naiſſant d'accroître ſon ſaint amour en l'ame de Votre Majeſté. Il nous a fait la grace de l'avoir très preſente à cette ſainte Fête, & de deſirer beaucoup qu'il plût à ce Dieu enfant qui eſt venu au monde comme un divin ſoleil pour diſſiper les tenebres, & les ombres de la mort dont il étoit tout rempli, de renouveller cette grace dans l'eſprit de Votre Majeſté, de lui faire connoître plus que jamais le neant de toutes les vaines grandeurs & beautés du monde, & de les lui faire mepriſer dans ſon cœur autant qu'elles le meritent.

La mort de Monſeigneur le Prince * a re-

* Henri I. de Bourbon Prince de Condé, pere du grand Prince de Condé (Louis II.) d'Armand Prince de Conti & d'Anne Genevieve Ducheſſe de Longueville, mourut le 26. Decembre.

redoublé ces desirs pour Votre Majesté, 1646.
voyant en trois jours mourir le quatriéme du premier Royaume du monde, & laisser ce grand rang & dix huit-cens mille livres de rente amassées avec tant d'ardeur que peut-être les a-t-on preferées au Paradis, & en un moment ce Prince les a vues s'abîmer. Tout ce que je vois de semblable, comme la mort du Prince d'Espagne *, me porte à l'instant vers Votre Majesté craignant toujours que les grandeurs de la terre ne prennent trop de place dans son cœur, dont je desire par la jalousie que Dieu m'a donnée pour la vraie grandeur de Votre Majesté, qu'il soit seul le maître. Je souhaite qu'elle n'aime rien que pour l'amour de lui, & qu'elle se conduise par son esprit & par les saintes loix du Christianisme, par lesquelles, & non par les maximes du monde, il veut sauver ses élus.

Je crois, Madame, que Votre Majesté à laquelle Dieu a donné dès son enfance des sentimens de pieté, ne desire rien davantage; mais je sai aussi que le torrent du monde est si impetueux, sur tout dans les Cours des Princes, & que les applaudissemens des Courtisans pour une Reine sont des charmes si dangereux, que sans une grace toute-puissante & extraordinaire, une creature, pour sainte & courageuse qu'elle puisse être, n'y sauroit resister. Je demande à Dieu pour Votre Majesté celle qu'il donna au grand S. Louis votre pere, & à sainte Edwige † de qui Votre Majesté tient la

* Charles Baltazar fils aîné du Roi Philippe IV. qui n'avoit alors que cet enfant mâle, mourut à 17. ans.

† Sainte Hedvige (ou Havoye) dont l'Eglise celebre la

1646. la place. Je la ſupplie très humblement me daigner faire tant de graces que de m'accorder celle que je deſire pour jamais plus que nulle autre, étant, Madame, de Votre Majeſté, la très humble, &c.

LETTRE CXCVII.

A la Reine de Pologne. Sur Madame la Marquiſe de Maignelai.

28. Decembre. MADAME. La bonne Madame la Marquiſe de Maignelai nous a envoyé une Lettre pour Votre Majeſté, pour qui elle conſerve toujours une très grande affection. Elle ne peut plus écrire, n'ayant plus d'yeux depuis ſon apoplexie; neanmoins elle a toujours ſon bon eſprit qu'elle employe tout pour la charité. Elle ſupplie très humblement Votre Majeſté de continuer l'honneur de vos bonnes graces à la Demoiſelle Ecoſſoiſe que votre bonté a voulu recevoir de ſa main. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté d'excuſer toutes les fautes & mauvaiſe écriture de ma Lettre precedente; je n'ai pas le tems de la recommencer. Je me promets que l'extrême bonté de Votre Majeſté n'y prendra pas garde, puiſque ce n'eſt pas manque du très humble reſpect que je lui dois, &c.

LET-

la Fête le 17. Octobre, mourut en 1243. Elle étoit Ducheſſe de la Pologne, qui l'an 1099. fut reduite de Royaume en Duché en punition du maſſacre de S. Staniſlas, & qui redevint Royaume en 1295.

1646.

LETTRE CXCVIII.

A la Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur les Filles qui sont très dangereuses dans un Monastere.

JE vous dirai, ma chere Mere, sur ce que vous m'avez écrit, que l'une des plus dangereuses dispositions en une Fille pour la religion, & la plus opposée à la crainte de Dieu laquelle est le commencement de la sagesse, est la hardiesse qui ne fait pas seulement tort à celles qui l'ont, mais aux autres. Car les personnes hardies temoignent librement & hardiment leurs desirs, repugnances & aversions, & par là reveillent les passions des simples & les font penser à ce que la crainte leur auroit fait supprimer & oublier. Les imparfaites & celles qui sont timides se lient à ces hardies, pour soutenir toutes les foibles d'une Maison, qui sans cette fâcheuse rencontre seroient demeurées dans leur devoir, & par le bon exemple des vertueuses se seroient fortifiées dans la vertu, qui se detruit souvent tout à fait en elles par le mauvais exemple d'une hardie. Ces filles hardies sont les *demons du midi* des Monasteres, qui ne se cachent point; & quoiqu'il soit vrai en quelque maniere que les timides, imparfaites & fines soient encore plus malaisées à guerir pour leur particulier, & fassent quelquefois encore plus de mal à quelques-unes parce qu'elles se cachent mieux & donnent moins de prise pour les corriger, neanmoins les hardies font plus de mal dans toute la Maison.

Vers la fin de l'année.

1647.

LETTRE CXCIX.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à penser serieusement à son salut, & lui dit quelques nouvelles concernant Port-Royal.

31. Janvier MADAME. Je n'ai pu me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté depuis un mois, ayant été malade & si foible, qu'il me semble que la vie me manque tous les jours: ce qui ne me donne pas moins d'ardeur pour le salut de Votre Majesté. Au contraire voyant approcher ma fin, ce qui me fait plus songer au neant de la vie & au jugement de Dieu que jamais, & sachant qu'il faudra que Votre Majesté en vienne là, & que quelque longue que soit sa vie, ce sera toujours bientôt puisque tous les tems ne sont qu'un moment comparés à l'éternité, je desire avec une extrême passion qu'elle se serve de sa grandeur pour la gloire de Dieu qui la lui a donnée; afin que lorsqu'elle la quittera par la mort, il lui puisse dire qu'elle a été fidele en peu de choses, (car tous les Royaumes de la terre ne sont rien) & qu'il l'établisse sur tous ses biens.

Ce que j'entends dire tous les jours du luxe des Grands, de leur perte de tems & de leur peu d'application à Dieu & aux bonnes œuvres, me fait craindre pour Votre Majesté. Car encore que je connoisse son bon naturel, & le desir que Dieu lui a donné de le servir, je sai, Madame, qu'il est si difficile au milieu des divertissemens & applaudissemens d'une Cour, de s'appliquer serieusement à son salut, qu'il faut un miracle de la grace de Dieu pour arracher

cher son cœur de tous les faux plaisirs, & donner au moins tous les jours quelques heures à la priere pour obtenir de Dieu la force necessaire pour traiter les affaires du monde par son esprit. C'est ce que nous demandons de toute notre affection à Dieu pour Votre Majesté, & ce que j'espere que son infinie misericorde lui accordera, puisqu'il lui est necessaire pour son salut. 1647.

Je m'assure, Madame, que Votre Majesté sera bien aise de savoir que nous avons reçu depuis deux jours nos expeditions de Rome pour être Filles du S. Sacrement. Nous sommes toujours dans la disgrace; mais nous adorons l'ordre de Dieu qui le permet, & nous nous rejouissons de ce que cela nous tient plus separées du monde. M. Arnauld est toujours dans la solitude, où il a mis son Livre *de la frequente Communion* en latin. Il est achevé d'imprimer. Nous sommes en peine d'une voie sure pour le faire tenir à Votre Majesté; parce que, lorsque nous envoyâmes la traduction de S. Prosper à l'Hôtel de Nevers, M. Moulin dit qu'il ne savoit comment l'envoyer. Je crains qu'elle ne soit perdue. M. Singlin & tous les autres prient toujours pour Votre Majesté. L'un de nos plus grands desirs à tous est que Dieu vous fasse une sainte, & que je sois toute ma vie, &c.

LETTRE CC.

A la Reine de Pologne. Sur diverses calomnies repandues contre Port-Royal, &c.

MADAME. Celle dont il a plu à Votre Majesté m'honorer du 7. de Fevrier nous a été rendue le 18. de ce 22. Mars.

mois.

1647. mois. Je ne saurois assez m'étonner, Madame, de la bonté de Votre Majesté qui daigne agréer que je continue à me donner l'honneur de lui écrire: ce qui nous fait voir que l'accroissement de sa grandeur n'a point diminué sa bonté. J'ose vous dire, Madame, que ma petitesse croît aussi en affection pour Votre Majesté, & que Dieu me presse de lui demander toujours plus instamment la sanctification de votre ame, & qu'il lui plaise de l'élever au dessus de toutes les grandeurs de la terre, pour n'aimer & ne se complaire qu'en lui. Toutes nos Sœurs le font mieux que moi, étant meilleures; & même nos petites ne manquent jamais de prier tous les jours deux fois pour Votre Majesté.

Nous avons envoyé quatre exemplaires du Livre *de la frequente Communion* en latin à M. de la Verrerie pour les faire tenir à Votre Majesté, & nous avons fait prier qu'ils fussent portés surement, parce qu'on veille pour empêcher le transport de ces Livres. Dernierement une Dame en envoyoit en Savoye: on surprit le pacquet à Lion, & au lieu de ceux-là, on fit un autre pacquet à la même addresse de tous les Livres qui ont été faits contre. Cela m'a fait apprehender un pareil accident; & à cause de cela je les ai envoyés en blanc, ce qui fait moins voir que ce sont des Livres. On a eu enfin permission de continuer l'impression des Lettres *: sitôt qu'elle sera achevée, nous en envoyerons à Votre Majesté avec la Vie des Peres †.

Je

* De M. de S. Cyran, second volume.

† M. Arnauld d'Andilly donna en ce tems là une traduction des principales vies des *Peres des deserts*.

Je ne puis encore lui dire ce qu'elle me commande touchant la petite M. O. n'ayant vu personne à qui j'en puisse demander des nouvelles veritables, & il est très malaisé d'en savoir. J'en avois deja entendu dire des choses étranges, avant que Votre Majesté partît ; mais comme l'accusateur est le pere du mensonge, je ne crois pas qu'on le doive croire. Votre Majesté a judicieusement reconnu qu'elle avoit besoin de conduite. Peut-être que Dieu permet qu'elle souffre cette horrible accusation dont Votre Majesté me parle, pour perfectionner ce qui lui manque. 1647.

Nous avons besoin de beaucoup d'humiliation pour detruire la corruption de notre nature : bienheureux sont ceux à qui Dieu l'envoye & qui la reçoivent de bon cœur. Sitôt que je saurai ce qui paroîtra de plus veritable, je ne manquerai pas de l'écrire à Votre Majesté. Mais que direz-vous, Madame, si l'on mande en Pologne, comme on a fait ailleurs, que nous ne croyons plus deux Sacremens, la Penitence & l'Eucharistie, & que nous ne prions plus la Sainte Vierge ni les Saints. Je m'assure que Votre Majesté n'en croira rien : le chapelet de la petite grille dement cette medisance, & nous donne plus de desirs de le dire de tout notre cœur pour Votre Majesté. Toutes nos Sœurs, particulierement ma Sœur Catherine remercient très humblement Votre Majesté de l'honneur qu'elle leur daigne faire de se souvenir d'elles. Je suis, &c.

LET-

1647.

LETTRE CCI.

A la Reine de Pologne. Sur une Demoiselle Hollandoise, & sur M. de Barcos nouvellement Prêtre.

12. Avril. MADAME. Il y a quelques jours que Mademoiselle de Lamoignon nous amena une jeune Dame Hollandoise avec une Lettre de Votre Majesté qui l'ayant vue à son passage d'Amsterdam avoit eu compassion de sa misere & l'avoit addressée à cette bonne Dame, afin de nous la faire voir & placer en une religion selon son desir. Cette Demoiselle temoigne bonne volonté de servir Dieu & d'éviter les perils qu'elle courreroit dans le monde, & qui seroient bien grands pour elle étant faite comme est. Dans son extrême misere elle a été vôlée par le chemin & a perdu toutes ses bagues. Madame sa mere ne lui veut rien donner, à cause qu'elle est venue ici contre son gré. Je vous puis assurer, Madame, que s'il nous eût été possible de la prendre, nous l'eussions fait. Mais Votre Majesté sait que notre Maison est trop austere pour ces sortes de personnes, outre qu'étant encore accrues de monde, nous n'avions pas une seule chambre où la pouvoir mettre.

Une bonne Dame des connoissances de Mademoiselle de Lamoignon, lui a trouvé place en une Maison de Benedictines bien reglée qui est à la Villette; mais il est impossible qu'elle y subsiste sans le secours de Votre Majesté. Je vous le demande très humblement, Madame, pour l'amour de Notre Seigneur. Je crois que Votre Majesté ne sau-

sauroit faire une meilleure œuvre que d'assister cette pauvre Demoiselle abandonnée, & qu'en lui donnant le moyen de vivre dans une religion en attendant que Dieu ait touché le cœur de Madame sa mere, vous la delivrerez du peril éminent où l'extrême misere la mettroit de se perdre. J'espere que Votre Majesté qui n'a jamais manqué à la misericorde quand elle l'a pu, aura pitié de cette Demoiselle, & que Dieu vous faisant, Madame, cette grace vous en fera encore d'autres plus grandes en recompense. Je ne vous puis dire, Madame, avec quelle ardeur je desire que Votre Majesté soit enrichie de ces divins thresors de la divine grace, qui surpassent d'autant plus tous les biens temporels, que l'éternité est plus que le tems. 1647.

J'ai une joie particuliere de songer qu'en ce saint tems Votre Majesté a plus de moyens de s'occuper à la consideration des Saints Mysteres, à la priere & aux bonnes œuvres, & qu'elle prendra dans la retraite de nouvelles forces pour surmonter les tentations que fournissent les divertissemens de la Cour. Nous prierons Dieu à ce sujet plus que jamais le reste de ce saint tems. Tous nos amis font le semblable. M. l'Abbé de S. Cyran (de Barcos) a été fait Prêtre depuis peu. Votre Majesté se peut assurer d'avoir part aux sacrifices de ce nouveau Prêtre, qui est un des meilleurs qui soient dans l'Eglise. Il est toujours persecuté & M. Arnauld: ce qui ne les étonne point, graces à Dieu. Je suis, &c.

1647.

LETTRE CCII.

A la Reine de Pologne. Sur la resolution qu'elle prenoit de secourir les pauvres de son Royaume.

10. Mai. MADAME. Il y a un mois que je n'ai pu me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté à mon grand regret: mais Dieu a permis que mes infirmités ordinaires sont arrivées au jour du courier. Elles ne m'empêcheront jamais, moyennant sa sainte grace, de me ressouvenir de ce que je dois à Votre Majesté ni de prier Dieu qu'il la remplisse continuellement de ses saintes graces. Nous avons appris avec grande joie que Votre Majesté a fait écrire à Mademoiselle de Lamoignon, afin d'avoir de bonnes filles pour servir les pauvres malades, & que Votre Majesté veut donner ordre aux Hôpitaux qui sont mal reglés.

Je vous confesse, Madame, que cette nouvelle m'a donné une plus grande satisfaction que je ne saurois exprimer, en vous voyant dans ces occupations qui ont été celles de tous les saints Rois & saintes Reines. J'ose dire à Votre Majesté que c'est pour cela que Dieu vous a fait Reine, & que cette souveraine dignité n'est rien devant lui en comparaison d'être la mere des pauvres, la consolation des affligés, le support des oppressés, & le refuge des miserables; puisque la premiere qualité ne sert bien souvent par l'abus qu'on en fait, qu'à se rendre l'objet de l'ire de Dieu qui en son jugement condamnera les Grands aux plus grands tourmens, & les dernieres seront l'objet de sa misericorde & le sujet des recompenses éternelles. Que Votre Majesté est

est heureuse de ne point laisser évanouir dans sa grandeur les bonnes pensées que Dieu lui avoit données! 1647.

J'attends cette faveur de sa bonté sur votre ame, & me promettois toujours qu'aussitôt que Votre Majesté seroit établie & verroit l'occasion propre, elle songeroit à rendre à Dieu & à ses peuples les effets de ses bons desirs. Je le benis de tout mon cœur de ce que je ne me suis pas trompée, & je le supplie qu'il donne un accroissement de sa divine grace à Votre Majesté, qu'il augmente son courage pour surmonter tous les empêchemens que le monde & l'esprit du monde qui est malin voudroit donner à vos bons desseins, qu'il fasse de plus en plus connoître à Votre Majesté que la vraie grandeur des Rois consiste à honorer Dieu & à faire du bien à leurs peuples, qu'il vous console dans les exercices de pieté & vous rende desagreables ceux de la vanité. Ce sont les desirs de celle qui sera pour jamais de Votre Majesté, &c.

LETTRE CCIII.

A la Reine de Pologne. Sur la devotion au S. Sacrement, & le mepris des grandeurs.

MADAME. Nous sommes en cette sainte Octave de la Fête du S. Sacrement dans le souvenir de Votre Majesté & dans la joie de penser à la devotion que Dieu lui a donnée envers ce divin Mystere. J'espere qu'à l'exemple de Votre Majesté, ses peuples s'y rendront plus devots; car je pense qu'ils n'y songent gueres non plus qu'ici, où la plûpart temoignent par leur irreverence 21. Juin.

qu'ils

1647. qu'ils n'ont point de foi. Il y a de bons Curés qui font leur possible pour en établir la devotion, en sorte que, lorsqu'on le porte aux malades, il est accompagné de cinq ou six cens personnes avec des cierges. Mais encore que ce soit quelque marque exterieure de respect, ce n'est pas grande chose à l'égard de Dieu qui veut être adoré en esprit & en verité, ce qui ne se peut faire que par ceux qui ont la vraie charité, c'est-à-dire qui le preferent à toutes choses. Je m'assure, Madame, que c'est à quoi Votre Majesté aspire, & que c'est son principal desir. C'est aussi ce que nous demandons à Dieu pour elle, de toute notre affection.

Qu'il fasse par les saintes affections de votre cœur & la multiplication des bonnes œuvres, monter votre ame au suprême degré de la parfaite charité! Ce sera alors, Madame, que Votre Majesté sera non seulement une grande Reine de la terre, mais une celeste & divine, puisque ceux qui adherent à Dieu par un parfait amour, sont une même chose avec lui. Que toutes les grandeurs de la terre sont chetives en comparaison de ce bonheur, mais qu'elles sont malheureuses, si elles occupent le cœur & l'empêchent, en l'attachant à elles, de parvenir à cette felicité! Meprisez-les, Madame, & les estimez indignes de Votre Majesté. Elles sont en effet peu & chose commune pour elle, étant née de si grands Princes, & encore plus parce que vous êtes fille de Jesus-Christ qui vous a faite heritiere de son royaume, en comparaison duquel l'empire d'Orient quoique la plus riche portion de la terre, que vos ancêtres ont

ont possedée *, n'est qu'une très imparfaite figure. Je prie Dieu, Madame, qu'il fasse que Votre Majesté n'estime que la verité & l'éternité. 1647.

Nous n'avons encore pu rencontrer personne qui gouvernât M. de Tanquan. J'ai deja mandé à Votre Majesté que Madame de Brienne y a grand pouvoir, comme je crois, & que s'il plaît à Votre Majesté lui en écrire elle s'y employera de tout son cœur. Nous ne laisserons pas de nous enquerir encore de ceux qui y peuvent quelque chose, desirant beaucoup d'obéir à Votre Majesté & servir la pauvre petite Dame, pour laquelle nous prions Dieu. Je ne puis me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté nos petites nouvelles, parce que l'heure du courier se passe; ce sera pour Vendredi. Cependant toutes nos Sœurs dans leur assistance devant le S. Sacrement, redoubleront leurs prieres pour Votre Majesté, de qui j'ose me dire, &c.

LETTRE CCIV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle des Solitaires de Port-Royal des Champs, & de la misere où l'on étoit en France.

MADAME. Puisque Votre Majesté veut par sa bonté savoir de nos nouvelles, je lui en dirai une qui est affligeante, & je m'assure que Votre Majesté en sera touchée. C'est, Madame, qu'on nous donne tous les jours avis qu'on veut chasser 4. Juillet.

* Les Comtes de Flandre, les Princes de Courtenai & ceux de Montferrat, avec lesquels les Maisons de Nevers & de Mantoue ont fait plusieurs alliances.

1647. chasser les Messieurs qui sont à Port-Royal des Champs, parce qu'on dit qu'ils sont quarante ou cinquante qui font une assemblée pour former une nouvelle heresie. Les cinquante se reduisent à dix, dont il y a deux Prêtres * fort simples pour dire les Messes, mon frere d'Andilly & mon neveu le Maître qui ne font autre chose que traduire des Vies de Saints, un Medecin †, un Chirurgien ‡ qui font la charité aux malades du pays qui sont très pauvres & abandonnés. Il y a deux autres vieillards paralitiques ⊥ qui s'occupent à étudier, quatre enfans, & deux autres dont il y a un fils § de mon frere qui a été page de feu le Cardinal de Richelieu & un Gentilhomme qui a été Huguenot §§ & qui s'étant converti a desiré se retirer du monde. Ces deux qui n'ont point étudié, ont par charité pris le soin de notre labour que nous avons été obligées de reprendre, nos fermiers nous ayant quitté tous ruinés à cause des tailles.

Jugez, Madame, si ces personnes ne sont pas bien redoutables, & cependant on a si bien prevenu l'esprit de la Reine que Sa Majesté croit être obligée en conscience de les chasser comme personnes très dangereuses. C'est ce qui doit vous faire voir, Madame, combien les Souverains sont obligés de veiller pour ne pas se laisser surprendre par les calomniateurs, & de s'informer

* De ces deux Prêtres un seul demeuroit ordinairement à Port-Royal.

† M. Pallu.

‡ M. Moreau.

⊥ M. Vizaquet qui étoit l'un de ces deux paralytiques mourut le 16. Septembre de cette année.

§ M. Arnauld de Luzanci.

§§ M. Pertuis d'Eragni de la Riviere.

former ſoigneuſement de la verité, avant que d'agir contre les accuſés. 1647.

Ces bonnes perſonnes ne ſe troublent pas beaucoup, & attendent en paix ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner. Nonobſtant toute la perſecution, on vient en foule entendre les ſermons de M. Singlin. Il en a fait durant cette Octave de très bons, dont pluſieurs perſonnes ont été fort touchées, & tant de filles nous demandent place pour être Religieuſes & Penſionnaires, que nous n'avons pas de quoi les loger. Tout ce qui y eſt & qui y viendra priera toujours Dieu pour Votre Majeſté, afin que Dieu la faſſe toute ſainte.

Nous commençons à nous effrayer de la guerre ſur les bruits que l'ennemi pourra bien venir juſqu'ici. Cela nous fait quaſi reſoudre d'abandonner tous nos ouvrages, c'eſt-à-dire les dedans de notre Egliſe & de notre chœur. Nous verrons ce qu'il plaira à Dieu de faire. La longueur de ces miſeres publiques eſt une pitoiable choſe. J'eſtime Votre Majeſté heureuſe d'être dans un royaume paiſible. Outre nos miſeres nous participons encore à celle de l'Angleterre, y ayant ici une grande quantité d'Ecoſſois & d'Anglois ſi miſerables qu'ils font une extrême pitié. Ceux qui peuvent remedier à tant d'affligés par le retranchement des ſuperfluités, ſont bien criminels de ne le pas faire; & cependant je puis dire à Votre Majeſté par le peu que je ſai des nouvelles du monde, que depuis qu'elle eſt partie, le luxe eſt encore beaucoup augmenté, & qu'il ſemble qu'on ſe revolte contre les chatimens de Dieu: ce qui me fait beaucoup craindre que ſa juſtice ne

1647. s'appesantisse sur nous. Pourvu qu'elle nous reduise enfin à la penitence, nous serons trop heureux de bien souffrir. Enfin, Madame, votre petite servante Meno n'ayant point envie d'être Religieuse, nous la faisons sortir, pour voir si peut-être Dieu ne lui fera point la grace de se lasser du monde, quand elle en connoîtra les miseres qu'elle ignore *: elle nous fait grande pitié. J'abuse de la bonté de Votre Majesté de qui j'ose me dire, &c.

LETTRE CCV.

A la Reine de Pologne. Sur le peu de cas qu'on doit faire de la vie presente.

19. Juillet. MADAME. Je ne manque jamais de volonté de me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté, estimant comme je dois la permission qu'il lui a plu de m'en donner. Neanmoins je vous confesse, Madame, que je me trouve souvent dans la peine ne sachant que dire à Votre Majesté dans la crainte de me rendre importune à lui repeter les mêmes choses, de sorte qu'il m'arrive assez souvent de prendre la plume, de la quitter & de m'en aller au lieu d'écrire, prier Dieu pour Votre Majesté qu'il plaise à sa divine misericorde la remplir de ses saintes graces principalement de celles qui sont pour l'éternité. J'avoue à Votre Majesté que j'estime très peu celles qui se passent avec la vie

* Cette petite qu'on appelloit Meno ou Manon, étoit fille de M. d'Andilly. Elle sortit de Port-Royal l'année suivante, mais elle y revint quelques années après. Il en sera encore parlé dans la suite.

vie, & je les trouve d'autant plus meprisables pour leur peu de durée, que je me vois prête par mon âge & mes infirmités à la perdre. 1647.

Je suis dans un continuel étonnement par rapport à la misere humaine, de ce que dans la continuelle experience que nous avons par les morts que nous voyons tous les jours arriver, & par la foi que nous avons de ce qui les suit, nous pouvons nous tant amuser aux choses du monde qui perit à toute heure pour nous, comme la chaleur naturelle nous consume peu à peu, sans que cela nous puisse affermir l'esprit & l'occuper serieusement à l'établissement de notre fortune éternelle. Il n'y a rien, ce me semble, digne d'une plus grande admiration parmi tout ce qui se passe au monde, & qui nous fasse plus connoître la foiblesse de l'esprit humain & le besoin que nous avons de la grace de notre Seigneur.

C'est cette divine grace qui opere le salut, que je desire surtout à Votre Majesté & que je voudrois pouvoir demander à Dieu sans cesse jour & nuit. Je vous supplie très humblement, Madame, de la lui demander souvent de tout votre cœur, & que nul divertissement ni empressement d'affaires ne vous en empêche, puisque comme dit le Bienheureux Evêque de Genêve, le monde est autour de notre corps, mais il ne peut entrer dans le fond de notre ame, & c'est-là que doit être le temple de Dieu où nous pouvons entrer à toute heure pour invoquer le secours de sa divine Majesté.

Il n'y a que deux jours que nous faisions la Fête de S. Alexis. Que ce grand saint, Madame, a bien reconnu le neant des plus

1647. aimables choses de ce monde, & qu'il les a glorieusement meprisées! Tous les chretiens sont obligés pour repondre à la sainteté de leur état d'enfans de Dieu, d'être aussi pauvres d'esprit, aussi humbles & autant separés & haissans dans leur cœur les vanités du monde, comme ce saint l'a été, puisque notre Seigneur donne sa malediction dans l'Evangile à tous ceux qui y prennent leur satisfaction & leur joie.

Comme nous écrivions à Votre Majesté, une de nos Sœurs qui est fort simple, m'est venu dire que je dise à Votre Majesté qu'elle prie tous les jours plusieurs fois pour elle, pour le Roi, & pour l'Etat & l'Eglise de votre royaume, & qu'elle étoit votre très humble servante. J'ai cru que Votre Majesté auroit agreable que je lui dise cette simplicité pour la recréer. Je la puis assurer que toutes sont très soigneuses de lui rendre leurs devoirs devant Dieu. Je suis, &c.

LETTRE CCVI.

A une Religieuse de Port-Royal. Sur les obligations qu'elles contractoient en devenant Filles du S. Sacrement.

Octobre. J'AI été bien aise, ma très chere Sœur, que vous m'ayez dit vos sentimens sur la grace qu'il plaît à Dieu de nous faire, laquelle vraiment comme vous le reconnoissez est très grande, & avec laquelle nous devons avouer que nous avons une très grande disproportion. C'est ce qui nous doit rendre confuses & extrêmement humiliées devant Dieu, qui depuis plusieurs années seme ses saintes verités & mul-

multiplie ses graces en ce Monastere, 1647.
sans que les fruits y paroissent encore; & je vous confesse que j'apprehende beaucoup le compte qu'il nous en demandera.

La nouvelle obligation que nous contractons en devenant Filles du S. Sacrement, n'est qu'un nouveau bienfait, qui nous rendra plus ingrates si nous sommes si miserables que de n'en pas faire bon usage. Car tous les Chretiens doivent être vrais enfans du S. Sacrement, puisqu'il est l'ame de la sainte Eglise, & qu'il est la nourriture de tous ses enfans. La plûpart des Chretiens ne le connoissent pas, & sont criminels dans leur ignorance. Pour nous qui l'avons connu principalement d'une toute autre maniere depuis plusieurs années, il est certain que notre crime sera extraordinaire, si nous endurcissons nos cœurs à la voix de Dieu, & si nous meprisons tant de temoignages que son infinie bonté nous donne qu'il veut être servi dans ce Monastere.

Vous me demandez, ma chere Sœur, comment nous deviendrons vraies filles du S. Sacrement. Je vous reponds en un mot, que ce sera en vivant comme Notre Seigneur Jesus-Christ vit au très saint Sacrement. C'est ce qui m'a fait admirer la rencontre que sa divine providence a faite. Le dernier chapître de notre Regle échut le jour que je dis à nos Sœurs que nos affaires étoient faites pour être du S. Sacrement; & il sembloit que notre Pere S. Benoît nous disant que la perfection n'étoit pas comprise dans sa Regle, quoique tout ce qu'un homme rempli du S. Esprit peut dire des enseignemens pour la perfection

1647. chretienne y soit, neanmoins ce n'est qu'une lettre morte; il sembloit, dis-je, que Dieu nous temoignoit que nous devions dorenavant prendre tous ces changemens en Notre Seigneur Jesus-Christ, vivant au très S. Sacrement, & y continuant par un singulier miracle de charité la vie humble, pauvre & crucifiée qu'il a menée sur la terre; afin que tous ses enfans qui vivroient dans tous les siecles depuis son Incarnation, ne se plaignissent pas de ne l'avoir pas vu vivant dans sa vie mortelle, le voyant encore plus saintement & plus utilement vivre pour eux dans le divin Sacrement, & avec un grand exemple de toutes les vertus.

Pour nous bien disposer, je pense, ma chere Sœur, qu'il nous faut esperer que la bonté de Dieu qui se montre si abondante & surabondante à notre misere, la detruira, pourvu que nous ne cessions jamais de l'en supplier. Que ce soit là notre unique desir. Meprisons toute autre chose comme indigne d'avoir place dans des Filles que Dieu daigne destiner à lui rendre un honneur perpetuel. Et nous ne devons pas le laisser à nos Sœurs qui sont à l'assistance du très saint Sacrement, mais nous devons autant qu'il nous sera possible avec la grace de Dieu, y avoir toujours l'esprit & le cœur present: autrement nous ne nous acquitterons pas de notre devoir quand notre tour viendra, & nous serons mal preparées pour nous y presenter, si au moins nous ne nous humilions beaucoup de nos negligences auparavant. Cette assistance est l'imitation de la vie du S. Sacrement, sans laquelle nous ne lui plairons pas en cet-

te assistance qui n'est pas notre principal devoir : au contraire si nous negligeons cela, nous lui serons à charge & à deplaisir comme les Juifs par leurs sacrifices. Priez Dieu pour moi, ma très chere Sœur, comme je le prie pour vous, afin que sa grace ne soit pas vaine en nous. 1647.

LETTRE CCVII.

A la Reine de Pologne. Sur une ceremonie faite à Port-Royal dont les Religieuses prirent l'habit du S. Sacrement ; sur la mort du jeune Prince de Pologne ; sur la vie de S. Bernard, &c.

MADAME. Je m'assure que Votre Majesté louera Dieu de la grace qu'il lui plut nous faire hier de recevoir l'habit du S. Sacrement ; puisque sa pieté lui a fait desirer il y a long-tems qu'il y eût des ames & une Maison consacrée à l'honneur de ce divin Mystere *. Ce fut M. l'Official qui nous donna l'habit & qui nous fit une fort belle exhortation sur la grace que Dieu nous faisoit de nous choisir pour l'honorer au S. Sacrement, & sur l'obligation que nous avions de l'adorer sans cesse. M. Singlin nous en a fait d'admirables pendant les quarante jours que nous avons été en retraite pour nous preparer à recevoir l'habit.

25. Octobre. De P. R. du très saint Sacrement.

Votre Majesté dont l'incomparable bonté veut savoir toutes nos nouvelles, voudra bien que je lui dise qu'il est arrivé que

 sans

* L'Institut de S. Sacrement devoit être fait hors de Port-Royal comme on le voit dans les Memoires sur la Vie de la Mere Angelique, mais en 1647. il fut uni à Port-Royal.

1647. ſans que nous y ayions aucunement penſé, nous ſommes entrées en retraite le même jour que les premieres Filles du S. Sacrement avoient reçu l'habit *, & que le quarantieme jour ſoit échu un Jeudi, vingt quatre du mois, auquel jour du vingt quatre (en Mars) échut le Jeudi Saint que notre Seigneur inſtitua le S. Sacrement. L'Evangile de la ſemaine étoit celui des invités aux nôces, & l'Epître de S. Paul ou il eſt dit, *ſoyez renouvellés & ſoyez revêtus du nouvel homme*; qui tous deux convenoient à ce que nous devions faire.

Mais le principal, c'eſt que je puis dire à Votre Majeſté que Dieu a beaucoup touché nos Sœurs par ſa grace, leur donnant de grands deſirs de le ſervir plus fidelement, que nous n'avons pas oublié Votre Majeſté & que nous avons prié Dieu qu'il lui plût accomplir vos deſirs. Nous continuerons à lui faire cette priere, principalement le reſte de notre retraite qui ſera juſqu'à la Fête de tous les Saints.

Nous eſperons peu après aller à notre Maiſon des Champs pour y retablir le ſervice de Dieu & y honorer le très ſaint Sacrement. Dieu nous faſſe la grace que nous puiſſions imiter les premieres Religieuſes qui y étoient, il y a plus de quatre cens ans & avoient une très grande vertu, au commencement de notre Ordre.

J'ai bien envie que Votre Majeſté voie la Vie de notre Pere S. Bernard qui ſera bientôt imprimée. Je m'aſſure qu'elle y aura une particuliere devotion, mais c'eſt une pitié que les Livres ſoient ſi long-tems à ar-

* Dans la premiere Maiſon qui étoit près du Louvre.

arriver. Nous ne savons point s'il en est encore arrivé un de ceux que nous avons envoyé. J'estime une bonne rencontre que nous ayons reçu la Lettre du 30. Août dont il a plu à Votre Majesté nous honorer, la veille de notre ceremonie, comme si Dieu eût voulu nous presser encore davantage de nous souvenir de prier pour Votre Majesté en voyant la continuation de son excessive bonté envers ses petites servantes. Nous y avons vu la merveille que Dieu a fait paroître en la mort du petit Prince qu'il a fait un grand Roi dans le ciel *, où il obtiendra des graces pour le Roi son pere & pour Votre Majesté qui, je m'assure, lui portoit un vrai amour de mere. Nous prierons beaucoup Dieu, qu'il remplisse cette place pour la consolation de vos Majestés. Mais enfin, Madame, tous nos desirs & toutes nos prieres pour être bonnes & agreables à Dieu doivent être accompagnées de soumission à sa très sainte volonté. Il a conduit Votre Majesté depuis sa naissance jusqu'à present avec une providence toute particuliere, lui faisant toujours sentir sa sainte protection: J'espere qu'elle continuera, & nous l'en prierons sans cesse. La dedicace de notre Eglise ne se fera qu'après Pâques. Toutes nos Sœurs avec leur nouvel habit prosternées aux pieds de Votre Majesté, lui offrent tout de nouveau leur desir de lui rendre leurs très humbles services en priant notre Seigneur Je- 1647.

* Ce petit Prince, qui mourut âgé de sept à huit ans, se nommoit Sigismond-Ladislas. Il étoit fils du Roi Ladislas-Sigismond & de sa premiere femme Cecile Renée d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand II.

1647. ſus-Chriſt au très ſaint Sacrement, de la proteger & ſanctifier. Je ſuis, &c.

LETTRE CCVIII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de ſon amour pour les pauvres & de Port-Royal des Champs.

29. Octobre. MADAME. J'avois impatience que Dieu me donnât la force de temoigner à Votre Majeſté l'extrême joie que j'ai reçue de voir, par celle dont il lui a plu m'honorer, la grace que la bonté de Dieu vous fait de vouloir imiter ſes Saints. Certes, Madame, je ne ſaurois l'en remercier aſſez; & depuis ce tems il me ſemble qu'il m'a donné une ardeur toute nouvelle en le priant qu'il accroiſſe & perfectionne en Votre Majeſté ſa ſainte grace qui eſt l'unique bonheur des ames.

Nous avons envoyé à Votre Majeſté la Vie de notre Pere S. Bernard, dans laquelle Votre Majeſté verra qu'un grand Prince * (duquel elle eſt deſcendue de deux côtés, puiſqu'une de ſes filles épouſa l'Empereur de Conſtantinople, & l'autre Louis le jeune de laquelle naquit Philippe Auguſte,) eut le même deſir que Votre Majeſté d'avoir à ſa ſuite des perſonnes qui euſſent ſoin des pauvres. M. Singlin fera ſon poſſible pour vous trouver un bon Prêtre qui puiſſe rendre ce ſervice utilement à Votre Majeſté avec une vraie charité: mais il faudra du tems; car comme Votre Majeſté dit très bien, il faut qu'il ſoit bien éprouvé. Il faut que Votre Majeſté le demande

* Thibauld dit *le Grand* Comte de Champagne.

de à Dieu, comme nous ferons, & qu'elle lui demande aussi l'accomplissement de ses desirs qui seront toujours bons & justes, s'ils sont accompagnés de soumission à la volonté de Dieu, comme je le crois. 1647.

Votre Majesté nous oblige trop de penser à notre solitude de Port-Royal. Je la puis assurer que ceux qui y sont n'oublient pas aussi d'offrir Sa Majesté à Dieu, afin qu'il lui plaise la combler de ses benedictions. Nous esperons y aller à la fin de Fevrier, s'il plaît à Dieu. Je vous confesse, Madame, qu'il m'ennuie beaucoup que le tems ne soit venu, ne pouvant plus souffrir Paris & le monde, quoique je ne le voie plus, ne bougeant quasi point du lit ou de la chambre. Mais on ne peut qu'on n'en sache toujours quelques nouvelles qui sont très mauvaises; les crimes, les meurtres, le luxe, le mepris de Dieu, l'opposition à sa verité & à son Evangile, croissant tous les jours, ce qui m'en fait desirer l'éloignement. Et il me semble que la tranquillité exterieure nous servira à une meilleure santé du corps & donnera moyennant la grace de Dieu, une nouvelle vigueur à nos esprits, pour louer sa divine bonté qui est tant meprisée & oubliée dans le monde.

Je vous remercie très humblement, Madame, d'avoir daigné agréer ce que j'ai osé dire à Votre Majesté & d'avoir la bonté de croire que j'ai une très sincere affection pour le très humble service & pour tous les interêts de Votre Majesté. Il est vrai, Madame, que Dieu me l'a donnée si grande, qu'il me semble qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire & souffrir, s'il lui plaisoit m'en rendre digne,

 pour

1647. pour l'augmentation de sa grace en vous & pour l'accomplissement de vos saints desirs. Je suis, &c.

LETTRE CCIX.

A la Sœur Magdeleine Claude de Chazé Novice de la Visitation de Poitiers. Elle lui donne divers avis.

18. Novembre. J'Ai appris, ma chere Sœur, par votre bonne mere, que votre Profession est retardée. Encore que je me promette que Dieu vous fera la grace de vous soumettre à sa sainte volonté, j'ai cru que je devois en cette rencontre vous temoigner que je prends part à tout ce qui vous touche comme je fais veritablement, ma chere Sœur, avec une vraie & sincere affection. Mais je vous puis assûrer que j'estime que Dieu vous a fait une grande grace, & que vous le devez estimer ainsi: autrement vous vous rendriez indigne de sa misericorde qu'il ne donne qu'aux humbles qui reconnoissent leur misere & leur indignité, & qui dans cette reconnoissance gemissent avec confiance en l'infinie bonté de Dieu, qui ne meprise jamais un cœur contrit & humilié. Vous êtes trop heureuse d'être entre les mains d'une autre charitable Mere, & de si bonnes Sœurs, qui vous supportent avec tant de patience & vous donnent du tems pour vous rendre avec l'aide de Dieu digne du bonheur de la Religion. Si vous aviez plus de connoissance que vous n'avez des extrêmes miseres du monde, je dis pour la difficulté qui se rencontre en plusieurs de pouvoir se sauver, vous estimeriez le bonheur d'entrer en Religion.

ligion encore plus que vous ne faites, quoique je sache bien que vous l'estimez extrêmement. 1647.

Or sus, ma très chere Sœur, prenez un nouveau courage, n'estimez rien la longueur du tems, pour acquerir un si grand bien. Les personnes du monde font quelquefois des dix années à poursuivre de malheureuses fortunes qui ne servent qu'à les damner. Sur tout, ma chere Sœur, soyez sincere à vous accuser, docile à accepter les humiliations & tous les remedes qu'on vous ordonnera pour vous aider à surmonter vos inclinations. Nous prierons Dieu de tout le cœur pour vous. Votre Sœur Charlotte sera Professe, Dieu aidant, de Jeudi en huit jours *, Je vous supplie de prier Dieu pour elle comme elle le fera pour vous. Je suis de toute mon affection, &c.

LETTRE CCX.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle du nouvel Institut du S. Sacrement, de l'état de Port-Royal des Champs, de quelques nouvelles de Port-Royal de Paris, & de la maladie du Roi Louis XIV.

MADAME. Celle dont il a plu à Votre Majesté, nous honorer du 12. Octobre, nous a donné une consolation extraordinaire, comme avoit aussi fait celle que Votre Majesté avoit précedemment écrite à ma Sœur Catherine de S. Jean, y voyant 29. Novembre.

P 7 que

* La Sœur Marie *Charlotte* de Sainte Claire Arnauld d'Andilly fit Profession à Port-Royal le 28. Novembre de cette année.

1647. que Dieu continue à donner à Votre Majesté de vrais sentimens de pieté envers lui, & de bonté & de charité envers ses petites servantes, qui ne le sauroient jamais assez reconnoître. La soumission que Votre Majesté a pour ce qu'il lui plaira ordonner, & la pureté de ses intentions nous donnent grande esperance en Dieu, auprès duquel tous nos amis & toutes nos Sœurs n'oublieront rien pour obtenir sa misericorde; & Votre Majesté se doit assurer qu'à toutes les heures du jour & de la nuit on priera pour elle.

Je vous supplie très-humblement, Madame, que toutes les fois qu'il en souviendra à Votre Majesté elle prosterne son cœur devant Dieu pour se joindre aux prieres que l'on fera pour elle; & sur tout, Madame, il faut que Votre Majesté soit fidelle à suivre les mouvemens de sa divine grace, soit en retranchant ce qu'il fera connoître qui lui deplaît, ou en faisant ce qu'il lui inspirera pour sa gloire.

Nous avons écrit à Votre Majesté comme nous avions reçu l'habit du S. Sacrement, qui est un scapulaire blanc qui a une croix rouge dessus. Nous n'avons point changé notre regle de S. Benoît: mais nos Constitutions sont accommodées à la devotion du S. Sacrement, & selon les obligations que nous avons de l'adorer en ce divin Mystere, non seulement par louanges & oraisons perpetuelles, mais par l'imitation des divines vertus dont il nous montre l'exemple. Nous ferons bientôt, Dieu aidant, imprimer des Pratiques de devotion pour nos assistances devant le très saint Sacrement, & nous ne manquerons

pas

pas de les envoyer à Votre Majesté. 1647.

On nous a permis d'aller ces jours passés à Port-Royal des Champs pour voir l'état de nos reparations, & quand nous pourrons nous y aller établir. Nous avons trouvé toutes choses très bien disposées, mais elle ne pourront être achevées avant la fin de l'année. Cependant Dieu y est toujours mieux servi qu'il n'y sera parmi nous. C'est une merveille de voir le silence, la modestie & la devotion même des valets, qui nous preparent les lieux avec une aussi grande affection que si nous étions des Anges qu'ils attendroient.

Il se convertit tous les jours des personnes qui se donnent vraiment à Dieu dans leur condition: ce qui, je crois, deplaît fort à l'esprit malin, & fait qu'il suscite tous les jours de nouvelles persecutions & que l'on fait des medisances horribles à la Reine qui croit tout. C'est merveille si enfin Sa Majesté ne nous persecute. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

Nous avons été bien joyeuses de savoir que Votre Majesté a reçu les Livres, & qu'elle prend plaisir à la Vie des Hermites. Nous lui envoyerons bientôt, Dieu aidant, celle de notre Pere S. Bernard qui est très belle, & une traduction d'un Traité de S. Augustin *de la vraie Religion.* Les Confessions de S. Augustin seront aussi bientôt imprimées, très bien traduites; & puis on travaillera au second tome de la Vie des Hermites, & à d'autres Vies.

Nous donnames hier l'habit à la seconde fille de M. Robert *, & Jeudi, Dieu aidant

* La Mere Angelique de S. Jean à écrit la Vie de cette

1647. dant, ma Sœur Charlotte * fera Profession : c'est l'Octave de la Presentation de la sainte Vierge. Dans son sacrifice elle ne manquera pas de prier pour Votre Majesté. Meno † & tous ceux à qui elle appartient ‡ sont trop obligés à Votre Majesté de l'honneur qu'elle lui daigne faire. Nous en recevons tant en toutes manieres, que nous n'en saurions jamais être assez reconnoissantes. Nous esperons que Dieu fera un jour à cette pauvre enfant la grace de se degoûter du monde ⊥. Pour le present elle s'estime heureuse d'être avec Madame de saint Ange, qui vit très retirée à la campagne.

Votre Majesté doit pardonner à Mademoiselle de Lamoignon, que je puis assurer être de ses plus passionnées servantes, & qui ne m'écrit jamais qu'elle ne nous demande des nouvelles de notre bonne Reine : ce sont ses termes. Mais il y a un an entier que Madame sa mere est malade, & qu'elle ne l'abandonne point : nous ne l'avons pas vue depuis, & il y a plus de six mois qu'elle est à la campagne. Je lui manderai l'honneur que Votre Majesté lui fait de se souvenir d'elle.

Nous sommes en grande douleur & apprehension au sujet de notre petit Roi § que l'on

cette sainte Religieuse qui se nommoit Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert. Voyez la III. Partie des Memoires sur la Vie de la premiere Mere Angelique XXVIII. Relation

* Elle se nommoit Marie Charlotte de Sainte Claire Arnauld & étoit niece de la Mere Angelique.

† C'étoit une autre niece de la Mere Angelique.

‡ Toute la famille des Arnaulds.

⊥ Elle revint en 1651. à Port-Royal, où elle fit Profession le 21. Novembre 1654.

§ Louis XIV. qui avoit 9. ans.

l'on nous a dit être en grand danger de la 1647.
petite verole. On le mandera sans doute à Votre Majesté, mais on ne lui dira pas peut-être qu'on l'a mis dans le peril par des receptes qu'on a mises hier sur son visage pour empêcher qu'il ne soit marqué: ce qui fait voir l'horrible vanité du monde, d'hazarder une personne sacrée si importante à tout un Royaume, pour une vaine beauté. J'en suis toute affligée. Si Dieu le prend, c'est son bonheur: mais c'est un terrible chatiment pour nous, & nous le meritons bien. Car il est vrai que depuis que Votre Majesté est partie, la vanité & le luxe sont encore plus accrus qu'on ne ne sauroient s'imaginer, & avec cela la misere & la pauvreté sont extrêmes, & la cherté du bled nous menace d'une grande famine. C'est trop abuser de la patience & de la bonté de Votre Majesté, de qui je suis & prie Dieu de tout mon cœur de me rendre digne d'être pour jamais, &c.

LETTRE CCXI.

A M. de Bernieres. Sur ses affaires & sur ses enfans.

Il est vrai, Monsieur, que j'étois en 16. Decembre.
peine de vous & de vos affaires. Je vous rends graces très humbles de nous en avoir dit des nouvelles, & je vous supplie d'esperer toujours en l'infinie bonté de Dieu qui ne vous abandonnera jamais. Il faut avoir part aux amertumes de Notre Seigneur, pour participer à sa gloire. Il me semble que vous avez très bien fait de remettre tous vos interêts à ces deux Messieurs dont vous me parlez. Cependant

vous

1647. vous aurez le loisir de les aller offrir aux pieds de Jesus-Christ au très saint Sacrement. Vous trouverez là la force & la consolation dont vous avez besoin.

Votre petite n'est pas encore au ciel. C'est un prodige comme elle peut tant vivre; & c'est une croix que Dieu a donné à Madame votre bonne femme pour accroître celle de votre absence. Elle me fait grande pitié, neanmoins je l'estime heureuse; & assurément Dieu lui fera de nouvelles graces après cette épreuve. Je l'en supplie de tout mon cœur. Soyez assuré des prieres de toute la Maison, & obligez-moi de croire que nous sommes entierement à vous.

Je remercie Dieu de tout mon cœur des graces que votre fils a reçues du Seigneur. Il est trop heureux; & je prie Dieu qu'il lui redouble sa sainte grace, afin qu'il puisse devenir un vrai Chretien. Cette qualité lui sera plus avantageuse incomparablement que toute autre.

LETTRE CCXIII.

1648. *A la Reine de Pologne. Sur ses dispositions à l'égard de cette Princesse, qu'elle exhorte à faire de bonnes œuvres.*

Fevrier. MADAME. Nous avons été empêchées les deux derniers couriers de jouir de l'honneur qu'il a plu à Votre Majesté nous permettre de lui écrire, à cause de nos incommodités ordinaires. Ma Sœur Catherine de S. Jean a été plus mal que moi, & depuis huit jours il lui a fallu faire une grande incision à la gorge à cause d'un abcès qui s'y est formé, & qui lui a fait de grandes douleurs & lui en fait encore. Nean-

Neanmoins nous esperons qu'elle en sera bientôt guerie, Dieu aidant. Tout cela ne nous empêche pas de songer à ce que Votre Majesté fait, & à faire nos sollicitations vers notre bon Dieu. Nous prierons de nos Hermites d'aller en pelerinage à Notre Dame de Chartres en cette occasion, & nous continuerons toujours à faire tout ce qui nous sera possible, esperant que Votre Majesté soutiendra nos petites prieres par les siennes & par ses bonnes œuvres qui les doivent accompagner. 1648.

Dieu exauce les prieres des pauvres qui sont dans l'impuissance de lui offrir autre chose; mais il n'exauce pas les riches, s'ils n'accompagnent leurs oraisons des œuvres de misericorde. On nous a dit que le bled a manqué en Pologne. C'est une grande occasion que Dieu envoie à Votre Majesté pour obtenir misericorde en la faisant aux pauvres. Je lisois ces jours passés avec ravissement ce que Sainte Elizabeth Duchesse de Turinge avoit fait en une semblable occasion. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il fasse la même grace à Votre Majesté, pour laquelle nous souhaittons toutes les benedictions du ciel & de la terre. Je suis, &c.

LETTRE CCXIII.

A la Reine de Pologne. Sur la maladie du Roi son époux & sur le Pere des Meres de l'Oratoire.

MADAME. On continue à nous affliger en nous disant que le Roi est toujours malade. Neanmoins nous avons peine à le croire dans la pensée que Votre Majesté nous feroit l'honneur de nous faire 21. Fevrier.

re

1648. re écrire, afin que nous nous acquittions de nos devoirs en priant Dieu pour sa santé. Nous ne laissons pas de lui demander qu'il assiste Sa Majesté & la vôtre en quelque état que vous soyez tous deux n'y en ayant point en la terre où l'on n'ait besoin de l'assistance de Dieu, cette vie étant remplie de miseres dont la plus grande est celle d'être toujours sujet à l'offenser & dans le peril de perdre sa sainte grace. Je n'ose presque me donner l'honneur de parler davantage à Votre Majesté, de crainte que s'il étoit vrai que le Roi fût malade, elle n'en fût importunée. Car je sai que Votre Majesté qui ne dedaigne pas les pauvres malades, voudroit elle-même assister le Roi.

Toutefois dans l'esperance que c'est une fausse nouvelle, & sur l'assurance que l'extrême bonté de Votre Majesté me donne, je lui dirai encore que nous sommes affligées de ce que l'on a persuadé la Reine * d'empêcher le Pere des Mares † de prêcher, & même de le faire mettre en prison; & pour cela un Exemt l'a cherché plusieurs jours. Neanmoins on croit que ce n'est que pour lui faire peur, & l'empêcher de prêcher. On avoit pressé plusieurs fois Monseigneur de Paris de l'interdire, ce qu'il n'a pas voulu faire, ne trouvant rien à redire à ses Sermons où il assistoit très souvent. Enfin le jour de la Purification ayant prêché à S. Merri pour y commencer le Carême, il s'y trouva une si grande quantité de personnes & il prêcha si ad-

* Anne d'Autriche Mere du Roi Louis XIV.

† Prêtre de l'Oratoire très-fameux Predicateur.

admirablement qu'on ne l'a pu souffrir. On 1648.
nous menace qu'on en fera autant à M. Singlin, mais j'espere que Dieu par sa misericorde aura pitié de nous & que comme il ne prêche point dans les Paroisses, on n'aura pas tant de peine contre lui. Toute la Paroisse de S. Merri s'est fort fâchée d'avoir perdu son Predicateur, & leur bon Curé * s'est resolu de les prêcher, dont ils sont bien aise. Mais d'ailleurs il apprehende qu'on ne lui veuille encore du mal.

Votre Majesté est heureuse de la grace que Dieu lui a faite de prendre connoissance de toutes choses, & de ne se laisser persuader que de ce qu'elle connoît par elle-même. C'est une des plus grandes & necessaires dispositions des Souverains pour ne se pas rendre coupables en suivant les passions d'autrui. Je prie Dieu qu'il fortifie de plus en plus l'esprit de Votre Majesté, & lui faisant part de sa divine sagesse, lui fasse decouvrir & fuir tous les artifices du monde & du demon.

Je desire plus que jamais la retraite de notre Hermitage des Champs pour n'entendre plus parler des miseres innombrables du monde; car quoique je me serve de ma foiblesse pour n'aller point au Parloir, je ne puis que je n'en apprenne toujours trop. Neanmoins je crains de ne pouvoir gueres aller dans cette solitude avant Pâques, parce que cet hiver a empêché de pouvoir achever ce qui étoit necessaire pour s'y met-

* Il y avoit dans ce tems là deux Curés dans cette Paroisse. Le bon se nommoit M. du Hamel, & l'autre M. Amyot qui étoit un grand Moliniste.

1648. mettre en regularité. En attendant, & tant que Dieu nous donnera la vie & sa grace, nous continuerons à prier sans cesse pour Votre Majesté de qui je suis, &c.

LETTRE CCXIV.

A Madame de Chazé. Sur les dispositions où elle étoit après la mort de son mari. *

Fevrier. JE me rejouis, ma très chere Sœur, de votre resignation & de votre contentement, & je vous puis assurer que je desire beaucoup qu'ils soient parfaits par l'augmentation de la grace de Dieu en vous, qui detruira tout ce qu'il lui deplaît & qui vous afflige. Mais, ma très chere Sœur, il faut avoir patience avec soi-même, & avec les autres. C'est l'exercice de la terre, où il y aura toujours un reste de corruption qui nous fera sentir notre misere & le desir que nous avons de la grace de Dieu, qu'il faut sans cesse invoquer avec confiance & patience. Je ne vous fais point de remercîmens, à quoi je serois obligée, sachant que vous ne le voulez pas, & que ne regardant que Dieu en donnant je ne dois aussi regarder que lui en recevant, pour le prier qu'il augmente ses misericordes sur ceux qu'il choisit pour nous la faire. Je ne manquerai pas de recommander la veuve & l'orphelin à tous.

LET-

* M. Henri de la Guette Seigneur de Chazé mourut le 1. Fevrier 1648. & fut enterré à Port-Royal.

LET-

1648.

LETTRE CCXV.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la persecution suscitée contre le petit College de Port-Royal, des Sermons de M. du Hamel; & la fortifie dans ses bons desirs.

MADAME. La derniere dont il a plu à Votre Majesté nous honorer du 14. Janvier, nous a tirées d'une grande peine, me faisant voir la fausseté des mauvais bruits que l'on a fait courir sur la santé du Roi dont nous benissons Dieu. Je me suis informée du papier dont vous me faites l'honneur de me parler & j'ai su qu'il avoit été reçu, mais que l'on n'osoit sans le commandement de Votre Majesté écrire au Roi son avis sur toutes ces matieres qui regardent la religion. On reçoit le commandement de Votre Majesté pour une vocation. Vous savez, Madame, que ces personnes * craignent beaucoup de s'ingerer, & de prevenir Dieu, au lieu qu'on doit le suivre. Ils sont en hazard d'être obligés de s'éloigner plus qu'ils ne l'étoient, à cause de la nouvelle persecution qu'on excite contre eux. Je m'assure que Votre Majesté ne se tient pas importunée que je lui dise toujours de nos nouvelles bonnes & mauvaises, & de ce qu'il plaît à Dieu d'ordonner. C'est, Madame, que l'on a fait croire à la Reine que dans une Maison de M. des Touches (Pelletier) qui est un jeune homme de vingt-sept ans, lequel a beaucoup de bien, & n'en reservant pour lui que ce qu'il lui en faut pour vivre fort mo- 28. Fevrier.

* M. Arnauld, & autres Directeurs de Port-Royal.

1648. modeftement, donne tout le refte aux pauvres, dans cette maifon, dis-je, (qu'il a achetée aux fauxbourg S. Marceau & dans laquelle il demeure avec un jeune homme neveu de M. de S. Cyran qui étudie & un fils de M. R. & où M. de S. Cyran d'à prefent fe retire auffi lorfque il eft à Paris,) on a fait croire à la Reine qu'il y avoit quarante hommes qu'on nourriffoit dans l'herefie. De plus on a dit d'une autre Maifon où l'on a retiré les petits enfans qui étoient à Port-Royal des Champs, au nombre de onze avec cinq fort bons jeunes hommes qui les inftruifent, (dont il y en a deux Bacheliers de Sorbonne *, M. Lancelot que Votre Majefté a vu notre Sacriftain & deux autres,) que c'étoit une Communauté, qu'ils ne fortoient point, qu'ils étoient habillés tous d'une couleur, qu'ils avoient une chapelle, & qu'on les appelloit les petits Freres de la grace.

Pour remedier à ces pretendus defordres, on a envoyé M. le Lieutenant civil vifiter les deux Maifons. Il a été très furpris de trouver faux tout ce que l'on avoit rapporté, & il a dit à ces Meffieurs qu'ils avoient des ennemis qui en faifoient bien accroire. Cela ne nous met pas en repos; car comme ces perfonnes difent tout haut, qu'ils font refolus de pourfuivre plus que jamais la pretendue fecte, ils pourront bien perfuader de chercher toujours; & en effet ce que l'on cherche n'eft que pour trouver M. de S. Cyran & M. Arnauld. Mais enfin il n'en arrivera que ce qu'il plaira à Dieu, & tout ce qui lui plaira nous doit plaire. Avec

* M. Nicole & M. Wallon de Beaupuis.

Avec tout cela Dieu convertit beaucoup de personnes qui se donnent veritablement à son service, principalement des Prêtres; & c'est une merveille de voir le changement de la Paroisse de S. Merri. M. le Curé prêche au lieu du Pere des Mares, & Mercredi qu'il fit son premier Sermon sur ces paroles qu'on dit en donnant les Cendres, *souviens-toi que tu ès poudre, & que tu retourneras en poudre*, tout le monde, à ce qu'on dit, étoit transi & ravi. Il y avoit autant de monde qu'il y en avoit au Pere des Mares, ce qui fait trembler pour le bon Curé qu'on ne lui fasse aussi quelque persecution. Car il y a sans cesse des personnes qui importunent la Reine pour l'exciter à ruiner cette heresie, & lui disent qu'elle ressemblera à l'Empereur Charles V. qui a eu un zele extrême pour detruire les heretiques. Monseigneur le Cardinal (Mazarin) qui n'est nullement persuadé qu'il y en ait, lui dit l'autre jour que ce qu'elle avoit fait au Pere des Mares faisoit grand bruit. Sa Majesté lui dit soudain qu'il ne lui parlât point de cela, qu'elle savoit bien ce qu'elle faisoit. Votre Majesté jugera qu'après cela, tout est à craindre. 1648.

Tout cela n'empêche pas, ni aucun mal qui nous puisse arriver, s'il plaît à Dieu nous conserver sa sainte grace, que nous ne continuions & accroissions, s'il nous est possible, nos prieres pour Votre Majesté. J'ai une joie que je ne saurois exprimer de voir qu'elle songe aux devoirs d'une Reine Chretienne. Que votre Majesté est heureuse de s'appliquer au solide & à l'éternel, meprisant les choses vaines, inutiles & ridicules auxquelles la plûpart des hommes

1648. mes & même des plus grands passent la plus grande partie de leur vie, sans songer que notre Seigneur Jesus-Christ est mort pour nous tirer de notre vaine conversation, afin que nous occupant à son saint service & aux bonnes œuvres, nous puissions entrer dans les vraies & éternelles delices qu'il nous a acquises par son sang.

J'envoie à Votre Majesté une petite meditation en vers, que je m'assure qu'elle lira volontiers aux pieds de son crucifix; elle arrivera au tems de la sainte Passion. Je vous envoie aussi des oraisons à la Sainte Vierge faites par notre Pere S. Bernard en latin; je les ai fait mettre en François afin que Votre Majesté les entende mieux.

J'oubliois de vous dire, Madame, que nous ne manquerons pas d'offrir au très saint Sacrement vos bons desirs, lesquels Dieu recompensera comme des effets, quand il ne permettroit pas de les accomplir. Je supplie son infinie bonté de remplir Votre Majesté de grace, de lumiere & de force, pour accomplir parfaitement en toutes choses sa très sainte volonté. En cela seul consiste le bonheur & la vraie grandeur de Votre Majesté, de laquelle j'ai une jalousie plus grande que je ne puis dire. Je suis, &c.

LETTRE CCXVI.

A la Reine de Pologne. Sur les Sermons de M. Singlin: sur de faux bruits repandus contre Port-Royal; & sur la Profession de deux Religieuses.

20. Mars. MADAME. Nous serions bien ingrates envers Votre Majesté & envers nous-mêmes,

mêmes, si après tant de commandemens 1648.
qu'il lui a plu nous faire de lui écrire, nous nous privions de cet honneur qui nous est si avantageux & qu'elle veut avec tant de bonté que nous nous donnions. Il faut que je dise à Votre Majesté pour la recréer un peu, qu'on dit ici qu'il y a en votre Royaume un homme qui a trouvé l'invention de voler & qui fait quatre-vingts lieues en un jour; ce qui nous fit dire dernierement à ma Sœur Catherine & à moi que si nous pouvions en faire autant, nous pourrions encore avoir l'honneur de voir Votre Majesté au moins une fois, vu même qu'en volant on ne voit point le monde. Mais dans le desespoir que cela puisse réussir, nous mettons tous nos desirs à aller, quand il plaira à Dieu nous faire misericorde, en Paradis, & en attendant que Votre Majesté y arrive nous continuerons à prier Dieu qu'il l'y conduise heureusement. Ce sera là qu'elle regnera veritablement dans la plenitude de toute grandeur & de toute felicité.

M. Singlin fait des sermons qui ravissent l'esprit de tous ceux qui l'entendent, & les cœurs de plusieurs qui se donnent veritablement à Dieu. Le Seigneur lui a tellement augmenté sa grace depuis un an, que ses sermons qui ont toujours été solides, comme Votre Majesté sait, le sont encore davantage; & même Dieu l'a rendu éloquent pour satisfaire à la foiblesse du tems. Notre Eglise viendra bien à propos, car le monde ne peut plus tenir dans notre chappelle. Dieu a aussi donné une telle benediction à M. le Curé de S. Merri qu'il y a encore plus de monde à ses sermons qu'il n'y en avoit au Pere des Mares, qui est

1648. encore caché de peur qu'on ne l'enferme.
On ne sauroit croire les medisances que l'on fait de nous, principalement dans les Provinces, où il est plus aisé de persuader les faussetés, jusqu'à dire que nous adorons le soleil. Je ne sai ce qui a fait dire cette extravagance, si ce n'est que nous avons voulu que notre Eglise fût à l'Orient, comme il a toujours été pratiqué; mais depuis peu on a preferé la commodité à la coutume de l'Eglise. Sur cela comme on a fait en plusieurs autres choses, & sur des sujets aussi foibles, on prend sujet de dire de nous des choses étranges, dont par la grace de Dieu nous ne nous inquiettons pas beaucoup.

Je ne sai si Votre Majesté se souviendra bien encore de ma Sœur Anne de la Nativité qui est une vieille veuve de Rouen *. Elle a attendu dix-neuf ans que la Maison du S. Sacrement fût établie. Enfin demain par la grace de Dieu, elle fera sa Profession, avec une des filles de M. Robert †. Toutes deux ne manqueront pas, en se sacrifiant à Notre Seigneur, d'offrir les desirs de Votre Majesté & de lui en demander l'accomplissement: ce que nous faisons toutes, grandes & petites. Celles qui ont eu l'honneur de voir Votre Majesté s'en souviennent avec grande affection; & pour celles qui sont venues depuis, on leur inspire la même chose, étant un droit acquis à Votre Majesté que tous les habitans de cette Maison prient Dieu pour elle. Je suis, &c.

L E T-

* Voyez ci-devant page 85. & ce qui est dit de cette Religieuse dans le Necrologe au 14. Fevrier. Elle mourut en 1655.

† C'étoit une sœur de celle dont il est ci-devant parlé (Lettre CCX.) Elle se nomma en Religion Louise de Sainte Julienne.

1648.

LETTRE CCXVII.

A la Reine de Pologne. Sur la maladie de Madame la Princesse de Guimené.

MADAME. Nous sommes bien affligées de notre pauvre Madame de Guimené, qui est à l'extremité depuis deux jours qu'elle a reçu l'Extrême-Onction. Hier on la crut hors de danger, mais aujourd'hui on n'espere presque plus rien. Elle ne s'étoit presque jamais mieux portée que lorsqu'elle tomba malade, & il sembloit qu'elle rajeunissoit le Samedi. Il n'y aura demain que quinze jours qu'elle avoit pris la peine de solliciter un procès pour nous, & le Dimanche pensant venir au Sermon, elle tomba malade de la fievre continue que son Medecin appelloit une fievrote quatre jours durant & le treize elle est presque à la mort. M. Singlin n'en bouge; dans ses rêveries elle ne connoît que lui. 2. Avril

Votre Majesté sait bien pourquoi nous en sommes plus affligées; neanmoins, par la bonté de Dieu, elle est bien disposée & dans les heures qu'elle a le plus de connoissance, & auparavant qu'elle entrât en rêverie, qui n'a été que le lendemain de sa sainte communion, elle disoit sans cesse: *Tout le monde n'est que niaiserie, bagatelle & un pur néant.* Cela nous fait croire que s'il plaisoit à Dieu lui donner encore de la vie, elle feroit mieux que jamais; mais il nous faut soumettre à sa très sainte volonté & songer nous-mêmes à mieux faire le peu de tems qui nous reste. C'est une étrange chose de se trouver à la mort, quelque

1648. saint que l'on soit; & pour ceux qui ne le sont pas, cela est encore bien plus horrible!

Je ne sai si ce n'est pas manquer au respect que je dois à Votre Majesté d'avoir osé lui raconter cette histoire; mais je me promets que sa bonté ne l'aura pas desagreable, & qu'elle aura pitié de cette pauvre Dame pour laquelle je vous ai vu autrefois, Madame, de la bonté & de la charité. La Reine a eu grand soin d'elle pendant sa maladie, & hier allant aux Minimes elle alla jusqu'à sa porte & fit appeller son Medecin pour en savoir des nouvelles. Mais tout cela ne sert de rien, non pas même de consolation humaine dans ces états où l'on n'est plus capable d'en recevoir. Est bien heureux celui qui n'en cherche durant sa vie qu'en Dieu! Cette consolation l'accompagne dans toutes ses extremités.

Nous voici au plus saint tems de l'année; nous y augmenterons les prieres pour Votre Majesté & celle du Roi. Nos Sœurs ont entrepris de dire en ces cinq jours pour Vos Majestés six mille six cens soixante & six *Paters* en l'honneur des plaies qu'on croit avoir été faites à Notre Seigneur. Dieu par son bonté nous veuille exaucer. J'espere que dans huit jours nous aurons la Lettre que Votre Majesté a desiré que M. Arnauld composât: s'il eût été en liberté, cela n'eût pas tant tardé. Je suis, Madame, de Votre Majesté, &c.

1648.

LETTRE CCXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur le même sujet, sur la dedicace de l'Eglise de Port-Royal, &c.

MADAME. Je ne puis plus omettre de me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté puisqu'il lui a plu par tant de commandemens lever la juste crainte que j'avois de lui être importune. On nous fait esperer que dans la fin de ce mois, nous pourrons aller à notre Hermitage, dont j'ai grande joie. Nous en envoyons à M. de la Verrerie la figure qui, je m'assure, ne desagréera pas à Votre Majesté. Nous n'avons encore pu tirer de notre Architecte le plan de notre Eglise : nous le poursuivrons toujours jusqu'à ce que nous l'ayons. 17. Avril.

S'il nous est possible d'obtenir de Monseigneur de Paris qu'il dedie notre Eglise à la fin de ce mois, elle sera prête ; sinon je ne laisserai pas de m'en aller, étant très aise d'éviter la confusion du monde qui entrera ce jour là ceans. Ce qui me le fait autant apprehender depuis deux ans, que tous nos amis le desirent, aussi bien que comme je crois, ceux qui nous croyent heretiques, pour voir s'ils n'appercevront point des vestiges de nos erreurs. Et de fait lorsque l'on mit la premiere pierre, Monseigneur de Paris ayant permis d'entrer dans notre Refectoire où il y a des sentences de la sainte Ecriture écrites sur les murailles, on alla dire que c'étoit comme au Temple de Charenton. En 1646.

On fait tous les jours de nouveaux efforts pour irriter la Reine contre nous : &

1648. dernierement comme on dit à Sa Majesté, que M. Singlin étoit près de Madame la Princesse de Guimené dans son grand mal, elle repondit qu'elle n'eût pas voulu mourir entre ses mains. Et la Dame d'honneur qui est la principale dont on se sert, dit que cela étoit très dangereux & qu'il étoit separé de la communion de l'Eglise: ce qu'il est horrible d'oser dire, & nous donne de grandes apprehensions ; mais Dieu aura, s'il lui plaît, pitié de nous. Cela oblige M. Arnauld de se tenir plus éloigné & plus caché, & cela sera cause qu'il ne pourra satisfaire au desir de Votre Majesté que dans huit jours. On apporte des Lettres ceans pour lui sans nom, pour essayer de savoir si on lui en fait tenir; & si on a de ses nouvelles.

Nous envoyons à Votre Majesté de petites devotions au S. Sacrement qu'elle a deja vues pour les lui ramentevoir. On a fait quelques reflexions dessus; mais nous n'oserions les envoyer qu'elles n'aient été revues & approuvées, & la difficulté de pouvoir traiter avec M. Arnauld nous retarde. Trois de nos Hermites iront, Dieu aidant, en pelerinage à Notre Dame de Chartres pour Votre Majesté, & tous avec nous continuent à prier Dieu qu'il accomplisse par sa bonté les desirs de Votre Majesté, de qui je suis, &c.

1648.

LETTRE CCXIX.

A une Religieuse de la Maison de Paris. Elle lui parle de son voyage à Port-Royal des Champs, & lui donne divers avis.

VOus aurez su, ma très chere Sœur, comme nous sommes arrivées heureusement, graces à Dieu. Je le prie de tout mon cœur d'abîmer le vôtre & tous ses sentimens naturels en lui, du moins tous ceux où la volonté a part; car pour les autres, il les faut porter patiemment & humblement jusqu'à la mort. J'attends de vos nouvelles mais je dis de celles du dedans avec la sincerité que je me promets de votre simplicité chretienne & religieuse, aux depens peut-être de la sagesse humaine qui est folie devant Dieu. Je vous puis assurer que je vous vois plus de l'esprit que je ne vois des yeux du corps aucune qui soit ici. Je ne sai si vous faites de même, & si vous ne me cachez point à votre esprit, comme vous avez fait votre personne à mes yeux, pour que je ne vous disse pas adieu. Si cela a plu au Seigneur je me repens de ce que cela m'a deplu, & quoiqu'il en soit je vous le pardonne. Mais, ma très chere, je vous supplie, demandez à Dieu qu'il dirige vos sentimens & les miens, corrigeant dans toutes les deux ce qui n'est pas conforme aux siens, & puis nous serons parfaitement d'accord dans l'interieur comme nous le sommes au dehors. 14. Mai.

Bon jour, ma chère enfant, soyez bonne fille, je vous en supplie, bien recueillie & bien gaie, sur tout nourrissez votre ame de l'oraison, & votre corps le mieux

1648. que vous pourrez en conscience, afin que vous puissiez éviter les relâchemens que les necessités du corps donnent necessairement à ceux qui ne sont pas parfaits. Dites à ma Sœur N. que je la prie de moderer ses sentimens, & de s'assurer qu'elle est encore plus près de mon cœur que son corps n'est loin de moi, & qu'elle offre ses peines à Dieu quand elles lui reviendront malgré elle. J'avois oublié à vous mander la mort de la pauvre petite Migeon qui m'a touché les sens plus que je ne pensois, mais vraiment c'est manque de foi de ne se pas rejouir de ce bonheur. Ma Sœur Catherine de S. Jean dit qu'elle en est ravie, mais elle n'a pas laissé de la pleurer & repleurer. C'étoit un petit prodige d'esprit & de corps; mais enfin Dieu lui a fait une misericorde infinie, dont je le remercie de tout mon cœur.

LETTRE CCXX.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de son retour à Port-Royal des Champs.

Mai. MADAME. Nous avons manqué à nous donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté il y a deja un mois, parce que j'attendois de semaine en semaine la Lettre de M. Arnauld, qui a retardé; car je la lui avois renvoyée pour la mettre en François, croyant que Votre Majesté la voudroit voir, & juger si elle seroit digne d'être presentée au Roi. Les voici donc toutes deux, Madame, latine & françoise, que mon frere presente à Votre Majesté, la suppliant très humblement de croire qu'il prie beaucoup Dieu qu'il remplisse

Vos

Vos Majeftés de fes faintes benedictions. 1648.
M. Singlin & tous nos amis font de même.

J'écris à Votre Majefté de notre Port-Royal des Champs, où nous arrivâmes avec nos Sœurs * le 13. de ce mois. Les Hermites (qui occupoient nos bâtimens) nous y reçurent en grande joie, & chanterent le *Te Deum*, nous quittant la place de très bon cœur. Quelques-uns fe font retirés bien affligés: on ne les abandonnera pourtant pas. Ils ont loué une Maifon à Paris proche la nôtre, en attendant que Dieu nous donne la paix. Mes neveux & quelques autres fe font retirés à une ferme qui eft au deffus de la montagne.

Ma Sœur Catherine vint avec nous, mais je la renvoyai quatre jours après pour donner ordre à faire achever notre Eglife, où nous efperons que nos Sœurs pourront entrer à la Sainte Trinité. Elle s'en alla avec grand regret, & vraiment la paix & le filence rendent notre nouvelle demeure extrêmement agreable. Je m'y porte fi bien que j'en fuis toute étonnée, & il y a près de trois ans que je n'avois eu autant de fanté que depuis que j'y fuis. Je m'eftimerai trop heureufe fi on me permet d'y paffer le refte de mes jours dans la folitude. Je puis affurer Votre Majefté que hors les perfonnes pour qui je fuis obligée de prier Dieu, je ne fonge pas s'il y a encore un Paris au monde.

Il y a très longtems que nous n'avons reçu l'honneur & la confolation de favoir

 des

* Il n'alla pour lors à Port-Royal des Champs que fept Profeffes de Chœur & deux Converfes, avec la Mere Angelique qui étoit toujours Abbeffe.

1648. des nouvelles de Votre Majesté. On nous a dit qu'elle étoit en quelque lieu éloigné de son Royaume. Nous prions Dieu sans cesse que par tout il la conserve & remplisse son cœur de son très saint amour, & son Royaume de ses saintes benedictions. Je suis, &c.

LETTRE CCXXI.

A une Religieuse de Port Royal des Champs. Elle l'encourage dans ses peines.

Au comm. de Juin. De P. R. de Paris.

NE vous étonnez point, ma très chere Sœur, de l'amertume dans laquelle il plaît à Dieu que vous soyez. Souvenez-vous que le Sacrifice du saint Autel à l'honneur duquel vous voulez vous dedier, a été precedé du Sacrifice sanglant de la croix. Car s'il a été institué auparavant, ce n'a été que par avance, comme vous savez qu'on nous a appris. Il est donc juste que votre offrande soit douloureuse, & que vous acceptiez cette souffrance & toutes les circonstances qui s'y rencontrent, dont j'espere que Notre Seigneur tirera sa gloire. Il a triomphé de la mort en mourant, & il a surmonté l'enfer en s'y laissant engloutir. Les voies de Dieu sont incomprehensibles & adorables.

Nous le savons bien, & neanmoins quand nous l'experimentons, & que nous voyons notre raison perdue dans des évenemens qui lui paroissent si injustes, & qui le sont en effet de la part des hommes, mais non pas de celle de Dieu en qui elle subsistera éternellement, nous avons de la peine à nous y soumettre. Courage, ma chere Sœur, laissez toutes pensées, perdez-vous

en Dieu, & le ſuppliez d'accomplir en vous ſon œuvre. Aſſurez-vous que les abſens de corps ne le ſeront pas d'eſprit, & que jamais nous ne ſerons ſeparées quoi qu'il arrive. 1648.

LETTRE CCXXII.

A la Reine de Pologne. Sur l'Egliſe de Port-Royal de Paris, & ſur les diſpoſitions de cette Princeſſe.

MADAME. Ma ſœur & moi remercions très humblement Votre Majeſté de l'honneur qu'elle nous a daigné faire de nous écrire du 22. Avril. Nous reçumes la Lettre hier jour du très ſaint Sacrement que nous avons celebré dans notre nouvelle Egliſe laquelle, à ce que diſent tous ceux qui la voyent, eſt la plus jolie & la plus devote de Paris, quoiqu'elle ſoit des plus ſimples. Notre chœur eſt auſſi très beau & commode; il y a quatre vingt chaiſes. Je ſuis revenue de notre deſert pour aſſiſter à cette ceremonie; parce qu'on la ainſi voulu, dont j'ai été très affligée. J'eſpere qu'on m'y laiſſera retourner après l'Octave. 12. Juin.

Nous n'avons pas entendu dire un ſeul mot de ce que Votre Majeſté prend la peine de nous rapporter des diſcours qu'on a fait d'elle. Outre que nous ne voyons preſque perſonne, ce ne ſeroit pas à nous qu'on s'addreſſeroit; car tout le monde ſait combien nous ſommes vos ſervantes. Vous voyez, Madame, l'inſolence de la mediſance qui oſe attaquer juſqu'aux Majeſtés. La malice du monde croît tous les jours, & les miſeres qui en ſont la punition. Vo-

1648. tre Majesté est heureuse de reconnoître le neant de toutes les grandeurs de la terre, c'est signe que Dieu lui fait la grace de penser à l'éternité.

Dans la precedente qu'il plut à Votre Majesté d'écrire à ma Sœur Catherine, elle se plaignoit de n'avoir point de devotion. Votre Majesté a grande raison d'en desirer plus qu'elle n'en a, puisque c'est une grace singuliere qui nous fait & chercher Dieu & mepriser tout ce qui est au dessous de lui. Avec cette divine grace de la devotion, tout ce qui regarde le service & l'honneur de Dieu nous est agreable, & toutes les niaiseries du monde nous sont penibles. Nous aurons une attention particuliere pendant cette sainte Octave à la demander pour Votre Majesté. Je vous supplie très humblement, Madame, de la lui demander vous-même bien souvent.

Nous apprîmes encore par cette Lettre la longue maladie du Roi qu'on nous avoit dite, mais nous ne croyons rien d'assuré que ce que nous apprenons de Votre Majesté. Nous ne laissâmes pas de prier Dieu pour Sa Majesté. Je desire extrêmement qu'il vous sanctifie tous deux; car qu'est-ce, Madame, que regner en ce miserable monde, si l'on ne regne éternellement avec Dieu? Nous demandons toujours au Seigneur l'accomplissement de vos desirs pour sa gloire. Le moyen de l'obtenir, c'est, Madame, que Votre Majesté essaye de lui plaire en toutes choses, se privant de tout ce qu'elle croira tant soit peu lui deplaire, & faisant tout ce qu'elle pourra pour son service. Votre Majesté ne trouveroit pas

bon

bon que ses serviteurs se comportassent autrement, & pretendissent obtenir d'elle des faveurs extraordinaires. 1648.

Je suis toute étonnée que Votre Majesté n'ait point encore reçu la Vie de notre Pere S. Bernard : si je pensois qu'elle fût perdue, j'en ferois envoyer une autre. Votre Majesté trouvera ce Livre très beau & utile. Nous avons envoyé à Votre Majesté de petits chapelets du S. Sacrement. Je la supplie très humblement de croire que je suis souvent en esprit à ses pieds. Si j'avois le don qu'ont eu quelques Saintes, elle m'y verroit ; mais je n'y pretends pas. Je serai trop heureuse que Dieu me pardonne mes pechés, & qu'il daigne écouter les desirs de mon cœur pour la prosperité temporelle & spirituelle de Votre Majesté, de qui j'ose me dire, &c.

LETTRE CCXXIII.

A la même. Elle lui parle des Sermons de M. Singlin, de la Procession du S. Sacrement, &c.

MADAME. M. Singlin fera ce qu'il pourra pour vous trouver un Prêtre tel que Votre Majesté le desire ; mais il faut bien les connoître. Il prêche sans comparaison mieux qu'il ne fit jamais, & notre nouvelle Eglise est toute pleine. Il se convertit toujours quelqu'un. Monseigneur de Paris nous a permis qu'on portât le S. Sacrement à notre procession dans notre cloître : il n'y entre que les Prêtres revêtus d'habits d'Eglise. Cela nous a beaucoup consolées, & j'ai cru que Votre Majesté seroit bien aise que je le lui disse, puisqu'elle a bonne part à toutes nos petites de- même jour.

1648. devotions. On a fait de même aux Champs; car ce n'est qu'un. J'y ai envoyé le Tabernacle qui étoit ceans, en attendant que nous y puissions faire une suspension. Celle d'ici est si belle que tout le monde l'admire: il y a une crosse du bronze doré à feu.

LETTRE CCXXIV.

A une Religieuse de Port-Royal, qui lui avoit écrit sur quelque faute qu'elle avoit faite.

Juin. LE soin que vous avez eu, ma très chere Sœur, de marquer combien de fois vous avez rompu le silence, vous servira de penitence, pourvû que vous y ajoutiez le gemissement du cœur devant Dieu de vous voir si peu attentive à sa divine providence, ce qui est cause sans doute de ces frequentes fautes. Pour temoigner à Dieu le desir que vous avez de vous en corriger & de satisfaire à la regle, mettez vous à genoux toutes les fois qu'on vous reprendra, ou que l'on vous fera signe de vous taire. Il n'y a point de meilleur moyen d'obtenir misericorde de Dieu, & la grace de vous rendre telle que la sainteté de la condition à laquelle Dieu vous fait l'honneur de vous appeller, vous oblige. Je prie Dieu qu'il vous fortifie.

LETTRE CCXXV.

A une Sœur Converse de Port-Royal. Sur la vertu d'obéissance.

25. Juin. JE prie Dieu de tout mon cœur, ma très chere Sœur, selon que vous le desirez & que j'y suis obligée, afin qu'il vous fasse la grace de n'agir plus selon vo-

tre

tre propre esprit. Car voyez-vous, ma Sœur, quand vous feriez des miracles par le mouvement de la nature, tant s'en faut que cela servît à votre salut, qu'au contraire cela vous nuiroit, ne servant qu'à vous tromper. Ma pauvre Sœur Marguerite de S. Benoît disoit hier à nous & à d'autres qui étoient auprès d'elle: „ Si on savoit „ combien on se trouve étonnée en l'état „ où je suis, quand on n'a pas toujours „ obéi simplement, on y seroit plus fidel„ le; & si j'étois à recommencer, je me „ garderois bien d'agir en la maniere que „ j'ai fait. " Elle dit cela avec beaucoup d'humilité & une grande confiance que Dieu lui pardonnera, comme je n'en doute point, puisqu'il lui fait la grace de le reconnoître dans un grand repos d'esprit & avec l'esperance qu'il lui donne en sa misericorde, qui lui fait souffrir ses douleurs de corps & d'esprit comme une penitence. Elle prie souvent Dieu de lui faire la grace de mourir en vraie penitente *. 1648.

LETTRE CCXXVI.

A M. de Bagnols Maître des Requêtes. Sur la mort de Madame son épouse.

SACHANT, Monsieur, qu'il n'y a que Dieu qui vous puisse consoler dans l'affliction qu'il lui a plu vous envoyer, je me suis addressée à lui pour le supplier très humblement de le faire; & j'ai cru que vous n'auriez pas desagreable la part que j'y prends, 25. Juin.

* La Sœur Marguerite de S. Benoît [Boulai] Converse, ne mourut pas de cette maladie, mais d'une autre le 16. Janvier 1657.

1648. prends, & la grande compassion que j'ai de votre douleur dans cette rude separation. Mais enfin, Monsieur, je ne puis que je n'admire & ne benisse la bonté de Dieu sur vous & sur Madame votre femme *, de vous avoir tous deux prevenus de sa misericorde, elle pour l'attirer à lui par la volonté de faire penitence dans sa santé, & vous en vous laissant survivre pour le servir plus longtems. Et comme sa mort a été l'accomplissement de sa penitence, elle fera une bonne partie de la vôtre. Ainsi, Monsieur, je m'assure que dans votre amertume vous ressentez la douceur de la grace de Dieu qui vous traite en pere & comme l'un de ses élus, vous soutenant & vous conduisant dans la tentation & l'affliction. Je le supplie de tout mon cœur d'accomplir sa divine misericorde en vous, vous donnant un heureux accroissement dans la vertu chretienne. Je suis en lui, &c.

LETTRE CCXXVII.

A la Reine de Pologne. Sur la mort du Roi son époux.

15. Juillet. MADAME. Ce n'a pas été sans une grande peine que nous avons été si si longtems sans nous donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté depuis qu'il a plu à Dieu de la visiter par la mort du Roi son mari & par sa maladie. Nous n'osions l'entreprendre, ne sachant si Votre

* Madame Gabrielle Feydeau épouse de M. de Bagnols, laquelle mourut le 20. Juin 1648. & fut enterrée à Port-Royal. Voyez le Necrologe, où l'on attribue son Epitaphe à M. Hamon quoiqu'elle soit de M. de Saci.

tre Majesté seroit en état de recevoir nos importunités. Nous avons vu par un billet de Madame de Choisi que Votre Majesté dans ses afflictions n'a pas oublié ses petites servantes ; & a desiré leurs prieres, seulement pour son salut éternel. Beni soit Dieu qui dans vos douleurs vous a fait regarder l'éternité, & mepriser le tems qui veritablement n'est pas digne d'être consideré. Mais encore que la raison seule vous le dût faire comprendre, l'on ne voit neanmoins que ceux à qui Dieu en fait la grace, qui le comprennent. Enfin, Madame, Votre Majesté a vu en la plus chere personne qu'elle eût au monde, & en un grand Roi *, à quoi se termine toute la gloire du monde. Cinquante-deux ou cinquante-trois ans ont peut-être accompli la vie de ce Prince, qui après deux ans & demi de regne, vous laisse dans le veuvage, qui est un état d'affliction. 1648.

Ce qui au milieu de cela me console, Madame, c'est que j'espere que Votre Majesté qui a toujours aimé Dieu dans tous les états de sa vie, l'aimera encore plus dans celui-ci qui est plus saint; & je vois que Dieu a voulu que toutes les Saintes illustres, & notamment les Princesses, aient consommé leur sainteté dans la viduité. Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, de mettre Votre Majesté au rang de ces saintes Reines & Princesses. Toutes les deux Maisons prient Dieu en general & en particu-

* Ladislas-Sigismond IV. Roi de Pologne mourut le 29 Mai 1648. agé de cinquante & un an onze mois & onze jours. Ce Prince étoit pieux, vaillant & amateur de la justice.

1648. ticulier pour Votre Majesté selon son desir & notre obligation; & nous continuerons toujours. Nous sommes dans une grande impatience de savoir l'état de la santé de Votre Majesté. Nous la supplions très humblement de commander à quelqu'un de nous en dire la verité, puisque nous sommes plus que personne de Votre Majesté, &c.

LETTRE CCXXVIII.

A Madame de Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif. Elle lui fait offre de service, & lui temoigne la joie qu'elle a de sa solitude.

Vers Août. de P. R. des Champs.

JE vous suis trop obligée, ma très chere Mere, de la continuation de votre bonté pour moi. Je vous la ferai encore davantage, si vous me faites l'honneur de croire que je suis autant à vous en toutes les manieres qui se peuvent dire, qu'il m'est possible, & qu'ainsi il n'y a rien que je ne voulusse faire pour votre service, si Dieu me faisoit la grace de vous en pouvoir rendre. Je vous envoie la reponse que j'ai reçue pour la Religieuse de Liesse. J'ai peur qu'on ne me laisse plus gueres ici, parce qu'on s'imagine qu'il y fait trop chaud, & plus chaud qu'à Paris, à cause des sables. Mais pour moi, je m'y trouve toujours mieux, quelque tems qu'il fasse, ne craignant que le tracas & le bruit de Paris. Nous sommes ici dans un silence & une paix qui me fait vivre.

LET-

1648.

LETTRE CCXXIX.

A la Communauté de Port-Royal de Paris. Au sujet du voyage de Madame d'Aumont & de la Mere Agnès.

MEs très cheres Sœurs. Madame d'Aumont desirant venir ici faire une retraite & que la Mere Agnès l'y accompagne, j'avois resolu de m'en retourner avant qu'elles partissent, jugeant aussi à propos de passer le reste de ma charge près du plus grand troupeau. Mais ayant depuis desiré les recevoir ici & demeurer un jour seulement avec elles, je n'ai pas voulu vous laisser sans Mere pour ce peu de tems sans vous supplier de le trouver bon. C'est une grace que je vous demande, & vous m'obligerez en me l'accordant. Si durant cette petite absence la paix & le silence sont plus grands dans la Maison, je le tiendrai pour une preuve de votre charité, que je reconnoîtrai de tout mon cœur. Je suis à toutes en general & en particulier, Votre, &c. 17. Août. de P. R. des Champs.

LETTRE CCXXX.

A une Religieuse de Port Royal. Sur son amour pour la propreté & ses distractions pendant l'Office.

JE loue Dieu, ma très chere Sœur, de ce qu'il vous fait la grace de reconnoître vos fautes, esperant qu'en les reconnoissant vous les haïrez, & en les haïssant vous ne negligerez aucun moyen de vous en corriger. Vous savez que celui de la priere est le principal avec une vraie humilité. 27. Août.

1648. milité. L'imperfection que vous avez pour la vaine propreté, est d'autant plus importante que la plûpart des personnes la tiennent pour une vertu, & aussi est-ce une vertu de la chair, & un veritable vice devant Dieu, puisqu'elle est opposée à la pauvreté & à l'abjection dans laquelle Notre Seigneur a vecu pour satisfaire à nos vanités. C'est pour cela qu'il est né dans une étable, & une étable abandonnée, & par consequent remplie de toutes sortes d'ordures, & qu'il a souffert qu'on lui ait craché au visage. Après cela comment est-il possible que des Filles consacrées à Dieu pour honorer & imiter la vie de son fils Notre Seigneur Jesus-Christ, aient la hardiesse de trouver quelque chose de malpropre & d'indecent pour leur usage particulier? Il est vrai qu'on est obligé pour le respect qu'on doit à son prochain de tenir nettement (comme c'est la regle) tout ce qu'on a en charge, mais sans curiosité, ni vanité; & pour son particulier on doit desirer toujours le pire & le moins net.

On se plaint quelquefois de ses distractions à l'Office, & du peu de devotion qu'on a. Pense-t-on que dans les applications qu'on a pour soi-même & pour des niaiseries, l'on soit digne que Dieu donne la sainte devotion, qui est la douceur & les delices des ames qui meprisent tout & elles-mêmes pour Dieu. C'est la perle Evangelique qu'on n'acquiert point qu'en vendant tout ce qu'on a pour la posseder. Je vous supplie, ma chere Sœur, de penser souvent à ce que l'on nous a enseigné: que nous sommes obligées comme Filles du S. Sacrement d'annoncer la mort de Notre

Seigneur Jeſus-Chriſt, juſqu'à ce qu'il vienne. Vous ſavez bien qu'annoncer la mort de Notre Seigneur, c'eſt faire connoître par toutes nos actions que nous ne cherchons que la mortification de notre chair, l'humiliation & l'aneantiſſement de notre eſprit. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous en faſſe la grace. Priez Dieu pour moi. 1648.

LETTRE CCXXXI.

A la Mere Madeleine de Sainte Agnès de Ligni qui faiſoit la fonction de Prieure à Port-Royal des Champs. Elle lui parle de ſon voyage à Paris, & de ce qu'elle devoit faire pendant ce tems-là.

NOus ſommes arrivées heureuſement, ma très chere Sœur, à deux heures & demie. Nous avons trouvé Madame d'Aumont avec ſa fievre continue, & nous avons vu que nous euſſions fait faute de ne pas venir. Vous vous devez aſſurer que je ſongerai continuellement à prendre le moment de retourner que Dieu me permettra. Cependant je vous ſupplie, ma très chere Sœur, de mettre toute votre confiance en Dieu & de le regarder toujours au milieu du vaiſſeau qui veille ſur vous, encore qu'il ſemble dormir. Demandez-lui ſecours afin de ne vous pas laiſſer préoccuper de la peur, quand vous verrez les vagues des difficultés. Soyez patiente ſur les defauts & importunités des Sœurs, & encore que votre nature en ſoit touchée, diſſimulez-les le plus que vous pourrez pour l'amour de Dieu. Je vous ſupplie de dire à nos Sœurs que je les ſalue & les ſupplie pour l'a- 2. Septembre. De P. R. de Paris.

1648. l'amour de Dieu qu'elles le cherchent uniquement par la fidele pratique de leurs devoirs en renonçant à elles-mêmes, & qu'ainsi elles le trouveront avec la vraie joie, & le repos de leur conscience: qu'au contraire si elles se recherchent elles-mêmes & la satisfaction de leurs sens, elles ne trouveront qu'inquietude & en toutes choses des sujets de mecontentement. Je me recommande très humblement à leurs prieres, & les assure que je les ai toujours très presentes, & que je prie Dieu de les rendre telles qu'il les oblige d'être, afin qu'elles soient dignes de le posseder par sa grace, & un jour par sa gloire.

LETTRE CCXXXII.

A M. de Fleury. Sur la maladie de la Reine de Pologne, & sur plusieurs autres sujets.*

4. Septembre. De P. R. de Paris. CELLE que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, Monsieur, le 22. Juillet, nous a été fidelement rendue, & vous nous obligerez extrêmement de nous faire cette charité, ne pouvant apprendre des nouvelles assurées de la Reine que par vous, & n'ajoutant point de foi à tous les discours qui se font ici. La grande longueur de sa maladie nous met en peine. Nous continuons à prier Dieu en public & en particulier pour Sa Majesté de laquelle le bien & le salut nous est très precieux.

J'ai reçu le papier qu'il vous a plu nous envoyer, nous nous en servirons dans l'occasion. Vous aviez deja pris la peine de nous mander que la Reine avoit reçu la Lettre de M. Arnauld. J'ai grande joie de ce que la Reine agrée la Vie de notre Pere S. Ber-

* Confesseur de la Reine de Pologne.

Bernard, & notre solitude des champs dont j'ai envoyé le plan à Sa Majesté. Il est vrai qu'il ne se peut voir une plus belle solitude, & que par la bonté de Dieu il y repand beaucoup de graces sur ceux qui y sont. Nous en sommes revenues depuis trois jours avec grand deplaisir, mais il étoit necessaire, parce que notre Election échoit à la fin de ce mois, & je dois y être pour faire ma demission *. 1648.

J'ai une grande reverence pour ce saint Evêque de Samogitie dont vous me parlez. Quand vous le verrez, je vous supplie très humblement de lui demander sa sainte benediction pour nous. Nous envoyons demain à M. de la Verrerie un exemplaire de la Vie de Bernard, pour vous le faire tenir. Obligez-nous, je vous en supplie, de nous donner part à vos saints sacrifices. Je suis, &c.

PS. Je ne mettrai plus doresnavant de lieu, ni mon nom; & quand je repondrai par le papier ordinaire, je le mettrai dans dans un billet avec une ✠ dessus, que je vous prie de donner à cette Dame dont je vous aurai écrit. M. Singlin vous salue très humblement. Il est bien en peine de la Reine, & ne manque pas de prier Dieu pour Sa Majesté. M. du Hamel que je vis hier vous salue, aussi bien que M. d'Alençon & M. de Rebours qui a pensé mourir, mais qui se porte mieux graces à Dieu.

* La Mere Angelique fut encore élue Abbesse pour la quatrieme fois le 4. Octobre.

1648.

LETTRE CCXXXIII.

A la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni, après son élection.

7. Octobre. VOus m'obligez, ma chere Sœur, en temoignant avoir pitié de moi, & me marquant en cela votre charité. Ce n'est pas ma douleur que vous devez plaindre, car je n'en ai point eu, Dieu me faisant penser qu'avec sa grace j'obéirai en commandant, & je me consolerai de ce que cela ne peut plus durer que trois ans: ce qui n'empêche pas que je ne sois en grand peril & que mon esperance ne puisse être vaine. Je vous supplie, ma très chere, de demander toujours misericorde pour moi, & de demeurer en paix surmontant vos peines. Je ne sai encore quand je m'en retournerai, mais je vous puis assurer que je le desire autant que je puis sans blesser la soumission que je dois à l'ordre de Dieu, & que je l'avancerai autant que je l'oserai. M. N. vous en dira plus de nouvelles que moi.

Qu'on rende toutes les assistances qu'on pourra à toutes les pauvres malades. Je crois qu'on ne peut faire une plus grande charité. C'est pourquoi dites à M. Moreau qu'il demande ce qu'il faut ici: je le ferai payer. Obligez-moi de saluer Freres & Sœurs, & puisqu'ils se rejouissent tous de me voir dans le peril, je les supplie de me soutenir par leurs prieres.

1648.

LETTRE CCXXXIV.

A l'ancienne Superieure des Annonciades de Boulogne. Elle lui parle sur sa deposition & sur les mortifications qu'elle éprouvoit.

NOns n'avons pu jusqu'à cette heure, 8. Octobre. ma très chere Mere, repondre à celle qu'il vous a plu m'écrire, parce que je n'ai plus presque de santé. Je loue Dieu de la grace qu'il vous fait de reconnoître que c'en est une bien grande de vous avoir tirée de charge pour vous donner du tems de vacquer à votre salut dans la vraie solitude & dans la retraite en Dieu. Les plus saints Prelats qui étoient toujours presens à Dieu, & n'agissoient que par son esprit, n'ont pas laissé de desirer d'être dechargés pour songer à purifier leurs ames dans les larmes de la penitence. Il est impossible d'être occupé au salut des autres & aux affaires exterieures, sans contracter toujours quelques taches. A plus forte raison nous autres Filles imparfaites & foibles, avons-nous grand besoin de tems pour reparer nos fautes. Ce vous est trop de grace de ce que Dieu vous en a donné.

Que s'il lui plaît d'ajouter quelque mortification de la part des creatures, c'est une nouvelle faveur. Car enfin il faut faire penitence, & la veritable c'est celle qui nous est envoyée de Dieu qui humilie notre esprit, & afflige nos sens en toutes façons. Nous avons grand besoin de penser souvent à ce que nous exhorte le saint Apôtre, de sentir en nous ce qu'a fait Notre Seigneur Jesus-Christ, lequel étant Dieu s'est anneanti soi-même, prenant la forme

1648. de serviteur, & en cette qualité a souffert toutes sortes de contradictions, de mepris, de souffrances & de miseres, sur un gibet. Nous nous mocquons & nous nous rendons dignes de mocquerie quand après la foi de ces verités que Dieu nous a donnée par sa sainte grace, nous avons la hardiesse de nous plaindre de quoi que ce soit.

Je vous envoie le Livre des Lettres de M. de S. Cyran que vous avez desiré, où vous trouverez la veritable doctrine Evangelique. Je vous supplie très humblement d'en lire peu à la fois, & de prier devant & après. Lisez principalement la premiere, la deuxieme & les autres qui sont à des Religieuses, & plusieurs fois celle de la sainte Euchariſtie; & je m'assure que vous serez satisfaite, & avouerez que ce saint Pere a eu les paroles de la vie éternelle. Je remercie très humblement la Reverende Mere, vous & toute la Communauté, de la charité que vous avez faite à ma sœur. J'espere qu'elle vous le rendra devant Dieu. Je vous supplie d'avoir grande confiance en votre bon Pere, & de vous separer de tous les entretiens des autres que Dieu ne vous a pas donnés. Croyez-moi; il n'y a rien qui nous prive tant de toutes les consolations divines que les vaïnes que nous recherchons dans les creatures. Je suis en notre Seigneur, &c.

LETTRE CCXXXV.

A M. de Bernieres. Elle lui parle des graces que Dieu lui faisoit & de la maladie d'une fille de M. de Bagnols.

21. Octobre. VOus m'obligerez, Monsieur, en croyant que je songe à vous, avec toute l'affection

fection à laquelle votre bonté & votre charité nous obligent. Votre fille se porte très bien, graces à Dieu, du corps & de l'ame. Mais nous sommes très affligées de la plus jeune des filles de M. de Bagnols, laquelle étant tombée de sa hauteur, il l'a fallu trepanner; & nous croyons qu'elle ne passera pas le jour. Cela me fâche tellement que si je me laissois aller à tous mes sentimens humains, je crois que je rendrois tous nos enfans. M. son pere est fort affligé, & Madame sa grand'mere encore plus; car pour lui il regarde vraiment Dieu. Il est vrai qu'il faut le regarder, & que la foi console au sujet de cette petite qui étoit la plus jolie enfant qui se pût voir. Mais enfin il faut se soumettre aux ordres de Dieu & se consoler du bonheur de cette chere enfant. M. son pere lui a obtenu la grace d'être confirmée par Monseigneur le Coadjuteur, j'en ai une double joie, car c'est un exemple pour ne pas priver les enfans de cette grace. Je loue Dieu du bien qu'il vous a fait faire aux pauvres, & le prie de tout mon cœur, selon votre desir, de vous augmenter la force & la lumiere pour continuer un si bon emploi. 1648.

Vous avez grande raison, Monsieur, de vous rejouir davantage de la reduction du cœur de votre ami au service de Dieu que de celle des villes à l'obéissance du Roi, quoique comme vous dites, il en faille louer Dieu. Mais veritablement toutes ces choses temporelles ne sont que des niaiseries en comparaison de ce qui va à la sanctification des ames. Le desir qu'a ce bon Seigneur, dont vous me parlez, que M. votre fils vive conformément aux obligations

1648. de son baptême est aussi juste que saint : l'exemple qu'il lui en donnera sera un des plus assurés moyens de lui obtenir cette grace avec la bonne éducation qu'il lui procurera. Les divines obligations du baptême sont à cette heure si inconnues qu'il faut à present une grace toute particuliere de Dieu pour les connoître, & une toute extraordinaire pour surmonter les empêchemens que la mauvaise coutume du monde, qui emporte comme un torrent presque tous les hommes à suivre le grand chemin, donne aux plus fortes resolutions. Il faut sans cesse demander cette grace à Dieu, & je crois que vous y employez la meilleure partie de votre tems en la solitude de la campagne. Je voudrois être digne de vous accompagner d'esprit en ce saint exercice.

LETTRE CCXXXVI.

A la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni. Elle l'encourage & l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu.

Octobre. JE vous assure, ma très chere Sœur, qu'il ne tiendra pas à moi que vous n'ayez bientôt M. N. mais il faut encore voir un jour ou deux ce qu'il plaira à Dieu de faire. Les bruits sont toujours grands & fâcheux, ce qui nous doit faire avoir recours à Dieu. J'espere que son infinie bonté ne nous abandonnera pas. Pour votre particulier, ma très chere Sœur, je vous supplie de ne point vous troubler, quoi qu'il vous arrive. Dieu vous tient de sa sainte main, & il ne permettra pas que vous fassiez des fautes qui detruisent en vous sa charité; & cette charité consumera celle

que

que vous ferez par la misere humaine. 1748.

Il faut, ma très chere Sœur, que la privation des creatures nous porte davantage à Dieu, & que dans cette divine source de graces nous cherchions tout ce qui nous defaut. Quand Dieu ôte les hommes, c'est-à-dire qu'il veut lui-même être notre secours, notre appui & notre conduite; & il faut avoir une parfaite confiance. Soyez-donc en paix, ma très chere, quoi qu'il vous arrive. Regardez Dieu & le priez qu'il vous regarde, & assurez-vous que j'aurai soin de vous en toutes les manieres qu'il me sera possible.

Ne vous fâchez point du retour de la Mere Agnès & ne doutez nullement que Dieu vous fortifie de sa grace. Ne soyez point craintive; car encore que vous vous devez defier de vous-même, vous devez dans la vûe de votre foiblesse croître dans la confiance en Dieu, qui multiplie force & puissance à ceux qui ne sont rien. Dites aux Sœurs avec une sainte liberté tout ce que Dieu vous inspirera, soit en les avertissant de leurs fautes, soit en les exhortant à leurs devoirs. On aura tout le soin que vous sauriez desirer de vous assister & de ne vous laisser seule que le moins que l'on pourra.

LETTRE CCXXXVII.

A M. Macquet. Elle se recommande à ses prieres, & lui parle de l'ancienne Superieure des Annonciades de Boulogne.

TROUVANT ce moment où je puis, Monsieur, vous écrire, je ne veux pas le perdre, mais l'employer à vous remercier Novembre.

1648. très humblement de toutes vos charités pour nous, & sur tout de vos bonnes prieres que je vous supplie pour l'amour de Dieu de nous continuer. J'en ai toujours un très grand besoin tant pour le corps que pour l'ame. Car bien que je sois toujours extrêmement foible, je ne sens aucune douleur, ce qui me fait croire que c'est un defaut de nature qui me conduira peu à peu à ma fin, laquelle il faut toujours qui arrive, & qui me sera un bonheur pourvû qu'il plaise à Dieu de m'y preparer par sa sainte grace, me donnant un vrai esprit de penitence dont je suis très éloignée.

J'ai été bien aise d'apprendre les changemens qui se sont faits chez vous, croyant qu'ils seront utiles au general & au particulier. Je prie Dieu de tout mon cœur, que la bonne Mere deposée connoisse la grande misericorde que Dieu lui a faite de la decharger & de la mettre en état de ne penser plus qu'à l'éternité. Je crois, mon bon Pere, que vous lui redoublerez votre charité pour lui aider à entrer mieux que jamais dans la voie du saint Evangile. Je prie bien Dieu aussi qu'il vous conseille au choix que vous avez à faire qui est de très grande importance pour votre salut, & que son saint Esprit soit seul votre conduite.

Mon frere de S. Nicolas est allé à Rome. Je le recommande très humblement à vos prieres, & tous nos amis qui sont les vôtres. Je salue & remercie très humblement la Reverende Mere & toute la Communauté de leurs bonnes prieres, tant pour ma Sœur Catherine de S. Augustin que pour nous, & leur en demande la continuation

nuation pour l'amour de Notre Seigneur. Je suis pour jamais, &c. 1648.

LETTRE CCXXXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur la maladie de cette Princesse & sur la sienne.

MADAME. Je ne puis dire à Votre Majesté combien ont été grandes les peines dans lesquelles nous avons éte depuis son veuvage & sa maladie; & pour nous les accroître, on nous avoit dit que les Polonois avoient perdu une grande bataille contre leurs ennemis, & que Votre Majesté avoit couru fortune d'être prisonniere, & qu'elle étoit contrainte de quitter Varsovie toute malade pour se retirer plus loin & en place plus forte. Je m'assure que Votre Majesté qui sait les obligations que nous avons de l'honorer, ne doutera point des inquietudes & angoisses où ces discours nous ont pu mettre. 1. Decembre. De Port-Royal des Champs.

Une Lettre que M. de Fleury nous fit la charité de nous écrire du 14. Octobre, nous a tirées d'une partie de ces peines, nous assurant que Votre Majesté étoit sans fievre il y avoit deja du tems, qu'il ne lui restoit plus que de la foiblesse & que les Etats étoient assemblés pour l'élection du Roi. Comme il ne nous parle point de ce mauvais succès de guerre, nous avons cru qu'il étoit faux. Je n'eusse pas manqué dès lors de me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté, si je n'eusse pas été au lendemain d'un si grand mal qu'on croyoit que j'en dusse mourir le quatrieme jour, s'il n'eût plu à Dieu de l'arrêter le troisieme: Je puis dire à Votre Majesté que dans ce mal si

1648. violent où j'étois toute assoupie, elle m'étoit toujours présente & que je priois autant Dieu qu'il eût pitié de Votre Majesté que de moi.

Depuis que je suis guerie, il me fait la grace de lui demander jour & nuit son esprit pour Votre Majesté, afin qu'elle puisse par sa divine sagesse, son conseil & sa force, connoître & choisir ce qui est le plus utile pour son salut éternel. Tout le reste est moins que rien, Madame, quelque apparence qu'il ait. Je supplie très humblement Votre Majesté de se souvenir de ces paroles de notre Seigneur: „ Que profite „ à l'homme, s'il gagne tout le monde, „ & qu'il perde son ame?" Je n'ose dire toutes mes pensées à Votre Majesté mais je m'addresse à Dieu avec toutes nos Sœurs, le suppliant très humblement qu'il la defende contre tous ses ennemis visibles & invisibles, la voyant dans un état où elle a plus besoin que jamais de l'assistance de Dieu. Nous continuerons à la lui demander sans cesse; cependant nous osons supplier très humblement Votre Majesté de commander à quelqu'un des siens de nous faire savoir de ses nouvelles.

Math. XVI. 26.

M. Singlin & tous les Hermites prient pour Votre Majesté. Il est à Paris qui prêche l'Avent à notre Eglise, où il y a autant de monde qu'elle en peut tenir. M. Arnauld est ici qui nous confesse: nous le cachons le mieux que nous pouvons. J'avois laissé ma Sœur Catherine à Paris, mais on l'a fait venir à cause de ma maladie. Elle ose se dire comme moi, de Votre Majesté, &c. Je supplie très humblement Votre Majesté d'excuser les fautes de cet-

te

te Lettre, ma foiblesse m'empêche de la recrire. 1648.

LETTRE CCXXXIX.

A Madame la Princesse de Guimené. Pour lui demander la permission de loger une personne dans la Maison qu'elle avoit à Port-Royal de Paris.

C'Est pour obéïr, Madame, à Mademoiselle N. que je vous fais la très humble supplication de la tant obliger que de lui prêter une chambre ou deux dans votre logis de Port-Royal. Je sai, Madame, l'affection que vous lui faites l'honneur de lui porter & la charité que vous avez pour elle, qui fait qu'elle n'avoit nul besoin de mon intercession; neanmoins je n'ai pas pu lui refuser, & aussi veux-je prendre part à l'obligation qu'elle vous en aura, & la joindre à tant d'autres que nous avons deja reçues pour la representer à Notre Seigneur, dont la bonté infinie est si grande qu'il se tient obligé de rendre le bien que l'on fait aux petits pour l'amour de lui. Pour moi, Madame, je suis petite en toutes manieres, & l'état des affaires de Mademoiselle N. la rendent indigente de la faveur qu'elle vous demande, de sorte que j'espere que Notre Seigneur dans le tems de sa sainte naissance aura agreable que vous lui accordiez & à moi la qualité, &c.

17. Decembre.

1648.

LETTRE CCXL.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne, qui s'étoit addressée à elle.

Vers la fin de 1648.

JE vous écris, ma très chere Sœur, pour satisfaire à votre desir, sans savoir que vous dire, puisque je n'ai point l'honneur de vous connoître; & quand je l'aurois, je suis incapable de vous rien dire qui vous pût être utile. Vous avez un bon Pere *: faites bien ce qu'il vous enseigne, & vous ne sauriez manquer. Sur tout, ma très chere Sœur, ne vous mêlez de personne, ne considerez rien de ce qui se fait dans la Maison, si ce n'est ce qui vous peut édifier. Du reste suivez vos regles avec simplicité, & vivez dans ce monde comme s'il n'y avoit que Dieu & vous, vous entretenant avec lui & invoquant son secours, pour ne regarder que lui dans le prochain & dans toutes vos actions. Je vous supplie très humblement de le prier pour nous, & de me croire en Notre Seigneur, &c.

LETTRE CCXLI.

A M. de Bernieres Maître des Requêtes. Elle lui parle de sa profession & de la haine du monde.

Vers la fin de l'année.

JE vous rends, Monsieur, graces très humbles de l'honneur de votre souvenir. Je vous puis assurer que nous ne vous oublierons pas non plus, & que nous desirons

rons

* M. Macquet Directeur du Couvent de Boulogne.

rons votre avancement dans la perfection chretienne comme le nôtre. Il est vrai que vous avez besoin d'une protection de Dieu toute particuliere dans votre profession : nous supplions sa bonté de vous la donner. Je vous envoie le Saint qui vous est échu pour ce mois-ci : il ne pouvoit vous mieux arriver *. Si Dieu nous fait la grace de donner ses vertus à son fils notre grand & petit Roi, nous serons bienheureux. 1648.

Vous avez trouvé beaucoup d'embarras & d'affaires à ce que j'ai appris. Je m'assure que cela vous fait toujours plus reconnoître la grace que Dieu vous a faite de retirer votre affection du monde, pour ne l'attacher qu'à lui. Vous verrez toujours de plus en plus que cette grace vous empêchera d'être malheureux, non seulement en l'autre vie mais encore en celle-ci, où les amateurs du monde sont veritablement les miserables esclaves qu'il tyrannise sans pitié. Je suis, &c.

LETTRE CCXLII.

A la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni. Sur la necessité de se renoncer soi-même, & d'avoir confiance de Dieu.

C'EST beaucoup, ma très chere Sœur, que vous ayez fait le premier pas, sans lequel on ne peut achever. Mais souvenez-vous, que c'est à la suite de Notre Seigneur Jesus-Christ & pour porter votre croix après lui, que vous vous êtes engagée à renoncer à vous-même tous les jours : que ce n'est point une nouvelle obligation Vers le même tems.

* C'étoit S. Louis.

1648. que vous contractez ni une œuvre de surerogation que vous entreprenez, mais seulement que Dieu par une grande misericorde vous met en lieu propre pour accomplir ce que vous lui avez promis dès votre baptême; & sans l'accomplissement de ces promesses vous n'aurez jamais part à celles qu'il a faites de donner son Royaume, mais plutôt à la malediction prononcée contre ceux qui ne l'auront pas voulu suivre dans la voie étroite qui seule mene à la vie, comme la spacieuse conduit à la perdition. Je vous supplie, ma très chere Sœur, de considerer ces verités toutes prononcées de la bouche de Notre Seigneur Jesus-Christ, qui par consequent sont des loix inviolables.

Ne vous étonnez point de toutes vos repugnances ni de toutes les vaines apprehensions qui vous peuvent survenir. Souvenez-vous de la parole de Notre Seigneur de n'avoir point de soin du lendemain, & qu'à chaque jour suffit sa misere. Ne pensez qu'au moment present & le regardez comme le dernier de votre vie, c'est-à-dire, agissez de la même sorte que si vous saviez que c'est le dernier. Toute notre vie comparée à l'éternité n'est veritablement qu'un moment. Ne sommes-nous pas bien malheureux & bien fous de n'avoir pas le courage pour si peu de tems d'embrasser de bon cœur nos croix & de ne pas renoncer à nos inclinations? Prenez courage, ma très chere Sœur. Ne vous étonnez de rien. Ayez perpetuellement recours à Dieu qui ne vous manquera jamais, si vous avez une vraie confiance en lui. Je le prie qu'il soit votre unique assurance & votre force. Je suis en lui toute à vous, &c.

L. E. T.

1649.

LETTRE CCXLIII.

A la Mere Agnès Prieure & à la Communauté de Port-Royal de Paris. Elle leur souhaite la bonne année & les exhorte à pratiquer les verités qu'on leur enseignoit.

C'Est de tout mon cœur, ma très chere Mere, que je vous souhaite, & à toutes nos cheres Sœurs, le bon jour & le bon an. Je vous puis assurer que c'est avec plus de presence d'esprit que je ne vous l'ai peut-être jamais souhaité étant presente de corps. Je ne vous puis exprimer mes desirs pour toutes, selon la connoissance generale & particuliere que j'ai des besoins de toutes. Supprimant mes petites lumieres je les reduits à un, qui est que Dieu leur fasse la grace de changer l'ardeur & l'avidité que l'on a d'entendre les verités en celle de les pratiquer, & qu'au lieu de faire des extraits des discours, on marque plutôt la pratique qu'on en desire faire, en gemissant devant Dieu, afin d'obtenir la grace sans laquelle toutes nos connoissances ne nous rendront que plus criminelles. Je vous supplie, ma chere Mere, & toutes nos Sœurs, de demander à Dieu pour moi que je commence à entrer dans la vraie mortification des sens. Je suis toute à vous, & à elles. Toutes nos Sœurs d'ici vous saluent très humblement, & toute la Maison.

1. Janvier. De P. R. des Champs.

LET-

1649.

LETTRE CCXLIV.

A la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation Arnauld sa sœur, qui étoit Maîtresse des Enfans à Paris.

2. Janvier. JE trouve ce moment, ma chere Sœur, pour vous écrire, & je crois que le bon Dieu veut bien que je me donne cette consolation. Je vous puis assurer que vous m'êtes plus presente que jamais, & je me promets que vous ne m'oubliez pas aussi. Je vous prie de dire à vos enfans que je les remercie de tout mon cœur de leur charité pour moi, & que je prie Dieu qu'il leur donne sa sainte grace; & la leur renouvelle sans cesse jusqu'à la fin de leur vie, afin qu'elle soient éternellement bienheureuses. Je les supplie de la demander aussi pour moi.

LETTRE CCXLV.

A l'ancienne Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur les malades de son Monastere.

6. Janvier. JE suis étonnée, ma très chere Mere, d'avoir vu par la vôtre du jour de l'an, que M. Macquet n'avoit pas reçu celle que je me suis donné l'honneur de lui écrire du jour de S. Jean, par laquelle je lui faisois savoir que j'avois reçu la vôtre & que toutes nos Sœurs ne manqueroient pas de bien prier pour toute vôtre Communauté, ce que nous continuerons de faire de tout nôtre cœur. Je vous supplie de nous mander des nouvelles de vos malades. Si Dieu tire les bonnes, consolez-vous en, & vous assurez qu'elles vous seront utiles devant Dieu.

Je

Je vous puis assurer l'avoir ainsi experimenté, & que toutes les fois que Dieu nous a ôté de bonnes Filles, nous avons reçu ensuite quelque misericorde de sa bonté, soit par leurs prieres, soit par la soumission avec laquelle on rend à Dieu ce qui lui appartient, & ce qu'il aime le plus qui sont les ames élues. Enfin son infinie bonté nous fait toujours du bien, lors même que nous pensons qu'il nous fait du mal. Tout notre bonheur consiste à aimer sa sainte volonté, & à nous y soumettre parfaitement. Je me trouve toujours incommodée, & si foible que je n'ai pu entendre la sainte Messe aujourd'hui. Je me recommande à vos prieres, & suis de tout mon cœur, &c. 1649.

LETTRE CCXLVI.

A la Sœur Genevieve de l'Incarnation Pineau Celleriere de Port-Royal de Paris. Sur la misere qui regnoit pendant la premiere guerre de Paris.

NE soyez point en peine de nous, ma très chere Sœur, Dieu nous assiste tout particulierement. Nous sommes toutes saines & gaies, graces à Dieu, qui nous donne plus de confiance en lui que d'apprehension des hommes. Il n'y a que les miseres des pauvres qui nous affligent. Elles sont très grandes & elles s'accroitront à l'extrêmité, mais Dieu voit tout. Je voudrois bien savoir si vraiment M. N. nous donnera pour les pauvres; car si cela n'étoit pas assuré, je n'entreprendrois pas par ce tems horrible ce que je ne saurois sans ce secours. Dites-lui que j'ai trouvé une meilleure invention que lui pour le potage des pauvres. 7. Janvier.

Je

1649. Je prends au lieu du boisseau qui vaut cinquante sols, un petit mouton ou des fressures & des triboulets qui ne coûtent pas tant. Je fais cuire la viande, puis on la retire, on la hache par petits morceaux, & on coupe aussi le pain fort menu. On fait encore bouillir tout cela un bouillon, après que les choux, que l'on a mis lorsqu'on a tiré la viande & rempli d'eau la chaudiere, sont cuits. Les Fêtes de Noel & hier à cause du tems, j'en ai fait faire dix à douze seaux de la sorte. Mais on y met pour quarante sols de pain, aussi il y en a pour cent cinquante personnes qui n'ont rien autre chose. Imaginez-vous qu'on trouva avant-hier une pauvre femme veuve qui a un enfant de cinq mois qu'elle vouloit tuer par foiblesse d'esprit & parce qu'elle mouroit de faim, afin d'aller querir un nourrisson qui la fît vivre.

Je loue Dieu de ce que vous ne manquez pas encore, & de ce que tout le monde souffre en paix les retranchemens à quoi Dieu nous oblige. J'ai grande compassion des douleurs de ma Sœur N. Je vous supplie de lui faire nos recommandations, & de l'assurer que je ne l'oublie point, non plus que nos autres malades: qu'elle offre ses douleurs à Dieu en esprit de penitence, pour les pechés du monde qui l'ont tant irrité.

C'est une chose horrible que ce pauvre pays: tout y est pillé; les gens de guerre se mettant dans les fermes font battre le bled, & n'en veullent pas donner un grain aux pauvres maîtres, qui leur en demandent par aumône pour mettre au moulin. On ne laboure plus, car il n'y a plus de che-

chevaux, & tout eſt volé. Nous ſommes dans l'attente de la très ſainte volonté de Dieu. Priez-le qu'il nous diſpoſe à tout ce qu'il ordonnera. 1649.

Vos Lettres arriverent hier heureuſement, mais avant-hier elles furent priſes, ce qui me mortifia beaucoup; le pain à chanter arriva auſſi heureuſement, Dieu merci: ce ſeroit une terrible affliction s'il ne pouvoit plus en venir. Je vous laiſſe à penſer s'il y a affliction pareille à n'avoir plus de Meſſes. Il ſera impoſſible de vous envoyer du pain ni d'en avoir pour nous. Nous nous paſſerons à des pois & du laitage, & nous ſerons bien heureuſes ſi on nous les laiſſe. Dieu nous veut apprendre à vivre en pauvres: nous ſerons heureuſes s'il nous fait la grace de bien recevoir cette leçon. Je ſuis bien en peine de vos malades.

Je vous conjure, ma très chere Sœur, de ne regarder que Dieu dans ces évenemens ſi funeſtes, & nos pechés qui l'ont irrité. Le remede c'eſt de nous convertir veritablement. Mandez-moi en peu de mots l'état de vos affaires, car vous pouvez penſer que j'en ſuis en grande peine. Enfin, ma pauvre Sœur, voila bien de la miſere. Dieu nous faſſe la grace de la recevoir de ſa ſainte main, & qu'elle nous aide à faire penitence. J'ai la même penſée que vous pour les pauvres Religieuſes qu'on renvoie chez leurs parens. Je ne ſai comment il eſt poſſible de ſe reſoudre à cela, car je ne trouve point de mal ſemblable.

Je vous ſupplie, ma très chere Sœur, de ne rien faire que par l'ordre de M. Singlin; car il faut en tout prendre conduite, afin de n'exceder en rien.

LET-

1649.

LETTRE CCXLVII.

A la même. Sur le même sujet.

Janvier. JE suis fâchée, ma très chere Sœur, de la peine où vous avez été. Il ne nous est encore rien arrivé, graces à Dieu. Mais nous avons sujet de craindre, que si le tems continue, nous ne mourions de faim, aussi bien que vous. Car si on nous prend tout, comme on fait aux autres, nous ne saurons ou prendre de quoi manger, n'y ayant plus rien au pays, & sur les chemins on pille tout. Enfin il ne nous arrivera que ce qu'il plaira à Dieu notre bon Pere, qui n'oubliera point ses misericordes. S'il nous fait souffrir les maux de ce monde, ce sera pour nous delivrer de ceux de l'autre, & nous donner les biens éternels qui ne peuvent être trop achetés.

Nous avons des malades, & N. est demeurée cette nuit très mal; si Dieu nous donne la paix nous serons trop heureuses. Il n'y a point de mal pareil à celui que nous souffrons, puisque ce sont tous les maux ensemble.

Je suis bien aise de votre joie, quoiqu'il soit un tems qui ne donne que de la douleur. L'incommodité des Maisons est bien la moindre du tems, & je ne sai comment on y peut penser. Si nous étions reduites à coucher dans les bois, comme les paysans qui se trouvent heureux d'y avoir retraite pour éviter d'être assommés, je ne sai comment nous le pourrions porter. Si ces pauvres gens avoient du pain la moitié de leur besoin, ils s'estimeroient encore heureux. Il y a ici autant de famine qu'à Pa-

Paris pour le moins, & de plus la vexation des gens de guerre. Dieu voit tout & ordonne tout, pour le salut de ses élus. Bienheureux sont ceux qui sont de cet heureux nombre, quoi qu'ils puissent souffrir. 1649.

LETTRE CCXLVIII.

A Madame la Marquise d'Aumont. Sur le transport des Religieuses des Port-Royal des Champs, qui ne se put faire.

VOs desirs, ma très chere Sœur, pour notre retour à Paris sont des effets de votre bonté & de votre charité pour nous, dont nous vous sommes très obligées. Il y a de très grandes difficultés à venir à bout de ce transport. Mais si Dieu le veut, il en donnera les moyens. Cependant il nous fait la grace d'être en paix au milieu de la guerre, & de n'avoir de mal que la compassion de ceux d'autrui. Je prie Dieu qu'il vous conserve en parfaite santé. Tout notre petit monde y est, graces à Dieu. Je vous supplie très humblement pour l'amour de lui de le prier qu'il me convertisse & me rende digne de le bien prier, afin que je lui puisse rendre ce que je lui dois & à vous, à qui je suis de tout mon cœur, &c. Janvier.

LETTRE CCXLIX.

A la Mere Agnès. Sur le transport d'une partie de la Communauté de Port Royal de Paris dans la ville.

VOus voila enfin à la ville en sureté *, ma très chere Mere. J'en benis Dieu, mais 13. Janvier.

* Le 11. Janvier 1649. on jugea à propos à cause de la guerre, de transporter la Mere Agnès & trente des plus

1649. mais je crois que c'eſt avec de grandes incommodités & peines d'eſprit de n'être point en clôture. Je crois que vous devez garder une rigueur juſqu'à l'extrêmité : que l'on ne ſorte point de ſes chambres, & qu'il ne ſoit point permis de parler aux Sœurs, ſi ce n'eſt tout au plus des peres & meres, & cela en un ſeul lieu avec deux compagnes bien choiſies. Je voudrois que votre Maiſon fût comme le cenacle où l'on ne faiſoit que prier & demander la conſolation du ciel. Vous pouvez parler à ceux que M. Singlin jugera à propos & Madame d'Aumont, afin que s'il eſt poſſible on ne voie point du tout les Sœurs. L'on ne ſauroit être trop auſtere en ces rencontres. Je voudrois bien ſavoir celles qui ſont avec vous. Vous voila vraiment dans la pauvreté & dans le beſoin. Je crains bien que Madame d'Aumont que je crois être avec vous, ne demeure malade & vous auſſi. Je prie Dieu de vous ſoutenir. Je vous ſouhaite tout ce qui eſt ici, mais vous n'en êtes pas mieux. Ne vous incommodez point pour nous écrire : M. Singlin me fait la charité de me dire toutes choſes.

S'il ne peut avoir permiſſion d'aller à cheval, priez bien M. de Bernieres de le coucher chez lui quand il ira vous voir ; & s'il a permiſſion d'aller à cheval, il lui en faudra acheter un. C'eſt un grand malheur que le ſien & ceux de Madame d'Aumont ſoient venus, ne pouvant les renvoyer, car ils feront

plus jeunes Religieuſes de Port-Royal des Paris, en une Maiſon de la ville qui appartenoit à M. de Bernieres. Voyez la XII. Relation de la I. Partie des Memoires ſur la Vie de la Mere Angelique, n. 19. & ſuiv.

ront bien faute. Dieu l'a permis : que sa sainte volonté soit faite, & que sa sainte misericorde ait pitié de nous. Tout le monde vous salue. Je suis toute à vous, ma très chere Mere. On sent plus ce qu'on est les uns aux autres, dans l'affliction. Je salue toutes nos Sœurs & les conjure d'être plus retirées & presentes à Dieu qu'elles n'ont jamais été, & qu'étant privées du très saint Sacrement, elles l'adorent avec plus de soin dans leurs cœurs qui sont ses veritables temples. 1649.

LETTRE CCL.

A Madame d'Aumont. Elle l'exhorte à avoir soin de la Mere Agnès & d'elle même, &c.

IL est vrai, ma très chere Sœur, que ce nous eût été une grande consolation d'être toutes ensemble dans ce miserable tems, mais Dieu ne l'ayant pas voulu il faut souffrir ce surcroît de peine de bon cœur. Je suis en repos sur la Mere Agnès, sachant bien que votre charité pour elle ne la laissera souffrir de necessité que celle que Dieu rendra inévitable. Mais je vous conjure, ma très chere Sœur, d'avoir le même soin de vous, & de n'entreprendre rien qui interesse votre santé, laquelle j'ai une extrême peur qui vous manque. 18 Janvier.

Nous sommes pour le present dans l'abondance ; mais elle ne nous durera peut-être plus gueres, tout le pays étant presque pillé. Les soldats pourront bien venir à nous après. Il n'en sera que ce que Dieu ordonnera, & nous devons de bon cœur nous soumettre à ses ordonnances. Je loue Dieu de la santé & de la force qu'il donne à

1649. nos Sœurs, & le supplie de les leur continuer, de vous recompenser de toutes vos charités pour elles & pour nous, & de me faire la grace de vous être aussi veritablement que j'y suis obligée, Votre, &c.

LETTRE CCLI.

A la Mere Marie des Anges Suireau. Au sujet d'un convoi qu'elle avoit envoyé de Port-Royal des Champs *, &c.

20. Janvier. Les bons freres, ma très chere Mere, viennent d'arriver heureusement, graces à Dieu, ayant rencontré plusieurs personnes qui ont été volées. J'ai promis à Dieu de dire ou faire dire cinquante-mille fois le *Gloria Patri* tout du long, pour actions de graces, & aussi parce que c'est ma devotion de desirer que toutes les creatures quittent tous leurs maux pour louer & reverer la très sainte Trinité. Je vous supplie de prier nos Sœurs de m'aider à dire cette priere. Enfin, ma chere Mere, Dieu a grand sujet de nous châtier. Tout mon desir est qu'il nous convertisse parfaitement, afin que l'affliction nous purifie de nos pechés & de nos imperfections.

Il faut encourager ce pauvre homme dont vous me parlez, à travailler promptement, afin

* [Les Messieurs qui demeuroient à Port-Royal des Champs, ayant été mener de la farine & autres provisions aux Sœurs de Port-Royal de Paris dont la plus grande partie s'étoient refugiées dans la ville durant le blocus de cette capitale, à leur retour la Mere Angelique écrivit cette Lettre à la Mere Marie des Anges qui étoit demeurée à la Maison du fauxbourg avec les Anciennes.]

afin qu'il puisse gagner sa vie: mais avec cela qu'on ne laisse pas de lui donner l'aumône, quand on ne le pourra fournir d'ouvrage. Car il ne faut pas laisser avoir faim ceux qui prennent tant de peine à gagner leur pain. 1649.

LETTRE CCLII.

A la Sœur Geneviéve de l'Incarnation Pineau. Sur ce qu'on vouloit envoyer de Paris des cierges pour la Chandeleur.

NE vous mettez en nulle peine, ma très chere Sœur, de nous envoyer des cierges. Il n'est pas tems d'y songer, si Dieu ne nous fait misericorde entre-ci & ce tems là. Il nous faut prier qu'il nous donne sa lumiere interieure qui vaut mieux que l'exterieure. J'espere que Dieu nous fera la grace de vous pourvoir de ce qu'il vous faut, & que Dieu nous a envoyé ici pour cela, comme Joseph en Egipte pour pourvoir ses freres. Bon jour, ma très chere Sœur. Nos très humbles recommandations à tous. 26. Janvier.

LETTRE CCLIII.

A l'ancienne Superieure des Annonciades de Boulogne. Sur les malades de son Monastere, & la charité qu'on doit avoir pour le prochain.

JE ressens, ma très chere Mere, la continuation de vos afflictions & de vos maladies. Il faut laisser faire Dieu; il est notre maître & notre bon pere, il disposera tout pour notre mieux. Le plus grand bien qui nous puisse jamais arriver, c'est de souffrir avec une entiere soumis- 27. Janvier.

1649. ſion tout ce qu'il ordonne; & plus les choſes nous ſont penibles, & nous avons le pretexte de la gloire de Dieu, plus la ſoumiſſion eſt meritoire. Il ſe peut faire que Dieu retire les bonnes Sœurs, pour le châtiment de celles qui ne ſont pas auſſi vertueuſes qu'elles. Mais ſi elles reçoivent ce chatiment dans l'humilité & l'eſprit de penitence comme elles doivent, c'eſt le meilleur moyen qu'elles puiſſent avoir de devenir auſſi bonnes que celles que Dieu leur a ôtées; & par le moyen de l'humilité & de la penitence, elles profiteront plus de leur abſence qu'elles n'ont fait de leur preſence.

Je ſuis bien aiſe que le Livre que je vous ai envoyé ſert, mais obligez-moi de croire qu'il vous ſera encore plus utile ſi par l'ordre de M. Macquet ou de votre Reverende Mere vous en faites part aux autres. Je vous avoue que je ne puis jamais conſerver pour mon particulier quelque choſe que je croie qui puiſſe ſervir à autrui, ne penſant pas que rien me ſoit plus avantageux que de procurer à mes Sœurs ce que je trouve bon pour moi, la charité étant le ſeul bien deſirable. Un des enſeignemens le plus univerſel de M. de S. Cyran, c'eſt que ſi la charité n'augmente autant que la connoiſſance, la connoiſſance nous eſt prejudiciable, de ſorte qu'à meſure que nous recevons une lumiere, il faut en demander la grace à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & eſſayer de la pratiquer avant que d'en vouloir recevoir une autre.

J'experimente tous les jours que la plus grande charité qu'on puiſſe faire au prochain, c'eſt de prier beaucoup pour lui; &

cela

cela doit preceder toutes les autres que nous lui faisons, qui ne lui sont jamais utiles si Dieu par sa grace n'y donne benediction & à nous. Je prie Dieu qu'il vous donne bien de la charité pour vos Sœurs & particulierement pour les plus imparfaites; & qu'il vous remplisse de sa sainte grace. L'affliction presente de votre Monastere vous doit donner une nouvelle attention à la demander, puisqu'elle vous sera un grand moyen d'en recevoir beaucoup. Nous avons aussi quantité de malades; pour moi je me porte un peu mieux. Je suis, &c. 1649.

LETTRE CCLIV.

A la Mere de S. Maur de Cheverny Religieuse de Gif. Elle lui parle sur le desir qu'elle avoit de venir à Port-Royal pendant la guerre, & sur la conduite des enfans dont elle étoit chargée.

JE suis toute honteuse, ma très chere Sœur, d'avoir manqué tant de fois à vous repondre, mais je me promets que votre bonté excusera ma foiblesse qui me fait omettre la plus grande partie de mes devoirs. Puisque vous voulez que je vous parle sincerement, je vous dirai, ma très chere, que je trouve que vous avez raison de ne pas quitter que vous ne voyiez le train que prendra Madame votre Abbesse. Nous devons porter respect à notre vœu de stabilité & ne point changer sans de grandes raisons. Quand Dieu permettra qu'elles arrivent, puisqu'il vous donne la volonté de venir chez nous, vous vous pouvez assurer ma chere Sœur, que vous y serez reçue avec charité & avec joie. Fevrier.

Cependant je vous conjure, ma très che-

1640. re Sœur, d'adorer en paix ce que Dieu a permis qui vous arrive. Ne vous chocquez pas des apparences; interpretez tout à bien, autant qu'il vous sera possible, & pour ce qui ne se pourra excuser, n'en parlez à personne qu'à la bonne Mere Prieure, pour le recommander à Dieu & lui demander les remedes plus convenables. Ne vous avancez ni ne vous retirez vers Madame votre Abbesse *, mais suivez humblement son inclination vers vous, priant Dieu sans cesse que son esprit vous conduise.

J'écrirai à Paris qu'on vous envoie le Memoire que vous desirez; mais croyez-moi, les Memoires ne servent gueres principalement pour regler les communions, il faut le conseil d'un bon confesseur & bien éclairé; car le plus souvent les enfans ne sont point sinceres, & n'agissent que par respect humain. Il faut beaucoup prier Dieu pour eux, il n'y a point de conduite plus difficile que la leur.

LETTRE CCLV.

A la même, Sur l'amitié de son Abbesse pour Port-Royal, & l'espece de captivité où elles étoient.

Même tems. JE serois bien affligée que Madame votre bonne Mere eût perdu un moment du tems qui lui doit être si precieux pour nous écrire, & en toute autre occasion qu'elle s'incommodât en façon du monde. Il suffit que je sache de ses nouvelles; & je vous supplie très humblement de l'assurer que j'ai une si forte impression dans le cœur de

* Madame Moreau de Villarceaux.

de sa bonté & charité pour nous, que rien ne m'en peut faire douter. J'ai un peu pitié de sa captivité & de la vôtre : mais, ma chere Sœur, il n'en faut point murmurer, mais seulement prier Dieu qu'il accomplisse ses saintes volontés dans ses tems ; & rien ne nous est bon que de suivre ses ordres, encore que nos sentimens en souffrent. Il arrive de grands changemens en peu d'heures ; ayez un peu de patience, ma très chere Sœur. M. Moreau ira de tout son cœur toutes les fois que vous en aurez besoin, mais j'ai peur qu'on soit plutôt d'avis de vous faire estropier, que de communiquer avec un heretique pretendu *. 1649.

LETTRE CCLVI.

A Madame la Marquise d'Aumont. Sur les miseres de la guerre.

JE vous remercie très humblement, ma très chere Sœur, de la bonne nouvelle qu'il vous a plu nous mander des gens de guerre quoique la vraie charité nous oblige d'avoir autant de compassion de ceux qui les auront, que de joie de ce que nous ne les aurons pas. L'année est si miserable qu'elle fournit de continuels objets de douleur par l'extrême misere des pauvres dont la plupart periront de faim, si Dieu n'envoie Fevrier, ou Mars.

* Une partie des Religieuses de Gif, dont plusieurs étoient fort prevenues contre Port-Royal, demeuroient alors dans un Château près de Chartres à cause de la guerre. Quelques-unes, que la Mere de S. Maur accompagna, se retirerent peu de tems après à Port-Royal, & revinrent de leurs preventions, ayant vu le contraire de ce qu'on leur avoit dit. Voyez la XII. Relation de la I. Partie des Memoires sur la Vie de la Mere Angelique, n. 11.

1649. voie un secours inesperé, qui ne peut venir que de lui. Nous le lui devons demander sans cesse, puisque nous ne pouvons en aucune autre maniere secourir les miserables.

Ils me font penser aux miseres incomparables de l'autre vie ce qui redouble la pitié que j'ai de ce que la plûpart de ces pauvres miserables pensent peu à les éviter. Je n'y ai pas moi-même l'attention que je devrois, puisque si je l'avois l'Ecriture m'assure que je ne pecherois point comme je fais sans cesse. Je suis dans les mêmes aprehensions que vous pour M. Singlin, & jamais je ne le sai en chemin que je ne sois en une perpetuelle inquietude, jusqu'à ce qu'il soit arrivé. Il faudra qu'il vienne le moins qu'il pourra, pour la pure necessité, & le faire toujours accompagner. Bon jour, ma très chere Sœur, je suis entierement à vous. La fievre quarte vous salue très humblement.

LETTRE CCLVIII.

A M. Singlin. Sur le même sujet.

26. Mars. MON très cher Pere. Si la guerre dure, la famine & la peste la suivront. Tous ces maux valent mieux que la prosperité à ceux qui sont vraiment à Dieu. Si j'étois si heureuse, il me semble que je le trouverois ainsi : mais comme ils sont le commencement des punitions des pecheurs du nombre desquels je suis, ils me font craindre leur suite ; & cette crainte ne m'amende point. Je vous supplie très humblement, mon Pere, de prier toujours pour ma conversion.

LET-

1649.

LETTRE CCLVIII.

A la Mere de S. Maur Religieuse de Gif. Sur l'Abbesse de ce Monastere, &c.

JE reçois, ma très chere Sœur, avec respect & une grande reconnoissance l'honneur du souvenir de Madame votre bonne Abbesse, mais je reçois avec deplaisir ses excuses qu'elle ne me doit point. Je ne pourrois recevoir une plus grande mortification que de la voir s'incommoder tant soit peu pour moi. C'est bien assez que le bon M. Boulai prenne la peine de venir jusqu'ici pour nous apprendre de ses cheres nouvelles & des vôtres, ma chere Sœur. J'espere avec vous que sa fievre qui ne vient que de la chaleur du tems & de la saison, passera bientôt pourvû qu'elle ne fasse pas des efforts en consideration de la sainteté du tems: ce que je la supplie très humblement de ne pas faire puisqu'elle se mettroit au hazard d'être longtems malade, & qu'il faut aussi bien servir Dieu & faire sa charge après Pâques qu'à cette heure. 27. Mars.

Assurez-vous, ma très chere Sœur, que j'entends très bien le langage de votre cœur, & que le mien y correspond parfaitement. J'aurai soin nonobstant mon indignité, de prier Dieu pour vous recommander à notre Communauté. Obligez-moi d'assurer la Mere Prieure de mon obéissance & reconnoissance, & priez Dieu toutes deux pour moi, & pour une de nos Sœurs qui est très malade à Paris, & encore une de nos amies qui est très affligée. Vous faites bien, ma très chere Sœur, de ne point parler de ce qui s'est passé; c'est une épreu-

1649. ve que Dieu a fait de votre detachement. Enfin, nous avons tout quitté pour le suivre; il nous fait grande grace quand il nous donne occasion de lui temoigner notre fidelité.

LETTRE CCLIX.

A la Sœur Genevieve de l'Incarnation Pineau. Elle lui parle des miseres de la guerre & de l'état de Port-Royal des Champs.

Avril. NOus ferons, ma très chere Sœur, ce que nous pourrons pour louer un cheval qui vous portera le reste des habits, &c. Car nos chevaux & nos ânes sont morts. C'est grande pitié de toutes nos miseres: la guerre est un horrible fleau. C'est merveille que toutes les bêtes & les gens ne sont pas morts d'avoir été si longtems enfermés les uns avec les autres. Nous avions les chevaux sous notre chambre & vis à vis dans le Chapitre; & dans une cave il y avoit quelques quarante vaches à nous & aux pauvres gens.

La cour étoit toute pleine de poules, de dindons, cannes & oyes, dehors & dedans; & quand on ne les vouloit pas recevoir ils disoient: *Prenez-les pour vous si vous les voulez, nous aimons mieux que vous les ayez que les gens-d'armes.* Notre Eglise étoit si pleine de bled, d'avoine, de pois, de fèves, de chaudrons & de toutes sorte de haillons, qu'il falloit marcher dessus pour entrer au chœur, lequel étoit au bas rempli des Livres de nos Messieurs. De plus il y avoit dix ou douze filles qui se sont sauvées chez nous; toutes les servantes des granges étoient au dedans, & les valets au dehors; les granges étoient pleines d'estropiés,

piés, le pressoir & les lieux bas de la basse-cour étoient pleins de bêtes. Enfin sans le grand-froid je pense que nous eussions eu la peste. D'ailleurs le froid nous incommodoit; car notre bois ayant manqué on n'en osoit aller querir dans les bois. 1649.

Avec cela Dieu nous a tellement assistées que nous n'en étions point en un sens plus tristes; & la misere extrême des pauvres qui logeoient dans les bois pour n'être pas assommés, nous faisoit voir que Dieu nous faisoit trop de bien. Tout est devenu hors de prix ici, tout y ayant été ravagé. Enfin c'est une pitié terrible que de voir tout ce pauvre pays. Je ne pensois pas à vous dire tout cela; mais comme j'en suis toute remplie de pitié & de souci, je le dis insensiblement.

LETTRE CCLX.

A Madame d'Aumont. Elle lui donne quelques avis, &c.

JE vous remercie très humblement, ma très chere Sœur, d'avoir pris part à la joie que nous avons reçue de la visite de M. Singlin. Notre pauvre Sœur * l'attendoit pour mourir, & nous en aurions bon besoin pour commencer à mieux vivre. Plus vous verrez N. plus vous reconnoîtrez que vous faites très bien de beaucoup l'écouter, & de ne lui gueres dire. Il est absolument necessaire d'agir ainsi avec elle. Je vous plains de la contrainte où vous êtes sur ce sujet, mais la charité surmonte tout avec paix & douceur. Je suis entierement à vous, ma très chere Sœur. 22. Avril.

* La Sœur Anne de Saint Denis Converse qui mourut le 18. Avril 1649. à P. R. des Champs.

1649.

LETTRE CCLXI.

A M. de Bernieres. Elle l'exhorte à faire plutôt des aumônes aux pauvres qu'à son Monastere, & lui parle du Pere Magnart.

Vers Avril. JE vous confesse, Monsieur, que votre charité m'est une grande mortification, & je l'ai toujours apprehendé. Depuis hier j'ai fait reflexion sur les discours que je vous fis par imprudence mais sans dessein, (car par la grace de Dieu je crains beaucoup ces manieres d'agir peu sinceres) en vous disant sans artifice que si nous étions dans le vrai besoin, je vous demanderois franchement l'aumône, vous croyant vrai serviteur de Dieu. Et lorsque je vous parlai de la providence de Dieu à nous pourvoir, j'entendois qu'elle fait que nous recevons selon nos besoins ce qui nous est dû de notre bien. C'est la maniere ordinaire dont Dieu se sert, quoiqu'il soit vrai qu'on ne nous donne que trop souvent.

Je me plains veritablement de ce qu'on nous est plus liberal qu'aux vrais pauvres qui souffrent la pauvreté sans l'avoir vouée; & au contraire nous qui l'avons vouée nous ne la souffrons jamais, n'en étant pas dignes. Regardez donc, Monsieur, une autre fois plutôt les pauvres souffrans, que ceux qui ne souffrent point. Cependant, je ne laisse pas de vous remercier très humblement, & de prier Dieu de tout mon cœur qu'il vous multiplie ses graces éternelles & à toute votre famille.

Je suis affligée pour le bon Pere Magnart qui s'en est allé à S. Magloire contre la resolution qu'il avoit prise avec ses amis. Ce

qui

qui me touche pour l'amour de lui, c'est qu'il ne devoit pas sortir de sa voie, prenant conseil de lui-même comme il a deja fait, pour sortir d'où il étoit, contre l'avis qu'on lui avoit donné *. Enfin, Monsieur, permettez-moi de vous dire qu'il faut avoir de la soumission, aussi bien que de l'amour, pour être agreable à Dieu. Il faut un bon conseil & le suivre. 1649.

Je vous supplie encore très humblement de ne point juger de la conduite de M. V. desavantageusement: sa pieté & sa suffisance nous la doit faire reverer. Dieu conduit ses élus par les voies qu'il lui plaît, & la grande vertu consiste à les suivre, & à ne point juger de ceux sur qui Dieu ne nous a point établis juges. Je prie son infinie bonté de réunir tous les cœurs & les esprits en lui, par les liens de sa sainte charité.

LETTRE CCLXII.

A une Religieuse de Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

JE ne suis pas ennuyée de voir de vos Lettres, ma très chere Sœur, mais je suis fâchée de vous voir toujours dans l'inquietude, le discernement & le scrupule. Je suis bien aise que vous ayez parlé à M. Singlin, mais je suis fâchée que cette grace, au lieu de vous mettre dans la paix & dans le silence où il y a tant d'années que je 1. Mai.

S 6

* Le Pere Magniart ayant quitté sa Cure de Sainte Croix de Rouen, se retira d'abord en l'Abbaye de S. Cyran, où il demeura cinq ans, puis à S. Magloire, d'où il vint la même année (1649.) à Port-Royal où il mourut le 15. Janvier 1650.

1649. je vous desire, vous a fait produire un si long discours, & tant de repetitions de ce que vous avez deja dit une infinité de fois.

Au nom de Dieu tenez-vous en repos, n'examinez point vos pensées, soyez attentive à vous rendre à vos devoirs envers Dieu & le prochain. Quand vous y aurez manqué, regardez Dieu humblement & paisiblement, & vous remettez dans votre devoir & train ordinaire de l'obéissance.

Pour ce qui est de changer de place au chœur, il ne le faut point; prenez garde seulement à chanter doucement, vous accordant avec les autres. Cette attention honorera Dieu, si vous l'avez pour l'amour de lui. Je me recommande à vos prieres, mais bien fort, en ayant très grand besoin. Je suis toute à vous, &c.

LETTRE CCLXIII.

A la Reine de Pologne. Sur son mariage, l'état de sa santé, les calamités de la France, &c.

12. Mai. De P.R. des Champs. MADAME. Incontinent après nous être donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté, on nous envoye celle dont il vous a plu nous honorer du 15. Mars, qui ne nous a pas surprises, parce que nous avions auparavant reçu celle de M. de Fleury, quoiqu'elle ne soit que de la même datte. Nous voyons que tous les changemens * qui arrivent à Votre Majesté ne sont point chan-

* La Mere Angelique veut sans doute parler en cet endroit du mariage qui venoit d'être conclu entre la Reine de Pologne & le Roi Jean Casimir frere du feu Roi Ladislas, & qui fut celebré le 30. Mai 1649. avec dispense du Pape Innocent X. qui l'accorda pour entretenir la paix dans le Royaume de Pologne.

changer sa disposition & son extrême bon- 1649.
té pour nous : ce qui nous oblige toujours davantage à prendre part à tous ses interêts, & à la plaindre beaucoup dans ce nouvel engagement, & aussi à redoubler nos prieres, afin qu'il plaise à Dieu, dont les secrets surpassent toutes les pensées des hommes, d'en tirer sa gloire & le salut de Votre Majesté au milieu des infinies difficultés, que la Souveraineté & le monde y peuvent apporter.

Nous sommes très en peine de ce que Votre Majesté n'a point encore son entiere santé. Je vous supplie très humblement, Madame, de l'attendre de Dieu & non point des Medecins & de leurs remedes, qui n'operent qu'autant qu'il lui plaît de leur donner sa sainte benediction. C'est pourquoi, Madame, Votre Majesté ne se doit point facher contre ceux qui seroient ravis de pouvoir vous rendre votre santé. Quand ils n'auroient pas l'affection qu'ils ont pour le service de Votre Majesté, ils ont trop d'interêt à votre vie & à votre santé pour ne la pas procurer de toute leur puissance. Mais Dieu a tellement borné cette puissance, qu'elle ne peut rien que par ses ordres. C'est ce qui oblige tous les Grands de la terre à s'humilier sous sa main toute-puissance, & à reconnoître la dependance où il sont de sa souveraine Majesté, qui peut, quand il lui plaît, non seulement les rendre languissans, mais encore les reduire en poudre, ce qu'il faudra enfin qui arrive. Cependant, Madame, glorifiez sa Majesté en employant la vôtre à tout ce qui regarde sa gloire, & le priant sans cesse que vous ne regniez que pour la procu-

rer de tout le pouvoir qu'il vous donnera.

1649. Je crois pouvoir mander à Votre Maje-ſté quelque choſe des malheurs de notre France. Nous ſommes à cette heure en paix ici: mais on nous menace de voir encore pis que nous n'avons vu. Dans pluſieurs provinces les mêmes maux, pilleries, cruautés & ſacrileges, qui ſe ſont faits ici ſe commettent, & les peuples ſont dans des calamités incroyables. Si ces maux ſe rapprochent de Paris, nous nous y retirerons, aimant mieux y mourir de faim, ſi Dieu l'ordonne, que d'être ici expoſées à pis.

Je ſuis priée de preſenter une très humble ſupplication à Votre Majeſté pour de très bons Prêtres de la Congregation du S. Sacrement, que M. Singlin eſtime, & pour un College qui eſt à Rome. M. de Fleury a un Memoire ſur cela, & j'oſe ſupplier très humblement Votre Majeſté de leur accorder leur très humble requête, ſi céla ſe peut, puiſqu'ils ne recherchent en cela que la gloire de Dieu.

Ma ſœur Catherine de S. Jean ſupplie comme moi très humblement Votre Majeſté, de croire que nos plus grands deſirs ſont qu'elle ſoit une jour auſſi grande dans le ciel, qu'elle l'eſt dans la terre; & pour cela il faut qu'elle refere toute ſa grandeur à celui qui la lui a donnée.

1649.

LETTRE CCLXIV.

A M. Macquet. Elle lui parle de ses infirmités, de l'état de Port-Royal pendant la guerre, & de la Maison des Annonciades de Boulogne; & lui conseille de consulter M. Singlin sur ce qu'il devoit faire.

JE suis bien fâchée, Monsieur, de vous repondre si tard contre le desir que vous aviez que ce fût au plutôt; mais je vous assure qu'il m'a été impossible, parce que je suis aux Champs, & que je me suis trouvée mal, ce qui m'est très ordinaire. En effet ma vie n'est plus qu'une langueur, quoique je ne demeure pas au lit & n'aye point de fievre, mais je defaus peu à peu. On m'a donné depuis cinq mois une nourrice, ce qui m'a un peu fortifié le poulmon que j'avois si foible que je ne pouvois plus parler. Je le fais mieux à present, mais neanmoins je ne pense pas durer longtems. Avec cela je suis dans la même misere que la pauvre Mere de L. Fr. desirant toujours la vie & apprehendant toujours la mort, quoiqu'employant toujours très mal ce que Dieu me donne de vie. Je devrois plutôt souhaiter qu'elle finit bientôt, pour ne le plus offenser. 14. Mai. De P. R. des Champs.

Je revins ici le 13. Novembre, ou dès le lendemain je demeurai si extrêmement malade qu'on crut que je mourrois. Le grand mal ne dura que trois jours, mais je demeurai dans une grande langueur de laquelle Dieu me soulagea par sa providence au mois de Janvier que nos troubles commencerent. Nous fûmes surprises ici, sans pouvoir nous retirer, avec presque quaran-

te

1649. te Filles tant des nôtres que des Religieuses nos voisines & d'autres qui se sont refugiées avec nous. Nous avons toujours été environnées des plus cruelles troupes du monde, qui ont ravagé tout nôtre pays avec toutes sortes de cruautés, sacrileges & malices. Mais Dieu par sa bonté nous a preservées, en sorte qu'ils n'ont point regardé la porte pour y entrer. Nos bons hermites avoient tous repris leurs épées pour nous garder, & ils ont fait de si bonnes barricades qu'il étoit difficile de nous forcer. Mais si Dieu ne nous eût conservées, tout cela eût été inutile. Il a gardé aussi par sa bonté toutes les Maisons Religieuses; & encore que plusieurs les aient quittées, les gens de guerre n'ont entré en pas une.

Nos Sœurs de Paris n'avoient pas moins peur que nous, à cause des fauxbourgs qu'on craignoit qui ne fussent brulés, de sorte qu'on a mis à la ville, dans une Maison particuliere, toute la jeunesse avec la Mere Agnès. Par la grace de Dieu nous leur avons envoyé si bonne provision de farine qu'elles n'en ont point manqué, non plus que de tous leurs autres besoins; & nous avons ici eu plus de peine à avoir les nôtres, à cause de la ruine du pays & de la difficulté de les aller querir; ce qui ne se pouvoit faire que la nuit, & à la faveur des bois sans lesquels on eût encore plus souffert, mais les gens de guerre n'y osoient entrer. Voilà nos avantures dans lesquelles Dieu nous a beaucoup protegées; & nous n'avons eu de peine que de la misere d'autrui. Je vous supplie de l'en remercier.

La pauvre Mere me fait grande pitié, &

& certes elle a grand besoin de votre charité dans cette extrémité. Je prie Dieu qu'il la console. Elle me demande une image de M. de S. Cyran, mais je crois qu'elle en a. Je manderai néanmoins qu'on lui en envoie, mais je crains que si on le fait l'on s'en scandalise, car il n'est point permis d'avoir rien dans le Monastere à l'insu de la Superieure. Vous m'avez extrêmement surprise de l'élection de celle qui y est & de tout le procedé. Vous voyez, mon Pere, que toute la devotion qui n'est pas fondée sur la verité, conduite & reglée par elle, ne rend pas les hommes plus sages, ni leur conduite meilleure. Cette pauvre Maison me fait pitié. On ne laisse pas d'avoir tort de regretter le changement, car outre que la conduite (des Cordeliers) étoit encore pire, elle n'étoit pas dans l'ordre de l'Eglise, & puis elle est toujours empiré; au lieu que celle-ci peut s'amander. 1649.

Pour ce qui est de vous, mon Pere, je me sens par toutes sortes de raisons incapable de vous donner avis, mais j'aurois une très humble supplication à vous faire, qui seroit d'écrire vos difficultés à M. Singlin, & je vous confesse qu'une des plus grandes joies que je pourrois recevoir, ce seroit de vous voir dans la confiance que je desirerois que vous eussiez en ce veritable serviteur de Dieu, dans lequel je reconnois de plus en plus la grace de Dieu & sa lumiere pour la conduite des ames. Si vous en voulez croire votre ancien ami M. de Rebours vous verrez ce qu'il vous en dira, & la soumission qu'il lui rend vous est une bonne preuve de l'estime qu'il en a.

Que

1649. Que si vous aimez mieux vous adresser au neveu de notre bon Pere (M. de S. Cyran,) vous le pouvez faire, mais sans dire que je vous l'ai inspiré ; & aussi bien ne voudrois-je pas que vous le fissiez parce que je vous le dis.

Mais je vous conjure pour l'amour de Dieu, de le bien prier qu'il vous fasse connoître sa sainte volonté, & qu'il vous fasse la grace de faire entendre, à un homme de Dieu, qui soit dans les veritables maximes du Christianisme & dans la connoissance de la discipline de la sainte Eglise, tout l'état de votre ame, votre entrée & votre conduite dans l'Eglise, afin que par ses conseils vous puissiez vous mettre en l'état que Dieu vous veut. Je m'assure que vous n'êtes pas tout à fait en repos ; & les motifs qui vous ont retenu jusqu'à present, m'ont semblé trop humains. Je crains de vous en trop dire, & je prie Dieu qu'il me le pardonne, puisque ce n'est que par le desir de votre vrai bien. Mais ce n'est pas à moi à parler, si ce n'est à Dieu. Je vous supplie très humblement de le prier qu'il me fasse la misericorde de le pouvoir bien faire, & de me convertir sincerement.

LETTRE CCLXV.

Au même. Sur ses bonnes dispositions, & sur l'ancienne Superieure des Annonciades de Boulogne.

15. Juin. De P. R. de Paris.

J'Ai reçu, Monsieur, votre Lettre en cette ville où la maladie de la Mere Agnès nous a appellées. Je l'ai trouvé mieux, graces à Dieu. La vôtre m'a beaucoup consolée & si Dieu me fait la grace avant

de

de mourir de vous voir dans l'accomplissement 1649 de vos desirs, je la serai extrêmement. Il est raisonnable que vous payiez ce que vous devez aux hommes, mais encore plus ce que vous devez à Dieu. Je supplie de tout mon cœur sa bonté de vous conduire où il veut. Pour ce qui est de votre subsistance, ne vous en mettez pas en peine; il n'y a point de biens en la terre qui ne soit casuel, aussi bien que votre pension. Si Dieu ordonne que vous la perdiez, il y pourvoiera d'ailleurs. Pourvû qu'il lui plaise de vous donner les dispositions necessaires pour subsister dans la conduite où il vous donne pensée de vous mettre, rien ne vous manquera.

La pauvre Mere N. me fait grande pitié, & je pense que Dieu n'a pas permis que vous ayez quitté afin que vous la puissiez assister jusqu'à la fin, qui sera, je crois, vers le mois d'Août, ces sortes de maux finissant d'ordinaire peu après la S. Jean, & si soudain que si on ne la veille de près, on ne la verra point passer. Si vous voyez son mal augmenter, il faudroit lui donner la sainte Onction, de peur qu'elle n'en soit privée. Je crois que vous avez bien fait de lui refuser les deux choses qu'elle vous a demandé, & de lui dire franchement la verité qui seule nous peut delivrer. La charité que vous lui témoignez par des effets, adoucira l'amertume que la verité cause dans les sens & dans la chair, qui doit souffrir & mourir pour vivifier l'esprit. Je n'estime point de bonheur en la terre que d'être conduite par la verité. Je le desire pour vous comme pour moi, étant, &c.

LET-

1649.

LETTRE CCLXVI.

A Madame Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif.
Elle lui parle de sa santé, de son amour pour le travail, &c.

16. Juillet. J'Ai beaucoup de joie, ma très chere Mere, de ce que vous vous portez mieux, graces à Dieu. M. Pallu qui a apporté lui-même votre Lettre nous a confirmé ce qu'il vous a plû de nous en dire. Il est certain que si vous vous pouvez passer de nourrice, cela sera mieux: mais gardez donc bien, ma chere Mere, le regime qui vous a un peu remise, & ne faites rien qui vous puisse nuire sous quelque pretexte que ce soit. Je m'assure que ce sera l'avis de tous ceux qui gouvernent votre conscience, & ainsi vous ne devez rien craindre en les croyant. Je m'assure aussi que ce ne sont pas ceux-là, ma chere Mere, qui se formalisent de ce que vous voulez des choses utiles, & de ce que vous vous abbaissez au travail.

Dieu vous a fait grande grace d'aimer la verité dès votre jeunesse. J'ai trouvé les mêmes contradictions dans la mienne: mais Dieu m'a fait aussi la grace de discerner, & de m'attacher à ceux qui étoient les plus fermes, & qui se conformoient à son Evangile. Il est vrai que je n'y ai pas toujours été fidele & qu'il y a un tel malheur à voir ceux qui sont toujours pour la vie douce, qu'insensiblement en certaines rencontres où la nature repugne, on s'amollit, & on se prevaut de leurs avis contre les sentimens du cœur. Je m'assure que M. le Curé de S. Nicolas & M. Feron ne sont pas de

de ceux qui n'approuvent pas que vous fassiez des choses basses. Mais, ma très chere Mere, je sai qu'ils n'entendent pas que vous fassiez rien au dessus de vos forces ni rien de contraire à votre santé, ni que vous vous occupiez tellement au travail qu'il vous empêche, soit par le tems que vous y employeriez, soit par la lassitude, de vous occuper aux principales fonctions de votre charge. Je suis bien aise que ma Sœur Isabelle de S. Jean se resolve de prendre confiance en M. de S. Nicolas ; mais je voudrois bien qu'il vous allât bientôt voir, afin qu'elle ne demeurât plus gueres ainsi. Puisqu'il vous plaît, je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de vous voir en allant à Port-Royal, s'il plaît à Dieu, mais je ne sai encore quand ce sera. La Mere Agnès recommence à se trouver mal, ce qui me met bien en peine. Je la recommande très humblement à vos prieres, & à celles de votre Communauté, aussi bien qu'une Religieuse de la Conception, que nous avons reçue Vendredi dernier, parce qu'elle desiroit être quelque tems ceans avant de retourner dans son Monastere. Dimanche la fievre continue lui prit si violemment qu'elle est à l'extrêmité. On lui va donner les saints Sacremens : elle n'a jamais été malade que cette fois. Bienheureux sont ceux qui sont toujours veillants & qui ne songent qu'à se préparer pour se trouver devant Dieu.

M. Feron vous aura dit sa pensée sur votre élection, je crois qu'il a raison ; pourvû que cela se puisse faire sans bruit, sans doute que cela réussira. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous fasse connoître

sa

1649. sa sainte volonté & vous augmente ses saintes graces & à toute votre Maison. Je ne vous saurois assez dire combien il m'oblige de reconnoître la charité & l'affection qu'il vous plaît avoir pour nous, qui en sommes très-indignes; aussi en suis-je confuse. Je prie Dieu par sa bonté infinie, qu'il me fasse la grace de correspondre à votre charité, comme il m'en donne le desir, & d'être à jamais, &c.

LETTRE CCLXVII.

A une Pensionnaire de Port-Royal, qui desiroit de se consacrer à Dieu.

21. Juillet. JE loue Dieu, ma très-chere Sœur, des pensées qu'il vous donne pour votre salut. Je ne puis recevoir plus de joie que lorsque je vois que Notre Seigneur donne à nos enfans le desir de se consacrer à son service, sachant combien il est difficile de se sauver dans la corruption du monde. Estimez autant que vous devez, ma chere Sœur, la grace singuliere que Dieu vous a faite de vous en tirer de si bonne heure. C'est une marque de son élection éternelle, pour laquelle vous le devez benir sans cesse. Je serai très aise de vous voir ici pour autant de tems que vous voudrez. Je crois que cela vous sera utile en toute façon, & que vous y serez contente. Si vous voulez prendre l'occasion, je crois qu'elle se presentera bientôt. Cependant je vous supplie de prier Dieu pour moi, & de me croire Votre, &c.

LET-

1749.

LETTRE CCLXVIII.

A la Reine de Pologne. Sur le retablissement de sa santé, &c.

MADAME. Je n'eusse encore osé me donner l'honneur d'écrire à Votre Majesté, si Madame la Duchesse de Luines ne m'eût addressé une Lettre pour vous la faire tenir. Je prends cette favorable occasion avec joie pour assurer Votre Majesté de la continuation de nos très humbles respects & des desirs extrêmes que nous avons qu'il plaise à la divine bonté se glorifier en Votre Majesté, & qu'elle soit l'ornement de son Eglise par ses vertus, & le soulagement des pauvres par sa pieté. M. de Fleury nous a fait la charité de nous écrire qu'il a plu à Dieu de redonner la santé à Votre Majesté. Je m'assure qu'elle nous fait l'honneur de croire que personne n'en reçoit plus de joie que nous. 20. Août. De P.R. de Paris.

On nous vient de dire qu'il vient de vos Polonois en France. Je supplie très humblement Votre Majesté de leur recommander qu'ils ne soient point si mauvais que ceux qui y sont deja venus, & que si nous sommes si malheureuses qu'on les employe en nos quartiers, ils ne fassent point de tort à vos pauvres petites servantes, qui prient Dieu continuellement pour Votre Majesté. Je m'en retourne demain, Dieu aidant, à notre solitude, où il me semble que je le ferai encore mieux qu'ici. Je suis, &c.

1649.

LETTRE CCLXIX.

A M. Macquet. Sur la persecution qu'on suscitoit aux Annonciades de Boulogne & à lui.

18. Septembre.

JE vous écrivis, Monsieur, à la fin du mois d'Août, & je vous adressai de la theriaque & de la rhubarbe pour la M. N. J'ai reçu depuis une Lettre d'elle, qui étoit du 7. Août, mais qui ne m'a été envoyée que le 8. de Septembre. Elle me mande avec grande douleur que vous quittez ces Filles à cause de la persecution qu'on vous fait. Veritablement j'en ai une extrême pitié, en l'état qu'elle est. Je vous supplie pour l'amour de Dieu, & c'est par l'avis de M. Singlin, de ne point abandonner ces pauvres Filles, au moins que Dieu n'ait disposé de cette pauvre Mere, si M. votre Evêque ne vous le commande absolument, ce que je ne crois pas qu'il fasse. Je ne pense pas qu'elle vive encore longtems; il y a apparence que cet automne l'emportera. Ayez compassion d'elle, je vous en supplie, & nous donnez de vos nouvelles & des siennes. Je me recommande très humblement à vos saints Sacrifices.

LETTRE CCLXX.

A M. de Gondi Archevêque de Paris. Au sujet de l'interdit de M. Singlin.

Septembre.

MONSEIGNEUR. J'ose me promettre de l'extrême bonté avec laquelle il vous a toujours plu me traiter, que vous n'aurez pas desagreable que je m'adresse à vous dans l'affliction où je suis du mecontentement que j'apprends que l'on vous a donné

au

au sujet de M. Singlin, par une persecution qui surpasse toutes celles que l'on nous a faites jusqu'à cette heure. Lorsqu'on a ému toutes les puissances de la terre contre nous, cela m'a peu touchée, voyant que votre bonté paternelle nous étoit toujours favorable, & ne donnoit point de croyance à ce qu'on lui disoit à notre desavantage. 1649.

Mais à cette heure que Dieu a permis (comme je crois pour mes pechés) que vous ayez ajouté foi à ce que l'on vous a écrit contre M. Singlin, je vous confesse, Monseigneur, que j'en suis plus affligée que je ne l'ai jamais été de tout ce que nous avons souffert jusqu'à cette heure. Je ne suis pas capable de vous rendre temoignage de la verité de sa doctrine, mais tant de gens d'honneur, de science & de probité qui se sont trouvés à ses Sermons, le peuvent faire; & j'espere, Monseigneur, que vous croirez plutôt tant de temoins irreprochables, que les personnes mal-affectionnées qui ont voulu vous surprendre, en vous voyant éloigné de nous. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me continuer les effets de votre bonté qui nous a toujours protegées, & qui m'a doublement obligée d'être avec autant de sentiment & de reconnoissance comme de devoir dans tous les respects qui m'ont été possibles, Votre, &c.

1649.

LETTRE CCLXXI.

A M. Macquet. Sur les troubles de la Maison des Annonciades de Boulogne.

27. Octobre. JE fors, Monsieur, depuis deux jours seulement de la fievre tierce, ce qui m'oblige de vous faire celle-ci plus courte que je ne voudrois, & de vous dire seulement que je vous envoie une Lettre de la Mere N. à laquelle je ne puis faire reponse que je ne sois instruite de la verité. Je vous avoue qu'elle m'a affligée, dans la crainte qu'il n'y eût quelque chose de vrai; car sur-tout je hais les cabales pour quelques raisons que ce puisse être. Si la Mere N. en l'état où Dieu la reduit, pense à autre chose qu'à se preparer par la penitence & l'humilité à aller rendre compte à Dieu de ses fautes, je la tiens plus miserable en son ame qu'en son corps. Elle doit regarder les miseres de la Maison avec gemissement & humilité, s'en estimant coupable, & croyant que si elle avoit été plus fidelle à Dieu pendant qu'elle l'a gouvernée, & que si elle avoit eu plus de soumission pour ceux que Dieu lui a donnés, apparemment les choses ne seroient pas venues où elles en sont.

Au surplus s'il est vrai qu'elle veuille retourner sous la conduite des Cordeliers, elle fait très mal à mon avis: c'est repousser un mal par un grand. Elle sait bien en sa conscience, que ces personnes n'ont point Dieu dans le cœur, & que bien que le gouvernement ne soit pas presentement tel qu'il devroit, au fond ce n'est pas à cause de la volonté malicieuse des personnes de qui elles

elles dependent *, & qui sont très éloignées de les porter à la corruption des mœurs comme les autres, mais c'est ignorance & punition, comme je crois, du mauvais usage que les Filles, & sur tout cette Mere, ont fait de la charité qu'on a eu pour elles, de leur independance, &c. Enfin elles sont sous le premier ordre de l'Eglise. 1649.

Pour moi je crois que si cette Fille se fût bien comportée, & avec une vraie patience & humilité, elle auroit empêché le desordre present, auquel je crains qu'elle ne se veuille opposer par son interêt & son humeur naturelle, & non pas par l'esprit de Dieu qui est toujours patient & humble, & non turbulent, interessé & plein de ressentiment humain. En l'état qu'elle est, elle ne devroit pas souffrir qu'on lui dit un seul mot de ce qui se passe dans la Maison. Si vous ne lui servez à la reduire en cet état, elle abuse de votre charité. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il la rende telle qu'il la veut, & je vous prie, mon Pere, de prier Dieu pour moi qui suis plus miserable que personne; vous me connoissez.

LETTRE CCLXXII.

A M. de Fleury Docteur de Sorbonne qui étoit auprès de la Reine de Pologne. Elle le felicite de ce qu'il connoit la verité, & le prie de lui rendre un service.

NOUS n'avons reçu, Monsieur, celle que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 3. Août que le 10. ou 29. Octobre.

* M. Perrochel Evêque de Boulogne.

1649. 12. de ce mois. Mais je ne m'en étonne pas, puisque c'est Madame des Essarts qui l'a apportée. Je vous avoue que si j'étois à Paris j'aurois grande consolation de voir cette Dame, & d'apprendre par elle des nouvelles particulieres de notre bonne Reine. Je ne vous saurois dire la joie que vous nous avez donnez, en nous apprenant que sa santé est parfaite. Je prie Dieu qu'il la lui conserve longues années pour sa gloire, & qu'il vous donne l'effet de votre saint desir en la maniere qu'il lui plaira, & qui vous sera plus avantageuse. Vous êtes bien heureux, Monsieur, de connoître & d'aimer la verité * que tant de personnes veulent impugner. Je vous supplie très humblement de me tant obliger que de me donner part à vos saints sacrifices, afin que nous meritions d'obtenir la même grace que vous, de faire une veritable penitence avant la fin de nos jours qui ne peuvent plus être gueres longs.

Je vous supplie, Monsieur, de trouver bon que je vous demande une grace temporelle, qui ne l'est cependant pas tout à fait parce qu'elle regarde les pauvres. C'est, Monsieur, que l'année est si miserable pour le manque de bled, qu'il vaut douze écus le septier, en sorte qu'il nous en faut pour nous & pour les pauvres, c'est-à-dire pour ce peu de nos voisins auxquels la charité nous oblige necessairement, pour cent écus chaque semaine. Or on nous donne esperance qu'il en viendra de Pologne quanti-

té.

* M. de Fleury avoit approuvé l'Ouvrage sur la grace de Jansenius & celui de la Frequente Communion de M. Arnauld.

té. Si cela étoit vrai, & qu'il vous plût nous le faire savoir, cela feroit que nous ne ferions pas notre provision, y ayant esperance qu'il sera moyennant cela à un prix plus raisonnable. Si cela n'étoit point, il se faudroit hâter, parce qu'y en ayant ici très peu, il y a apparence que s'il n'en vient d'ailleurs, il encherira toujours. Obligez-nous donc, Monsieur, je vous en supplie très humblement, de prendre la peine de nous donner cet avis le plutôt qu'il se pourra. MM. Singlin & Arnauld, vous baisent très humblement les mains, & vous remercient de l'honneur de votre souvenir. C'est votre très humble & obéissante servante en Notre Seigneur, &c. 1649.

LETTRE CCLXXIII.

A Madame d'Aumont. Sur l'interdit de M. Singlin.

NOus sommes, ma très chere Sœur, en l'attente des nouvelles de notre importante affaire, dont je n'espere point de bonne issue qu'au cas qu'il plaise à Dieu de faire un miracle. Car il y a apparence qui c'est un jeu joué & une affaire premeditée & resolue; mais il n'y a nulle invention des hommes que Dieu ne puisse surmonter. Tout ce qui me fait plus de peine & me fait plus craindre, c'est que c'est une punition proportionnée à mes pechés & à l'ingratitude avec laquelle j'ai joui si long-tems d'une si grande grace; de sorte que je tremble qu'il ne nous arrive encore pis. Neanmoins j'espere en l'infinie bonté de Dieu, qu'il aura pitié de nous. Bon jour, ma très chere Sœur. Permettez-moi

Fin d'Octobre.

1649. moi de vous supplier très humblement de faire mes recommandations à la Mere Agnès, & à ma Sœur Catherine de S. Jean.

LETTRE CCLXXIV.

A une Religieuse de Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

10. Novembre. LA principale chose que je remarque en vous, ma très chere Sœur, est que vos fautes viennent de ce que vous ne faites point bien vos exercices, vos prieres du matin, l'Office & vos obéissances. Vous devriez vous mettre à genoux toutes les fois que l'heure sonne, & à tous les quarts d'heure élever votre cœur vers Dieu, afin de lui demander misericorde & sa sainte grace, pour vous donner le force de vous surmonter dans les occasions où vous avez coutume de vous laisser emporter. Vous devriez lire quelques Pseaumes en François, & tirer quelques versets pour vous entretenir dans l'attention à la presence de Dieu le long du jour; enfin user de toutes sortes de moyens pour attirer la grace de Dieu sur vous. Si vous lisiez aussi avec attention & en priant Dieu de vous ouvrir l'esprit pour bien entendre ce que vous lisez & pour en bien profiter, on verroit un autre changement en vous.

Si vous aviez fait quelque faute contre moi, vous n'oseriez pas vous presenter à moi sans me demander pardon avec grande humilité. Mais parce que nous sommes hommes, l'on ne commet pas toujours des fautes contre nous; mais à l'égard de Dieu, on fait toujours des pechés contre lui. Et comment avez-vous la hardiesse de vous pre-

presenter à lui, sans vous humilier, & lui demander pardon des fautes que vous faites à tout moment contre sa divine bonté? Ne savez-vous pas bien que l'Office divin est la plus sainte action de toutes celles qui se font dans le monde? Vous ne devez donc jamais manquer de demander pardon à Dieu dans les espaces de l'Office, des fautes & des pechés que vous avez commis depuis la derniere heure à laquelle vous avez assisté. C'est pourquoi vous devez partir dès l'instant que l'on sonne, afin d'avoir le tems de faire votre examen, pour voir la maniere dont vous vous êtes comportée, & demander à Dieu la grace de mieux passer les autres heures & le reste du jour. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grace. 1649.

LETTRE CCLXXV.

A Madame de Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif sur la santé de cette Dame, & sur l'affaire de M. Singlin.

JE suis demeurée, ma très chere Mere, dans une très grande peine de votre santé & dans le deplaisir de ce que M. Moreau * ne put vous aller saigner. Sa fievre lui avança, ensorte qu'un quart d'heure après que votre messager partit, elle lui prit. Si j'eusse osé envoyer savoir de vos nouvelles, je n'y aurois pas manqué. J'envoie une Lettre à Trappe pour voir si M. Boulai y sera, & à tout hazard je la ferai donner à M. le Bailly son frere. Obligez-moi, ma très chere Mere, de nous faire fa- 22. Novembre.

* Chirurgien & solitaire de Port-Royal.

1649. savoir de vos nouvelles par la bonne Mere ou par ma Sœur de S. Maur. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'elles soient bonnes. Il est vrai que M. le Curé de S. Nicolas * nous oblige autant qu'il peut en l'affaire de M. Singlin, mais il ne le faut pas dire de peur de le rendre suspect : nous lui en sommes très redevables. Si tout le monde agissoit comme lui, nous aurions bonne esperance. Tout est à Dieu, & nous ne devons regarder que lui en toutes choses, & n'avoir point d'autres interêts que les siens. Il tire sa gloire de tout. Quand nous avons fait ce que nous devons dans les affaires, il faut demeurer en paix & adorer ses jugemens. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXVI.

A une Pensionnaire de Port-Royal. Elle lui parle de sa sœur, & l'exhorte à servir Dieu sans reserve.

23 Novembre. VOTRE sœur continue, graces à Dieu, ma très chere Sœur, à faire bien : les petites humeurs ne laissent pas de paroître souvent. Ne vous lassez pas de prier pour elle, afin que Dieu lui touche veritablement le cœur, pour surmonter par un veritable desir de lui plaire ses mauvaises inclinations. Car sans cette grace toute puissante de Dieu qui donne le desir, la droite intention & la perseverance, il est impossible que nous detruisions notre corruption qui prevaut sans cesse, si la bon-

* C'étoit M. Feret, dont il est tant parlé dans la Vie de M. d'Alet, auprès duquel il fit tout ce qu'il put pour l'engager à se soumettre à la Bulle du Formulaire.

bonté de Dieu n'en arrête le cours. 1649.

Le meilleur moyen, ma très chere Sœur, que vous puissiez prendre pour obtenir de Dieu ce que vous desirez pour votre sœur, c'est de songer vous-même à vous perfectionner en verité & sans reserve. Je dis sans reserve, parce que ce n'est pas assez de vouloir detruire en nous ce que nous voyons qui est mauvais selon le sentiment de tout le monde & de nous-mêmes, mais il faut aller jusqu'aux moindres mouvemens de l'amour propre & des inclinations naturelles, qui ne deplaisent pas quelquefois aux autres ni à nous, & qui deplaisent pourtant à Dieu, puisqu'elles appartiennent à la chair, selon laquelle nous ne pouvons vivre sans mourir.

Je sai bien, ma très chere Sœur, qu'il est impossible de la detruire entierement en cette vie, mais il le faut toujours desirer, en demander la grace, & travailler tant que nous pouvons pour retrancher ses mauvaises productions, & sur tout, je le repete comme une chose essentielle, n'avoir point de reserve ni de bornes dans le desir de plaire à Dieu, qui nous commande de de l'aimer de tout notre cœur, de toutes nos forces, de toute notre ame & de tout notre esprit. Je suis toute à vous, ma très chere Sœur. Priez pour moi, & faites nos très humbles recommandations à mes Sœurs Anne, Charlotte & Helene, & à toute la chambre, que j'embrasse de tout mon cœur, & en demandant à toutes un *Veni sancte*.

1649.

LETTRE CCLXXVII.

A M. Macquet. Sur la maladie de l'ancienne Superieure des Annonciades de Boulogne, &c.

25. Novembre.

J'Ai reçu, Monſieur, vos deux Lettres. La derniere du 18. m'apprend l'extrémité de la pauvre Mere que j'attendois tous les jours, ne me pouvant promettre autre choſe de ſon mal. Nous l'avons recommandée à nos Sœurs. Je vous ſupplie très humblement de nous donner de ſes nouvelles quelquefois : ſes maux ont pluſieurs de ces attaques avant que de finir. Je crois que la Mere qui gouverne changera l'état de la Maiſon, & que M. l'Evêque changera ſa conduite par l'expérience. Il me ſemble que vous avez parfaitement bien fait d'adoucir l'eſprit de celles qui deſireroient retourner ſous les Cordeliers. Dieu châtiera cette pauvre fille creature qui étant entrée comme un voleur dans la bergerie, a detruit le troupeau par la diviſion. Je le prie de tout mon cœur que ce ſoit en miſericorde, & pour la faire reconnoître comme nous pouvons eſperer qu'il a fait à la pauvre Mere N. à laquelle il ne falloit pas moins d'humiliation qu'elle en a eu. Nous verrons ce que Dieu ordonnera de cette Maiſon & de vous. Je le ſupplie qu'il vous faſſe connoître & ſuivre ſa ſainte volonté. Si la pauvre Mere eſt encore en vie aſſurez-la, je vous prie, que je ne ne l'oublie point, ni ſa bonne ſœur que je ſervirai en tout ce que je pourrai.

1649.

LETTRE CCLXXVIII.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annontiade de Boulogne, qui desiroit venir à Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

SALUT très humble, ma très chere Sœur, en Notre Seigneur. J'ai prié Dieu qu'il vous fît la grace de ne vous point inquieter, & qu'il vous apprît que la science de la grace nous doit apprendre que rien ne nous peut servir sans elle, & que rien ne nous peut nuire avec elle. Si Dieu par sa bonté & sa grace efficace vous imprime cette verité dans le cœur, vous sortirez de vos inquietudes & recevrez en paix quoi qu'il vous puisse arriver de la part de Dieu & de toutes les creatures. Ayez confiance en lui, ma très chere Sœur, & croyez fermement que vous ne pouvez rien sans sa grace, que nous pouvons tout avec elle, & qu'il nous la faut sans cesse invoquer. Vers la fin de l'année.

Quoi, pensez-vous, ma très chere Sœur, que les hommes quels qu'ils soient, non plus que nos propres forces, nous puissent sauver, & que toutes les persecutions & les mauvais exemples nous puissent damner ? La grace seule de Jesus-Christ nous sauve en ce monde-ci & en l'autre. Il faut recevoir le châtiment de nos pechés paisiblement, quoiqu'il soit repugnant aux sens ; & c'est le moyen de recevoir misericorde. Je crains que vous manquiez d'humilité, de patience & de silence dans les occasions qui se presentent.

Au reste, ma chere Sœur, n'usez plus de ces mots de *Papa* & de *Maman* ; ces mignardises à la mode sont ridicules en une Reli-

1649. gieuse. Vous savez il y a long-tems que je ne sai point flater; & si Dieu vous amene avec moi vous le verrez encore mieux. Il faut que je vous dise que je ne connois point de vertu que dans le renoncement de soi-même qui arrache continuellement de l'esprit & du cœur tout ce que l'on connoît avec la grace & la lumiere de Dieu naître de l'amour propre.

Enfin, ma très chere Sœur, si vous me voulez croire, tenez-vous aux pieds de Jesus-Christ en silence, & Dieu aura soin de tout ce qui vous touche, & fera sa sainte volonté sans que rien l'en puisse empêcher. Vous ne devez vouloir que cela: ne ne vous inquietez de rien: vos affaires se feront si Dieu le veut. Je le prie de tout mon cœur d'accroître votre foi, votre esperance & votre charité, afin que rien ne vous puisse nuire. Je suis toute à vous, &c.

LETTRE CCLXXIX.

A la Reine de Pologne. Sur l'interdit de M. Singlin, &c.

Vers la fin de l'année. MADAME. J'avoue à Votre Majesté que le long tems que nous sommes privées de l'honneur & de la consolation de savoir l'état de sa santé nous est très ennuyeux: ce qui me donne la hardiesse de la supplier très humblement de commander à M. son Secretaire de nous en informer. M. de Fleury nous fit cette charité le 3. d'Août, mais depuis nous n'avons rien du tout appris, ce qui nous met en grande peine. Nous nous sommes donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté plusieurs fois depuis ce tems-là, &

de

de lui addreſſer une Lettre de Madame de Luines & des Livres. 1649.

Sur le commandement qu'il a plu à Votre Majeſté nous faire de lui dire de nos nouvelles, je vous dirai, Madame, que nous avons eu une grande affliction de ce qu'enfin les perſonnes, que Votre Majeſté s'imaginera bien, ont trouvé le moyen de faire interdire M. Singlin, ne pouvant ſouffrir le grand monde qui le venoit entendre. Toutes les perſonnes raiſonnables ſont très étonnées & affligées de cet interdit, & encore plus du pretexte que l'on a pris. On nous fait eſperer pourtant qu'il ſera bientôt retabli: neanmoins j'ai peine à le croire, mais ce ſera ce qu'il plaira à Dieu aux ſaintes volontés duquel nous devons être entierement ſoumiſes.

M. Singlin voudroit que cela durât toujours & ſeroit encore plus aiſe ſi on l'envoyoit en un deſert pour ne faire plus que prier Dieu. Je puis aſſûrer Votre Majeſté qu'il ne l'oublie point, ni tous les Hermites qui ſont ici, dont M. d'Hillerin qui étoit Curé de S. Merri, & qui a toujours très grand zele pour le bien de Votre Majeſté, eſt un. Ma ſœur Catherine de S. Jean a encore ſa fievre quarte, mais moindre qu'elle n'a été. On eſpere que le retour du ſoleil ſera, Dieu aidant, celui de ſa ſanté. Elle ſupplie très humblement Votre Majeſté de la croire toujours & moi avec elle, &c. Madame, j'oſe joindre ma très humble ſupplication avec celle que M. de Fleury fera à Votre Majeſté de la part des bons Prêtres du S. Sacrement de Rome, & de l'aſſurer qu'ils ſont très bons ſerviteurs de Dieu & ne cherchent que ſa gloire.

1649.

LETTRE CCLXXX.

A la Sœur Angelique de S. Jean Arnauld d'Andilly sa niece. Elle lui parle de diverses personnes.

Vers la fin de l'année. De P. R. de Paris.

MONSIEUR Singlin n'a point d'esperance à N. Il n'y faut point penser. Elle a l'esprit trop foible, & hier il fut resolu que nous étions trop, & qu'on ne recevroit plus personne, si ce n'étoit des sujets si rares qu'on y fût obligé. Les menaces de toutes sortes de miseres nous en devroient empêcher.

Je suis bien aise de l'affection que nos Sœurs de Rouville * ont pour moi; je m'en servirai pour les faire marcher ferme.

Il faut que vous parliez à M. Singlin de de ma Sœur N. & s'il le trouve bon, comme je n'en doute pas, vous lui ferez la charité de lui dire sincerement ses defauts. Il y a très long tems qu'elle m'en a prié. Vous le savez bien, & que c'est la vraie charité. Vous auriez scrupule de ne la vouloir pas servir aux maladies de son corps, & vous en devez avoir de lui refuser cette grace pour son ame. Je sai que l'un est plus difficile que l'autre, mais il faut esperer que Dieu vous en fera la grace par la vertu de l'obéissance.

Ma sœur Catherine de S. Jean vous mande de ses nouvelles. Elle est aussi en vie comme elle étoit; mais son mal de gorge & le reste est toujours bien fâcheux, & nulle chose ne lui sert. J'espere pourtant que

* Madame Thomas du Fossé & ses filles, Mesdemoiselles des Landres, & peut-être Mademoiselle Pascal.

que Dieu la guerira. Conservez-vous, mon enfant, & me croyez toute à vous. Nos recommandations à nos Sœurs. 1649.

J'ai vu mon frere en entrant, il me mena au jardin de la Princesse : il se porte bien, graces à Dieu. Mon frere d'Angers entra hier pour voir ma sœur Catherine de S. Jean. M. Singlin étoit avec lui. Il vit la Maison & toutes lui baiserent sa bague. Priez bien Dieu qu'il ait pitié de lui & de moi aussi. Bon jour, mon enfant, priez Dieu le plus souvent que vous pourrez.

LETTRE CCLXXXI.

A M. de Fleury. De quelle maniere M. Singlin fut interdit de la predication & ensuite retabli. 1650.

J'Avois écrit, Monsieur, à Sa Majesté la Reine de Pologne qu'on avoit enfin trouvé le moyen de faire interdire de la predication M. Singlin, ce qui arriva ensuite d'un Sermon qu'il fit le jour de S. Augustin, auquel il y avoit cinq Evêques & où il ne dit rien du tout de contentieux, comme tous les Prelats l'ont temoigné. Neanmoins on se servit de l'occasion de l'éloignement de M. l'Archevêque de Paris qui étoit à Angers, pour lui faire croire que M. Singlin avoit contrevenu aux defenses qu'il avoit faites de prêcher des matieres de la grace contentieusement. Ensuite de quoi il commanda à son Promoteur de lui signifier l'interdit, jusqu'à ce qu'il se fût justifié, ce qu'il a fait avec tant de force, d'humilité & de soumission que Monseigneur étant de retour l'a retabli ; & afin que son retablissement fût plus authentique, il a voulu 5. Janvier.

lu

1650. lu être à son premier Sermon qui se fit le premier jour de l'an; & de plus il voulut & lui fit donner par écrit ce qu'il vouloit qu'il dît pour sa justification, à quoi M. Singlin n'eût jamais voulu songer sans ce commandement. Après le Sermon Monseigneur lui dit devant les plus signalés de l'auditoire, après l'avoir fort caressé, qu'il fit toujours ainsi, & qu'il ne seroit jamais interdit; & neanmoins son Sermon avoit été des plus forts & des plus austeres qu'il ait jamais fait *.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, de dire cet heureux succès à la Reine à laquelle je n'ose faire une si longue Lettre, craignant d'importuner Sa Majesté; je m'assure qu'elle en aura de la joie, & vous aussi, Monsieur, & que vous en louerez Dieu comme ont fait plusieurs serviteurs de Dieu qui ont beaucoup admiré cela.

LETTRE CCLXXXIII.

A Madame Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif. Elle lui temoigne la reconnoissance qu'elle avoit de son amitié, & la prie de ne point parler de pension pour ses Religieuses qui avoient demeuré à Port-Royal pendant la guerre.

Au comm. de Janvier. JE vous assure, ma très chere Mere, avec verité qu'il ne m'ennuyoit pas moins que vous que je ne fusse de vos cheres nouvelles, & que cela m'occupoit tant l'esprit hier, que j'ai songé cette nuit que nous voyons d'ici chez vous, & que je vous avois

* Voyez sur cette affaire les Memoires de M. Fontaine Tom. I. pag. 324. & suiv.

vois fort entretenue dont j'avois grande joie & grand étonnement, de ce que nos Maisons étoient si proches que cela. C'est une rêverie, mais, ma chere Mere, ce n'en est pas entierement une, au contraire c'est une verité constante que je vous honore & aime de tout mon cœur, & qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour vous le temoigner. J'y suis portée par devoir, par inclination, & encore par reconnoissance de l'honneur que vous me faites d'avoir de l'amitié pour moi. 1650.

Je vous supplie très humblement, ma chere Mere, de me permettre de vous resister; & de vous demander en grace de ne parler jamais plus de pension pour le tems que les bonnes Sœurs ont été ici. Ce n'est qu'un passage & une hospitalité, pour lesquels nous ne pourrions rien exiger sans injustice; & vous ne nous y pouvez contraindre, sans nous faire tort. Il se pourra trouver quelques occasions où quelqu'unes des nôtres pourront aller chez vous, & je sai bien que vous les recevrez d'aussi bon cœur que nous avons fait les vôtres.

Pour cette Demoiselle dont vous me parlez, j'en écrirai à nos amis. L'année est si miserable que l'on ne sait auquel entendre; neanmoins on fera ce qu'on pourra. Nous devons bien prier Dieu qu'il élargisse le cœur des riches pour avoir pitié des pauvres dont le nombre croît tous les jours à l'extrêmité.

Je ne sai, ma chere Mere, si vous avez su que M. Singlin a été retabli par la grace de Dieu, avec tous les avantages & plus que nous n'osions esperer. M. de S. Nicolas a montré en cette rencontre qu'il n'avoit point

1650. point de passion, comme d'autres, & nous lui sommes très obligées. Bon jour ma très chere Mere. C'est pour jamais que je suis, &c.

LETTRE CCLXXXIII.

A la Reine de Pologne. Sur le dessein qu'elle avoit de faire venir des Filles de Sainte Marie dans son Royaume, & sur la generosité de cette Princesse.

15. Janvier. MADAME. Après avoir demeuré en grande peine plusieurs mois de l'état de Votre Majesté dont nous n'entendions nulle nouvelles nous avons reçu celle dont il vous a plu nous honorer du 9. Octobre, que je crois que M. votre Secretaire a apportée, quoiqu'on ne nous ait point écrit de notre Maison qu'il ait pris la peine d'y aller. Je n'ose pas esperer qu'il vienne jusqu'ici * d'où je pense que je ne sortirai pas sitôt puisqu'on ne veut pas que je me mette en chemin cet hiver avec ma grande foiblesse, qui se rencontre bien avec l'inclination que j'ai de demeurer ici.

Je m'estimerois trop heureuse, Madame, si je pouvois servir en quelque chose au dessein de Votre Majesté pour l'établissement des Filles de Sainte Marie en votre Royaume mais j'en suis bien incapable. Ce que je puis, Madame, c'est d'oser donner un avis à Votre Majesté, qui est de prendre plutôt des Filles du Monastere d'Anneci en Savoye, que de nul autre; puisque c'est un lieu de benediction ou l'Ordre a commencé, & où plusieurs des Filles encore

* A Port Royal des Champs.

re vivantes ont été instruites & élevées dans la vie religieuse par le Bienheureux Evêque * leur fondateur & par leur sainte mere †. Et je sai par des personnes qui ont vû ce Monastere, qu'encore que tous les autres soient bons, celui-ci est encore tout autre. De plus les esprits de ce pays-là sont solides, bons, simples & tels que sai que Votre Majesté aime les Religieuses. Celles-là sont ce me semble, plus propres que nous autres Françoises à l'humeur des Polonois. Enfin c'est ma pensée que j'ose dire à Votre Majesté; je crois qu'elle en aura encore plus de satisfaction qu'elle n'auroit des autres. La difficulté qu'il y auroit d'aller plus loin pour avoir de ces Filles, n'est pas, ce me semble, considerable en une affaire si importante pour la gloire de Dieu & le contentement de Votre Majesté, à laquelle je supplie Notre Seigneur de faire connoître ce qui est le plus à propos. 1650.

M. de Fleury m'a extrémement consolée dans l'ennui où j'étois de ne point savoir de nouvelles de Votre Majesté nous apprenant l'heureux succès des armes du Roi & le bon état de Votre Majesté. Nous en avons loué Dieu & continuerons toujours à lui demander la continuation de ses graces & misericordes sur Votre Majesté. Il nous a dit de plus la bonté, force & generosité, avec laquelle elle defend les morts & les vivans ‡. Je ne m'en suis pas étonnée ayant toujours reconnu en Votre Majesté cette grande partie

* S. François de Sales Evêque de Geneve.

† Madame Fremiot de Chantal.

‡ Il s'agit ici de quelques calomnies de Jesuites contre les disciples de M. de S. Cyran, à l'innocence desquelles la Reine de Pologne rendit temoignage.

1650. tie si necessaire aux Souverains, savoir la force d'esprit & le discernement. Dieu ayant ajouté à ces qualités naturelles la lumiere de sa grace & sa charité, Votre Majesté ne pouvoit qu'elle ne les fît paroître en cette rencontre. Il se loue encore des bontés très particulieres que Votre Majesté lui temoigne.

Je vous rends très humbles graces de tout, Madame, & supplie humblement Votre Majesté de croire que toutes les personnes qu'elle daigne obliger, ont toute la reconnoissance qu'il doivent à Votre Majesté & un desir extrême que Dieu la comble de saintes benedictions. Ma Sœur Catherine de S. Jean a presque perdu sa fievre quarte, n'en ayant plus que des ressentimens. Elle supplie très humblement Votre Majesté de lui permettre de se dire & moi avec elle, &c. *

LETTRE CCLXXXIV.

A M. de Bernieres. Sur ses bonnes dispositions & celles de M. le Duc de Luines.

17. Janvier. VOTRE Lettre, Monsieur, m'a apporté beaucoup de joie, n'en trouvant point au monde de veritables sujets que de voir les hommes dans de saintes dispositions d'honorer Dieu, & de suivre les saintes maximes de son Evangile. J'estime votre ami & vous, Monsieur, mille fois plus heureux de recevoir cette misericorde de Dieu, que s'il vous donnoit toute autre prosperité. L'application que vous avez à secourir les pauvres, la douceur à écouter leurs plaintes & la compassion de leurs miseres

* *Cette Lettre étoit écrite avec du crayon.*

ſeres, vaut mieux incomparablement que tous les emplois honorables du monde. Ne vous fachez pas, Monſieur, de n'avoir point de moyen de leur faire aſſez de bien, vous ſerez trop heureux de faire fidelement ce que vous pourrez; peut-être que ſi vous pouviez davantage, vous n'auriez pas tant de bonne volonté. Car les richeſſes accroiſſent plutôt la cupidité, qu'elles ne donnent la bonne volonté de les diſtribuer pour Dieu. Je le ſupplie de tout mon cœur de vous l'augmenter toujours par ſa très grande charité, auſſi bien qu'à votre ami * auquel je ne penſe qu'avec joie, voyant que Dieu l'a arraché au monde ſon ennemi. Je le prie qu'il lui faſſe heureuſement & parfaitement mepriſer ſa grandeur, ſon ambition, ſon luxe & ſa cupidité, pour le rendre, & vous avec lui, vrai diſciple de Jeſus-Chriſt pauvre, mepriſé & crucifié.

1650.

* M. le Duc de Luines.

Je vous remercie très humblement de votre caroſſe: vous aurez participé d'une maniere particuliere à la grace de la Confirmation qui a été donnée à quantité de bons Villageois, inſtruits par leur bon Curé qui eſt M. Floriot †. Vous en ſerez plus fort pour reſiſter aux combats que vous livrent les puiſſances inviſibles & viſibles. J'eſpere que Dieu vous fera la grace de les ſurmonter. Il vous donne part à ſa huitieme beatitude: c'eſt ſigne qu'il veut vous mettre au rang de ſes veritables diſciples, & de ſes ſinguliers amis; mais il ne faut rien craindre. Je m'aſſure que vous ne craignez rien auſſi, & je crois que vous avez plus étonné que vous ne l'avez été. Je prie Dieu que le S. Eſprit poſſede pour jamais celui qui l'a reçu & le faſſe plus grand

† Curé de Lai.

1650. grand dans la grace qu'il ne n'est selon le monde.

LETTRE CCLXXXV.

A Madame Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif. Sur une Fille de cette Maison, & sur un Visiteur.

Fevrier. JE vous demande, ma très chere Mere, très humblement pardon de ne m'être pas donné l'honneur de vous repondre plutôt. La migraine & plusieurs autres choses nous en ont empêché, outre que cela n'étoit pas si pressé; car s'il l'eût été rien que l'impossible ne nous en eût empeché. Je ne puis juger, ma chere Mere, de cette Fille à qui je n'ai jamais parlé, outre qu'il est mal aisé de connoître des personnes si jeunes. J'en ai vu plusieurs que je n'eusse pas voulu recevoir seulement pour commencer leur Noviciat à dix-huit ans, & qui sont entrées à dix-neuf & ont fort bien réussi; de sorte qu'il est assuré qu'à tout le moins devez-vous, selon l'avis de ces Messieurs, retarder sa Profession jusqu'à ce que vous puissiez juger si cet esprit se fortifiera & pourra obtenir la grace d'une plus grande ferveur. Car certainement les esprits lâches ne sont pas propres à la religion. Je m'assure que M. son bon oncle ne voudroit pas l'engager s'il ne croyoit qu'elle doit être une bonne Religieuse, dans les grandes experiences qu'il a que c'est un malheur pour les Filles de l'être, si elles n'ont pas une vraie vocation, puisqu'elles en souffrent encore plus que la religion qui demeure toujours la maîtresse.

Pour ce qui est du Visiteur, M. de Sainte-Beu-

uve feroit fort d'avis que vous eussiez la 1650.
rmission d'élire un seculier, ou un regulier;
je crois, ma chere Mere, que vous n'y
vez point perdre de tems. Je ne deman-
rois point le consentement des Sœurs; il
ffira de leur dire à l'heure de l'élection
e vous avez cette permission. Il faut
perer que Dieu les disposera entre ci &
; & il sera mieux de les surprendre, afin
'elles n'aient pas le loisir d'en parler à
s Religieux qui le leur feroient trouver
auvais. Il faut tout offrir à Dieu & espe-
r que son infinie bonté disposera le cœur
vos Filles à tout ce qui sera le plus uti-
pour sa gloire & le bien de votre Mai-
n. Mais, ma chere Mere, ce que vous
vez essayer de faire le plus, est d'éloi-
ler peu à peu de votre Maison ceux que
ous voyez n'agir pas tout à fait par l'es-
it de Dieu & sans interêt. Je prie Dieu
tout mon cœur, ma très chere Me-
, qu'il vous conduise en toutes choses
r son esprit.

LETTRE CCLXXXVI.

A une Religieuse. Elle lui parle de l'amour des souffrances.

'AI reçu la vôtre de tout mon cœur, ma 15. Fevrier.
très chere Sœur, comme vous l'avez
écrite de tout le vôtre; & j'ose vous as-
rer que si vous avez un cœur de Fille pour
ous, j'en ai aussi un de mere pour vous,
uoique je me sente très indigne de l'être
e personne, n'ayant pas les conditions
ecessaires. Je prie Dieu par sa misericor-
e de suppléer à mon incapacité & à mon
ndignité. Vous ne pouvez mieux faire, ma
ès chere Sœur, que d'offrir à Dieu vos
sen-

1650. sentimens, & de lui en faire un sacrifice. Je prie de vous faire la grace de faire ainsi de toutes les douleurs qu'il lui plaira vous envoyer tout le reste de votre vie: c'est la chose la plus importante. Les souffrances en sont la principale circonstance, & la plus precieuse, puisque ce sont elles qui font le plus pour notre salut, & que S. Paul semble croire seules necessaires, puisqu'il dit que si nous souffrons avec Jesus-Christ nous serons glorifiés avec lui.

Cependant nous sommes si miserables & imprudentes, que le plus souvent nous souffrons tout humainement, & par consequent inutilement. Nous meritons même châtiment par nos impatiences à recevoir ce qui devroit servir à nous meriter des recompenses. C'est une grande croix, ma très chere Sœur, que les peines dont vous avez parlé, & d'autant plus grandes qu'elle rend toutes les autres plus penibles & sensibles. C'est pourquoi vous devez beaucoup prier, en la maniere que vous le pouvez, que Dieu vous fasse la grace d'élever votre esprit au dessus de vos sens, pour l'adorer dans l'esprit de la foi, & que cette sainte vertu animée de la divine charité, soit votre vie & votre force dans toutes les miseres de la vie presente, afin qu'ayant semé en pleurs vous recueilliez en joie. Je vous supplie de bien prier Dieu, ma chere Sœur, qu'il me fasse la grace de faire ce que je vous dis. Je suis en peine de votre santé, je vous supplie d'être docile & obéissante pour ce sujet, & de croire que l'obéissance & le renoncement de son propre jugement en cela est aussi agreable à Dieu que dans les autres actions les plus importantes.

L E T-

1650.

LETTRE CCLXXXVII.

A une Religieuse d'un autre Ordre qui étoit à Port-Royal & souhaitoit d'y demeurer. Elle lui donne divers avis.

JE me doutai bien, ma très chere Sœur, que la Lettre que l'on vous écrivoit dernierement, où il y avoit deux lignes de coupées, seroit une matiere d'exercice à votre esprit, & si je ne m'étois pas trouvé lasse je vous eusse écrit en vous l'envoyant pour vous dire que cela ne venoit pas de moi. Dieu a voulu que cela fût ainsi, afin que vous ne fussiez plus soupçonneuse, & que vous apprissiez à recevoir toutes choses avec un esprit simple; car quand il eût été vrai, ma très chere Sœur, que j'eusse ôté quelque chose dans cette Lettre, il eût fallu pour vous comporter comme Dieu le veut, n'y faire aucune reflexion, ou si votre esprit n'est pas encore assez simple, au moins l'opinion que vous devez avoir que ne desirant que votre bien, on n'a nulle intention en la conduite que l'on tient sur vous que de faire tout ce qui est pour le mieux, vous devoit empêcher d'en avoir de la peine; & s'il est vrai que vous ayez cette bonne opinion de notre charité pour vous, comme je le crois, l'humilité vous oblige encore à croire que l'on connoît mieux que vous ce qui peut vous servir ou nuire. Ceci sera pour quelque autre occasion à laquelle peut-être la divine providence vous a voulu preparer par cette rencontre, car elle se sert de tout pour le bien de ses élus.

vers Mars. de P. R. des Champs.

Je suis très aise de ce que Mademoiselle votre sœur est toujours contente: je vous sup-

1650. supplie de l'assurer qu'autant qu'il me sera possible je contribuerai à la continuation & à l'accroissement de sa satisfaction. Pour ce qui est de votre retour ici, j'espere que quand Dieu le voudra, il l'y preparera; il ne veut pas que nous songions au lendemain. Si c'est sa bonté qui nous console aujourd'hui, elle sera aussi grande demain pour le faire encore. Elle a ses moyens pour cela qui nous sont inconnus, & le plus souvent nos afflictions ne sont que dans nos vaines prevoyances, qui nous font voir & craindre des maux lorsque Dieu nous prepare des biens.

Quant à ce que vous me demandez pour votre Carême, je vous assure que je suis presques en colere contre vous de votre manque de sincerité & simplicité qui vous fait demander de jeûner les Vendredis au pain & à l'eau, sachant bien que vous ne sauriez sans vous tuer, jeûner seulement comme les autres. Croyez-moi, ma chere Sœur, c'est une ruse de l'esprit malin qui veut vous faire tomber dans les infirmités du corps qui rendroient votre esprit infirme; car il n'appartient qu'aux personnes consommées dans la vertu & sainteté, de souffrir avec perfection les langueurs corporelles. Que si en ne vous les procurant pas par indiscretion & propre volonté, Dieu vous les envoie, alors j'espererois que sa bonté vous feroit la grace de les soutenir. Au contraire il y a sujet de craindre que si vous vous laissez aller à cette tentation, votre ennemi encouragé de ce succès ne vous emporte dans une autre. Au nom de Dieu, ma chere Sœur, reduisez toute votre devotion & établissez votre pieté dans la

ſainte obéiſſance, la ſoumiſſion & la ſimpli- 1652.
cité qui ſanctifieront votre eſprit ſans detruire tout d'un coup votre corps, auquel elles donneront un travail raiſonnable & ſuffiſant pour le conſumer peu à peu juſqu'au moment que Dieu a decreté de le detruire tout à fait.

Enfin, ma Sœur, il faut que pour votre état preſent vous vous rendiez à tout ce que vous dira ma Sœur N. ſans reflexion ni diſcernement, & puiſque vous avez voulu prendre l'habit de S. Bernard, vous devez eſſayer de pratiquer ſes vertus, dont une ſinguliere a été l'aſſujetiſſement. Je mande à ma Sœur N. l'avis du Medecin & le nôtre. Je vous ſupplie pour l'amour de Dieu de vous ſoumettre ſans diſcernement & ſans replique.

Pour ce qui eſt des penſées que vous avez eues touchant l'accompliſſement de notre regle, vous ſaurez, ma chere ſœur, que ce n'eſt pas Moyſe qui l'a faite mais S. Benoît par l'eſprit de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui a dit de ſon ſaint corps, que la chair ne profite de rien & que c'eſt l'eſprit qui vivifie. Sachez auſſi que l'exterieur de notre regle ne nous profite de rien ſans l'eſprit, & que l'eſprit ſans l'exterieur de notre regle nous ſanctifie, ne manquant jamais de nous faire faire de l'exterieur ce qui eſt en notre puiſſance. Remarquez, s'il vous plaît, que dans le Chapître de la reception des Novices, il n'eſt pas dit que l'on prenne garde s'il jeûnent bien, mais s'ils ſe portent avec zele & diligence au divin ſervice, aux obéiſſances & aux mortifications humiliantes, & s'ils cherchent Dieu avec une ſincerité toute entiere. Li-

 ſez

1650. ſez bien, ma chere Sœur, le XII. degré d'humilité, & jugez par le deſir que Dieu vous donne de les pratiquer, s'il vous appelle à être une bonne fille de S. Benoît & du S. Sacrement, & non pas par les forces de votre corps.

Je ne vois point d'apparence qu'il naiſſe d'oppoſition à votre deſir de la part de M. de Paris qui, je crois, ne penſera pas à celles qui ſont deja placées; & puis, ma très chere Sœur, Notre Seigneur qui a penſé à vous avant que vous penſaſſiez à lui, & vous a miſe ici malgré vous en quelque ſorte, ne vous refuſera pas à cette heure que vous lui demanderez, ce qu'il vous a donné lorſque vous ne lui demandiez pas. Pour ce qui nous regarde, vous vous pouvez aſſurer que nous vous ſervirons de tout le cœur, tant qu'il nous ſera poſſible. Priez Dieu pour moi, ma très chere Sœur, afin qu'il me donne la vraie charité ſans laquelle nous ne ſommes rien. Je vous ſupplie de ſaluer pour moi N. & de l'aſſurer que je ne l'oublie pas. Il eſt aujourd'hui votre fête à toutes deux & à moi auſſi *. Je prie la Sainte Vierge qu'elle nous obtienne le ſentiment de ſes douleurs, en ſorte que toutes les autres naiſſantes de notre amour propre ne nous touchent point non plus que toutes les vaines joies du monde. Je ſuis toute à vous.

LET-

* La Fête de Notre Dame de pitié.

1650

LETTRE CCLXXXVIII.

A une Sœur qui étoit Sacristine à Port Royal des Champs. Sur l'amour de la pauvreté.

IL n'est pas besoin, ma très chere Sœur, de faire des louanges de l'ornement violet, * mais bien de le trouver assez beau pour les grandes Fêtes, fusse le jour de Pâques s'il étoit de couleur; & je crois que nous ne saurions desirer mieux sans blesser notre vœu de pauvreté. Je vous supplie au nom de Dieu, ma très chere Sœur, de prier Notre Seigneur Jesus-Christ qu'il imprime dans votre cœur les sentimens qu'il veut que vous ayez de cette vertu. Même tems.

M. Singlin nous prêcha hier qu'il ne falloit écouter que le Seigneur. Je le desire ainsi, & je veux renoncer à tous mes propres sentimens, & que les siens les detruisent afin que je ne meure pas dans mes pechés. L'horrible menace que Jesus-Christ fait aujourd'hui aux Juifs m'a fait grande peur. Je n'ai pas le tems de vous dire toutes mes pensées sur ce sujet.

Pour la pauvreté de l'Autel de S. Laurent, je vous dirai que ce bel assortiment que vous representez ne vient pas du mepris de la Maison de Dieu, mais de la pauvreté qui lui plaît davantage que les plus belles magnificences des autres Eglises. Il faudra cependant tâcher de l'accommoder quand il plaira à Dieu.

* [Il s'agit ici d'un ornement que la Mere Angelique avoit fait faire de camelot de Hollande avec des bandes de tapisserie appliquées dessus.]

1650.

LETTRE CCLXXXIX.

A la Reine de Pologne. Sur sa grossesse, & le don qu'elle faisoit de bled pour les pauvres voisins de Port Royal.

3. Mars De P. R. de Paris.

MADAME. Les nouvelles qui sont ici toutes communes du bon état de Votre Majesté nous rejouissent beaucoup, & tout ensemble nous augmentent le desir (s'il peut accroître) de prier Dieu plus que jamais pour elle, afin qu'il la fasse reussir heureusement pour sa gloire, le contentement de Votre Majesté & le bien de vos peuples. Nous le prierons aussi, Madame, qu'il augmente sa grace en Votre Majesté avec cette prosperité temporelle, afin qu'elle ne vous attache pas au monde & à la terre, ce qu'il faut toujours apprehender; mais qu'aucontraire cette faveur de Dieu que Votre Majesté a tant desirée, vous attache davantage à lui, & vous fasse redoubler vos oraisons & bonnes œuvres en action de grace pour obtenir celle dont Votre Majesté aura besoin pour conduire en Reine vraiment chretienne le Prince que Dieu vous donnera.

C'est, Madame, la plus importante circonstance de la vie de Votre Majesté & en laquelle elle peut rendre le plus grand service à Dieu & à l'Eglise & où elle aura aussi besoin d'une plus grande & forte grace, afin de surmonter les sentimens de la nature par ceux de la grace, pour regarder ce Prince plus comme chretien & enfant de Jesus-Christ que comme fils de Roi & de Votre Majesté, & le desirer plus grand dans le ciel que dans la terre. Je ne doute pas que Votre Majesté ne l'offre souvent à Dieu.

Nous

Nous lui aidons, bien que très indignes, & demandons sans cesse son divin secours pour Votre Majesté afin qu'elle supporte saintement toutes les incommodités qui lui pourront arriver. Elle nous obligera extrêmement de nous faire écrire plus souvent de ses nouvelles & le tems qu'elle aura plus besoin de prieres, afin que nous fassions joindre tous ceux que nous pourrons pour obtenir de Dieu un heureux succès. 1650.

M. de Fleury nous a mandé la liberalité de bled qu'il plaît à Votre Majesté de nous faire. Je vous avoue que nous en avons grande joie, parce que nous en pourrons aider nos pauvres voisins qui meurent de faim, & que ces pauvres affamés étant soutenus par la charité de Votre Majesté changeront leurs cris de douleurs en cris de joie & de benedictions, pour en obtenir pour elle. Nous sommes de retour ici pour jusqu'à Pâques. Je ne sai si M. votre Secretaire y est encore, ni ce qu'il a fait pour les Filles de Sainte Marie. Je me suis donné l'honneur d'écrire mes pensées à Votre Majesté sur ce sujet. Je prie Dieu qu'il la conduise en tous ses desseins. J'ai laissé ma sœur Catherine à Port-Royal des Champs; elle s'est donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté la grande joie qu'elle a des bonnes nouvelles. Je suis, &c.

LETTRE CCXC.

*A la Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert *. Sur l'étendue & le caractere de l'obéissance.*

JE supplie Notre Seigneur Jesus-Christ qu'il imprime dans votre ame, ma très 5. Mars.

* Cette Sœur qui avoit fait Profession l'année precedente

1650. chere Sœur, la vertu de la sainte obéissance par laquelle il a satisfait à Dieu son Pere pour nos pechés, l'a honoré parfaitement, & a satisfait à la desobeissance d'Adam qui nous avoit tous perdus. Cette sainte obéissance du Fils de Dieu a été toute volontaire, toute franche, toute soumise, toute parfaite & sans choix. Elle étoit son unique objet en toutes ses actions & perpetuellement depuis sa conception jusqu'à sa mort, en sorte qu'il a autant aimé l'assujettissement aux besoins de la nature & à la vie commune qu'il a menée entre les hommes, buvant & mangeant avec eux, que le jeûne de quarante jours qu'il a pratiqué dans le desert, & autant l'office de charpentier que celui de predicateur, & que de faire des miracles, ne regardant en tout que la volonté de son Pere. Cette sainte volonté donnoit seule le prix & le merite à toutes ses actions & par consequent elle le donnera seule aux nôtres.

Que si le Fils de Dieu égal à son Pere dans sa divinité, n'a pu produire aucune action par sa propre volonté, non pas même avoir aucun desir, quoique sa volonté fût toute sainte & toute parfaite, je vous supplie, ma chere Sœur, de considerer si la nôtre qui est toute corrompue par le peché, peut concevoir, conserver & effectuer quelque chose, pour saint qu'il paroisse par elle-même, qui puisse plaire à Dieu. Le seul moyen de connoître si nos de-

dente aimoit extraordinairement la mortification. Voyez sa vie dans les Memoires sur celle de la Mere Angelique. III. Partie. XXVIII. Relation.

desirs & nos volontés nous sont propres, 1650.
c'est de voir si après les avoir exposés à ceux qui nous tiennent la place de Dieu, lorsqu'ils ne les approuvent pas, aussitôt nous les improuvons avec eux, nous rendant avec une soumission aussi douce que prompte à ce qu'ils jugent bon pour nous, faisant non seulement ce qu'ils veulent & qui est contraire à ce que nous voulons, mais annéantissant les desirs que nous en avions pour nous rendre à ceux que nous devons croire que Dieu leur donne pour nous.

Voilà, ma très chere Sœur, ce que Dieu m'oblige de vous dire, après que je l'ai prié de tout mon cœur qu'il me fit connoître ce que je vous devois répondre à votre Lettre que vous concluez ainsi: „ Je vous „ supplie de me faire paroître le desir que „ vous avez de m'unir à mon Sauveur cru„ cifié, par le mepris & la ruine de moi„ même." Je prie Dieu, ma chere Sœur, qu'il me donne ce veritable desir pour vous, qui doit être aussi grand que pour moi, puisque que je dois repondre de votre ame comme de la mienne, & que si nous ne sommes unies à Notre Seigneur crucifié, il faut que nous le soyons à son ennemi. Mais cette union ne se fera que par la sainte obéissance, qui seule l'a attaché & retenu à la croix, jusqu'à ce qu'il eût remis son esprit entre les mains de son Pere. Souvenez-vous, ma très chere, qu'une infinité de personnes ont crucifié leurs corps par des penitentes & mortifications, qui ont deplu à Dieu & qu'il a rejettées, par ce qu'aussi bien que dans les sacrifices & jeûnes des Juifs, leurs propres volontés s'y sont trou-

1650. vées, & que nul de ceux qui ont obéi avec ſimplicité, ſans conſiderer ſi on vouloit conſerver ou detruire leurs corps, n'ont point deplu à Dieu, qui ne veut pour tout holocauſte & ſacrifice qu'un cœur contrit & humilié.

Je ſai bien, ma chere Sœur, que vous voulez obéir, & que vous vous feriez conſcience de faire votre volonté, mais je ſai auſſi que cette volonté que vous avez d'obéir n'eſt pas parfaite, puiſque vous jugez que ce que vous deſirez eſt plus parfait que ce que votre Superieur vous preſcrit. C'eſt pourquoi vous demandez ſans prejudice de ce que vous n'oſeriez demander. Eh! Pourquoi, ma chere Sœur, n'oſeriez-vous le demander, ſinon parce que vous croyez qu'on ne l'approuveroit pas? Et cependant preferant votre jugement à celui de ceux dont Dieu veut que vous dependiez, vous voulez conſerver des deſirs qu'ils improuvent, ſous pretexte que Dieu vous fait connoître ſa volonté, & qu'il la leur cache, ou qu'ils lui reſiſtent en ne vous accordant pas ce qu'il vous demande.

Je vous ſupplie, ma très chere, de conſiderer les verités que je viens de vous dire devant Dieu, & de ne plus permettre à votre eſprit ces diſcernemens, mais de prier Dieu qu'il crucifie votre eſprit l'uniſſant au ſien. Attendez la deſtruction de votre corps dans l'ordre de Dieu, & de ſa divine providence, adorant en paix & ſoumiſſion le decret éternel qu'il a fait de votre mort, que vous ne ſauriez deſirer d'avancer ſans lui deplaire.

Pour vos permiſſions de Carême, il vous ſuffira de porter le billet que vous deſirez

de

de dire au Refectoire le Mercredi & le Vendredi tout haut: *Domine, doce me facere voluntatem tuam*; & puis de baiser les pieds de ma Sœur Magdeleine *, pour marque du desir que vous avez de vous humilier & vous soumettre parfaitement à celle que Dieu vous a donné pour votre superieure. Vous ferez, &c. Du reste couchez-vous le plutôt que vous pourrez après Complies & après Matines, d'aussi bon cœur comme vous le feriez tard, si on vous le permettoit. Enfin, ma très chere Sœur, plus de desirs que d'adorer Dieu en esprit & en verité, qui n'est autre chose que de faire toujours & en toutes choses sa très sainte volonté, que nous ne saurions connoître que par l'obéissance, ni accomplir que dans la soumission. Je suis toute à vous: priez Dieu pour moi, je vous en supplie, que je puisse faire ce que je vous dis. 1655.

LETTRE CCXCI.

A Madame la Duchesse de Luines. Elle lui parle de la bonté de Jesus-Christ pour les pecheurs.

JE vous obéirai, Madame, très volontiers pour supprimer les ceremonies, encore que pour moi elle soient de devoir, puisque j'aime plus à vous regarder selon la grace de Jesus-Christ que selon la fortune du monde, & traiter deja avec vous comme avec une habitante du ciel, où quoiqu'il y ait diverses demeures & que je croie bien que la vôtre sera aussi élevée au dessus de la mienne que votre qualité l'est en ce monde, 18. Mars.

V 6

* De Sainte Agnès de Ligni, qui gouvernoit la Maison des Champs pendant l'absence de la Mere Angelique.

1650. de, neanmoins il ne laissera pas d'y avoir une parfaite societé & égalité, puisque nous serons tous enfans de Dieu, & une même chose avec Notre Seigneur Jesus-Christ. Je vous ai renvoié votre reliquaire, je crois que vous l'avez reçu, & que faisant usage de toutes les occasions que Dieu vous donne, la privation de ce thresor spirituel vous l'aura fait recevoir avec une nouvelle devotion, & vous aura donné une nouvelle attention au respect avec lequel on le doit porter.

Il en arrivera de même de ce que vous attendez, & à quoi je prie Dieu de tout mon cœur de vous preparer, en vous donnant cette divine eau dont Notre Seigneur parloit hier dans l'Evangile à la Samaritaine. N'admirâtes-vous point, ma très chere Sœur, en la lisant, la bonté du Sauveur, & comme il aime les pauvres & a pitié des pecheurs, d'avoir voulu decouvrir les plus grands mysteres de sa grace à une pauvre femme encore pecheresse. Nous n'avons tous que trop cette qualité de pecheur, puisque tous ceux qui ne ne le croient pas sont des menteurs selon l'Ecriture sainte, mais il faut que nous ayons celle de pauvres au moins d'esprit pour recevoir grace & instruction de Notre Seigneur. L'affection m'emporte à vous dire mes pensées, c'est abuser de votre patience. Je vous assure que toutes nos Sœurs prient avec grande affection pour vous & pour Madame votre mere. Les Hermites le font encore mieux.

LET-

1650.

LETTRE CCXCII.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la division qu'elle avoit empêchée parmi les Grands de son Royaume, de la soumission qu'elle devoit avoir à Dieu, de l'état de Port-Royal, &c.

MADAME. Je ne puis autant que je dois & que je desire, remercier Votre Majesté de nous daigner continuer l'honneur de son affection, ainsi que nous l'avons reconnu par celle dont il lui a plu nous honorer le 13. Decembre, que nous n'avons reçu que depuis peu de jours, & qui nous a fait aussi connoître la misere qui afflige la Pologne aussi bien que la France, par la guerre & la famine. Mais nous en avons reçu une du 24. Janvier plus de trois semaines auparavant, qui nous apprend que Dieu s'est servi de Votre Majesté pour appaiser la division des esprits des Grands & par ce moyen donner la paix à vos peuples. Nous avons reçu une consolation extrême de voir que Dieu fait tant de grace à Votre Majesté qu'elle soit le bonheur de son Royaume, & qu'elle regne dans leurs cœurs plus fortement par sa prudence & sa bonté, qu'elle ne fait par l'autorité. Je m'assure, Madame, que Votre Majesté offre à Dieu tous les applaudissemens de ses peuples, & le reconnoît l'auteur de ce bon succès, sachant que tout notre bien vient de sa pure misericorde. C'est le moyen d'en recevoir tous les jours de nouvelles.

30. Mars. De P. R. de Paris.

Nous continuons à les demander pour Votre Majesté. On nous dit hier que ce que l'on avoit esperé pour l'état de votre

1650. santé, ne s'étoit pas trouvé veritable. Je ne le veux point encore croire; mais quoiqu'il en soit, je me promets que Votre Majesté sera fidele dans la soumission qu'elle doit à Dieu sur les choses qu'elle peut le plus justement desirer. Il les accomplira autant qu'il lui plaira, si c'est sa gloire & le bien de Votre Majesté, sinon il lui fera d'autres graces; & dans l'éternité elle verra qu'il n'y a point de veritable bonheur que d'aimer Dieu & les ordres de sa divine providence sur nous, & que les choses dont elle nous a privées ne nous auroient pas été utiles pour notre salut éternel, hors lequel rien n'est digne de consideration.

Mademoiselle de Lamoignon a pris la peine de nous venir voir depuis huit jours, pour nous dire l'état de l'affaire qu'il a plu à Votre Majeste lui recommander, touchant vos fondations. Je me rejouis de ce que vous en joignez à celle de la Visitation une des Filles penitentes. C'est une grande & bonne œuvre, & je prie Dieu qu'elle vous donne des Filles dans la vraie penitence. Ladite Demoiselle m'a dit qu'elle cherchoit par toutes les Maisons de bons sujets. Je prie Dieu qu'il conduise cette œuvre pour sa gloire, & le contentement de Votre Majesté.

J'ose lui presenter une petite Image de de la Sainte Vierge, de l'ouvrage de l'un de nos Hermites, l'assurant que tous prient pour Votre Majesté comme tout le reste des deux Maisons. Notre nombre s'accroît tous les jours, de telle sorte que nous sommes plus en presse qu'auperavant que nous eussions retabli la Maison des Champs, où il y en a cinquante quatre au dedans,

&

& nous avons trente petites filles ceans, & onze aux Champs, & tous les jours nous en refusons, ne pouvant loger, ni bien servir un plus grand nombre. Ma sœur Catherine de S. Jean a toujours la fievre quarte. On espere que le beau tems la remettra. Je demande très humblement pardon à Votre Majesté des brouilleries de cette Lettre: je n'ai pas la force de la recommencer, sa bonté m'excusera, puisque je suis, &c. 1659.

LETTRE CCXCIII.

A la Sœur Marie Venefride Religieuse Benedictine. Elle lui donne divers avis.

J'AI été bien aise, ma très chere Sœur, que vous nous ayez fait la charité de nous dire de vos nouvelles. Quand il vous plaira nous en faire savoir nous en serons toujours bien contentes, & de vous servir si Dieu nous en donne le pouvoir. Allez de bon cœur en Flandre, ma très chere Sœur, puisque l'obéissance vous y envoie, & par tout ne cherchez que l'accomplissement de la volonté de Dieu, le servant dans une vraie simplicité & humilité, fuyant les élevations d'esprit & toute voie extraordinaire. Aimez le travail que notre Pere S. Benoît recommande si fort, qu'il dit qu'alors nous serons bons Religieux si nous vivons du travail de nos mains. Ne vous attachez à aucune creature en particulier: aimez-les toutes en Dieu & dans l'ordre qu'il a mis dans la charité; & portez paisiblement & humblement toutes les croix & afflictions qu'il lui plaira de vous envoyer. Obligez-moi, 5. Avril.

ma

1650. ma très chere Sœur, de demander pour nous les mêmes graces que je vous souhaite, & faites nos très humbles recommandations à Madame votre Abbesse & à toutes vos bonnes Sœurs. Je suis de toutes & de vous en particulier, &c.

LETTRE CCXCIV.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à mettre sa confiance en Dieu & à s'humilier à la vûe des maux dont la Pologne étoit menacée.

Avril. MADAME. Les facheuses nouvelles que nous apprenons des guerres dont la Pologne est menacée par tant de mechantes nations qui ne sont point à Dieu, puisqu'elles sont dans de fausses Religions, m'affligent beaucoup & me font supplier très humblement Votre Majesté d'avoir une vraie confiance en la misericorde de Dieu, après avoir renouvellé les bons desirs qu'il vous a donné toute votre vie de le servir en verité. Votre Majesté sait que la premiere chose que nous devons faire dans nos afflictions est de nous humilier dans la vûe de nos pechés qui meritent toujours plus de châtiment que Dieu ne nous en envoie, & puis le prier de nous faire connoître en particulier ce qui lui deplaît en nous pour y remedier avec sa sainte grace, que nous lui devons demander plus instamment pour cela que pour la delivrance de nos maux & peines temporelles, qui ne sont rien au prix de ceux de nos ames, puisque ceux-là sont la source des autres.

Dans cette bonne volonté que je crois que Votre Majesté possede & que je prie Dieu

Dieu de lui accroître tous les jours, elle doit 1650.
le prier avec confiance & esperer que sa misericorde qui nous afflige pour nous faire recourir à lui, aura pitié d'elle & de son peuple. Nous l'en supplions continuellement, Madame, & qu'il acheve heureusement ce qu'il a commencé pour sa gloire & votre salut. Je vous supplie très humblement, Madame, dans les inevitables douleurs par lesquelles Votre Majesté doit passer, de vous souvenir que c'est une penitence imposée de la bouche de Dieu, afin de les souffrir humblement & de bon cœur, vous souvenant que si Notre Seigneur Jesus-Christ n'en avoit souffert d'infiniment plus grandes sur la croix pour l'amour de vous, elles vous eussent été inutiles, & que par les merites des siennes les vôtres vous serviront à lui satisfaire. Ma sœur Catherine de S. Jean est, graces à Dieu, guerie de sa fievre quarte. Elle supplie très humblement Votre Majesté de croire qu'elle lui est toujours presente devant Dieu. Nous sommes toutes deux, Madame, &c.

LETTRE CCXCV.

A la Reine de Pologne. Sur sa grossesse.

MADAME. Je viens de recevoir la Let- 20. Avril.
tre que Votre Majesté, m'a fait l'honneur de m'écrire. Si Dieu ne m'eût fait la grace d'être si heureusement arrêtée il n'y eût eu aucune difficulté qui m'eût pu empêcher de me rendre auprès de Votre Majesté, si elle m'eût fait l'honneur de le desirer. Je suis étonnée que Votre Majesté soit encore en doute. Les raisons des Medecins

1650. decins que vous me faites l'honneur de me mander sont très pertinentes; & cela n'est point du tout extraordinaire au sujet des premiers enfans. Votre Majesté étant grande & ayant le corps bien fait, son enfant peut croître sans qu'il y paroisse, & il peut engraisser. Pour faire une comparaison raisonnable, la feue Reine Mere étoit comme vous, Madame. Le principal, c'est que Votre Majesté se porte bien. Il faut attendre en patience, & sans apprehension, au moins excessive, l'heure que Dieu a determinée & en laquelle il assistera Votre Majesté qui sait qu'elle ne peut recevoir de secours que de lui.

J'ai appris que vous avez donné ordre pour avoir des personnes habiles pour vous assister. Votre Majesté doit se rendre fort obéissante, afin qu'il ne lui arrive point d'accident par sa faute. Je crois que vous ne manquerez pas, Madame, de faire toutes les devotions que les femmes pauvres & riches font durant l'état où est Votre Majesté, pour temoigner à Dieu que s'il lui a plu de vous élever infiniment au dessus d'elles, devant sa divine Majesté qui fera trembler les Rois, vous vous estimez la moindre de ses creatures. Une des œuvres de misericorde qui reussit le mieux dans la condition de l'état de Votre Majesté, c'est de faire delivrer des prisonniers pour dettes qui soient veritablement pauvres, & il est bon que Votre Majesté quand ils seront sortis de prison leur fasse donne de quoi gagner leur vie. Je crois aussi que Votre Majesté ne manquera pas, si elle fait des vœux, de les accomplir promptement.

Le souhait que fait Votre Majesté de desirer

firer que Dieu prenne après le baptême l'enfant qu'il vous donnera, plutôt que d'en perdre la grace, est fort bon; mais il faut que, si Dieu vous le conserve, comme je l'espere, avoir un soin perpetuel que les personnes qui approcheront d'un enfant qui vous sera si cher, soient si bien disposées qu'elles ne puissent lui rien apprendre qui ne soit bien, & que Votre Majesté n'ait d'autre ambition que de le voir un veritable serviteur de Dieu. Que le Seigneur donne à Votre Majesté toutes les graces qui lui sont necessaires & principalement la vraie confiance en sa puissance, qui seule la peut delivrer, & en sa bonté qui aime toutes ses creatures. J'ai l'honneur d'être, &c. 1650.

PS. Madame je n'ose vous importuner ce voyage à vous dire de nos nouvelles, sinon pour assurer Votre Majesté que tous les Hermites & tous nos amis prieront sans cesse pour elle. Nous sommes bien aises de savoir le tems que vous en aurez un plus particulier besoin, & nous serons en grande impatience attendant de savoir la grace qu'il plaira à Dieu de faire à Votre Majesté, étant plus que personne, &c.

LETTRE CCXCVI.

*A Madame la Marquise de Maignelai sœur de M. de Gondi Archevêque de Paris. Au sujet des Heures * appellées* de Port-Royal.

J'Ai grande joie, Madame, de ce que les Heures vous ont été agreables, & de ce Avril ou Mai.

* Ces *Heures* ont été données par M. le Maître de Saci. Il s'en est fait une multitude d'Editions. Les Jesuites les ont horriblement attaquées.

1650. ce que vous y avez trouvé de la consolation pour votre âme, à qui Dieu a donné depuis tant d'années le goût de ce qui le regarde, en le degoûtant du monde. Ce Livre est un fruit de votre pieté, dont Dieu s'est servi pour en donner les premiers mouvemens dans la famille qui ne peut jamais assez reconnoître cette grace reçue de vous. Je suis obligée de retourner aux Champs sur la fin de cette semaine, ou au plus tard le Lundi de l'autre. Ce me sera une très particuliere consolation, si je puis recevoir l'honneur de vous voir, mais je serois bien fâchée que votre bonté me voulût faire cette grace avec la moindre incommodité de votre santé qui nous est si precieuse. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous la conserve plusieurs années, & qu'il accroisse toujours vos merites par sa sainte grace. Je suis en Notre Seigneur, &c.

LETTRE CCXCVII.

A Madame la Marquise d'Aumont. Sur la mort de M. Pallu Medecin de Port-Royal.

A la fin de Mai. JE n'ai point douté, ma très chere Sœur, que vous n'ayez regretté notre bon M. Pallu. Il est vrai que c'est une perte incomparable en son espece, mais enfin il faut remercier Dieu du tems qu'il nous l'a laissé, & se rejouir du bonheur qu'il a d'être mort dans la perseverance d'une bonne & sainte penitence, dans laquelle il a toujours accru en perfection depuis que Dieu lui a fait la grace d'y entrer. C'etoit l'aimable frere de tous les pauvres. Je crois qu'il m'a obtenu de Dieu la santé; car je me porte mieux

mieux depuis sa mort, & ne suis en nulle peine d'être sans Medecin pour mon particulier. Dieu pourvoiera à tout par sa misericorde *. Rien ne nous est bon que ce qu'il nous donne, & les privations où il nous met sont aussi bonnes & souvent meilleures que les dons. Souvenez-vous un peu de nous, cette sainte Octave (de la Pentecôte,) ma très chere Sœur, & vous assurez que j'ai le cœur tout rempli de desirs que Notre Seigneur vous comble autant de ses saintes graces, que pour son amour vous nous avez comblé de bienfaits. 1650.

LETTRE CCXCVIII.

A M. Macquet. Elle lui parle au sujet de quelques Annonciades de Boulogne qui vouloient venir à Port-Royal; & lui dit comment elle a été instruite des verités de la grace.

ON a rendu, Monsieur, à notre Maison de Paris vos deux Lettres en même tems. Il faut que ceux à qui vous adressez ordinairement vos Lettres soient negligens de les porter. J'en suis fâchée, parce que cela m'a empêché de vous tirer plutôt de l'embarras d'esprit où vous êtes. J'ose vous accuser de me faire tort, & je me tiens offensée de ce que vous ne me parlez point de votre niece. Mais comme nous craignons de faire des avances, je ne vous en eusse osé parler, ne sachant pas si Dieu le vouloit, & si selon ses dispositions que vous connoissez vous jugiez que no- 7. Juin.

* M. Pallu mourut le 22. Mai, & au commencement de Juillet M. Hamon vint prendre sa place à Port-Royal des Champs.

1650. notre Maison lui fût utile. Il me semble que j'avois plus de raison de croire que vous ne le pensiez pas, que vous de craindre de me demander place pour une personne qui vous touche plus qu'une autre. N'y a-t-il point en cela un peu d'amour d'amour propre, dont la conscience vous reprenne? Je ne le veux pas savoir, mais je crois que cela merite bien que vous l'examiniez devant Dieu.

Venons au fait; je me depêche, car je voudrois que vous eussiez bientôt cette Lettre, par laquelle je vous assure qu'il n'y aura nulle difficulté de la part de nos Sœurs, ni de moi qui trouve mauvais la proposition que vous faites (comme d'une chose necessaire) d'augmenter la pension. J'espere que Dieu nous fera la grace de repondre à l'honneur que M. L. * nous daigne faire de croire que nous n'exigeons des Filles que la bonne volonté; mais il me pardonnera si je ne crois point avec lui que je n'aie pas besoin de la grace de Dieu pour conserver cette disposition que j'estime d'obligation, comme je suis certaine que je n'y ai pu entrer sans la même grace. Je ne tiens point cette creance de M. d'Ypres †, que je n'ai jamais vu, ni de M. de S. Cyran, mais de la même grace qui me l'a donnée avec la foi de ses divins Mysteres.

† M. Jansenius.

Car je vous puis assurer que je n'ai jamais seulement imaginé que je pusse quoique ce soit sans la grace. J'aurois presque envie de vous envoyer un Livre qui s'appelle le *Paradis des prieres* du bon Pere Grenade, dans le-

* L'Evêque de Boulogne (Perrochel) qui étoit dans les sentimens des Molinistes sur la grace.

lequel au XIV. Chapitre qui est plein d'oraisons pour demander les vertus, la premiere c'est pour demander la grace de Dieu. Je l'ai dite dans une grande jeunesse nombre de fois, avec grand sentiment qui venoit, comme je crois, de la même grace. Je crois qu'il seroit à propos que vous fissiez dire adroitement devant quelques personnes dignes de foi, cette étrange parole, qu'il ne faut pas demander la grace, & que si on entendoit un Predicateur &c. Certainement tout chretien est obligé de s'opposer à ce blasphême, que j'ai appris aujourd'hui que Pelagius n'a jamais osé prononcer, quoique de ses malheureuses maximes cette pernicieuse consequence se pouvoit inferer. Ne craignez pas qu'on abuse de ce que vous direz. Faites en un billet qui ne s'adresse à personne, ne mettez nulle Lettre qui signifie le nom, ou bien pour le plus sûr attendez à nous en parler quand vous nous viendrez voir. 1750.

Revenons à nos Filles. Soyez donc assuré de notre Maison, & comme je crois, du temoignage des Docteurs que vous demandez, mais je ne vous le puis envoyer sitôt; car le principal c'est d'obtenir la permission de Monseigneur notre Archevêque, sans laquelle je ne puis rien promettre. Il y aura peut-être de la difficulté pour des raisons que je ne puis écrire. J'espere pourtant qu'avec l'aide de Dieu nous la surmonterons, mais peut-être que ce ne pourra pas être sitôt. Il faut donc une vraie patience, & que N. fasse un acte de foi, & qu'elle demande à Dieu qu'il ne soit pas simplement speculatif mais efficace, pour croire que si Dieu veut qu'elle vienne, il ne permet-

1650. mettra pas que Monseigneur son Evêque change la volonté qu'il a de lui permettre de venir. Comme elle a fait ce qu'elle a pu, il faut qu'elle me laisse le reste où, Dieu aidant, je ne negligerai rien, croyant être obligée de faire pour elle ce que je ferois pour moi-même si j'étois en sa place.

Je ne crois cependant pas lui pouvoir garder cette fidelité si Dieu ne m'en fait la grace, mais je la supplie de la lui demander pour moi, & cependant de demeurer en paix, en silence, en retraite & en gemissement devant le Pere des pauvres qui leur a promis d'accomplir leurs desirs. J'en dis autant à ma Sœur N. ne leur pouvant écrire, & je vous supplie très humblement, mon Pere, de ne nous pas oublier en vos saints sacrifices. Je m'en retournerai à Paris au commencement de Juillet. Entre-ci & là je vous puis assurer que la M. Agnès sera tout ce que je ferois si j'y étois, ayant encore plus d'affection à servir les pauvres Filles parce qu'elle a plus de charité.

LETTRE CCXCIX.

A M. le Maître de Sericourt, son neveu. Sur les dispositions necessaires aux personnes infirmes.

Juin. J'AI été bien aise, mon cher Frere, d'apprendre de vos nouvelles par vous-même; & quand vous le pourrez sans vous incommoder, vous m'obligerez de nous en donner, principalement à cette heure que nous ne pouvons plus en demander au bon M. Pallu, sur lequel nous nous reposions avec grande confiance en sa charité. Il faut que je vous dise pourtant que par la grace

de

le Dieu, il me semble que la privation de 1654.
ce secours humain ne m'inquiete pas, quoique je sois trop attachée à ma santé & encore plus à la vie. Mais enfin l'une & l'autre depend de Dieu, & nous ne les devons point desirer puisque sans sa grace ils nous sont très inutiles à notre salut, & que la maladie & la mort sont notre bien si nous les recevons avec soumission à l'ordre de Dieu. Il me semble qui c'est une grande grace qu'il nous feroit, s'il nous donnoit la force d'être plus contens de vivre & de nourir sans secours humain. Avec toutes ces pensées j'ai sujet de craindre que si j'étois malade je n'en fisse pas usage; car c'est mon malheur de n'être jamais ce que Dieu me fait connoître que je dois être.

Soumettez-vous aux remedes qui vous sont ordonnés pour votre maladie. Le continu & le frequent usage des remedes est bien penible, mais c'est aussi une des penitences de la maladie. Pour moi je m'y suis si bien familiarisée, que je n'y songe presque plus. Quand on pense qu'on ne peut plus prendre de disciplines, jeûner, travailler, veiller, ni faire d'autres mortifications, on n'est pas fâché d'avoir ce petit secours à offrir à Dieu.

Bon jour, mon très cher Frere, je vous supplie de prier Dieu qu'il ait pitié de moi. Je voudrois qu'il lui plût vous faire connoître le besoin extrême que j'ai de sa misericorde, & combien je suis indigne de la recevoir: vous auriez une grande compassion de moi. Mon malheur & ma plus grande crainte est de ce qu'on ne me connoît pas. Offrez-nous toutes à Dieu, mon très cher Frere, pendant ce tems, afin qu'il lui plaise

1650. se de nous renouveller par son saint Esprit. J'ai devotion à l'antienne *O Rex gloriæ*, il me semble qu'il la faudroit dire à tous les momens.

LETTRE CCC.

A la Mere de S. Maur de Chiverny Religieuse de Gif. Elle lui temoigne la reconnoissance qu'elle a de son amitié & la console sur l'absence de sa sœur.

25. Juin. JE commence, ma très chere Sœur, par vous supplier très humblement de ne me traiter plus jamais de Reverende, & pour vous y obliger je ne vous traite point de Mere, comme je le devrois faire. Mais, ma très chere, je vous supplie que l'amour detruise toutes les ceremonies. Je vous puis assurer que j'en ai un très particulier pour votre Maison & pour vous en particulier, & que je m'estimerai toujours heureuse si Dieu me fait la grace de vous en donner des preuves. Je vous supplie encore de ne me plus traiter de Reverende. Je vous en supplie, ma très chere Mere; vous ne sauriez croire combien cela me mortifie.

J'ai été bien fâchée de ne pouvoir écrire à Madame votre bonne Mere, pour la remercier très humblement & vous aussi de la charité très grande que vous avez fait à ma pauvre sœur qui est toujours extrêmement mal: neanmoins son mal de gorge & sa fievre diminuerent un peu hier. Je crois que c'est l'effet de vos bonnes prieres, dont je vous demande la continuation. Je vous suis infiniment obligée, ma très chere Sœur, de la charité & de la bonté que vous avez pour nous. Je vous puis assurer que Dieu

Dieu m'a donné aussi une très sincere affection pour vous, & qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour vous la temoigner. 1652.

Je vous plains dans la privation que vous souffrez de Madame votre chere sœur *. Mais, ma très chere, il faut adorer les jugemens de Dieu. Il veut à cette heure que vous lui fassiez le sacrifice de la privation: en quelque autre tems il vous en donnera la jouissance. Vous êtes assurée qu'elle ne vous en aime pas moins, & qu'elle vous temoignera en toute occasion qu'elle a pour vous non seulement l'amour de sœur, mais de mere. Tout coopere en bien à ceux qui aiment Dieu, & principalement les choses qui nous mortifient, & où nous sommes obligées de renoncer à nos inclinations, pour nous soumettre aux ordres de Dieu.

* Madame d'Aumont.

LETTRE CCCI.

A M. de Fleury Confesseur de la Reine de Pologne. Au sujet d'un Evêque de ce pays là qui étoit bien disposé pour la verité, &c.

NOus avons reçu, Monsieur, avec joie celle qu'il vous a plu nous faire l'honneur de nous écrire du 21. Mai. C'est grand dommage qu'on ne peut communiquer au bon Prelat que vous savez, les Ecrits qui defendent la verité, mais toujours il la connoît par les SS. Peres qui sont en latin, & sur tout par S. Augustin: mais je crois que sa charge l'empêche de pouvoir faire de grandes lectures. Il arrive ici comme en Pologne que la persecution affermit la verité, & augmente le nombre des Disciples de S. Augustin. Il est très vrai que la patience & l'humilité sont & 1. Juillet.

1650. doivent être nos plus fortes armes. M. Tagnier * est de retour, & il vous avertira de se qui se passera ici. Je suis étonnée du grand retardement des Religieuses & j'apprehende ce que vous dites, qu'on ne les instruise ou plutôt qu'on ne les previenne. Mais peut-être que les Confesseurs qui les menent, l'auront empêché. On m'a dit aussi qu'il y avoit des Peres de la Mission. Je prie Dieu qu'il ressemblent à celui qui y est mort si heureusement. Je loue Dieu de la santé de la Reine, & je vous en demande toujours très humblement des nouvelles.

Je vous supplie de ne vous mettre point en peine de la petite niece. Dieu lui a temoigné sa charité en vous inspirant de la retirer du monde de si bonne heure, cela lui étant très necessaire, car elle a l'esprit si avancé & si ouvert qu'elle y couroit très grand risque. Nous esperons que Dieu lui fera la grace de perdre peu à peu les habitudes qu'elles y a prises. Je crois que vous l'offrez à Dieu en vos saints sacrifiées; donnez-nous y part aussi, je vous en supplie très humblement, & de me croire, &c.

LETTRE CCCII.

A M. Macquet. Au sujet des troubles qui agitoient la Maison des Annonciades de Boulogne.

19. Juillet. J'Ai reçu, Monsieur, vos deux Lettres & celle de ma Sœur A. M. † depuis vous avoir

* Docteur de Sorbonne, qui fut exilé en 1661. comme Jansenifte.

† Angelique Magdeleine qui sortit de son Monastere à

voir écrit un petit mot. Elles me font une 1650.
grande peine & compassion, voyant la deolation de cette pauvre Maison, & l'afliction que vous recevez de ce renversenent après tant de peines que vous avez prises pour y mettre l'ordre. Mais, Monieur, vous savez mieux que moi qu'il faut adorer en paix tout ce que Dieu permet & ordonne, & qu'il saura tirer sa gloire de out, & remedier à tous ces maux quand & comme il lui plaira. J'ai appris que S. Augustin a vu avant sa mort detruire toutes les Eglises qu'il avoit établies, par un conseil qu'il avoit donné Les jugemens de Dieu sont adorables & inconcevables à nos petits esprits, & nous doivent plutôt mettre dans un très humble silence que dans l'étonnement.

Je ne doute nullement, Monsieur, que vous ne demeuriez dans la moderation, la prudence & la retenue dans vos paroles & votre conduite, mais connoissant les Filles comme je fais par ma propre misere & celle des autres, je sai que dans les Monasteres où il y a de la division, il arrive souvent que celles qui tiennent le meilleur parti font d'aussi grandes fautes & même plus grandes que les autres, par la secrete presomption qu'elles ont de la justice de leur cause, qu'elles deshonorent par leur imprudence & mauvaise conduite. C'est ce qui a fait dire depuis peu de jours à une personne * que vous honorez comme il le merite, pour être le disciple & l'imitateur de celui que nous respectons tous

* M. Singlin

cause de la division, & vint dans la suite à Port-Royal, mais qui ne put y rester, comme on le verra.

1650. comme notre Pere, que ceux qui savent & soutiennent la verité lui font plus de tort en ne la suivant point dans leur conduite, que ceux qui la persecutent.

Je crains, Monsieur, que les cordons blancs * ne soient cause des calomnies que l'on fait contre vous par leur mauvaise conduite, & que ces Filles ne se servent de vos bonnes instructions pour condamner les fautes des autres, au lieu de les appliquer à retenir leurs esprits dans l'humilité & la patience qui surmonte tout. J'ai peine à croire que si elles n'avoient fait autre chose que d'invoquer la grace de Dieu plutôt que d'en discourir impertinemment, comme nous autres Filles nous n'en pouvons parler que mal à propos à moins que d'être des saintes, elles n'auroient peut-être pas suscité cette grande persecution contre vous & contre elles-mêmes.

Je vous avoue que j'ai été confirmée dans cette pensée par la Lettre de ma Sœur A. M. qui m'a très surprise & affligée, voyant les termes avec lesquels elle a osé parler à Monseigneur son Evêque; & par son rapport même, je trouve qu'il a usé de grande patience & moderation dans ses reponses. Je vous assure que si j'avois parlé de la sorte à Monseigneur notre Evêque, je me condamnerois moi-même à la prison. Je lui en écris mes pensées le plus doucement que je puis, & je crois, Monsieur, qu'elle est obligée de lui demander très humblement pardon, & de le supplier, puisqu'il ne veut plus qu'elle se confesse à vous, de lui

* Apparemment les Annonciades de Boulogne qui étoient pour la jurisdiction de l'Evêque.

lui faire la charité de la confesser lui-même. Je ne puis m'empêcher de croire que si elle y va avec une vraie humilité, regardant en lui l'autorité de Notre Seigneur Jesus-Christ qui y reside, elle n'en reçoive grace & benediction. Enfin, Monsieur, c'est un Evêque, c'est à dire la premiere & la sainte image de Jesus-Christ en terre. C'est de plus son legitime Superieur, qui n'est point corrompu dans ses mœurs, mais trompé par la creance qu'il a avec beaucoup d'autres que vous errez dans une matiere de doctrine, dans laquelle il n'appartient nullement aux Filles d'entrer pour disputer, en étant très incapables. 1650.

Mais, dit-on, il defend d'invoquer la grace. Cela est à la verité très facheux pour lui, & il faut avoir pitié de cette horrible prevention, mais il ne defend pas de dire le *Pater* ni les prieres de l'Eglise, dans lesquelles on invoque sans cesse cette divine grace. Ses Aumôniers, ajoute-t-on, font faire des sottises dans la Maison, & la plûpart des Filles sont toutes irregulieres par leurs maximes. Cela est très pitoyable; mais si celles qui voient ces desordres, sans y prendre part par la grace & par la lumiere que Dieu leur donne, ne faisoient que les pleurer devant lui, au lieu de s'emporter par un zele indiscret à en parler, il me semble, mon Pere, que les calomnies, les fourberies & tout le reste se detruiroient à la fin, & que les fruits de patience & d'humilité, que doit produire la verité par la grace de Jesus-Christ, la feroient enfin reconnoître où elle seroit, au moins aucun desordre ne nuiroit à celles qui vivroient dans son esprit. Sur tout il me semble que celles

1650. qui ne sont point en charge devroient demeurer en paix, redoubler leur charité pour leurs Sœurs, à mesure qu'elles les voient decheoir de la vertu, essayant de les servir par leurs très humbles prieres & de les convaincre par leur patience & leur silence. Nous avons vu autrefois ceans de la division dans laquelle j'avoue que je me suis souvent échappée. J'ai vu à ma confusion & grande édification plusieurs de nos bonnes Sœurs qui ne songeoient qu'à se rendre fideles à leurs devoirs, ne s'en être pas à peine apperçues. Je crois que leurs prieres nous ont obtenu les misericordes que Dieu par son infinie bonté nous a faites.

Au surplus, mon Pere, M. l'Evêque de Boulogne nous obligeant d'avoir pour les Filles qui veulent venir ici, un Ecrit de M. Charton, nous arrête tout court, & nous reduit à l'impossible; car il est certain qu'il ne le donnera jamais, si Dieu ne fait un espece de miracle. Cependant, mon Pere, je crois que si ma Sœur A. M. se comporte comme je m'assure que vous lui conseillez dans une vraie & parfaite humilité, ne se mêlant de quoi que ce soit au monde que de se rendre à ses devoirs, elle gagnera M. l'Evêque *. Je voudrois qu'il fit ce qu'il promet, de confesser lui-même toutes ses Filles. Je m'assure qu'avec l'aide de Dieu il en arriveroit du bien, & qu'il viendroit à decouvrir beaucoup de choses qu'il ne voit pas.

Je

* On peut remarquer ici que ce Prelat fut dans la suite l'un des des XIX. qui dans l'affaire du Formulaire prirent la defense des IV. celebres Evêques unis à Port-Royal.

Je ne puis pardonner à celles qui disent qu'elles ne se confesseroient plutôt jamais, tant je le trouve exhorbitant; & je ne m'étonne pas si la verité souffre avec de tels esprits qui ne sont propres qu'à la rendre odieuse à ceux qui ne la connoissent pas, & qui l'accusent de produire de si mauvais effets. Le desir qu'elles ont de retourner sous les Cordeliers est aussi extravagant, puisqu'outre la corruption des mœurs, où tout le monde sait qu'ils vivent, ils sont aussi contraires à la verité, & ne vous croiroient pas moins heretiques que M. l'Evêque. Quoique peut-être pour rentrer ils fissent de belles promesses, elles se peuvent assurer qu'ils les traiteroient bientôt avec une tyrannie d'autant plus insupportable que leur autorité est extraordinaire, & dans une suite perpetuelle de gens de Communauté qui empirent plutôt que d'amender, ce qui la rend sans esperance de mieux. Au contraire celle où Dieu les a mises, étant dans l'ordre de l'Eglise, elle me semble toujours plus douce à porter, bien qu'il permette qu'elle soit à cette heure pesante. Elle peut plus facilement s'amender soit par le changement du cœur d'une seule personne, soit par le changement de la personne même. 1650.

Depuis ceci écrit, j'ai reçu votre derniere, qui m'apprend que vous êtes incommodé. Je loue Dieu de ce que vous êtes au retour. J'ose vous dire, Monsieur, que je pense que pour appaiser tous ces grands bruits, vous feriez bien de vous retirer de cette Maison, & de n'y aller plus que pour adoucir les esprits. Je crois bien que vous avez toujours essayé de le faire;

1650. mais quelquefois voyant qu'en effet il y a sujet de se plaindre, on a peine à condamner des procedés, autant qu'il seroit necessaire pour arrêter l'indiscretion des Filles qui va toujours bien loin au delà de ce qu'on leur tolere.

Enfin, Monsieur, l'humilité & la patience surmontent tout; & je crois comme impossible que M. l'Evêque n'étant point corrompu en ses mœurs, ne change point envers les cordons blancs, si ces Filles se comportent à son égard comme elles doivent. Je m'imagine jusques là, qu'avant qu'il soit peu il les preferera aux cordons violets *; mais il faut qu'elles n'aient d'autre zele que d'obtenir pour chacune en particulier la grace de vivre en vraie Religieuse, & qu'elles s'occupent si fortement à la desirer & à la demander à Dieu, qu'elles ne sachent pas ce que les autres feront dans la Maison. C'est une des regles de la vie Religieuse, que nous donnoit notre bon Pere †, de vivre comme s'il n'y avoit que Dieu & nous au monde. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il ait pitié de cette pauvre Maison, & qu'il vous conserve.

† M. de S. Cyran.

LETTRE CCCIII.

Au même. Sur le même sujet.

2. Août. JE n'ai pas songé, Monsieur, à trouver à redire que vous eussiez écrit par une main étrangere; car outre qu'il n'y avoit rien d'intelligible pour d'autre que nous je n'ai nullement douté que votre pruden-

ce

* Apparemment celles qui pensoient à se soumettre aux Cordeliers.

ce n'eût consideré de qui elle se servoit. 1650.
J'ai plus de sentiment que je ne vous puis dire de tous les renversemens de votre Maison. Je n'y vois d'autre remede pour le present que la patience & la priere, ne pouvant desesperer que Dieu ne fasse quelque coup de sa misericorde, au moins pour celles qui y auront un veritable recours. Dieu éprouve la fidelité des siens; il faut quoi qu'il arrive, demeurer fermes dans son devoir, & que la chaleur de la grace surmonte celle de la Picardie. Je prie de tout mon cœur, (& ne cesserai point de le faire,) qu'il vous regarde en pitié aussi bien que cette pauvre Maison, & que par les secrets infinis de sa sagesse & de sa bonté, il convertisse tous ses maux en biens.

LETTRE CCCIV.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne qui desiroit venir à Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

J'Ai reçu, ma très chere Sœur, votre derniere avec grande satisfaction, y voyant toutes les bonnes dispositions où je vous desire, d'ailleurs avec grande compassion de votre état pitoyable. Mais enfin, ma très chere Sœur, souvenez-vous que tout coopere en bien à ceux qui aiment Dieu. Demandez sans cesse ce saint amour. Ne desirez rien que lui, & ne craignez que son refroidissement; & assurément Dieu aura soin de vous. Août.

J'écris à M. Macquet les impossibilités où nous reduisent les affaires du tems. Je vous supplie, ma très chere Sœur, que cela ne vous decourage point. Quelque part où

1650. vous soyez, demeurez dans le silence, la paix, l'oraison, & la grande separation des creatures, & vous assurez que la bonne volonté que Dieu nous a donnée de vous servir, ne se refroidira point, moyennant sa sainte grace. Gagnez peu à peu l'esprit de Messieurs vos parens, afin qu'ils consentent de bon cœur: mais faites-le par humilité, douceur & patience. Enfin, ma très chere Sœur, attendez en paix le moment de Dieu, & me croyez toute en lui.

LETTRE CCCV.

A la Mere Prieure de Gif. Elle lui temoigne son estime.

28. Août. JE vous supplie de croire, ma très chere Mere, que je corresponds de tout mon cœur à l'honneur & à la charité que vous avez pour moi, m'estimant heureuse que Dieu vous l'ait donnée; & le suppliant qu'il me fasse la grace de vous servir en toutes les manieres qu'il lui plaira. Je vous puis assurer, ma très chere Mere, que dès l'instant que je vous ai vue j'ai eu un sentiment particulier d'affection pour vous. Nous n'avons pas manqué de prier votre grand saint Patron, qu'il vous obtienne une nouvelle augmentation de graces & part en ses divines vertus d'humilité & de charité. Je vous supplie, ma chere Mere, de lui demander la même faveur pour moi qui en ai un extrême besoin.

1650.

LETTRE CCCVI.

A M. le Maître de Sericourt son neveu. Sur les dispositions où il étoit durant sa derniere maladie.

DANS le sentiment de foi & de vraie amitié que Dieu me donne pour vous, mon cher Frere, je me rejouis de la grande misericorde qu'il vous a faite par la reception du Sacrement de l'Extrême-Onction, qui aura été, comme je l'espere de la misericorde de Dieu, l'accomplissement de votre penitence. Que vous avez bien fait, mon cher enfant, de n'attendre pas l'extrêmité! Vous êtes heureux de n'avoir plus en ce qui vous reste de jours qu'à attendre notre saint maître en paix, benissant son saint nom, & les misericordes si abondantes par lesquelles il vous a retiré de tant de miseres & fait éviter tant de perils de morts precipitées & malheureuses, pour vous donner le tems d'une heureuse penitence qu'il couronnera par une sainte mort. 30. Août.

Dans le reste de vos douleurs & dans votre bonheur, mon très cher, n'oubliez pas votre pauvre tante qui prend de tout son cœur part à l'un & à l'autre; & demandez à Dieu qu'il me fasse misericorde, en me donnant une vraie humilité & charité. Je suis toute à vous, mon très cher Frere. Je n'ose dire votre état à votre bonne mere *, elle donne trop à la nature. Priez Dieu qu'il augmente sa foi, il lui en a donné assez pour souhaiter plus votre salut que votre vie, & que la sienne même, mais

* La Soeur Catherine de S. Jean.

1650. mais elle n'en a pas encore assez pour surmonter les tendresses de la nature, qui veut bien être revêtue mais non pas depouillée. Adieu, mon cher neveu, je suis à vous pour jamais.

LETTRE CCCVII.

*A Mademoiselle de Luzanci *. Sur le mepris du monde, &c.*

7. Septembre. JE vous avoue, ma très chere niece, qu'il faut beaucoup de graces de Dieu pour mepriser le monde & souffrir ses mepris & cependant il est impossible de plaire à Dieu sans cette grace. C'est pourquoi, ma très chere, il la faut continuellement demander à Dieu, puisqu'elle est necessaire pour notre salut. Souvenez-vous, ma très chere niece, que l'Apôtre S. Jean dit que celui qui aime le monde n'a point la charité de Dieu, & celui qui n'a point la charité dit le même Apôtre, demeure en la mort. Or il est impossible de haïr le monde sans que le monde nous haïsse, nous meprise & nous tienne pour insensés comme il a fait le Fils de Dieu & tous les Saints. C'est ce que Notre Seigneur dit à ses Apôtres: *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit; il m'a eu en haine le premier.*

Nous avons bien prevu, ma très chere niece, les grandes difficultés que vous y trouveriez lesquelles ne sont encore rien, (étant si heureuse que d'être avec une personne qui n'est pas du monde,) au prix de ce

* C'étoit la troisieme fille de M. d'Andilly dont il a deja été parlé dans les Lettres CCIV. & elle demeuroit alors avec Madame de Saint-Ange.

ce qui vous peut arriver à l'avenir, & c'est cela qui nous donnoit tant de douleur & d'apprehension pour vous, en vous y voyant aller. Mais il faut suivre Dieu: il l'a ainsi voulu, puisqu'il ne vous appelloit pas à la Religion. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous sauve; peu m'importe par quelle voie. 1650.

J'ai vu par celle que vous écrivez à ma Sœur Angelique, que vous vous plaignez de n'entendre point de ses nouvelles ni des nôtres: ce qui m'a fait penser que je devois vous satisfaire pour toutes. Vous devez croire, ma très chere, que nous ne vous oublions point devant Dieu. Pour le reste, encore qu'on desire vous temoigner qu'on se souvient toujours de vous, la religion prend tellement tout notre tems que par une heureuse necessité non seulement on n'a pas le moyen d'en perdre, mais encore on ne peut satisfaire à rendre au dehors les devoirs que l'on desireroit. Outre l'occupation que ma Sœur Angelique a eu auprès de ma Sœur N. elle a été saignée quatre fois pour une grande fluxion qui lui étoit venue. Elle se porte beaucoup mieux, graces à Dieu. J'espere qu'elle vous écrira bientôt.

Toute la Maison se porte bien, dans l'apprehension des maux qui nous menacent. Il semble que Notre Seigneur les empêche depuis si long tems de nous accabler, afin de nous donner du tems de retourner à lui par une vraie conversion. Cependant nos cœurs s'endurcissent toujours davantage, ce qui me donne plus d'apprehension que toutes les autres apparences de notre ruine prochaine, à quoi il semble que tout le monde d'une façon ou d'une autre veuille con-

1650. contribuer, jusqu'à nous autres Religieuses par le peu de reconnoissance que nous avons des graces de Dieu.

J'apprends que vous êtes toujours foible & incommodée. C'est une bonté de Dieu sur vous, ma très chere, afin que vous ne vous attachiez plus au monde où votre mauvaise santé ne vous promet pas une longue demeure, & quand elle seroit plus longue ce ne seroit toujours qu'un moment comparé à l'éternité. Mettez-là tout votre cœur, ma très chere, puisque tout le reste n'est en soi non plus qu'en sa durée qu'un pur neant. Je finis aujourd'hui ma cinquante neuvieme année, & tout cela s'est évanoui. Je vous supplie très humblement de prier Dieu que j'emploie mieux le peu qui me reste; comme je le prie de tout mon cœur qu'il vous remplisse de ses saintes graces.

LETTRE CCCVIII.

A la Reine de Pologne. Sur la naissance de la Princesse sa fille, & sur les malheurs de la France.

9. Septembre. MADAME. Je m'assûre que Vôtre Majesté nous fait l'honneur de croire que nous avons pris toute la part imaginable dans la joie qu'elle a reçue de la grace que Dieu lui a faite de la délivrer par l'heureuse naissance d'une Princesse vivante, & comme je le crois, renée & sanctifiée par Notre Seigneur Jesus-Christ au saint baptême. Nous en avons toutes loué sa divine bonté du même cœur que nous lui avions demandé avec tant d'instance cette grace. J'ai eu une double joie d'apprendre que Vôtre-

tre Majesté étoit aussi contente que si Dieu 1650.
lui eût donné un fils, & que même elle souhaitoit que cette chere Princesse se donnât à Dieu en religion: ce qui temoigne, Madame, que Votre Majesté veut être mere chretienne, regardant plus le ciel que la terre & l'éternité que le tems.

Comme nous honorons parfaitement Votre Majesté, nous ne pouvons recevoir de plus grande consolation en ce monde, que de la voir dans des dispositions agreables à Dieu, & dans l'accomplissement de ses saintes volontés auquel consiste le veritable bonheur des plus grands comme des plus petits. Vous avez experimenté, Madame, que le souverain degré de grandeur où Dieu vous a mise ne vous a pu empêcher de souffrir les cuisantes douleurs auxquelles la justice de Dieu a assujetti toutes les femmes. Votre qualité de Reine ne vous dispensera pas non plus du compte que vous aurez un jour à lui rendre. Tous mes desirs sont qu'il fasse la grace à Votre Majesté de prevenir sa misericorde par de bonnes œuvres & par la patience dans les peines de la vie qui se rencontrent dans toutes les conditions, & qui sont plus grandes dans les grands que dans les petits, comme notre siecle nous en fait voir de prodigieux exemples.

Nous sommes encore environnés des miseres de la guerre, & dans de si fâcheuses apparences de pis, que tout le monde tremble, & presque personne n'a recours à Dieu: ce qui est le plus grand sujet que nous ayons d'apprehender que son ire n'accable tout à fait ce pauvre Royaume. Il n'y a que l'innocence de notre Roi, qui me donne espe-

1650. rance que Dieu aura pitié de nous, pour l'amour de lui.

J'ai supplié M. de Fleury de remercier très humblement Votre Majesté pour nous de la liberalité qu'il lui a plu nous faire du bled que Dieu a fait arriver ici justement au tems que Votre Majesté avoit le plus de besoin de son secours, & j'avois joie que les pauvres & nous vivions de vos biens, lorsqu'avec plus d'assiduité nous lui demandions misericorde pour Votre Majesté ; afin que comme celles qui prioient S. Pierre (dans les Actes des Apôtres,) de ressusciter une sainte femme, lui montrant les robes dont elle les avoit revêtues, nous puissions aussi dire à Dieu que Votre Majesté nourrissoit les pauvres.

Ma sœur Catherine de S. Jean qui a toujours la fievre quarte supplie très humblement Votre Majesté de croire la grandeur de sa joie. Elle seroit bien ravie, si elle pouvoit avoir l'honneur d'emmailloter une fois la petite Princesse. Elle fera mieux & nous aussi, en adorant Dieu pour la petite Altesse, jusqu'à ce qu'elle puisse rendre elle-même ce devoir. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il lui fasse la grace que ce soit au premier moment de sa raison, & je m'assure que Votre Majesté aura grand soin de l'en faire prevenir. Je suis, &c.

Madame, je supplie très humblement Votre Majesté d'excuser les brouilleries de cette Lettre, qui sont contre le respect : ma vieillesse m'ôte la capacité de mieux faire, & je m'imagine que Votre Majesté aura la bonté d'excuser mes fautes.

1650.

LETTRE CCCIX.

A M. le Maître de Sericourt. Elle lui parle des graces que Dieu lui avoit faites.

MON très cher Frere. Quoique j'aie eu peine de celle que vous avez eue * de nous écrire une si grande Lettre, je vous avoue qu'elle m'a apporté une grande consolation, principalement les trois lignes, où vous me faites voir la disposition de votre esprit. Que vous êtes heureux & obligé à l'infinie misericorde de Dieu, mon très cher neveu! Je ne pense jamais à votre état present, que je ne me souvienne de celui où je vous envisageois avec tant de douleur entre les morts de Philisbourg †, & vous étiez veritablement moribond dans l'autre ville & plus malade dans l'ame que dans le corps. J'admire la bonté de Dieu qui avoit sur vous des pensées de paix, lorsque les hommes vous regardoient comme l'objet de sa colere; puisqu'il commençoit à vous arracher au monde par ce coup de tempête, pour vous conduire au port où vous voilà près d'arriver à la bienheureuse terre des vivans. 13. Septembre.

Priez Dieu, mon très cher Frere, qu'il me dispose à vous suivre, moi qui devrois vous avoir precedé. Votre bonne mere a été bien consolée de voir votre Lettre. J'ai envoyé celle de votre frere: je ne sai ce qu'il fera. Il faut louer Dieu de ses biens &

* Il étoit malade à l'extrêmité de la maladie dont il est mort le 4. Octobre.

† Voyez les Memoires de M. Lancelot Tom. I. pp. 300. & suiv.

1650. & souffrir humblement les maux, qu'il change quand il lui plaît en biens. Enfin, mon très cher Frere, nous avons des sujets infinis d'admirer, de louer & d'adorer ses infinies misericordes, par lesquelles j'espere qu'il nous fera la grace de le louer éternellement.

LETTRE CCCX.

A Madame de Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif. Elle lui conseille de ne pas transporter son Abbaye à Paris, lui temoigne s'être repentie de l'avoir fait elle-même, & lui parle des Constitutions de son Monastere.

16. Septembre. SElon toutes sortes des raisons, ma très chere Mere, c'étoit à nous à envoyer savoir de vos nouvelles à notre retour; & je vous puis assurer, que j'y avois autant d'inclination que d'obligation. Mais vous savez les raisons qui m'en empêchent, puisqu'elles viennent de vous; car pour moi je ne crains rien que de vous causer de la peine, & je crois que Dieu veut que nous vivions ainsi ensemble dans le silence & le secret, puisque je vois que votre charité pour nous n'en diminue point au contraire. Je vous puis assurer, ma chere Mere, que le desir de vous honorer & de vous servir, quoique mon inutilité à toutes choses me fasse perdre l'esperance de le pouvoir jamais faire, ne laisse pas de croître tous les jours.

Pour vous obéir, ma très chere Mere, je vous repondrai tout simplement ce que je pense sur ce que vous proposez d'aller à Paris, que je me suis laissée persuader par les mêmes raisons que celles que vous alleguez, & que je m'en suis repentie à l'égard

gard de Dieu que je crois avoir offenſé en 1650.
cela, quoique je ne le penſaſſe pas alors. Mais j'ai bien reconnu depuis que je n'avois pas autant conſulté Dieu que les hommes, & que mes ſecretes inclinations m'avoient ſeduite & rendue indigne que Dieu me donnât la lumiere dont j'avois beſoin, pour ne me pas precipiter dans des embarras qui nous euſſent ruinées, ſi par un excès de ſa bonté Dieu ne nous avoit ſoutenues par des voies ineſperées & toutes miraculeuſes, après qu'il lui a plu me faire connoître cette faute & m'en donner un très grand regret. Je vous avoue que depuis ce tems là j'ai toujours deſiré de venir finir mes jours ici, & que cela me fait haïr Paris, quoiqu'à cette heure j'aie toujours ſujet de m'y plaire ſelon les ſens.

La premiere raiſon que l'on nous diſoit, comme à vous & la plus conſiderable puiſqu'elle eſt autoriſée du ſaint Concile, qui ordonne qu'autant qu'il ſe pourra on tranſportera les Monaſteres dans les villes, n'eſt ce me ſemble point conſiderable pour vous non plus que pour nous, l'aſſiette de nos Maiſons étant favorable pour ne courir pas grand peril. Car en faiſant une bonne clôture & ayant quelques gardes, ce qui coûtera infiniment moins que le tranſport du Monaſtere, nous y ſommes autant en ſûreté qu'au fauxbourg de Paris; & malaiſément vous mettriez-vous dans la ville. Vous avez vu que nous avons été obligées pendant les dernieres troubles, d'envoyer la plûpart de nos Sœurs dans Paris. Nous n'avons cependant eu aucun mal; & ſi nous n'y euſſions pas été, notre Maiſon auroit été toute ruinée. Nous avons vous & nous

l'a-

1650. l'avantage que nous ne sommes point exposées au hazard des guerres étrangeres, & dans les civiles on trouve des amis.

Sur la seconde raison de pouvoir être assistée des serviteurs de Dieu, je vous pourrois dire une infinité de choses que je ne puis écrire. Mais je ne vous en dirai qu'une que j'ai éprouvée, qui est que de ceux en qui vous avez confiance, vous en jouirez moins, parce que se voyant proche on remet de jour à autre, & comme ils sont au lieu de leurs affaires on les detourne facilement, de sorte qu'ils sont toujours pressés. Vous voyez que M. le Curé de S. Nicolas vous a donné quinze jours parce qu'il avoit pris cette resolution de quitter toutes choses pour vous faire cette charité. Il ne vous auroit pas donné quinze heures si facilement à Paris, qu'il vous a donné ces quinze jours. Au reste vous y serez importunées de beaucoup d'autres personnes qui ne font que faire perdre le tems aux Religieuses, sous pretexte de direction.

Quant à la troisieme raison, ma chere Mere, assurez-vous que le transport vous coûtera plus que les hôtes, quelque quantité que vous en ayez. J'y ai passé, c'est pourquoi je sai ce qui en est. Au reste je trouve votre Maison si bien accommodée, devote & reguliere, que s'il étoit en mon pouvoir, comme il m'est impossible, je l'acheterois volontiers, si vous vous resolviez à la quitter. Je n'ose vous dire ce que je pense pour vous defaire de cette multitude d'hôtes, & de la depense qu'ils vous apportent.

Je vois par votre seconde Lettre, ma chere Mere, que Dieu vous éloigne de cet-

cette pensée de transport, vous mettant au 1650.
cœur de ne songer qu'à vous perfectionner au lieu où vous êtes, & aider vos bonnes Filles à faire de même. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous augmente de plus en plus ses graces & ses lumieres, afin que vous le suiviez en toutes choses.

Vous me faites grande pitié, ma chere Mere, sur les peines que vous avez de vous-même & de votre charge. Neanmoins l'affection que j'ai pour vous me fait rejouir que vous les ayez plutôt que de la satisfaction qu'une infinité de personnes qui sont en charge ont d'eux-mêmes & de leur bonne conduite: ce qui fait voir qu'ils ne connoissent gueres les voies de Dieu & la difficulté d'y avancer, & encore plus d'y conduire les autres. Cependant, ma chere Mere, il ne vous faut pas decourager, mais offrir sans cesse à Dieu vos desirs & toutes vos peines, & lui demander son secours. J'espere, ma très chere Mere, qu'il vous consolera.

Je me suis mis à lire dans Sainte Therese, depuis mon retour. J'y trouve des choses admirables & de grandes instructions, sur tout dans ce qu'elle inculque sans cesse la necessité de l'oraison. Le malheur des charges c'est d'avoir peu de tems à soi, pour se retirer, lire & prier. Mais pour ce qui me regarde, je vois bien que le plus souvent c'est ma faute, & que si j'étois bien fidele à ne mettre en toutes choses que le tems precisément necessaire, il m'en resteroit assez pour prier, au moins souvent un peu: ce qui nous fait connoître les fautes que nous avons faites dans l'action passée, & nous donne force pour la suivante.

Je

1650. Je m'étonne ma très chere Mere, comme cette bonne ancienne dont vous me parlez, a pu croire que nos Sœurs s'exemptassent ainsi des observances sans licence & sans en rendre compte. Il est vrai qu'on ne dit rien en sortant de l'Office, mais à l'Assemblée d'après on rend compte du sujet, comme on fait quand on n'y est pas venu. Il se peut faire qu'elle ne l'ait pas vu, parce que lorsqu'elle étoit ceans nous faisions nos Assemblées en secret, à cause que nous ne desirions pas que la Dame qui étoit ceans y vînt. Mais néanmoins je m'étonne comme cette ancienne a pu croire qu'on vecût ainsi dans l'independance: ce qui ne se fait pas aux Monasteres où il y a tant soit peu d'ordre. Pour ce qui est de nos Constitutions, on y travaille encore, tous les jours, l'experience apprenant quelque choses: le Reglement du Noviciat y est. Quand je serai retournée à Paris, nous verrons avec la Mere Agnès à y mettre la derniere main.

Ma très chere Mere, j'ai repondu à tout ce qu'il vous a plu de me dire, peut-être avec trop de liberté. Mais vous me parlez avec tant de bonté, que vous m'obligez à vous dire mes pensées avec simplicité, m'assurant que vous me ferez l'honneur de le trouver bon: c'est vraiment l'affection de mon cœur qui vous parle. Permettez-moi, ma chere Mere, d'assurer la Mere Prieure que je corresponds de tout mon pouvoir à son affection, mais que je me reconnois très indigne de ses esperances. Je suis toute à vous & à elle, & à ma chere Mere de S. Maur, &c.

LET-

1650.

LETTRE CCCXI.

A M. de Bernieres. Au sujet d'une conference de M. Singlin avec M. le Duc de Luines.

VOTRE fille, Monsieur, se porte fort bien, graces à Dieu, & est toujours fort gaie & bonne fille. Elle vous salue très humblement & Madame sa mere. Je prends part à la consolation que vous avez de la conversation avec le serviteur de Dieu *. Que s'il y a tant de douceur en ces unions de charité, qui sont encore melangées des miseres de la vie, que sera-ce quand tous, unis & abîmés en Dieu, nous ne serons tous qu'un en lui, sans que cette union puisse jamais souffrir la moindre diminution ni alteration? 18. Septembre.

* M. Singlin.

Pour ce qui est de la principale affaire, je prie Dieu de tout mon cœur qu'il purifie tellement les cœurs & les affections de tous qu'on renonce à tous les interêts particuliers pour ne desirer que sa plus grande gloire, dans laquelle nous devons constituer tous nos avantages. Nous continuerons à prier pour M. votre frere. Après ce qu'il a fait, la perte de son sens ne vous doit point peiner. Il vaut mieux parler pour lui à Dieu, que de lui parler. Ce ne sont pas les paroles qu'on nous dit aux oreilles qui nous sauvent, mais l'operation du S. Esprit dans nos cœurs. Vous êtes trop heureux, Monsieur, de ce qu'en faisant bien, ou ne vous en fait point de gré: c'est signe que Dieu agrée tout ce que vous faites pour l'amour de lui, & qu'il en veut être lui-même la recompense.

Je le supplie de redoubler votre courage

1650. & votre charité & de toucher vraiment le cœur de N. * Nous offrîmes hier au très saint Sacrement, les cœurs de ceux qui conferoient. M. le Duc doit savoir qu'on ne lui donnera point de jour, s'il ne force la personne † qui le doit entendre. Il faut qu'il demande à Dieu la disposition du cœur necessaire & le moment que sa divine bonté lui a destiné pour commencer cette sainte action la plus importante de la vie, & que lorsqu'il en sentira les mouvemens il fasse effort pour faire rendre M. Singlin. Car tant qu'il ne le forcera point, il le remettera toujours. Il ne se doit point precipiter, mais beaucoup prier pour obtenir la grande disposition du cœur, & cette sainte grace necessaire qui fait faire tout ce qu'elle veut. Il se faut souvenir de la parole de S. Bernard : *si vous commencez, commencez parfaitement.*

* M. le Duc de Luines.

† M. Singlin.

LETTRE CCCXII.

A M. Macquet. Sur la mort de M. de Sericourt, &c.

14 Octobre. J'Ai l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour vous dire que je suis revenue le 5. de ce mois en notre hermitage, où j'ai trouvé un de mes neveux, fils de ma Sœur, mort de la veille, & nous arrivâmes assez à tems pour être à ses obseques. Il a été dix-huit mois malade du poulmon, dans une patience exemplaire. Il a été treize ans ceans & il en avoit trente-huit : je le recommande à vos prieres. J'en ai un autre, fils de mon frere, qui porte comme le defunt le même nom de Simon *, qui est encore dans le

* C'est celui qui a été connu sous le nom de M. de Pomponne, Ministre & Secretaire d'Etat.

e monde. Je vous supplie de prier Dieu par l'intercession de la Sainte Vierge qu'il lui fasse la grace de prendre la place de son cousin, &c. 1650.

LETTRE CCCXIII.

A toutes les Pensionnaires de Port-Royal de Paris. Elles les exhorte à se corriger de leurs defauts.

La grande affection que Dieu nous a donnée pour vous, mes très cheres petites Sœurs, jointe à l'obligation que nous avons de procurer votre avancement dans la vertu chretienne, a fait qu'à l'arrivée de ma Sœur N. j'ai eu soin de m'enquerir soigneusement de votre état. La même affection qu'elle a pour vous, & la sincerité avec laquelle elle nous a du repondre, l'a obligée de nous faire connoître que vous ne correspondez pas à la grace singuliere que Dieu vous a faites de vous separer de la corruption du monde pour vous faire connoître ce que c'est que d'être chretiennes, filles de Dieu & coheritieres de Jesus-Christ, avec lequel vous devez un jour regner, si toutefois vous voulez souffrir avec lui par le renoncement de vos passions, inclinations & affections humaines, mondaines & corrompues. Que si vous n'êtes pas touchées, mes très chères Sœurs, de l'esperance de ces biens infinis assez fortement, pour vous faire renoncer aux vains plaisirs des sens, à la vanité & aux autres passions de l'orgueil, du depit & de la paresse, servez-vous de la crainte des maux infinis qui sont preparés aux ingrats qui meprisent les biens éternels, l'amour de Jesus-Christ, ses travaux, l'effusion de son sang & la

Octobre. De P.R. des Champs.

1650. la vie qu'il a donnée pour nous racheter de l'enfer

Il me semble, mes très cheres Sœurs, que vivant avec aussi peu d'attention que vous faites envers Dieu, par le peu d'application que vous avez à sa sainte presence, même dans vos prieres, par vos irreverences à l'Eglise, même à la sainte Messe & aux adorations, où j'ai moi-même remarqué souvent que votre distraction d'esprit paroissoit sur votre visage & dans votre composition peu modeste, vous ignoriez ce que vous lui devez, & que l'esprit malin a plus soin d'effacer dans vos esprits les mouvemens de pieté & de la sainte crainte de Dieu, que nous n'en avons de les y imprimer. C'est de ce manquement de respect, de pieté & de devotion envers Dieu que viennent toutes vos autres imperfections, & sur tout la plus grande & qui en est une autre source, savoir le peu d'amour & d'obéissance que vous avez pour celles qui ont soin de vous au dessous de ma Sœur Anne *, pour laquelle il me semble que vous en avez un peu; mais il n'est pas veritable, puisqu'il n'est pas égal pour les autres, selon son desir & la volonté de Dieu qui veut que vous le regardiez en toutes celles qui vous conduisent pour l'amour de lui.

Il faut que vous sachiez, mes très cheres Sœurs, que toutes celles qui vous servent, le font pour l'amour de Dieu, & que c'est une des plus penibles obéissances de la religion. Vous repondrez à Dieu de l'affliction

* Eugenie de l'Incarnation Arnauld, sœur de la Mere Angelique & Maîtresse des Enfans.

fliction que vous donnez à ces Sœurs, (qui quittent souvent le saint Office, leurs prieres, leurs lectures & leur solitude pour vous servir,) lorsqu'elles voient que tout cela vous est inutile, & que les remercîmens & la reconnoissance que vous en devriez avoir se terminent souvent à des mepris, des murmures & de mauvaises humeurs. Si elles n'avoient pas une vraie charité pour vous, elles aimeroient mieux votre ingratitude que votre reconnoissance, parce que la patience perfectionneroit leur charité; mais l'amour qu'elles ont pour vous & l'obligation de vous servir leur doivent faire preferer vos interêts aux leurs. 1650.

Que si vous ne voulez pas rentrer en vous mêmes, & commencer à vous rendre plus dociles aux instructions que l'on vous donne, pour devenir plus chretiennes & filles de Notre Seigneur, ainsi que je vous en prie de tout mon cœur, je crois être obligée de me decharger à MM. vos parens qui s'attendent à nous de votre instruction, dans laquelle nous reussissons si mal, & aussi les Sœurs qui reçoivent de bon cœur toutes les peines & distractions que vous leur causez, pourvû que leurs services soient utiles à vos ames. Mais s'ils ne servent qu'à vous rendre plus criminelles devant Dieu, comme infailliblement ils serviroient si vous demeuriez dans les mœurs du monde corrompu, contre la connoissance qu'on vous donne qu'il est ennemi de Jesus-Christ, nous ferions très mal de laisser dans le Monastere des sujets de peine & de distraction.

Je suis bien fâchée, mes très cheres Sœurs, d'être obligée de vous parler de la sorte, & encore plus s'il faut executer ce que je vous dis,

1650. dis, abandonnant vos petites ames que j'aime très cherement. Si vous voulez avoir un vrâi recours à Dieu, j'espere que sa misericorde vous regardera, & fortifiera votre foiblesse d'une telle sorte que vous commencerez à le servir en verité. Ainsi vous serez contentes, ce que vous ne sauriez jamais être qu'en l'aimant; & nous redoublerons nos soins & notre affection pour vous servir. Priez souvent, mes chers enfans, demandant sans cesse à Dieu la grace qui seule peut vous rendre heureuses.

LETTRE CCCXIV.

A une Pensionnaire de Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

10. Novembre. J'AI reçu la vôtre, ma très chere Sœur, laquelle m'a donné beaucoup de compassion de vous, en vous voyant encore dans des foiblesses & langueurs au regard des choses de Dieu & de votre salut. L'affection particuliere qu'il m'a donnée pour vous, me fait beaucoup desirer que vous commenciez tout de bon à servir Dieu, & que vous sortiez de l'enfance spirituelle, comme vous faites de la corporelle. Car enfin, ma très chere Sœur, une fille de dix-sept ans n'est plus enfant. La plûpart des Saintes Martyres ont souffert plus jeunes, & les Saintes Religieuses étoient toutes parfaites à votre âge. Prenez courage, ma chere Sœur, secouez le joug de l'enfance & de la corruption de la nature qui apprehende de s'assujettir à celui de Jesus-Christ. Cependant le S. Esprit dit qu'on est heureux de le porter dès l'enfance.

Tant

Tant que vous manchanderez, & que vous consulterez vos sens qui apprehendent la croix, (sans laquelle pourtant l'on ne peut arriver au ciel, & sous l'amertume de laquelle se trouve la veritable douceur & le repos de l'esprit,) vous serez toujours dans l'inquietude, la lumiere de la grace surmontant quelquefois vos sens, qui d'autrefois aussi obscurcissent cette divine lumiere. De là vient l'inegalité de votre vie & les tiedeurs & degoûts de toutes choses, qui affligent tant votre esprit. Vous êtes chretienne, ma chere Sœur, & c'est l'unique esperance de votre salut, puisque sans cette grace la damnation éternelle vous seroit assurée. Mais cette grace ne vous promet le salut qu'autant que vous vivrez chretiennement, c'est-à-dire dans le mepris de tous les vains plaisirs du monde, & dans la suite de Jesus-Christ crucifié. 1650.

M. Singlin nous a dit aujourd'hui, une parole admirable de S. Augustin, qui demande: *Qu'est-ce qu'un Chretien?* & repond, *c'est celui qui n'a point de mepris pour la voie étroite de l'Evangile*; & Notre Seigneur ne reçoit pour disciples que ceux qui le suivent en portant tous les jours leur croix. Je sai, ma chere Sœur, que vous savez ces verités aussi bien que moi, que vous les croyez, sans y vouloir chercher de fausses interpretations pour vous tromper; mais la connoissance ne donne pas le pouvoir de faire ce à quoi nous savons être obligées. Que faut-il donc faire? Il faut avoir recours à la divine misericorde. Il faut s'approcher avec confiance du thrône de sa gloire, & lui demander avec tant d'instance & d'importunité, comme il nous le

1650. commande, que nous l'obligions à nous regarder, à illuminer nos tenebres, fortifier nos foiblesses & affermir notre inconstance. Je vous supplie, ma très chere Sœur, courez à l'Eglise comme à votre azile, dans toutes vos tentations ; & je m'assûre que vous n'y serez jamais un quart d'heure que vous n'y trouviez votre consolation & force contre vos foiblesses.

Lisez tous les jours le Reglement, & demandez les OEuvres de Sainte Therese de la nouvelle Traduction. Vous y trouverez une infinité de bons enseignemens qui nourriront & fortifieront votre ame. Entre autres choses il y a sept Meditations sur le *Pater* qui sont admirables. Prenez-les pour faire oraison les sept jours de la semaine, & puis vous reprendrez à l'ordinaire la Passion, afin que le changement delasse votre esprit. Faites votre examen toujours au moins deux fois, nonobstant vos distractions. Enfin, ma très chere Sœur, j'espere que Dieu vous confirmera de son esprit principal, & vous rendra sa vraie servante. Je l'en prierai de tout mon cœur, vous desirant cette bonne fortune comme je me la desire à moi-même.

Nous nous souviendrons de vous le jour de votre baptême, & si Dieu nous en fait la grace nous communierons. Essayez de le faire aussi, pour le moins preparez-vous y; & si on ne le juge pas à propos, vous augmenterez vos preparations pour un autre jour. Souvenez-vous, ma très chere Sœur, que qui communie dignement demeure en Dieu & Dieu en lui, & qu'avec lui rien ne nous peut manquer, comme sans lui tout nous defaut. Le miserable état de N. vous doit

doit être un nouveau motif d'essayer de vous rendre agreable à Dieu, afin de la pouvoir aider de vos prieres, & vous lui devez rendre toutes sortes de charités. Nous ne saurions rien faire qui nous obtienne mieux le pardon de nos fautes que d'aider à la conversion de notre prochain. 1650.

LETTRE CCCXV.

A une personne retirée du monde. Sur le bonheur des souffrances & le profit qu'on doit tirer des tentations.

J'Ai été bien rejouie, ma chere Sœur, de voir par votre Lettre, le bonheur que Dieu vous accorde de travailler à devenir telle qu'il vous veut. Je vous assure qu'il me donne une très grande affection pour vous, & que souvent je le prie qu'il ait pitié de vous, vous delivrant par sa divine misericorde de vos peines. Ne vous ennuyez point dans la voie de la penitence; & quand le chagrin vous prendra, ne vous laissez pas surprendre à la tentation, mais ayez recours à Dieu, le suppliant de vous fortifier de sa sainte grace. Souvenez-vous qu'une infinité de Martyrs ont soufferts d'être écorchés, fouettés, brulés, roués, demembrés, coupés par morceaux, fricassés dans des poëles avec l'huile: d'autres sont pourris en prison: d'autres sont morts de faim dans des forêts, ou ont été devorés des bêtes; & Dieu les a obligés à tout cela pour la confession de son saint nom. Que s'ils ne s'y fussent pas soumis, ils eussent été damnés; & pour avoir accepté de bon cœur ces supplices & ce moyen par lequel il a plu à Dieu qu'ils lui aient temoigné 11. Novembre.

1650. leur fidelité, ils sont éternellement bienheureux.

Sa bonté ne vous traite pas si rudement, si j'ose parler ainsi. Car vraiment ces rudesses sont des faveurs signalées, puisque pour des momens de souffrance nous acquerons des joies infinies en leur grandeur & éternelles en leur durée. Encore qu'il ne vous demande pas de si grandes souffrances, assurez-vous que celles auxquelles vous vous assujetissez pour l'amour de lui & de peur de l'offenser, sont regardées de sa Majesté, & qu'il aura pitié de vous & vous consolera non seulement dans la vie future, mais dans la presente. L'esprit malin a voulu vous perdre; & j'espere que sa malice sera surmontée par la bonté de Dieu qui fera qu'au lieu du malheur où le demon vous vouloit faire tomber, il vous fera la grace que vous commencerez de meilleure heure à le servir dans la voie étroite de la penitence, & que vous direz: *Il m'a été bon, mon Dieu, que vous m'ayez humiliée, en me faisant connoître la misere & la corruption de la nature, afin que j'apprisse vos justifications.*

Je vous envoie un chapelet qui a touché à la Sainte Vierge de Lorette: portez-le avec la medaille pendu à votre col, & la baisez souvent en suppliant la Sainte Vierge de vous obtenir la vraie pureté de cœur. Je vous supplie d'écrire toutes les semaines à M. Singlin pour lui rendre un compte fidele de votre état. Je le prie de tout mon cœur de le rendre bon, & que vous puissiez obtenir la victoire de toutes vos passions, à la gloire de la misericorde de Dieu & de la puissance de Notre Seigneur Jesus-Christ. Je suis toute à vous.

LET-

1650.

LETTRE CCCXVI.

A une Religieuse de Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

JE suis fâchée, ma très chere Sœur, de vous voir toujours attachée aux creatures & aux vaines satisfactions des sens. Pour ne vous rien dire, vous ne devez pas croire que je vous oublie: au contraire je m'en souviens d'autant plus que je suis dans le silence. Ne vous arrêtez plus tant aux choses exterieures, ma très chere Sœur. Cherchez dans Notre Seigneur Jesus-Christ toute votre satisfaction, c'est votre veritable Superieur. Quand vous serez bien unie à lui, vous ne serez jamais éloignée de ceux qui vous tiennent sa place. C'est lui que vous devez regarder en elles; avec lui vous les aurez toujours; mais les ayant sans lui, vous n'aurez qu'une vaine representation qui vous sera non seulement inutile, mais prejudiciable. Vous pouvez dire à la Mere Prieure ce que vous desirez nous dire. Si vous le faites par soumission à la conduite & dans la vûe d'être dans la dependance à laquelle Dieu vous oblige, vous en recevrez satisfaction & utilité. Croyez-moi, ma très chere Sœur; il y a peu à dire & beaucoup à faire. Nous avons trop d'instruction, & trop peu de pratique. Cherchez tout votre repos dans l'accomplissement de vos devoirs, & vous confiez en la misericorde de Dieu pour les accomplir & pour obtenir ensuite la grace de bien mourir. Je suis toute à vous, ma très chere Sœur, dans un verita-

12. Novembre. D: P.R des Champs.

1650. ble desir de vous servir comme j'y suis obligée en la maniere que Dieu le veut.

LETTRE CCCXVII.

*A Mademoiselle de Bernieres *. Elle l'exhorte à prier souvent.*

15. Novembre. J'Ai eu grande joie d'apprendre par votre Lettre, ma très chere Sœur, que Dieu vous donne de travailler pour deraciner un vice & acquerir une vertu; c'est-à-dire que vous travaillez à affoiblir la concupiscence qui est la racine de tous les vices & de toute affection sensuelle, & à accroître la sainte charité qui est la source de toutes les vertus & de la vie éternelle où elle nous conduit, comme la concupiscence nous mene aux enfers. Priez Dieu souvent, ma très chere Sœur, quand ce ne seroit qu'en une parole, comme de prononcer le saint nom de Jesus, & de la Sainte Vierge, en les regardant humblement comme une pauvre petite mendiante qui a besoin à tout moment de la grace divine pour se defendre de la profonde corruption & de ce loup infernal qui tourne sans cesse à l'entour de nous, cherchant à nous devorer.

Je suis bien aise d'avoir appris que vous vous disposez pour communier le premier Dimanche des Avents. Faites-le avec grand soin, ma très chere Sœur; & pour cela allez tous les jours trois fois devant le S. Sacrement aux heures que ma Sœur Anne vous marquera, & vous prosternant devant Jesus-Christ suppliez-le qu'il vous regarde

* Elle n'avoit que douze ans, & étoit Pensionnaire à Port-Royal où elle se fit depuis Religieuse, sous le nom de Françoise de Sainte Therese.

garde par sa misericorde & arrache de vous par sa bonté ce qui lui deplaît, afin qu'étant purifiée par le feu de sa charité, vous puissiez recevoir son saint corps qui le fasse vivre & regner pour jamais en vous & vous en lui, comme il a promis. Priez la Sainte Vierge, votre saint Ange, S. François & Sainte Therese de vous aider, & puis vous vous en retournerez en silence & en recueillement, comme vous y devez venir & comme les anciens Chretiens faisoient leurs pelerinages. N'y soyez pas plus de la longueur de trois *Pater*, si ce n'est qu'il plaise à Dieu de vous donner quelque sentiment de devotion qui vous y retienne davantage. Je loue Dieu, ma très chere Sœur, de ce que votre tentation est passée. Souvenez-vous, ma chere enfant, que ceux qui aiment le monde sont ennemis de Dieu, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le S. Esprit. Je suis en Notre Seigneur, Votre, &c. 1652.

LETTRE CCCXVIII.

A une Pensionnaire de Port-Royal. Elle l'excite à s'humilier.

JE prie Dieu de tout mon cœur, ma très chere Sœur, qu'il benisse le desir qu'il vous donne de devenir telle qu'il vous veut par sa bonté. Je dis par sa pure bonté, car il n'a que faire de nous, & c'est un excès de misericorde que nous ne saurions concevoir, que Dieu daigne songer à nous & desirer quelque chose de nous. Commencez donc, ma très chere Sœur, par vous humilier infiniment s'il vous est possible, en considerant la grandeur de Dieu 16. Novembre.

1650. & votre petitesse. Admirez les graces qu'il vous fait, à quoi peut-être vous n'avez encore jamais fait une vraie attention. Priez-le qu'il vous pardonne cette ingratitude & qu'il la fasse cesser par la toute-puissance de sa grace, vous faisant commencer à connoître ce que vous lui devez. Or ce que nous devons principalement & premierement, c'est de nous humilier dans la connoissance de notre inclination au mal & de notre impuissance au bien.

Ne doutez pas, ma chere Sœur, que ce manquement d'humilité qui paroît en toutes vos actions par votre mine dedaigneuse & votre mecontentement, lorsqu'on vous reprend, n'ait été la source de toutes vos imperfections, & du peu d'avancement que vous avez fait depuis que vous avez reçu les saints Sacremens qui apportent force & benediction aux humbles, & au contraire endurcissent les superbes. Tout le monde a son mal par la corruption de la nature depuis le premier peché; mais l'orgueil est le plus grand de tous & le plus difficile à guerir, neanmoins la grace peut guerir les plus grands maux comme les moindres. Ayez-y recours, ma très chere Sœur, à tous les momens, s'il est possible. Accoutumez-vous à regarder tous les jours & à toutes les heures Notre Seigneur Jesus-Christ humilié dans sa sainte naissance, dans sa circoncision, dans son baptême, dans le lavement des pieds & le reste des mysteres de sa Passion. Offrez à Dieu son pere son humilité pour satisfaction de votre orgueil, & par ses merites demandez-lui humilité. Faites-en toutes les actions que vous pourrez, encore que votre

nature y repugne. Dieu aura enfin pitié de vous, & vous fera la grace de faire avec joie & douceur ce que vous aurez fait pour l'amour de lui avec peine. Je l'en supplie de tout mon cœur, étant en lui avec grande affection, &c. 1650.

LETTRE CCCXIX.

A une Pensionnaire de Port-Royal. Elle lui donne divers avis.

J'Ai toujours eu envie, ma très chere Sœur, de vous écrire depuis que vous êtes à Paris, pour vous supplier en ce changement de lieu & de personnes qui vous conduisent, de bien commencer. Dieu ne fait rien que sa divine providence ne fasse servir pour le bien de ceux qu'il aime. Je desire extrêmement, ma très chere & petite Sœur, que vous soyez de cet heureux nombre, puisque ceux qui n'en sont pas, sont des malheureux qu'il envoiera avec sa malediction aux enfers. Pour parvenir, à ce grand bien, ma très chere, d'être des bien-aimés de Dieu, & éviter cet horrible malheur d'être dans sa haine & sa reprobation, il faut être docile; c'est-à-dire écouter avec bonté & soumission les instructions qu'on vous donne pour apprendre à aimer & servir Dieu, & de même les avertissemens & corrections que l'on vous fera quand vous ferez des fautes. Novembre. De P.R. des Champs.

Car voyez, ma très chere, il est impossible de n'en pas faire en cette vie: les bons en font aussi bien que les mauvais; mais la difference est que les bons, au moins ceux qui le veulent devenir, haïssent leur malice, parce qu'elle deplaît à Dieu, &

pour

1650 pour cela ils sont bien aise d'être repris & même corrigés, afin de reparer leurs fautes; & essayer d'en arracher les racines. Au contraire les mechans se plaisent dans leurs pechés, ou au moins n'aiment point Dieu; ils ne veulent rien souffrir pour lui plaire, & pour cela ils haïssent les reprehensions & les corrections, n'en voulant pas porter l'humiliation qui est le plus grand remede de nos pechés, & ils negligent ou meprisent tous les moyens qu'on leur donne de se corriger de leurs defauts.

Je vous prie, ma très chere enfant, de bien prier Dieu qu'il vous garde de faire comme les derniers, car c'est sa seule grace qui vous en peut preserver, & sans elle nous ne faisons que du mal, étant incapables par nous mêmes de faire aucun bien. Demandez-la souvent, ma très chere Sœur, je vous en prie, toutes les fois que l'horloge sonne, toutes les fois que vous allez à l'Eglise, quand vous vous levez, quand vous vous couchez, ou que vous allez prendre votre repas ou votre recreation. Dites ces deux paroles à genoux, quand vous le pourrez: *Mon Dieu, donnez-moi votre sainte grace, qui me fasse faire votre sainte volonté.* Je la demanderai aussi de tout mon cœur pour vous, ma très chere enfant, vous assurant que vous m'êtes très chere, & que j'aurois un très grand deplaisir si vous ne deveniez pas une vraie servante de Dieu, en qui je suis, &c.

1650.

LETTRE CCCXX.

A une Religieuse qu'elle avoit mise auprès des Pensionnaires pour en avoir soin. Elle lui dit comment elle doit se conduire.

MA très chere Sœur. Ayant écrit à nos petites Sœurs, & apprenant qu'elles ont un peu plus d'envie de se bien ranger qu'elles n'avoient, j'ai cru que c'étoit une occasion de vous écrire dont je me sers avec joie, croyant que vous en aurez aussi, & qu'en toutes deux elle sera selon Dieu, puisque sa Providence en a fait rencontrer le sujet. Que nous serions heureuses, ma très chere Sœur, s'il nous faisoit la grace de n'agir que dans son ordre & qu'il fût toujours le principe & la fin de toutes nos actions, de nos joies, de nos paroles, de nos silences, de nos douleurs, de nos condescendances & generalement de tous nos mouvemens! C'est cela seul que nous devons demander à Dieu, & je vous supplie de le faire incessamment.

3. Decembre. De P. R. des Champs.

Je pourrois en demeurer là sans y ajouter autre chose, mais neanmoins je ne veux pas vous entretenir si peu, puisque je crois que Dieu veut bien qu'en vous particularisant la maniere dont il me semble que vous vous devez comporter avec les enfans, je me ressouvienne aussi de celle dont je dois le faire avec vous même & les autres, en quoi je sai que je fais plus de fautes que vous. Car premierement, ma chere Sœur, vous devez observer ce que dit notre Pere S. Benoît à l'Abbé & en sa personne à tous ceux qui ont quelque charge dans le Monastere, quand ce ne seroit que d'un

1650. d'un enfant de deux ans: de ne faire jamais les choses qu'on a enseignées être pernicieuses. Cela est encore plus necessaire pour le bien des enfans que pour les grandes personnes qui savent qu'il faut faire le bien & obéir à l'Abbé, quand même, comme l'enseigne la même regle, il feroit autrement qu'il n'enseigne. Mais les enfans n'apprennent à bien faire que par la pratique, & n'entendent les preceptes que par les actions qu'ils en voient. Souvenez-vous donc, ma très chere Sœur, qu'ayant à enseigner des enfans à être devotes, vous la devez être & demander à Dieu cette grace pour vous & pour elles, puisqu'elles ni vous ne la pouvez être s'il ne vous fait cette misericorde.

Il en est de même de l'obéissance, de la charité, de la condescendance, de la patience & de toutes les vertus que vous ne leur sauriez demander sans injustice, si vous ne les pratiquez envers elles mêmes. De là vient que le plus souvent ceux qui ont à traiter avec le prochain grands & petits, usent de tyrannie demandant aux autres par leurs paroles & ordonnances ce qu'ils les empêchent de leur rendre par la tentation qu'ils leur donnent en aigrissant leur esprit par leur procedé peu charitable, ou leur donnant sujet de croire qu'ils ne sont pas obligés à ce qu'on leur ordonne, puisque ceux qui le leur demandent ne l'observent pas. Vous devez être avec les petites comme l'une d'entr'elles, obéissant à ma Sœur Anne, les prevenant de bonté, civilité, patience, condescendance, fuite de l'oisiveté, & en tout ce que vous leur devez faire observer, le faisant avec elles & les en

fai-

faisant ressouvenir avec douceur, comme si vous n'aviez nulle autorité sur elles, ne les avertissant jamais de leurs fautes sur l'heure, s'il n'est absolument necessaire pour éviter un desordre. Et quand cela arrive, il faut premierement regarder Dieu pour lui demander sa grace, & puis prendre une façon & choisir des paroles toutes les plus charitables qu'il sera possible, pour ne les point aigrir ou leur donner trop de confusion. Que si elles font des fautes d'importance pour lesquelles il soit necessaire de mêler le vin & l'huile, il faut que vous avertissiez ma Sœur Anne, laquelle ayant une charité plus forte que la vôtre saura mieux faire ce melange. 1650.

Enfin, ma très chere Sœur, que les defauts des enfans vous servent à reconnoître les vôtres, que vous jugerez toujours plus grands puisque vous avez plus de connoissance, que vous avez reçu plus de graces, que vous participez aux saints Sacremens plus souvent, & que vous avez promis à Dieu la conversion de vos mœurs. Priez Dieu pour moi, ma très chere Sœur, comme je fais pour vous, afin que nous commencions toutes deux à vivre en vraies Chretiennes, & que nous soyons de ces bienheureux desquels Notre Seigneur Jesus-Christ parle dans l'Evangile de ce jour qui ne sont point scandalisés de lui, & de ces pauvres auxquels il annonce son Evangile. Je suis en lui toute à vous, ma très chere Sœur.

1650.

LETTRE CCCXXI.

A Madame la Duchesse de Luines. Sur l'obligation de faire l'aumône.

9. Decembre. J'Ecris, Madame, à M. d'Angers pour le prier de vous envoyer le billet pour cette femme dont vous me faites l'honneur de me parler: je m'assure qu'il le fera aussitôt. Vous êtes trop heureuse, Madame, de n'avoir point égard à vos pertes ni à vos charges pour faire de semblables œuvres, qui vous obtiendront plus de benediction de Dieu que de diminution de votre bien. C'est une pitié de voir tant de personnes entreprendre par ambition & par vanité des depenses qui surpassent leurs biens & qui les ruinent, & que les serviteurs de Dieu le plus souvent aient si peur de diminuer le leur pour la charité. La prudence de la chair refroidit leur bonne volonté, & la secrete ambition leur fait épargner & refuser pour leur pauvre prochain ce qu'elle fait depenser aux autres pour leur vanité. Je prie Dieu qu'il ait pitié de nous. Les miseres que je vois souffrir aux pauvres, me font extrêmement apprehender sa justice pour moi & pour tous ceux qui ne souffrent rien, puisqu'il y faut satisfaire ou en ce monde ou en l'autre. Je vous supplie très humblement, Madame, de prier Dieu pour moi, comme je le desire faire de tout mon cœur pour vous.

1650.

LETTRE CCCXXII.

A Mr de Bernieres. Sur la mort d'une de ses filles, & la vertu de Madame son épouse.

SI je ne savois pas, Monsieur, que votre foi surpasse vos sentimens j'essaierois de vous consoler sur la mort de votre chere petite fille, mais je m'assure que la grace a incontinent surmonté la nature, & que vous avez beni Dieu au lieu de vous plaindre, de ce qu'il a daigné retirer dans son sein cette petite creature qu'il avoit tirée de vous. En voilà trois au nom de la très sainte Trinité, que vous avez offertes à Dieu. Vous êtes trop heureux, & vous devez desirer sans cesse l'avenement de son regne dans vous & tous vos enfans, comme il est deja arrivé dans les trois. Vous voyez par la misericorde de Dieu & par les vûes que la grace donne, combien cette vie est miserable en toute façon, & sur tout par les perils qui nous environnent d'offenser Dieu, & de lui deplaire : que tel est aujourd'hui debout qui tombera demain, & que les plus saints deviendront profanes, s'ils ne sont soutenus d'une grace toujours nouvelle. Que reste-t-il donc que de souhaiter la vie éternelle pour être assuré d'aimer Dieu éternellement?

9. Decembre.

Il faut que je vous dise que Madame votre épouse vint ceans le même jour que la petite s'en alla à Dieu, & qu'elle m'édifia beaucoup de la voir dans une constance naissante de la foi & de la soumission qu'on doit à Dieu. Au reste, Monsieur, assurez-vous que Dieu lui continuant sa grace, comme je l'espere de sa bonté, elle rece-

vra

1650. vra de très bonne part le succès de vos affaires quel qu'il soit. Car elle me dit ingenuement que Dieu par sa bonté lui avoit fait la grace de la detacher de l'affection au bien, & qu'elle n'en desiroit point du tout. Benissez-en sa bonté & le priez qu'il vous fasse la grace de la surpasser en ce detachement, puisque vous êtes le chef de la famille, & qu'en cette qualité vous lui devez l'exemple. J'ai de la joie de ce que vous avez vu le bon M. Guillebert*, qui vous aura consolé & fortifié dans vos afflictions. Estimez-les legeres, Monsieur, puisqu'il n'y va que du bien qui non seulement ne sert de rien pour gagner le ciel, mais pour l'ordinaire nous le fait perdre. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXIII.

A M. Macquet. Elle lui parle des affaires des Annonciades de Boulogne, & l'exhorte à bien examiner sa conduite.

DEPUIS, Monsieur, que nous avons reçu la vôtre du 26. Novembre, nous
15. Decembre. en avons reçu une de ma Sœur A. M. qui est la reponse de celle que vous lui avez fait tenir. Par cette Lettre elle me prie de lui dire si je ne la puis recevoir presentement, parce que ne voulant pas retourner aux Annonciades elle est obligée de chercher une demeure, & qu'elle n'en choisiroit point d'autre que celle où elle est & qui est une Communauté très sainte, mais qu'elle craint que M. son Evêque ne le lui permette pas parce qu'elle y a trois sœurs. Je lui ai repondu que presentement il m'étoit impossible de la recevoir ici, M. son

* Ancien Curé du Diocese de Rouen & disciple de M. de S. Cyran.

son Evêque ne le voulant pas permettre; 1650.
& je lui ai conseillé de demeurer en paix où elle étoit, puisque la regle y étoit saintement observée, & de me donner des nouvelles si on lui permettoit. Je la trouve heureuse d'être separée de toutes ces occasions d'offenser Dieu si perilleuses.

Je vous avoue, Monsieur, que si Dieu m'avoit affligée d'être Religieuse dans une Maison divisée, l'Evêque superieur étant d'un côté, quelque cause qu'il y eût, je n'aurois recours qu'à mes larmes & à mes prieres, ne pouvant pas concevoir qu'il y ait de plus grand mal que les murmures, querelles, aversions & rebellions contre un Evêque, & sur tout un qui est de bonnes mœurs comme celui dont il s'agit. Je ne vous puis celer que je n'aie une extrême peine de vous voir dans cet embarras, & je ne puis croire que la Mere N. ne se trompe beaucoup de vouloir quitter l'ordre ordinaire de l'Eglise, quelque raison qu'elle puisse avoir, pour se remettre sous la jurisdiction de gens les plus corrompus de toute l'Eglise, ce qu'elle fait très bien. La captivité qu'elle souffre, telle qu'elle puisse être, ne peut nuire à son salut, si elle veut; mais de vouloir se soumettre à des gens qui commettent les crimes que vous même & beaucoup d'autres m'ont dit, & qui sont les maîtres, me donne une horreur que je ne vous saurois exprimer.

Plût à Dieu, Monsieur, que le souhait que vous faites touchant mon neveu fût accompli! Vous seriez heureux, & je serois contente. La fin de vos jours aussi bien que la mienne approche, nous ne devons plus songer qu'à nous preparer à la mort. Si la

1650. saison n'étoit pas si fâcheuse, je vous supplierois de venir ici faire un tour. Je m'imagine que ne ne vivrai plus gueres de tems, & je crains si fort les jugemens de Dieu pour moi, que je ne puis que je ne les apprehende pour mes amis, encore que je ne les croie pas si coupables que moi. Mais quand je songe à la pureté de Dieu & à sa justice, je ne sai ce que je deviens. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie très humblement de regarder si ce que vous faites est conforme aux anciens decrets de la sainte Eglise & à ce que les Saints ont fait, ne vous tenant pas assuré sur les nouveaux cas de conscience qui sont très dangereux. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous faire connoistre en toutes choses sa sainte volonté.

LETTRE CCCXXIV.

A une Sœur qui étoit Sacristine à Port-Royal des Champs. Elle lui parle de diverses personnes.

30. Decembre. De P. R. de Paris.

JE ne vous oblige pas, ma très chere Sœur, à l'égale affection envers toutes personnes, mais je prie Dieu qu'il vous fasse la grace d'en avoir autant pour toutes que Notre Seigneur vous y oblige, les aimant comme il les a aimées par les ordres de la sainte charité qu'il faut sans cesse demander à Dieu, puisque sans elle tout est peché.

Madame Vitart * est très mal & c'est chose pitoyable de voir ses enfans, & ma Sœur

* [Elle étoit devenue malade en assistant M. Pallu qui mourut au mois de Mai 1650

Sœur Genevieve * qui souffrira plus si cette mort arrive qu'elle n'a fait des autres; & en verité cela est sensible. Mais la foi nous doit élever au dessus des sens; au moins il faut supprimer leur raisonnement pour donner lieu à ceux de la foi, tout ce qui n'est point éternel n'étant rien. 1650.

Je vous prie de dire à celles qui sont en penitence †, principalement à N. que je les ai très presentes devant Dieu, que le tems leur doit être très precieux, & à elle que je la prie de considerer la patience de Jesus-Christ qui a voulu passer par tous les âges de l'enfance avant que de faire ce pour quoi Dieu l'avoit envoyé au monde. J'espere que ce retardement que Dieu a permis ne lui sera pas nuisible, au contraire très avantageux, si elle se rend humblement & paisiblement à l'ordre de Dieu. Il faut aimer les retardemens, quand ils viennent par sa sainte conduite. C'est une grande devotion de vouloir absolument dependre de Dieu. Notre esprit est naturellement actif & voudroit toujours voir toutes les choses presentes, ce que Notre Seigneur reprend dans ses parens selon la chair, leur disant: *Mon tems n'est pas encore venu, mais le vôtre est toujours prêt.* Je suis toute à vous & à elle. Je prie Dieu qu'il la rende une vraie enfant par l'imitation de Notre Seigneur Jesus-Christ. Je n'oublie pas ma Sœur N. Je prie Dieu qu'il lui donne la vraie humilité, qui se contente de

* De Sainte Therese *Duval*, niece de M. Pallu, qui portoit ce nom à Port-Royal des Champs.

† [M. Singlin ne put aller à Port-Royal des Champs reconcilier à Noël des personnes qui l'attendoient.]

1650. tout ce que Dieu veut, mettant toute sa perfection dans l'anéantissement de sa propre volonté. Pour le retour de N. il faut le laisser à la conduite de Dieu. Nous voici dans un tems de si grandes miseres qu'il faut être preparé à tout souffrir, & bienheureux ceux qui menagent fidèlement ces occasions si precieuses de satisfaire à leurs pechés. Nous sommes neanmoins toutes rassurées depuis le retour de M. Singlin; ce n'est pas qu'il n'y ait toujours dequoi craindre, mais enfin il ne nous arrivera que ce qu'il plaira à Dieu, & pourvû qu'il nous fasse la grace de faire sans presomption & sans imprudence ce que nous devons, il faut attendre en paix tout ce qu'il lui plaira nous arriver.

LETTRE CCCXXV.

A une Religieuse d'une autre Maison. Sur les dispositions où devroient être les Religieuses, & sur M. l'Evêque d'Angers.

JE suis toute étonnée, ma chere Sœur, de ce que Madame votre Superieure vous prive si long-tems de l'honneur de sa presence; mais enfin Dieu l'ordonne ainsi, & vous vous devez servir de ce retardement pour vous mieux preparer à la recevoir. Je ne doute pas que l'année ne vous ait été bien difficile à passer, aussi a-t-elle été à nous; mais enfin les Religieuses souffrent toujours le moins, & nous devons avoir de la confusion de ce qu'étant obligées à la pauvreté nous n'en souffrons rien. Vous avez raison, ma chere Sœur, de ne craindre pas plus de mourir d'apoplexie que d'une autre maniere, puisque

1659.

outes sont aussi bonnes l'une que l'autre, rincipalement pour nous autres Religieu-es qui n'avons rien à faire en ce monde u'à nous preparer à la mort. Je prie Dieu e tout mon cœur de vous la donner heu-euse, & je vous supplié de lui demander i même grace pour moi.

Ce n'est pas mon frere d'Andilly qui est vêque d'Angers; c'est M. de S. Nicolas. ous en êtes bien aise, & moi j'en suis ien fâchée, de crainte qu'il ne succombe ous une si terrible charge, en un tems où s desordres sont si terribles. Je vous sup-lie de prier Dieu qu'il ait pitié de lui. 'ous les maux qu'on souffre à present, ma iere Sœur, ne convertissent point le mon-e, qui semble au contraire insulter à Dieu faire toujours de pis en pis. Je trouve, a très chere Sœur, que nous autres Re-gieuses nous avons grande part à cette ireté de cœur, ne nous convertissant point eritablement comme nous devrions. Il e se trouve plus entre nous de Sainte Lud-irde, qui fasse des jeûnes de quatorze ans our appaiser Dieu. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXVI.

A Mademoiselle du Luzanci. Elle la console sur la mort de M. de Playes.

JE me sens obligée, ma très chere Sœur, de vous temoigner la part que je prends à l'affliction que vous avez de la mort M. de Playes avec tant de raison, pour s obligations particulieres que vous aviez sa grande charité pour vous, & encore our la grande perte que M. & Madame Saint-Ange, à qui vous avez de singu-

Vers la fin de l'année.

1650. lieres obligations, font de ce bon parent, en qui ils perdent, & toute leur maison & vous aussi, un très bon exemple de vertu. Ma très chere niece, votre douleur est juste, & si vous ne la sentiez pas, vous seriez ingrate. Mais je vous supplie, faites qu'elle soit telle que Dieu la veut, la moderant par la soumission à sa sainte volonté & la consideration que la foi vous oblige d'avoir du bonheur de celui qui vous a obligée. Que le souvenir de ses saintes actions vous donne plus de courage pour l'imiter que de regret de ne plus être, puisqu'elles sont abîmées en Dieu où elles ne periront jamais. Tant que nous vivons quelque bon que nous puissions être, nous pouvons dechoir & de vertueux devenir vicieux, de sorte que nous devons toujours craindre pour nous & pour nos amis, & par consequent si nous sommes desinteressés nous aurons joie dans l'esprit, encore que nos sens soient pleins de douleur, de les voir en lieu d'assurance.

Cette personne vous étoit un ange visible par son bon exemple. Ayez, ma chere niece, une plus grande attention à votre ange invisible; le priant de vous fortifier & de remplir ce vuide que fait votre perte. Enfin, ma très chere, considerez la misere de cette vie où nul bien n'est assuré, & où à tout moment nous pouvons perdre ce que nous avons de plus cher & de plus utile. Priez Dieu, comme je fais de tout mon cœur pour vous, qu'il vous attache parfaitement & uniquement à lui qui seul est immuable. La Mere Agnès, ma sœur Anne & ma sœur Catherine vous saluent très humblement, & encore Madame

dame d'Aumont qui vous fait l'honneur de 1650.
vous beaucoup aimer. Je sai, ma très chere, que vous n'ayez garde de manquer de temoigner à Madame de Saint-Ange en cette rencontre ce que vous lui devez, vous rendant sujette près d'elle plus que jamais. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grace de lui rendre autant de temoignages d'affection à son service, que vous lui en devez, & que je sai que vous en avez dans le cœur.

LETTRE CCCXXVII.

A une Pensionnaire de Port-Royal, qui lui avoit temoigné être dans la disposition de mieux faire que par le passé.

COMME il y a long tems, ma très chere Sœur, que je porte un fort grand deplaisir de voir qu'il sembloit que vous eussiez tout à fait oublié Dieu & votre salut, ce m'a été une consolation d'apprendre par la vôtre le desir que Dieu vous donne par sa misericorde, de sortir d'un si miserable & perilleux état. Mais je vous prie, ma chere enfant, de prendre bien garde que l'esprit malin ne vous ravisse ce desir qui vous doit être precieux, puisque c'est un regard & un effet de la divine misericorde de Dieu sur vous, duquel vous lui rendrez compte. Ce malheureux demon fait tous ses efforts pour étouffer nos bonnes volontés, soit en nous les faisant oublier, soit en nous faisant prendre d'autres moyens pour les suivre que Dieu ne veut, & ainsi au lieu de nous servir ils nous nuisent. J'ai eu quelque apprehension que le desir que vous avez de parler à ma Sœur N. ne fût de ce nombre, puisque

Vers la fin de l'année.

1650. c'eſt une ſingularité inutile, celle que Dieu vous a donnée par l'ordre de ſa providence étant très capable de vous aſſiſter & de vous ſervir dans tous vos beſoins.

Neanmoins je vous permets de parler à ma Sœur N. Mais prenez garde que ce ne ſoit par un mouvement ſecret qui vous eſt peut-être caché, de fuir l'aſſujettiſſement; car en ce cas il vous nuiroit au lieu de vous ſervir. Pour temoigner à Dieu que ce n'eſt pas par independance, aſſujettiſſez-vous plus que jamais à tous les ordres de ma Sœur N. Vous ne ſauriez rien faire qui plaiſe plus à Dieu, & ſans cela quoi que vous puiſſiez faire, rien ne lui ſera agreable. Souvenez-vous que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a été ſoumis juſqu'à l'âge de trente ans, afin de ſatisfaire à l'independance d'Adam, & pour nous montrer que le moyen de notre ſalut étoit l'aſſujettiſſement. Aimez-le donc, ma très chere Sœur, puiſque c'eſt la voie qui conduit au ciel, comme la propre volonté mene en enfer.

Apprehendez les jugemens de Dieu. Priez-le qu'il rempliſſe votre cœur de ſa ſainte crainte qui vous diſpoſera à ſon amour, & qui vous rendra facile & vous fera accomplir avec joie ce qui vous eſt affligeant & à quoi vous repugnez le plus. Conſiderez que vous n'avez encore rien fait pour votre ſalut, au contraire beaucoup de choſes qui vous en éloignent; en ſorte que ſi Dieu vous envoyoit la mort preſentement, comme il fait à pluſieurs auſſi jeunes que vous, vous ſeriez dans une horrible confuſion devant lui, & peut-être en grand hazard d'être chaſſée de devant ſa divine face pour

en

n être privée à jamais. Je supplie sa bon-é de vous garder de ce malheur, vous isant prevenir son jugement par une veable & sincere penitence. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXVIII.

A Madame la Marquise d'Aumont. Sur la maladie de la Sœur Catherine de S. Jean veuve de M. le Maître. 1651.

J'Ai été, ma très chere Sœur, si étourdie du mal de ma pauvre sœur, que je n'ai pas songé à vous rendre très humles graces de tous vos bienfaits, qui sont 'autant plus grands que vous nous les faies par une si grande charité & bonté qu'ele n'a point de pareille & ne peut se satisaire, quoique la mesure en soit comblée y a si long-tems. Ma pauvre sœur est n état de prendre encore part à notre reconnoissance; & quoique le Medecin ne la uge pas tout à fait hors de peril, son esperance, par l'amendement très notable qui 'accroît d'heure à autre, est si grande que Dieu aidant elle surmontera bientôt la crainte. J'attribue son amendement tout à fait aux prieres qu'on a faites pour elle, ne le pouvant faire à la nature qui devoit succomber sous un mal si violent, après tant de saignées en son âge & après quatorze mois de maladie. 3. Janvier.

Votre charité qui a prié pour la santé de son corps, sera encore mieux employée, s'il vous plaît, en le faisant pour celle de son ame & pour la mienne qui est beaucoup plus malade. Je vous en conjure, ma très chere Sœur, du même cœur que je desire que Dieu vous

1651. comble de ses graces en ce monde & de sa gloire en l'autre. Je vous puis assurer, ma très chere Sœur, que je ne desire rien plus, & que je voudrois, s'il étoit possible, que vous fussiez heureuse parfaitement, sans peine ni affliction en ce monde. Mais connoissant qu'il est necessaire que vous soyiez conforme à Notre Seigneur, & par consequent affligée pour être glorifiée avec lui, je le supplie qu'il rende sa grace si forte en vous que votre joie & votre gloire soit dans sa croix & à être infirme, afin que sa vertu habite en vous. Bon jour, ma très chere Sœur. Je suis entierement à vous.

LETTRE CCCXXIX.

A la Mere de S. Maur de Chiverni Religieuse de Gif. Sur le même sujet, & sur la maladie de M. Moreau.

5. Janvier. JE suis très fâchée de l'incommodité de Madame votre bonne Mere Abbesse, que j'honore de tout mon cœur. Je suis très marrie de ce que M. Moreau ne peut l'aller saigner. Il sort d'une quatrieme rechûte, qui toutes l'ont mis au hazard de sa vie. Nous en avons eu grand besoin pour ma sœur Catherine de S. Jean qui a été à l'extremité, en sorte qu'elle a reçu l'Extrême-Onction: mais graces à Dieu, on la croit hors de danger. Il a fallu que je l'aie saignée dix fois. Cette maladie & mes autres incommodités m'ont fait manquer d'écrire à Madame, & d'envoyer savoir de ses nouvelles. J'ai pensé bien des fois d'envoyer recommander ma pauvre sœur à ses bonnes prieres & à celles de sa Maison, mais je ne pouvois trouver le tems d'écrire. Je vous

vous supplie, ma très chere, de l'assurer & la bonne Mere Prieure que je les honore d'une très sincere affection. Croyez-en autant de vous, ma chere Sœur, &c. 1651.

LETTRE CCCXXX.

*A Madame Allen *. Touchant Madame le Maître qui étoit à l'extremité, &c.*

JE vous remercie très humblement, ma très chere Sœur, de votre charité pour nous. Je vous en demande la continuation, & qu'elle s'étende sur ma sœur Catherine de S. Jean, qui est à l'extremité. Je vous supplie très humblement de la recommander à tous vos amis. Je ne suis pas plus mal que de coutume, mais j'ai une grande chaleur à la tête qu'on dit être un pronostique d'apoplexie : il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Nous n'avons rien à desirer ni à demander à Dieu, que sa misericorde : avec elle tout est bon. Je vous supplie, ma très chere Sœur, de la demander pour nous comme je fais pour vous & pour votre famille. Abandonnez-vous à la conduite de notre bon pere, sa charité travaillera toujours pour vous. 19. Janvier.

LETTRE CCCXXXI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de la mort de Madame le Maître, & l'exhorte à penser serieusement à son salut.

MADAME. Je ne doute pas que la bonté qui vous a fait honorer ma sœur Ca- 3. Fevrier. De P. R. de Paris.

* C'étoit une pauvre veuve que la Mere Angelique estimoit beaucoup.

1651. Catherine de votre affection ne donne quelque ressentiment à Vôtre Majesté de sa mort, qui est arrivée le 22. de Janvier après quinze mois de fievre quarte qui s'est tournée en continue la veille de Noel, avec laquelle elle ne laissa pas d'aller communier à la Messe de minuit & de chanter avec les autres. Depuis ce tems-là sa fiévre a été extrême jusqu'à sa mort, & elle l'a toute consumée. Dieu lui a conservé le jugement & la parole jusqu'à un quart d'heure avant sa mort. Elle les a toujours employé à demander misericorde à Dieu & à le benir des graces qu'il lui avoit faites, sur tout d'être Religieuse & consacrée au très saint Sacrement.

La surveille de sa mort j'ai reçu la derniere dont il a plu à Vôtre Majesté l'honorer. Elle étoit deja à l'extremité, ce qui n'empêcha pas qu'elle n'écoutât avec le ressentiment qu'elle devoit ce qu'il plaisoit à Votre Majesté lui dire, & elle me dit que les bains que vous craigniez pour Madame votre fille rendoient les enfans forts. Le lendemain matin, comme la plus jeune d'Andilly prioit Dieu auprès d'elle, elle lui dit: *Priez Dieu pour la Reine de de Pologne & pour son Royaume*, se ressouvenant de la guerre dont il vous plaisoit de lui parler. Enfin, Madame, elle s'en est allée à Dieu dans l'esperance de ses misericorde & le desir de continuer à le prier pour Votre Majesté. M. Arnauld l'a toujours assistée & son fils * qui est Prêtre, & auquel elle s'est voulu confesser avant que de mourir, bénissant Dieu sans cesse de lui avoir donné un si bon frere & un si bon fils. M. Singlin l'étoit venu voir deux fois pendant

* M. de Saci.

sa

sa maladie ; mais il n'a pu être à sa mort. 1651.
M. de Sericourt son fils qui portoit l'épée & s'étoit converti avec M. le Maître son aîné, étoit mort trois mois avant elle très heureusement, après treize ans d'une vie penitente & exemplaire. Elle étoit alors en cette Maison (de Paris) où je l'avois envoyée pour voir si le changement d'air & les Medecins ne lui feroient point perdre sa fievre. M. de Sericourt pria en mourant qu'on l'enterrât au dedans, afin qu'il pût être près de sa mere. Quand elle eut été quelque tems ici, elle nous pria de la faire retourner aux Champs pour y passer le reste de ses jours en solitude, & elle y est demeurée & y a été enterrée proche de son fils.

Je n'eusse jamais osé dire ces particularités à Votre Majesté, si je n'étois assurée de son extraordinaire bonté qui surpasse sa grandeur quoiqu'elle soit souveraine, & qui me persuade qu'elle l'aura agreable & même qu'elle aura pitié de moi dans la separation d'une si chere sœur. Il est vrai, Madame, que cela est très rude aux sens & qu'il n'y a que la foi qui puisse soutenir de si sensibles douleurs, mais enfin croyant que Jesus-Christ est mort pour nous donner la vie éternelle, il le faut benir quand il fait la grace à nos plus chers amis de mourir en l'état de sa grace & d'aller prendre part aux biens qu'il nous a acquis.

Je suis en état & en âge de la suivre bientôt, & peut-être sera-ce la derniere fois que j'aurai l'honneur de parler à Votre Majesté pour le salut de laquelle Dieu m'a donné, si je l'ose dire, une très grande affection. Lorsque je vois le danger où les

1651. Princes sont de se perdre aussi éminent que leur grandeur, ayant à repondre de tant de choses, je vous avoue, Madame, que je suis en crainte & en douleur pour Votre Majesté. Je sai les bons sentimens que Dieu vous a donnés dès votre enfance; je sai que vous aimez la verité, que vous reverez la sainte Eglise, que vous aimez la justice, & que vous avez compassion des pauvres: mais je sai aussi les malheurs des Cours, l'horrible corruption qui y regne, les deguisemens & les artifices avec lesquels on essaie de surprendre les Rois & les Reines, la perte de tems que l'on passe en amusemens, & qui ôte celui qu'on devroit employer à invoquer la grace & la misericorde de Dieu, sans laquelle il est impossible de resister à tant d'ennemis visibles & invisibles. Comment empêcher les maux & procurer le bien, y ayant tant d'impossibilités, comme je sai qu'en ce miserable siecle il y en a presqu'en tout? Comment ne point perdre pourtant les bons desirs, mais être dans la douleur & le gemissement devant Dieu qui rend tout possible & qui ne meprise point les prieres de ceux qui s'humilient devant lui, comme faisoit la sainte Reine Esther & tant d'autres qui ont obtenu de Dieu des choses en apparence impossibles?

Je conjure Votre Majesté de me permettre de la supplier très humblement de renouveller les desirs que nous lui avons vus, d'examiner devant Dieu ce qu'ils ont produit pour l'en remercier, si elle en trouve de bons effets; & de s'humilier si c'est le contraire, demandant une nouvelle force & une grace efficace pour vivre plus en

Chre-

Chretienne qu'en Reine. Votre Majesté est encore jeune au prix de nous; mais elle passera insensiblement à la vieillesse, comme elle a acquis l'âge où elle est. Les vicissitudes des affaires de la terre & les amusemens de la Cour, lui raviront ce qui lui reste de tems pour se preparer à regner dans l'éternité, si elle n'y pense serieusement. 1651.

Votre bonté, Madame, pardonnera la liberté que prend la plus fidele de vos très humbles servantes, à cause de la vehemence de la sincere affection qu'elle a pour le salut de Votre Majesté, que je demande à Dieu toute ma vie comme le mien propre. S'il vous plaisoit de nous envoyer le portrait de Madame votre fille, nous le mettrions à la chambre de nos Enfans, afin qu'elles adorent Dieu tous les jours pour son Altesse, en attendant qu'elle le puisse faire elle-même. Mais s'il plaisoit à Votre Majesté de la faire peindre à genoux devant l'image de la Sainte Vierge, cela seroit encore mieux, & donneroit le souvenir de la prier pour elle toutes les fois qu'on le verroit.

Je ressens très fort l'affliction où est Votre Majesté par cette malheureuse guerre dont elle nous fait l'honneur de parler.* Ce sont les fruits des crimes de toute l'Europe, qui la tiennent dans de perpetuels malheurs depuis tant d'années. Votre Majesté sait tous les malheurs d'ici. On ne nous promet que des maux pour les affaires d'Etat. Les inondations des rivieres ont

* Les Cosaques qui depuis longtems ravageoient la Pologne, venoient de se joindre aux Tartares.

1651. ruiné les pays où la guerre n'étoit pas, & les pluies ont pourri les bleds presque par tout. Les maladies ont été universelles tout cet été, & continuent encore. Enfin ce ne sont que maux extrêmes. Tout le monde se plaint, & avec cela nous ne nous convertissons point veritablement à Dieu. Je le supplie très humblement, Madame, qu'il donne à Votre Majesté la pieté & la force d'une Judith, afin que vous puissiez obtenir de Dieu la delivrance de votre peuple. Vos petites servantes de Port-Royal feront tout ce qu'elles pourront, aussi bien que nos Hermites, auxquels je l'ai bien recommandé avant que de partir. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXXII.

*A une Pensionnaire *. Elle lui indique les moyens de sortir de ses langueurs spirituelles.*

5. Fevrier. JE vous supplie de croire, ma très chere Sœur, que j'ai pour vous toute l'affection que vous sauriez desirer, & ce que je vous ai dit en est un effet. Je me sens obligée par mon affection & par mon devoir de ne vous pas laisser perdre le tems, & de vous dire qu'il vaudroit mieux que vous fussiez dans le monde, où peut-être la vûe des grands maux & l'horrible corruption vous feroit reconnoître le besoin que vous auriez du secours de la grace de Dieu, pour éviter le peril éminent où vous vous verriez de votre salut; au lieu qu'ici dans le repos & la fausse paix dont vous jouissez avec vos inclinations, vous tombez dans

* La même que celle à qui elle écrivit la Lettre CCCXIV.

dans une insensibilité & un oubli du besoin 1651.
que vous avez du secours de Dieu. C'est ce qui vous met en un plus mauvais & un plus dangereux état que si vous étiez dans le monde & même dans les vices grossiers qui vous confondroient & vous feroient peut-être rentrer en vous même.

Je crois, ma très chere Sœur, que vous avez entendu dire que S. Jean faisant le denombrement de ceux qui seront jettés dans l'étang de feu & de souffre (qui est l'enfer) comprend les timides, & vous savez qu'entre les pechés mortels la paresse en est un. Vous n'ignorez pas aussi que notre Pere S. Bernard dit que la matiere du feu de l'enfer est la propre volonté. Si vous vous examinez sur ces trois choses, & qu'il plaise à Dieu vous donner la lumiere de son saint Esprit, comme je l'en supplie, je ne doute point que vous ne voyiez, que ces trois malheureuses racines sont très avant dans votre cœur, & qu'ensuite il ne vous donne le desir de travailler à les arracher.

Pour cela, ma très chere Sœur, puisque vous voulez bien vous laisser conduire, je vous supplie de retourner à la chambre de vos petites Sœurs, & d'y vivre avec le plus d'assujettissement que vous pourrez, vous souvenant que Notre Seigneur Jesus-Christ non seulement dans son enfance, mais jusqu'à l'âge de trente ans, que son Pere éternel l'obligea à se faire connoître au monde & à accomplir l'œuvre de la redemption, s'est toujours assujetti à sa sainte Mere & à S. Joseph. Ne vous contentez pas de faire tout ce qu'on vous ordonnera, mais autant qu'on vous le permettra, servez par esprit d'humilité & de charité vos

Sœurs,

1651. Sœurs, en l'honneur de Notre Seigneur qui est venu au monde non pour être servi, mais pour servir, non pour faire sa volonté, mais celle de celui qui l'a envoyé. J'espere que si vous entrez dans ces pratiques, vous confiant en Dieu & invoquant le secours de sa grace, bientôt vous sortirez de vos langueurs spirituelles & de vos insensibilités pour les choses de Dieu; qu'il fera bientôt luire sa lumiere dans vos tenebres, & que l'ardeur de sa divine charité fondra la glace de votre cœur. Je l'en supplie de tout le mien, vous assurant que Dieu me donne un très grand desir de votre vrai bien.

LETTRE CCCXXXIII.

A Madame Angran. Elle lui donne divers avis.

Fevrier. J'Ai bien cru, ma très chere cousine, que vous aviez de la douleur de la mort de ma sœur le Maître, de laquelle il n'y a que la foi qui nous puisse consoler, & la soumission que nous devons avoir à la très sainte volonté de Dieu. Vous aviez raison, ma très chere, de l'aimer comme votre mere puisqu'il est vrai qu'elle vous aimoit comme sa fille. J'espere qu'elle vous verra & aimera toujours en Dieu, & qu'elle le priera pour vous, afin qu'il vous augmente toujours ses saintes graces. Je reçois une grande consolation d'apprendre que vous voulez être à Dieu dans votre condition, & vivre selon les regles du Christianisme. Je vous supplie, ma très chere, de vous bien conserver en l'état où vous êtes: vous ne sauriez vous hazarder sans deplaire à Dieu. Je ne saurois souffrir que vous alliez en carosse; car quoique ce soit la mode,

cèla ne vous excusera pas devant Dieu. Je 1653
crois que vous êtes autant obligée de ne bouger de votre maison, comme nous de la nôtre. Soyez Religieuse en cela, je vous en supplie, ma très chere cousine, & s'il vous arrive quelque accident dites-le aussitôt à ceux qui s'y connoissent, afin qu'on y remedie. Sur tout, ma très chere, priez Dieu sans cesse qu'il fasse renaître en lui ce qui est en vous, non seulement pour un tems mais pour l'éternité. Je me joindrai avec vous de tout mon cœur, étant ma chere cousine, Votre, &c.

LETTRE CCCXXXIV.

A la Reine de Pologue. Elle l'exhorte à la charité à l'égard d'une personne qui avoit mis sa fille en danger.

MADAME. Ayant appris l'accident dont il a plu à Dieu de preserver Madame votre fille, après en avoir rendu graces à la divine Majesté, j'ai cru que vous n'auriez pas désagreable que j'en prisse occasion de me donner l'honneur de vous écrire. Je vous puis assurer, Madame, que je ne saurois penser à l'effroi de Votre Majesté dans le peril où a été cette chere Princesse, que je n'en tremble & qu'en même tems mon esprit ne se trouble dans la vûe de la fragilité de tous les biens de la terre, qui se peuvent perdre en un moment avec une douleur infiniment plus sensible que la joie qu'on a eu de les posseder. Votre Majesté a desiré comme un des plus grands contentemens qu'elle pût recevoir & le plus legitime, qu'il plût à Dieu lui donner un enfant. Elle l'a reçu avec joie & actions de gra-

a. Mars. De P. R. de Paris.

1651. graces, & peut-être, Madame, qu'il a voulu faire connoître à Votre Majesté que vous aviez autant besoin de sa grace pour conserver son Altesse, que pour la faire naître, & vous obliger à de nouvelles actions de graces, & à travailler à plaire davantage à sa divine Majesté, en procurant sa gloire & fuyant tout ce qui lui deplaît.

J'ai encore pensé, Madame, qu'il seroit mal-aisé que Votre Majesté ne fût pas touchée d'indignation contre ceux qui ont pu causer, peut-être par quelque negligence, cet horrible peril où a été la petite Princesse, puisque je sens que la colere s'echauffe en moi dans la seule representation du passé. Mais, Madame, au nom de Dieu servez-vous de cette grande occasion pour obtenir misericorde de Dieu & le pardon de vos fautes, en la faisant à cette pauvre creature, laquelle quelque coupable qu'elle soit, je m'assure que Votre Majesté a assez d'humilité pour croire qu'elle a encore plus offensé Dieu en toute sa vie, que cette personne n'a fait Sa Majesté, quoique ce soit en la chose du monde qui lui est la plus chere. Tous nos péchés deshonorent Dieu & sont au mepris du sang que son Fils a repandu pour nous, & s'ils ont été mortels ils ont causé sa mort. Je supplie très humblement Votre Majesté de croire que prenant la hardiesse de la supplier de pardonner à cette creature, ou a plusieurs qui me sont inconnues, je pense incomparablement plus à votre interêt, Madame, & qu'aussi le bien que Votre Majesté se procurera par cette action d'un parfait pardon à cette femme, vous sera infiniment plus avantageux qu'à elle; puisque les Rois quel-

que

que grands & puissants qu'il soient, ne sauroient favoriser leurs serviteurs que dans le tems, & Dieu vous recompensera de cette action dans l'éternité aussi bien que dans le tems *. 1651.

J'apprends que vous avez un besoin particulier de son secours dans la continuation de la guerre. Votre Majesté ne sauroit l'obtenir qu'en faisant misericorde à tous ceux qui l'ont offensée. Nous la demandons tous les jours pour elle. Je vous supplie très humblement, Madame, de nous aider à l'obtenir par cet unique moyen & de croire que les interêts de Votre Majesté, sur tout ceux qui regardent votre bonheur éternel, nous sont très sensibles & precieux. J'ai appris que le personnage duquel j'ai pris une fois la hardiesse d'écrire à Votre Majesté est de retour. Je vous avoue, Madame, que j'ai loué Dieu de vous en avoir defait & qu'un de mes grands desirs est qu'il n'approche de Votre Majesté que des gens de bien, au moins qu'on puisse croire tels, car Dieu seul voit les cœurs. Je m'en retourne dans trois jours en notre hermitage. Madame de Luines votre bonne filleule † me fait l'honneur de m'y ramener. C'est une merveille que son avancement

* Ce que la Mere Angelique de S. Jean dit dans l'Eloge de la Reine de Pologne au sujet de la charité avec laquelle elle supportoit les offenses, éclaircit cet endroit. Voici ses paroles. „ Elle conçut de l'aversion contre une „ femme qui avoit mis son enfant dans un très grand pe„ ril, mais sur ce que lui en écrivit la Mere Angelique „ pour la porter à se vaincre entierement, elle garda cet„ te femme, la traita avec toute la bonté possible, & „ donna un Office chez elle à un de ses neveux " *Necrologe*, 10. Mai.

† Madame Marie Louise Seguier épouse de M. Louis Charles d'Albert Duc de Luines.

1651. ment dans la vertu chretienne, & celui de M. son mari de même. Cette Dame correspond dignement au renoncement que Votre Majesté a fait au saint baptême pour elle. Nous avons deux de ses petites filles qui sont très jolies. Elles prient Dieu avec trente autres pour Votre Majesté aussi bien que toutes les deux Maisons. J'ai l'honneur, &c.

LETTRE CCCXXXV.

A Madame la Duchesse de Luines, en lui envoyant son Reliquaire.

15. Mars. De P.R des Champs.

JE vous renvoie, Madame, votre Reliquaire que vous avez oublié dans votre lit. Je l'aurois envoyé dès hier, si je me fusse crue, mais j'ai pensé qu'il ne falloit pas donner lieu à cette precipitation pour le donner à la patience, en attendant l'occasion. Peut-être vous ai-je procuré une petite mortification, vous privant de ce saint thresor, mais aussi je m'assure que vous en aurez conçu quelque sainte pensée. Il faut que je vous dise, Madame, que je me suis trouvée toute solitaire après le depart de ma Sœur Therese, en la bonne compagnie de laquelle je me trouvois fort bien, mais ce monde-ci n'est pas le lieu de la satisfaction. Il faut pour parvenir où on l'aura toute entiere & parfaite, se separer au moins par la volonté, de tout ce qui amuse nos sens, & se depouiller contre l'inclination de la nature qui ne le veut point, afin d'être revêtu de la gloire de l'immortalité. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXXVI.

A la Reine de Pologne. Elle lui parle de l'affection qu'elle a pour elle, &c.

MADAME. Encore que je me sois donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté depuis peu, j'ose m'y presenter plutôt que je n'eusse fait pour obéir au commandement qu'il a plu à Votre Majesté de nous faire de vous dire souvent de nos nouvelles. Mais, Madame, qu'attendez-vous de mon incapacité que des importunités & des repetitions? Je ne sai point de nouvelles du monde, ni de celles du ciel étant indigne d'en apprendre par des revelations, ce qui plaît fort aux Grands. Je sai très imparfaitement ce que Notre Seigneur Jesus-Christ nous a appris, puisque je le pratique très mal, de sorte que je suis indigne d'en parler; outre que le chemin qu'il nous a montré, & qui n'est rempli que de croix, que d'humilité, que d'amour de la pauvreté, du renoncement & du mépris de soi-même, est incompatible avec les couronnes & les sceptres; & l'alliance de choses si disproportionnées, étant impossible autrement que par un miracle singulier de la grace, il est inutile d'en parler. Mais plût à Dieu, Madame, de me faire verser tout mon sang en larmes, pour me faire obtenir de sa misericorde, que ce miracle s'accomplisse en Votre Majesté parfaitement. 28. Mars.

Il est vrai, Madame, que quand je vois par la foi le peril éminent où vous êtes par votre condition, mon affection &, si je l'ose dire, mon zele pour le salut de Votre Majesté, me fait sentir une grande douleur. Car

1651. Car enfin, Madame, le ciel & la terre passeront, mais la parole de Dieu demeurera éternellement. Les hommes ont beau chercher & trouver des inventions pour detruire les loix immuables du Christianisme annoncées & pratiquées par Jesus-Christ & scellées de son sang, il faut les accomplir pour aller où il regne, & où il nous appelle à le suivre par le chemin qu'il a tenu. Au nom de Dieu, Madame, prenez le plus de tems que vous pourrez pour jetter Votre Majesté aux pieds de la sienne. Adorez sa grandeur infinie dans la vûe du néant de la vôtre, qui n'est qu'une ombre comparée à la sienne; & dans l'abbaissement de votre cœur & la vûe de vos besoins, demandez-lui misericorde. Que cette divine misericorde soit tout votre desir & votre esperance: avec elle vous éviterez les horribles perils de ce monde, sans elle vous vous perdrez.

J'apprends que votre Royaume est encore menacé de la guerre des Cosaques & des Tartares. La cruauté de ces barbares est épouventable; mais enfin elle n'est que temporelle & n'agit que sur les corps; & celle des demons qui nous font continuellement la guerre, sans paix ni treve, agit sur les ames & nous precipite souvent dans les maux éternels. Cependant ces maux nous étant insensibles & invisibles nous les craignons peu, & nous ne songeons gueres à nous en defendre. Les depenses en œuvres pieuses, les peines qu'il faudroit faire souffrir à nos sens pour cela, nous semblent toujours grandes, & souvent impossibles. Mais pour surmonter nos ennemis visibles, pour empêcher la diminution

des

des Royaumes & les pertes des biens, l'on depense librement des millions; & l'on s'expose à de grands travaux, jusqu'à donner sa vie. Ainsi tout pour le tems, rien pour l'éternité. 1651.

Votre Majesté sait à present la mort de ma pauvre chere sœur Catherine de S. Jean le Maître. Je suis persuadée que sa bonté en sera touchée. Pour moi, Madame, je vous confesse que je suis encore si humaine que mes sens souffrent beaucoup de son absence, quoique mon esprit soit beaucoup consolé, dans l'esperance que Dieu l'ayant prevenue de tant de graces par sa pure misericorde, l'a reçue dans son sein. Il me reste d'ailleurs si peu à la survivre, que je dois être bien aise que le detachement d'une personne que j'aimois si sensiblement, me dispose à me separer de tout le reste. Nos Sœurs continuent à prier tous les jours en public & en particulier pour Votre Majesté, de qui je suis, &c.

LETTRE CCCXXXVII.

*A la Mere Suzanne de S. Esprit de la Roche * Abbesse de Maubuisson. Elle l'avertit de diverses choses qu'on trouvoit à redire dans sa conduite.*

JE penserois, ma très chere Mere, manquer à la sincerité chretienne & à l'affection très particuliere que Dieu m'a donné pour vous depuis le jour qu'il vous a conduit en cette Maison, si je ne vous di- 31. Mars.

sois

* Elle avoit été Religieuse à Port-Royal. Voyez les Memoires sur la vie de la Mere Angelique I. Part. II. Rel. n 50. & III. Part. XIV. Relation.

1651. fois avec ma franchise, & sans manquer au respect que je vous dois que je me suis étonnée de la grande opposition que vous avez apporté au desir de ma Sœur Marie Genevieve Augustine, sans avoir égard aux prieres de la Mere Marie des Anges *, envers laquelle toutes sortes de raisons vous obligent d'avoir du respect, mais sur tout sa singuliere vertu & pieté jointe à la connoissance qu'elle avoit de l'esprit de cette Sœur qu'elle a reçue & conduite dans la Religion. C'étoit ce qui devoit rendre considerable le jugement qu'elle faisoit, qu'il étoit utile pour le bien de cette ame de condescendre à son desir. Mais, ma chere Mere, je suis encore plus étonnée de votre procedé en la conclusion de cette affaire, où vous nous traitez d'une maniere toute extraordinaire, exigeant de nous un certificat pour recevoir cette Fille, comme si vous pouviez ignorer après les Lettres que la Mere Marie des Anges vous en a écrites, l'affection avec laquelle nous condescendons au desir de cette Sœur, & la connoissance que vous avez de notre maniere d'agir.

Madame de Gif de qui nous n'avons pas l'honneur d'être si connues, nous a traitées plus favorablement, donnant congé à une de ses Filles de venir chez nous sans aucune condition, sinon que sa charité pour elle a voulu joindre ses prieres aux siennes envers nous. Nous vous avons fait de même, ma très chere Mere, quand vous voulûtes sortir de ceans. Car voyant qu'il n'y avoit point de moyen de vous ôter cette pensée, la même affection qui m'avoit fait resister au commencement, me fit rendre de

* La Mere Suireau, qui avoit été Abbesse de Maubuisson

de telle forte que j'eusse fait tout ce qu'on eût desiré de moi de raisonnable pour donner la paix à votre esprit. Je n'ai point voulu croire ce qu'on m'a dit, que Madame la Chancelliere a assuré que vous lui aviez dit que la raison pour laquelle vous ne vouliez pas permettre à cette Fille de venir ceans étoit à cause des mauvaises maximes que nous avions. Mais je vous confesse, ma chere Mere, que les suites que je vois me portent à douter qu'il n'en soit quelque chose. Vous alleguez MM. vos Superieurs. J'ai peine à me persuader que cela vienne d'eux, la permission de M. de Citeaux étant dans tous les termes de charité & de sagesse qu'on peut souhaiter; & pour M. de Chatillon, il a agi tout de même étant Superieur de Gif pour la Fille que nous en avons reçue. Enfin, ma très chere Mere, votre procedé ne m'offense pas, graces à Dieu. Le mepris ne m'est pas fort sensible, mais il m'afflige; parce que je vous aime beaucoup, & qu'enfin j'ai été votre Mere, quoique très indigne. C'est ce qui fait que je ne puis pas n'être point touchée de vous voir agir autrement que j'estime que Dieu veut. 1651.

Je suis fâchée d'interrompre votre solitude par ce discours, que je crains qui vous desagrée. D'ailleurs j'espere que la communication que vous avez avec Notre Seigneur vous le fera souffrir plus doucement. C'est ce qui me donne la pensée d'achever de vous dire tout ce que j'ai sur le cœur par rapport à ce que nous apprenons de votre conduite. On nous a dit que vous avez fait de grandes depenses pour orner & meubler des chambres, & cela pour re-

1651. cevoir des Dames. Eſt-il poſſible, ma chere Mere? Que ſeroit devenu tout l'amour que je vous ai vu avoir pour la ſainte pauvreté, & ce grand zele pour imiter la ſimplicité de nos Peres qui l'étoient juſques ſur les Autels? On dit encore que vous faites apprendre vos Penſionnaires à jouer des inſtrumens, & que pour cela vous les faites ſortir au Parloir de dehors, leur Maîtreſſe les aſſiſtant en celui de dedans. En verité, ma chere Mere, n'avez-vous pas agi en cela contre votre lumiere, qui eſt ſi fort au deſſus de ces baſſeſſes? Car ſi c'eſt pour ſe ſervir de ces inſtrumens à l'Egliſe, vous ſavez combien cela eſt éloigné de la ſimplicité de nos ſaints Peres. Si c'eſt pour ſe rejouir dans la Maiſon, vous ſavez que cela eſt très éloigné du ſilence & de l'eſprit de penitence qui doit être dans nos Monaſteres. Mais ſi leurs parens deſirent qu'on leur montre ces vanités, il me ſemble que nous ne les devons pas recevoir à ces conditions, mais pour les inſtruire dans l'eſprit du Chriſtianiſme qui les éloigne de ces vaines occupations.

Vous vous plaignez d'être pauvre, ma très chere Mere, quand il eſt queſtion de donner une penſion de deux cens Livres à une pauvre Demoiſelle qui eſt reduite à la mendicité pour conſerver ſa foi *, & vous faites des depenſes non ſeulement inutiles, mais en choſes que vous devriez vendre ſi vous les aviez, (pour en faire des aumônes en ce tems de calamités publiques, où

* Mademoiſelle Maitteland Angloiſe. Voyez la XXIX. Relation de la III. Partie des Memoires ſur la vie de la M. Angelique.

où les Saints ont vendu les vases sacrés,) mais encore parce qu'elles sont opposées à la pauvrete Religieuse. Il falloit, ma très chere Mere, que je vous dechargeasse mon cœur, & si Dieu permet que le vôtre ne sente pas que ce n'est qu'une effusion de l'affection très grande & veritable que j'ai pour vous qui me fait parler, je demeurerai dorenavant dans le silence, sans cesser d'être à jamais en lui, &c. 1651.

LETTRE CCCXXXVIII.

*A Madame (de Boulogne veuve de M.) de Saint-Ange *, laquelle fut depuis Religieuse à Port-Royal sous le nom de Sœur Anne de Sainte Eugenie. Sur la charité qu'on doit observer à l'égard du prochain.*

LEs peines temporelles & les pertes des biens imaginaires, vous aideront, ma chere Sœur, à acquerir l'éternité, puisqu'ils passent comme l'ombre. Souvenez-vous souvent de cette parole de Dieu, *faites bien à ceux qui vous haïssent.* Nous sommes trop heureux en pardonnant ces moindres offenses, d'obtenir pardon des plus grandes. vers Mars.

Notre nature corrompue nous trompe souvent, & conserve en cachette de certains petits ressentimens qui produisent des froideurs, des plaintes, des difficultés à servir le prochain & des inventions colorées d'impossibilité pour s'en s'excuser Nous voions tous les jours que rien ne se peut pour ceux qu'on n'aime pas, & que tout est possible pour ceux qu'on aime.

* M. de Saint Ange mourut le 17. Fevrier 1651.

1651. Nous ne devons point avoir de plus grande attention que la maniere dont nous traitons ceux qui nous font du mal, ni demander rien à Dieu plus instamment qu'une vraie charité pour eux. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXXIX.

*A une Pensionnaire *. Sur la mort de sa grand mere & sur ses langueurs.*

24. Avril. J'Ai été fâchée de ne pouvoir plutôt répondre à la vôtre, ma très chere Sœur; le mal de tête que j'ai souvent, m'en a empêché. Je vous ai plains dans la perte que vous avez faite de Madame votre grand' mere, qui veritablement est grande à parler humainement. C'est un grand sacrifice que Dieu a demandé de vous, sa divine providence vous a favorisée en ce que ç'a été le jour auquel, si nous avions une veritable attention nous serions touchées d'une si grande douleur & si sensible reconnoissance, que nous nous soumettrions de bon cœur à tout ce qu'il plairoit à Dieu de nous envoyer & de demander de nous. Je ne puis blâmer vos larmes du jour de Pâques; au contraire je vous blâmerois si vous l'aviez passé autrement, & ç'auroit été une insensibilité criminelle. Mais, ma très chere Sœur, si elles ont été pour le veritable sujet que vous en aviez, elles vous auront fait beaucoup prier Dieu, qu'un semblable malheur ne vous arrive jamais.

Pour vous en preserver, il faut sortir de vo-

* La même que celle à qui la Lettre CCCXXXII. est addressée.

votre vie languissante qui vous expose à la tentation. Au nom de Dieu, ma très chere Sœur, efforcez-vous d'entrer dans la voie étroite qui seule mene au salut, en surmontant vos inclinations & la tiedeur qui vous tient dans une vie toute oisive. Car j'appelle une vie toute oisive celle qui n'a point de regle pour les occupations de l'esprit & du corps, qui doivent être continuellement occupés au service de Dieu pour l'adorer en esprit & en verité & agir exterieurement selon sa sainte volonté, surmontant & meprisant les inclinations de la nôtre. Si vous ne vous rendez plus fidele à cela que vous n'avez été jusqu'à present, vous ne vous resoudrez jamais à rien, & la demeure de la Religion vous sera non seulement inutile, mais prejudiciable, la tranquillité qui s'y trouve flattant votre inclination paresseuse, au lieu que peut-être le tracas du monde vous seroit si penible, & les maux que vous y verriez toucheroient si fort vos sens, qu'ils vous reveilleroient de l'assoupissement où vous semblez être, & vous feroient avoir un veritable recours à Dieu & prendre une veritable resolution d'être toute à lui, en voyant l'impossibilité que vous verriez visiblement de servir deux maîtres. 1651.

Je vous puis assurer, ma très chere Sœur, que vos peines me touchent, & que je desire beaucoup que Dieu par la lumiere de sa grace illumine vos tenebres, & que sa force surmonte vos foiblesses, afin que connoissant sa sainte volonté vous puissiez la suivre courageusement. Je l'en supplierai de tout mon cœur, qui vous aime très cherement & desire votre veritable bien.

1651.

LETTRE CCCXL.

A une Religieuse de Port-Royal. Sur la maladie de la sœur de Madame d'Aumont, la visite de la Reine d'Angleterre, &c.

19. Mai. A L'heure même, ma très chere Sœur, que j'ai reçu votre Lettre où vous me mandiez de la part de Madame d'Aumont la maladie de Madame sa sœur, j'écrivis un billet (il étoit huit heures au soir) que je fis exposer afin que les Sœurs le vissent en allant à Matines; & à l'assemblée je leur ai recommandé de prier Dieu sans cesse. J'ai écrit à M. Arnauld pour la recommander aussi au dehors. J'ai pensé envoyer à Gif, mais j'ai cru que Madame d'Aumont l'auroit fait. C'est une chose horrible de se trouver au jugement de Dieu sans y avoir pensé jamais serieusement. Mais il est encore plus horrible d'y avoir pensé plusieurs fois, & de n'avoir pas eu assez de soin de s'y preparer.

Je suis bien aise que la visite de la Reine d'Angleterre se soit bien passée. Que Dieu par sa grace nous preserve de son retour!

Ma Sœur N. étant en l'état que vous le dites, il est à propos de lui retrancher la nourriture solide & de la tenir au lit. Ce sera une bonne penitence & meilleure que du jeûner au pain & à l'eau, quoique l'amour propre n'en soit pas si satisfait.

LET.

1651.

LETTRE CCCXLI.

*A la Mere Regnaudot * Religieuse demeurant au Monastere de Liesse. Sur ce qu'elle étoit alors plus près de Port-Royal.*

JE n'ai point douté, ma très chere Mere, que votre bonté ne se soit souvenue de nous, & que Notre Seigneur ne vous donne les mêmes mouvemens d'affection pour nous qu'il m'a donné pour vous dès le moment que j'eus l'honneur de vous voir. J'admire, ma très chere Mere, la Providence divine qui vous a rapproché de nous, & encore que ce soit en une maniere penible & non en celle que vous desiriez, j'espere pourtant qu'elle vous sera avantageuse, & qu'enfin vous y trouverez le principal de ce qui vous étoit necessaire. Au surplus, ma très chere Mere, je vous supplie de croire que nous vous regardons comme une de nous, & je vous conjure de regarder la Maison comme vôtre, & d'être assurée que vous pouvez disposer de tout ce qui est en notre pouvoir. Vous nous desobligerez aussi de n'en pas user de la sorte. Je crois que Mademoiselle Soyer vous voit souvent. Dites-lui, ma très chere Mere, tous vos besoins afin qu'elle les dise à la Mere Agnès qui y pourvoira de tout son cœur. Je vous supplie, ma Mere, de prier toujours Dieu pour moi,

20 Mai De P. R des Champs.

* Cette Religieuse venoit d'être canoniquement transferée du Prieuré de Collinance Ordre de Fontevrault, en celui de Liesse, Ordre de S. Benoît, au fauxbourg de S. Germain. Elle y fut associée le 13. Janvier 1652. & en devint Superieure.

1651. moi, & me croyez très sincerement en Notre Seigneur, &c.

LETTRE CCCXLII.

A la Reine de Pologne. Elle lui rappelle ses premiers mouvemens de pieté, & lui dit quelques nouvelles de Port-Royal.

Mai. De P. R. des Champs.

MADAME. Les nouvelles preuves qu'il a plu à Votre Majesté nous donner de son extrême bonté en la mort de ma chere sœur Catherine, m'obligent à l'en remercier très humblement; & j'ose, Madame, dire à Votre Majesté que si une pauvre petite creature comme moi pouvoit en quelque maniere reconnoître l'honneur qu'elle reçoit d'une grande Reine, je croirois le faire un peu par les mouvemens particuliers d'affection, que Dieu me donne toujours plus pressans, pour le salut de Votre Majesté: Ce qui fait que je voudrois, s'il m'étoit possible, mettre tous les serviteurs & servantes de Dieu qui sont au monde, en oraison pour elle, afin qu'ils obtiennent de Dieu pour Votre Majesté, une vertu si forte par la grace de Notre Seigneur Jesus-Christ, qu'elle puisse surmonter tous les empêchemens que la grandeur, la puissance & les richesses apportent au salut que Notre Seigneur nous a acquis par l'humilité, la pauvreté & la souffrance.

Il me souvient si souvent des grands mouvemens de pieté que j'ai vûs en Votre Majesté que je desire fort que Dieu leur fasse produire leur effet. Car ce sont des semences que sa bonté jette dans les ames, & qu'il fait fructifier quand il lui plaît par une nouvelle grace que je le supplie sans cesse

de

de donner si forte à Votre Majesté, qu'elle la rende victorieuse de tous les ennemis visibles & invisibles de son salut, & qu'il remplisse son ame d'un si grand desir de lui plaire que tout ce qu'elle fera au regard des creatures ne soit que pour l'amour de lui. Je suis en peine, Madame, de l'état de votre Royaume à cause de ce qu'on disoit de la guerre des Tartares, lorsque j'étois à Paris. Je prie Dieu par sa misericorde, qu'il detourne de votre pays le fleau de la guerre, qui est si horrible surtout pour ces gens sans Dieu, & qui remplit tous les sens d'horreur. Cependant ce n'est qu'une petite figure de la vengeance que Dieu prendra un jour des pecheurs, quand il leur aura declaré la guerre & qu'il aura lâché le torrent de sa colere, sans esperance d'avoir jamais la paix. 1651.

Je ne puis m'empêcher de recommencer toujours à conjurer très humblement Votre Majesté de donner quelques heures du jour pour s'occuper de l'autre vie, qui vient à mesure que celle-ci s'en va. Nous serons surprises, si nous ne veillons en demandant misericorde avec une vraie humilité, & si nous ne nous efforçons de nous separer de tout le tracas du monde qui ne prend jamais fin, pour donner du tems à cette application. L'esprit malin nous la fera remettre de jour à autre jusqu'au dernier, qui nous ravira la vie & en même tems le moyen de satisfaire à Dieu. Je prie sa bonté de toute l'affection de mon cœur que ce malheur n'arrive pas à Votre Majesté, mais que meprisant la terre, elle ne songe qu'à regner dans le ciel.

Je m'imagine que la bonté de Votre Ma-

1651. jesté veut que je lui dise de nos nouvelles. Je suis ici depuis le mois de Mars, en si grand repos que je crains le tems de mon retour à Paris, qui sera à la S. Jean, pour y achever mon troisieme & dernier triennal qui finira le 4. d'Octobre *. Je ne sai si on me renverra ici. S'il m'étoit permis de desirer quelque chose, ce seroit celle d'y venir mourir dans le repos & l'obéissance. Nos Hermites sont plus fervens que jamais, & Dieu y envoie toujours quelqu'un à la place de ceux qui meurent. Il y est mort un bon Prêtre, un Medecin & mon neveu † depuis un an. Il y en est revenu trois ‡ des mêmes conditions. Pour le dedans nous croissons tous les jours, & sur tout de Religieuses d'autres Maisons. Nous en avons quinze qui sont bien bonnes Filles, & il y en a encore qui desirent venir: personne n'en veut & elles me font plus de pitié que les seculieres qui ne sont pas engagées & peuvent chercher où se mettre. Ces pauvres Religieuses quand elles connoissent leurs devoirs & sont dans des Maisons où elles ne les peuvent suivre, languissent sans secours.

Tout notre petit monde qui est aux deux Maisons dedans & dehors au nombre de deux cens vingt huit personnes, prient Dieu pour Votre Majesté & pour la petite Princesse. Je crois que si ma pauvre sœur étoit en vie elle craindroit que les maux qu'el-

* La Mere Angelique fut encore continuée pour un quatrieme triennal.

† M. Manguelen, M. Pallu & M. de Sericourt.

‡ Peut-être la Mere Angelique veut-elle parler de MM. de Saci, Hamon & des Landres.

qu'elle a au visage ne viennent de chaleur, 1651.
peut-être de la nourrice qui apparemment n'a pas assez de lait, & elle supplieroit Votre Majesté de lui en donner deux, afin que la grande quantité de lait la refraîchît. J'ai vu qu'elle a donné cet avis à Madame de Guise pour un de MM. ses enfans, à qui cela réussit très bien. Je prie Dieu qu'il la conserve & comble Votre Majesté de ses saintes graces. Je suis, &c.

LETTRE CCCXLIII.

A Madame de Saint-Ange. Elle l'exhorte à travailler fortement à son salut.

JE ne faut ni raisonner, ni marchander, Vers Juin.
ma très chere Sœur, avec notre souverain Maître; sa volonté nous doit être une très aimable aussi bien que très necessaire loi. Faisons dès maintenant ce que nous ferons dans l'éternité de l'ardeur de tout notre cœur, si nous sommes si fortunés que d'être du nombre des élus: oublions tout pour suivre cette fortune. La voie est non seulement étroite, mais remplie d'épines, bienheureux ceux que la souffrance ramene à Dieu.

LETTRE CCCXLIV.

A la Reine de Pologne. Sur la guerre des Tartares & des Turcs contre la Pologne, les bonnes dispositions de cette Princesse, un Ouvrage de M. de S. Cyran, &c.

MADAME. Je suis toute effrayée d'avoir 6. Juillet.
appris par celle dont il a plu à Votre D. P. R des
Majesté nous honorer du 22. Mai que l'ar- Champs.
mée du Roi & des Turcs sont prêtes à se

 bat-

1651. battre. Le peril où est le Roi & les inquietudes de Votre Majesté, me sont toujours presentes. Je me console de ce qu'il n'arrivera rien qui ne soit ordonné de Dieu dont la bonté & la misericorde sont infinies; & dans cette confiance nous le prions qu'il detruise les ennemis de son Eglise & qu'il rende les Chretiens vraiment agreables à sa divine Majesté, afin qu'il les delivre non seulement du peril present de leurs ennemis visibles; mais encore des invisibles qui sont bien plus redoutables, puisqu'ils nous veulent precipiter dans la mort éternelle. J'ai été consolée avant-hier de ce qu'un de nos amis qui venoit de Paris & auquel je ne me pus empêcher de demander si on ne savoit rien de Pologne, me dit que le Roi de Perse, armoit puissamment contre les Turcs, ce qui les obligera de quitter la Pologne pour se defendre. Je prie Dieu qu'il soit ainsi, & que Votre Majesté delivrée de ses ennemis, ne songe plus qu'à servir Dieu parfaitement.

Elle a bien raison de le remercier de l'avoir delivrée des intrigues de la Cour de France, & de pouvoir vivre plus en solitude que Votre Majesté ne pouvoit ici. C'est un grand moyen d'éviter beaucoup de fautes: mais les Reines ont de si grandes obligations de faire du bien & d'empêcher le mal, qu'il y a toujours beaucoup à craindre de ne pas satisfaire à Dieu. Je le remercie de ce qu'il donne toujours de bons desirs à Votre Majesté, & de ce qu'il lui continue les sentimens de son amour & de sa crainte, que la Grandeur efface du cœur de presque tous les Princes qui s'occupent si fort de leur grandeur qu'ils oublient.

blient celle de Dieu, devant lequel la leur n'est que petitesse. Je ne cesserai jamais de le prier qu'il couronne ses dons en Votre Majesté, les rendant parfaits par une vraie correspondance. Je me donne souvent l'honneur de visiter Votre Majesté en esprit dans votre petit cabinet, où je vous vois lire aux pieds de votre crucifix, & je me tiens aux vôtres pour prier avec Votre Majesté que Notre Seigneur la regarde & remplisse de ses misericordes Votre Majesté & la petite Princesse. 1651.

Nous presentons à Votre Majesté un Livre *de l'aumône* * qu'on dit être fort bon, & qui fait du fruit ici en faveur des pauvres dont les miseres sont extrêmes tant à cause des ravages des gens de guerre, que pour la cherté des vivres. Les riches y gagnent encore davantage en faisant l'aumône, puisqu'ils reçoivent au centuple. Je pensois retourner à Paris dès la fin du mois passé, mais Madame de Luines qui est en Touraine m'a priée de l'attendre jusqu'au 16. par ce qu'elle desire passer ici quelques jours. M. son mari & elle s'avancent tous les jours dans la perfection chretienne. Ils nous ont donné leur troisiéme fille, dont l'aînée a l'honneur de porter le nom de Votre Majesté & est très jolie. Les Hermites ne manquent pas, Madame, de beaucoup prier pour votre Royaume & pour votre personne, que nous recommandons à tous nos amis éloignés, ne pouvant trouver trop d'intercesseurs pour Votre Majesté de qui je suis, &c.

* Ouvrage de M. de S. Cyran, sur lequel on peut voir ce qui est dit p. 207. du Tome II. des Memoires de M. Lancelot.

1651.

LETTRE CCCXLV.

A une Religieuse de la Congregation de Notre Dame. Elle l'encourage dans ses bonnes resolutions.

8. Juillet. VOus avez grande raison, ma chere Mere, de desirer beaucoup la retraite & le silence, puisqu'il n'y a pas d'autres moyens de retourner à Dieu veritablement, surtout quand on a été en charge trop tôt, & qu'étant sans vraie conduite, on a agi par son propre esprit. Combien de difficultés se rencontrent pour sortir de la mauvaise habitude d'agir par nous-mêmes, & qui nous trompent sous mille pretextes. Il ne faut pas pourtant, ma chere Mere, se décourager, puisque ce qui nous paroît impossible est facile à Dieu, auquel nous devons avoir un continuel recours avec confiance qu'ayant commencé à nous secourir par sa pure misericorde, il continuera par elle-même. Je suis, &c.

LETTRE CCCXLVI.

A Madame la Duchesse de Luines. Elle l'exhorte à la pratique des vertus sur tout des interieures.

18. Juillet. JE vous supplie très humblement, Madame, de croire, que nous avons reçu celle dont il vous a plu nous honorer, avec grand respect dans la reconnoissance que nous devons de ce que vous daignez vous souvenir de notre bassesse. Dieu nous a fait aussi la grace de le prier pour vous & pour votre famille. Quant à ce qu'il vous a plu me commander de vous dire quelques-unes de

de mes pensées, je n'ai pu m'en acquitter, 1651.
n'en ayant point que j'estime dignes de votre entretien, & cela m'a fait differer à me donner l'honneur des vous écrire jusqu'aujourd'hui, que considerant la vie de S. Alexis, j'ai pensé que vous auriez agreable que je vous suppliasse très humblement de la regarder comme un parfait modele de la vie chretienne. Car quoiqu'elle paroisse toute extraordinaire & inimitable, neanmoins je crois que les Chretiens doivent être aussi pauvres d'esprit, aussi humbles, patiens, separés des creatures & assidus à l'oraison qu'a été ce Saint, qui n'a rien fait de trop pour Dieu, puisqu'il n'a suivi que les mouvemens de sa grace qui l'ont obligé à cette vie si extraordinaire. Quoique Dieu n'oblige pas tous les Chretiens à la suivre exterieurement, au moins devons-nous desirer de la suivre dans ses pratiques de vertus interieures, qui nous sont toutes commandées par l'Evangile. Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il les imprime de plus en plus dans votre cœur, & que par le vrai mepris de tout ce qui est au monde vous puissiez parvenir au parfait amour de Dieu.

LETTRE CCCXLVII.

A Madame de Bernieres. Elle l'encourage dans le service de Dieu.

NE vous decouragez point, ma très chere Sœur, je vous en supplie, encore que vous fassiez quelquefois des fautes; mais louez Dieu de la grande misericorde qu'il vous fait de les reconnoître, de les haïr, de desirer de les corriger toutes, Juillet.
&

1651. & d'embrasser tous les moyens de vivre dans la perfection chretienne. N'êtes vous pas bien heureuse, ma très chere Sœur, & trop obligée à la bonté de Dieu qui vous a regardée par sa misericorde entre tant d'autres qu'il laisse dans la corruption du monde, abandonnés aux passions de leur cœur.

Je me rejouis de ce que vous allez passer votre fête à notre desert. Mais je suis fâchée de n'y être pas pour vous y recevoir. Je me console de ce que vous vous y trouverez mieux que moi. Dieu aidant, je vous y accompagnerai en esprit, dans vos devotions. Je m'assure que M. votre bon mari vous aura fait part du bon Sermon de M. Singlin sur Sainte Magdeleine, qui a été admirable. Priez Dieu pour moi, ma très chere Sœur, je vous en supplie très humblement, comme je le fais pour vous, qu'il imprime si avant dans notre cœur les saintes verités qu'il nous a enseignées par sa sainte parole & scellées de son sang, que nous le confessions toujours devant les hommes. J'ai l'honneur, &c.

LETTRE CCCXLVIII.

A la même. Sur le même sujet & sur les Religieuses de Liesse.

17. Août. IL est vrai, ma très chere Sœur, que j'ai beaucoup ressenti votre affliction du malheur qui est arrivé chez vous, lequel est bien grand; mais enfin il faut adorer les jugemens de Dieu en paix & prendre garde pour l'avenir. Je crois que vous aurez reçu presentement les Lettres que M. Singlin vous a écrites pour reponse aux vôtres. Nous reçumes hier la vôtre, où nous apprenons

prenons que Dieu vous a renvoyée à votre solitude. C'eſt afin de vous donner moyen de vous preparer au retour que vous avez à faire dans le monde, en cette occaſion perilleuſe où j'eſpere que ſa miſericorde vous ſoutiendra, puiſqu'il vous fait tant de graces que de vous donner ſa ſainte crainte & la defiance de vous-même, qui vous porte à invoquer ſon ſecours, qu'il nous a promis de donner toujours à ceux qui l'invoqueront en verité. 1651.

Dites ſouvent, ma très chere, le premier Pſeaume de Sextes de la Sainte Vierge, (qui eſt le CXXII.) & ſoyez vraiment comme une humble ſervante qui regarde ſans ceſſe les yeux de ſon maître Notre Seigneur Jeſus-Chriſt & de ſa maîtreſſe ſa ſainte Mere, pour recevoir les liberalités de ſes ſaintes graces qui vous rendront forte dans les plus fâcheuſes rencontres du monde & du demon, vous faiſant mepriſer toutes les vanités & avoir grande compaſſion de ceux qui les aiment, comme vous les avez aimées autrefois & les aimeriez encore ſi Dieu ne vous avoit prevenue de ſa grace. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous conduiſe en toutes choſes.

Je vous ſupplie très humblement de dire à M. de Bernieres, que j'ai parlé à M. Singlin de nos Sœurs de Lieſſe. Il eſt tout reſolu de terminer auſſitôt qu'on aura ce qu'il faut de Rome pour la bonne Mere qu'il ne faut pas abandonner. Je puis aſſurer que c'eſt un de mes grands deſirs de les voir en ſureté, & ſi Dieu nous en donne le moyen, je ferai travailler à leur faire des cellules auſſitôt que je ſerai retournée à Port-Royal.

L E T-

1651.

LETTRE CCCXLIX.

A la Reine de Pologne. Elle l'exhorte à remercier Dieu de la victoire que le Roi son mari avoit remportée, & à travailler serieusement à son salut.

29. Août. De P. R. de Paris.

MADAME. Les heureuses nouvelles que nous avons apprises de la grande victoire qu'il a plu à Dieu de donner au Roi sur les ennemis de l'Eglise & de son Etat *, nous remplissent de joie, & nous ont fait rendre graces à sa divine bonté qui a delivré vos peuples de si furieux ennemis & Votre Majesté de tant d'apprehensions & d'inquietudes. Je m'assure, Madame, qu'elle remerciera Dieu de cette grande grace, avec autant & plus d'ardeur qu'elle ne la lui a demandée, & qu'elle n'attribuera pas tant la defaite d'une si nombreuse & redoutable armée au courage du Roi & de ses soldats, qu'au bras invincible de Dieu qui dissipe les plus forts combattans, comme la poussiere fait le vent. Nous avons appris de notre bon Pere M. de S. Cyran, qu'il falloit rendre pour le moins deux fois autant de tems graces à Dieu pour une grace reçue, qu'on en avoit employé à la demander, & de plus en faire une reconnoissance particuliere au jour anniversaire qu'elle nous étoit accordée, & encore le jour du mois & de la semaine. Quand Votre Majesté se souviendra du peril où étoit le Roi votre mari d'être tué ou fait prisonnier, & vo-

* Le 30. Juin Jean Casimir Roi de Pologne à la tête de cent mille Polonois, battit trois cens mille Tartres & Cosaques.

votre Royaume saccagé, & que Dieu a delivré Votre Majesté par une très glorieuse victoire, elle ne croira jamais pouvoir assez faire pour reconnoître un bienfait si signalé. 1651.

Dans les jours de votre joie, Madame, je vous supplie très humblement de n'oublier pas ceux de votre douleur. Que Votre Majesté se souvienne toujours que les plus grandes pertes & angoisses du monde qui finissent avec la vie, ne sont rien comparées aux maux de l'éternité, que nous ne saurions éviter que par la pure misericorde de Dieu & les merites de Notre Seigneur Jesus-Christ, auxquels nous ne pouvons participer qu'en suivant ses maximes. Votre Majesté les a étudiées & les a reverées dès sa jeunesse, mais ce n'est pas assez. Il faut, Madame, s'avancer dans leur fidele pratique, & Dieu vous ayant fait Reine, & affermissant votre Royaume par la ruine de vos ennemis, cela oblige Votre Majesté à vous attacher plus fortement à son saint service, & à être sa plus fidele disciple. Ce sera cette heureuse qualité, Madame, qui vous rendra heureuse & glorieuse pour l'éternité; & c'est elle que je demande à Dieu, dans le desir ardent qu'il me donne pour le salut de Votre Majesté de laquelle il m'a fait être, quoique très indigne, Madame, &c.

LETTRE CCCL.

A une Religieuse de Port-Royal qui étoit en charge. Au sujet de Madame Dessaux & de quelques autres personnes.

NOUS avons été bien surprises de la mort de la bonne Madame Des- 27. Aoûst.
saux

1651. faux *, mais vraiment elle est heureuse puisqu'elle avoit Dieu dans le cœur, & qu'on peut dire que si elle a fait des fautes comme personne n'en est exemt, ç'a été par pure fragilité. J'écris à N. & je vous envoie huit aulnes de serge que nous avons filé pour lui faire une robe. Il la faut savonner avant que de l'employer. Elle est vile, mais elle est legere. Il faut qu'elle aime la pauvreté dans l'habit, autrement elle le profaneroit.

Pour ce que vous me dites de N. & que c'est son humeur naturelle d'agir ainsi; il faut, s'il vous plaît, lui parler doucement, car c'est une pitié que la misere humaine. Il n'y a presque personne qui ait la force de porter la reprehension, si elle n'est assaisonnée au goût de l'amour propre. Ne vous degoûtez pas d'elle pour ses fautes, je vous en supplie: vous savez qu'il n'y a personne de parfait.

C'est une chose pitoyable que cette autre pauvre fille qui s'est brulée. Je prie Dieu qu'il lui fasse la grace de souffrir ses douleurs avec une vraie patience. Il la faut bien exhorter & prier pour elle. C'est en ces occasions où il faut redoubler la charité. Je vous supplie qu'on la panse avec autant de soin que si c'étoit vous ou moi; car en verité c'est cruauté de ne le pas faire. Je m'étonne fort de la tristesse de N. Je pensois qu'elle seroit bien gaie, se voyant prête à revenir. Il faut avouer que nous sommes sujettes à beaucoup de miseres. Dieu nous fasse la grace d'avoir autant d'humilité.

LET-

* Elle mourut le 25. Août 1651.

1651.

LETTRE CCCLI.

A Madame de Mornai de Villarceaux Abbesse de Gif. Sur la maladie de la Sœur de S. Maur de Chiverni & la mort de Madame Dessaux.

NOs Sœurs n'ont pas manqué, ma très chere Mere, de nous écrire tous les temoignages de bonté & de charité que vous aviez rendus à M. Moreau pour nous, qui me rejouissent toujours beaucoup & me rendent de plus en plus votre obligée. Ce me sera toujours une particuliere consolation qu'il vous puisse rendre quelque service, aussi bien que tout le reste de la Maison, qui en aura toujours le desir en attendant l'occasion. Je loue Dieu, ma très chere Mere, de ce que vous vous portez mieux. Dieu nous a donné à la place du bon M. Pallu un Medecin *, qui est encore plus habile que lui. Si vous en avez besoin, il n'aura pas moins de charité pour vous servir. Peut-être que n'étant pas encore connu vous pourriez l'employer pour la bonne Sœur de S. Maur. Neanmoins, ma très chere Mere, ne faites rien, je vous en supplie, qui puisse apporter le moindre trouble.

28. Août.

* M. Hamon.

Je suis ravie de la charité que vous avez faite à la bonne Religieuse, & de ce qu'elle vous a édifiée. Pour moi je ne trouve point de plus grande charité que d'assister ces pauvres Filles, leur donnant moyen de rendre à Dieu ce qu'elles lui ont voué. J'en ai reçu grande quantité, & ne m'en suis jamais repentie. Elles sont plus humbles & plus reconnoissantes que celles qu'on reçoit seculieres.

La

1651. La pauvre Madame Deſſaux mourut le jour de S. Louis, tout ſoudain. Il eſt vrai qu'il a plus d'un an qu'elle étoit toute mourante, & ne ſongeoit qu'à ſe preparer à mourir; mais on n'y voyoit rien d'extraordinaire. C'étoit une très bonne femme, qui a ſervi notre Maiſon depuis plus de dix-huit ans * dans une très grande charité, humilité & fidelité. Je la recommande très humblement aux prieres de votre Communauté. Ma Sœur Catherine Flavie (ſa fille) en pourra bien faire autant l'un de ces jours quoiqu'elle ſoit en toutes les *Obſervances*. Elle a un viſage de mort; mais comme vous ſavez, ma chere Mere, ſon eſprit fait de ſon corps ce qu'il lui plaît, pourvû qu'il ſoit ſatisfait d'ailleurs.

LETTRE CCCLII.

A Mademoiſelle de Luzanci. Sur la maladie de de ſa tante (la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation Arnauld,) & ſur la neceſſité de ſe bien preparer à la mort.

28. Août. JE vous reponds, ma très chere niece, au lieu de ma Sœur Angelique qui entend la Meſſe. Ma ſœur Anne continue à être mieux, n'ayant plus de diſſenterie mais encore de la fievre. Comme elle a un mechant foie, ſa maladie pourra bien ſe terminer en épatique. Elle va prendre medecine. Enfin elle eſt à Dieu & nous toutes nous ſommes dans un âge & dans des

* Il eſt dit dans le Necrologe qu'elle rendit pluſieurs ſervices aux deux Monaſteres, & qu'elle prit de grandes peines pour le Tour & le menage, pendant plus de vingt-cinq ans. On peut voir d'ailleurs ce qui y eſt dit de ſes vertus.

des infirmités qui nous doivent faire preparer à mourir bientôt. Je ne sai s'il y a du tôt ou du tard dans dans tout ce qui doit finir, pour moi je n'y en trouve point. Je ne me puis assez étonner de notre misere qui nous amuse toujours, dans les momens que nous avons pour operer notre salut, à des niaiseries & à de vaines apprehensions de choses qui n'arriveront peut-être jamais, au lieu de ne songer qu'à nous tenir prêtes pour ce qui arrivera infailliblement & dont l'évement sera éternel. 1651.

LETTRE CCCLIII.

A Mademoiselle de Bernieres. Elle l'exhorte à se bien preparer à la Communion.

JE suis bien aise, ma très chere Sœur, de ce que vous vous preparez pour bien communier à la Nativité de la Sainte Vierge. La negligence en une chose si sainte & si importante à notre salut, & à une grace si extraordinaire que Notre Seigneur nous a donnée par un grand excès d'amour, ne peut venir que d'une grande ingratitude envers l'infinie bonté de Dieu. En vous, ma très chere Sœur, à cause de votre jeunesse, je pense bien que ce n'est que manque d'assez d'attention & de consideration. Mais, ma chere enfant, il faut vous rendre dorenavant plus attentive, & vous souvenir qu'à mesure que vous croissez dans l'âge, vous croissez aussi dans la concupiscence, de sorte que si vous n'essayez de croître dans la grace & la vertu de l'homme nouveau qui surmonte la corruption du vieil, elle detruira la charité; & comme le corps ne croît que par la nour- 3. Septembre.

riture

1651. riture corporelle, l'ame ne croît que par le corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, qui est l'ame de notre ame. Je vous prie ma très chere Sœur, lisez attentivement l'Oraison de la Communion qui est dans la Pratique de la Messe: elle vous fera connoître la grandeur de ce très saint Sacrement, & vous fera voir l'obligation de vous bien preparer à le recevoir, à quoi toute notre vie devroit être employée. Je suis toute à vous.

LETTRE CCCLIV.

A une Religieuse de Port Royal. Elle l'exhorte à s'humilier devant Dieu, & donne quelques avis aux petites Pensionnaires.

7. Septembre. VOUS pouvez facilement reconnoître, ma très chere Sœur, que toutes vos fautes & le decouragement qui les suit ne viennent que d'orgueil, de sorte que l'unique remede est l'humiliation devant Dieu, reconnoissant à tout moment en sa sainte presence votre misere, votre foiblesse, votre incapacité pour le bien & la violente pente que vous avez à toutes sortes d'imperfections. Que cette vûe ne vous decourage point, ma chere Sœur, puisque si vous voyez en vous un abîme de pauvreté & de miseres, vous verrez en Dieu un autre abîme de richesses, de graces & de vertus qu'il est prêt de donner aux pauvres d'esprit, auxquels il dit que son Royaume qui est lui-même appartient. Soyez donc pauvre d'esprit, c'est-à-dire, acceptez de bon cœur ce qui vous est propre, qui est toute votre misere & votre pauvreté. Si vous voulez bien n'avoir que cela par vous même,

me, alors les richesses de Dieu seront à vous; mais il ne faut pas, ma chere Sœur, les vouloir attirer en vous, car elles periroient, mais les posseder en Dieu même, vous abîmant en lui où vous en jouirez en toute sureté. Ne songez donc, ma chere Sœur, qu'à vous separer de vous même & de toutes les creatures pour vous unir à Dieu. Quand vous ferez des fautes, voyez que ce n'est que pour vous arrêter à vous même, ou à quelque autre chose de crée. Retournez aussitôt par un regard humble & paisible à Dieu, & il detruira votre faute & vous attirera à lui. Toutes nos pensées, nos raisonnemens, nos regrets, nos desirs sont tous vains, s'ils ne sont formés par l'esprit de Dieu, & ils ne viennent jamais de lui s'ils ne nous portent à l'humilité, à la paix, à la simplicité & au retour à Dieu. 1651.

Je suis bien aise de ce que nos petites Sœurs font bien: faites-leur nos recommandations, & leur dites que je leur porterai, Dieu aidant, tout ce qu'il faut pour leur Chapelle En attendant je leur envoie une image de Notre Seigneur Jesus-Christ & de S. Jean qui baise sa sainte main. Dites-leur que pour devenir bonnes filles & être heureuses dès ce monde, elles n'ont autre chose à faire que de baiser sans cesse cette sainte main. Quand elles sont tristes, qu'elles la baisent humblement & devotement, & elles obtiendront une sainte joie. Quand elles auront fait quelque faute, qu'elles la baisent & elles en obtiendront le pardon. Quand elles auront quelque repugnance au bien, ou quelque desir du mal, qu'elles la baisent & Notre Seigneur le detruira. Enfin en Notre Seigneur Jesus-

1651. Christ, si elles y ont un vrai recours, elles trouveront force, paix, joie, grace, misericorde & toutes sortes de biens.

Dissimulez l'éloignement que votre Sœur a de vous, & quand vous l'appercevrez, offrez cette plaie de son cœur à Dieu, afin qu'il lui plaise de la guerir. J'espere que sa bonté le fera. Enfin, ma très chere Sœur, faites pour elles toutes comme pour vous, recourez continuellement à Dieu pour tout ce que vous verrez leur manquer. Je suis toute à vous. Ne m'oubliez pas s'il vous plaît demain, & toutes nos petites Sœurs. Je leur demande un *Salve* en commun, mais de bon cœur.

LETTRE CCCLV.

A la Reine de Pologne. Sur la victoire remportée par le Roi, sur la jeune Princesse sa fille, sur Madame de Luines, &c.

8. Septembre. De P. R. de Paris. MADAME. Je m'étois deja donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté sur l'heureux succès qu'il a plu à Dieu vous donner contre ses ennemis & les vôtres, lorsque j'ai reçu celle qu'il a plu à la bonté de Votre Majesté daigner m'écrire sur le même sujet, qui nous a tous remplis de joie dans l'admiration de la divine misericorde & providence de Dieu, non seulement sur Votre Majesté & sur votre Royaume, mais sur son Eglise pour laquelle durant que ses enfans dans les deux plus grands Royaume * s'entretuent, il ne laisse pas de detruire les Infideles par d'autres, comme il a fait par le Roi votre mari, & en-

* La France & l'Espagne alors en guerre.

encore, à ce qu'on nous a dit par les Venitiens *. Ainsi la puissance & la sagesse de Dieu se mocque de ses ennemis & s'en joue comme il lui plaît, les souffrant un tems & puis en un moment il les detruit. Bienheureux sont ceux qui considerent ses œuvres avec attention & qui veillent pour ne se pas laisser surprendre au jour de la colere qui venant pour executer sa derniere justice n'épargnera plus personne, & ne donnera plus le tems de faire penitence. 1651.

J'admire, Madame, & me rejouis beaucoup du mouvement de pieté que Dieu donne à Votre Majesté de desirer que Madame votre fille soit Religieuse. Son Altesse est heureuse que vous ayez ces bons mouvemens pour elle, qui lui attireront beaucoup de benedictions de Dieu, & qui feront que Votre Majesté lui donnera une éducation digne de Dieu, auquel Votre Majesté la consacre par ces saintes affections. Nous sommes très indignes que Votre Majesté daigne nous regarder pour desirer que nous puissions lui rendre nos très humbles services, & l'impossibilité de la chose n'empêchera pas que nous n'essayions de le faire en la maniere qu'il nous sera possible, en offrant tous les jours & plusieurs fois son Altesse à Dieu, le suppliant de la rendre toute sainte & parfaite. Quand il plaira à Votre Majesté nous faire l'honneur de nous envoyer son portrait, que je la supplie de faire peindre aux pieds de la Sainte Vierge, nous le ferons met-

 tre

* Le 10. Juillet les Venitiens defirent entierement à la hauteur de Trio l'armee navale des Turcs, qui eurent plus de cinquante Galeres ou vaisseaux pris ou brulés.

1651. tre en un lieu public, afin que les Sœurs le voyant aient encore plus de soin de prier tous les jours la Sainte Vierge pour son Altesse.

J'ai fait savoir à Madame de Luines l'honneur que Votre Majesté lui faisoit de se souvenir d'elle. Elle n'auroit pas manqué d'en temoigner à Votre Majesté ses très humbles reconnoissances, sans que dès le lendemain elle accoucha de deux enfans, d'un fils & d'une fille, qui vivent tous deux quoiqu'ils soient venus avant terme. Madame leur mere eut la fievre double tierce huit jours avant sa couche, & elle l'a encore *. Il n'y a que quatre jours qu'elle est accouchée. Votre Majesté a en cette Dame une fille spirituelle & une servante qui est vraiment à Dieu. Monsieur son mari est aussi à Dieu d'une maniere très particuliere, & qui donne un rare exemple de la vraie pieté chretienne.

Nous allons addresser de nouvelles prieres à Dieu afin qu'il assiste Votre Majesté dans sa grossesse, & qu'il fasse naître dans la sainte Eglise, pour sa gloire, l'enfant qu'elle porte, & qu'il soit un jour une pierre vive dans son Eglise éternelle avec Votre Majesté. Tout le reste n'est rien, Madame, & moins que rien, s'il se peut dire. La seule majesté de Dieu, la seule éternité à laquelle les élus participent, est digne des desirs de Votre Majesté. Si vous avez des afflictions, regardez-

* Madame la Duchesse de Luines mourut de cette couche le 13. Septembre 1651. & fut enterrée à Port-Royal des Champs avec ses deux enfans qui moururent aussi presque dans le même tems

dez-la, Madame, & vous ſerez conſolée, 1651.
puiſque ce ſont des moyens de plaire à Dieu, qui n'aime que ceux qui ſont conformes à ſon Fils ſouffrant & crucifié. Lorſque vous aurez des joies & des proſperités, regardez Dieu pour ne vous y pas arrêter ni vous y ſatisfaire, puiſqu'ils ne ſont rien que des amuſemens qui nous éloignent très ſouvent, pour ne pas dire toujours, de Dieu & du deſir de l'éternité.

Au même tems que j'ai appris votre victoire, j'ai appris la perte de votre procès qui m'a touchée peut-être trop. Car enfin, Madame, ce ſont des biens de ce monde, qui periront avec lui. L'acte de ſoumiſſion que vous ferez en cela à Dieu & à ſa ſainte volonté, ſera incomparablement plus utile que n'eût été le bien que vous perdez. Je ſupplie très humblement Votre Majeſté de ne ſe point amuſer à conſiderer l'injuſtice qu'on lui a pu faire, mais plutôt de faire juſtice à elle-même, en ſoumettant ſon cœur & ſon eſprit à Dieu en cela & en toute autre choſe, comme Votre Majeſté ſait qu'elle y eſt obligée. Je ſai, Madame, que vous en pourrez avoir quelque peine parce que vous vous attendiez de payer par le gain de ce procès, les dettes que vous avez ici; mais Dieu y pourvoira, & Votre Majeſté lui temoignera une grande fidelité, à laquelle il donnera une grande benediction, s'il vous plaît de rechercher avec ſoin le moyen de ſatisfaire à vos creanciers avec plus d'affection que vous n'auriez fait ſi vous euſſiez gagné ce procès. Des Rois & Princes Payens ont relevé leur courage dans des pertes, & ont fait des efforts plus grands de juſtice & même de li-

1651. liberalité. S. Louis votre pere l'a fait plus heureusement, puisque ç'a été par la grace de Jesus-Christ: il a toujours été incomparable dans les afflictions & les pertes qui lui sont arrivées. Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, que vous ayant fait Reine en ce monde comme lui, il vous fasse sainte comme lui. Ce sont les plus grands desirs de celle qui est, &c.

LETTRE CCCLVI.

A M. de Fleury. Sur la mort de la fille de la Reine de Pologne, & sur les malades qui étoient à Port-Royal.

21. Septembre. LA Lettre que vous nous avez écrite, Monsieur, le 8. Août, nous a extrêmement surprises & touchées, à cause de la douleur de la Reine qui ne peut qu'avoir été très grande, comme son affection & sa tendresse pour Madame sa fille. Sa Majesté ayant tant desiré des enfans, pour qui naturellement elle a une inclination toute extraordinaire, ne peut qu'elle n'ait été très sensible à cette perte. J'espere que la foi consolera Sa Majesté, puis qu'elle lui donnoit des pensées & des desirs tous chretiens pour cette petite Princesse, qui est heureuse de ce que Dieu l'a prise pour lui, & ait trompé les pretentions des hommes sur son Altesse. Si je ne regardois la Reine qui me fait une extrême pitié de la voir privée des plaisirs innocens que lui donnoit cette petite Princesse, j'aurois de la joie de voir Son Altesse delivrée de la corruption & de la misere de la terre. Nous prierons bien Dieu qu'il rende à la Reine une autre enfant pour celui qu'il lui a ôtée. Vous nous obligerez,

rez, Monsieur, de nous donner des nouvelles de Sa Majesté. Elle a eu de rudes secousses pendant sa grossesse. Que notre Seigneur par sa bonté veuille être son soutien dans toutes les rencontres ! 1651.

Nous sommes ici dans de très grandes apprehensions de guerres civiles, dans une cherté extraordinaire de toutes choses, & dans une si grande quantité de malades qu'il y en a en notre Maison des Champs quarante quatre. Ici nous en avons peu, graces à Dieu, encore que tout en soit plein à Paris. On meurt peu pour la quantité de malades, & il n'en est encore mort pas une à Port-Royal. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de vous souvenir en vos saints sacrifices de tous nos besoins & de me croire toujours, &c.

LETTRE CCCLVII.

A la Reine de Pologne. Sur la mort de la petite Princesse sa fille, & sur celle de Madame la Duchesse de Luines.

MADAME. Je n'ose presque me presenter devant Votre Majesté, dans la crainte de lui renouveller sa douleur au sujet de la mort de Madame sa fille; & si je ne me confiois en la bonté de Dieu & en la vraie foi qu'il a donnée à Votre Majesté, je serois demeurée en silence, sachant bien que la plaie de son cœur auroit été sensible à un tel excès, qu'il n'auroit pas fallu prendre la hardiesse de lui en parler. Mais je prends confiance dans le souvenir de la maniere si chretienne avec laquelle Votre Majesté nous parloit de cette chere Princesse, dans la derniere Lettre dont elle a daigné nous honorer, 27 Septembre.

1651. norer, souhaitant qu'elle fût toute à Dieu & consacrée à son saint service. Peut-être, Madame, qu'il se fût trouvé des impossibilités, & assurément sans miracle jamais cela n'eût été, le monde étant dans une telle corruption qu'il estime indigne non pas seulement d'une fille de Roi d'être Religieuse, mais d'une heritiere tant soit peu de consequence.

Dieu a levé tous les obstacles aux saints desirs de Votre Majesté, & quoique les sens n'aient pu que souffrir extrêmement dans cette rude separation, je me promets, Madame, que l'infinie bonté de Dieu aura donné de la consolation au fond de l'esprit de Votre Majesté, de voir cette Princesse qui lui étoit si precieuse, devenir une si grande Reine dans le ciel & pour l'éternité, que la plus grande de la terre n'est par digne de la regarder. Dieu a tiré une partie de Votre Majesté dans son paradis, afin d'y tirer votre cœur, lui faisant voir de plus en plus l'instabilité des choses de ce monde & des contentemens qui s'y rencontrent. Votre Majesté venoit de recevoir une grande joie qui a été suivie d'une grande affliction. Il arrive toujours ainsi en ce monde, & il nous est necessaire pour notre salut, puisqu'il ne s'accomplit qu'en participant à la croix de Notre Seigneur. Ainsi, Madame, Votre Majesté a sujet d'esperer aux misericordes de Dieu, si elle reçoit avec humilité & soumission les croix que Dieu lui envoie. Les Grands ne souffrent rien ordinairement en leur corps: il est donc necessaire qu'ils souffrent en l'esprit, puisque sans les souffrances on ne peut être heureux en l'autre vie.

Dieu

Dieu a tiré à lui Madame du Luines au même tems qu'il a plu à Votre Majesté l'honorer des temoignages de sa bienveillance, le neuvieme jour de sa couche. Elle a laisse une très grande édification à tout le monde, par sa bonne vie & sa sainte mort. Dieu l'y avoit preparée d'une maniére très particuliere. Votre Majesté sait qu'elle avoit toujours craint Dieu dès son enfance; mais il y a un an que Dieu l'avoit touchée d'une maniere très extraordinaire par l'exemple de M. son mari, de sorte qu'elle fit un renouvellement de toute sa vie, & ensuite prit resolution avec M. son mari de quitter tout à fait le monde & de se retirer près de Port-Royal des Champs. Pour cela, sur notre terrain, à cent pas du Monastere, ils firent commencer une maison raisonnable avec un parc de soixante arpens; & comme cette maison s'achevoit, Dieu l'a prise. M. son mari deux jours après s'en est allé à une maison de ses amis à une lieue de Port-Royal, jusqu'à ce que sa maison soit habitable. Il a fait porter le corps de Madame sa femme pour l'enterrer à notre Eglise des Champs, y choisissant lui-même sa sepulture. Il a congedié & recompensé tous ses gens, n'en retenant que trois. 1651.

J'ai cru, Madame, que Votre Majesté auroit agreable que je lui rendisse compte de la fin de cette Dame, en laquelle je fais une perte particuliere, parce qu'esperant être presque toujours dans notre Monastere des Champs, elle me faisoit l'honneur de desirer que j'y fusse, & je crois qu'on ne lui eût pas refusé, & ainsi j'y eusse presque toujours été. C'est ce que j'apprehen-

1651. de qui n'arrive pas, mais il ne faut vouloir que ce que Dieu veut. Par tout où je serai, j'espere, Madame, qu'il me fera la grace comme au reste de nos Sœurs, de le prier toujours pour Votre Majesté & d'être, &c.

LETTRE CCCLVIII.

A la Sœur Angelique Magdeleine Annonciade de Boulogne, qui étoit sortie de son Couvent à cause des troubles qui l'agitoient, & demeuroit en une Abbaye de Benedictines. Elle l'encourage & la console.

vers Octobre. NOus avons reçu, ma très chere Sœur, votre derniere qui n'est point dattée; ce qui fait que je ne sai si elle n'est point vieille, & si vous n'êtes point en peine de ma reponse. Je vous assure derechef, ma très chere Sœur, que tant que je vivrai je vous servirai toujours en toute chose, autant que Dieu m'en donnera le pouvoir. Je suis ravie de ce que vous êtes maintenant dans une sainte Maison, dans laquelle vous pouvez servir Dieu en paix sous notre sainte Regle, ce qui est deja la principale partie de ce que vous desirez. Pour ce qui est de vous recevoir ici, vous voyez bien qu'il nous est impossible, puisque M. votre Evêque ne nous en veut pas donner la permission; de sorte que je crois que vous n'y devez point songer, mais à bien user de la grace que Dieu vous a faite, de vous mettre en un bon lieu.

Je ne crois pas que M. de Boulogne vous contraigne de retourner chez vous, & veritablement je crois que vous avez raison, à moins que tous les esprits ne fussent réu-

nis.

nis. Car je ne vois rien de plus dangereux 1651.
que d'être dans une Communauté divisée, où il est très difficile de ne prendre point de parti, & encore plus encore d'en prendre sans offenser Dieu, tant il est malaisé de demeurer dans l'humilité & la charité. Je loue Dieu, ma très chere Sœur, de vous en avoir tirée: cela a été un effet de la bonté de Dieu sur vous, & encore un plus grand de vous avoir si bien addressée. Je ne doute point que Messieurs vos parens n'obtiennent de M. votre Evêque de vous y laisser, & qu'enfin il ne laisse aussi cette bonne Maison en paix. Si nous les pouvions servir nous le ferions de très bon cœur.

Puisqu'on ne vous veut pas permettre d'avoir plus de communication avec M. Macquet, je vous conseille, ma très chere Sœur, de vous y soumettre. Cela n'empêchera pas que vous ne reconnoissiez devant Dieu les grandes obligations que vous lui avez, & que les prieres qu'il fera pour vous ne vous soient utiles. Il faut se soumettre aux ordres de Dieu, il a ses tems & pour nous faire souffrir & pour nous consoler. Attendez tout de sa divine Providence qui tire la verité des plus grandes tenebres, & le bien des plus grands maux. Votre recours dans toutes vos afflictions doit être à sa misericorde, de laquelle seule nous devons tout attendre.

Si on vous le permet je serai bien aise de savoir de vos nouvelles, vous assurant que Dieu m'a donné une très singuliere affection pour vous, & que je le prierai de tout mon cœur qu'il vous fortifie de sa sainte grace, en sorte que vous ne desiriez rien

1651. que de lui plaire, en vous rendant fidele à tous ses ordres. Je vous supplie, ma très chere, de lire tous les jours un des degrés d'humilité de notre Regle de S. Benoît, & de le bien mediter. Vous y trouverez l'abregé de toute la perfection Evangelique, & la voie étroite qui conduit à Dieu. Priez-le qu'il me fasse la grace d'y entrer & de m'y avancer comme je le prierai pour vous. Je suis en Notre Seigneur, &c.

LETTRE CCCLIX.

A Madame de Saint-Ange. Sur les dispositions dans lesquelles elle devoit entrer, puisqu'elle vouloit être Religieuse.

Même tems.

POUR être une vraie servante de Dieu & une parfaite Religieuse, ma très chere Sœur, il faut être devant Dieu comme une bête, qui se laisse conduire sans discernement comme l'on veut. Dites souvent : *Doce me facere voluntatem tuam quia Deus meus es tu:* [Enseignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu.] Et remarquez que le S. Esprit nous fait dire, *Enseignez-moi à faire*, & non pas à connoître. Souffrez vos incommodités avec patience, soyez fidele aux inspirations que Dieu vous donnera pour faire peu à-peu de petits retranchemens des coutumes du monde, d'ajustemens & de propretés superflues, pour vous abstenir des paroles inutiles ; & vous verrez que la consolation qu'apporte la grace, se multipliera en votre ame à mesure que vous ôterez quelque chose à vos sens.

LET-

1651.

LETTRE CCCLX.

*A la Sœur Marie de l'Incarnation le Comte qui faisoit à Port-Royal des Champs la fonction de Prieure *. Sur ses bonnes dispositions.*

Vous avez grand sujet, ma très chere Sœur, de vous rejouir & de benir Dieu de la bonne disposition avec laquelle il vous fait accomplir l'obéissance. Quand le retablissement de Port-Royal des Champs n'auroit servi qu'à vous faire recevoir cette grace qui vous étoit si necessaire, je n'aurois nul regret à toute la peine qu'on y a prise. Je prie Dieu sur-tout qu'il vous conserve cette paix & cet abandon à sa volonté, qui est la meilleure marque des predestinés, qui opere dans l'ame insensiblement le detachement des choses de la terre, & nous lie à Dieu dans lequel nous trouvons notre soutien & notre vie. Au contraire les ames bornées qui mesurent leur pouvoir par leurs sentimens, sont toujours languissantes & tiedes, & ont grand sujet de craindre que Dieu ne les abandonne enfin à leur misere, puisqu'elles la prennent pour leur conduite, au lieu de se confier en sa grace qui peut tout en nous, comme il vous la fait experimenter. Que son saint nom soit beni à jamais.

9. Novembre. De P. R. de Paris.

Il est bon de temoigner à N. la grace que Dieu a faite pour la glorifier & lui donner sujet de le faire, & d'avoir plus de confiance en la grace après avoir connu son pouvoir. Ne craignez point de retourner

 dans

* Cette Sœur ne fut établie vraiment Prieure de Port-Royal des Champs qu'à la fin de 1653.

1651. dans votre disposition passée, les dons de Dieu sont sans repentance. Soyez fidele à vous abandonner à sa conduite & ne craignez point. Jamais personne qui espera vraiment en suivant sa sainte volonté, ne fut confondu Je suis bien aise que vous fassiez travailler. Il faut doucement exciter ces Filles à la fidelité au travail; car la nature est fort sujette à s'appesantir quand l'on n'est pas pressé de la necessité. C'est une misere que la charité puisse si peu au prix de la cupidité.

Dieu est tout-puissant pour guerir ma Sœur N. Au nom de Dieu, ma chere, tenez ferme & que rien ne vous fasse branler. La grace surmonte tout & soutient ceux qui s'abandonnent à sa conduite en tout tems & en tous les évenemens. J'espere que je retournerai bientôt avec vous mais ne mettez pas là votre esperance, ma chere, & ne dites pas *si* à l'égard des creatures; mais si Dieu me soutient, s'il me continue sa grace &c. Ses dons sont sans repentance, confiez-vous en lui seul, auquel seul est la force, la puissance & la gloire. Il nous a delivré, il nous delivre & il nous delivrera de la pusillanimité & de la propre volonté.

LETTRE CCCLXI.

A Madame de Bernieres. Elle la remercie de sa charité & lui donne quelques avis.

13 Novembre. JE ne doute nullement, ma très chere Sœur, que votre bonté pour moi ne vous ait fait rejouir de ma guerison, encore que je ne le merite pas, étant très inutile à tous nos amis de qui je reçois sans cel-

cesse, sans leur pouvoir rien rendre. Ma consolation c'est que Dieu qui leur donne la charité, la recompensera lui-même. J'ai donné votre Lettre à M. Singlin, comme il alloit monter en carosse avec la pauvre petite Demoiselle Therese * qui est allée joindre Madame sa bonne mere dans la terre & dans le ciel. Cela est cause qu'il ne vous aura encore pu écrire, mais à son retour je l'en ferai souvenir, s'il ne l'a deja fait. Je sai qu'il le fera de bon cœur, car je vous assure qu'il a grande charité & affection pour vous. 1651.

Vous avez grande obligation à Notre Seigneur de vous déplaire où vous êtes, & d'apprehender votre foiblesse. Ce sont des marques de sa misericorde sur votre ame, qui vous doivent faire esperer qu'il vous soutiendra, puisqu'il n'y a que la necessité qui vous y tient par des devoirs dont vous ne pouvez vous dispenser. Ayez souvent recours à Dieu, ma très chère Sœur, afin que le venin du monde n'approche point de votre cœur. Dites-lui souvent : *Fiat cor meum immaculatum, ut non confundar.* Ayez pitié de ceux à qui Dieu n'a pas fait les mêmes graces qu'à vous, & priez pour eux. Je n'ose écrire davantage. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXIII.

A la Mere Prieure de Gif. A l'occasion de la mort de Madame l'Abbesse de ce Monastere †.

C'A été mon grand regret de ce que je n'ai pu vous temoigner plutôt la part que 16. Novembre.

* L'un des deux enfans jumeaux de Madame la Duchesse de Luines auprès de laquelle ils furent enterrés.

† Madame de Morñal de Villarceaux Abbesse de Gif mou-

1651. que j'ai pris à vos afflictions pour vous en particulier que j'honore de tout mon cœur, & pour votre Maison pour qui Dieu m'oblige d'avoir grande affection, à cause de la perte que j'ai faite avec vous d'une personne que j'honorois très singulierement, parce qu'elle le meritoit vraiment, & pour l'honneur qu'elle me faisoit de m'aimer plus cent fois que je ne merite, ne lui ayant jamais rendu de service. Enfin, ma chere Mere, il n'y a rien à dire, c'est Dieu qui l'a fait. Il faut adorer sa divine main qui nous a frappé. Votre bonne Mere est heureuse d'avoir été sitôt delivrée des miseres de cette vie, & nous sommes miserables d'y rester si longtems, & d'être toujours dans le peril d'offenser Dieu. Obligez-moi, ma très chere Mere, d'assurer ma chere Sœur de S. Maur de notre très humble service, & que je suis toute à elle. Je salue aussi s'il vous plaît ma Sœur Françoise. Je vous supplie très humblement toutes trois de prier Dieu pour nous. En cela & au reste il nous faut soumettre à sa sainte volonté.

Je vous plains beaucoup, ma chere Mere, dans la suspension & les justes apprehensions où vous êtes par rapport à votre Abbesse future, pour votre Maison en general, & pour vous en particulier. J'ose vous supplier, ma chere Mere, que hors la necessité de ce que vous êtes obligée de faire par le conseil de ceux qui vous condui-

mourut le 21. Octobre 1651. C'est elle qui a fait bâtir l'Eglise & la plûpart des lieux-reguliers. Pendant treize ans qu'elle a gouverné son Monastere, elle s'est applique à affermir & à augmenter le bon ordre & la regularité.

duisent, vous ne pensiez point du tout à l'avenir, & selon la parole de Notre Seigneur, vous n'ayez point soin du lendemain, ne songeant qu'à sacrifier tous les jours à Dieu vos interêts particuliers & ceux de la Maison avec Notre Seigneur Jesus-Christ son Fils, afin que par ses merites il vous regarde & vous protege. Vous êtes son heritage, qu'il a acquis au prix de son sang. Je le prie que sa bonté ne permette pas qu'il soit ravagé par une conduite étrangere, qui ne soit pas soumise à sa grace & à sa verité. Nous prions tous les jours en public, & toutes nos Sœurs le font beaucoup dans le particulier, & il ne se passe point de jour qu'elles ne nous demandent à la Conference des nouvelles de votre affaire, & ne temoignent le grand desir qu'elles ont que Dieu vous assiste par sa toute-puissance, detruisant les efforts de l'esprit malin, de l'ambition & de la malice du monde. 1651.

J'ai pensé, ma très chere Mere, que si par l'avis & la permission de vos Superieurs, votre Communauté faisoit vœu à la Sainte Vierge de lui rendre quelque honneur particulier par quelque devotion qu'elle jugeroit à propos, ce feroit un moyen d'obtenir sa protection speciale dans cette rencontre si importante. Quand je considere la maniere dont les Juifs prioient, jeûnoient, pleuroient & humilioient leurs ames, comme dit la Sainte Ecriture, pour obtenir la delivrance de leurs ennemis, j'ai grande honte de nos froideurs, & de ce que notre secours le plus souvent est aux hommes par nos plaintes & quelquefois par nos murmures, au lieu de nous adresser à Dieu avec

1651. vec une vraie confiance & une humilité profonde, en avouant que nous meritons les chatimens, & surmontant neanmoins nôtre juste crainte par l'esperance en ses misericordes qui sont infinies.

J'ai eu la pensée, d'écrire à Madame de Brienne pour vôtre affaire, ayant éprouvé plusieurs fois qu'elle se porte avec grande charité à ce dont on la prie pour la gloire de Dieu, & que la Reine l'écoute volontiers. Mais je n'ai osé le faire, de peur que si on savoit que je prends part aux interêts de vôtre Maison, cela ne vous fît tort. Je crois que vous feriez bien d'écrire à cette Dame, encore que peut-être vous ne la connoissiez point; car c'est une personne qui prend plaisir à faire du bien à qui elle peut pour l'amour de Dieu. Vous pourrez prendre conseil à ce sujet. Il ne faut rien negliger, ma chere Mere, du côté des hommes, & n'esperer pourtant qu'en Dieu. Croyez-moi, ma très chere Mere, si Dieu ordonne que je puisse avoir l'honneur de vous revoir par quelque occasion que sa providence feroit naître, ce me seroit une consolation particuliere. Cependant, ma chere Mere, nous nous verrons en celui qui me fait être, &c.

LETTRE CCCLXIII.

A la Sœur Marie de l'Incarnation le Conte. Sur la maniere de tenir le Chapitre, &c.

21. Novembre. VOus ne sauriez plus trembler, ma très chere Sœur, que j'ai fait autrefois en tenant le Chapitre. Cela n'est que bon & donne sujet d'avoir recours à Dieu pour lui demander son esprit & sa grace, ce qu'on

qu'on negligeroit peut-être si on n'avoit 1651.
point de peine. Il n'y a point de danger
le trembler en tenant la place de Dieu, &
le craindre en exerçant le jugement. Dieu
nous garde de le faire avec hardiesse &
presomption, & en dominant le troupeau.
On ne sauroit agir avec trop d'humilité &
le defiance de soi-même. Mais il faut évi-
ter la pusillanimité, le respect humain & les
reflexions sur ce que nous ne ferons pas
bien & qu'on nous meprisera. Il faut aban-
donner tout cela à Dieu, & n'avoir soin
que de sa gloire & du bien de nos Sœurs,
lui demandant son secours afin que ces deux
choses ne souffrent point de notre indigni-
té. Quand on a une bonne mission comme
la vôtre, c'est un bon fondement sur le-
quel pourtant il faut encore que Dieu bâtisse:
autrement l'ouvrage seroit encore ruineux.

Parlez fortement à N. & lui dites que ce
sont les choses qui se souffrent le moins que
les intelligences secretes des unes avec les
autres, parceque ce sont les destructions de
la religion; & que vous vous étonnez fort
que sachant les maximes de la penitence
comme elle les sait, elle manque à la prin-
cipale qui est la sincerité, cachant ses plus
grandes fautes & ne disant que celles qu'
l'on peut voir. C'est tout à fait se mocquer
de Dieu.

LETTRE CCCLXIV.

A la même. Elle lui parle de la grace que Dieu lui avoit faite, & lui donne divers avis, &c.

VOus êtes trop heureuse, ma très che- 25. Novembre.
re Sœur, d'être vraiment abandonnée
à

1651. à Dieu & à sa conduite, puisque de là depend notre bonheur & notre repos même temporel. La divine providence vous a regardée très particulierement en vous faisant faire ce voyage, peut être est-ce le seul veritable temoignage que vous ayez rendu de votre consecration à son service. Pour moi il me semble que je vous vois par ce saint assujettissement dans la vraie liberté des enfans de Dieu, & que vous commencerez dorenavant à courir par la voie de ses commandemens où vous ne faisiez que ramper.

Vous avez bien fait de dire les fautes de ces personnes malades à N. qui me les a dites. Vous voyez ce que c'est que la misere humaine, qui se trouve par tout. Quand on est en santé on veut trop jeûner, & quand on est malade on tombe en l'autre extremité. Il ne faut nullement leur adherer, mais ne leur donner que ce que le Medecin aura ordonné.

Il faut faire une regle capitale de ne parler jamais aux Hermites, que pour des choses absolument necessaires. C'est le moyen de les honorer toujours & qu'ils nous honorent, ne nous voyant qu'en Dieu & pour Dieu.

J'espere que vous n'aurez point plus de peine en l'absence de ma Sœur N. * Dieu remplit tous les vuides de ceux qui esperent en lui, & leur donne toujours plus qu'il ne leur ôte. C'est une verité indubitable qui nous doit donner bien de la confusion, nous faisant voir que nous perdons pres-

* La Sœur Angelique de S. Jean Arnauld qui vit alors demeurer à Paris.

presque toujours par l'opposition de notre propre volonté à celle de Dieu, dans les choses où nous devrions gagner. Il est certain qu'il sera d'autant plus efficacement avec vous pour vous secourir, & pour vous fortifier, que vous ne serez point avec vous même & que vous vous desapliquerez de votre foiblesse. Je suis bien aise que vous vous soyiez confessée à N. * Dieu lui lui donne une grace plus particuliere dans l'administration de ce Sacrement qu'en la conversation. 1651.

*M. de Saci.

La pauvre Sœur Marie Augustine est très mal elle ne passera pas apparemment le jour. elle est la plus douce du monde, & toute riante dans ses douleurs. Je serois bien heureuse d'être à sa place, aussi bien disposée qu'elle est.

LETTRE CCCLXV.

A la Mere de S. Maur de Chiverni Religieuse de Gif. Au sujet d'une Abbesse inconnue qu'on vouloit donner à ce Monastere.

25. Novembre.

JE ne vous saurois exprimer, ma très chere Sœur, la joie que j'aurois si Dieu nous faisoit tant de graces de vous pouvoir servir, tant pour la sincere affection que j'ai à votre Maison & à votre chere personne, que parce qu'il me semble qu'une des plus grandes injustices qu'on puisse faire est d'assujettir des Religieuses à obéir à une Superieure inconnue * contre leur gré, dans une obéissance si parfaite & si soumise qu'elle doit être pour se sauver. Cela me touche si fort qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire si j'avois autant de pouvoir que

* L'Abbesse dont il est ici question est Madame de Mo-

1651. que j'ai d'impuissance pour vous garantir de cette peine.

* Madame d'Aumont. Madame votre soeur * vous mande ce que nous venons de faire avec Madame de Brienne. Je suis bien fâchée de n'avoir pas su plutôt qu'elle étoit ici : elle vous eût assistées plus promptement. Enfin, ma très chere Soeur, il faut faire tout ce que vous pourrez ; & puis vous soumettre à tout ce qu'il plaira à Dieu qui vous arrive. Nous continuerons toujours à le prier qu'il regarde sa Maison, & qu'il la pourvoie d'une Abbesse selon son coeur comme je crois qu'est votre bonne Mere Prieure, d'autant plus qu'elle apprehende la charge davantage. Je la supplie de ne se point regarder, mais l'intérêt & les justes desirs de ses Soeurs. Je suis à toutes deux de tout mon coeur entierement, Votre, &c.

LETTRE CCCLXVI.

A la Soeur Marie de l'Incarnation le Conte. Sur ses bonnes dispositions, & sur la Soeur de Ligni.

27. Novembre. De P. R. de Paris. JE ne suis pas fâchée, ma chere Soeur, qu'on témoigne du ressentiment de la sortie de ma Soeur Magdeleine de Sainte Agnès † qui merite bien qu'on l'aime pour sa vertu, pourvû que cela ne prejudicie point à la soumission, & ne fasse aucun desordre, comme je l'espere, Dieu aidant, & qu'il vous fera la grace de soutenir

Morant, que le credit de personnes puissantes fit mettre en place. Elle n'avoit que vingt-deux ans. Elle fut dans la suite convertie par le ministere de la Mere Angelique, & elle se demit de son Abbaye.

† La Soeur Ligni avoit été jusqu'alors Prieure de Port-Royal des Champs, d'où elle vint cette année à Paris.

nir les autres comme il vous a soutenue vous même. Je vous assure, ma très chere Sœur, que si Dieu m'envoyoit la mort presentement, j'aurois une consolation particuliere de vous laisser en l'état où vous êtes & où je vous ai tant desirée. Ne craignez point pour cette grace; car quoique vous soyez aussi incapable de la conserver par vous même que vous avez été incapable de la recevoir, vous devez avoir d'autant plus de confiance que Dieu qui vous la donnée par sa pure misericorde, vous la conservera. Faites, s'il vous plaît nos recommandations à nos Sœurs. Je demande à Dieu pour elles la force & la grace pour vouloir tout ce qu'il veut, afin que rien ne les arrête dans leurs devoirs. Je les prie qu'elles demandent la même chose pour moi, & les forces du corps pour pouvoir retourner bientôt avec vous. Je suis, &c. 1651.

LETTRE CCCLXVII.

A M. le Maître de Saci. Sur la nouvelle élection, &c.

JE ne sai par quelle avanture, mon très cher Pere, celle que vous avez pris la peine de m'écrire du 14. ne me fut rendue que le 28. Je n'ai pas douté que votre charité pour nous, ne vous ait fait prendre part à la grace que Dieu m'a faite de me donner encore du tems pour me preparer à la mort, & que vous ne me fassiez encore la grace de prier Dieu qu'elle me soit avantageuse en m'en servant selon sa sainte volonté. La nouvelle charge qu'il m'a imposée *, ne m'est pas favorable pour cela; & 29. Novembre.

* La Mere Angelique venoit d'être continuée Abbesse pour un quatieme triennal.

1651. & il me semble que le repos & l'assujettissement m'eussent été beaucoup plus utiles, quoiqu'en effet je ne m'occupe gueres de cette pensée étant encore plus persuadée que je puis, dans la soumission à la sainte conduite que Dieu par sa misericorde infinie m'a donnée, obéir & non pas commander. Mais l'important c'est d'y être fidelle, & c'est ce que je vous supplie très humblement de m'obtenir de Dieu.

Assurez-vous, mon très cher Pere, que je desire beaucoup que Dieu vous rende aussi saint que l'état du sacerdoce vous oblige, & que je n'ai point de plus grande devotion que de prier pour les Prêtres, sur tout pour ceux qui sont vraiment appellés. Je vous prie très humblement de nous recommander très humblement aux prieres de mon neveu le Maître qui m'a écrit. La Mere N. & ma sœur N. vous saluent de tout *leur* cœur. Ma Sœur N. & la nouvelle Sœur * font le semblable. La derniere a reçu une grace merveilleuse de Dieu, qui a vraiment arraché l'amour du monde de son cœur, & lui a donné celui de la Religion. Mais elle a besoin d'un nouveau secours de la grace, pour soutenir la foiblesse de son corps qui est très grande, & qui ne la decourage pas pourtant. Je suis toute à vous, &c.

L E T-

* Peut-être la Sœur Elisabeth de Sainte Anne Boulard de Ninvilliers, à qui on avoit donné l'habit de Novice le 29. Septembre de cette année.

1651.

LETTRE CCCLXVIII.

A la Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert. Elle lui parle sur la vertu d'obéïssance.

JE crois, ma très chere Sœur, que vous avez de si bons sentimens de la charité que Dieu m'oblige d'avoir pour vous que vous ne croiriez pas que je vous ai oubliée au jour de votre vêture & de votre patrone Sainte Cecile. Cette Sainte, ma très chere sœur, vous est une instruction de la conduite que Dieu tient sur les ames, & qui est quelquefois opposée aux mouvemens même de sa grace en elles. Il voulut que cette vierge fut mariée, après lui avoir inspiré un très grand amour pour la virginité; & comme elle s'abandonna à la providence de Dieu avec une ferme foi qu'il ne lui pouvoit arriver de mal de suivre Dieu, elle fut rendue en quelque façon (s'il est permis de le dire) vierge & mere tout ensemble, ayant offert à Jesus-Christ les deux ames de ces deux personnes qu'elle convertit, & qui sortirent comme deux enfans de son sein virginal, selon la pensée de M. de S. Cyran. 29 Novembre.

C'est la leçon qu'elle vous fait, ma chere Sœur, vous faisant entendre qu'en vous abandonnant à la sainte obéïssance qui tient lieu de la providence de Dieu à l'égard d'une Religieuse, (puisque la divine Majesté approuve & confirme tout ce qui se fait par elle,) vous ne pouvez manquer de réussir parfaitement bien au gré de Notre Seigneur; lequel vous veut donner la paix de votre ame, le repos de votre conscience & l'union de votre cœur avec lui,

1651. qui est tout ce que vous desirez, mais par des voies opposées aux vôtres, afin que vous reconnoissiez & que vous confessiez à la louange de sa grace, lorsque vous vous trouverez dans ces saintes dispositions, que vous ne les avez pas acquises par votre industrie mais par le don de Dieu, qui est l'auteur de tous les dons parfaits & excellens. Servez-vous, ma Sœur, de la devise de Sainte Cecile, en disant à Dieu qu'il rende votre cœur sans tache à l'égard de ses commandemens afin que vous ne soyiez point confondue. Il n'y a rien tant à craindre, ma chere Sœur, que la confusion qui arrive à d'aucunes ames qui voulant établir leur justice & non celle de Dieu en elles, trouveront à la fin qu'elles n'ont bâti que sur le sable. J'espere au contraire, ma chere Sœur, qu'étant fondée en Jesus-Christ par sa grace vous n'édifierez sur lui-même que des actions de renoncement à vos inclinations, & qu'une entiere soumission à l'obéissance avec la simplicité d'un enfant. Comme il est tout rempli de la grace de Dieu, sans qu'il sache par quelle voie elle est entrée dans son ame, vous en serez aussi remplie, sans que vous vous en appercevieź, lorsque faisant des actions exterieures qui vous semblent peu utiles, Dieu les changera en cet or & en ces pierres precieuses que S. Paul dit qui demeureront en leur entier, lorsque le feu de la charité de Dieu éprouvera nos œuvres, au lieu que plusieurs actions de pieté & de devotion seront consumées par ce même feu comme n'étant que du bois, du foin & de la paille, parce que ce sont des effets de la propre volonté & qui sont corruptibles comme elle.

Ne perdez-donc pas votre couronne, ma chere Sœur, je dis celle que Dieu vous veut donner, mais renoncez à celle que vous voulez acquerir en cherchant Dieu où il n'est pas. Son immensité est infinie, c'est pourquoi il ne la faut pas renfermer dans un chœur ou dans une solitude; sa grandeur est si merveilleuse qu'il rend grand tout ce qui s'approche de lui; & il est si intime aux ames qui le desirent, qu'il se trouve en elles au plus fort de leur tracas & de leurs distractions, & auparavant qu'elles l'invoquent il leur dit: me voici. Il n'y a donc rien, ma chere Sœur, qui vous puisse empêcher de mettre toute votre devotion, votre repos & même l'esperance de votre salut dans l'obéissance par laquelle Dieu donne le centuple de tout ce que l'on quitte pour elle. Je vous supplie d'assurer mes cheres Sœurs Marie de Sainte Euphrasie & Anne Gertrude *, que je me souviendrai d'elles Vendredi & Samedi. Je vous demande vos prieres à toutes trois, pour l'amour de Notre Seigneur Jesus-Christ. Je suis en lui entierement à vous & à elles, &c. 1651.

LETTRE CCCLXIX.

A M. Arnauld. Au sujet du Livre du Pere Brisacier Jesuite qui avoit écrit contre la Maison de Port-Royal.

J'Ai lu, mon cher Pere, par rencontre & par la persuasion de Madame d'Aumont, quelque chose du Livre du Pere Bri- Novembre.

* Elles étoient sœurs de la Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert.

1651. Brisacier, qui m'a étonné & affligé l'esprit plus que je ne vous puis dire, en voyant un Religieux & un Prêtre publier de si horribles impostures & de si étranges calomnies. Mais enfin tout ce qu'il me semble que cela doit produire en nous, est un grand desir que Dieu nous fasse la grace de vivre aussi chretiennement & aussi saintement qu'on nous accuse d'être mechantes, & de nous rendre par son secours aussi irreprehensibles dans les moindres choses, qu'on nous dechire comme criminellles dans les grandes. Neanmoins & sans prejudice de cette pensée, j'ai encore l'esprit affligé de ce qu'un Religieux, ayant mis son nom à la tête d'un libelle si diffamatoire, ait pu se persuader que nous vivions en un siecle si malheureux & si injuste, qu'on n'y punisse point de tels excès. Dieu voit tout, & peut tout : cela suffit pour me consoler de tout, &c.

Fin du premier Tome.

T A-

TABLE DES LETTRES,

Contenues dans ce Volume.

1629.

1631.

1633.

1634.

1635.

sion

Lettre

le





